
Ex-libris
Perdulcis
Bisuntini
Doct-Med


VE RI TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B.1876. Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 1872.



BESANÇON

IMPRIMERIE DE DODIVERS ET C[ie], GRANDE-RUE, 87.

1872

PRÉFACE

L'Académie reprend, après une interruption de deux années, le cours régulier de ses publications. Nous devons rappeler en quelques mots les principaux actes qui ont rempli cet intervalle.

Dans sa séance ordinaire du 18 août 1870, l'Académie, sur la proposition du Président et du Secrétaire perpétuel, avait délibéré qu'en raison de la situation générale du pays et des tristes préoccupations qu'elle faisait naître, la séance publique du 24 août était renvoyée à une époque qui serait déterminée ultérieurement, et avait voté l'impression, dans son prochain Recueil, du discours que M. Lancrenon devait prononcer, comme Président annuel, dans cette solennité littéraire.

La même considération a fait ajourner les deux séances publiques qui, d'après les statuts de la Société, devaient avoir lieu aux mois de janvier et d'août 1871. M. Lancrenon, sur les instances de ses confrères, a consenti à conserver les fonctions de président jusqu'au jour où les circonstances ont permis d'élire un nouveau titulaire.

Dans la séance du 21 août 1871, l'Académie, après avoir entendu le rapport sur le concours de poésie, qui leur a été présenté par M. l'abbé Pioche, en a adopté les conclusions et a décidé que ce morceau, qui n'a pu être

lu en séance publique, serait imprimé dans le présent Recueil.

Des circonstances impérieuses ont forcé d'ajourner jusqu'aux premiers jours de cette année, le jugement sur le concours d'histoire ouvert en 1870. Le rapport de M. le président Clerc, organe de la commission du concours, suivi de la proclamation des lauréats, a été lu à la séance publique du 29 janvier dernier et fait partie du compte-rendu ci-après.

Dans sa séance du 22 août 1871, l'Académie, procédant au renouvellement de son bureau, a élu :

Président annuel : M. le docteur Druhen aîné, professeur à l'Ecole de médecine ;

Vice-président : M. Jules Sauzay.

Dans la même séance, la Compagnie, accédant au désir plusieurs fois manifesté par M. Paul Laurens de résigner les fonctions de trésorier qu'il remplissait depuis dix ans avec un zèle au-dessus de tout éloge, a nommé à l'unanimité, pour lui succéder dans cette charge, M. le docteur Eugène Lebon.

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 1872.

Président annuel, M. le Dr DRUHEN aîné.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

Messieurs,

Après deux années d'un silence imposé par des désastres sans précédents dans notre histoire nationale, vous avez pensé que l'Académie pouvait reprendre sa place dans la vie publique, et vous m'avez appelé à la présider pendant l'année qui commence.

Mais en me décernant cet honneur qui me touche vivement et dont j'aime à vous exprimer ma gratitude, vous m'avez confié une tâche qui emprunte aux événements contemporains la nécessité, pour moi, de réclamer votre indulgence et de compter sur elle.

Ne semble-t-il pas en effet que, pour vous apporter un concours efficace, je devrais aujourd'hui même m'inspirer de mes études favorites et des sciences auxquelles j'ai consacré ma vie? Mais les maux de la patrie

ont laissé dans mon cœur une empreinte si douloureuse et si profonde, que mon esprit n'a pu jusqu'ici s'arracher aux préoccupations du temps pour s'appliquer, comme autrefois. à quelques-unes de ces questions d'hygiène publique auxquelles vous paraissiez prendre intérêt.

La science, comme la littérature et les arts, ressemble à ces plantes délicates qui se flétrissent au milieu des orages ; sa culture ne réussit que par un temps calme et demande une atmosphère douce, un ciel pur.

Malheureusement tous ces biens nous ont manqué à la fois depuis la fatale journée où le prince qui gouvernait la France a déclaré, au nom de la civilisation (1), cette guerre qui devait faire couler tant de larmes, comme si la civilisation pouvait s'intéresser et accorder ses sympathies à ces luttes meurtrières provoquées par l'orgueil ou l'ambition des souverains; et où la vie des citoyens et la liberté des peuples se jouent sans profit pour personne.

Que la guerre ait dû intervenir quelquefois pour vaincre la barbarie, résister à l'étranger, redresser l'injustice et punir l'outrage, c'est là un fait providentiel indiscutable; mais que, sans des motifs impérieux, irrésistibles, un gouvernement ait eu la témérité d'allumer l'étincelle qui devait embraser deux empires,

(1) « Le glorieux drapeau que nous déployons est le même qui porta à travers l'Europe les idées civilisatrices de notre grande révolution. Il représente les mêmes principes; il inspirera les mêmes dévouements. » — (Proclamation de l'empereur au peuple français, 22 juillet 1870.)

jaloux à tant d'égards, et de précipiter l'un contre l'autre deux peuples qui marchaient ou, du moins, qui croyaient marcher à la tête de la civilisation, c'est là une faute que l'histoire impartiale jugerait sévèrement lors même qu'elle n'aurait, pour justifier ses jugements, ni les ruines qui couvrent la France ni les deuils à jamais irréparables qui désolent les deux nations rivales.

Aujourd'hui que des deux côtés du Rhin on sait ce que la guerre coûte à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, à la science, aux lettres et aux arts ; aujourd'hui qu'on peut mesurer le degré d'abaissement auquel ces effroyables hécatombes ont fait descendre le niveau moral des peuples belligérants, il est facile de comprendre combien sont vaines ces formules politiques et illusoires ces prétentions d'un autre âge qui font dépendre le bonheur des peuples d'une question de surface et de nombre, comme si les nations les plus nombreuses et les empires les plus étendus étaient nécessairement les plus intelligents, les plus instruits, les plus moraux, c'est-à-dire les plus civilisés.

Depuis plusieurs années, la Prusse et la France brûlaient sur les autels de la vanité un encens insipide à force d'être exagéré. Dans les discours officiels, depuis les adresses des souverains jusqu'aux plus modestes allocutions académiques, dans toutes les expositions publiques, artistiques et industrielles, on vantait, suivant le côté du Rhin d'où partaient les hommages, le génie de la France ou celui de la Prusse ; la haute sagesse de l'empereur et du roi présidait à tout, et ces princes semblaient être la Providence faite homme. On

parlait à tout propos, en France du moins, du prestige des grands corps de l'Etat, de la vigilance et du dévouement des ministres; l'Europe nous enviait nos institutions, et notre gouvernement était si parfait que les vertus même les plus modestes n'étaient appréciées que revêtues de l'estampille officielle (1). La civilisation, des deux côtés, semblait avoir atteint son apogée.

Que les temps sont changés !

La guerre éclate, le sort des armes sourit à l'Allemagne, la France humiliée et démembrée subit le joug, et, malgré la différence des situations, voilà qu'il faut reconnaître que les deux peuples, vainqueur et vaincu, ont fait un mouvement rétrograde, et l'histoire dira combien d'étapes ils avaient encore à parcourir, en 1870, pour atteindre aux sommets de cette civilisation tant vantée.

Voyez la Prusse : son génie militaire est incontesté, son armée un modèle de discipline, son ambition est sans bornes, ses entreprises téméraires, ses succès prodigieux, sa science profonde, ses écoles et ses laboratoires font l'admiration du monde; mais à côté de tant d'éléments de grandeur et de supériorité, que de faiblesse morale, quelle rigueur, j'allais dire quelle cruauté dans les actes !

Non pas, Messieurs, que je veuille, à propos de nos revers, rendre le vainqueur responsable de tous les maux que la guerre inflige au vaincu. Le gouvernement qui

(1) C'est le gouvernement qui nommait les présidents et présidentes des sociétés charitables de Sainte-Anne et de Saint-Vincent-de-Paul, des sociétés de secours mutuels, etc., etc.

la provoque et celui qui l'accepte en connaissent d'avance les horreurs et s'y sont résignés. Nous avons vu ces terres privées de culture, piétinées par les chevaux et labourées par les obus, ces campagnes nues où la végétation a été violemment arrachée, depuis les arbres séculaires jusqu'aux plus modestes buissons, et où tout rappelle la désolation ; ces maisons en ruine qui ne présentent plus que des toits effondrés, des poutres calcinés, des murs à demi écroulés, ces clôtures renversées, ces remparts détruits : c'est la guerre ! On a vu ces champs de carnage où gisent des bataillons entiers fauchés par les mitrailleuses à la voix sinistre : c'est la guerre ! Nous avons entendu ces cris plaintifs dont le souvenir nous fait encore tressaillir, c'était les gémissements de nos fils expirants dans des sillons qu'arrosait leur sang généreux : c'est encore la guerre ! Chacun se souvient ici de ces vastes baraques dressées à l'intérieur comme au dehors de nos remparts, véritables écuries humaines où des milliers de braves couchés sur la paille et vaincus par le froid et par la faim bien plus que par l'ennemi, recevaient, des dames généreuses de cette cité, les consolations et l'assistance que l'administration militaire, débordée par l'étendue des besoins imprévus, ne pouvait leur donner : c'était la guerre ! Et pour compléter ce sinistre tableau, ajoutez-y, au lendemain des batailles, les réquisitions exorbitantes, les indemnités ruineuses, les ateliers dépeuplés, le commerce aux abois, le désespoir et la misère partout, et vous aurez la guerre avec ses conséquences lamentables mais naturelles.

C'est la guerre comme elle a été pratiquée en Crimée, en Italie, au Mexique, en Amérique, comme on la voit dans les pays policés. Là, du moins, les calamités qu'elle entraîne laissent place aux plus nobles sentiments de l'âme, elles n'excluent ni la moralité, ni le patriotisme. Mais la Prusse ne la comprend pas ainsi. Elle a sa manière d'interpréter le droit des gens; elle n'admet pas, pour les peuples modernes, l'obligation de ne se battre que contre des armées et des soldats et de ne détruire que des casernes, des remparts et des citadelles. L'empereur d'Allemagne et son premier ministre ont inventé un autre système que l'histoire appellera le système prussien. « Quand la Prusse assiége une place forte, disait le maire de Strasbourg aux délégués suisses (1), ce n'est pas aux remparts qu'elle vise, c'est aux édifices, et tandis que l'armée veille sur ses abris, elle incendie les villes et décime les habitants inoffensifs. » Faisant de la terreur un engin de guerre, elle brûle des villages pacifiques, comme à Buthier, Cussey, Bonnay, Devecey; elle bombarde, sans avertissement préalable, les villes ouvertes pour les traiter ensuite comme des villes prises d'assaut. Celles qui ont résisté, comme Châteaudun, sont livrées au pillage d'abord, puis au pétrole et aux flammes après (2).

---

(1) Extrait du discours adressé par M. Humann, maire de Strasbourg, recevant, à l'une des portes de la ville, la députation suisse venue, avec l'agrément des assiégeants, offrir un asile aux vieillards, aux femmes et aux enfants. (11 septembre 1870.)

(2) *Moniteur* du 27 octobre 1870.

Sur un simple soupçon, les Prussiens maltraitent des femmes, ils frappent des prêtres, des instituteurs et les emprisonnent : ils en ont même fusillé. Les paysans qui ont abrité des soldats revêtus d'uniformes légitimes sont passés par les armes et leurs demeures impitoyablement brûlées. « A Bazeille, dit M. Franck de l'Institut dans sa lettre au roi Guillaume (1), à Bazeille, dont le nom sera pour vos armes et pour vous une honte ineffaçable, vos troupes ne se sont pas bornées à brûler des maisons, elles ont brûlé des vieillards, des femmes et des enfants ! » C'est ce spectacle affligeant qui arrachait cet aveu à un patriote allemand : « Nous ne sommes pas des barbares comme le prétendent les Français, mais nous sommes en train de le devenir (2). »

Dans ce système, les Prussiens prennent des otages civils, comme à Dijon, Vesoul, Gray, etc., et les emmènent en exil faisant de leur honorabilité un danger pour eux ; ils installent, par la force, des magistrats, des professeurs, des vieillards en avant des convois de chemin de fer (3) et les exposent à toutes les

---

(1) *Moniteur* du 24 novembre 1870.

(2) Lettres politiques de Ch. Vogt. (21 octobre 1870.)

(3) Voici comment cette mesure était commentée par l'organe officiel de la préfecture prussienne : « ..... Ce sont les classes supérieures qui, par leur appui prêté au gouvernement impérial, sont responsables de la guerre, bien plus que le grand nombre des populations des campagnes qui supportent la plus lourde part des malheurs du pays. Nous sommes persuadés que, réflexion faite, ils reconnaîtront la justesse de notre raisonnement et qu'ils trouveront leur consolation, d'être appelés à leur tour au service de l'ennemi, dans la devise républicaine : Fraternité, égalité. » — (Journal officiel du gouvernement de la Lorraine, 21 octobre 1870.)

rigueurs de l'hiver et aux insultes des soldats ; ils s'emparent des paysans et les contraignent, sous la menace de mort, à travailler avec eux c'est-à-dire contre la défense de leur pays, et, enfin, au mépris de la convention de Genève, ils tirent sur les ambulances, bombardent volontairement les hôpitaux, tuent sciemment des médecins protégés par leurs insignes et achèvent des blessés. Ajoutons un dernier trait attesté par le général Grenier. On a vu, le 16 août 1870, à Mars-la-Tour, des Prussiens élever traîtreusement la crosse en l'air en signe de soumission, puis tirer sur nos soldats confiants qui s'en étaient approchés et en faire un horrible carnage.

Tacite, en parlant des Germains, déclarait leurs mœurs grossières et brutales, et César, faisant la même remarque, disait d'eux : « C'est un honneur pour leurs tribus d'avoir des frontières dévastées... Ils regardent comme la meilleure preuve de leur valeur que leurs voisins abandonnent leurs terres et que nul n'ose s'arrêter près d'eux (1). » Nous savons que la Prusse n'a point dégénéré : elle traite, par l'annexion, les peuples vaincus comme un vil bétail, et se console joyeusement du désespoir et des émigrations que provoque, dans l'Alsace-Lorraine, le mépris qu'elle professe pour cette liberté de l'âme humaine que le XIXe siècle se vantait, hélas ! trop tôt, d'avoir conquise pour jamais.

Grâce à Dieu, le caractère des Français n'offre rien de comparable. Nos mœurs sont moins farouches,

---

(1) CÉSAR, *De Bello Gallico*, lib. VI, c. XXIII.

notre sociabilité plus avancée et nos codes témoignent d'un profond respect de la dignité humaine. L'ancienne vaillance française est plus qu'un souvenir : dans les combats de Borny et de Gravelotte, nos soldats se sont battus avec le plus grand courage et, dans toutes les autres batailles livrées à l'ennemi, on a pu signaler des traits de bravoure individuelle, qui font le plus grand honneur à nos armes.

Cependant, malgré tant de qualités, la France a été vaincue, humiliée, mutilée. Et s'il est juste de reconnaître qu'elle a été écrasée par le nombre et par la puissance formidable des engins de guerre, il ne l'est pas moins et surtout il est salutaire de lui dire qu'elle a été vaincue aussi par elle-même.

Voyez d'ailleurs : le gouvernement entreprend une guerre offensive, mais il ne s'est préparé ni à l'attaque ni à la défense. On provoque, en vertu d'un mot d'ordre, des manifestations populaires qui, criant *à Berlin !* demandaient la conquête de l'Allemagne, mais nous en ignorions la langue. Bientôt, après nos premiers revers, l'armée prussienne, rapide comme un ouragan, envahit notre territoire et le parcourt avec la sûreté que lui donne une connaissance parfaite de notre pays, mais la nôtre manque de renseignements suffisants sur la topographie des départements qu'elle a mission de défendre, et l'on invoque, *in extremis*, le patriotisme des citoyens pour procurer des cartes de France à l'état-major. Les places fortes ne sont ni approvisionnées ni ravitaillées, les instructions font défaut et les mouvements de l'armée livrés au hasard

et exécutés sans plan préconçu, ne profitent à personne. Les camps mal gardés se laissent surprendre, le service de l'intendance est insuffisant et l'armée est réduite à l'inactivité faute de poudre et de vivres.

A ces causes de nos désastres si l'on ajoute des actes de découragements, d'indiscipline et d'insubordination du côté des inférieurs, des actes d'indifférence et même de défaillance en présence de l'ennemi du côté de quelques supérieurs, on en aura un tableau fidèle qui peut se résumer en ces mots : Etude insuffisante, science incomplète des choses de la guerre, présomption exagérée, défaut de vigilance, oubli du devoir et mépris de la règle.

Mais la page la plus triste de notre histoire ne sera pas celle de nos revers et de notre chute devant la Prusse. Il était réservé au triomphe, quoique éphémère, de la démagogie de nous faire descendre encore quelqnes degrés dans l'échelle de la civilisation et de révéler, même aux moins clairvoyants, la profondeur du mal qui travaille une partie de la France. Car on se tromperait si l'on considérait comme une insurrection isolée et sans racine le drame épouvantable exécuté par les scélérats et par l'armée de de la Commune de Paris. L'indifférence et, pourquoi le dissimuler, la sympathie que l'insurrection du 18 mars a rencontrées dans certaines classes de la population, en province comme à Paris, prouvent notre décadence mieux que n'avaient pu le faire nos désastres (1).

(1) Dans plusieurs réunions publiques en France et à l'étranger, on a fait l'éloge de la Commune, exprimé des regrets sur sa défaite et des espérances pour l'avenir. Et, « parmi les insurgés

Nos annales présentent des époques néfastes que je n'ai nul besoin de rappeler ici et qui prouvent ce qu'on peut attendre des passions brutales livrées sans frein à la défense d'une idée, d'un principe ou d'une erreur, à la revendication d'un droit, à la conquête d'une liberté ; mais jamais les appétits matériels ne s'étaient montrés si exigeants, jamais la haine contre l'ordre social, jamais l'orgueil n'avaient atteint de pareilles limites. Des actes d'emportement féroce, de représailles sanglantes avaient déjà souillé bien des causes, mais jamais l'assassinat collectif n'avait été médité, préparé et exécuté aussi froidement par l'incapacité à l'assaut du gouvernement. L'incendie, si effrayant, même dans ses plus faibles proportions, avait déjà servi comme arme de guerre, mais jamais dans de pareilles circonstances.

Attila, que ses contemporains appelaient le fléau de Dieu et que les historiens ont considéré comme un instrument destiné à châtier la mollesse et la corruption des Romains, s'en servait sans scrupule, mais c'était contre ses ennemis, et il n'a jamais eu, d'ailleurs, aucune prétention à la civilisation.

Les Maures, au VIII[e] siècle, se servirent aussi du feu pour anéantir leurs richesses, pour détruire leurs villes et leurs forêts, et se défendre de l'invasion des Arabes qui rêvaient leur conquête.

Chacun connaît l'incendie de Moscow, devant

---

du 18 mars, il en est qui ont promis que les incendies futurs dépasseraient, en étendue et en efficacité, ceux d'aujourd'hui. » (LITTRÉ, *De la situation dans la* PHILOSOPHIE POSITIVE, septembre 1871.)

lequel l'armée française est venue échouer, vaincue par le patriotisme sauvage du comte Rostopchin, son gouverneur.

Mais, des mains françaises couvrir de matières inflammables et livrer au feu les temples, les monuments historiques, les chefs-d'œuvre de l'architecture ancienne et moderne; mais, des esprits français concevoir l'idée d'une fournaise qui couvrirait dans son entier la plus belle capitale du monde; accumuler tant de crimes contre leur propre pays, contre leurs compatriotes, contre leur famille, peut-être, pour satisfaire un besoin inassouvi de richesse, de jouissance et de pouvoir! C'est ce qui ne s'était jamais vu et ce qu'ont imaginé et exécuté, avec le concours d'hommes déclassés de toutes les conditions et de tous les pays, des pamphlétaires, des dramaturges, des journalistes français devenus, par la volonté d'une partie du peuple de Paris, comme une protestation permanente contre le suffrage universel exercé par l'ignorance et appliqué pour ainsi dire sans frein ni règle (1).

(1) Rochefort a obtenu 163,428 suffrages. C'est lui qui a écrit ce qui suit dans son journal du 14 avril 1871 : « Non-seulement *le Mot d'ordre* ne songe pas à désavouer le concours qu'il a pu prêter à la capture du trésor de Notre-Dame, mais il déclare que s'il connaissait quelque part un autre trésor appartenant au clergé, il se hâterait de l'indiquer à la Commune. » Les 163,428 électeurs qui l'ont envoyé à l'Assemblée nationale ont-ils eu l'intention d'approuver le pillage des églises? Ce n'est pas possible.

Félix Pyat a obtenu 141,118 suffrages. C'est lui qui écrivait ce qui suit dans *le Vengeur*, après les élections de février 1871 : « Non, il n'y aura pas assez de boue dans les rues de Paris pour recevoir convenablement MM. les députés...., Ce n'est pas à Versailles qu'il faut les transférer, c'est à Cayenne ! » Si les 141,118 élec-

Au spectacle de cette barbarie, qui fait rêver à la loi que Montesquieu avait formulée en disant que « les nations doivent se faire dans la guerre le moins de mal qu'il est possible, » et à laquelle la Prusse a substitué ce principe fameux : « La force prime le droit ; » en présence de cette cruauté devenue une méthode stratégique chez nos ennemis et appliquée par les états-majors allemands avec une rigueur scientifique (1) ; en voyant chez nous cet affaiblissement du ressort moral qui fait la virilité des peuples, cette perversion dans les idées et dans les actes qui a mis le comble à nos catastrophes, qui refuserait de reconnaître que le développement de la civilisation n'est pas exclusivement lié aux progrès matériels de l'industrie, des sciences et des arts comme l'enseignent les maîtres du réalisme ?

Depuis longtemps déjà, M. Guizot avait défini la civilisation en disant que deux faits la caractérisent essentiellement : le perfectionnement de la société et celui de l'humanité.

---

teurs de ce révolutionnaire regrettent la répugnance que l'Assemblée nationale manifeste à rentrer à Paris, ont-ils bien le droit de s'en plaindre ?

Ranc a obtenu 126,572 suffrages, Cournet 91,648, Malou 117,253, Delescluze 153,897. Tous ces députés de Paris (élection de février 1871) étaient membres de la Commune. Ils ont été ou tués ou condamnés par les conseils de guerre ou ils sont en fuite.

(1) Dans les négociations de Versailles, quand M. Thiers, au désespoir des exigences allemandes, a été sur le point de rompre les pourparlers, M. de Bismark lui dit que jusque-là les Allemands avaient fait la guerre avec modération, et que, si la guerre recommençait, elle serait conduite avec une tout autre vigueur. (Littré, ouvrage cité.)

Dans l'histoire qu'il a publiée sur ce sujet, il constate que « c'est au christianisme, à la société religieuse, que nous devons l'esprit de moralité, le sentiment et l'empire d'une règle, des devoirs mutuels des hommes, » et il établit que, pour bien connaître la vie d'une époque, il faut surtout étudier l'état des âmes, c'est-à-dire les idées et les croyances et les rapports qui les lient aux déterminations de la volonté (1).

Cette thèse a été contestée de nos jours, et s'il est utile de rappeler avec quelle persévérance, avec quelle énergique opiniâtreté, plusieurs des propositions qu'elle renferme ont été combattues, c'est pour donner en même temps la démonstration éclatante que lui ont apportée les événements contemporains. La religion parle à l'homme de ses devoirs, honore la famille, préconise le dévouement, conseille le sacrifice ; avec elle l'hygiène et l'économie politique recommandent la tempérance et l'épargne. Ses adversaires, les professeurs de la morale indépendante et tous ces écrivains sans vocation qui se considèrent comme les missionnaires du progrès moderne, ne lui parlent que de ses droits, ils professent que les devoirs ne sont qu'imaginaires (2), que l'idée religieuse est une entrave au progrès, que le sacrifice et le dévouement n'ont nulle raison de s'imposer à la conscience.

A l'idée de l'épargne, le socialisme militant de 1871, « ce mélange de négations farouches et d'aspi-

---

(1) *Histoire de la civilisation en France depuis la chute de l'Empire romain.*

(2) *Candide*, n° 1, 3 mai 1865.

rations sans frein, suivant l'expression de M. Littré, » oppose la haine au capital, la guerre à la propriété et la communauté des biens ; à l'idée de tempérance il oppose le culte de la jouissance matérielle et l'ivrognerie (1).

Saint Vincent de Paul, cette admirable incarnation du christianisme, avait racheté les captifs et, au besoin, s'était chargé de leurs chaînes ; les chefs de la Commune ont assassiné les leurs. La foi avait érigé ces magnifiques cathédrales qui font l'admiration du monde, ils veulent les détruire par l'incendie ; à la famille ils répondent en portant toute sorte d'atteintes au mariage, et, à l'idée féconde de patrie, ils opposent un cosmopolitisme stérile et la fraternité imaginaire de tous les peuples (2).

---

(1) Le commandant supérieur du fort de Vincennes écrivait, le 16 décembre 1870, au général Clément Thomas, à propos du 200e bataillon (Bercy) venu de Paris pour occuper les avant-postes de Creteil : « Chef de bataillon du 200e ivre. La moitié au moins des hommes ivres. Impossible d'assurer le service avec eux. »

L'auteur d'un article publié dans le *Correspondant* du 25 juillet, sous ce titre : *Le 25 mai, à l'avenue d'Italie*, s'exprime ainsi : « Les pertes des fédérés furent effrayantes. Mal commandés et presque tous en état d'ivresse, selon leurs habitudes, ces malheureux ne faisaient qu'une défense stupide dès qu'ils n'étaient pas couverts par les barricades. »

Les journaux de médecine de cette même année contiennent tous des documents qui prouvent la fréquence de l'alcoolisme chez les fédérés et la gravité de leurs blessures.

(2) « Parmi les insurgés, plusieurs ont dit que la patrie n'est plus qu'une vieillerie désormais supplantée par le socialisme international. » (Littré, ouvrage cité.)

« Nous repoussons la famille, disait Vésinier dans une réunion tenue à Londres en 1869, au nom de l'émancipation du genre humain... L'enfant appartient à la société et non à ses parents... »

Toutes ces conséquences étaient faciles à prévoir : ce n'est pas impunément qu'un peuple abjure les sentiments qui, partout, ont perfectionné l'homme, fondé la famille, constitué les sociétés et moralisé les nations.

Plusieurs écrivains d'opinions politiques et de croyances religieuses différentes et même opposées, avaient poussé le cri d'alarme, et l'un d'eux, à la veille de la guerre, avait porté cet effrayant pronostic : « Notre civilisation moderne porte déjà en elle le germe mortel qui, tout d'un coup et au moment d'une crise, est destiné à l'anéantir... La génération actuelle ne verra peut-être pas ce cataclysme; celles qui suivront le subiront fatalement (1). »

Mais, de l'état actuel des esprits, personne n'avait déduit les conséquences avec une logique plus rigoureuse, et dans un langage plus énergique qu'un philosophe qui a beaucoup occupé la France à la révolution de 1848. Je veux parler de Pierre Leroux, un des chefs de la démocratie, à une époque où le socialisme n'était point encore descendu des hauteurs de la théorie pour entrer dans le domaine de l'application. Dans un dialogue, il met en scène le prolétaire et la société tombée à l'état de spectre.

« Puisqu'il n'y a plus rien sur la terre, dit le prolé-
» taire, puisqu'il n'y a plus rien que des choses
» matérielles, des biens matériels, de l'or et du fumier,
» donnez-moi donc ma part d'or et de fumier (2).

(1) *Les Salons de Paris et la société parisienne sous Napoléon III*, par le vicomte de Beaumont-Vassy, 1868.

(2) Voici un article du *Républicain de l'Est* publié à Besançon.

» — Ta part est faite, lui répond le spectre de » société que nous avons aujourd'hui.

» — Je la trouve mal faite, répond l'homme à son » tour.

» — Mais tu t'en contentais bien autrefois, dit le » spectre.

» — Autrefois, répond l'homme, il y avait un Dieu » dans le ciel, un paradis à gagner, un enfer à » craindre..... J'avais la prière, j'avais les sacrements, » j'avais le saint-sacrifice, j'avais le repentir et le » pardon de mon Dieu. J'ai perdu tout cela. Je n'ai » plus de paradis à espérer; il n'y a plus d'église; » vous m'avez appris que le Christ était un imposteur; » je ne sais s'il existe un Dieu, mais je sais que ceux » qui font la loi n'y croient guère et font la loi comme » s'ils n'y croyaient pas. Donc je veux ma part de terre. »

L'homme dit encore : « Donnez-moi des supérieurs » que je puisse respecter, ou souffrez que je les » haïsse..... Mais pourquoi parler de maîtres, de » supérieurs ? Ces mots-là n'ont plus de sens. Vous » avez proclamé l'égalité de tous les hommes; donc je » n'ai plus de maîtres parmi les hommes..... A bas tout » ce qui m'opprime (1). »

(1er nov. 1871), où les mêmes doctrines sont professées ouvertement :

« De tout ce qui précède, il résulte que ce qu'on appelle l'âme n'est que l'ensemble des fonctions du cerveau. L'intelligence naît, se développe, s'accroît, s'exerce, s'altère, s'atrophie et meurt avec le cerveau. L'âme n'est donc pas plus immortelle que le corps dont elle n'est qu'une des propriétés. »

(1) Cette citation est extraite d'un article qui a pour titre : *Où en est la révolution française ?* (Revue des cours littéraires, 19 octobre 1871.)

Vous le voyez, Messieurs, c'était le prologue du grand drame dont l'année 1871 devait fournir les acteurs à la grande stupéfaction du pays. On assure aujourd'hui que parmi les maîtres du socialisme scientifique, plusieurs, éclairés à la lueur de l'incendie de Paris, élèvent des protestations énergiques contre les attentats commis par la dernière insurrection et déclinent toute solidarité avec elle. Mais toutes les protestations sont vaines sans les œuvres, et le repentir de ces écrivains ne sera sincère et efficace que le jour où, semblable au fier Sicambre, ils adoreront ce qu'ils avaient combattu et combattront les erreurs dont ils déplorent aujourd'hui les épouvantables conséquences.

Après tant d'aveux, tant de présages et tant d'avertissements, après les cruelles leçons que lui ont infligées les événements, si la civilisation française, comme les civilisations si fameuses de l'Egypte, de la Grèce et de Rome, allait s'engloutir dans les flots de la barbarie moderne, elle ne pourrait s'en prendre qu'à elle-même, elle n'aurait qu'à se résigner humblement. Mais ce malheur nous sera épargné, j'en ai l'espérance, et j'ai trop d'estime pour l'esprit français qui se manifeste aujourd'hui même par cette vaste souscription qui a pour objet le rachat de la France, j'ai trop de confiance dans son véritable patriotisme, trop de respect pour ses représentants, pour douter un instant de la régénération de ma patrie. Elle peut bien, après la terrible commotion qui vient de la frapper, hésiter encore quelques jours dans la recherche de sa voie; mais, après les premières émotions, elle comprendra, elle affirmera

que la civilisation est impossible si l'homme ne se perfectionne lui-même, et cette pensée, animée par l'esprit chrétien, deviendra la base de nos institutions comme elle sera l'instrument assuré de notre régénération.

Plaise à Dieu, Messieurs, que ma conviction trouve de l'écho dans cette enceinte, qu'elle se répande et se propage, et que tous nos concitoyens, renonçant bientôt aux dangereuses utopies, se rattachent aux principes fondamentaux des sociétés. Car, avec Dieu et l'âme, avec la famille et la patrie, tout est possible ; le gouvernement, quel qu'il soit, république ou monarchie, peut écarter les défiances et inspirer le respect, l'homme se perfectionne, le sacrifice se comprend, le dévouement devient un précepte, la discipline une nécessité, et la civilisation marche incessamment à la poursuite de ses destinées.

(Voyez les notes ci-après.)

Indépendamment des témoignages indiqués dans les notes de ce discours, on peut consulter les documents suivants sur le système *Prussien et sur la cause de nos revers :*

Proclamation du commandant en chef de l'armée prussienne à Clermont (Oise), en octobre 1870.

Proclamation du général de Werder, à Dijon, octobre 1870.

Circulaire de M. Chaudordy, délégué du ministère des affaires étrangères, du 29 novembre 1870.

Protestation, en date du 3 décembre 1870, de M. Marie-Bernard Bauer, protonotaire apostolique, aumônier en chef des ambulances de la Presse. Malgré le drapeau de Genève et les quatre appels sonnés par la trompette, selon l'usage des parlementaires, il fut accueilli par une vive fusillade au moment où il se dirigeait, en avant de Champigny, pour recueillir les blessés et enterrer les morts. Huit chirurgiens et cinq autres membres de l'ambulance, témoins de cet acte sauvage, ont signé la protestation.

Le Museum d'histoire naturelle, renfermant une ambulance de 200 blessés, fut bombardé dans la nuit du 8 au 9 janvier 1871. La déclaration en a été faite le lendemain à l'Académie des sciences par M. Chevreul, directeur de cet établissement scientifique, qui avait été jusqu'alors respecté de tous les partis et de tous les pouvoirs nationaux et étrangers.

La Salpétrière fut bombardée dans la nuit du 9 au 10 janvier. Cet hôpital, dont le dôme très élevé était surmonté du drapeau international, renfermait plus de 3,000 femmes âgées ou infirmes, 1,500 femmes aliénées, 300 blessés, et, en outre, les populations réfugiées des asiles d'Ivry. (Voir dans les journaux de médecine la protestation des huit médecins et chirurgiens en chef de cet établissement.)

Dans la même nuit, fut bombardé l'hôpital de la Charité renfermant 800 malades et blessés tant civils que militaires. (Voir la protestation des sept médecins et chirurgiens en chef de cet établissement.)

A été bombardée pendant plusieurs jours, à la même

époque, la maison de santé de Sainte-Périne occupée par 300 viellards, malgré sa situation sur une hauteur et le drapeau de Genève qui devait la protéger. (Voir la protestation du docteur Maurice Raynaud, médecin de cette institution.)

Fut pareillement bombardé l'hôpital des Enfants-Malades, renfermant 600 enfants. (Voir la protestation des six médecins et chirurgiens de cet établissement.)

Dans la nuit du 12 au 13, l'hôpital Necker fut bombardé. (Voir la protestation des six médecins et chirurgiens en chef de cet établissement.)

L'institution des Jeunes-Aveugles, hospitalisant 200 blessés et malades militaires, a été visé et bombardé le 12 par un temps clair et à trois heures de l'après-midi. (Voir la protestation des cinq médecins et chirurgiens en chef de cet établissement.)

Enfin les hôpitaux de la Pitié, du Midi. de la Maternité et les ambulances établies à l'Ecole normale, au lycée Corneille, etc., ont subi le même sort. (Voir, dans les journaux de médecine du commencement de l'année 1871, les protestations du personnel médical de ces établissements.) Plusieurs de ces publications ont consigné les accidents et les malheurs occasionnés par le bombardement sur les malades et les blessés.

Lettre publiée par le *Journal des Débats* après la bataille de Beaumont, par M. de Pressensé, aumônier protestant, témoin de cette bataille.

Ordre du jour du général Trochu. 20 septembre 1870.

Circulaire de l'amiral Fourrichon. Tours, 26 septembre 1870.

Rapport au gouvernement de Tours sur la capitulation de Metz, par M. de Valcourt, officier attaché au quartier général de l'armée du Rhin. 28 octobre 1870.

Circulaire du général Vinoy à tous les généraux sous ses ordres. 16 mars 1871.

Opinion du général de Wimpfen sur plusieurs officiers. *Moniteur* du 8 septembre 1871.

Le *Courrier de la Montagne,* février 1871, sur l'invasion prussienne de l'arrondissement de Pontarlier.

Voir les ouvrages publiés par plusieurs officiers supérieurs et particulièrement celui du général Grenier : *Mes souvenirs de l'armée de Metz;* celui du général Deligny : *l'Armée de Metz,* et celui du général Favé : *Nos revers.*

Protestation du conseil municipal d'Orléans contre le départ des troupes et l'abandon de la ville dans la nuit du 26 au 27 septembre 1870.

Protestation du général Brisson contre la capitulation de Metz ; Trèves, 4 octobre 1870.

Le Siège de Metz : Actes de la municipalité de cette ville pendant le siége.

Et, enfin, le discours prononcé par M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique et président de l'Académie des sciences morales et politiques, à la séance publique annuelle des cinq académies, du 26 octobre 1871.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. le Président CLERC.

Messieurs,

Les événements que nous venons de traverser ont été bien peu favorables aux travaux historiques. En présence des douleurs si vives du présent, quelle place y a-t-il pour les calmes études du passé ? Votre concours d'histoire a fait à cette question la réponse que vous pouviez attendre. Un mémoire sur l'abbaye de Baume-les-Moines, un autre sur la ville de Jussey, tous deux composés avant les désastres de la dernière campagne, vous ont été seuls adressés.

Le premier, celui qui a pour titre : *Etudes sur l'abbaye de Baume-les-Moines*, et qui porte le n° 1, avec la devise : *In tenui labor*, se distingue par des qualités sérieuses.

Vous le savez, dans le département du Jura, près de la source de la Seille, au bord de la rivière qui y prend naissance, s'élève un monument célèbre, aujourd'hui simple église de village. C'est l'ancienne abbaye de Baume, située dans un point de la vaste circonscription qu'au siècle de Charlemagne on appelait le comté *de Scoding*. La vallée est belle et étroite, les rochers à pic qui l'entourent donnent à ce site un aspect sévère et grandiose. C'est la nature sauvage dans sa majesté ; le

religieux y vit séparé des hommes. Tout semble y inviter au silence, au calme de la retraite, au recueillement de la prière. L'intérieur de l'église renferme un trésor varié de richesses archéologiques, et, dès longues années, elle a été classée parmi les monuments historiques à la charge de l'Etat.

Ce ne sont point cependant ces antiquités que l'auteur du mémoire n° 1 se propose de décrire ; ce n'est pas l'histoire proprement de l'abbaye de Baume qu'il veut retracer. S'éloignant d'avantage des sentiers battus, il fixe, dès le début de son travail, le point de vue où il s'est placé.

« Etudier, dit-il, les origines d'une abbaye trop peu » connue, esquisser son histoire, suivre ses développe- » ments pendant une période ignorée, puis, laissant à » d'autres le soin de retracer ses annales dès qu'elles » n'offrent plus de lacunes, approfondir l'organisation » intérieure du monastère, l'état des personnes et la » condition des terres dans son domaine : tel est l'objet » de ce travail. Notre but est de combler, dans une » certaine mesure, une lacune considérable, en attirant » l'attention sur des points intéressants, peu étudiés jus- » qu'à ce jour dans les diverses monographies d'abbayes » franc-comtoises. »

Ce mémoire se divise en quatre parties.

Dans la première, l'auteur examine l'origine de l'abbaye ; il la croit des premières années du VII[e] siècle, et lui donne pour fondateur, non saint Lanthein, selon l'opinion commune, mais saint Colomban, beaucoup plus célèbre. Il parcourt l'histoire du monastère

jusqu'au XIe siècle, et le voit successivement ruiné par les Sarrasins, les Normands et les Hongrois, puis définitivement rétabli par saint Bernon, issu, au IXe siècle, de la race la plus ancienne des comtes de Bourgogne.

A travers ces époques si obscures, où les preuves directes font trop souvent défaut, l'auteur se guide au flambeau d'une critique sévère. Il recherche les sources originales, les cite, les compare, en apprécie la valeur, montrant dans sa critique une heureuse sagacité. Son style est celui de la discussion, sobre, tempéré, généralement approprié au sujet.

La seconde partie du mémoire est relative à l'organisation intérieure de l'abbaye, à l'examen des attributions et des devoirs de chaque dignitaire ; la troisième, à l'organisation extérieure, c'est-à-dire à l'étude de la condition des personnes et des biens dans les possessions du monastère. Si l'on excepte la classe des hommes libres, la condition des cultivateurs est généralement le servage, adouci par la mansuétude et la charité chrétienne.

Une quatrième partie est, à titre de supplément, consacrée à la détermination d'un lieu appelé, dans la vie de saint Lanthein, *Maximiacum*, à l'ancienne école de l'abbaye de Baume et au village de ce nom. Les archives du monastère semblent familières à l'auteur, et il a joint à son travail la collection des chartes les plus importantes qu'il y a puisées.

Tel est, dans ses quatre divisions, l'ensemble du mémoire n° 1. Vous le voyez, Messieurs, dans les trois

dernières les études de l'auteur ne sont pas dépourvues d'intérêt : loin de là. Cependant, à vrai dire, elles ne sont que secondaires. La partie véritablement historique est réellement la première, c'est-à-dire la période qui s'étend de l'origine du monastère jusqu'au XIe siècle. Mais là, il faut le dire, règne presque partout une obscurité invincible, et la plupart des solutions de l'auteur ne vont pas au delà de la probabilité. Le concurrent rencontre presque partout plus de lacunes qu'il n'en peut combler, plus de questions qu'il n'en peut résoudre d'une manière définitive. Aussi, dans cette période les points véritablement acquis à l'histoire demeurent trop peu nombreux, et, consultant trop ses espérances, l'historien a peut-être fait plus de promesses qu'il n'a pu réellement en tenir.

C'est sans doute, si l'on peut employer cette comparaison empruntée aux arts, moins la faute de l'ouvrier que celle de la matière. Aussi, pour que les concurrents ne soient pas exposés à s'épuiser en stériles efforts, l'Académie ne peut-elle trop recommander à ceux qui briguent ses couronnes, le choix attentif du sujet.

Avec ses connaissances, sa méthode et une matière plus féconde, le concurrent eût probablement emporté le prix.

Tel qu'il est, le mémoire n° 1 n'en mérite pas moins une distinction importante, et votre commission vous a proposé de lui accorder, avec la somme de 200 fr., une mention très-honorable.

II.

Le sujet du mémoire n° 2 offre un fonds beaucoup plus riche : c'est l'histoire de la ville de Jussey. Ce travail porte en tête la devise empruntée à deux vers d'Ovide :

> Nescio quâ natale solum dulcedine cunctos
> Allicit, immemores nec sinit esse suî.

Jussey, située sur la rivière de l'Amance, est une ancienne ville du pagus ou comté de Port, au nord-ouest de la haute Bourgogne vers la Champagne. Dès le début de son mémoire, le concurrent se plaît à décrire le site enchanteur de cette localité.

« Il ne serait pas facile de trouver en France un » site plus agréable, un territoire plus fertile, une » plaine plus belle qu'à Jussey (1). En effet, après Gray, » nous ne connaissons point, dans toute la Franche-» Comté, de ville aussi heureusement assise. Inclinée » sur la pente de deux collines, elle voit se développer » devant elle une plaine vaste et féconde, où l'Amance » et la Saône se promènent lentement en contours » gracieux. Un réseau de six routes lui amène le » commerce de tous les alentours. La ligne ferrée de » Paris à Mulhouse parcourt la prairie, et çà et là » traverse les deux rivières sur des ponts élégants ; sa » gare, entourée d'hôtels et de magasins, communique » avec la ville par une magnifique avenue de mille

(1) Perreciot, *Ebauches sur les villes de la Franche-Comté.*

» mètres, bordée d'un double rang de tilleuls et de » peupliers. Plus loin, derrière la plaine, s'étagent de » gracieuses collines couvertes de villages, de forêts et » de riches cultures.

» C'est surtout de la hauteur escarpée qui domine la » ville au couchant, que le panorama se déroule sous » les regards avec le plus de magnificence. L'immense » horizon embrasse les monts de Morey, de Noroy, de » Coiffy, de Bains, de Plombières, du Val-d'Ajol, de » Planches-les-Mines, de Saint-Remy et de Purgerot. »

Quelle est la première origine de Jussey ? Des débris antiques attestent que ce lieu a été habité dès les temps romains. Sous le règne des rois francks, il est nommé dans un document du VII[e] siècle, dans la vie de saint Agile, l'un des grands seigneurs du comté de Port. Après cette mention, l'histoire reste longtemps muette, et ce n'est qu'à l'époque qui suit immédiatement celle où nos cinq comtés se réunissent en un seul sous la main d'Othe-Guillaume, auteur de la dynastie longue et puissante de nos comtes de Bourgogne, que Jussey apparaît de nouveau comme le chef-lieu d'une vaste châtellenie de leurs domaines. Sauf une interruption momentanée, nos comtes en demeurent les seigneurs comme ils le sont de Dole, de Gray, de Vesoul, de Poligny et autres villes domaniales.

C'est là l'un des traits saillants de l'histoire de cette localité ; ce trait se perpétue de siècle en siècle, et survit à la conquête de Louis XIV. Ce sont nos comtes qui règnent directement sur Jussey, nomment les officiers et perçoivent les revenus ; ce sont eux qui en

ont construit ou relevé les murailles, fondé l'hôpital, créé la mairie. Aussi, dès les temps les plus anciens, Jussey est une ville; des remparts et des fossés l'entourent; à côté, sur la montagne la plus voisine, s'élève le château fort qui la protége et qui se lie à son enceinte. Sa châtellenie se compose d'un grand nombre de villages. Mais, à côté de ces titres d'honneur, il est pour cette terre domaniale un danger permanent; elle est située presque à la frontière de la France, puissance redoutable et longtemps ennemie. Dans les guerres aussi acharnées que terribles de Louis XI contre Charles-le-Téméraire, Jussey sera toujours l'une des premières proies de l'invasion. En 1475, ce lieu est brûlé, son château détruit; la ville reste près de quatre-vingts ans sans murailles, et, comme une partie de nos châteaux démantelés à cette époque, celui de Jussey ne se relèvera plus.

Cette grande destruction, mal réparée par l'Espagne, porte à cette bourgade un coup mortel, et jamais, dès lors, elle ne recouvrera sa force première. Sans château, avec des murs imparfaitement réparés au temps de Charles-Quint, Jussey est, en 1569, occupé par les Huguenots de Wolfgang, et trente années après, ouvre ses portes à Tremblecourt. Pendant la guerre de dix ans, la ville est prise par Turenne, reprise par Lamboy, pillée, puis brûlée en 1637 par les hordes suédoises. Au milieu de calamités sans nombre, les trois quarts de ses habitants périssent, et, quarante ans après, son enceinte affaiblie ne fait aucune résistance à la double conquête de Louis XIV.

L'auteur du mémoire n° 2 retrace toute l'histoire de cette ville domaniale depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. Il n'y consacre pas moins de 700 pages, y compris les pièces justificatives. Nous ne pouvons le suivre dans de si longs développements. Nous dirons seulement que, dans cette étude complète, trop complète peut-être, l'auteur mérite de véritables éloges pour ses longues et courageuses recherches à Besançon, à Vesoul, à Dijon, à la bibliothèque de Paris. Rien ne lui a coûté dans ce travail, qui est peut-être l'œuvre de plusieurs années. Une récompense est due à de pareils efforts. Cette récompense doit-elle être le prix? Votre commission ne l'a point pensé. Elle croit que ce mémoire trop étendu eût gâgné beaucoup à être resserré, que, par l'étendue même de son œuvre, l'auteur a été parfois conduit à trop négliger le style qui donne la couleur et la vie aux écrits historiques, et que dans le domaine de l'histoire générale, où l'écrivain est trop souvent entré à l'occasion d'une étude toute locale, il n'a pas su se défendre de certaines erreurs assez graves.

Le mémoire n° 2 n'offre pas moins un travail fort digne d'être distingué, et votre commission vous a proposé de lui accorder la même récompense qu'à l'auteur du mémoire sur l'abbaye de Baume-les-Moines, c'est-à-dire une mention très honorable avec la somme de 200 francs. Ces conclusions ont été adoptées, et il ne reste plus qu'à proclamer dans cette séance publique le nom des deux concurrents.

Ce rapport terminé, M. le président ouvre les billets

cachetés joints aux deux mémoires jugés dignes de récompense, et proclame, comme auteur de l'Etude historique sur l'abbaye de Baume-les-Moines, M. Bernard Prost, élève de l'école des Chartes, archiviste du département du Jura ; et comme auteurs de l'Histoire de Jussey, MM. Chatelet, curé de Cussey, et Coudriet, curé de Levier.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. L. DE SAINTE-AGATHE

MESSIEURS,

Les sciences, les lettres et les arts ont depuis quatre siècles un agent fidèle, un auxiliaire irrésistible, qui, par eux et pour eux, franchit toutes les distances, parle toutes les langues, s'adresse au savant, à l'ignorant, au riche, au pauvre, et fait pénétrer partout les œuvres de l'intelligence et de la pensée.

A ces traits vous avez reconnu l'imprimerie.

Aussi, Messieurs, en prenant place parmi les membres de votre docte compagnie, je comprends que c'est à l'imprimerie que je dois reporter tout le mérite d'une distinction dont je sens tout le prix.

C'est l'imprimerie que vous avez voulu honorer en donnant vos suffrages à l'industriel qui, ayant fait de cet art la principale occupation de sa vie, en a reçu l'obligation d'étudier les lettres, et qui, jeté au milieu des livres, en a fait sa société intime, et l'objet de ses plus douces jouissances.

Vous ne vous étonnerez donc pas si je viens vous entretenir de la découverte de cet art merveilleux, et rappeler comment il s'est établi et développé en Franche-Comté.

Il y a quelque témérité à traiter un semblable sujet devant une assemblée encore pénétrée des enseignements des Weiss et des Nodier; mais le souvenir de ces maîtres vénérés me fera trouver, je l'espère, près de vous, un peu de cette bienveillante indulgence dont ils ont donné tant d'exemples dans le cours de leur longue et glorieuse carrière littéraire.

Le xv[e] siècle, qui donna naissance à l'imprimerie, fut le siècle des grandes découvertes et du perfectionnement des inventions les plus diverses : à aucune époque l'activité des hommes ne fut plus intense.

Christophe Colomb et Vasco de Gama ouvrent à la civilisation européenne des contrées inconnues; la boussole assure la marche des navigateurs; la poudre à canon transforme l'art de la guerre; la peinture et la sculpture sont remis en honneur; il semble qu'une fièvre de savoir agite les populations.

L'Italie recueille les richesses littéraires de l'empire d'Occident dispersées par la prise de Constantinople. L'étude des langues et des monuments de l'antiquité trouve partout des protecteurs et des maîtres.

C'est au milieu de cette éruption d'un monde nouveau que surgit Jean Gœnsfleisch, dit Guttenberg, originaire de Mayence et issu d'une famille patricienne. Il était venu à Strasbourg en 1439 (1); c'est dans cette ville qu'il fit les premiers essais de l'art

(1) Ou en 1434. Lambinet, t. I, p. III.

d'imprimer, au moyen de planches de bois gravées en relief (1).

En 1444, il prit pour associé un orfèvre du nom de Jean Faust, qui lui avança des fonds.

Après diverses tentatives xylographiques, au moyen de lettres de bois, unies d'abord, puis séparées, les associés parvinrent à fondre en métal les lettres de

---

(1) L'impression, sur le papier, d'images en creux, gravées dans le bois, devait bientôt conduire à l'impression de lettres et de lignes sur des pages entières. On connut avant Guttenberg le secret de tirer des épreuves d'un texte composé de types fixes gravés sur un bloc unique, et même le secret de varier la composition de ce texte, en employant, non plus un ensemble de lettres taillées et alignées dans un ordre immuable, mais bien des types mobiles, se prêtant aux combinaisons les plus diverses. Laurens Coster, de Harlem, passe pour l'inventeur de ces types mobiles. Que trouva donc Guttenberg? « *Un autre procédé, autrement subtile et habile,* » dit son ouvrier, Ulrich Zell, « *il trouva la fonte des caractères.* » Le *Speculum humanæ salvationis* fut imprimé avant 1442 par Laurens Coster, avec des caractères et des planches en bois. Associé à Fust ou Faust et à Schœffer, Guttenberg, de Mayence, commença à employer les caractères isolés et fondus, à partir de 1452.

Pour rendre les livres populaires, on les orna de gravures sur bois, faites dans le style des peintures des manuscrits, qui furent imitées le plus fidèlement possible. Les sujets qu'on voit ordinairement représentés dans les Heures imprimées sont tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament, ainsi que de la Vie des Saints. Bientôt le même moyen fut appliqué aux ouvrages de science, d'histoire, aux romans, où les estampes servent d'éclaircissement et de complément au texte. La gravure sur bois fit des progrès rapides; plusieurs grands artistes s'y appliquaient, bien qu'en général ils n'aient fourni que leurs dessins, laissant à des artistes inférieurs, nommés tailleurs d'images, le soin de tailler dans le bois, en relief ou en creux, les parties qui devaient servir à l'impression. C'est en Allemagne surtout qu'elle a [illegible]; c'est en Italie que s'est développée, avec autant d'éclat que de rapidité, la gravure sur cuivre. (*Histoire moderne*, Ducoux, [illegible] [illegible])

l'alphabet latin : c'est l'origine de la véritable typographie.

En 1452, ils s'adjoignirent Pierre Schœffer, qui compléta la découverte par l'invention du poinçon, du moule à fondre les lettres en métal, et de l'encre d'imprimerie. Faust, reconnaissant, lui donna sa fille en mariage.

Mais, en 1455, Guttenberg dut se séparer de ses associés et leur abandonner son matériel, par suite d'un procès qu'il perdit.

Ils venaient de terminer la Bible sans date, en deux volumes in-folio (1).

Rentrés à Mayence après cette séparation, Guttenberg d'une part, et ses anciens associés de l'autre, formèrent chacun un établissement séparé.

Enfin, le 14 août 1457, Jean Faust et Pierre Schœffer firent paraître dans cette ville le *Psalmorum Codex*, grand in-folio, premier livre qui porte une date d'impression, et qui passe pour un chef-d'œuvre de typographie.

Les premières impressions reproduisaient exactement les manuscrits, qui leur avaient servi de modèles. Les caractères étaient nets, réguliers, pleins d'abréviations et les lettres initiales peintes en couleurs. On y remarquait l'absence des ponctuations, guillemets, parenthèses, réclames, folios et signatures ; ce ne fut que plus tard, et par l'initiative d'imprimeurs ingénieux,

(1) Les nombreux titres et *incunables* qui se trouvaient réunis dans la riche bibliothèque de Strasbourg ont été brûlés par le feu des Prussiens, lors du bombardement de 1870.

que ces signes, destinés à séparer et noter les diverses parties d'un discours, furent introduits dans les textes imprimés.

Cette conformité des impressions nouvelles avec les manuscrits était si parfaite, et les moyens employés pour leur fabrication tellement inconnus, que les inventeurs purent en écouler un grand nombre, à des prix très élevés, au détriment des copistes, qui, à cette époque, n'étaient pas seulement de simples écrivains mécaniques, mais des savants souvent d'un certain mérite (1).

Vers 1462, une guerre civile ayant éclaté dans l'électorat de Mayence, les ateliers de Guttenberg et

(1) Quelque admirable que l'art typographique fût dans ses effets, il s'en faut pourtant beaucoup qu'il ait été accueilli dans son origine avec l'enthousiasme qu'il aurait dû produire, ou même avec la faveur qu'il méritait. Il ruinait une classe d'hommes qui était devenue extrêmement nombreuse depuis le quatorzième siècle : celle des copistes, qui, à cette époque, n'étaient pas de simples écrivains mécaniques, mais des savants, souvent du premier mérite. Ainsi, au lieu de s'apercevoir de l'avantage que l'imprimerie promettait pour le progrès des lettres, beaucoup de personnes n'y virent, au contraire, qu'un moyen de les faire rétrograder, parce que l'érudition et la calligraphie cessaient, pour une foule d'individus, d'être un moyen de gagner leur vie d'une manière honorable. Il faut ajouter que les possesseurs de bibliothèques, achetées à frais immenses, voyaient diminuer leur capital par la multiplication des livres; ainsi leur intérêt et leur vanité en étaient offensés. Enfin, l'amour-propre des savants même se trouva choqué de ce que l'érudition, qui jusqu'alors ne pouvait être acquise qu'avec de grandes peines et par beaucoup de dépenses, allait devenir le domaine de la foule. Il ne fallait rien moins que l'évidence des immenses avantages qu'offrit la typographie, pour l'emporter enfin sur toutes ces préventions. (Schoell, *Cours d'hist. des États européens*, l. V, ch. XI.)

ceux de Faust et Schœffer furent saccagés ; les ouvriers devenus libres se dispersèrent, et, par suite, les procédés d'impression, tenus secrets jusque-là, tombèrent dans le domaine public.

Guttenberg, dont la vie avait été semée d'embarras, comme celle de la plupart des inventeurs, se trouva, en 1465, compris dans la maison de l'électeur de Mayence, Adolphe II, dont il recevait une pension ; et il abandonna dès lors la presse jusqu'à sa mort, arrivée en 1468 (1).

En moins de cinquante ans, l'imprimerie se trouva répandue dans toute l'Europe centrale. Les chefs-d'œuvre des poètes et prosateurs grecs et latins cessèrent d'être la propriété de quelques privilégiés seulement, et se répandirent dans toutes les classes. On n'eut plus à redouter pour ces monuments la perte ou l'oubli, qui ont frappé un grand nombre d'ouvrages, dont les titres seuls sont parvenus jusqu'à nous.

La Suisse accueillit la typographie dans les années 1470, 1474 et 1476, si mémorables d'ailleurs par les journées de Granson et de Morat.

Néanmoins la disette de livres était extrême dans

---

(1) Guttenberg fut enterré dans l'église des Recollets de Mayence. Voici l'inscription qu'on y lisait encore en 1799 :

D. O. M. S.
Joanni Genszfleich artis impressorie repertori,
De omni natione et linguâ optimè merito,
In nominis sui memoriam immortalem Adam Gelthus posuit.
Ossa ejus in ecclesiâ D. Francisci Moguntinâ feliciter cubant.

(*Origine de l'Imprimerie*, par P. Lambinet; Paris, 1810, in-8°, I, p. 148.)

notre province. La duchesse de Bourgogne achetait, en 1415, une bible sur vélin au prix de 500 écus d'or. La moindre bibliothèque avait la valeur d'un riche mobilier. Et les livres d'église étaient si rares que l'on voyait, dans ces temps-là, au centre du chœur des grands chapitres, un bréviaire attaché avec une chaîne ou enfermé dans une cage de fer, autour duquel s'assemblaient les prêtres pour réciter leur office, chacun d'eux n'ayant pas la faculté de s'en procurer un (1).

Charles de Neuchâtel, alors archevêque de Besançon, était un prélat éminent, plein de zèle pour les intérêts de la religion, doué d'un esprit élevé, et ami des lettres. Il comprit tout dabord les avantages de la nouvelle invention et se hâta d'en faire profiter le clergé et les fidèles de son diocèse.

Ce prélat commença par faire imprimer à Bâle, par Bernard Richel, le *Bréviaire de Besançon,* 2 vol. in-4°, caractères rouges et noirs.

La ville de SALINS, dotée par Louis XI du Parlement, *en haine* des Dolois qui lui avaient résisté, eut le mérite et l'honneur de recevoir les premiers imprimeurs de la province. Ils se nommaient Jean Desprels, Benoît Bigot et Claude Baudrand.

L'archevêque leur confia l'impression du *Missel de Besançon,* volume in-folio à deux colonnes.

L'absence de lettres initiales, toutes peintes à la main, et en couleurs diverses, indique l'enfance de

---

(1) LAIRE, *Dissertation sur l'Imprimerie en Franche-Comté, au* XV *siècle*. Dole, 1785, in-8°, p. 13.

l'art ; mais les caractères rouges et noirs sont imprimés avec une grande netteté, et le papier est excellent. Tel est l'exemplaire que nous avons vu dans la précieuse collection de M. le président Bourgon, magistrat éminent, qui savait allier la passion des livres à ses fonctions.

L'avertissement des éditeurs nous apprend qu'ils ont été déterminés à cette entreprise par la rareté des missels, que les guerres avaient détruits, et par l'imperfection et l'incommodité des exemplaires existants ; quoi qu'il en soit, ils ne restèrent pas longtemps à Salins, et le Missel fut le seul livre qui sortit de leur presse (1).

Besançon ne pouvait rester en arrière des villes de

---

(1) *Missale secundùm usum ecclesiæ Bisuntinæ*. On lit à la fin : *Divinis exactum auspiciis claro Salinensi oppido, secundum Bisuntinæ metropolitanæ ecclesiæ missarum annualium usum : opus clarissimum caracteribus impensa Joan. de Pratis diligenter correctis. Olympiadibus Domini millesimo CCCCLXXXV*, in-fol., caractères rouges et noirs.

On y remarque l'avertissement suivant des libraires : « In Christo reverendissimi ac piissimi patris et pastoris vigilantissimi domini Caroli de Novo Castro, Dei et apostolicæ sedis gratiâ Archimandritæ Bisuntini expresso mandato : in suæ diocesis antiquo ac celebri oppido de Salinis, Spiritûs Sancti explonte gratiâ præsens Missalium, elaboratum opus ad usum et secundùm Bisuntinum ordinarium, ad finem usque perductum est. Rara profectò et fere nulla missalia his et diversorum generum aliis libris, in ibi impietate Guerrarum absorptis ad manum habebantur : et quæ supererant innumeris remissionibus confusa, haud parùm damnosa suis lectoribus erant. Quandoquidem et sine artificiosâ punctuatione, et absque gratâ commodâque quotatione inculta doctis lectoribus videbantur.

» His discriminibus per solertes et industrios viros Joan. de Pratis, Benedictum Bigot et Claudium Baudrand, conspicuos et plurimùm commendandos impressores, occursum est et subventum. Sanè hi suo ab opere omnem lectoribus inimicam abalienantes remissionem, securis ac fidelibus punctuationi et quotationi inservierunt : in punctuatione si quidem Franciscum Petrarcham, in quotatione verò modernos theologos imitantes. Porrò, si qui generis æmulorum hos artifices lacerare dente mordaci præsumant..... meminerint dictum esse..... felices essent artes, si de illis soli artifices judicarent, etc. Deo gratias. »

moindre importance qui l'avaient devancée. Une imprimerie y fut installée en 1486. On reconnaît encore la main de Charles de Neuchâtel dans la nature des publications. Aucun imprimé ne porte le nom de l'imprimeur, mais les bibliographes ont désigné Jean Comtet, nom répandu dans le pays, et qui d'ailleurs se trouvait écrit à la main sur un exemplaire des *Constitutions de l'Eglise de Besançon,* 1487, in-folio.

Les neuf publications faites par J. Comtet sont toutes en latin; nous en donnons les titres en note. Il nous suffit de dire que les Statuts du diocèse, la Discipline religieuse et divers Traités théologiques et ascétiques fournirent la matière d'un certain nombre de petits écrits, tantôt réunis en un même volume, tantôt publiés séparément. On y remarque un Guide pour la santé, avec les commentaires d'Arnauld de Villeneuve; c'est probablement la première édition latine de l'Ecole de Salerne, in-4° ; puis un Traité de la peste, suivi du Livre de Michel Scot sur la physiognomie, in-4°, texte latin (1).

Cet atelier avait fonctionné pendant deux années.

---

(1) Pour la rédaction du catalogue de ces publications, nous nous sommes conformés aux énonciations du savant P. Laire; et par la collation des exemplaires que nous avons pu compulser, nous nous sommes assuré qu'il était impossible de trouver un guide plus exact et plus sûr.

1486-1487. — *Speculum aureum animæ peccatricis, à quodam Carthusiensi editum* (*à* Dyonisio de Leuvis, *aliò nomine* Richel). *Canones pœnitentiales.*

Tractatus brevis de Horis canonicis dicendis. Tractatus de arte benè moriendi...... in-fol., 32 feuillets, sans date, mais identique pour les caractères, la disposition et le papier au suivant.

La ville de Dole, rentrée en possession de son Parlement après la mort de Louis XI, son implacable ennemi, reprit dans notre province un rang que ses malheurs et son héroïsme rendaient encore plus légitime. Elle, aussi, eut en 1489 une imprimerie, tenue par Pierre Metlinger.

On a de lui : *Les Ordonnances du comté de Bour-*

Codex Constitutionum ecclesiæ Bisuntinæ, editus à Carolo de Novo Castro, archiepiscopo Bisuntino. Speculum sacerdotum missam celebrare volentium, à B. Bonaventura *editum. Historia horrenda de Udone archiepiscopo Magdeburgensi. Speculum ecclesiæ domini Hugonis primi, Cardinalis, ordinis Prædicatorum.* Et on lit à la fin : *Impressum Bisuntii an. Dom. milles. quadringint. octuagesimo septimo, primâ die Martii,* in-fol.

L'exemplaire du P. Laire portait à la suite de la date, en écriture rouge, le chiffre et le nom de l'imprimeur, *Joannes* (ou *Franciscus*) Comtet.

1487. — *Regimen Sanitatis, cum Tractatu epidemiæ seu pestilentiæ, unà cum commentariis* Arnoldi de Villanova, *medico.* On lit à la fin : *Impressum Bisuntii, anno Domini millesimo quadragentesimo octuagesimo septimo,* in-4°.

Liber de Pestilentiâ, et liber Michaelis Scoti de Physiognomiâ. On lit à la fin : *Impress. Bisuntii anno Domini millesimo* CCCCLXXXVII, in-4°.

1488. — *Roderici de Zamora episc. Speculum vitæ humanæ.* On lit à la fin : *Finit feliciter Speculum humanæ vitæ nuncupatus, impressus Bisuntii, anno Domini millesimo* CCCCLXXXVIII, in-4°.

Speculum artis benè moriendi. Opusculum de horis canonicis dicendis vel cantandis. Opusculum quod Speculum aureum animæ peccatricis inscribitur. Speculum conversionis peccatorum Dyonisii de Levivis, aliàs Richel, *Carthusiani.* On lit à la fin : *Finit... Speculum conversionis peccatorum, impressum Bisuntii, anno Domini* MCCCCLXXXVIII, in-4°. Le premier traité est de 22 feuillets ; le second est de 7 ; le troisième de 32 ; et enfin le quatrième de 28, y compris celui de la suscription rapportée plus haut.

Opusculum, quod Speculum sacerdotum dicitur, editum à Sancto Augustino, de honestate et dignitate eorum. Historia horrenda Udonis, archiepiscopi Magdeburgensis, in-4°, huit feuillets.

gogne, 1490, in-4°, et un Ecrit de Jean Heberlin, sur la maladie épidémique, 1492, in-4° (1).

La Franche-Comté, dotée de trois établissements typographiques, pourvue d'universités renommées, se trouva impuissante à les soutenir et à les alimenter. Toutefois, par les ouvrages qui ont été publiés, on peut voir qu'alors on y cultivait avec fruit la théologie, le droit, les sciences naturelles, et que déjà se montrait cet esprit positif et sérieux qui est le caractère distinctif de nos populations.

On ne peut guère se rendre compte de la durée éphémère des imprimeries qui ont paru en Franche-Comté au xve siècle, qu'en admettant l'existence d'ateliers typographiques en quelque sorte nomades, se transportant où ils étaient appelés, et quittant avec d'autant plus de facilité que leur matériel ne comportait ni l'importance ni les caractères variés qu'exigent les établissements modernes.

C'est ce qui explique comment les imprimeurs de Salins publient à Citeaux, en 1487, un *Missel* où se retrouvent les caractères dont ils s'étaient servis en 1485 pour celui de Besançon. Pierre Metlinger, que nous avons vu à Dole en 1490, imprime à Dijon, sous la même date, les *Règles, Constitutions et Priviléges de l'abbaye de Citeaux.* Des établissements complets, définitifs, n'auraient pu se prêter à une semblable mobilité.

---

(1) *Joannis Heberlin Gamundiensis Lectio declarativa super epidemiæ morbo*; impr. Dolæ, per J. Héberlin, MCCCCLXXXXII. in-4°.

Le P. Laire, qui fait autorité en bibliographie, a avancé que la Franche-Comté fournissait son papier aux premiers imprimeurs des diverses contrées (1). On reconnaît aujourd'hui l'inanité de cette prétention.

---

(1) Nous trouvons dans la dissertation du P. Laire une assertion qui mérite d'être examinée.

Le papier des livres imprimés au XV[e] siècle à Mayence, à Bâle, à Venise et à Besançon, se trouvant marqué de la tête de bœuf, il en tire la conséquence suivante : « Je me trouve appuyé d'une » forte conjecture lorsque j'avance que si Strasbourg et Mayence » ont été assez heureux pour découvrir et perfectionner l'impri- » merie, notre province aura du moins la gloire de leur avoir » fourni le papier pour son exécution. »

Cette prétention ne peut se soutenir en présence des usages séculaires de la papeterie. Le filigrane que porte dans sa contexture chaque feuille de papier, n'indique pour l'ordinaire que *le format auquel elle appartient*, et nullement l'établissement d'où elle sort. Ce n'est point une marque de fabrique analogue à celles que les imprimeurs ont adoptées pour leurs produits, dès les premières années de l'invention (*a*).

La tête de bœuf qui se voit sur le papier n'est point une preuve concluante ; c'était la marque du fabricant et non celle de l'imprimeur. Elle se trouve sur plusieurs éditions de ce temps-là faites en différents endroits de l'Allemagne. (FOURNIER, *Orig. de l'Impr.*, Paris, 1759, in-8°, p. 42.)

(*a*) Parmi les marques des imprimeurs, un grand nombre n'étaient, à proprement parler, que des armes parlantes :

Ainsi, CHEVALIER, de Paris,	avait adopté	un *Cavalier*.
Chesneau, ibid.	—	un *Chêne*.
Corvin, de Francfort,	—	un *Corbeau*.
Bischoff (*Episcopus*),	—	une *Crosse pastorale*.
Freslon, de Lyon,	—	un *Frêlon*.
Galliot du Pré, de Paris,	—	une *Galère*.
Griffe, de Lyon,	—	un *Griffon*.
Jeannon, de Sedan,	—	un *Janus*.
Corrozet, de Paris,	—	une *Rose dans un cœur*.
J. Dupuy, ibid.,	—	une *Samaritaine*.
G. Grapheus, d'Anvers,	—	une *Main écrivant*.

Il y en a une infinité du même genre. Celles que nous citons donneront une idée des autres.

Alde Manuce avait pris pour marque le revers d'une médaille de Domitien, un dauphin sur un ancre.

Mais il reste à notre province le mérite incontesté d'avoir, une des premières, fabriqué le papier de chiffes, notamment dans les papeteries de Baume et d'Arcier, qui étaient très florissantes longtemps avant l'invention de l'imprimerie.

Au début du XVIe siècle, nous trouvons la Franche-Comté occupée à réparer les désastres des guerres qui l'avaient ravagée et des épidémies qui avaient décimé sa population. Elle semble se désintéresser du mouvement scientifique et littéraire qui agite les esprits.

Après avoir envahi l'Allemagne et l'Italie, l'imprimerie se répandit en France.

La multiplicité des livres imprimés a inspiré à Jean Molinet, notre poète de Poligny, les vers suivants que nous extrayons de son livre *des Merveilles advenues en notre temps :*

J'ai vu grande multitude
De livres imprimés,
Pour tirer en étude
Pauvres mal argentés.
Par ces nouvelles modes,
Aura maint écolier
Décrets, bibles et codes,
Sans grand argent bailler.

Cependant, avec le règne de Charles-Quint commença pour la Franche-Comté une ère de paix et de réparation. L'agriculture reprit ses travaux, les sciences, les lettres et les arts furent encouragés par de nouvelles institutions, le commerce prit plus d'extension, et la confiance du roi appela un grand nombre de Franc-

Comtois aux emplois les plus divers et souvent les plus élevés.

Nicolas Perrenot, fils d'un maréchal-ferrant des environs d'Ornans, né en 1486, est l'exemple le plus frappant d'une humble extraction couronnée par les plus hautes distinctions que puisse recevoir le génie et la gloire. Charles-Quint, qui savait juger les hommes, l'éleva rapidement aux premières charges de son royaume : il l'avait nommé garde des sceaux et conseiller d'Etat, à la suite de négociations importantes qu'il avait conduites avec le plus grand talent. Il mourut en 1550, seigneur de Granvelle, Chantonnay, Apremont et autres lieux.

C'est à Nicolas Perrenot de Granvelle que l'on doit la construction, à Besançon, du palais qui porte son nom. Il y avait rassemblé des collections de tableaux, de livres et d'objets du plus grand prix, dont l'étude ne pouvait que faire naître et entretenir le goût des lettres et des arts dans la cité.

Pour soutenir sa mémoire et continuer ses nombreux bienfaits, Nicolas Perrenot laissait un fils : Antoine Perrenot, né à Besançon en 1517, non moins bien doué que lui-même, formé à son école, et qui devait mettre le comble à la gloire de ce nom populaire. Soutenu par son mérite personnel plus encore que par la renommée de son père, il arriva rapidement à succéder aux titres de conseiller d'Etat et de garde des sceaux, que celui-ci avait si dignement portés. Bientôt après il reçut le chapeau de cardinal, puis, deux ans avant sa mort, arrivée en 1586, il fut nommé archevêque de Besançon.

Le cardinal de Granvelle cultivait les lettres avec succès. Il parlait sept langues ; Juste-Lipse fut son secrétaire et Pignius son bibliothécaire. Il donna ses soins à la belle *Bible polyglotte* imprimée à Anvers par Plantin, en 1558, 8 vol. in-fol., et publia à ses frais la *Somme de saint Thomas,* pour en faire des libéralités. Enfin, c'est lui qui ordonna la première édition des *Caractères de Théophraste,* aussitôt après leur découverte.

Après une interruption de soixante-huit ans, l'imprimerie était rentrée à Besançon en 1557, avec Jacques Estanges ; puis on y voit, en 1588, Jacques Foillet, et en 1594, Nicolas Moingesse.

A partir du XVIIe siècle, elle est définitivement fixée dans notre ville; mais les Franc-Comtois n'ont pas encore perdu l'habitude de faire imprimer leurs ouvrages hors de la province.

En 1618, Jean-Jacques Chiflet, confie à Claude Cayne, de Lyon, la publication du *Vesontio;* et l'Histoire de Besançon, si populaire, si intéressante et si pleine d'érudition, qu'avait illustrée le burin de Loisy, Franc-Comtois comme l'auteur, est sortie de la presse d'un étranger ! Vingt-quatre pièces de vers adressées à l'auteur, et signées de noms chers à la Franche-Comté, attestent combien celle-ci comptait de gens de lettres à cette époque.

Dans un village de la paisible vallée de l'Ognon, à PIN-L'EMAGNY, Jean Vernier, simple curé de campagne, eut l'idée de monter un atelier d'imprimerie. C'était vers 1629 ou 1630. Il choisit pour collaborateur et pour guide Toussaint Lange.

Dans l'intérêt des populations rurales, qui manquaient de livres de prières, il composa les *Heures Paroissiales*. Ce recueil eut un succès immense et se trouva bientôt dans toutes les familles : on ne le désigna dès lors et jusqu'à nos jours, dans le diocèse, que sous le nom d'*Heures de Pin*. L'édition originale est introuvable. Nous ne connaissons ces Heures que par les réimpressions multipliées qui en ont été faites.

L'imprimerie de Jean Vernier a publié, de 1630 à 1635, divers ouvrages de théologie et de piété tant latins que français : parmi ces derniers, nous citerons *Les Portraits des SS[tes] vertus de la Vierge,* par noble Jean Terrier, de Vesoul; in-4°, orné de 34 fig. sur cuivre par Loisy (1).

(1) Voici les titres des ouvrages publiés par l'imprimerie de Pin :

Breves conciones super evangelia dominicarum totius anni, etc., *operâ Perennini Menestrier, à Courcuyrio. E Pino, typis Joannis Vernierii, parochi*, MDCXXXIII, in-8°, 520 pages.

Definitiones philosophicæ quarum est frequentior in scholis usus. A Joanne Thierry, sacræ theologiæ doctore et philosophiæ professore, etc. *Pini, typis Joannis Vernierii, plebani*, MDCXXXIV.

L'auteur, privé de la vue dès son bas âge, continua néanmoins ses études avec un tel succès, qu'il se fit recevoir docteur en théologie, et, malgré son infirmité, professa pendant plusieurs années la philosophie. Le savant abbé Boisot fut un de ses élèves.

Officium hebdomadæ sanctæ ad Missalis et Breviarii Bisuntini rationem. Pini, typis J. Vernerii, plebani. 1634, in-32 de 402 pages.

La Couronne de Roses de la Royne du Ciel, ou la Manière de dire facilement le Chapelet, ou Couronne de la Vierge; par le P. Laurent Chiflet, de la Comp. de Jésus. A Pin, de l'imprimerie de messire Jean Vernier, 1635, in-8° de 62 pages.

Portraicts des SS. Vertus de la Vierge, contemplées par feue Isabelle-Claire-Eugénie, Infante d'Espagne, dressés par feu noble Jean Terrier, de Vesoul. A Pin, de l'imprimerie de J. Vernier, 1635. In-4°, orné de 34 figures gravées sur cuivre par Loisy, non compris le titre.

Cet ouvrage est le plus important et le dernier qu'ait produit cette imprimerie rurale. Sa date, voisine de celle du siége de Dole, et des incursions armées qui ont alors sillonné le pays, nous porte à supposer que l'atelier du zélé pasteur de Pin a été détruit lors de l'incendie de ce village, arrivé dans le même temps.

Parmi les imprimeurs bisontins de ce siècle, nous nous contenterons de nommer les suivants : De Moingesse, 1601 ; Clériadus Boutechoux, 1628 ; Nicolas et Jean Couché, 1657-1677 ; Claude et Louis Rigoine, 1678-1684 ; Benoît, 1693 ; Edme Humbrette, 1686.

Au XVIIIe siècle, l'imprimerie est répandue dans le monde entier ; elle est entrée dans les mœurs ; et son utilité comme sa puissance se sont affirmées, dans le siècle de Louis XIV, par une fécondité et un éclat littéraires sans précédent. En Franche-Comté, les établissements typographiques se transmettent de père en fils et ont acquis le droit de cité. L'imprimerie Couché existait dès 1657. Celle des Daclin, à qui j'ai succédé en 1833, remonte à 1721. On lui doit un grand nombre d'ouvrages intéressant la province : notamment l'*Histoire de l'Eglise de Besançon*, 1750, 2 vol. in-4°, et les *Mémoires sur la langue celtique, de Bullet*, 1754-1760, 3 vol. in-fol.

En 1750, Bogillot publiait le *Recueil de Noëls anciens au patois de Besançon*, composés par François Gauthier, imprimeur en la même ville, in-12. Les douze premiers noëls avaient été composés dans le siècle précédent, par le P. Crespin Prost, capucin, mort en 1696.

Les autres imprimeurs de cette epoque sont, pour Besançon : Alibert en 1709 ; Gauthier, 1725 ; Bogillot, 1750 ; Charmet, 1737. Les villes de Vesoul et de Gray eurent aussi leur imprimerie : on cite pour la première Jean-Baptiste Poirson.

Avant de terminer, je dois dire que les rois de France, depuis Charles VIII jusqu'à Louis XVI, ont accordé à l'imprimerie une protection toute spéciale.

L'édit de 1686 porte ce qui suit : « Les imprimeurs » et les libraires seront toujours censés et réputés du » corps et des suppôts de l'Université de Paris, du tout » distingués et séparés des arts mécaniques ; et en » cette qualité maintenus et gardés en la jouissance de » tous les droits, franchises et prérogatives à eux attri- » bués par les rois nos prédécesseurs et par nous. »

On voit par là que la distinction établie entre les imprimeurs et les ouvriers des arts mécaniques n'est pas seulement une invention émanant des intéressés. Cette distinction existe : elle est même parfaitement admise par les gens de lettres : nous en trouvons la preuve dans ce passage d'un écrit contemporain que je demande la permission de citer :

« Entre tous les corps d'état, celui-ci est un des plus » intéressants, à coup sûr. Pour quelques hommes » très remarquables de notre temps, l'atelier de com- » position a été le berceau d'où ils se sont élancés vers » la réputation. Cela se conçoit : il n'est pas, selon » nous, de noviciat littéraire préférable à celui qui » consiste à faire vivre de la vie typographique la

» pensée d'autrui ; il n'est pas de leçon de grammaire
» ou de rhétorique qui vaille cette étude patiente,
» involontaire, du mot, du terme, de la tournure. On a
» dit qu'un grand homme n'existe pas aux yeux de
» son valet de chambre : on pourrait dire également
» qu'il existe bien peu de grands écrivains pour les
» imprimeurs. Là où le public admire, le compositeur
» sourit ; il sait quels efforts et quels remaniements a
» coûtés telle page éclatante, tel morceau à effet ; il sait
» quel mot stupide a précédé le mot sublime : il
» connaît le secret de l'éloquence, le ressort de l'esprit,
» et comment, de rature en rature, on parvient à
» simuler la facilité (1) ! »

La Révolution française, en proclamant, vers la fin du xviii[e] siècle, les principes nouveaux qui devaient régir la société, affranchit la presse de tous les règlements qui lui avaient été imposés. Les partis saisirent avec empressement ce moyen de propagande que les nouveaux législateurs leur livraient, et la presse se trouva associée à tous les égarements et à tous les excès de l'époque.

Mais, pour être juste, il faut reporter la responsabilité des actes provoqués par elle aux écrivains dont les excitations compromettaient le plus noble des arts, en même temps qu'elles ruinaient la religion, la morale, l'ordre public et la liberté elle-même.

Les abus auxquels la presse a donné lieu ont porté

(1) Charles Monselet, 1865.

quelques esprits à contester son utilité et ses bienfaits (1) : on en pourrait dire autant de tous les agents précieux que la Providence a mis au service de l'homme : le feu, la vapeur, l'électricité, etc., dont l'humanité s'accommode parfaitement.

Enfin, pour rassurer les esprits inquiets, nous ajouterons, en finissant, que l'imprimerie, comme la lance d'Achille, a le don salutaire de guérir les blessures qu'elle a faites.

---

(1) Toutefois, pource que l'impression reçoit, non seulement les choses bones, mais encor les mauuaises, quelquesvns se sont lamentés, de ce que les hérésies, et les exemples vicieux (desquels l'on doibt souhaiter vne perpétuelle obliccion) seraient escripts et enuoiés à la postérité, avec grande jacture des mœurs publiques et de la saincte religion.

(Gollut, *Mém. de la République Séquanoise*, liv. X, chap. LXXIII. Dole, Ant. Dominique, 1592, in-fol.)

SUR LA MORT DE M. BEUQUE

STROPHES

Par M. l'abbé PIOCHE.

Le poète mourant de la Grèce et de Rome
Croyait sentir en lui plus que l'âme d'un homme,
Vers le ciel il marquait son vol;
Et, comme un cygne blanc que le soleil éclaire,
Il espérait s'enfuir loin du flot populaire,
Ne laissant que son ombre au sol.

J'échappe, disait-il, aux traits qu'on me destine;
Qu'un autre pour fléchir la noire Libitine
Charge d'offrandes ses autels :
Bien mieux que sous l'airain, le poète a la vie
Dans ses rhythmes sacrés que l'univers envie
Et sur les lèvres des mortels.

Qu'elle est triste pourtant cette mort des poètes !
Sur les choses du ciel leurs muses sont muettes:
Pour les guider point de flambeau!...
Des guirlandes de fleurs sur leurs urnes de marbre,
Et pour garder leur cendre un cyprès, le seul arbre
Qui les suive au bord du tombeau.

Voilà la récompense à laquelle ils prétendent!
Vaine immortalité que celle qu'ils attendent!
Ce monde ne la donne pas.
Les poètes chrétiens ont bien une autre gloire,
C'est le Verbe de Dieu qui prône leur mémoire
Et qui veille sur leur trépas.

Ce Verbe, ils l'ont vêtu de la parole humaine ;
En lui donnant l'éclat qui touche et qui ramène,
Ils ont fait renaître l'amour ;
Aussi ne craignez pas que leur œuvre décline :
Dans leurs écrits circule une sève divine,
Et Dieu les fait vivre à son tour.

C'est le sort de celui dont nous pleurons la perte,
De ce noble veillard dont la muse diserte
Sut donner tant de charme au bien :
Les grâces du poète et la douceur du sage
Fleurissaient à l'envi, sous les glaces de l'âge,
Avec les vertus du chrétien.

Il sut avec la foi conserver l'héritage
De la pensée antique et du noble langage,
Echo d'un siècle plus heureux ;
Et les traditions que notre âge dédaigne
L'éloignaient de la mode, où le caprice règne,
Et des vers sonores et creux.

Poète d'autrefois par le cœur et le style,
Il reflète l'éclat et la beauté tranquille
D'un temps qui pour jamais s'enfuit ;
Semblable à ces glaciers dont la cime dorée
S'élève dans le ciel et demeure éclairée,
Quand la vallée est dans la nuit.

Qu'il sut bien découvrir Dieu dans tout son ouvrage !
Son âme en saisissant tous les traits du mirage
Eclate en hymnes de bonheur :
Oui, je crois voir encor sa tête vénérable,
Comme au souffle du vent les pâles fleurs d'érable,
S'incliner au nom du Seigneur.

O Christ, ô l'amour des prophètes,
Type d'immortelle beauté,
N'êtes-vous plus Roi des poètes ?
Et d'où vient qu'ils vous ont quitté ?
En chantant votre œuvre, ils oublient
Les secrets rapports qui la lient
A son modèle, à son auteur ;
Vous êtes le Verbe qui crée
Et votre Humanité sacrée
N'en est-elle pas la splendeur ?

Oui, c'est la lyre universelle
Que la prière met en jeu ;
C'est le luth vivant qui recèle
L'hymne infini qui chante Dieu ;
Harpe d'or qui gémit et prie
Et que le chrétien s'approprie
Pour fléchir le Maître éternel ;
Que le doigt de l'enfant s'y pose,
Et sa prière à peine éclose
Est un chant qui remplit le ciel !

C'est à vous que toute parole
Emprunte son éclat divin ;
Sans vous, elle n'a plus de rôle
Et n'est qu'un son frivole et vain ;
Au lieu d'une prière ardente,
Elle est la note discordante
Qui trouble le chant des Elus...
Faites chanter à notre lyre
Ces beautés qu'on ne sait plus lire
Et ces sons que l'on n'entend plus !

Il l'entendit toujours cette parole sainte,
Celui que nous voyions naguère en cette enceinte ;
Elle fut son cher entretien.

Il est mort dans un temps où la vie est amère,
Où tout chancelle et tombe, où tout est éphémère...
Paix et joie au chantre chrétien !

Quand cesseront ces jours de décombres, de flammes,
Et ces vents du désert qui passent sur les âmes
En y séchant toutes les fleurs ?...
Poète bienheureux, du séjour où vous êtes
Peut-être voyez-vous la fin de nos tempêtes
Et l'aurore des jours meilleurs ?

Après le fiel amer, la coupe d'ambroisie :
Non, non, la douce Foi, la sainte Poésie
Ne vous ont pas dit leur adieu ;
Nos mains relèveront les ruines du temple,
Et des chantres chrétiens viendront à votre exemple
Y célébrer le nom de Dieu.

ÉLOGE

DE

M. LE PRÉSIDENT BOURGON

Par M. l'abbé BESSON

SUPÉRIEUR DU COLLÉGE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER.

Messieurs,

La dernière fois que vous vous êtes réunis en séance solennelle, M. le président Bourgon, votre doyen d'âge, était encore à votre tête, portant avec aisance le poids presque complet de ses quatre-vingt-dix ans. Sa place est vacante aujourd'hui, et son éloge s'impose à votre conscience. Je viens satisfaire, comme je le pourrai, à ce devoir public. C'est presque un siècle à parcourir, l'ancienne et la nouvelle société à esquisser, toute la Franche-Comté à peindre dans une figure qui en fut la dernière et la plus originale expression.

Jean-Baptiste Bourgon naquit à Besançon le 7 septembre 1780. Il appartenait à une famille parlementaire, originaire de Salins, alliée à la noblesse du pays, et qui avait tenu en fief le château et la terre de Foucherans par suite d'un mariage avec la dernière héritière de cette maison. Son bisaïeul occupait un emploi dans les salines sous la domination des rois d'Espagne. Il le quitta pour ne pas prêter serment à Louis XIV, et vint s'établir à Besançon. L'esprit républicain dont cette ville demeura animée, après la con-

siastique, l'enfant reçut encore le prieuré de Mathay-Besuche, qui valait 1,200 livres de rente, et son oncle maternel, M. de Camus, chanoine de la métropole, avait le dessein d'en faire son coadjuteur avec succession future. Ce fut dans le pensionnat de Saint-Ferjeux qu'il commença son éducation. Cette maison, tenue par les bénédictins, était alors très fréquentée par la jeunesse du pays. M. Bourgon, recueillant ses impressions et ses souvenirs, parlait avec admiration de la science des maîtres, mais de leurs mœurs avec moins d'éloges. C'était le jugement d'un écolier à qui rien n'avait échappé dans cet âge qui est sans pitié, mais non pas sans justice. Jugement bien fait pour instruire ceux qui instruisent les autres, et les rendre attentifs et vigilants sur eux-mêmes parmi les jeunes et redoutables témoins de leur vie. La révolution ôta à l'écolier sa tonsure, ses maîtres, ses espérances dans l'Eglise; une partie des biens de sa famille fut mise sous le séquestre, et à douze ans il ne lui resta pour s'instruire que les rudes leçons du temps et les exemples de son père.

Ce fut toutefois une belle et grande éducation, et en la comparant à celle de notre siècle, il est permis de la regretter. M. Bourgon vécut à Arcier ou à Auxon; il vécut de peu et se fit presque paysan par la simplicité de ses goûts et la modestie de sa tenue. Il aimait à rappeler ces repas simples et peu coûteux dont l'étable et le verger faisaient tous les frais, et qui n'étaient assaisonnés que de grand air et d'appétit, ce lever matinal en toute saison, ces travaux des champs partagés avec le fermier et le domestique, ces dépenses

de ménage toujours mesurées sur les ressources, cette prévoyance de l'avenir qui faisait, même dans un budget fort resserré, une part aux incertitudes et aux besoins inattendus du lendemain. De là cette frugalité d'habitudes qu'il conserva jusque dans l'opulence, et cette santé robuste qui résista à toutes les épreuves ; de là aussi cette parfaite intégrité de conscience et ce bon sens si pratique et si ferme dont il demeura le modèle au milieu de nous. Il fallait, pour tremper un tel homme, un sang généreux, l'air pur du village et les épreuves bien comprises des révolutions. Son mariage ne fit que l'affermir dans la voie droite. Il épousa, en 1806, l'une des filles du marquis de Chaillot, ancien conseiller au Parlement de Besançon, qui habitait la terre de Pin-l'Emagny. Mme Bourgon était, comme son mari, douée d'un rare bon sens ; mais la délicatesse exquise de ses sentiments donnait à ce sens droit un air d'honneur et de distinction qui le faisait valoir encore mieux. Ses deux sœurs, Mme de Buyer et Mme de Carieul, possédaient les mêmes qualités ; elles ont laissé le même souvenir dans le cœur de tous les gens de bien.

Les événements de 1814 firent de M. Bourgon un homme politique. On connaissait ses sentiments royalistes, et il ne fut pas difficile de l'enrôler dans une manifestation plus prématurée que vaillante, essayée pendant le blocus de Besançon. Six cents jeunes gens réunis à Chamars avaient entrepris de porter le drapeau blanc à l'hôtel de ville. La troupe fit bonne contenance tant qu'elle ne rencontra que d'honnêtes bourgeois,

mais, arrivée au milieu de la Grande-Rue, elle fut enveloppée et dispersée par les bataillons de Marulaz. En un clin d'œil, le sauve-qui-peut devint universel, et toutes les maisons du quartier servirent d'asile aux fuyards. M. Bourgon, qui ne reculait jamais, demeura avec M. de Beaumarchand, et deux ou trois braves vignerons, aux mains des soldats. Cette échauffourée le fit écrouer pendant trois semaines dans les cachots de la citadelle. Les plus cruelles paniques ne furent pas ménagées aux détenus, car on pouvait leur appliquer la loi martiale. M. Bourgon se mit au-dessus de toutes les terreurs. Un jour qu'on parlait de la peine de mort : « Ce soir, si vous voulez, dit-il, en rompant la conversation; mais à présent il est midi, allons dîner.»

La première Restauration lui rendit la liberté, la seconde en fit un magistrat. Il entra à la cour royale de Besançon en 1816, en qualité de conseiller, avec dispense de fournir le diplôme de licencié en droit. Il reprenait possession en quelque sorte d'un héritage de famille, succédant tout à la fois à son père, dont la renommée était si grande, et à son beau-père, le marquis de Chaillot, qui avait fait partie de l'ancienne et de la nouvelle magistrature. M. Bourgon était de ceux que leur conscience ne dispense jamais. Il se mit à étudier le droit comme un jeune homme et le latin comme un enfant. On le vit, le dictionnaire en main, traduire César, Quinte-Curce, les Pandectes et les Institutes. Il voulait juger par lui-même de l'autorité des textes apportés dans les débats de la cour. Ses convictions se formaient par les avis des autres et par

ses propres réflexions. Il excellait à écouter et à profiter de ce qu'il entendait ; ce qui lui appartenait en propre, c'était l'expression nette, franche, un peu rude parfois du sentiment qu'il avait embrassé, c'était surtout la persistance souvent chaleureuse et entraînante avec laquelle il soutenait son opinion. Quand on lui reprochait son entêtement, il le reconnaissait tout le premier et s'excusait en disant que « c'était déjà le défaut de son père. »

C'était le défaut d'une conscience droite qui ne fléchissait ni aux temps ni aux personnes. Le bon sens l'éclairait de ces illuminations soudaines que ne donne pas l'étude ; l'énergie la soutenait de ces généreux mouvements qui n'appartiennent qu'à la vertu. La présidence des assises mit toutes ces qualités dans un grand relief. M. Bourgon y porta avec son accent comtois, sa parole brève, son langage incorrect, quelque chose de l'autorité des anciennes cours. On l'eût pris, montant à son siége, pour un demeurant du dernier siècle. Il commandait naturellement le silence, forçait les respects des avocats, arrachait des aveux aux coupables, et laissait dans toutes les affaires où il avait passé le souvenir de sa grande figure et de son noble caractère. C'était un de ces magistrats en qui la justice s'incarne et se personnifie pour s'imposer parmi les hommes.

La politique partagea sa vie avec la justice. Etant, comme Chateaubriand le dit de lui-même, républicain par caractère et royaliste par tradition, son rang se trouvait naturellement marqué parmi les hommes qui

voulaient la monarchie selon la charte, et qui rêvaient l'accord des deux pouvoirs dans une sorte de transaction entre les droits du passé et les nouveautés du présent. Elu en 1827 député du grand collége, M. Bourgon prit aussitôt place au centre droit parmi les royalistes constitutionnels. Le triomphe de son parti ne se fit guère attendre. Le 5 janvier 1828, M. de Villèle, dont l'impopularité était à son comble, donna sa démission, et les libéraux saluèrent avec enthousiasme l'avènement de M. de Martignac. Le magistrat qui tenait les sceaux témoignait au député du Doubs beaucoup de confiance. Il lui offrit la place de procureur général vacante à Besançon par la promotion de M. Meyronnet de Saint-Marc à la cour de cassation. M. Bourgon accepta et l'ordonnance fut portée à la signature royale. Cette ordonnance comprenait quatorze nominations de premiers présidents ou de procureurs généraux. Charles X n'en changea qu'une seule, en mettant le nom de M. Clerc à la place du candidat de son ministre. Il avait voulu honorer et reconnaître un grand caractère, de longs et importants services, un nom marqué depuis longtemps pour la première place par la reconnaissance publique. Le ministre invita M. Bourgon à dîner et lui dit en le quittant : « Le roi m'a chargé de vous exprimer toute sa satisfaction et de vous donner l'assurance que la première place de président vacante à la cour de Besançon sera pour vous. » La promesse faite en 1828 fut acquittée en 1844 par un autre gouvernement.

L'avènement du ministère Polignac fit passer

M. Bourgon dans les rangs de l'opposition constitutionnelle. J'ai recueilli ses impressions sur ces années fameuses, si décisives pour les destinées du pays: Deux politiques étaient en présence. L'une, voyant les prérogatives royales menacées, voulait en renforcer le prestige et tout risquer pour empêcher les Bourbons de rendre leur épée à la révolution ; l'autre, se prétendant non moins fidèle et non moins dévouée, voulait sauver le trône et les Bourbons par des concessions que l'on jugeait non seulement opportunes, mais nécessaires. « L'important, disait notre député, est que le roi meure sur le trône et que le duc de Bordeaux lui succède. Sauvez la dynastie, vous sauvez un grand principe. C'est là l'essentiel, le reste n'est qu'accessoire. Les ministères et les hommes ne sont rien, les principes sont tout. Les concessions d'administration et de gouvernement sont essentiellement transitoires. Un parti les accorde, un autre les retire. Les vieux souverains, les rois mineurs, les régentes comptent avec leurs sujets. Un roi jeune, vaillant, résolu, leur impose sa volonté et les gouverne avec plus de hardiesse. » Les libéraux avaient pour eux la politique, l'expérience, l'histoire; ils avaient raison peut-être, mais ils se donnèrent les torts de l'irrévérence et de la révolte. L'adresse des deux cent vingt-un, portée par Royer-Collard aux Tuileries, était un refus de concours fait au gouvernement sous une forme à peine dissimulée. Le roi ne voulut pas l'entendre et les événements se précipitèrent vers une crise dans laquelle les deux partis, se refusant à toute transaction, allaient prendre devant l'histoire

une égale responsabilité. Les ordonnances du 25 juillet furent la réponse à l'adresse du mois de mars. Ecoutez maintenant là-dessus les deux partis : Qu'est-ce qui a perdu la monarchie, disent les uns? C'est l'adresse des deux cent vingt-un. Non, répondent les autres, ce sont les ordonnances de Charles X. Peut-être l'histoire décidera-t-elle un jour que les deux partis se sont dit réciproquement la vérité. Les libéraux ont eu la victoire sans l'honneur, les ultra l'honneur sans la victoire. La France n'a recueilli dans ces débats ni la victoire ni l'honneur. Il ne lui en est resté qu'une révolution.

M. Bourgon fut des deux cent vingt-un, mais il l'avouait à peine et il s'en repentit. Je me rappelle l'aveu qu'il m'en a fait : « Nous avons commis une faute. Au lieu d'un refus de concours, il eût été plus constitutionnel de se borner à un refus de confiance. La confiance ne se commande pas, mais le concours est de rigueur. » Il ajoutait : « Nos fautes expliquent celles du ministère, elles ne les excusent pas. La responsabilité des ordonnances n'appartient qu'à ceux qui les ont rendues. »

Au mois de mai 1830, après la retraite de MM. Courvoisier et de Chabrol, la pensée du coup d'Etat, devenue plus familière encore au roi et à ses ministres, commença à pénétrer dans les sâlons de l'aristocratie parisienne. On la discutait sans gêne, les uns y voyant le salut de la monarchie, les autres sa ruine. M. Bourgon racontait volontiers une de ces conversations curieuses auxquelles il avait pris part.

C'était dans le salon de son parent, M. de Grosbois, ancien premier président du Parlement de Besançon, devenu pair de France. La société était nombreuse et composée surtout de royalistes, plus royalistes que le roi. La question du coup d'Etat ayant été mise sur le tapis, M. Bourgon exprima des craintes sur le succès de la mesure. Un pair de France se récria : « Eh ! si le roi veut la prendre, qui pourrait l'en empêcher? — Le tome second de l'histoire des Stuarts, répondit M. Bourgon. — Voilà comme vous êtes, vous autres provinciaux avec les fausses idées que vous donnent les livres. D'ailleurs, pour renouveler l'histoire des Stuarts, il faut un Guillaume. — Mais on n'ira pas le chercher en Hollande, il est au Palais-Royal. — Le duc d'Orléans? — Vous l'avez dit. — Quelle illusion ! Il est sans ambition personnelle, et d'ailleurs sa femme ne le lui permettra jamais. — Ne vous y fiez pas. » Ce fut le dernier mot de notre député. Il garda ses défiances et la société de M. Grosbois ses illusions.

Le député de Besançon était bien celui qui voyait le plus clair, mais a-t-on jamais écouté un provincial à Paris et un sage parmi des enthousiastes? Plus on approchait de la catastrophe, moins on voulait y croire. Certaines réunions parlementaires essayèrent à plusieurs reprises d'entrer en relation avec le ministère et de l'éclairer sur l'issue de la lutte qu'il allait entreprendre contre l'opinion; l'entêtement du prince de Polignac résista à toutes les sollicitations et à tous les conseils. Un aide de camp du roi répondit un jour à M. Bourgon qui le pressait encore : « Tout est inutile,

M. de Polignac est convaincu de la bonté de sa cause et de l'importance de ses devoirs. Il va jusqu'à croire que s'il faut un miracle pour sauver sa politique, le ciel n'hésitera pas à le faire. »

Telle était la confiance de M. de Polignac. — La Chambre fut dissoute sur ces entrefaites, et les colléges électoraux convoqués pour le 1er juillet, avec l'espoir d'avoir une majorité plus favorable au ministère, notre député alla prendre congé de M. de Chantelauze. Le garde des sceaux savait bien que l'honorable représentant du Doubs était profondément attaché à la monarchie aussi bien qu'à la charte, et il lui exprima le désir de le voir rentrer à la Chambre. « Je vous remercie de votre bienveillance, répondit M. Bourgon, mais ne comptez pas sur ma réélection. Les royalistes ne me pardonnent pas d'être libéral, les libéraux d'être royaliste. J'ai déplu à tout le monde en faisant mon devoir. »

Cette prévision se vérifia, les électeurs du grand collége lui préférèrent M. le conseiller Droz, et la carrière politique de M. Bourgon se termina la veille de la révolution de juillet. Mais son devoir lui demeura cher, et ses convictions s'affirmèrent au milieu même de la catastrophe. Il présidait les assises de la Haute-Saône, quand la nouvelle des fatales journées se répandit à Vesoul. Le préfet avait quitté la ville, les autorités nouvelles s'établissaient à la mairie, l'effervescence populaire éclatait partout. M. Bourgon ne permit pas que le cours de la justice en fût troublé. Les gens d'armes avaient paru à l'audience avec la

cocarde tricolore, il leur fit reprendre la cocarde blanche ; l'image de Charles X avait été renversée de son socle, il la releva avec honneur, et rendit fièrement la justice au nom du roi qui avait déjà pris le chemin de l'exil. On s'étonnait de sa conduite et on lui apportait les journaux qui donnaient tous les détails de la révolution. M. Bourgon ne voulait rien entendre : « Comme citoyen, je sais tout ; comme magistrat, je ne sais rien. Nous n'avons pas d'autre roi que Charles X, et je le ferai régner ici jusqu'à la fin des assises. » Il fallait bien respecter cette indomptable volonté. M. Bourgon sortit de Vesoul le 6 août, emportant les compliments du jury et l'estime de tout le monde.

Après la révolution de Juillet, trente magistrats du ressort de la cour de Besançon quittèrent leur siége pour ne pas prêter serment au roi des Français. De telles délicatesses sont devenues trop rares pour être passées sous silence. M. Bourgon demeura à son poste. Il pensait, comme plusieurs de ses collègues, que l'on ne pouvait pas rompre tout à coup avec le passé et qu'une cour renouvelée tout entière se trouverait sans traditions au grand détriment des justiciables. La présence des anciens magistrats dans les cours leur conserva de la dignité et contribua, si je ne me trompe, à assurer leur indépendance sous le gouvernement de Juillet. M. Bourgon tint sa place avec une fermeté rare, maintenant les droits de la cour, rappelant les usages consacrés et affermissant par son exemple le caractère et l'esprit de ses collègues.

Tel il était à la cour, tel il parut à l'Académie. Votre

compagnie lui ouvrit ses rangs en 1835 sur la proposition de M. Courvoisier, et vos suffrages unanimes lui déférèrent les fonctions de trésorier. Il vous présida deux fois, en 1844 et en 1853. Sa parole était grave, simple, austère, pleine d'expérience et d'autorité. Qu'on relise son discours prononcé dans cette compagnie au mois de janvier 1844, il y passe en revue les plaies sociales et dit hautement tous ses griefs contre les hommes de son temps, dût-on l'accuser de ne retracer que les rêves d'un esprit chagrin : « La tourmente révolutionnaire s'est apaisée, mais il en reste encore des traces profondes. A ce désintéressement austère, à cette rigidité de mœurs dont nos ancêtres se faisaient gloire et que le dernier siècle avait déjà vu s'affaiblir, à cette chaste sensibilité de l'honneur pour laquelle une tache légère était une incurable blessure, a succédé l'amour des jouissances matérielles, le désir effréné d'acquérir des richesses, l'indifférence sur le choix des moyens. Plus de convictions, plus de foi : le doute et l'indifférence sur tout et partout. » M. Bourgon aimait à remonter au delà de la révolution et à peindre cette austérité des anciens jours. Il entretint l'Académie, dans ses deux séances publiques de 1853, du mouvement des esprits et des idées dans notre province pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle. « Les Franc-Comtois, disait-il, ne sont restés étrangers à aucune science, et nos pères n'ont pas mérité le dédain avec lequel en parlent quelques-uns de ces hommes, aussi suffisants que légers, et qui s'imaginent que le monde a commencé avec eux. Gardons le souvenir de

nos ancêtres ; ce sont eux qui nous ont ouvert la voie où nous marchons, et qu'à ce titre leur mémoire nous soit toujours sacrée. »

Le président complimentait rarement et ne flattait jamais. Peut-être pourrais-je m'autoriser de sa franchise pour l'imiter aujourd'hui, et dire la vérité sans gêne, même à l'Académie. Un jour votre compagnie crut devoir élever une statue à Jouffroy. Cette résolution essuya de justes critiques et laissa de vifs mécontentements. Personne n'a oublié que deux magistrats, l'un qui vient de sortir de la cour (1), l'autre qui y tient encore si honorablement la seconde place (2), votèrent contre le monument en disant avec une noble franchise : Je suis chrétien ! Il était difficile, en effet, de concilier l'esprit chrétien avec cet hommage rendu à un écrivain, plein de talent sans doute, mais aussi de témérité, et qui s'était fait dans *le Globe* le fossoyeur attristé et confiant d'une religion dont il déclarait les dogmes finis. La croix durera dans le monde un peu plus longtemps que la statue de Jouffroy dans notre bibliothèque où elle fut inaugurée avec un grand éclat, beaucoup de discours et un peu de musique, le 30 août 1847. Une portion notable de l'Académie avait refusé son concours à la cérémonie. M. Bourgon, qui était au nombre des absents, répondit en ces termes aux reproches que M. Weiss lui adressa : « Mon cher Weiss, vous vous étonnez de mon absence à la séance d'hier. Vous devriez cependant bien vous sou-

(1) M. le président Clerc.
(2) M. le président Jobard.

venir que je n'ai pas approuvé l'érection de cette statue, et que je ne pouvais pas aller la saluer avec vous. Jouffroy avait du talent, je ne le nie pas, mais il n'en a pas toujours fait un bon usage, et malgré vos savantes distinctions, vous ne parviendrez jamais à séparer en lui le Franc-Comtois du philosophe; pas plus que dans ses écrits, vous ne pourrez séparer les doctrines du style. Vous avez beau prétendre que vous n'entendez pas vous occuper de doctrines philosophiques et religieuses, ces réserves prouvent votre embarras et voilà tout. Vous avez donné un mauvais exemple, c'est moi qui vous le dis. Quand on élève une statue à un homme qui a attaqué la religion et glorifié le doute, on fait croire par là ou qu'on partage de tels sentiments, ou qu'on les regarde comme indifférents et inoffensifs. Eh bien! je vous déclare d'abord que ces sentiments ne sont pas les miens, et ensuite qu'ils perdront tôt ou tard la société. Voilà pourquoi j'étais absent à la cérémonie d'hier et je ne m'en repens pas. »

Quatre mois après, la France tremblait au bord de l'abîme, et les dernières journées de février étaient signalées à Besançon par des émeutes. La cour s'assembla sur la requête du procureur général, évoqua la procédure et commit le président Bourgon pour vaquer aux informations. On vint avertir ce magistrat que parmi les prévenus se trouvait le neveu d'un nouveau ministre, et que peut-être il conviendrait d'attendre le soir pour l'arrêter. « Non, dit M. Bourgon, il sera arrêté en plein jour, à trois heures de l'après-midi, et on

l'amènera devant moi, en le faisant passer sur la place Saint-Pierre. » Dans les jours qui suivirent, son attitude demeura la même en face de tous les dangers et de tous les pouvoirs. A l'approche des élections, une assemblée de gens de loi se forma au palais et lui déféra les honneurs de la présidence. Là, il proposa et fit adopter au département du Doubs la candidature de M. de Montalembert. Ce grand nom fut désormais son drapeau. Rien ne l'en détacha, car il en sentait le mérite et le poids, il était fier de l'avoir présenté au pays et il voulait à tout prix nous en conserver la gloire. L'entreprise était difficile en 1848, agréable l'année suivante, facile et sans combat en 1852. Elle réussit trois fois, mais les temps changèrent, et le grand orateur à qui le département du Doubs avait rendu une tribune, finit par ne pouvoir conserver un siége au Corps législatif. C'était courir à la défaite que de le présenter encore. M. Bourgon ne connaissait que le devoir. Il signa en 1857 un appel aux électeurs, le renouvela en 1863, et mit deux fois sa verte vieillesse au service de cette grande cause qui n'était peut-être pas celle de l'empire, mais qui était certainement celle de la papauté, de la France, de l'éloquence politique et de l'honneur chrétien. Jamais M. Bourgon ne trouva dans son âge une excuse pour se dispenser de ses obligations politiques. Trois fois, dans l'année 1869, il quitta sa maison d'Auxon pour venir exercer à la ville ses droits de citoyen. Il tenait que tant que Dieu nous laisse sur la terre, nous avons des devoirs à y remplir et des exemples à y donner. Quelle leçon pour ces

générations nouvelles amollies par le luxe et qui se disent dégoûtées des devoirs publics par crainte ou par ressentiment d'un échec ! Esclaves de la vanité, de l'égoïsme ou de la peur, qui redoutent de faire quatre pas pour aller déposer dans une urne le vote de la conscience. Malheureux, qui ne voient pas que l'abstention est une lâcheté, et qu'après le crime de livrer sa patrie aux ennemis du dehors, il n'y en a pas de plus grand que de l'abandonner à ceux du dedans !

M. Bourgon, éclairé d'une meilleure lumière, s'occupa de politique jusqu'au dernier jour. La politique à ses yeux était la religion du citoyen. Il eut plus que personne des regrets amers, des espérances déçues, de profonds déplaisirs, mais jamais la défaite ne lui inspira ni découragement, ni éloignement des affaires, ni misanthropie. Il était de ceux qui ont toujours une place dans la société quand même il n'y ont plus de fonctions publiques, et qui demeurent, par leur caractère et leur ascendant, les maîtres naturels de tous les gens de bien. Quand on le voyait, soit à Auxon, soit à Foucherans, drainant ses prairies, taillant ses arbres, remuant la terre, bâtissant encore à quatre-vingt-dix ans, surveillant ses ouvriers chaque jour, les payant chaque semaine, donnant des conseils aux communes et aux fabriques, s'asseyant avec plaisir à la table des presbytères, ouvrant sa maison avec un généreux empressement aux ecclésiastiques et aux personnes honorables de tout le voisinage, on ne pouvait qu'être charmé, instruit, édifié par cette vie si active, si pleine d'obligeance, si utile encore à tout le pays.

La semaine achevée, il venait passer le dimanche à Besançon, au milieu de ses livres et de ses amis. Etranger à toute idée de luxe, peu soigneux de sa personne, content des plus simples meubles comme du plus frugal repas, il recherchait avec un goût prononcé les beaux livres, les gravures rares, les médailles précieuses, les anciennes monnaies, et ne résistait guère à la tentation d'acquérir quelque petit tableau dont on lui avait fait connaître la valeur. Ce n'était pas un savant, mais un connaisseur éclairé et d'un véritable mérite. Je me trompe, il savait sa Comté avec des détails de mœurs, des appréciations sur les époques, des jugements sur les personnes, qui ont été pour nos historiens des sources inépuisables. On n'écrivait guère sur ces matières sans l'avoir consulté. Il avait d'ailleurs, dans sa vaste bibliothèque, un cabinet tout entier consacré aux livres du pays, et qu'il mettait avec une rare complaisance à la disposition des érudits et des amateurs. Ce cabinet dont M. Weiss, son ami, lui avait donné l'idée, renfermait non seulement tous les ouvrages composés sur notre province, mais tous ceux qui sont sortis de la plume des écrivains comtois. Il y rassembla plus de quatre mille volumes, les uns achetés à grand prix dans les ventes publiques, les autres heureusement découverts dans quelque grenier, plusieurs généreusement offerts par leurs auteurs pour s'assurer une place dans cette collection si curieuse et si complète. Si le titre manquait, si quelques passages étaient maculés, il réparait de son mieux ces injures du temps, copiant le titre, effaçant les taches, rajustant les

pages en lambeaux et se faisant relieur pour ne pas confier à d'autres mains ces vénérables reliques d'un passé devenu si rare. Puis, l'ouvrage une fois mis en sûreté, il le faisait couvrir de maroquin et de dorure, comme s'il ne pouvait pas assez honorer ses chers Comtois. Ainsi se forma cette bibliothèque unique en son espèce et dont le catalogue sera comme l'histoire littéraire de toute la province. Ce catalogue n'est qu'ébauché, mais des mains habiles l'achèveront. M. le président Bourgon a eu l'heureuse fortune de vendre sa bibliothèque, de son vivant même, à un jeune magistrat qui se fait un honneur de la garder pour la province, qui se propose de l'augmenter encore, et qui en ouvrira les portes aux amis des lettres et de la Comté. M. Henri d'Aligny, devenu propriétaire de ce cabinet, en a laissé la jouissance à son auteur, et M. Bourgon, sensible à ce procédé, n'a cessé d'y ajouter comme s'il lui eût encore appartenu. Je ne serai point, je l'espère, accusé d'indiscrétion en disant que le prix de ces livres si longuement amassés, est destiné à la chapelle de Saint-Maximin, à Foucherans, et aux écoles de la Chapelle-des-Bois et d'Auxon.

Il était profondément touchant de voir ce vénérable vieillard se détacher ainsi, avant de mourir, de tout ce qu'il avait le plus aimé et en cherchant un héritier de ses goûts studieux, songer à Dieu et aux pauvres. Ici se présente un trait qu'il me faut raconter avec quelques détails, parce qu'il appartient non seulement à la vie de M. Bourgon, mais à l'histoire de la Comté. Devenu, par la mort de son frère, héritier du

domaine de Foucherans, le président s'occupa d'y restaurer une habitation modeste et y porta aussitôt tout le goût qu'il avait pour planter et bâtir. A quelque distance du village s'élève une forêt célèbre dans nos chroniques par le séjour de saint Maximin, l'un de nos premiers évêques, mais où l'on ne voyait plus en 1865 que des murailles ruinées, et une croix à peine entretenue, dernier souvenir d'une chapelle détruite en 1777, et d'un pèlerinage qui avait survécu à toutes les destructions. M. Bourgon menait ses amis sur cet emplacement désert et leur parlait du dessein qu'il avait conçu d'y faire des fouilles et d'y relever la maison de Dieu. Un jour qu'il était à Auxon, on lui annonce la découverte d'un vieux tombeau dans un angle de mur de son verger. Cette circonstance le frappe, et songeant à saint Maximin, il prend la plume et m'écrit ce billet : « Voilà un avertissement que Dieu me donne. Je veux, » avant de mourir, restaurer le pèlerinage de saint » Maximin. Hâtons-nous, j'ai quatre-vingts ans, et le » temps qui me reste à vivre n'est pas long. » A ce signal donné par un vieillard, toute la contrée se réveille ; M. l'abbé Suchet, un de nos confrères, se met à la tête de l'entreprise, et le travail commence. Dès que les ruines furent déblayées, on découvrit tout le périmètre et les fondations de l'ancienne chapelle. Sous le pavé de la nef parurent des corps rangés en ligne droite et les pieds tournés vers l'autel. La haute antiquité de ces ossements se révélait assez d'elle-même. Un des corps portait sur la hanche droite une boucle de fer rouillée, dernier reste d'une ceinture.

Deux anneaux en fer avaient déjà été signalés avec un collier de verre, dans un procès-verbal dressé sur les lieux, en 1756, après la visite de l'ancienne chapelle. On retrouvait une partie de ces débris, parure des temps barbares, signe irrécusable des sépultures franques et burgundes. Il n'y a plus de doute, le sanctuaire de saint Maximin existait déjà, il était déjà célèbre dès le v[e] siècle, et la légende qui place ce personnage parmi les prélats qui ont gouverné l'Eglise de Besançon avant Constantin, devenait plus évidente que jamais. Gollut, Chifflet, Dunod, D. Ferron, tous nos historiens qui ont signalé saint Maximin comme un évêque de Besançon, ne s'étaient point trompés. Il faut renoncer à l'hypothèse des Bollandistes qui, abusés par une similitude de nom, n'avaient voulu voir dans la chapelle de Foucherans qu'un édifice élevé en l'honneur de saint Maximin, évêque de Trèves. C'est bien la sépulture retrouvée de saint Maximin, évêque de Besançon, vivant en ermite à six milles de la cité, fugitif et caché pendant la persécution dans la forêt de Foucherans, honoré d'un culte public dès les premiers siècles, et attirant à ses pieds de grands personnages qui venaient chercher le repos de la tombe dans un sanctuaire vénéré de tout le pays. Mais où était le corps de saint Maximin? On fouille le massif de l'autel, et quand on arrive aux fondements, une longue traînée de poussière humaine, mêlée de quelques ossements, apparaît aux regards. Cette poussière étaient répandue sur toute la longueur de l'autel dans un sens horizontal. Elle attestait que l'autel était un tombeau et que le corps du saint y avait

reposé. Qu'est-ce que la révolution a fait de ses reliques ? M. Bourgon recueille et précise ses souvenirs. Il a entendu dire que, pendant les jours de la Terreur, les habitants de Trepot ont enlevé le corps pour le soustraire aux profanations, et qu'ils l'ont enfoui sous le marche-pied d'un des petits autels de l'église de Foucherans. Les témoins sont morts, mais la tradition a encore un organe. Il faut la vérifier. L'événement justifie toutes les espérances. On découvre à l'endroit désigné les ossements d'un corps tout entier. L'anatomie les assemble, la piété les recueille, l'autorité ecclésiastique les vérifie et les déclare authentiques ; le peuple, saintement ému de cette découverte, forme autour d'eux un cortége d'honneur et de bénédictions, et trois mille personnes accourent de toute part pour les reporter dans l'antique forêt où ils avaient attiré pendant quinze siècles les hommages et les vœux de toute la contrée.

L'œuvre ne demeurera pas incomplète. M. Bourgon, qui avait aidé à retrouver ces belles reliques, leur élève aussitôt le noble asile où elles reposent aujourd'hui. Prêtres et fidèles, chacun voulut concourir à cette restauration de sa bourse ou de ses bras. En deux ans la chapelle est rebâtie, et le pèlerinage reprend tout son éclat. Il fallait suivre ce vieillard dont l'exemple était si entraînant, et qui commandait de la voix et de la main comme s'il eût reçu du ciel une sorte de mission. Le ciel lui donna le temps de l'accomplir. Il célébra trois fois la fête de saint Maximin au milieu de sa famille, de ses amis et des prêtres du voisinage. Là, d'un accent

plein d'émotion et d'un geste plein d'autorité, il acclamait à la fin du repas le nom et le règne de Pie IX. C'était à ses yeux la seule autorité encore debout. Il aimait le Pape et le confessait hautement. Huit jours avant la bataille de Mentana, il avait porté en ces termes un toast que personne n'a oublié, parce qu'on y vit un présage de la victoire : « Au triomphe prochain de Pie IX et à la confusion de ses ennemis. » Ce mot, je le répète avec confiance quatre ans après, car M. le président Bourgon attendrait encore le triomphe de la papauté jusque sur les ruines de Rome et du Vatican.

La restauration de Saint-Maximin fut l'œuvre et la consolation de sa vieillesse, mais cette œuvre ne suffisait pas à sa pieuse activité. Il songea de bonne heure à son tombeau, et comme il ne faisait rien pour lui-même sans y chercher en même temps quelque utilité pour les autres, il céda un champ à la commune d'Auxon pour en faire un cimetière, l'entoura de murs et y bâtit pour lui, pour les siens, pour son curé, une chapelle funèbre. L'administration vit avec déplaisir cette réserve de six pieds carrés qu'il avait mise dans l'acte pour se faire enterrer dans un coin de la terre donnée à la commune. Il fallut plaider. M. Bourgon ne reculait jamais. Il se fit remettre, par jugement du tribunal de Besançon, en possession de son champ et disposa, comme il l'entendait, sa propre sépulture. De tels soins, mêlés de tracasseries administratives et de débats judiciaires, n'avaient rien de triste ni d'importun pour ce caractère énergique et si bien trempé. Bien différent de ces âmes vulgaires qui se détournent de la mort

comme pour échapper à ses regards, il en parlait volontiers sans crainte d'attirer son attention comme sans se plaindre d'avoir été oublié. La mort s'approcha de lui à pas lents et comme à regret. Elle ne fit sentir son approche que deux ou trois jours à peine, mais à son corps seulement, et en laissant à son âme la jouissance complète de ses facultés intellectuelles et morales. M. Bourgon demeura indépendant jusqu'à sa dernière heure, de la maladie comme de tout le reste, de tout, excepté du devoir.

Le dernier devoir fut rempli avec le scrupule du vieux magistrat qui s'est dit chaque jour en montant sur son siége : Je serai jugé autant de fois que j'aurai jugé les autres. Il appelle un prêtre dès l'avant-veille de sa mort, lui prend la main et lui dit : Je suis plus malade qu'on ne pense, ma confession est prête, entendez-moi. Après sa confession, une douce satisfaction éclate dans toute sa personne : « Maintenant, dit-il, Dieu fera de moi ce qu'il voudra, je désire le recevoir demain avec les derniers sacrements et avec l'indulgence du Jubilé. » Le lendemain, à l'heure marquée, sa chambre est illuminée comme un sanctuaire et Dieu y apparaît dans toute la pompe des plus augustes cérémonies. M. Bourgon se confesse de nouveau et prête une religieuse attention à toutes les belles prières qui accompagnent l'administration des sacrements. Averti qu'on allait commencer les litanies des saints, il répond d'une voix distincte : « Je m'unis à vous, j'ai prié les saints tous les jours de ma vie. » Il offre avec empressement ses membres aux onctions de l'Eglise,

reçoit le viatique avec une ferveur marquée, et redouble de recueillement et de piété pendant l'application de l'indulgence plénière. La cérémonie est achevée, Dieu se retire en le bénissant. A cette dernière bénédiction, le malade se soulève, courbe sa tête vénérable et marque hautement son front et sa poitrine du signe de la croix. Le reste de la journée est donné aux dernières affaires, aux derniers adieux. Le mourant ne songe qu'aux personnes qui l'entourent. Ses deux filles, sa nièce, ses amis, son confesseur, reçoivent dans un sourire, dans un regard, dans une parole, le prix de leurs soins. Ce cœur, si ferme devant la mort, se fond de tendresse devant la piété filiale. M. Bourgon profite de toutes les occasions pour remercier et bénir, pour tendre la main, pour laisser couler une larme, pour sourire encore une fois. Il ne restait rien de ces dehors un peu rudes qui servaient comme d'enveloppe à cette âme d'élite. L'âme, sur le point de quitter la terre, se révélait tout entière avec ses vives affections, sa foi robuste et ses lumineuses espérances.

Le soir, son confesseur le retrouve dans la même lucidité d'esprit, partageant ses préoccupations et ses regards entre la France et l'Eglise, et s'intéressant jusqu'à la fin à ces grandes choses. Il parle de l'avènement du ministère Ollivier et de la politique nouvelle du gouvernement, il parle surtout du Saint-Père et du Concile œcuménique. Il disait avec un accent plein de conviction : « J'ai toujours aimé la justice, l'Eglise et le Pape. » La nuit venue, il parut s'assoupir, mais il voulut demeurer dans son fauteuil, observant, pour

ainsi dire, la mort qui l'envahissait et qui montait lentement des extrémités jusqu'au cœur. Le matin du jour fatal, la sérénité d'âme était la même. Il prit son journal et essaya de le lire, puis, le donnant à sa nièce qui veillait auprès de lui : « Je n'y vois plus, lis-moi les nouvelles, mes yeux se troublent, c'est un signe que la fin approche. » Son confesseur revint et reçut les dernières confidences de son âme. Le sacrifice de sa vie fut renouvelé d'une manière plus accentuée que la veille. Il souleva ses bras et dit d'une voix forte : « J'adore la volonté de Dieu et je m'y résigne de tout mon cœur. » Un moment après : « Mon Dieu ! mon Dieu ! ayez pitié de moi ! » Ce fut sur la terre la dernière parole de cet homme de bien, qui n'a rendu qu'à Dieu et à l'Eglise son âme si fière. Il s'endormit sans effort, le samedi 5 février 1870, prêtant l'oreille aux prières de l'agonie qui étaient récitées à son chevet et répétées dans toutes les églises de la ville. Un reflet d'en haut éclaira son visage, et on pouvait y voir, longtemps encore après qu'il eut rendu le dernier soupir, que sa longue vie avait été celle d'un sage, et sa courte mort celle d'un chrétien.

Cher et vénérable doyen de cette compagnie, je vous fais en son nom les adieux d'une pieuse confraternité. Agréez ces pages où j'ai voulu retracer quelque ombre de ce que vous étiez pour nous et pour cette province. L'âge n'avait fait qu'agrandir la place que vous teniez à notre tête, et aucun de nous n'y laissera le vide qu'y ont laissé vos cheveux blancs. Votre mission fut de mettre en relief les trois qualités qui distinguaient les

vieux Comtois, le bon sens, l'énergie, l'amour du sol natal. Cette mission de droiture, d'indépendance et de patriotisme, vous l'avez accomplie jusqu'à votre dernier jour. Je crois vous entendre encore : tout ce que nous voyons, vous l'aviez prévu. Vous aviez prévu que l'empire, dont le prestige ne s'était soutenu que par la victoire, s'abîmerait dans la première défaite. Vous aviez prévu que l'Europe entière prendrait les armes, que l'invasion déborderait dans nos contrées et que la révolution serait encore une fois maîtresse des destinées de la France. Vous disiez à chacun de nous avec cette familiarité qui nous honorait tous : « Mon ami, quoi qu'il arrive, soyons toujours Comtois. » J'ai retenu ce noble conseil et je le répète en face des incertitudes de l'avenir. Les destinées de la France dépendent aujourd'hui d'une bataille ou d'une révolution, et la Franche-Comté en sera peut-être le premier enjeu. La France, c'est la patrie avec ses drapeaux déchirés que la défaite nous a rendus plus chers ; nous en défendrons l'honneur avec le dévouement d'un soldat d'avant-garde. Mais la Comté, c'est le sol, c'est la maison, c'est le souvenir et l'âme de nos ancêtres avec leurs plus fiers sentiments. Le sort des combats pourrait nous séparer de la France, jamais de la Comté. S'il plait à Dieu, nous serons toujours Français ; mais il ne tient qu'à nous d'être toujours Comtois.

FABLES

Par M. VIANCIN.

LE CHÊNE ET LE PÈRE DE FAMILLE.

Un chêne presque séculaire
S'élevait entouré d'arbres jeunes et beaux,
Nés des glands descendus de ses féconds rameaux.
Comme lui plus qu'octogénaire,
Un père de famille, au cœur triste et chagrin,
A son riant contemporain
Se plaignait d'être solitaire.
« Chêne heureux, lui disait cet homme infortuné,
» Te voilà rayonnant de voir sous ton ombrage
» Tous les brillants sujets issus de ton feuillage,
» Et moi... je suis abandonné.
» J'eus aussi dans un temps des enfants en grand nombre;
» J'en ai perdu moitié par l'implacable mort;
» Les survivants sont tous dispersés par le sort,
» Et mon âme loin d'eux reste inquiète et sombre.
» Tu peux vivre encor longuement
» Tranquille spectateur de ta progéniture,
» Et moi, je vais mourir dans mon isolement,
» Privé de tous les dons que m'a faits la nature. »

Le vieux chêne qui l'entendit,
D'un ton grave lui répondit :
« Passant, console-toi : l'humaine destinée
» Est de rester sujette aux pertes, aux douleurs,
» Aux revers, aux plus grands malheurs;
» La vieillesse est partout souvent abandonnée;
» Mais il est sur la terre un arbre souverain,
» Eternel protecteur de tout le genre humain,

» Qui lui garde un abri dans toutes ses misères
» Et réunit un jour les enfants et les pères.
» Souviens-toi des leçons d'un Sauveur adoré,
» Et, sans répandre ailleurs de vaines doléances,
» Porte au pied de l'arbre sacré
» Et tes regrets et tes souffrances. »

UNE RENCONTRE DE LA FABLE ET DE LA VÉRITÉ.

Jadis fut en Egypte une Divinité
D'une grande célébrité.
C'était un bœuf, objet des plus pompeux hommages;
On lui donnait le nom d'Apis;
On tirait de lui des présages
Et l'on croyait qu'en lui revivait Osiris.
Ce dieu mortel enfin devait perdre la vie;
Mais sa gloire incessante était si bien servie
Par un nombreux concours de prêtres imposteurs,
Dont l'infaillible prévoyance
Perpétuait sa ressemblance,
Qu'Apis ressuscitait en tous ses successeurs.

Il est certains jours d'allégresse
Chez un peuple civilisé,
Où l'animal de même espèce,
Au milieu des splendeurs de l'antique Lutèce,
Semble être encor divinisé.
C'est le bœuf gras. — On le couronne
De fleurs et de rubans; nombre de citoyens,
Dans l'escorte qui l'environne,
Sont travestis en dieux les plus chers aux païens;

De rue en rue on le promène
Aux sons bruyants des cors, des hautbois, des tambours ;
On fait halte avec lui dans tous les carrefours :
Du carnaval c'est la semaine,
C'est la fête des jeux, des ris et des amours.

Sous un de ces soleils, dans sa fierté comique,
Le cortége mythologique
Rencontre à l'improviste un funèbre convoi.
Tout saisi d'un pieux émoi
Il s'arrête..... et voilà de la troupe olympique
Tous les dieux qui font à la fois,
Avec recueillement, le signe de la croix.

O peuple ! tu n'es pas frivole
Autant qu'on le reproche à ta légèreté.
Le Dieu vivant t'éclaire et la fable s'envole
Lorsque devant ses pas surgit la vérité.
La fable c'est la vie humaine
Que souvent le mensonge entraîne
A l'oubli de son sort mortel ;
La vérité c'est la lumière
Qui sur notre froide poussière
Descend du signe auguste, interprète du Ciel.

LES ESPALIERS.

On a fait de si grands progrès
Dans l'art de l'arboriculture
Qu'on semble s'y livrer exprès
Pour faire honte à la nature.

C'est à qui chez nos jardiniers,
Rivaux de savante industrie,
Dans ses poiriers, dans ses pommiers
Mettra le plus de symétrie.

Les arbres en sont torturés
De nœuds, de crochets, de baguettes,
Afin que soient bien figurés
Des éventails dans leurs toilettes.

Le fruit n'en devient pas meilleur,
Bien qu'il prenne un volume énorme;
Même on croit qu'il perd en saveur
Ce qu'il a gagné par la forme.

Un ce ces tristes végétaux
A son voisin disait naguère :
« — Eh bien ! de nos tailleurs nouveaux
» Comment te trouves-tu, confrère?

» — Ma foi, répond l'autre, pas bien,
» Je me sens bridé sans mesure;
» Je souffre de plus d'un lien
» Qui me donne une fausse allure.

» On fait de nous des espaliers
» Fort élégants en apparence;
» Mais nous avons l'air d'écoliers,
» Bras en croix mis en pénitence.

» Que l'on nous émonde souvent,
» Qu'on nous décharge de la mousse,
» Qu'on empêche les coups de vent
» De nous donner mainte secousse,

» C'est fort bien : nous avons besoin
» D'une tutelle intelligente ;
» Qui ne prendrait de nous nul soin
» Rendrait notre sève indigente.

» Mais faut-il, pour porter des fruits,
» Que nos rameaux, devant, derrière,
» Soient toujours forcément conduits
» D'une façon si régulière ?

» Tant d'exacte uniformité
» Ne plaît pas à la Providence ;
» Dieu fit de la variété
» Le charme de son œuvre immense.

» Quand sur la terre comme aux cieux
» Rien ne fut créé symétrique,
» Croyant faire infiniment mieux,
» A tout gâter l'homme s'applique.

» Heureusement nos gouverneurs
» N'ont pas sous leurs mains ces étoiles
» Dont on admire les splendeurs
» Au front du firmament sans voiles.

» Supposons qu'un jour par milliers
» Les astres soient dans leur domaine,
» Ils les mettraient en espaliers
» Bien alignés à la douzaine. »

Ainsi des arboriculteurs
Leurs élèves font la critique :
Il arrive à des professeurs
La même chose en rhétorique.

LA TAUPE ET SES ENFANTS.

Les enfants d'une taupe un jour, mal avisés,
Voulurent sortir de la terre,
Se plaignant d'un séjour trop sombre et trop austère.
— Les voilà sur le sol à leur perte exposés.
« — Qu'avez-vous fait, leur dit leur mère?
» En vérité vous êtes fous
» D'abandonner ainsi vos trous.
» De peur je suis toute saisie,
» En songeant aux dangers que vous allez courir.
» Peut-être il me faudra vous entendre mourir.
» O déplorable fantaisie !
» — Allons, allons, vous vous trompez,
» Se permit de répondre un des émancipés,
» Votre crainte est une chimère,
» Vous en conviendrez, vieille mère.
» Nous n'avons pas reçu des yeux pour ne rien voir;
» Pourquoi ne pas user de tout notre pouvoir?
» Désormais de notre pâture,
» Sur ce large espace éclairé,
» Où nous marchons à notre gré,
» La découverte est bien plus sûre
» Que dans nos ténébreux sillons
» Où sans cesse il nous faut la chercher à tâtons.
» Laissez-nous librement parcourir ce domaine
» Qui va, tout le fait pressentir,
» Nous épargner beaucoup de peine
» Et nous donner bien du plaisir. »
Leur vouloir fut bientôt suivi de repentir.
Tout d'abord leur faible paupière
Dût avoir beaucoup à souffrir
Du vif éclat de la lumière.

Puis, quand ils commençaient à prendre leurs ébats,
Survinrent des chiens et des chats
A la griffe, à la dent cruelle et meurtrière,
Un jardinier qu'armait un instrument crochu
Et des gamins jouant d'un échalas pointu
Qui surent les occir de plus d'une manière
Et leur firent bien regretter
De ne pouvoir se rejeter
Dans une obscure taupinière.
Combien d'autres sujets, dans leur témérité,
Sont conduits promptement au comble des misères !
C'est pour n'avoir pas écouté
Les prudents conseils de leurs mères.

LE SINGE PRÉTENDANT A LA ROYAUTÉ

Singe Bertrand se mit un jour en tête
Qu'il était successeur du défunt roi Lion,
A régner à son tour le voilà qui s'apprête
Et fait aux animaux sa proclamation.
« — Peuple, saluez votre maître,
» S'écriait-il pompeusement ;
» C'est moi, c'est moi seul qui dois l'être,
» Et pour vous en convaincre, il suffit d'un moment.
» Légitime héritier de ce puissant monarque
» Dont on vénère encor les os
» Depuis qu'il est couché dans l'éternel repos,
» Je porte de mes droits plus d'une illustre marque :
» Contemplez mon visage empreint de majesté,
» L'éclair qui luit sous ma paupière,
» Mon attitude noble et fière
» Et la souveraine beauté
» De ma queue et de ma crinière,

» Je suis Lion, je suis votre roi, c'est certain ;
» Mais je tiens à régner surtout par vos suffrages,
» Et j'attends de leurs témoignages
» Que votre libre choix confirme mon destin. »

Du soi-disant monarque et de son éloquence
Les quadrupèdes étonnés,
S'entre-regardaient en silence,
Lorsqu'un renard, levant le nez,
Prit en ces termes la parole :
« — Quelle risible faribole
» Vient nous conter ce maître fou ?
» Je voudrais bien savoir par où
» Il ressemble au lion : voyez un peu sa face
» Qui fait du haut en bas grimace sur grimace ;
» Ses poils courts et crépus qu'il prend pour de longs crins,
» Ce tic dont le retour l'obsède, le tracasse
» Et le porte sans cesse à se gratter les reins.
» Quel prince ! a-t-on jamais rien vu de plus cocasse ?
» Sa queue ?... où donc est-elle ? Il n'en a point, ma foi :
» Ah ! le plaisant lion et le drôle de roi !

» — Bravo, bravo ! » cria tout l'auditoire,
En riant aux éclats. — Ainsi finit la gloire
Du prétendant, confus d'un tel mépris,
Comme un renard qu'une poule aurait pris.

Ailleurs, un autre singe a pu voir d'autres têtes,
Dupes de ses discours, s'incliner sous ses lois.
Autant les animaux montrent d'esprit par fois,
Autant certains hommes sont bêtes.

LA CIGALE ET LA FOURMI

VERSION DE FANTAISIE

La cigale ayant chanté
Jour et nuit durant l'été,
Trouva la saison fort dure
Quand le vent du nord souffla,
Et manquant de nourriture,
Très humblement elle alla
Se plaindre de la famine
Chez la fourmi sa voisine,
La priant de lui prêter
De quoi pouvoir subsister,
Jusqu'aux jours où l'abondance
Viendrait lui rendre l'aisance.
La fourmi dans son manoir
Se plut à la recevoir
De façon la plus gentille,
Et lui dit : « Ma pauvre fille,
» J'entends me piquer d'honneur :
» J'ai su que dans ma famille,
» Certain jour, un mauvais cœur
» Traita fort mal votre sœur.
» Ma parente fut cruelle ;
» — Vous n'avez, lui disait-elle,
» Employé qu'à des chansons
» Le temps chaud de nos moissons ;
» Vous chantiez, mademoiselle,
» Nuit et jour à tout venant ;
» En hiver la faim vous presse ;
» Vous voilà dans la détresse ;
» Eh bien ! dansez maintenant.
» — N'ayez peur que je saisisse
» Un pareil trait de malice,

» Vous qu'un si pénible émoi
» Vient de faire entrer chez moi ;
» Je me sens bien plus heureuse
» D'être envers vous généreuse :
» Ainsi n'allez pas plus loin ;
» Bien pourvue est ma demeure ;
» Je vais vous donner sur l'heure
» Ce dont vous avez besoin,
» Et cela sans exigence
» De retour ni de profit ;
» Un peu de reconnaissance
» De votre part me suffit.
» Ce langage vous étonne ;
» De moi vous semblez douter ;
» Ah ! c'est qu'à présent l'on donne
» Largement, sans rien prêter.
» Ce fait aisément s'explique :
» Nous vivons en République,
» Régime tout fraternel
» Que l'on sait enfin comprendre,
» Et dont l'esprit doit s'étendre
» Sur la terre, au gré du ciel.
» Honte, honte à la railleuse
» De votre ancienne emprunteuse !
» Elle est vilaine à mes yeux,
» Et je trouve beaucoup mieux
» D'apaiser votre indigence
» Avec libéralité
» Que d'envoyer à la danse
» Un sujet fort contristé,
» Pour qu'il fasse pénitence
» D'avoir un peu trop chanté. »

La cigale consolée
Ne le fut pas à demi
Et s'en retourna comblée
Des présents de la fourmi.

O mon maître, Lafontaine,
Pardon si dans ton domaine
Je puise un peu hardiment
Un nouvel enseignement.
On retient, on apprécie
Ta leçon d'économie ;
Mais d'un œil plus satisfait
On considère un bienfait.

LA COURGE, LE POTIRON

LE MELON ET LE CORNICHON

Une courge des plus grossières
Vantait beaucoup son suc. — Près d'elle un potiron,
Devenu par l'engrais monstrueusement rond,
Et de plus tout gonflé de paroles très fières,
L'interrompant soudain, lui cria : « Taisez-vous,
» Citrouille, taisez-vous bien vite;
» Assez nous est connu votre pauvre mérite,
» Et vous ne savez pas ce qu'on obtient de nous.
» Quand vous ne fournissez qu'insipides potages,
» Supportés tout au plus dans les moindres villages,
» Aliment de telle fadeur
» Que souvent il fait mal au cœur,
» Aux cités, nous donnons d'excellentes purées
» Qui, lorsqu'on sait en prendre soin,
» Pour flatter le palais, n'ont pas même besoin
» D'être legèrement sucrées.
» De nous on fait aussi des grattins succulents
» Qu'on se plaît à servir tout dorés, tout brûlants,
» Et le monde qui nous entoure
» De toutes les façons nous aime et nous savoure. »

Un superbe melon de Chypre ou Cantaloup
Observait ces acteurs d'une scène orgueilleuse.
« Ma foi, vous m'amusez beaucoup,
» Leur dit-il d'une voix railleuse :
» A vous entendre, rien n'est bon
» Comme citrouille et potiron ;
» En vérité je ris de tant d'outrecuidance ;
» Pour vous laisser du moins quelque peu d'importance,
» J'admets que dans son genre un de vous soit parfait ;
» Mais moi, que suis-je, s'il vous plaît,
» Moi qu'à si bon droit l'on renomme,
» Moi, melon recherché de tout fin gastronome ?
» Toi qui parles de sucre, en es-tu donc pourvu
» Autant que je le suis ? Ça ne s'est jamais vu. »

Les auditeurs de la dispute
Pensaient qu'elle allait finir là ;
Mais devait survenir, pour apaiser la lutte,
Un causeur quatrième : — A son tour il parla.
« Mes chers cousins, dit-il, vos qualités exquises,
» Sans peine, j'en conviens, sont loin de m'être acquises,
» Mais je puis plaire aux gens dont l'appétit va mal :
» C'est par le cornichon que le goût ressuscite,
» Et pour m'assaisonner, là, tout près de mon gîte,
» On prépare certain bocal.
» Vous voyez que dans son partage
» Le moindre de nous tous n'est pas sans avantage.
» Mais entre des sujets plus ou moins estimés
» Pourquoi tant d'amour-propre et de fanfaronnades ?
» Folie ! un de ces jours on va nous entamer,
» Trancher, broyer et consommer ;
» Tâchons donc jusque-là d'être bons camarades. »
Il dit : c'était penser et conclure assez bien,
Aussi ne répliqua-t-on rien.

Mais que d'autres jaseurs sont d'une impertinence
Qu'on ne parvient jamais à réduire au silence !

A chaque instant nous rencontrons
Des courges et des potirons,
Des melons et des cornichons,
Jaloux, médisants, fanfarons,
Tous vantards autant qu'imbéciles,
Tous prodiges de vanité ;
Vouloir livrer la guerre à leur stupidité,
C'est prendre des soins inutiles.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION

RAPPORT

DU

CONCOURS DE POÉSIE

DE L'ANNÉE 1870

PAR

M. l'abbé PIOCHE

MESSIEURS,

Votre commission vous présente le rapport qu'elle devait vous lire l'année dernière. Les grands malheurs qui ont troublé la France ne vous ont guère permis de continuer vos travaux pacifiques; les muses sont amies de l'ordre et de la paix, et la guerre terrible qui vient à peine de finir étouffait leur voix et nous empêchait même de les écouter. Le concours de poésie de l'année 1870 ne manque pourtant pas d'intérêt; huit pièces, d'un mérite divers, ont attiré notre attention : nous éliminons d'abord deux poésies arrivées beaucoup trop tard pour entrer en lice et qui, d'ailleurs, ne pourraient figurer avec honneur dans ce concours.

Parmi celles qui ont fixé l'attention, nous signalerons d'abord la pièce portant le n° 3, dont le titre est : *le Tombeau de Gargantua.*

Il y a, près de Vuillafans, une montagne qui porte ce

nom, nous dit l'auteur, et ce nom tient à certaine légende à laquelle il essaie de faire croire : Gargantua, épris du vin de ce bienheureux coteau, vient mourir près de Vuillafans, non par la main d'Hercule, comme le brigand du mont Aventin, mais par suite d'excès — ce qui n'est point du tout héroïque. On s'attendait à mieux pour une légende. L'auteur, qui a du goût, nous épargne une description trop réaliste ; mais la mort de ce personnage est peu poétique et n'inspire aucun intérêt. Ici c'est le sujet qui manque au poète ; il était difficile d'embellir un fait aussi trivial ; il eût fallu peut-être un certain esprit de bouffonnerie pour le faire passer, et l'auteur témoigne, par son style qui ne manque pas de noblesse, et par certaines strophes gracieuses et bien rhythmées, qu'il peut faire beaucoup mieux et que le burlesque n'est pas le genre où il pourra réussir.

Une seconde pièce qui porte le n° 1 et a pour titre : *Une cure de Messire Jacques Coictier*, nous offre un petit drame où le dialogue est vif, les réparties heureuses, où l'on rencontre souvent du trait et de l'esprit, mais les vers nous ont semblé souvent rudes et peu poétiques par l'expression : il faut toujours que les vers soient des vers; le mépris systématique de la césure et la liberté que l'école moderne se donne dans l'enjambement enlèvent plus au mérite d'une poésie qu'elles ne peuvent lui donner de grâce et de naturel ; du reste, l'auteur surfait un peu le caractère des personnages qui appartiennent à l'histoire, et l'exagération

ne produit le beau que quand elle élève la nature au-dessus d'elle-même et la rend conforme à son type essentiel.

La pièce qui porte le n° 5 est encore une légende, mais plus intéressante que la première. Elle a pour titre : *Notre-Dame d'Aigremont,* et prétend nous faire connaître l'origine de cette chapelle. Un château, que l'auteur nous montre près de là, est habité par Enguérand, haut baron de Champlive. Ce seigneur, fort licencieux, est raillé dans une orgie pour n'avoir pu séduire une jeune fille ; sa fureur est telle qu'apercevant, du haut de sa tourelle, l'innocente cause de cette plaisanterie, Loïsa avec son frère le pêcheur, sur une nacelle, il la tue d'un coup d'arbalète : le frère recueille dans ses bras la jeune fille sanglante et inanimée et jure qu'il la vengera. Dix ans après, le sire d'Aigremont, vieilli et pénitent, élève une chapelle à la Sainte Vierge. Un sculpteur inconnu offre ses services et taille dans le marbre une statue de la Mère de Dieu ; quand l'œuvre est achevée et brille à tous les regards, Enguérand y reconnaît la sanglante victime de ses fureurs ; pendant qu'il reste atterré, le sculpteur, qui n'est autre que le frère de Loïsa, s'élance sur lui, le tue et disparaît.

La fable est gracieuse, assez bien développée, mais écrite trop vite ; le style est lâche, la versification manque souvent de correction ; les césures fausses, les fautes d'orthographe même se montrent quelquefois. Néanmoins, votre commission reconnaît du talent

dans l'auteur et l'engage à cultiver un art dont il ne connaît encore ni toutes les ressources ni toutes les règles.

La pièce marquée du n° 4 a pour titre : *La Sœur Marthe*. Ce sujet, traité bien des fois, ne craint pas la redite ; cette figure si chrétienne, si héroïque, sera toujours chère aux Bisontins ; l'auteur n'a malheureusement pas tiré parti de la matière : ses vers coulants et faciles sont presque toujours sans couleur et sans force ; le style est soutenu, mais il manque d'éclat ; la pièce se termine en exprimant un vœu auquel votre commission s'associe pleinement, — c'est celui d'élever une statue à cette sainte religieuse. Il est à regretter que la verve du poète n'ait pu trouver que quelques beaux vers, trop rares pour faire oublier la faiblesse de l'ensemble.

La pièce qui porte le nº 8 a pour titre : *Ruines*. C'est une série de tableaux qui ne manquent ni d'éclat ni de mouvement. L'auteur peint à grands traits les diverses époques de l'histoire de notre province : d'abord l'époque celtique et les mystères des Druides ; c'est une Véléda qui chante :

Prophétesses mes sœurs,
Préparez la verveine ;
Chastes vierges de Sayne,
Préparez la verveine,
Avant le sang, les fleurs !

Puis vient l'époque de la conquête :

Rome, dont l'univers seul donnait la mesure,
Pouvait donc à son tour payer avec usure
A Vercingétorix l'outrage de Brennus.

Enfin, l'auteur nous transporte à l'époque gallo-romaine, aux jeux du cirque, aux persécutions des premiers chrétiens ; je cite l'une de ses strophes :

Voici les sénateurs vêtus de longues toges
Que des grilles d'or pur enferment dans leurs loges ;
Plus loin les chevaliers sur leurs gradins parés ;
Au podium arrive un magistrat curule ;
La vestale à ses pieds porte l'encens qu'on brûle
Sur l'autel virginal dans les trépieds sacrés.

Il y a dans cette pièce des vers bien frappés ; une rime riche et souvent heureuse ; le style est généralement pur ; les détails sont poétiques, mais la pensée qui domine l'ensemble est très obscure ; après ces trois tableaux qui se succèdent, il ne tire aucune conclusion ; votre commission, tout en encourageant le poète, lui reproche sévèrement ce manque de vue bien arrêtée qui ôte au poème ce qu'il peut avoir d'intelligible.

La pièce qui porte le n° 7 est intitulée : *l'Exil de saint Colomban*. C'est un fort beau sujet où l'auteur fait preuve de connaissances historiques très louables et d'une étude approfondie de ses personnages ; son style est naturel, sa versification est facile, trop facile peut-être ; mais le tour n'est jamais poétique ; l'expression manque de cette vigueur, de ce relief qu'exige la poésie ; c'est un excellent récit, bien pensé, habilement développé, mais écrit en prose rimée, en bonne prose, il est vrai, mais toujours au-dessous du

ton que le genre poétique réclame. Votre commission excepte cependant plusieurs passages heureux, et particulièrement la fin de la pièce.

Voici un autre drame qui porte le nº 2 et a pour titre : *Philibert de Chalon.* Le sujet est la mort de ce prince au siége de Florence. La scène s'ouvre dans une caverne de brigands qui chantent et font ripaille. Marguerite, la fiancée du prince, est captive, et, pour comble d'horreur, elle voit entrer dans la grotte celui qui la poursuit de son amour insensé, l'ennemi de son fiancé qui paie le chef de la bande pour tuer Philibert le lendemain, pendant l'assaut qu'on va donner à Florence. Marguerite, arrachée au péril par miracle, court instruire Philibert, qui est au camp avec de Vyt, son frère d'armes; elle n'a même pas le temps de s'expliquer, le clairon sonne et Philibert quitte Marguerite pour s'élancer à la tête des troupes espagnoles. Il est frappé et revient mourant dans sa tente, porté par ses compagnons.

SCÈNE IV.

Tente de Philibert : le généralissime des impériaux est étendu sur un lit de camp, mortellement blessé de deux coups d'arquebuse.

PHILIBERT (délirant).

Marguerite !... Ma mère !... O ma chère Comté !
Où suis-je ?... Sommes-nous maîtres de la cité ?

VYT.

Pas encor.

PHILIBERT (revenant à lui).

C'est toi, Vyt, que ma mort soit cachée
A mes soldats; déjà, du monde détachée,
L'âme s'échappe et fuit vers un autre horizon.
Cher Vyt, tu remettras mon sceptre et la Toison
A Nassau mon neveu. Marguerite... ma mère...
J'eusse voulu vous voir à mon heure dernière,
Anges qui sur ma vie avez jeté des fleurs.
Me pardonnerez-vous vos larmes, vos douleurs!
La mort vient... près de moi, mes serviteurs fidèles,
Mes Comtois..., de l'assaut a-t-on quelques nouvelles?

DE VYT.

Florence va se rendre et vos deux assassins,
Prince, sont maintenant en lieu sûr dans nos mains.
Nos soldats furieux veulent...

PHILIBERT.

Qu'on me les nomme?

DE VYT.

Un bandit d'abord; l'autre, on le croit gentilhomme.

PHILIBERT.

O vous, mes chers amis, qui m'avez assisté
En mes derniers moments, voici ma volonté :
Dans un instant, je vais vers le Dieu qui pardonne
Comparaître à mon tour; ainsi, je vous l'ordonne,
Que ces deux prisonniers soient libres;... je le veux.

DE VAUDREY
(Sur le seuil de la tente, à part et sans être entendu de Philibert):

Trop tard! justice est faite, ils sont morts tous les deux.

PHILIBERT.

Un soldat va mourir, amis, séchez vos larmes.
Cher Vyt, fais appeler Bourgogne le roi d'armes.

MARGUERITE
(apparaît et se précipite à genoux près du lit de son fiancé).

Philibert !...

PHILIBERT (se soulevant).

Marguerite !...

MARGUERITE.

Ah !...

PHILIBERT.

O merci, mon Dieu !
Vous m'avez exaucé, je puis mourir,... adieu !... (Il expire.)

BOURGOGNE.

Le prince est mort ! au nom de l'Empereur mon maitre,
Nous, Bourgogne héraut, à tous faisons connaître.

MARGUERITE.

Pour le monde je suis morte aussi désormais.

DE VYT (fermant les yeux de Philibert).

Philibert de Chalon ! mon frère, dors en paix !

Votre commission a trouvé cette pièce plus dramatique que la précédente ; sans doute, l'ensemble est peu lié ; l'histoire surtout réclame ses droits dont l'auteur a tenu trop peu compte ; le lieu change peut-être trop souvent, ce qui nuit à la simplicité de l'action et la rend moins moins facile à saisir ; les caractères sont trop peu marqués, ce qui résulte surtout du peu de développement de l'intrigue ; mais il y a de beaux vers, et votre commission demande qu'on encourage le talent de l'auteur.

Enfin, la pièce qui porte le n° 6 et le titre : *La Grâce-Dieu,* a réuni les suffrages de votre commission.

Il s'agit du monastère antique qui fut quelque temps occupé par une forge, puis, dernièrement, rendu à sa destination première. Il y a peu d'idées dans cette pièce, mais elles sont bien développées : la strophe est élégante, la rime n'est point vulgaire, et plusieurs vers sont frappés au coin de la poésie la plus noble et la plus élevée ; malgré quelques inégalités, cette pièce a paru bien supérieure, par l'expression et la beauté des sentiments, à toutes celles du concours ; nous citerons les strophes les plus remarquables :

Hier, Dieu, las enfin des crimes de la terre,
En détourna sa face et la nuit descendit ;
Et, des volcans humains débordant le cratère,
La lave incandescente à flots se répandit...
Elle envahit la plaine et, d'un effort sauvage,
Elle broya le trône et renversa l'autel !
Les ruines marquaient son funèbre passage
Et son attouchement toujours était mortel...

D'un choc elle heurta l'angle du monastère,
Et le vide se fit sous l'ombre des arceaux...
Ce contact infernal en chassait l'hôte austère
Et dispersait au loin les mystiques faisceaux.
La croix tomba du faîte aux coups de la rafale ;
La grande voix d'airain s'éteignit dans la tour,
Les débris des vitraux encombrèrent la dalle
Et l'image des saints fut souillée à son tour.

L'industrie alluma son ardente fournaise
Sous la voûte où jadis avait flotté l'encens,
Et, dans les vastes nefs, les forgerons à l'aise
Frappèrent à l'envi leurs coups retentissants.

Parfois les chants impurs s'échappant de leur gorge
Epouvantaient l'écho de ces murs profanés,
Et les noirs travailleurs, aux clartés de la forge
Avaient, sans le savoir, des profils de damnés...

Qu'un splendide printemps prodiguât aux ramures
La sève, les bourgeons et les fleurs et les nids ;
Qu'il flottât des parfums, qu'il montât des murmures,
Que la vie et l'amour s'éveillassent unis ;
Que l'hiver, de glaçons grossît la cataracte,
Qu'il vînt stériliser, en y marquant ses pas,
L'onde qui se durcit, le sol qui se contracte,
La forge flamboyait et ne se taisait pas !

Aujourd'hui la tourmente est loin, bien loin derrière,
Car l'humanité marche avec des pas géants.
C'est encore une fois l'âge de la prière,
Et l'Eglise a vaincu l'effort des mécréants.
Les vendeurs pêle-mêle ont fui chassés du temple ;
Les autels ont repris l'éclat des anciens jours,
Et, sur un sol chrétien, l'œil attendri contemple
Le grand arbre de Foi qui se dresse toujours.

Les lambeaux, les débris, les funèbres vestiges
Revivent transformés par de pieuses mains,
Et semblables aux lis groupés le long des tiges,
Les asiles sacrés s'ouvrent sur les chemins :
Ce n'est plus le marteau retombant sur l'enclume,
Ni la barre de fer qu'il frappait au milieu,
Ni le rouge foyer d'un immense volume
Que l'on va maintenant voir à la Grâce-Dieu :

Les ruines d'hier où grandissait l'érable
Ont quitté leur manteau de ronce et de chardon ;
Sur l'autel reconstruit, est le Roi secourable
Accessible au pécheur avide du pardon.
Dans l'ombre des couloirs flotte la robe blanche
Des pères absorbés qui marchent le front nu ;
Et le long de la rampe où mugit l'avalanche,
Les frères vont poursuivre un travail continu.

Les uns, chastes élus, dès l'aube de la vie,
Ont donné vierge à Dieu le cœur qu'il demandait ;
Le monde en ses festins ne leur fit pas envie,
Car le banquet céleste ailleurs les attendait.
Ils ont gardé leur nimbe avec leurs ailes d'anges,
Prêtes à s'entr'ouvrir pour les porter aux cieux ;
Ils quitteront la terre, ignorants de ses fanges,
Sans même vers le mal avoir jeté les yeux.

Les autres ont voulu goûter à tout breuvage,
Explorer tout abîme, atteindre à tout sommet ;
Du livre de la vie ils ont lu chaque page ;
Toutes les passions, leur âme les connaît.......
Ils poursuivaient l'amour, ils ont atteint le vide ;
Ils cherchaient le soleil, ils ont trouvé la nuit ;
Ils voulaient le bonheur... et leur étreinte avide
N'a saisi qu'un fantôme enveloppé d'ennui !...

Plaindrez-vous l'innocence, ô vous, enfants du monde,
D'avoir en holocauste immolé son destin,
Quand vous savez, hélas ! sur quel néant se fonde
Ce rêve d'avenir qui vous berce au matin ?...
Vous qui luttez en vain pour garder les épaves,
Débris de vos bonheurs, qu'emporte un vent jaloux
D'avoir sacrifié ce qui vous fait esclaves,
Ce qu'il faut perdre un jour, dites, les plaindrez-vous ?...

Rirez-vous du blessé dont saignent tous les pores.
Qui cherche, après la lutte, un baume guérisseur,
Et, broyant sous ses pieds les terrestres amphores,
S'abreuve au flot amer des larmes de son cœur ?
Rirez-vous du cilice embrasant les épaules
De ces soldats du temps, vaincus et désarmés,
Qui retrempent, soumis, dans les plus humbles rôles
Les divins éléments dont ils étaient formés ?......

Oh ! ne leur dites point qu'ils désertent la lice
En égoïstes las que la peur fait trembler ;
Que l'inactif témoin du drame est le complice...
Et qu'il reste en nos rangs des vides à combler !

Ne murmurez jamais que leur force virile
En un lâche repos s'énerve et se détruit,
Et que Jésus lui-même a du figuier stérile
Maudit la sève inerte et les rameaux sans fruits !...

Ont-ils peur, ont-ils peur, ceux qui s'offrent d'eux-mêmes
Aux horreurs du silence et de la pauvreté ?
Ceux qui vont au-devant de ces deux lois suprêmes :
Obéissance aveugle, austère chasteté ?
Ont-ils tant de repos, ceux-là dont la main rude
Laboure, sème, fauche et moissonne les champs ?
Qui, domptant le sommeil, se font une habitude
Des veilles en prière et des nocturnes chants ?...

Oh ! priez à l'abri de vos murailles grises,
Mes frères, car le ciel pour vous n'est jamais sourd !
Protégez de vos vœux nos fières entreprises ;
Allégez le fardeau, s'il nous devient trop lourd.
Priez, lorsque, mêlée aux gigantesques choses,
La Comté, votre mère, y porte un bras puissant,
Et demandez pour elle, en ses métamorphoses,
Que notre sang nouveau soit digne du vieux sang !

Votre commission demande que le prix soit décerné à la pièce portant le n° 6 et pour titre : *La Grâce-Dieu*.

Elle demande aussi deux mentions très honorables pour la pièce qui a le n° 7 : *l'Exil de saint Colomban*, et pour celle qui porte le n° 2 : *Philibert de Chalon*.

DE L'INFLUENCE FUNESTE

DE L'IVROGNERIE ET DE L'ALCOOLISME

Sur la santé physique, intellectuelle et morale des populations

PAR

M. le Docteur LABRUNE

Vivre cent ans et plus, vivre au milieu des satisfactions intimes que donne un suffisant équilibre de la santé, telle est la loi de notre organisme, loi proclamée par une voix autorisée dans la science (1), et fondée sur l'observation de l'homme naturel.

Rien de plus satisfaisant pour l'intelligence humaine plongée au milieu des faits si divers et souvent si contradictoires de ce monde, que ces lois qui semblent dictées par la nature même des choses, et qui nous servent à fonder une science décorée par nous du nom de positivisme.

Les êtres organisés ont, généralement, une existence égale en durée à cinq périodes semblables à celle qui leur fait atteindre le terme et la perfection de leur développement.

L'évolution de l'homme n'est complète qu'à vingt ou vingt-un ans : il doit vivre environ un siècle. Mais, combien sont illusoires ces lois dictées par la science

(1) Flourens, *De la Longévité.*

dite positive, quand, au lieu de résoudre le problème par une seule de ses données, on cherche sa solution en tenant compte, autant que possible, de tous ses éléments !

La vie pour l'homme c'est la jouissance par toutes les facultés qui forment son apanage, et selon que cette jouissance est cherchée dans les satisfactions des sens ou dans celles de l'esprit, du sens moral et de la conscience, dans celles de l'intelligence ou dans celles des instincts, la vie se conserve ou s'éteint, grandit ou s'épuise, opprimée par les chagrins, les excès, les passions et toutes les vicissitudes avec lesquelles l'animal n'a point à compter. Celui-ci a des instincts qui sont son unique loi, auxquels il obéit et qui le conservent, quand il ne succombe point aux accidents ou aux embûches qui le menacent du côté de ses ennemis. Chez l'homme, les instincts sont en antagonisme avec la raison, ils en subissent la loi ou se la subordonnent et la subjuguent ; ils se pervertissent alors, et ne peuvent nous servir de guides pour notre propre conservation. Ainsi suspendus entre deux lois qui se contredisent si nous n'arrivons à les coordonner, nous faisons ce que l'animal ne saurait faire, nous nous empoisonnons et nous nous tuons par nos désordres, ce qui nous dispense de mourir en arrivant au terme naturel de notre carrière.

Combien de ces empoisonnements ne pourrait-on pas mentionner ! ceux de l'esprit par des doctrines malsaines et par la négation effrontée ou perfide, grossière ou savante, de tout ce qui est bien ou vérité.

L'un de nous en signalait naguère une source, dans ces produits littéraires quotidiens qui divisent les intelligences, égarent les volontés, font de notre société un mélange confus et incohérent de passions hostiles au sein duquel les explosions les plus redoutables sont toujours imminentes.

Mais à côté des empoisonnements qui produisent les violences de l'état convulsif, il en est d'autres qui dépriment la vitalité et l'éteignent ; il en est de virulents qui pénètrent les générations et les souillent, en préparant leur dégénérescence, et en leur léguant les prédispositions morbides les plus tristes.

Nous nous garderons bien de parler de cet inépuisable trésor de souffrances et de misères, mais nous nous arrêterons sur les voies qui y mènent, pour conjurer la foule qui s'y précipite de s'arrêter au nom de tous les grands intérêts qui peuvent toucher l'homme.

Dire que l'intempérance est le chemin qui conduit inévitablement à la débauche, à la ruine de la santé, à la mort, c'est se condamner à répéter une de ces vérités devant lesquelles le grand nombre passe en haussant les épaules et en fermant les oreilles, tant il est avéré qu'on ne peut lui opposer aucune contradiction valable, et que ce point est du domaine de la science de tous, de la science incontestée que sanctionne l'expérience universelle.

D'où vient que cette éclatante vérité, qui n'a pas de contradicteurs sérieux en théorie, se trouve impuissante à assurer à la grande majorité des hommes les bienfaits de la santé conservée, de la vie prolongée et de

l'exercice régulier de leurs facultés intellectuelles?

C'est qu'il ne suffit pas d'instruire l'homme et de l'éclairer pour le convaincre : il faut encore le persuader par l'affection, le discipliner par l'éducation, l'encourager par l'exemple, le fortifier contre lui-même, en lui imprimant l'habitude de se dominer et de se diriger, d'arracher sa liberté à la tyrannie des passions, en écoutant la raison soumise à une autre loi que celle des instincts et de l'aveugle caprice.

Il est facile, sans doute, de parler de progrès et de civilisation en prenant l'homme à partir de l'animal, et en le regardant comme arrivé déjà à un degré de perfectionnement relatif qui fait espérer et présager de futures et admirables destinées terrestres.

Mais, en laissant de côté ce roman qui n'a encore produit que de stériles déceptions, et en acceptant l'existence humaine telle qu'elle est; il faut bien reconnaître que cette existence, pressée entre les ténèbres du berceau et celles de la tombe, est soumise à une multitude de maux, et que l'objet de la science de l'homme doit être surtout de remédier à ces maux, d'en diminuer le nombre et les atteintes, afin de nous conduire à un complet développement de notre être, à l'exercice intelligent de notre volonté. L'éducation dirigée par des principes certains et traditionnels peut seule soulever de terre cette pauvre humanité évidemment infirme, la soustraire à l'empire de ses instincts destructeurs et lui donner la liberté.

Est-elle privée de ce bienfait? Elle s'épuise à chercher sa vie dans des jouissances grossières, elle se

dégrade dans d'ignobles et dangereux plaisirs, elle croupit dans l'ignorance et la paresse, se laisse emporter aux passions de la bête et dépérit dans les étreintes de la maladie.

En vain les lois cherchent à opposer une digue à ce torrent qui entraîne à la décadence. Il n'y a pas de lois humaines efficaces contre des mœurs publiques dépravées. Jamais la loi n'a donné la vie à ceux qui ne veulent pas vivre. Ne voyons-nous pas les habitudes les plus vicieuses devenir les sources les plus fécondes des impôts somptuaires destinés dans l'origine à les réprimer ?

Parmi ces lois que l'expérience du passé condamne à l'impuissance et auxquelles l'avenir réserve le même sort, il en est une que sollicitent et attendent les médecins jaloux de voir le peuple désormais souverain exercer son pouvoir avec la pleine jouissance de sa raison.

L'idéal est digne d'envie, mais avant de songer à l'atteindre, il faut le mesurer à la réalité, analyser cette dernière, et se rendre compte des difficultés de réprimer les abus des liqueurs enivrantes, de remédier par une loi aux maux sans nombre que ces abus entraînent.

Les liqueurs alcooliques, ainsi nommées du principe que toutes contiennent dans des proportions diverses, sont pour l'homme un excitant salutaire, un remède efficace ou un poison funeste, selon les doses auxquelles on les absorbe, selon la force et la disposition de l'individu qui les accepte, selon le besoin plus ou moins grand qu'en éprouve l'économie.

Pris avec une modération dont la règle varie avec les conditions indiquées, le vin, la bière et les spiritueux, tels que le rhum et l'alcool affaiblis par l'eau, sont le plus souvent des auxiliaires utiles de l'alimentation; ils réparent les forces en stimulant les fonctions dont le concours est nécessaire à une bonne digestion et à l'assimilation qui doit la suivre; ils sont, en un mot, des agents de réfection nerveuse et de conservation du sang, dont ils maintiennent la composition normale, en favorisant les fonctions des viscères et en modérant la déperdition respiratoire.

C'est encore à ce titre qu'ils peuvent devenir des remèdes efficaces et précieux pour remonter les forces générales, stimuler et régulariser le concours des actions organiques, sans lequel on voit naître le spasme de la débilité et la souffrance qui pervertit tout mouvement réparateur.

Mais du sentiment de bien-être et de plaisir que l'homme perçoit de ces premiers effets, surgit bien vite un instinct malheureux qui obscurcit et entraîne la raison, et nous fait franchir la limite délicate au delà de laquelle il n'y a plus pour nous que désordre, dégradation et décadence.

N'est-ce pas un désordre que cet obscurcissement de la conscience du moi qui nous empêche de diriger nos actes, d'en conserver la liberté, d'en accepter la responsabilité ?

N'est-ce pas une dégradation déjà que ce second degré de l'ivresse qui trouble les fonctions, celles du cerveau dabord, celles de la digestion ensuite, et ouvre

la porte aux funestes prédispositions morbides qui préparent la ruine anticipée de notre existence? et quant au degré extrême de l'abrutissement, nous en parlerons à peine, de crainte d'évoquer des images dont la vue n'est pas nécessaire au succès de notre thèse. Arrêtons-nous à ce point où, franchissant la limite d'une ébriété légère et accidentelle produite par un vin agréable et pétillant, l'homme, non content d'avoir excité sa verve spirituelle, pour échapper à ses chagrins et à ses ennuis, veut oublier sa misère, étouffer scs remords, ou satisfaire sa sensualité au prix du narcotisme obtenu par l'abus des liqueurs spiritueuses, souvent violentes comme l'absinthe, souvent falsifiées et vénéneuses, souvent grossières, comme la bière et certains cidres qui produisent avec une redoutable puissance l'ivresse crapuleuse.

Une fois entré dans cette voie, et les défaillances qui l'ont ouverte venant à se reproduire, l'habitude s'établit, à mesure que le système nerveux, frappé le premier par ces attentats réitérés, perd de son ressort et cesse d'obéir à la volonté. L'homme alors abandonne de jour en jour, avec la noblesse de son caractère, l'exercice de ses plus belles facultés; il ne sait plus vouloir avec intelligence; il ne possède plus que dans une sorte de crépuscule la conscience de lui-même, et quant à la conscience morale, à la distinction du bien et du mal, elle s'oblitère au point de l'abandonner à une espèce de cynisme qui lui fait mériter si justement le nom de canaille.

Cette déchéance se produit par degrés et dans des

proportions très diverses, selon la force de résistance des individus, selon leur tempérament et leur caractère, selon les conditions dans lesquelles ils vivent, selon la tyrannie plus ou moins grande de l'habitude à laquelle ils se livrent, enfin selon la nature des boissons qu'ils préfèrent et le degré de concentration de l'alcool que ces boissons contiennent; mais, une fois commencée, il est bien rare que cette déchéance s'arrête dans son progrès, et c'est à cet état que la triste victime de cet empoisonnement graduel et quotidien subit les conséquences de l'alcoolisme.

Recueillons sur ces redoutables effets les témoignages de l'expérience et ceux des hommes les plus autorisés. Ces hommes sont certainement les médecins : ils voient arriver dans les hôpitaux ces populations sans cesse moissonnées par les maladies les plus diverses, occasionnées sans doute par des causes prochaines, nombreuses et variées, mais préparées par les excès, les abus alcooliques sous toutes leurs formes, qui, en affaiblissant l'organisme, en le modifiant par un empoisonnement de tous les jours, font éclater toutes ses aptitudes pour la souffrance, toutes les funestes prédispositions auxquelles nous sommes sujets.

Les médecins donc, ces confidents éclairés des plaies secrètes de l'humanité, sont unanimes dans la constatation des désordres causés dans l'organisme par l'abus des liqueurs spiritueuses, par l'alcoolisme. A l'état aigu, c'est-à-dire chez l'ivrogne soumis à l'empire de libations récentes et disproportionnées, le premier effet de cet empoisonnement est une perturbation profonde

des fonctions digestives et des fonctions nerveuses. Le cerveau, cet appareil admirable de télégraphie vivante, le cerveau, ce luth merveilleux qui semble posséder en lui-même tous les pouvoirs passifs de l'harmonie, mais qui a besoin de l'impulsion d'un artiste pour les mettre en œuvre, est alors comme un instrument délicat tombé en la possession d'un animal grossier. Il n'a plus que des perceptions erronées, il n'ordonne plus que des mouvements incohérents, il est déconcerté dans tous ses actes et dans ceux surtout de l'intelligence, les plus nobles de tous et les premiers troublés; il reçoit du cœur, livré à des contractions accélérées, un sang qui l'empoisonne et qui l'opprime; il succombe quelquefois à une congestion qui amène la mort subite par l'apoplexie, ou s'il résiste à cette épreuve, c'est pour tomber dans une prostration profonde qui laisse le malheureux ivrogne gisant sur le sol humide, exposé le plus souvent à l'invasion des maladies les plus diverses et les plus graves (1), dont la moindre imprimera son cachet pour la vie à son organisme incapable de se réhabiliter complètement.

L'altération des fonctions nutritives accompagne et suit les désordres du système nerveux et de la circulation.

Les organes digestifs mis en contact avec des liqueurs irritantes par leur quantité ou leur violence, qui les rendent réfractaires à l'assimilation, se révoltent, communiquent leur ébranlement à tous leurs annexes, à la

(1) Pleurésie. pneumonie, péricardites, rhumatisme articulaire, etc., etc.

langue qui se sèche, au foie qui s'enflamme, aux viscères qui languissent après une première et violente exaltation de leurs fonctions, dont la perturbation persévère surtout par les récidives de l'accident qui les a frappés.

Un des premiers effets consécutifs de l'ivrognerie étant de dessécher la bouche, de troubler la digestion et d'ôter l'appétit, en même temps que de débiliter le cerveau et de diminuer la raison, il est bien rare que de premiers abus n'en produisent pas d'autres qui entraînent, comme dans un cercle vicieux, le malheureux dipsomane sans cesse sollicité par le besoin de boire, afin de satisfaire une soif maladive causée par l'irritation, et de réparer ses forces que ne soutiennent plus ni une alimentation désormais impossible, ni une santé chancelante.

L'ivresse à l'état manifeste n'est même pas nécessaire pour conduire à ce degré, où déjà les liqueurs spiritueuses, le vin, l'alcool, l'absinthe exercent sur leur victime une sorte de fascination, et l'attirent comme ces mécanismes terribles qui s'emparent d'un homme et le broient dans leurs engrenages, par l'effet d'une rotation irrésistible. Il suffit pour cela de se créer peu à peu une habitude qui, en troublant la santé, égare la raison, et fait chercher la réparation des forces dans l'agent qui les ruine, le remède aux souffrances dans le poison qui les produit.

C'est le plus insidieux des mirages.

C'est alors que se déroule le cortége des symptômes qui caractérisent l'alcoolisme chronique.

Du côté du système nerveux, le tremblement et souvent le délire ; ou bien une stupeur caractéristique, une sorte d'hébétude qui éteint sur la figure le rayon de l'intelligence, et lui imprime le cachet do l'abrutissement; une parole embarrassée, une démarche chancelante, les aberrations de la sensibilité, les hallucinations, les fourmillements qui précèdent et annoncent la paralysie, la folie enfin, dans ses formes diverses d'exaltation ou de dépression, de manie furieuse ou triste, homicide ou incendiaire, de démence ou de stupidité, puis d'apathie, de torpeur et d'extinction graduelle se terminant par la mort : du côté des viscères, des lésions variées et tellement nombreuses qu'on en couvrirait trop facilement des pages, et que leur énumération ne pourrait inspirer que l'horreur, le dégoût.

Mais laissons ces choses aux médecins qui, d'ailleurs, sont univoques sur la description des funestes effets de l'alcoolisme, et jouissent du triste privilége de comprendre et d'apprécier les ravages produits par cet empoisonnement chronique au sein de nos organes. Les noms autorisés dans ces curieuses recherches présenteraient une liste fastidieuse dont l'étalage doit être épargné.

N'imitons pas ce ministre du saint Evangile qui, pour autoriser sa prédication contre l'intempérance, trouvait bon d'en découvrir aux yeux de tous les funestes effets, en étalant à la porte du temple de vastes planches anatomiques où l'on voyait l'image un peu vivement colorée des divers degrés d'altération, de

ramollissement et d'ulcération de l'estomac chez les ivrognes, et qui y trouvait l'occasion de recommander le vin de son pays, vin léger et acidule, assez analogue à de la piquette, mais inoffensif, assurait-il, et favorable à la santé, aussi bien qu'à la pratique de toutes les vertus.

Sans nous arrêter davantage à des constatations anatomiques et physiologiques sur lesquelles tous les observateurs sont d'accord, jetons un regard en passant sur l'influence pernicieuse de l'alcoolisme sur les races, car cette modification profonde, persévérante, progressive, de l'économie, n'est bientôt plus une simple maladie de l'individu, elle s'étend au produit de la conception, elle devient héréditaire ; elle trouble la famille dans sa source et finit par l'éteindre. L'hérédité de l'alcoolisme dans ses effets n'est pas contestable. Amyot disait déjà que l'ivrogne engendre peu et n'engendre rien qui vaille. De là ces générations d'épileptiques, d'idiots, d'imbéciles qui vont peupler nos hospices et les encombrer ; de là ces dispositions héréditaires à l'ivrognerie, si fréquentes, ces incapacités intellectuelles réfractaires aux efforts de l'éducation, cette diminution, cette extinction même des sentiments moraux qui apparaissent si nombreuses au sein de populations frappées comme d'un cachet ineffaçable de minorité.

Et quand on pense que l'alcoolisme n'est pas seul coupable d'une telle décadence, que la débauche à laquelle il conduit, que l'usage dépravé du tabac qui l'aiguillonne, sont ses complices dans l'œuvre de

destruction qu'il accomplit, on se demande comment une certaine littérature, faite d'ailleurs pour des intelligences amoindries et avinées, ose revendiquer pour elles l'indépendance, dire à l'homme qu'il est à lui-même son dieu et doit, par le suffrage libre et universel, exercer sa souveraineté absolue sur ce monde.

Certes, nous n'entendons pas contester la légitimité du principe du gouvernement d'un peuple par son propre suffrage ; mais nous voudrions voir son application dirigée par une liberté mieux définie et plus respectée, nous voudrions la voir soustraite à l'empire de la force brutale, nous voudrions voir le dieu, le souverain qu'on exalte, se tenir mieux sur ses pieds, et rouler moins souvent dans la fange.

Ce n'est point un fait rare ou exceptionnel, comme on pourrait le croire, que la dégénérescence physique, morale, intellectuelle de l'espèce humaine par l'abus des liqueurs alcooliques et par l'effet des vices que ces abus entraînent : c'est un fait de tous les temps et de tous les pays. L'humanité tout entière, et sur tous les points du globe, paie un affreux tribut à l'alcoolisme, cette maladie homicide, cette grande plaie sociale. Il ne serait point difficile de le prouver en poursuivant notre recherche du nord au midi et d'un hémisphère à l'autre ; mais, en nous occupant de nos propres affaires qui en ont si grand besoin, et en nous bornant à la France, nous voyons que notre malheureux pays consomme des quantités effrayantes de liqueurs alcooliques, telles que l'eau-de-vie, le kirsch, l'absinthe ;

et, quand on considère que dans des centres de population tels que Paris, Rouen, Lyon et dans les ports de mer, la quantité de ces liqueurs inutilement absorbées représente par jour et pour dégrader chaque individu esclave de ce vice, ce qui suffirait largement à le nourrir en viande et en pain, on est frappé de l'étendue des ravages qu'une telle aberration produit au point de vue économique et sanitaire. A la tribune de l'Académie de médecine, M. Jolly n'hésite pas à déclarer que les victimes de l'alcoolisme deviennent si nombreuses qu'on ne peut plus les compter. Il affirme que le prix de l'absinthe et du tabac consommés pendant un mois par chacun des défenseurs de Paris eût suffi pour payer les cinquante millions consacrés à l'armement de cette capitale, et que, lorsque ces défenseurs se furent transformés en insurgés, rien ne peut peindre le spectacle offert alors par cette population livrée à tous les genres d'ivresse.

L'alcoolisme et le nicotisme devenus nécessaires l'un à l'autre furent alors des fléaux plus meurtriers que la guerre, fléaux pour la guerre elle-même, car le soldat qui court en état d'ivresse au-devant de l'ennemi, court à une mort certaine et inutile : il marche en chancelant, n'inspire que la pitié par son indiscipline, et tombe sans gloire après avoir combattu en aveugle. Les moindres blessures qu'il reçoit dans cet état deviennent mortelles. Tous les médecins le constatent dans les hôpitaux, tous l'ont remarqué dans les ambulances qui recevaient les insurgés tombés si nombreux sur le champ de bataille.

Ici je n'avance rien de ma propre autorité et ne fais que recueillir des témoignages.

Nos désastres et nos humiliations n'ont été dûs, d'après les hommes compétents, qu'au défaut de résistance morale et physique qui se produit dans toute nation corrompue par tous les genres d'intempérance. Nos revers militaires et nos discordes civiles n'ont pas été de purs accidents, et n'ont fait que révéler des habitudes d'inconduite et d'indiscipline sur lesquelles nous nous faisons encore de fâcheuses illusions. Nous avons recueilli ce que nous avons semé depuis quarante ans. Et si l'on nous disait que les populations allemandes qui ont triomphé de nous se livrent cependant aux mêmes excès, nous répondrions qu'elles sont douées d'une force de résistance que nous ne possédons pas; que la puissance nutritive chez elles est tout autre que chez nous qui nous distinguons par une grande mobilité nerveuse, par une prédominance de la vie active qui fait pour nous de l'alcool un fléau plus redoutable, car nous ressentons trop vivement toutes les excitations pour n'être pas ébranlés outre mesure par des agents qui ne font que stimuler modérément des organismes plus calmes, plus stables et plus inertes : nous répondrions que, dans la race germaine, l'usage des boissons fermentées l'emporte sur celui des liqueurs distillées, auxquelles nous donnons une préférence malheureuse par cette disposition de tempérament et de caractère qui nous porte en tout aux extrêmes ; que notre manière de consommer les alcooliques surtout à jeun est bien plus funeste que

leur emploi après des repas copieux et fréquents : nous répondrions enfin que les abus de l'alcoolisme trouvent toujours en Allemagne une limite dans la discipline qui s'impose à temps et avec une autorité toujours certaine de rencontrer le respect, tandis que chez nous l'école enseigne surtout le doute à l'égard de tout principe et le mépris de toute supériorité. Aussi l'enfant n'attend-il point d'avoir pris la livrée de l'adolescence pour essayer de devenir un homme, en affectant les plus déplorables habitudes.

La consommation de l'alcool a suivi dans ces dernières années une progression effrayante, et la vente du tabac s'est élevée en 1869 à deux cent quarante-huit millions ; et quand on pense que l'absinthe, même quand elle n'est pas falsifiée par les sels de cuivre, réunit l'activité d'un alcool à 80 degrés à celle des huiles essentielles les plus inflammables ; qu'un cigare du Lot ou du Lot-et-Garonne contient plus de nicotine qu'il n'en faut pour tuer un homme qui l'ingérerait au lieu de la fumer, on n'est point étonné que ce double empoisonnement altère la santé et égare la raison, ni que le nombre des condamnations judiciaires et des aliénations mentales, des attentats contre les personnes, des homicides et des incendies, des suicides et des crimes de toute sorte, suive fidèlement le chiffre croissant de la consommation alcoolique.

L'alcoolisme et la folie qui vient à sa suite ont eu une part immense dans cette criminelle orgie de la Commune qui vient d'ensanglanter et de déshonorer notre pays. Un médecin honnête, jeté violemment en pleine

bataille, et peignant sur le vif quelques comparses de cet horrible drame, dit fort bien que l'alcool fut aux mains des meneurs un moyen de se procurer des instruments d'autant plus dociles qu'ils étaient aveugles et inconscients. Loin de conserver le juste équilibre de leurs facultés et l'empire sur leurs passions, chefs et soldats, dominés par de vicieuses habitudes, par une ambition démesurée, par un orgueil excessif, une tendance habituelle à l'exagération, une facilité extrême à céder aux entraînements coupables, offraient un affaiblissement ou une perversion de l'intelligence tels qu'on doit se demander à quel point ils avaient conservé la responsabilité de leurs actes. L'un des chefs les plus connus, J. A., avait été interné à Bicêtre, il y a six ans, à la suite de plusieurs accès de manie aiguë remontant à 1848. Il était Dieu, il allait tout changer, tout réorganiser; sa parole était embarrassée, il vivait dans une incurie absolue de sa personne... Sorti de l'asile de Charenton en 1870, il se présente aux élections communales de 1871 et est élu dans un des arrondissements de Paris. Membre de la Commune, il y donne bientôt la preuve d'un état mental tel que ses collègues, assurément peu difficiles en pareille matière, le font arrêter et conduire à Mazas et de là à Charenton. C'est pendant ce transport qu'il émit cette réponse qui ne figurait pas à son dossier d'aliéné : « Pourquoi n'y mène-t-on pas aussi les autres (1)? »

L'expérience le démontre, il faut élargir les prisons

(1) Dr Laborde, *Les hommes et les actes de l'insurrection de Paris devant la psychologie morbide.*

et multiplier les hospices d'aliénés à mesure qu'on ouvre en plus grand nombre les débits de boisson et de tabac.

L'administration de l'assistance publique ne l'ignore pas, et la France est aujourd'hui la nation qui compte le plus de victimes de la folie relativement au nombre de ses habitants, un sur 410, tandis qu'il y en a un sur 432 en Angleterre, où cependant on reconnaît devoir à l'alcoolisme et à l'ivrognerie cinquante mille morts au moins par an, plus la moitié des aliénés, les deux tiers des pauvres, les trois quarts des criminels.

Les habitudes d'ivrognerie, l'abus des spiritueux ont chez nous leurs centres de prédilection, leurs zones, leurs régions préférées. Les populations industrielles du Pas-de-Calais, du Nord, de la Somme, de l'Aisne, de la Seine-Inférieure, voient régner chez elles l'alcoolisme sous ses formes les plus hideuses, parce qu'on y consomme surtout des liqueurs distillées, de l'eau-de-vie de mauvaise qualité, du genièvre, de l'absinthe, absorbées avec un goût irrésistible qui devient un besoin, une manie.

Là se trouvent ces générations condamnées à une décadence, à une vieillesse anticipée et parmi lesquelles, depuis longues années, la conscription ne peut plus compléter son contingent. Délire tremblant, folie paralytique, débilité sénile à quarante ans, imbécillité, toutes les dégradations physiques et morales sont produites par ces liqueurs qui souvent empoisonnent lentement, progressivement, sans secousses, sans donner lieu, chez de nombreux individus, à aucune manifes-

tation offrant les caractères de l'ivresse proprement dite.

Au sein des populations rurales et dans les pays vignobles où se consomment de préférence des boissons fermentées telles que le vin, l'ivresse ne produit plus au même degré ce caractère redoutable de l'alcoolisme direct par les liqueurs distillées, mais encore conduit-elle, quoique plus lentement, par l'exaltation réitérée des forces nerveuses, à leur prostration, à leur décadence.

Livré tour à tour aux impulsions irrésistibles et violentes, à l'emportement brutal, puis à l'abattement et à l'apathie, l'ivrogne de nos contrées, pour arriver plus rarement aux formes extrêmes de cette folie qui oblige à la séquestration, ne tombe pas moins dans une stupeur habituelle, dans une hébétude caractéristique de la destruction des forces physiques et de la dégradation morale, et, après une vie de désordres et de souffrances, il lègue à sa triste postérité le fatal héritage de la débilité, de la paresse, de l'incapacité pour le travail, de la misère, souvent de l'imbécillité, de l'idiotisme, de l'épilepsie, de la surdi-mutité, les prédispositions funestes à l'aliénation mentale, aux instincts violents et pervers.

Et qu'on ne croie pas que ces différentes nuances de la dégénérescence alcoolique n'existent qu'à l'état d'exception parmi nos populations rurales ou parmi les classes laborieuses de nos villes !

Sans doute, elles ne se réunissent pas toutes sur le même individu, mais elles se voient dispersées sur le

grand nombre, et chacune d'elles suffit à troubler une vie ou à la perdre.

Les médecins, qui connaissent mieux les populations et pénètrent davantage leur existence intime, savent que chez nous la moitié au moins des hommes, et souvent davantage, paient un déplorable tribut à ce vice qui ruine la santé, la raison, la fortune des familles.

Nous connaissons des communes rurales dont le territoire produit dans une année moyenne trois fois la quantité nécessaire d'un vin peu séduisant et dont presque pas un litre n'est exporté ni consommé dans les communes voisines. Eh bien ! cette quantité suffisante aux besoins de trois années est consommée bien avant l'époque des vendanges suivantes : il en reste alors à peine quelques traces dans certaines caves privilégiées, et la fin de la saison des travaux de l'été n'arrive point sans qu'on ait fait de nombreux emprunts aux ressources du commerce qui alimente le cabaret, sans préjudice de la consommation irrégulière et presque toujours excessive que font plusieurs fois par semaine, dans les tavernes de la ville voisine, les paysans qui vont y conduire et y vendre leurs denrées.

Ce qui se passe dans ces communes que je pourrais nommer, se passe généralement ailleurs, d'après le témoignage de tous les observateurs.

Le commerce, qui n'attend pas les sollicitations du consommateur, se charge de suppléer largement à l'insuffisance des produits viticoles là où cette insuffisance existe, et ce sont les autres produits de la terre qui doivent procurer le contingent de spiritueux néces-

saires, non-seulement pour stimuler le travail et satisfaire de légitimes besoins, mais encore pour assouvir d'insatiables et funestes passions, après les avoir provoquées.

On n'imagine pas les pertes qui en résultent pour l'agriculture dont les produits sont livrés sans mesure sur les marchés voisins, au lieu d'être consommés sur place et de servir à l'amendement et à la fécondité des terres. Que dire du préjudice plus grand encore qui en résulte pour le travail !

Nos populations font ainsi comme le sauvage qui coupe l'arbre pour en avoir le fruit.

C'est avec le même degré d'intelligence produit par de fatales habitudes qu'elles se livrent aux actes de la vie publique. Excitées par les émanations de la taverne et par la triste littérature qui y règne, comment approcheraient-elles des urnes du scrutin avec la liberté d'esprit nécessaire pour y accomplir une œuvre morale et y déposer un vote sincère, sur lequel cependant reposent la paix et la sécurité de tous ?

Pour qui a vu la commune rurale un jour d'élections et la multitude des électeurs sortant du cabaret sous l'influence des impulsions alcooliques récentes et chroniques et des mauvaises paroles qui s'y échangent comme une fausse monnaie, notre manière d'exercer notre souveraineté est jugée, et nos événements politiques ne sont que les paroxysmes d'une maladie délirante, car, répétons-le bien haut, l'alcoolisme exerce ses ravages sur la santé, trouble la raison, compromet la liberté dans son exercice dès qu'il est devenu une

habitude et *sans avoir souvent donné lieu à un état d'ivresse manifeste et apparent.*

Nous n'en finirions pas si, au lieu d'effleurer un sujet inépuisable, nous voulions le traiter comme il le mérite ; si nous voulions dire le mal que l'ivrognerie et l'alcoolisme ont fait à nos armées, où, grâce à la complicité d'un règlement militaire tolérant pour ces tristes habitudes, la jeunesse vient se démoraliser et ne sort de là que pour rapporter au foyer de la famille les germes de dépravation qu'elle a recueillis.

D'autres ont dit tout cela avant nous, et tout en nous appuyant de l'autorité de leur parole, nous ne voulons pas nous faire leur écho.

Un médecin militaire, M. Jeannel, a révélé devant l'Académie de médecine le dommage que l'ivrognerie cause à la discipline et les éléments précieux qu'une alcoolisation continue ôte à la résistance de l'armée.

Une voix plus grave encore, celle d'un représentant à l'Assemblée nationale, d'un médecin, M. Roussel, a jeté un cri d'alarme qui aura du retentissement.

Il dénonce l'ivrognerie comme une calamité sociale, comme la plaie des classes ouvrières, comme la maladie qui perd les habitudes de travail, noie dans le vin l'intelligence et les forces, attente à la dignité et à la liberté humaine, ruine la famille, produit la misère avec ses souffrances, ses vices, son abrutissement, ses sollicitations criminelles. Pour lui, il est temps d'opposer une loi à ce fléau qui arrête la marche ascendante de l'humanité et éteint les générations.

Il est étrange, en effet, que dans un pays tel que le

nôtre, si abondamment pourvu de lois de toute sorte, il n'y en ait pas une pour s'opposer aux ravages de l'ivrognerie dont on semble ignorer l'importance sociale.

Depuis l'édit trop sévère de François Ier en 1536, aucune disposition législative en vigueur n'y fait obstacle. Les révolutions qui ont donné une impulsion terrible à la consommation de l'alcool sous toutes ses formes, n'ont jamais fait, pour entraver la liberté du mal, ce qu'elles ont jugé bon de faire pour anéantir celle du bien. Elles ont vu se multiplier les cabarets, les débits, les tavernes ; elles en ont fait des moyens d'action politique, des instruments d'élection, des agents de corruption du vote, et nous avons vu un gouvernement, qui a trop duré pour notre pays, réglementer ces lieux de débauche au point de vue de son intérêt, non au point de vue de la santé publique.

Le décret du 29 décembre 1851 ne s'est donc montré soucieux que de la police politique des cafés et cabarets ; il s'est toujours montré tolérant pour ceux qui arboraient avec complaisance le drapeau du gouvernement aux fêtes nationales, et dix ans plus tard, le sénat (13 mars 1861), reconnaissant que l'ivresse n'est pas un délit, que ce n'est pas un fait juridique puisqu'il n'est pas mentionné dans nos codes, que ce n'est qu'un abus de la liberté, un état inconvenant, le sénat refusa toute loi répressive.

Aujourd'hui, le mal demande un remède efficace, et la nation, qui est en définitive la maîtresse du gouvernement qu'elle se donne, ne doit avoir aucun intérêt à

se laisser corrompre par lui. Elle sait trop bien maintenant ce que cela lui coûte.

Qu'une loi donc, établissant des peines graduées contre l'ivresse, l'ivrognerie, l'alcoolisme, depuis l'amende à l'internement temporaire dans un asile et à la prison, à l'interdiction même des droits civils et politiques, vienne protéger la famille et la société contre la perversion intellectuelle et morale résultant de tels abus;

Que des règlements administratifs sages et sévères s'appliquent aux cafés, aux cabarets, aux débits de boissons;

Que des impôts habilement répartis viennent frapper les liqueurs fortes, en diminuant proportionnellement la taxe des boissons simplement fermentées;

Que l'initiative privée et libre soit favorisée par l'esprit d'association, malheureusement trop étranger à nos mœurs frivoles, et que l'ivrogne soit frétri comme il le mérite par les statuts de ces sociétés de tempérance qui ne sont pas restées sans influence aux Etats-Unis, en Angleterre, en Irlande, puisqu'elles ont mis des bornes au fléau, diminué la mortalité et le nombre des crimes;

Que l'instruction, largement répandue, éclaire l'homme et lui inspire l'amour de la propriété, de la famille, du travail productif, en même temps que le respect de son plus noble trésor, l'intelligence libre d'adhérer au bien et au vrai.

Tout cela est d'une réalisation plus difficile qu'on le pense : nous voulons cependant l'espérer de l'avenir. Mais nous savons d'avance que toutes ces mesures res-

teront impuissantes si elles ne sont soutenues par un changement dans les mœurs au moyen de l'éducation, car il est des lois auxquelles l'homme n'échappe pas, ce sont celles qui régissent l'ordre moral. Prétend-il les changer? C'est comme s'il voulait intervertir celles qui président à ses propres fonctions. Le désordre, la souffrance et la mort se chargent de lui apprendre qu'il est des lois qui ne sont pas humaines et dont l'inexorable sanction s'impose.

Nous sentons avant de penser, nous aimons avant de connaître. L'éducation vient nous apprendre, par les habitudes qu'elle nous imprime, par les idées qu'elle nous inculque, à aimer ce qui peut nous être salutaire, à ne livrer nos affections qu'aux objets qui ne peuvent nous nuire, à ne pas choisir pour unique principe de notre activité nos sensations, nos instincts, nos caprices : elle érige, en un mot, au dedans de nous ce tribunal de la conscience, sans lequel la notion du bien ne devenant point la règle de notre volonté, il nous reste à jamais impossible d'arriver à la vérité, car telle est notre loi que nous ne pouvons parvenir à la lumière de l'intelligence que par la pratique du bien, et à la liberté que par l'amour de la vérité.

Lorsque l'instruction vient plus tard éclairer notre pensée, elle nous trouve déjà tout formés et trop souvent frappés d'incapacités irrémédiables : elle ne fait alors que jeter en nous la confusion et le doute, si elle n'y rencontre pas les principes et les habitudes fondées par une bonne éducation ; elle fait de nous ces disputeurs sans règle dont parlait récemment un homme

d'Etat, et qui ne peuvent aboutir à rien qu'à la contradiction universelle.

C'est dire assez que l'homme reçoit de la famille le cachet indélébile qui crée en lui le germe susceptible d'un développement régulier et fécond. On peut dire de lui en un certain sens ce que l'Ecriture dit de Dieu : « Qui racontera sa génération ? » Sa vie commence dans ces profondeurs, et quand cette source n'est pas pure, quand les impressions des premières années sont malheureuses, quand elles sont en opposition avec les lois fondamentales qui doivent régir son activité, la lumière tardive de l'instruction ne le réhabilitera pas ; il prêtera l'oreille à ces doctrines immondes qui lui disent que la liberté et la justice consistent à suivre ses instincts, seule loi de ses fonctions ; il succombera à ses impulsions, il en deviendra l'esclave, et c'est en vain alors qu'on lui dira qu'il est souverain, car l'exercice de sa souveraineté le montrera semblable à ces autocrates dissolus qui, malgré leur redoutable puissance, n'en sont pas moins de malheureux ivrognes.

CONCOURS DE POÉSIE DE 1870.

Conformément aux conclusions de la commission chargée d'examiner les ouvrages présentés au concours de poésie, l'Académie, dans sa séance du 21 août 1871, a décerné le prix, consistant en une médaille de 200 fr., à Mlle Mélanie Bourotte, de Guéret, auteur de la pièce ayant pour titre : *La Grâce-Dieu.*

Elle a accordé une mention très honorable à M. Joseph Bouvier, docteur-médecin à Héricourt, pour un petit poème dont le sujet est *l'Exil de saint Colomban ;* et à M. Alfred Fagandet, auteur de la pièce intitulée : *Philibert de Chalon.*

ÉLECTIONS DU MOIS DE JANVIER 1870.

A l'issue de la séance publique du 28 janvier 1870, l'Académie a élu :

ASSOCIÉ RÉSIDANT :

M. Georges Sire, directeur de l'Ecole d'horlogerie de Besançon ;

ASSOCIÉ CORRESPONDANT
(ordre des associés nés dans la province) :

M. Marcou, de Salins.

ÉLECTIONS DU MOIS DE JANVIER 1872.

L'Académie s'étant retirée dans ses bureaux après sa séance publique du 29 janvier, pour procéder, suivant l'usage, aux élections, a nommé :

ASSOCIÉS RÉSIDANTS :

MM. De Jankovitz, littérateur et artiste;
Vernis, ingénieur en chef des ponts et chaussées;
Léon Marquiset, substitut au tribunal civil;
Jules Gauthier, archiviste du département du Doubs.

Ont été élus :

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS
(ordre des associés nés dans la province) :

MM. Jules Le Mire;
Champin, ancien sous-préfet de Baume;
L'abbé Morey, curé de Baudoncourt.

Dans la même séance, l'Académie a conféré le titre de membre honoraire de la Compagnie à M. Seguin, ancien doyen de la Faculté des sciences de Grenoble, Recteur de l'Académie de Besançon.

TABLE DES MATIÈRES

Préface I

Séance du 29 janvier 1872.

Discours de M. le Président 1
Rapport sur le Concours d'histoire, par M. le président Clerc 24
Discours de réception de M. L. de Sainte-Agathe 33
Strophes sur la mort de M. Beuque, par M. l'abbé Pioche 53
Eloge de M. le président Bourgon, par M. l'abbé Besson, supérieur du collége Saint-François-Xavier. 57
Fables, par M. Viancin 85

Pièces dont l'Académie a voté l'impression.

Rapport du Concours de poésie de l'année 1870, par M. l'abbé Pioche 101
De l'influence funeste de l'ivrognerie et de l'alcoolisme sur la santé physique, intellectuelle et morale des populations, par M. le docteur Labrune 113

Concours de poésie de 1870 139
Elections du mois de janvier 1870 140
Elections du mois de janvier 1872 141

Besançon. — Imprimerie Dodivers et Cie, Grande-Rue, 87.

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 AOUT 1872.

Président annuel, M. le Dr DRUHEN aîné.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

Messieurs,

Le discours que j'ai eu l'honneur de prononcer à la séance publique du mois de janvier dernier, était une protestation contre la guerre, et, dans un tableau que vous avez trouvé fidèle, j'ai peint les maux que celle de 1870 a infligés à la France, et j'ai constaté le mouvement rétrogade qu'elle a imprimé à la civilisation contemporaine.

Aujourd'hui, et sans crainte de me contredire, ma première pensée est une pensée de lutte, et ma première parole est un cri de guerre. Non pas de cette guerre impie qui porte dans ses flancs l'incendie, la dévastation, la terreur et la mort ; non pas de cette guerre qui attise la haine, qui appelle la vengeance et justifie les représailles ; mais d'une guerre qui rapproche les intérêts et qui donne aux nationalités, par une solidarité bienfaisante, la satisfaction

d'un bien public qui ne coûte ni larmes ni deuil à personne.

Au-dessus de ces armées redoutables qui ont vaincu le Danemarck, l'Autriche et la France, et qui semblent compromettre pour longtemps la paix de l'Europe par l'attitude nouvelle qu'elles lui imposent, il existe un ennemi qui menace incessamment les peuples, qui se joue de la diplomatie et des traités, qui méprise les frontières, les citadelles et les remparts, et qui n'a qu'à paraître pour réduire la bravoure, pour éteindre le courage, et dont la puissance est supérieure aux canons gigantesques et à la stratégie prussienne.

C'est contre lui que je voudrais prêcher une croisade ; et si, dans cette allocution, qui sera comme la préface d'un travail de longue haleine, je parvenais à vous intéresser à la cause que j'entreprends et à fixer l'attention publique, je m'estimerais heureux, car j'aurais fourni mon modeste contingent à la paix du monde et à la restauration de la France, dont les ruines appellent le concours de tous les hommes de bonne volonté.

Parmi les fléaux qui ravagent l'univers, il en est qui se résument dans un mot qui a son synonyme dans toutes les langues, et ce mot c'est *la peste*.

Les Indes, l'Egypte et les Antilles en constituent le berceau, et, à des époques indéterminées, on les voit, des bords du Gange, du Delta du Nil et des ports de l'archipel des Antilles, s'élancer à travers

l'espace et, après des méandres que notre ignorance appelait capricieux, venir s'abattre sur les populations épouvantées en revêtant les formes variées, mais toujours meurtrières, du choléra, de la fièvre jaune ou de la peste proprement dite.

A leur approche, les peuples s'inquiètent, les gouvernements s'émeuvent, les relations internationales se suspendent, le commerce s'alarme, les villes se troublent, la mortalité s'accroît et la terreur est partout.

Ce tableau, Messieurs, peut se reproduire, et il se reproduira jusqu'à ce que, secouant cet égoïsme funeste qui les pousse à s'égorger entre elles, les nations comprennent enfin que la civilisation est l'antagoniste de la destruction, et que les intérêts matériels et moraux des peuples réprouvent les mesures qui les oppriment et les déciment. Il se reproduira, tenez-le pour certain, tant que les gouvernements, fidèles aux inspirations tortueuses d'une politique impuissante à préserver la terre des révolutions sanglantes, des guerres et des massacres, ne demanderont pas à la science et à la morale une réparation qu'on cherchera vainement en dehors d'elles.

Quelles que soient les opinions émises sur les causes immédiates des grandes épidémies, il est un fait qui n'est plus contesté : c'est que, sans les foyers pestilentiels que renferment l'Egypte, l'Inde et les Antilles, ces grands fléaux qui touchent aux inté-

rêts sanitaires les plus apparents de l'humanité, n'existeraient pas ou perdraient du moins ce caractère de généralité qui rend leur puissance si redoutable.

Enfantés par des conditions locales et climatériques, ils sont entretenus par l'ignorance des habitants, par l'impuissance de leurs gouvernements ou par l'indifférence que leur isolement leur permet d'apporter à l'établissement des grandes mesures de salubrité publique propres à les combattre. Ce sont là des vérités dont il est facile de donner la preuve par un coup d'œil rapide sur ces contrées autrefois bénies du ciel.

Parmi les faits que la géographie du monde offre à notre admiration, il n'en est pas de plus merveilleux que le débordement du Nil. Tous les ans, vers l'équinoxe d'automne, sans symptômes précurseurs et sous l'influence d'un pouvoir qui semblerait surnaturel si l'on ne savait que les pluies périodiques de l'Abyssinie en sont cause, ce fleuve, jusque-là clair et limpide, quittant son lit, convertit presque toute la basse Egypte en une immense nappe d'eau rouge ou jaunâtre du sein de laquelle sortent des cônes de verdure, des palmiers, des villages et des digues étroites qui servent de communication.

C'est à ce phénomène, plus encore qu'à son beau ciel, que la terre d'Egypte doit sa magnificence et sa fertilité légendaire, et que les voyageurs, qui l'ont habitée pendant la saison, qui est pour nous l'hiver, ont pu la comparer à une magnifique prairie ou à un océan d'épis.

Le débordement dure plusieurs semaines après lesquelles le fleuve, regagnant lentement ses limites, dépose à la surface du sol le limon que charriaient *ses flots*, confondu et pétri, pour ainsi dire, avec *les* détritus d'une végétation vigoureuse et avec les cadavres des myriades d'animaux infusoires et d'insectes aquatiques, avec ceux des mollusques, des poissons, des reptiles et des lézards entraînés en grand nombre dans leur cours.

Alors tout le pays prend l'aspect d'un immense marécage noir et fangeux ; les matières fertilisantes mais putrescibles, que les eaux avaient jetées dans les terres, bientôt atteintes directement par le soleil, entrent en fermentation, se décomposent au contact de l'air et infectent l'atmosphère d'un poison invisible.

Ce sera demain, pour la basse Egypte, la saison des fleurs et des riches moissons ; aujourd'hui, c'est le règne de la peste favorisé par l'incurie d'un peuple sans instruction, sans énergie, sans prévoyance, et qui n'a conservé que le souvenir de son antique splendeur.

Quand de l'Egypte, le voyageur passe dans l'Hindoustan, et la distance est courte, grâce au canal de Suez, quels souvenirs et quels spectacles l'attendent ! C'est dans ces contrées que florissaient, dans l'antiquité la plus reculée, ces villes fameuses dont les écoles répandaient au loin la lumière. C'est la terre des Sémites et des Aryens, de ces peuples si pro-

fondément religieux, qui ont enfanté les colonies entreprenantes qui ont porté dans l'Occident les germes de la civilisation.

Voici la vallée du Gange avec ses fruits délicieux, avec son air parfumé, avec sa végétation luxuriante, éternelle, avec ses champs toujours fleuris ; voilà son fleuve sacré qui a son rôle et sa mission dans la religion des Hindous.

Mais ce fleuve n'est, en diverses saisons de l'année, qu'une mer de boue, et c'est à lui que la superstition des Indiens confie sur des lits de feuilles des cadavres humains et jusqu'à des agonisants pour les faire arriver plus sûrement et plus vite aux champs célestes. Mais le sol du Delta qu'il embrasse dans ses nombreux affluents est lui-même une boue imparfaitement séchée, remplie des corps privés de la vie, d'insectes, de reptiles de toute sorte, de scorpions qui, sous l'influence des pluies chaudes et prolongées, sortent par milliers de la terre inondée pour entrer bientôt en putréfaction et contaminer l'air de ses miasmes malfaisants.

Enfin, c'est le berceau du choléra que le comte Warren, qui écrivait il y a vingt-cinq ans, attribue en grande partie à la ruine des travaux hydrauliques que les anciens dominateurs de l'Inde avaient éxécutés pour assainir ces luxuriantes contrées (1).

Après ce qui précède, que dirai-je des Antilles

(1) Le comte Warren attribue ces ruines à la domination anglaise.

qui, par leur topographie, appartiennent aux climats chauds et humides ?

Leur aspect varié et pittoresque est souvent séduisant. Les flancs de leurs montagnes sont couverts de forêts plantureuses dont les sommets pressés présentent de loin l'aspect de nappes de verdure ondulant au souffle de la brise, et, sous leurs dômes épais, pullulent une foule de plantes parmi lesquelles l'œil aime à distinguer les lianes aux formes élégantes et aux couleurs diversifiées.

Du pied des montagnes jusqu'à l'Océan, la végétation la plus active couvre toutes les terres et de riches cultures s'y étalent. Mais vienne la saison des pluies, et celles-ci tombent souvent par torrents, alors les matières organiques sont entraînées vers les basses terres inondées, surtout aux bords de la mer et à l'embouchure des rivières, des lagunes se forment, les lois de la fermentation putride établissent leur règne, des miasmes dangereux se produisent et la fièvre jaune éclate.

A voir la ressemblance des causes, on s'est demandé pourquoi des influences qui, partout, se résument dans une opération de la chimie naturelle (la fermentation putride), ne produisent pas toujours des résultats identiques au lieu d'aboutir au choléra dans l'Inde, à la peste en Egypte et à la fièvre jaune dans les Antilles ?

La réponse à cette question deviendra simple et facile quand les savants pourront dire pourquoi la

fougère, humble et modeste dans nos climats, devient arborescente dans les contrées méridionales, pourquoi le magnolia, le palmier du désert et tant d'autres végétaux des tropiques ne consentent à vivre parmi nous qu'en serre chaude, pourquoi la famille des serpents ne fournit à la faune de notre province que l'inoffensive couleuvre et la timide mais dangereuse vipère, tandis qu'elle produit dans les régions équatoriales le crotale à sonnettes et le monstrueux boa. Pourquoi, enfin, le type humain, qui a inspiré les chefs-d'œuvre de Phidias, rappelle-t-il *l'ange tombé qui se souvient des cieux*, tandis que le sauvage de l'Australie, avec ses mâchoires en museau et son intelligence si imparfaite, rappelle involontairement l'orang ou le chimpanzé ?

Invoquer l'action des climats, c'est constater un fait, ce n'est pas l'expliquer. Pour répondre à ces questions, il faut remonter aux causes premières, et c'est pour avoir négligé de le faire que le savant qui veut s'aventurer trop loin rencontre les Colonnes d'Hercule et qu'il se trouve arrêté par cette voix de Dieu qui lui crie : Tu n'iras pas plus loin !

Ne soyons pas ingrats cependant, Messieurs, et reconnaissons que si la nature a des secrets impénétrables à la curiosité humaine, elle lui a ménagé des trésors incomparables que la science contemporaine a exploités largement au profit des sociétés modernes.

Les études entreprises pour approfondir l'essence du miasme qui engendre les pestes, profiteront-elles

de ces découvertes? C'est extrêmement probable, car elles y ont déjà révélé l'existence de tout un monde d'animaux microscopiques, d'une végétation plantureuse et diversifiée que l'œil humain n'avait jamais vu. Il reste à déterminer dans quelles proportions et dans quels rapports ces éléments se combinent avec les influences atmosphériques et géologiques pour produire, au détriment de l'humanité, ces invasions formidables devant lesquelles le monde semble impuissant.

Mais laissons ces questions d'un intérêt secondaire pour la solution du problème que je viens poser aujourd'hui. Il existe des foyers pestilentiels qui répandent la mort : voilà le fait capital. L'observation et l'expérience affirment que c'est l'Inde, l'Egypte et les Antilles qui les renferment ; la science explique les conditions nécessaires à l'élaboration du poison qui s'en échappe ; la raison nous dit qu'il faut le subir et se résigner à mourir sous l'action malfaisante de ses miasmes ou bien le détruire dès son origine, et l'hygiène conseille les moyens d'atteindre ce but.

Or, ces moyens se résument dans des travaux agricoles et industriels.

Ici, ce sont des ombrages impénétrables qu'il s'agit d'ouvrir aux courants de l'air, des défrichements à opérer, des surfaces inondées et des lagunes à dessécher, des sillons fertiles à tracer là où s'étendent des lacs infects, des fondrières abruptes

ou des torrents fangeux. Là, ce sont des fleuves, des rivières dont il faut limiter, régulariser, creuser ou élargir le lit ; ailleurs, ce sont des digues à élever, des écluses à construire, des nivellements à établir, afin de faciliter le libre écoulement des eaux et de prévenir la stagnation et la fermentation des matières organiques : c'est partout le produit de la terre à mieux utiliser ; ce sont des animaux inutiles, nuisibles, malfaisants, dont il faut purger le sol et qu'il faut combattre sans trêve ni merci.

Ainsi comprise, la guerre aux pestes exige une armée de travailleurs; mais, pour l'avoir nombreuse, active et bien disciplinée, il y a peu à compter sur la population de l'Egypte et de l'Inde. « Le climat de l'Hindoustan, dit un auteur compétent, s'oppose aux généreux efforts, et la mollesse qu'il inspire met un obstacle invincible aux grandes entreprises (1). » La nonchalance des Indiens, attestée par tous les voyageurs, n'est-elle pas, d'ailleurs, rendue d'une manière frappante dans ce passage de l'un de leurs auteurs favoris ? « Il vaut mieux être assis que marcher, il vaut mieux dormir que veiller, mais la mort est au-dessus de tout. »

Ce qui est vrai de l'Inde s'applique également à tous les pays chauds soumis au joug de l'islamisme, c'est-à-dire du despotisme entretenu par la volupté qui crée toutes les servitudes.

---

(1) Guillaume-Thomas Raynal : *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, 1780.

Je laisse volontairement de côté la question financière. Il va sans dire que pour mouvoir les travailleurs et pour entretenir leur élan par la certitude d'un salaire élevé, il faut des sommes hors de proportion avec les ressources que chaque pays affecte à ses services sanitaires.

Rassemblement des travailleurs, abondance des capitaux : ce sont là des conditions, je m'empresse de le reconnaître, qui ne se réaliseront que par la coalition de tous les gouvernements éclairés et de tous les peuples civilisés, réunis dans une alliance vraiment sainte parce qu'elle serait morale, utile, juste et économique.

Quand on considère le nombre des victimes qui succombent à chaque grande épidémie, que celles du choléra, par exemple, pour citer la plus fréquente, la plus dangereuse, et toujours la plus menaçante, se chiffrent par millions depuis le commencement de ce siècle, et que, dans la seule épidémie de 1848, la Russie a fourni le funèbre contingent de 668,000 victimes ; que, dans les quarante dernières années, c'est-à-dire depuis 1832 jusqu'à nos jours, notre France a perdu plus de 500,000 de ses habitants ; et quand à ce triste martyrologe on ajoute ce que coûtent les lazarets, les cordons sanitaires, les quarantaines, la suspension des relations, la souffrance du commerce, comment se refuser à reconnaître la solidarité des intérêts et, conséquemment, la nécessité d'une alliance internationale contre un ennemi universel toujours menaçant ?

La jeunesse est de sa nature ardente et curieuse, elle dispose d'une activité qui n'est pas toujours dirigée et qui ne se dépense pas toujours dans un sens utile au bien public ou privé; l'ambition ne lui est pas tout à fait étrangère; d'un autre côté, des besoins nouveaux travaillent les peuples, les familles et les individus, et suscitent des émigrations souvent livrées aux caprices du hasard (1).

Qu'un nouveau Pierre l'Ermite, suffisamment autorisé, vienne prêcher une croisade pour l'extermination des pestes, et une partie de ces éléments épars s'empressera de répondre à son appel.

Ce ne serait certainement pas l'Europe qui refuserait son concours, elle qui, pour des raisons politiques fort contestables et d'une utilité si souvent illusoire, a consenti à des guerres qui ont bouleversé le monde, et qui, depuis 1792, jusqu'à nos jours, ont coûté la vie à plus d'un million d'hommes (2); elle qui détourne, chaque année, des travaux de l'agriculture et de l'industrie quatre millions de citoyens qui trop souvent dépensent une partie de leur ardente jeunesse au service des ambitions et des rancunes des pouvoirs qui gouvernent le monde; elle, enfin, qui sacrifie, sans compensation suffi-

(1) 350,000 personnes de toutes nations ont émigré dans les États-Unis de l'Amérique, dans la seule année 1870.

(2) Voy. une statistique faite sur ce sujet par un auteur allemand, M. Haussener. Journal *le Temps*, 25 juillet 1866.

sante, des milliards à l'entretien de ses armements (1).

Ce ne se sera sans doute pas la Prusse, qui se considère comme à la tête de la civilisation, elle qui, dans une seule campagne, vient de jeter à la tête de la France une armée de plus d'un million d'hommes, et qui, pour la vaincre, a inventé ces canons géants d'une valeur qui dépasse 500,000 francs (2), et dont chaque coup emporte en fumée une somme qui ferait la fortune d'un paysan ou d'un ouvrier (3).

Ce ne sera pas la France qui, sous le dernier gouvernement, a perdu inutilement plus de 300,000 hommes sur les champs de bataille de la Crimée, de l'Italie, du Mexique, de la Chine, de la Cochinchine et de la France elle-même, et qui, sans compter la rançon qu'elle doit à la Prusse, a dépensé plusieurs milliards en frais de guerre pour aboutir à des catastrophes dont rien ne pourra nous consoler.

Ah ! si jamais les gouvernements, adoptant les idées qui font l'objet de cette lecture et qui gagneraient tant à être exposées par un des puissants du jour, si jamais les gouvernements faisaient appel aux volontaires du travail, les familles pourraient, en toute confiance, se prêter à cette croisade où les militants seraient assurés de trouver toujours hon-

(1) Des statisticiens estiment ce chiffre à 4 milliards, d'autres le portent à 10.

(2) Le chiffre exact est de 543,750 francs.

(3) Chaque coup du canon Krupp coûte 4,000 francs.

neur et profit. La jeunesse n'est pas faite pour l'immobilité, l'inconnu lui plaît, les voyages l'instruisent et la mûrissent, et s'il y a pour elle quelques périls à affronter l'Océan et à tenter de nouveaux climats, les mères auront du moins l'assurance que leurs fils, dans ces entreprises utiles à l'humanité, courront moins de dangers que ces milliers de soldats que Napoléon Ier conduisait dans les steppes neigeuses de la Russie et sur les bords glacés de la Bérésina.

Ne nous abusons pas cependant, Messieurs, la science et l'industrie sont des leviers puissants; mais, comme à tous les leviers, il leur faut une puissance et un point d'appui. La coalition des gouvernements : voilà la puissance ; reste à trouver le point d'appui.

C'est en vain qu'on accomplira des travaux savants et que l'industrie appliquera ses découvertes au perfectionnement de l'hygiène dans les contrées lointaines ; leur durée sera éphémère si leur sort est abandonné à l'esprit musulman, ennemi de tout progrès et énervé par la polygamie, le fanatisme et la superstition.

Un fait, entre autres, justifiera cette proposition. Les pèlerinages qui, dans le catholicisme et malgré le mérite qu'on leur attribue, sont une pratique rare et exceptionnelle et en tout cas inoffensive au point de vue de la salubrité, constituent au contraire, dans la religion de Mahomet, une pratique habituelle et fondamentale. Il est même inouï qu'un

musulman meure sans avoir fait un ou plusieurs pèlerinages : beaucoup en font un chaque année.

Or, il faut savoir que dans l'Inde il y a des localités qui sont en même temps des lieux de culte et de foire, et où l'agglomération de pèlerins hindous, accourus de toute part pour faire leurs ablutions dans les eaux saintes, est considérable. Ainsi, telle ville qui, en temps ordinaire, compte 30 à 40,000 âmes, voit pendant les fêtes sa population augmenter de 100, 150 et même de 200,000 personnes.

Dans tous les lieux réputés sacrés, les cérémonies durent dix jours ; la plupart des pèlerins qui fréquentent les sanctuaires du Gange campent, sans abris, sur les bords du fleuve ; on y sacrifie presque autant d'animaux qu'il y a de pèlerins, et les débris des victimes sont abandonnés sans précaution et se putréfient à l'air libre.

Aussi, et c'est là un fait actuellement incontesté, tous les ans le choléra éclate dans quelques-uns des pèlerinages, après la réunion de la foule, et ne cesse qu'après les cérémonies. On raconte que dans la ville d'Hurdwar, au nord de l'Hindoustan, située sur les bords du Gange, plus d'un million d'étrangers s'y trouvant réunis en 1783, le choléra y fit en quelques semaines plus de 20,000 victimes.

Quand finissent les pèlerinages et quand la foule se disperse, le choléra suit les grands courants humains, les grandes routes commerciales par terre ou par eau, suivant l'époque et les circonstances, et se répand avec les pèlerins en Perse, en Chine, en

Cochinchine et dans le reste de l'Asie, frappe Constantinople, pénètre en Egypte, envahit l'empire moscovite, la Pologne, la Prusse, l'Angleterre, la France, l'Italie et le reste de l'Europe.

L'histoire de l'épidémie cholérique de 1865-1866, mieux observée que les précédentes, démontre surabondamment ce double rôle des agglomérations de pèlerins dans les lieux saints et de la dissémination de la maladie par les caravanes.

Autrefois la maladie, voyageant par terre et par des routes difficiles, mettait plusieurs années à parcourir ses étapes ; à l'avenir, emportée par la vapeur à travers le canal de Suez, elle peut en quelques semaines faire le tour du monde.

Ce fait, auquel il serait facile d'en ajouter beaucoup d'autres, prouve que le Coran serait une base impuissante à soutenir l'édifice des mesures hygiéniques qu'il s'agit de fonder, et qu'il faut la chercher ailleurs.

Veut-on, à cet égard, connaître l'opinion d'observateurs indépendants ?

Après avoir parlé de la nonchalance des Indiens, Guillaume Raynal ajoute : « Sans doute d'autres institutions religieuses et morales pourraient vaincre les influences de leur climat. » Et un libre-penseur, Victor Jacqmont, qui habitait les Indes de 1828 à 1832, exprimait la même pensée en ces termes : « Les mœurs domestiques de l'Inde, qui y sont la plus grande source de misère, ne me semblent susceptibles d'aucune amélioration tant que ce pays

gardera ses institutions religieuses actuelles (1). Sa conviction à cet égard était si profonde qu'il demandait que tout Européen convaincu de mauvaises mœurs fût immédiatement saisi et embarqué à cause du tort grave qu'il ferait au respect que notre caractère inspire et à la puissance qui en découle.

Nous pouvons compléter la pensée de ces écrivains, et nous ne soulèverons aucune protestation en affirmant que l'esprit chrétien remplit toutes les conditions désirables et que la solution du problème est à jamais assurée s'il inspire les gouvernements coalisés contre l'ennemi commun et s'il anime leurs agents.

Ce n'est pas à dire, Messieurs, que la science et l'industrie doivent, selon moi, se faire missionnaires. Laissons à chacun son rôle dans ce monde, mais efforçons-nous d'écarter des entreprises destinées à faire le bonheur de l'humanité, la négation des principes qui en sont la vie et l'honneur.

Et si jamais l'Europe, d'accord avec l'Afrique et l'Asie, et délivrée d'ailleurs des préoccupations du temps présent, se décidait à concourir à l'assainissement des grands foyers épidémiques, qu'elle se persuade bien que le succès n'est possible qu'en refusant l'accès, dans l'armée des travailleurs et de leurs chefs, aux brouillons, aux alcoolisés, aux incroyants, aux athées qui voudraient profiter de l'occasion pour

(1) Correspondance de V. Jacqmont pendant son voyage dans l'Inde. 4e édition, 1846.

substituer, en gaspillant les trésors dû monde, l'incrédulité et le vide au culte de Brahma et à celui d'Islam.

Nous pouvons en croire ces observateurs que je citais tout à l'heure, qui n'avaient d'autres mobiles que les intérêts du commerce et l'étude de la nature ; nous pouvons en croire l'histoire, qui montre la décadence et la ruine partout où domine le Coran ; nous devons enfin en croire nos derniers désastres, qui nous ont permis de surprendre en flagrant délit de crimes ces fameux champions de la haine au culte et de la morale indépendante.

Mais je crains d'abuser de votre attention, Messieurs, et il est temps de terminer cette étude que plusieurs regarderont, peut-être, comme une utopie. Si c'en est une, respectez-la, je vous prie, Messieurs, et laissez-moi l'illusion de l'espérance ; laissez-moi croire que la guerre aux pestes doit succéder aux guerres à l'humanité, que nous devons le désirer, que nous pouvons l'espérer, si jamais, comme l'a dit un médecin philosophe, qui était en même temps un grand écrivain, « si jamais on revient, en Europe, de cette criminelle ivresse de massacres dont on a fait de la gloire, mais dont on ne fera jamais ni justice, ni raison, ni bonheur (1). »

(1) PARISET, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine. *Eloges*.

SUR LA MORT

DE M. L'ABBÉ RUELLET

Par M. l'abbé PIOCHE.

Puisqu'il nous faut pleurer un illustre confrère
Et les douces vertus qu'il emporte avec lui,
Jetons sur notre lyre un crêpe funéraire
Sans crainte d'attrister la fête littéraire
Que vous célébrez aujourd'hui.

Le temps nous ravit tout dans sa course rapide ;
Combien d'amis déjà dorment dans leur linceul !
On cherche encor leur place et l'œil devient humide ;
La mort autour de nous rend la scène plus vide ;
On se sent chaque jour plus seul.

Il est mort le saint prêtre à la voix bien connue,
Qui depuis si longtemps s'asseyait parmi vous ;
A ce coup imprévu la cité s'est émue,
Autour de son cercueil la foule est accourue
Pour y prier à deux genoux.

Ah ! c'est que le pécheur, la brebis égarée
Avaient senti souvent sa paternelle main ;
Il arrachait les traits de la ronce acérée
Et chacun le quittait l'âme tout éclairée,
Chacun retrouvait son chemin.

Prêtre de Jésus-Christ, dont il était l'image,
Il passa sur la terre en y faisant le bien ;
L'Eglise dans sa mort sent un cruel dommage
Et cette douleur sainte est le plus bel hommage
Pour le prêtre et pour le chrétien.

Je crois le voir encor dans sa longue agonie
Etendu sur sa couche, immobile et sans voix ;
Comme le moissonneur dont la tâche est finie,
Il attend le salaire et la palme bénie
Qu'il a désirés tant de fois.

C'en est fait : revêtez sa dépouille mortelle
Des ornements sacrés qui brillent moins que lui ;
Cet or et ces flambeaux dont la flamme étincelle
Sont l'image du ciel et l'emblème fidèle
De ce qu'il contemple aujourd'hui.

Comme Paul il reçut le don de l'éloquence
Il en fit comme lui l'arme de Jésus-Christ.
Les aiguillons cruels d'une longue souffrance
N'altérèrent en rien son aimable indulgence
Et les charmes de son esprit.

La parole de Dieu que la vertu rehausse
Fructifie au centuple et gagne tous les cœurs ;
Il fut par sa vertu l'honneur du sacerdoce ;
Posons donc aujourd'hui sur le bord de sa fosse
Cette humble couronne de fleurs.

O Prêtre du Seigneur, la mort c'est la victoire
Quand on a su combattre et souffrir comme vous ;
Puissant auprès de Dieu, gardez notre mémoire
Et si ma voix pénètre au séjour de la gloire,
Priez pour la France et pour nous !

LOUIS GOLLUT

OU

L'HISTOIRE EN FRANCHE-COMTÉ

AU XVI[e] SIÈCLE,

Par M. le président CLERC.

Messieurs,

Gollut est le plus ancien historien du comté de Bourgogne. Pour qui ne l'a étudié que d'une manière superficielle, il semble d'abord, malgré le mérite d'une érudition incontestable, représenter la bonhomie crédule, l'absence de critique, la narration mal ordonnée et confuse. Ces défauts, on ne peut les méconnaître; mais on doit avouer aussi que d'heureuses qualités les rachètent. Le premier, il a porté la lumière dans le champ obscur de nos annales; le premier, il a cru qu'une histoire générale de la Franche-Comté était possible; son récit, vivante image des idées et des mœurs de son temps, a souvent une naïveté inimitable; il est nombre de faits qu'il a sauvés de l'oubli, et qu'on ne trouve que dans son livre. Aussi ses Mémoires ont encore leur place dans toutes les bibliothèques; malgré la longueur démésurée de son œuvre, il est le seul de nos vieux annalistes qui ait eu l'honneur d'être réédité en ce siècle. Aussi l'Académie de Besançon n'a pas hésité à croire que son nom ap-

partenait à la Franche-Comté, et plusieurs fois elle a pensé à mettre l'éloge de Gollut au concours. Mais une considération l'a retenue : cet éloge a été l'objet d'une courte mais savante notice de l'un de ses membres, M. Bousson de Mairet, secondé des recherches de MM. Duvernoy, Pallu et Weiss (1), et elle a craint qu'à défaut de nouveaux documents impossibles à découvrir, son appel demeurât infructueux et sans résultat.

En étudiant, à diverses reprises, et pendant plusieurs mois, les archives riches et si peu explorées de la ville de Dole, j'ai découvert, sans m'y attendre, nombre de pièces relatives à Gollut et plusieurs de ses lettres écrites dans le cours de deux ambassades, dont il fut chargé au nom de cette ancienne capitale du pays. Ces lettres inédites et complètement ignorées peuvent aider à le faire connaître comme savant, comme historien, comme homme public. En outre, les manuscrits Granvelle et les propres écrits de Gollut m'ont fourni de précieuses lumières. C'est à ces sources que j'ai puisé ; c'est là que m'ont apparu les faits dont le récit va suivre, et qui donnent à cette noble figure du XVI[e] siècle une importance inattendue.

Louis Gollut naquit à Pesmes, en 1535, sous le règne de Charles-Quint, empereur, roi d'Espagne et comte de Bourgogne, cinquante-six ans après

(1) Placée à la tête de la nouvelle édition des Mémoires de Gollut.

la conquête de la Franche-Comté par Louis XI et la ruine de Dole par les Français. Les premiers récits qui frappèrent son oreille furent ceux des malheurs de sa patrie. Ces guerres cruelles, ces grandes destructions des villes et des châteaux, ces ruines dont la trace par endroit était encore visible, laissèrent dans cette imagination jeune et impressionnable des traces profondes qui se retrouvèrent dans l'âge mûr (1). Il appartenait par sa famille à une honorable bourgeoisie alliée à la petite noblesse (2). Dole était la patrie d'Anne Lefort, sa mère. Il quitta son pays natal pour faire ses premières études à l'université de cette ville, qui réunissait alors, sous des professeurs renommés, l'élite de la noblesse des deux Bourgognes, des pays circonvoisins, même de l'Allemagne. Ses études terminées, il suivit les habitudes de cette époque, il voyagea. Né observateur et curieux, il parcourut l'Italie, le royaume de

---

(1) « Je vois (après la mort de Charles le Téméraire) mon pays » souillé de sang humain, jonché de corps morts, couvert de » ruines, abandonné et désert. Et ne puis escripre cecy qu'il ne » me vienne une tant vive souvenance, voyant les bons vassaux » et subjects qui s'assemblent icy, combattent en un lieu et meurent » en l'aultre, pendant que les vieillards, les femmes, les vierges » et les enfants font leurs vœux et remplissent l'air de plaintes, » de cris et de gémissements (*Mém.*, l. XIII, c. I.)

(2) Gollut parle plusieurs fois, dans ses Mémoires, de son oncle le conseiller Grandjean, sieur de Romain. — Le célèbre Chasseneuf était allié à la famille de Gollut : son jeune neveu Claude a tenu à faire, dans les vers imprimés à la tête des *Mémoires*, un petit étalage généalogique :

Illos de Merey, illos duces et Montis simul
Rotundi et Animi Longe-Velleis domo
Sanguineque juctos et probo et clarissimo, etc.

Naples, une partie des villes de France (1), et plus tard l'Espagne et les Pays-Bas. Il fut même un moment sur le point de passer en Angleterre (2). Son intelligence se développa dans des pérégrinations lointaines ; elles n'étaient pas achevées quand il se fixa définitivement à Dole. Il aimait l'étude avec passion, et parvint, avec le temps, malgré la modicité de son patrimoine, à se composer une riche bibliothèque ; il plaidait au barreau du Parlement comme avocat, et fut remarqué par Pierre Froissard, président de cette cour souveraine, magistrat éminent, enlevé trop jeune à la magistrature qu'il honorait, et dont la réformation lui coûta la vie à quarante ans. Privé trop tôt de ce protecteur, qui avait pour lui une véritable amitié, Gollut ne perdit jamais le souvenir de ses sages leçons. Cinq ans avant de mourir, ce haut magistrat l'avait présenté au choix du roi d'Espagne, et fait nommer à la chaire de littérature latine de l'Université (3). La

(1) « J'ai vu la plus part des bonnes villes des Gaules, d'Italie et » d'une partie de l'Espagne. » (Gollut, *Mém.*, nouv. édit., col. 64.)

(2) « Le seigneur de Gastel estant à Lutzembourg, prest pour » aller en Angleterre, par commandement de Don Jean d'Austria, » estant entré en quelques discours avec moy, pour me faire à » faire ce voyage avec luy, me disoit, sur le choix des amis, quelles » devoient être ses qualités, etc, » (*Paroles mémorables, etc.*, Gollut, 1589, p. 178.)

(3) « Messire Pierre Froissard (1572-75), président de la Cour du » Parlement à Dole, m'exhortant une fois, lorsqu'il me fit pour- » veoir d'une leçon en nostre université, me disoit : L'homme » consciencieux, ayant souvenance de l'estroit compte qu'il lui » conviendrat rendre de luy et de son temps perdu ou bien emplié, » devrat toujours avoir plus d'esgard et considération, de ne

même ordonnance appelait à la chaire du droit criminel Claude Chiflet, que Cujas appelait un autre lui-même. A cette charge, que Gollut remplit avec distinction, il joignit, par surcroît de travail, la direction de l'école de grammaire de la même ville, établissement important où l'on étudiait les auteurs latins et grecs, et dont j'ai retrouvé dans les registres municipaux de Dole tout le programme d'études (1). Après quatre ans, le jeune professeur dut quitter cette maison d'instruction pour laquelle il avait composé et fait imprimer une grammaire. Ne pouvant suffire à tant de fatigues, il dut se borner à sa chaire de littérature latine et aux plaidoiries du barreau.

Il était parvenu à sa quarantième année, lorsqu'en 1575 il épousa Antonia Vurry, de Dole. Ce mariage, honneur et récompense d'une vie estimée et sans reproche, combla et dépassa les espérances du jeune professeur. On peut en juger par ses Mémoires, où il semble, dans la naïve ivresse qu'il conserva toujours, vouloir inscrire à chaque page le souvenir de cette grande alliance. Antonia Vurry appartenait à l'une des premières familles de Dole, dont les membres, pendant le XVe et le XVIe siècle, occupèrent toujours, dans les dignités de l'Eglise comme

---

» perdre le temps que de sollicitude à reserrer et garder ses » trésors et richesses ; car le temps bien mis l'aidera à se sauver ; » et le trésor mal acquis ou mal despensé lui causera la mort » éternelle. » (*Paroles mémorables*, Gollut, 1589, p. 167.)

(1) Voy. aux Pièces justif. n° 1.

dans les conseils publics de la ville, le rang le plus élevé. L'héritière principale de cette maison avait épousé Guy de Rochefort, chancelier de France (1). L'arrière grand-père d'Antonia avait été échanson de l'empereur Maximilien, et, sous Charles le Téméraire, Jean Vurry était trésorier général des deux Bourgognes. Après la destruction de Dole, en 1479, par les armées françaises, Etienne Vurry, qui avait échappé au massacre, contribua à rallier les débris de cette population désolée, et à relever les premières masures ; aussi, par le suffrage des habitants, il fut appelé l'un des premiers à prendre place à la tête de la ville en qualité de mayeur (2).

Immédiatement après son mariage Gollut vint habiter avec sa femme la maison de son beau-père, homme honoré et digne de ses ancêtres. C'est là qu'il devait passer sa vie, là que naquirent ses enfants, et qu'il composa ses Mémoires. Sans oublier Pesmes, berceau de ses pères, il aime, dans ses écrits, à nommer Dole *sa sienne seconde patrie, nourricière de ses études, patrie de sa mère, de sa femme, de ses enfants* (3).

Cette maison des Vurry, qu'il habita vingt ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, subsiste encore tout entière, à l'entrée de la ville, du coté de Besançon. Sa construction annonce le xv[e] siècle ; belle et vaste,

(1) *Mém.* cités, l. XI, c. xvi.

(2) *Mém.*, cités p. 259 ; anc. édit., p. 214.

(3) *Mém.* cités. Edit. Javel, p. 251, l. II, c. xlix, et anc. édit. p. 214.

elle a deux étages ; son aspect est gothique ; son toit, aigu et démesuré, se distingue de fort loin par sa hauteur, comme celui d'un monument public. Elle a plus de quatre siècles, et peut durer encore autant ; seule, en 1479, elle a échappé à l'incendie général de Dole allumé par les Français, maison véritablement historique, immobile témoin de cinq siéges et de trois conquêtes.

Comment cette antique demeure, si remplie des souvenirs de notre historien, a-t-elle échappé seule à la destruction universelle ? C'est ce qu'il se garde bien de nous dire. Son langage mystérieux et à mots couverts (1) cache un secret qu'il a voulu dérober à la postérité, et ce secret le voici :

En étudiant avec soin les archives de la ville de Dole, j'ai reconnu un fait important et ignoré, c'est que, lorsqu'en 1479 d'Amboise, général de Louis XI, se fut rendu maître de cette ville par la plus odieuse

(1) « L'ennemy estant demeuré maistre, pillat, saccageat pen- » dant deux jours entiers, puis meit le feu en tous endroits, de » manière qu'il ne restât après le feu aucune chose publique ou » particulière, sauf une demi-maison de Jean Vurry, thrésorier » général des pays de par-deça, né des très anciens bourgeois et » des plus nobles de la ville, des quels est descendu Estienne » Vurry, père de Antonia, femme de l'autheur de ces Mémoires, » lequel reside encor en ladicte portion de maison saulvée... et » elle le fut pour ce que le général d'Amboise logeoit chez Vurry, » et ne vouloit perdre la commodité de son logis. » — Ce récit, comme on l'a vu dans notre texte, ne présente que la moitié de la vérité. La maison fut sauvée parce qu'elle était celle d'un partisan du roi. On voit cependant, en regardant attentivement et sur place le derrière de la maison, qu'il fut atteint à gauche par le feu de la maison voisine.

des trahisons, il y laissa, en partant, dix mille francs-archers chargés d'anéantir la ville en y mettant le feu, maison par maison. C'était la vengeance d'une défaite générale des Français, accomplie deux années auparavant dans une vigoureuse sortie des Dolois sur l'armée assiégeante. L'ordre était barbare, il s'éxécuta avec un sang-froid atroce, et pendant un mois entier. Dole était, entre toutes les villes de Bourgogne, la plus odieuse au roi, et cet ordre abominable ne doit venir que de lui (1); d'Amboise n'aurait pas osé, sans un ordre de son maître, hasarder une pareille exécution sur la capitale du pays.

Mais, en vouant cette ville à un anéantissement absolu, d'Amboise avait fait deux exceptions et décidé que le couvent des Cordeliers, qu'on croyait favorable au roi de France, et la maison dont il s'agit, seraient épargnés. Cette maison était en effet celle de Jean Vurry, ce trésorier général des deux Bourgognes, si favorisé sous Charles le Téméraire, qu'il fut le premier revêtu de cette charge importante nouvellement créée (2). Mais, à la mort de ce prince, Jean Vurry étouffa tout sentiment de reconnaissance; et, loin de servir la cause de Marie de

---

(1) « Le roy prenoit à grande vergogne qu'une raisonnable » armée eut esté non repoulsée seulement, mais chassée par les » Dolois. » (*Mém. de* Gollut, l. XIII, c. x.) « Il vouloit, en haine » du premier siége, que Dole demeurât perpétuellement désolée. » (*Ibid.*, col. 1381.) « ... très rigoureux ennemy de la ville et des habitants de Dole. » (*Ibid.*, l. II, c. xliii.)

(2) Voy. Gollut, édit. Javel, p. 1244.

Bourgogne, se livra immédiatement au roi dont il prévoyait le triomphe prochain. Pour se l'attacher mieux, Louis XI, selon sa méthode ordinaire, le déshonora en lui faisant accepter en don l'emploi de l'un des plus nobles défenseurs du pays dont il avait confisqué les biens (1).

C'est en récompense de cet acte de félonie que la maison subsista, et qu'avec elle furent sauvés les titres et les pièces comptables du perfide Dolois. Gollut, dont on comprend maintenant le silence, retrouva tous ces titres épargnés par le feu, et je vais expliquer comment la conservation de ce trésor historique eut une influence décisive sur sa carrière d'historien, et sur la composition des Mémoires qui ont transmis son nom à la postérité.

Ces papiers de la maison Vurry, qu'il parcourut avec sa curiosité ordinaire, et qu'il classa avec le plus grand soin, avaient éveillé toute son atten-

(1) Jean Vurry nous apprend lui-même ce fait dans son Compte général, 11 mai 1477 :

« Lettres patentes de Louis XI qui donnent à Jean Vurry l'office
» de gruyer au duché de Bourgogne ès baillages de Dijon, Auxois
» et la montaigne que tenait messire Claude de Toulongeon, sei-
» gneur de la Bastie, lequel s'estoit, puis n'avoit guères, notoire-
» ment eslevé contre le roy notre seigneur et déclaré soy rebelle
» et désobéissant subject, et pour mettre en exécution son damp-
» nable propos avoit tellement persuadé et suborné aulcungs
» des vassaulx d'iceluy seigneur du dit pays de Bourgogne, qu'ils
» s'estoient semblablement eslevé et mis en rébellion contre le
» roy, en commettant par le dit de Toulongeon crime de lèse-
» majesté, et par ce forfaisant, et confisquant corps et biens d'ice-
» luy seigneur. » (*Compte de Jean Vurry*. Archives de Dijon.)

tion (1). Il remarqua surtout le grand compte du trésorier général des deux Bourgognes, renfermant, sous la forme d'articles nombreux de dépenses, une foule de détails curieux sur le règne des derniers ducs, et sur les grands événements qui avaient précipité la ruine de la maison de Bourgogne. J'ai retrouvé le double de ce grand compte aux archives de Dijon, et j'ai pu en apprécier l'importance. Il y avait dans cette collection diplomatique de la maison Vurry, d'autres précieux documents sur la ville de Dole, avant et après sa ruine (2). Gollut vit promptement tout le parti qu'on pouvait en tirer pour l'histoire du XV[e] siècle, dont il avait si souvent entendu l'émouvant récit, dès les premières années de sa vie.

Il pensa d'abord à écrire cette histoire, la plus dramatique de nos annales ; puis, faisant un pas en avant, il songea à une combinaison plus vaste, qui embrasserait, depuis la formation du comté de Bourgogne vers l'an 1000, toute la série de nos

---

(1) Gollut parle souvent, dans ses Mémoires, des titres et papiers de la maison Vurry. Il en invoque le témoignage : « J'ai connu » par les titres du sieur Vurry mon beau-père... (*Mém.*, liv. II, » c. XLIX), selon que je l'ai vu en un livre qui en fut délivré à » Jean Vurry, trésorier général des deux Bourgongnes... (*Ib.*, l. X, » c. XCIV.) livres qui sont en la maison de mon beau-père, qui lui » restent de ceux de Jean Vurry, trésorier général des deux Bourgongnes... (*Mém.* cités p. 259.) ... ce que les titres de M. Vurry » montrent... (P. 261.)

(2) Voy. *Mém. de* GOLLUT, édit. Javel, p. 273.

comtes et princes souverains (1). Ce plan était beau et praticable ; certes le plus grand des malheurs pour Gollut fut de l'avoir abandonné. Ses études comme professeur de littérature latine à l'Université, l'ayant familiarisé avec les historiens romains et ceux du moyen âge, l'idée lui vint d'en faire une revue complète et, à l'aide de ce travail, d'écrire une histoire générale de la Séquanie et de notre Bourgogne, à partir des temps celtiques jusqu'au XVIe siècle. Cette idée lui sourit et il l'adopta. Dans l'état de la science, telle qu'elle existait alors, c'était beaucoup pour un seul homme. Cependant ce plan trop vaste, il l'agrandit encore ; et comme notre Franche-Comté dépendait de la couronne d'Espagne, couronne qu'avaient portée nos plus anciens comtes et que portaient encore leurs descendants, il résolut non seulement d'écrire l'histoire d'Espagne, mais encore de la faire marcher de front, et dans un même ouvrage, avec celle de la Franche-Comté (2).

Un plan si faux, qui brisait l'unité du sujet, et jetait l'auteur dans une mer sans rivages, une fois adopté, Gollut s'en applaudit sans aucune hésitation (3) et se mit résolument à l'œuvre (4). Avant de le suivre

(1 et 2) « Je n'avoie déliberé, lorsque je desseignoie la collection » de ces mémoires, de r'amasser les choses mémorables que des » comtes et de ceux qui depuis 600 ans..... » (*Mém. de Gollut*, p. 273.)

(3 et 4) « Cet escript serat d'autant plus aggréablement reçu, pour » ce que j'ai sommairement adjousté et par formes de briefves » chroniques la vie de vingt-un rois catholiques et autant de rois

dans l'exécution de cette entreprise si neuve et si hardie, voyons brièvement quel était au XVI[e] siècle l'état de l'histoire en Franche-Comté.

La science historique n'existait pas encore (1). Cependant les esprits cultivés connaissaient, avec Joinville et Froissard, cette pléiade de chroniqueurs qui illustrèrent la cour de Bourgogne, Enguerrand de Morestrelet, Jacques Leclerc, Molinet, Comines, Olivier de la Marche (2), sans compter les

» de Portugal, comme enfants de nos princes et descendus de » l'ancien et roial sang de Bourgongne. » (*Epître au roi d'Espagne*, en tête des Mémoires de GOLLUT.)

(1) On peut citer à côté d'eux Guillaume Filastre, Jean Germain, Jean Duquesne.

(2) On jugera, par le fragment suivant, de ce qu'on savait de l'histoire de Besançon au milieu du XVI[e] siècle. C'est Guillaume Mercier, docteur en droit, substitut du syndic de Besançon, qui paraît devant le Parlement et réclame, au nom de la cité impériale, des individus qui avaient commis des délits dans la forêt de Chailluz, située sur son territoire.

Le représentant de Besançon expose :

« Que la dite cité estoit très ancienne, magnifique et illustre, » ayant esté en grandeur et estimation au temps passez, estoient » deux mille ans, et avant tous rois, ducs et comtes de Bour- » goigne, comme assez tesmoigne Julle César en ses Commen- » taires, toujours fidèle et constante envers Dieu quant à nostre » sainte foy, et les sacrez empereurs romains, et, avant iceulx, au » peuple romain, dois qu'elle vint en leur obéyssance. Successi- » vement déclinant l'Empire romain, *avoit esté siége royal des* » *magnanimes rois de Bourgoigne*, et (le dit royaulme estant » divisé en duché et comté), avoit retourné en l'obéissance du dit » saint Empire romain, comme estoit présentement, et entre les » inclytes cités d'iceluy, la quelle, pour ses fidélité et mérite, avait » esté et est enrichie de plusieurs beaux et grands priviléges; et » entre autres que le gouvernement est commis à bons, saiges et » prudents personnaiges que, chacun an, par le peuple sont esleus;

informes essais de Saint-Julien de Baleure et de Paradin. Malheureusement, toutes les archives de Dole, capitale du pays, avaient été brûlées dans le grand incendie de 1479. Il subsistait cependant dans quelques familles certains souvenirs du passé; mais ces traditions tendaient à se perdre. Quelques-unes seules avaient été écrites. Il existait aussi d'anciens fragments ou manuscrits épars, notamment un mémorial du premier siége de Dole en 1477. Boissard, né à Besançon et si renommé par ses travaux sur l'antiquité, avait terminé ses voyages dans le midi de l'Europe, copié nombre de monuments, et commençait seulement à écrire; mais l'historien Mathieu, né à Pesmes comme Gollut, sortait à peine de l'enfance et s'ignorait encore lui-même. On n'avait nulle connaissance des premiers siècles du christianisme en Franche-Comté. Gilbert Cousin, qui venait de terminer sa carrière, ne semble pas, quoique théologien et ecclésiastique, avoir soupçonné, dans la liste qu'il trace de nos évêques, l'existence de nos catalogues et de nos légendes. Sur l'histoire de notre pays, on citait à peine quelques essais partiels et secondaires. Vandenessse, de Gray, avait écrit, presque jour par jour, le récit des voyages de Charles-Quint et de Philippe II. Mais ce mémorial, dédié au cardinal de Granvelle, n'avait pas vu

» sous le quel gouvernement elle a toujours esté et est encore » florissante. » (*Archives du Parlement de Dole*. Registre intitulé *Procureur*, 1552-1553, au greffe de la cour de Besançon.)

le jour. La description du comté de Bourgogne avait paru ; mais cette œuvre de Gilbert Cousin, quoique écrite dans un latin élégant, est sommaire et fort incomplète. Et si, à cette époque, le cardinal de Granvelle, ministre des rois d'Espagne, conservant avec un soin religieux les lettres qu'il recevait de tous les hommes d'Etat de l'Europe, préparait, sans le savoir, l'un des plus grands monuments de l'histoire du XVIe siècle, c'était un trésor encore inconnu, et qui, dans la pensée du cardinal, n'était point destiné à la postérité.

On voit par ce tableau rapide qu'en 1575, époque où Gollut commença son œuvre de douze années (1), non-seulement le comté de Bourgogne n'avait aucune histoire générale, mais que l'idée n'en existait même pas. Cette idée est une création de Gollut, et son honneur est de l'avoir réalisée. Cependant il était seul, sans précédent, sans conseil, sans secours. Son entreprise parut un rêve et une folie, et ses amis lui annonçaient sans détour, il le dit lui-même, qu'une pareille œuvre était en son commencement sans espoir, la peine sans profit, la fin sans certitude (2).

Ces craintes étaient d'autant mieux fondées que, dans le cours de ces douze années, l'auteur fit

(1) « Cette histoire est le principal labeur que j'ai pu soubstenir pendant le cours de douze années. » (Requête au roi d'Espagne en tête des Mémoires de GOLLUT.

(2) *Requête de* GOLLUT *aux seigneurs des trois Etats*, placée en tête de ses Mémoires, p. XXII.

marcher de front trois choses, le barreau, où il plaidait comme avocat chaque semaine (1), son cours de littérature qu'il préparait avec soin pour les élèves, ses mémoires historiques dont il poursuivait le rude travail durant une partie de ses nuits. Ajoutez à cela l'éducation de son fils unique, pour lequel il écrivait en même temps, et en langue latine, une introduction aux études littéraires, poétiques et militaires (2).

Gollut, qui avait la passion des livres, n'étudia pas moins de deux cent trente auteurs, historiens ou autres (3) ; il obtint à Besançon communication des catalogues et des légendes de notre église, et rechercha autant qu'il lui fut possible tous les titres publics et privés du comté de Bourgogne (4). Il se plaisait à interroger les vieillards, ceux qui avaient vu et entendu les derniers témoins des grandes catastrophes de la nation ; recueillant avec un soin religieux ces traditions, qui ont aujour-

---

(1) Quoique pressé de mille affaires,
Tous les jours devant ses vieux pères
Il déploye les rares talents
Que Pithon versa sur sa langue.
(*Ode d'Hilaire Florimont*, *en tête des Mémoires de* Gollut.)

(2) La vie louable et littéraire que j'ai dressée à l'instruction de mon fils sous le titre : *Syntagmata et institutiones œconomiæ litterariæ rerumque politicarum et militarium*. (*Requête de* Gollut, ibid., p. 22.)

(3) Il en donne la liste dans les pièces en tête des Mémoires.

(4) « Je me suis efforcé de recueillir tous les titres publics et » particuliers de nostre Bourgoingne. » (*Requête citée.*)

d'hui pour nous une si grande valeur, et qui alors, s'effaçant d'années en années, allaient infailliblement s'éteindre (1). Dans ce travail de chaque jour, tantôt charmé et plein de confiance, il croyait toucher au but, tantôt découragé et abattu, il se heurtait à des obscurités insurmontables. « Si » j'eusse eu, au commencement, connoissance de » ce qui m'attendoit, dit-il ingénument, c'eust été » assez pour m'empescher d'aller plus avant et pour » m'espouvanter. »

A la force que donne la passion de l'étude, soutenue d'une indomptable volonté, se joignait un aiguillon non moins puissant, celui de la lutte et d'une lutte à outrance. Gollut n'est pas seulement un historien, c'est un combattant, et son livre, sous des formes placides et calmes, est un arsenal de guerre. Cet aspect nouveau doit être expliqué. Il existait alors, en effet, une rivalité presque violente entre les deux principales villes du pays, Besançon cité impériale dépendant de l'empire d'Allemagne, et Dole, ville toute bourguignonne, ancienne capitale de la Franche-Comté. On parlait

(1) « Ce que, de main en main, on a appris de vieilles gens qui » furent en ces temps (année 1478), ou suivirent bientost après. » (*Mrm. de* Gollut, édit. Javel, p. 1367.) — « Les narrations que je » rapporteray estoient tant en (vieillies que ou la mémoire en estoit » perdue, ou pour le moins si peu cogneue à ceulx de notre age.) » — Il raconte la dernière bataille et la mort de Charles le Téméraire, d'après le récit de quelques vieils personnages du pays qui l'ont appris de leurs pères présents à cette bataille (l. XII, c. xxi). *Requeste de* Gollut *aux seigneurs des trois Etats*, en tête des Mém., p. xxiii.

beaucoup alors de créer une université à Besançon, peut-être d'y transférer celle de Dole et même le Parlement. Pour Dole, dépouillé après une possession de plusieurs siècles et un dévouement qui avait bravé la destruction et l'incendie, c'eût été un arrêt de mort. Chacune des deux villes avait de grands titres, mais la cause de Dole était celle de la justice. Gollut en était persuadé : aussi, dans ses Mémoires, se jette-t-il avec son ardeur ordinaire au fort de la mêlée, abaisse sans pitié Besançon, prend parti pour Dole, l'élève outre mesure (1) et, rêvant pour elle une antiquité imaginaire, lui crée, à l'aide d'étymologies hasardeuses, un Champ-de-Mars, des arènes, une étendue, sous les Romains, quadruple de celle d'aujourd'hui (2). A ses yeux il était cent fois probable que Dole avait été la fameuse ville de Sens, que Brennus était né au voisinage, et que les Dolois, sous le nom de Sénonois, s'étaient emparés du Capitole (3).

Au milieu de ces conceptions passionnées et étranges, soutenues peut-être de la meilleure foi du monde, un événement aussi brusque qu'inattendu décida Gollut à partir pour l'Espagne, dans l'intérêt de la ville de Dole. La querelle des deux villes venait d'entrer dans une phase nouvelle et

---

(1) « La ville de Dole a le plus beau chasteau, la plus belle place, » le plus beau perron, le plus beau pont, la plus belle esglise, le » plus beau clocher, les plus belles halles, la plus belle jeunesse » lettrée, le plus grand et beau nombre de gens doctes, qui soit » au pays. » (*Mém. de* Gollut, liv. III, ch. xlix.)

(2 et 3) *Mém.* cités, édit. Javel, p. 257,

des plus périlleuses pour les Dolois. On était au mois d'avril 1584, lorsqu'on sut qu'à Besançon, en très grand secret, un conciliabule s'était tenu entre les gouverneurs de la ville et les députés du roi d'Espagne; que pour décider les Bisontins à renoncer à un traité récent d'association conclu avec deux cantons suisses, Soleure et Fribourg, sous le nom de *civilége,* le roi leur avait fait offrir de transférer à Besançon l'Université et le Parlement de Dole, et que ces députés du roi n'étaient pas moins que le gouverneur de la province, François de Vergy, le président du Parlement, Claude Boutechou, et le seigneur de la Villeneuve, gouverneur de Dole, propre neveu du cardinal de Granvelle. On ignorait que les habitants de Besançon, défiants et alarmés des projets du roi, avaient refusé cette offre (1).

La nouvelle se répandit dans la ville de Dole avec la rapidité de l'éclair. Immédiatement le peuple remplit les rues, l'agitation était générale: les uns accusaient le roi, d'autres le cardinal son ministre, les plus animés voulaient qu'on pendît le président (2). Pour tous les esprits, c'était la ruine de Dole, une spoliation sans exemple, un acte de la plus noire ingratitude à l'égard d'une ville qui

(1 et 2) Ce qui fit surtout manquer la négociation, c'est que, pour abandonner le civilége avec Soleure et Fribourg, les habitans de Besançon exigeoient le départ de la garnison espagnole qui devoit déloger de la ville en même temps que le Parlement y entreroit.

(2) Voy. Pièces justificatives n° V.

s'était sacrifiée pour la cause de Bourgogne. Le Parlement avec l'Université, c'était sa gloire, son honneur, sa fortune; on ne pouvait les lui enlever sans lui ravir sa couronne, son titre même de capitale du pays, transférés à une ville étrangère. De toutes parts on criait à la trahison (1).

La foule exaspérée pouvait se porter sur la maison du président, Claude Boutechou, si violemment accusé. Les notables, réunis aux halles, dans la grande salle du Parlement, sous la présidence du mayeur, résolurent d'écrire à ce magistrat pour lui demander des explications devenues indispensables. Boutechou, homme timide (2), était revenu la veille de Besançon, et se tenait renfermé chez lui avec effroi, comme s'il eût attendu le siége de sa maison. Sa réponse, dont j'ai tenu l'original écrit et signé de sa main, fut très embarrassée; il dit que la négociation avec la ville de Besançon était moins avancée qu'on ne le croyait, que la cause de Dole n'était point perdue et que la ville avait encore le temps de se défendre en envoyant des députés au roi (3).

C'est effectivement le parti qui fut adopté. Le

---

(1) Voy. Pièces juctificatives n° V.

(2) « ... Plusieurs escripvent que celluy qui tient le lieu de président à Dole est peu à propos et qu'il est plus propre pour » complaire à monseigneur le, comte de Champlitte qu'à la » charge. (*Lettre du cardinal de Granvelle à Jean Froissard*. 25 juillet 1583, dans le Recueil de la Société d'Emulation du Jura, année 1864, p. 195.)

(3) Voy. cette lettre aux Pièces justificatives n°. XI.

conseil et les notables, réunis le lendemain, décidèrent qu'il fallait se défendre à toute extrémité et faire partir immédiatement des hommes d'autorité et d'expérience. Gollut fut choisi pour aller en Espagne avec Colard, secrétaire des Etats, Garnier et Bereur devaient se rendre en Flandre. Une procession générale de supplications fut ordonnée pour le dimanche suivant; et, pendant que l'on préparait les instructions et les lettres que devaient emporter les députés, on fit par avance, et sans perdre un seul jour, partir un premier émissaire pour l'Espagne. Le mayeur, craignant l'exaspération des esprits et les propos violents qui n'eussent pas même épargné le roi, invita pressamment les citoyens au calme et au silence, afin de ne pas aggraver une situation déjà si difficile.

Les lettres et les instructions étant prêtes (1), les députés se mirent en route, Gollut et Colard prenant leur chemin par Lyon, d'où, à grandes journées et toujours à cheval (2), ils arrivèrent à Bordeaux, se dirigeant par Saint-Sébastien à Madrid.

(1) Notamment celle que les échevins de Dole adressèrent, le 25 avril 1584, au cardinal de Granvelle pour lui recommander les intérêts de leur ville. Ils lui disent qu'ils ne savent que par le bruit commun, pour le GRAND SECRET qui a esté tenu, la conférence qui a eu lieu à Besançon entre le comte de Champlitte et autres commis de S. M. avec le magistrat de Besançon. (*Archives de Dole.*)

(2) « De Lyon icy, nous n'avons reposé un seul jour sans estre à cheval, et demain reprendrons nostre chemin, le plus diligemment que nous sera possible. » (*Lettre de Gollut et Colard,* datée de Bordeaux 19 mars 1584. *Archives de Dole,* liasse 1506.)

Avec la sensibilité de son caractère, Gollut était tantôt agité et perplexe, tantôt plein de confiance dans le succès. Les deux Comtois ignoraient l'art des cours, surtout les habitudes de celle d'Espagne, et ils ne savaient guère dans quels embarras mortels ils allaient bientôt tomber.

Selon leurs instructions, et porteurs de leurs lettres, ils visitèrent successivement Foncq, secrétaire d'Etat, de Montfort, bailli de Dole, alors en Espagne (1), et le cardinal de Granvelle, premier ministre du roi. Foncq, homme habile et astucieux, les reçut à merveille, les cajola de toutes manières, et leur donna les meilleures espérances. Il les fit monter dans sa voiture, et deux fois les reçut à sa table. De Montfort, plus sincère et ancien page du roi, leur promit son appui le plus chaleureux ; c'était le langage d'un homme connu pour son dévouement à la cause de Bourgogne (2). Le cardi-

(1) Par lettres datées de Madrid, 13 décembre 1583, Philippe II l'avait nommé bailly de Dole, rappelant ses services dès qu'il a esté honoré de sa nourriture parmi nos paiges, et dès lors pourvu à la charge de nostre escuyer depuis plus de vingt ans. (Chambre des Comptes à la préfecture du Doubs, reg. III, fol. 325 v°.)

(2) Foncq et Louis de Montfort moururent un an après et le même jour. On peut juger de leur caractère par deux lettres du cardinal annonçant cet événement :

« Aujourd'hui, à sept heures du matin, est décédé le prévost
» FONCQ. Son mal a esté à si peu de temps qu'il y a trois jours
» à peine en savoit l'on rien. Il a caché son mal cinq ou six jours
» sans vouloir que médecin le vit ; enfin les humeurs et fumées
» lui avoient faict une apostume au cerveaul.., les trois derniers
» jours a esté fort endormi et à demi-apoplectique... Le roy et
» les affaires n'y ont pas, à mon jugement, beaucoup perdu, selon

nal de Granvelle leur parla avec la même franchise, leur dit qu'il était fort attaché à la ville de Dole, et avait toujours cherché à la servir ; mais que, dans cette affaire, il ne pouvait rien, que le roi ne la lui avait point communiquée, que tout s'était fait à son insu, qu'étant né à Besançon, où il y possédait, lui et les siens, des habitations de famille, il avait des ménagements à garder avec les citoyens, d'autant qu'en circonstance pareille, l'indiscrétion des Dolois, qu'il avait servis, lui avait attiré, à Besançon même, les ennuis les plus sérieux. Dans toutes ces explications, il n'y avait rien que de vrai, comme le prouvent les lettres intimes du cardinal que j'ai eues sous les yeux. Du reste, l'accueil du ministre pour ses compatriotes fut des plus courtois, il reçut les députés à sa table, les entretint gracieusement pendant le repas, mais sans dire un mot de plus de cette affaire, dont il ne voulait parler à aucun prix.

» qu'il prenoit les affaires, ennemy de toutes nations que ne fut » de la langue flamande ou hollandoise. Il estoit de Amessort, et » est mort riche.

» Le mesme jour, environ les deux heures après midy, est » aussy mort monseigneur de MONTFORT, escuyer d'escuyerie » du roy, que luy monstroit bonne affection, et estoit bien voulu » de tous. C'est dommaige et y a perdu nostre pays personnaige » qui, avec le temps, eust pu faire service. » (*Lettre du cardinal au prieur de Bellefontaine*, datée de Monçon 10 octobre 1585. *Correspondance de Bellef.*, II, 441-442.)

« On cherche un successeur à Foncq, lequel estoit ingrat, et » tout tel que vous dites, et s'aperçoit bien sa Majesté qu'en » plusieurs choses il l'a abusé. » (*Ibid.*, *Lettre du même au même*, 4 janvier 1586, II, 554.)

Le roi d'Espagne était alors malade de la goutte. Après deux mois d'attente, l'audience royale, tant attendue, fut annoncée à nos deux Dolois. Philippe II, avec un caractère absolu, mais toujours indécis, se montrait difficilement, ses audiences étaient fort rares ; il les considérait comme un supplice. Lorsque les députés arrivèrent au palais, le roi était seul dans son cabinet avec Foncq. Ils s'inclinèrent profondément et exposèrent le mieux qu'ils purent l'objet de leur mission. Philippe II les écouta attentivement. Avec ses perpétuelles irrésolutions, la question l'embarrassait ; il inclinait fort à la résoudre contre Dole, car il voulait, par le Parlement et l'Université, tenir sous sa main Besançon, objet de toute sa défiance. L'accueil qu'il fit aux députés n'en fut que plus gracieux. Comme d'habitude dans toutes ses audiences, Philippe II garda le silence ; c'est Foncq qui répondit pour lui. Sur cette entrevue il faut laisser parler nos deux députés, dont le récit, comme on va le voir, ne manque pas d'intérêt. Leur lettre est adressée à la municipalité de Dole :

Madrid, 22 juillet 1584.

« Messeigneurs, il nous a convenu patienter d'avoir
» audience de sa Magesté, à raison de sa maladie des
» gouttes, jusqu'au jeudi dix-huitième du présent
» mois, qu'étant allez à Saint-Laurent, et où jà
» estoit, dès le jour devant, Monseigneur Foncq, il
» pleut à sa Magesté nous ouyr ; et, à cest effect
» entrés devers Elle, luy fismes entendre au long

» le fait de nos instructions et légations, qu'elle » entendit bénignement et à son bon accoustumé, » nous feit faire response par le dit sieur Foncq » qu'elle avoit esté joyeuse nous veoir et ouyr ; » qu'elle aimoit ceux du comté de Bourgongne, » signamment la ville de Dole ; et partant qu'elle » feroit qu'en bref aions expédition sur ce que de- » mandions. Ce fait, et retirez hors la chambre, y » délaissé le dit sieur Foncq, fusmes advertis, et » ainsi il le nous confirma, que S. M. avoit déter- » miné nous expédier en bref, et pour ce fusmes » remis au lendemain (1). »

Ravis de ces assurances qu'ils transmirent immédiatement à leurs commettants, les députés sortirent du palais de Saint-Laurent, heureux d'avoir vu une fois dans leur vie le grand monarque des Espagnes, le fils de Charles-Quint. Ils allaient enfin repartir. A leurs yeux la parole royale était nettement engagée, Besançon vaincu, la cause de Dole sauvée pour toujours. Dans leur illusion, ils ne se doutaient guère qu'ils venaient de mettre le roi en face de ce qu'il redoutait le plus au monde, c'est-à-dire d'une question à résoudre. Granvelle connaissait bien cette infirmité de Philippe II, mais il n'en parlait qu'en chiffres et à ses amis les plus intimes. « Il veut « tout faire, écrivait-il à Morillon, et pour dire la vé- « rité, fait peu ou rien (2). Nous sommes froids,

(1) Voy. aux Pièces justificatives n° XIV la suite de cette lettre.

(2) *Lettre du cardinal à Morillon*, 28 juillet 1582. (*Correspond. de Morillon*, VIII, 204.)

» irrésolus. Pour moi qui suis de nature toute dif-
» férente, ce m'est une mort (1). La cour de Ma-
» drid n'est plus telle qu'autrefois. Le roi est vieux
» et grigne, et se retire, ny ne mange en public,
» ny ne se laisse voir, ny l'on entre au palais, où
» toutes portes et fenêtres sont closes beaucoup plus
» qu'en un cloistre (2). »

Si l'on veut se faire une juste idée plus complète du gouvernement d'Espagne dans les dernières années du règne de Philippe II, il suffit de jeter les yeux sur deux lettres inédites et fort curieuses des manuscrits Granvelle. Elles émanent d'un témoin oculaire, qui voyait le roi autant du moins qu'il se laissait approcher. Ce témoin est le comte de Cantecroix, propre neveu du cardinal de Granvelle alors décédé. Il écrit à Frédéric Perrenot, seigneur de Champagney, son oncle :

Ce tableau est peint sur nature :

1594, 19 juin.

Le comte de Cantecroix à M. de Champagney :

.... « Toutes choses sont estroites en ceste cour,
» l'on y a treuvé une nouvelle façon d'estat, et
» c'est donner bonnes paroles à tout le monde et
» une infinité d'espérances ambiguës, sans spéci-
» fier chose aucune pour tenir tout le monde en
» suspens ; et, comme le roy est maladif, il est

(1) Voir la note précédente.

(2) *Lettre du cardinal au prieur de Bellefontaine*, 23 janvier 1586. (*Corresp. de Bellefont.*, II, p. 561.)

» excusé de donner audience, de façon que ses » ministres remettent toutes choses aux premières » audiences de sa Majesté, lesquelles jamais ne » viennent; car, quand sa Majesté est en Madrid, » que sont quatre mois de l'année, il est tousjours » malade. Quant il est à l'Escurial, il ne veult que » personne soit si hardy que d'aller sans son exprès » congé. Et c'est deffendu aux hostes de pouvoir » loger personne, vous pouvant asseurer d'avoir » veu de mes propres yeux un soldat très hono- » rable, qu'avoit commandé en Flandre, estre chassé, » en ma présence, du palais royal de l'Escurial à » coups de baton, lequel venoit demander audience. » Les François qui sont icy et les aultres, Monsei- » gneur de Montperat, qui est beau-fils de Monsei- » gneur du Mayne, s'en sont allés très mal contens » et mal satisfaits (1). »

La seconde lettre du comte de Cantecroix à Champagney n'est pas moins curieuse; quoique sans date, elle doit être de la même époque:

« Je désirerois infiniment pouvoir sortir de ceste » cour, vous asseurant que j'ai présenté une infi- » nité de mémoriaux à sa Majesté pour avoir mon » congé, mais sa Majesté ne me l'a oncques voulu » onctroyer. Et ce que me faict d'autant plus dé- » sirer mon retour en Bourgongne, c'est que je » vois le roy vieux, ennemy de négotier, et fuit de » donner audiences, s'absentant de Madrid avec

(1) *Manuscrits Granevlle. (Corresp. de Champagney*, II, 299-300.)

» toutes ses maladies et indispositions, un jour au » Pardo, l'aultre en Arangeois, l'aultre à l'Escurial, » de façon qu'il n'a rien plus en hayne que de don- » ner audience, et suys asseuré qu'il y a plus d'un » an que personne n'a négotié avec luy face à face.

» Les ministres n'osent parler ni dire à sa Magesté » aulcune chose hors de son goût, le roy ne veult » en façon aulcune suyvre aultre conseil que le sien » propre ; aussy à la vérité il a raison, car les mi- » nistres qu'il a pour le présent, sont si peu infor- » mez des affaires des pays estrangés, que avec rai- » son il peult dire qu'il en sçait plus que tous eux. » A ceste heure cognoit-on la perte du cardinal de » Granvelle, du duc d'Albe, du prieur Don Fer- » nande, du prieur Don Antonio, du marquis » d'Aguilar et d'une infinité d'aultres qui souloient » estre de nostre temps. Ce que je vous puis dire, » c'est que les estrangers sont les très mal venus à » la court, et vouldroient les Espagnols que le roy » n'eust que l'Espagne et les Indes, et que le de- » mourant, à savoir les Pays-Bas, Milan, Naples et » Cicille, fussent hors de sa puissance (1). »

Sur la requête des députés dolois, le roi avait pris son parti ordinaire, celui de ne résoudre rien et d'attendre. Si la politique était pour Besançon, la justice était pour Dole. Nos Francs-Comtois attendaient toujours : les semaines succédaient aux semaines, les mois aux mois, et pas de réponse. Habile

(1) *Ibid.*, p. 302.

en l'art de feindre, Foncq employait toutes les ruses de sa rhétorique à leur expliquer ces interminables longueurs. Déjà il laissait entendre que peut-être la cause ne serait pas jugée en Espagne, mais renvoyée au prince de Parme, gouverneur de Bourgogne et des Pays-Bas. Gollut se désolait. Pour prendre un peu de patience et occuper ses loisirs, il parcourait avec son naturel curieux les villes d'Espagne les moins éloignées de Madrid (1), ou visitait les monuments de cette grande capitale. Un jour qu'il en examinait le palais, et se trouvait dans l'une des galeries où étaient représentées sur les murs toutes les villes principales du pays, il remarqua un étranger arrêté et immobile devant celle de Grenade. L'inconnu demeura très longtemps dans la même attitude, sans faire un mouvement, les yeux fixés sur cette image dont il ne pouvait se détacher. Là se voyait l'Alhambra et le magnifique palais des rois maures, merveille de ce pays embelli par le luxe de la nature et des arts. Cet étranger était un prince, un descendant de ces rois vaincus ; Grenade lui rappelait, avec les grandeurs et la profonde infortune de ses ancêtres, les splandeurs de cette ville magnifique qui, dans ses jours de gloire, avait renfermé 400,000 habitants, son dernier siége, sa chute (1491), l'exil de la nation expatriée, et la fin de ce royaume qui avait duré près de huit siècles.

Le mois de septembre commençait, et l'étonnement

(1) J'ai vu la plus part des bonnes villes d'une partie de l'Espagne. (*Mém.*, anc. édit., p. 44.)

de Gollut, parti de Dole en avril, était d'être encore en Espagne. Enfin la réponse royale arriva, et fut remise aux députés. Le roi ajournait la solution de l'affaire à plus ample informé, parlait avec affection de la ville de Dole et louait ses envoyés. C'était tout (1) ; voilà ce qu'ils avaient été obligés d'attendre cinq mois, et Foncq, à réitérées fois, leur avait affirmé qu'ils repartiraient contents ! !

Nos Francs-Comtois n'avaient plus qu'à se mettre en route, porteurs de la lettre royale adressée aux mayeur et eschevins de Dole. Désormais ils connaissaient le roi d'Espagne et sa cour. Leur retour fut plein de tristesse ; et, se promettant bien de ne revenir jamais en pareil lieu, ils dirent adieu à l'Espagne, répétant ce mot de l'une de leurs lettres : Plutôt qu'un palais dans ce pays, qu'on nous donne une prison en Bourgogne !

Quel que fût l'insuccès de leur ambassade, ils furent reçus à Dole avec empressement et cordialité. Ils avaient fait œuvre de bons citoyens, et personne, on le savait, n'aurait mieux réussi. Le conseil convoqué se rassembla pour les entendre. Gollut avait besoin d'épancher son cœur ; et, dans son récit, il ne tarit pas sur les péripéties de ce voyage lointain, que son compagnon et lui appelaient naïvement un voyage de traverses et d'embuscades (2).

---

(1) Voyez la lettre du roi aux Pièces justificatives n° XVI.

(2) De retour d'Espagne, ils font leur rapport le 18 octobre 1584 et déposent au conseil la lettre du roi. La délibération porte qu'ils ont été *congratulés et remerciés*. (*Arch. de Dole*. Délib. à cette date.)

Quel que fût l'insuccès apparent de cette ambassade, elle suspendit, pour un temps, et par l'éclat même qu'elle eut dans le pays, le coup qui menaçait la ville de Dole. L'alliance de Besançon avec les cantons suisses de Fribourg et de Soleure continua à inquiéter vivement l'Espagne, d'autant que par le passé Besançon avait menacé *de se faire canton* suisse. Philippe II ne cessa de presser par ses députés la ville d'abandonner cette combourgeoisie. Elle y résista d'une manière absolue (1). Ce civilége était, aux yeux des gouverneurs, leur protection contre la garnison espagnole que, depuis 1575, ils subissaient bien à regret dans leurs murs (2). Aussi, en 1589, cinq ans après l'ambassade de Gollut, Philippe II formait une résolution tenue secrète alors et ignorée jusqu'à ce jour, celle de s'emparer subitement de la ville par un coup de main, et de s'y établir en maître (3).

Gollut, après un long exil, était rendu à tout ce qu'il aimait, à sa femme, à ses enfants, à ses livres, à ses études chéries. Il reprit ses rudes travaux, dont il se délassait par la vie intime de famille. Son beau-père, Etienne Vurry, qui en 1587 fut encore, malgré son âge, nommé maire de Dole, habitait avec lui. Cette société de tous les jours se composait encore de son fils, objet de sa tendresse, de son neveu Claude Gollut, et d'Antoine Vurry, son beau-frère, avocat

(1, 2 et 3) Voy. aux Pièces justif. n° XXI.
(3) Voy. *ibid.* n°s XXIII et XXIV.

fiscal au bailliage de Dole, qui l'appelait un autre lui même (1), d'Anselme de Marenches, vice-recteur de l'Université, et de quelques autres amis. Tous, à l'exemple de Gollut, aimaient et connaissaient les lettres. Nous nous faisons une fausse idée aujourd'hui de la culture intellectuelle de nos pères, que nous regardons à tort comme plongés dans les ténèbres de l'ignorance. Il y avait à Dole beaucoup de gens doctes (2). Une partie des parlementaires, comme les membres de l'Université, possédant la langue latine et grecque, vivaient dans le commerce assidu des auteurs de l'anquité. Le cardinal de Granvelle et l'archevêque Claude de la Baume avaient étudié à l'Université de Padoue; les neveux du cardinal étaient élevés dans celle de Louvain. Les manuscrits Granvelle nous montrent beaucoup d'hommes nouveaux instruits dans ces universités, comme dans celles de Paris, de Bâle et de Strasbourg. Charles de Poupet, seigneur de la Chaux, qui fut adjoint à Ximenès dans la régence de Castille, et à qui, dès 1517, Charles-Quint confiait l'éducation de son frère Ferdinand, aimait passionnément les hommes de lettres et apprenait à ses enfants à les honorer. Il leur laissa, dans son château de la Chaux, une riche bibliothèque, d'où

(1) *Gollusi, alter ego, patriæ decus immortale,*
O Dolæ splendor præsidiumque tuæ!
(Antonii Vurry in opus eximium Gollusii epigramma, en tête des œuvres de Gollut.)

(2) « A Dole, dit Gollut, il y a le plus beau et grand nombre de gens lettrés qui soit au pays. » (*Mém.*, anc. édit., p. 23.)

furent tirés les manuscrits d'Olivier de la Marche et la Chronique de Flandres. C'est dans la bibliothèque du collége de Dole que Philibert Poissenot, principal de ce collége, découvrit le manuscrit de Guillaume de Tyr, qu'il fit imprimer à Bâle en 1549. Le voyage d'Italie, cette terre classique des arts, était alors bien plus qu'aujourd'hui, considéré comme le complément nécessaire d'une éducation soignée; dans ce XVI[e] siècle, qui a produit tant de Franc-Comtois renommés, il n'en est presque aucun qui n'ait fait ce voyage; et les Etats du pays, jaloux de l'honneur de la province, entretenaient chaque année à Rome un certain nombre de jeunes gens qui allaient s'y former, les uns à la science ecclésiastique, les autres aux études purement littéraires (1).

Dix-huit mois s'étaient à peine écoulés depuis le retour de Gollut, lorsqu'une peste furieuse, fléau très commun en ce siècle, éclata dans le pays, où elle porta d'horribles ravages. 1,500 personnes moururent à Besançon; Dole, Poligny furent cruellement atteints, Salins dépeuplé sous le coup du fléau; le Parlement, entouré de morts et de mourants, privé par la contagion d'une partie de ses membres, fut obligé de se retirer à Arbois. Effrayé par le danger que courraient sa femme et

---

(1) Je lis dans le recès des Etats de Franche-Comté en 1578 : *A Rome, mère commune des chrétiens, sont souvent envoyez, aux frais du pays, des jeunes gens pour leurs estudes ecclésiastiques et aultres.* (*Recueil des papiers des Etats*, C. 235, à la préfecture du Doubs.)

ses enfants, Gollut prit le parti d'abandonner Dole et se retira avec sa famille et ses manuscrits au château de Lavans, situé à trois lieues de Dole, et appartenant à Jean d'Andelot, l'un de ses amis (1).

Il rentra dans cette ville en 1587. La rédaction de ses Mémoires touchait à son terme, et c'est presque avec étonnement qu'il considérait la longue et terrible carrière qu'il avait eue à parcourir. Cet aspect, glorieux sous un rapport, n'était pas d'ailleurs sans tristesse. Sa fortune était fort ébranlée (2), un travail démesuré avait épuisé ses forces et fait, avant l'âge, blanchir ses cheveux. Il était frappé de ce changement prématuré, et disait quelquefois : « La » neige a couvert ma tête (3). J'ai employé et con- » sommé une partie de mes meilleurs ans pour tirer » de l'oubliance la mémoire de nos pères, je me suis » faict blanc, vieil et foible (4). » Personne n'était venu à son aide. Professeur à l'Université, il ne cite aucun des membres de ce corps savant, dont il ait obtenu le secours. Nul d'entre eux, contrairement à la coutume, n'honora d'un poétique hommage le fronstispice du livre de son confrère. La

(1) Il parle de cette retraite à Lavans, au liv. VIII, ch. LVIII de ses Mémoires.

(2) « Savez-vous, messeigneurs, avec quels frais et avec quelle » peine, certes très grande... » (*Requête de* GOLLUT *aux seigneurs des trois Etats*.) — *Tot sumptibus..... profluxis opibus.....* (Ode adressée par Jean Baptiste Gollut à son père.)

(3) *Canities haud victum caput occupat, ut albam*
Nivem capillos obruisse dicas.
(Mêmes vers.)

(4) Voyez son apologie contre les habitants de Besançon.

Cour des comptes, dépositaire des titres du domaine, ne lui en ouvrit point les archives. Elles restèrent fermées pour lui, comme celles du Parlement, dont il accuse avec respect et tristesse la complète indifférence (1).

Il s'était, à l'origine, adressé à toutes les villes du pays, pour leur demander quelques souvenirs de leur histoire : quatre seulement avaient répondu, et ne lui avaient même envoyé que de courts et informes documents. Besançon surtout avait gardé un silence absolu, conservant comme le trésor des Hespérides les titres et les secrets de son passé. Ce qui faisait croire aux gens soupçonneux, qu'au point de vue de ses origines communales, la ville avait à cacher quelque chose.

Gollut, toujours confiant, avait écrit au cardinal de Granvelle, ce noble protecteur des savants en Europe; et le cardinal vieillissant, surchargé par une correspondance accablante et par les travaux du ministère (2), ne se souvenait même plus qu'à Madrid Gollut était naguère son hôte accueilli avec

(1) « Estant advocat plaidant au Parlement, sans qu'aucune » communication m'ayt esté faicte de sa part. » (*Mém.*, liv. II, ch. XXXXIII.)

(2) « Le temps m'est court, écrivait-il à Jean de Broissia, de » sorte que, bien souvent, j'ay peine de sortir de tant de corres- » pondances. La multitude et variété des affaires m'opprime... » (*Lettre du* 23 *déc.* 1582.) L'âge me presse, n'ay jà les forces pour » tant travailler, estant continuellement oppressé d'une infinité » d'affaires. (*Lettre du* 23 *août* 1583.) »

bonté (3) et avait jeté au rebut sa requête (2). Les seigneurs de haute noblesse, fiers des grands services que leurs familles avaient rendus au pays, l'avaient désolé à force de parcimonie et d'exigences (3), ne l'aidant en rien (4) et, dans leur estroite frugalité, ce sont les termes de Gollut (5), croyant faire assez pour la fortune du livre et de l'auteur, en lui fournissant l'occasion de célébrer leurs aïeux.

Cet isolement général qui l'étonnait le rendait hésitant et timide ; il n'avait pas prévu à quels ménagements il devrait se condamner, s'il ne voulait pas déplaire et s'áttirer de mortelles inimitiés. Aussi, on le remarque, plus il avance dans le cours de son œuvre, et entre dans les événements contemporains, plus son récit devient terne et incolore. Soit tendresse excessive pour l'Espagne, soit crainte d'offenser la maison régnante, les portraits

---

(1) Lettre du conseil municipal de Dole au cardinal de Granvelle pour le remercier du bon et honorable accueil qu'il avait fait aux députés Colard et Gollut. (*Délib. du* 8 *août* 1584.)

(2) « Je ne connois ce docteur Goulu, comme je vous ay escript, » et m'enveloppe mal volontiers avec cestes gens, que sont à leur » fantaisie et osent, font bien souvent de la honte à ceulx qui se » veulent mesler de les favoriser. » (*Lettre du cardinal au prieur de Bellefontaine,* 15 avril 1586 ; *Correspond. de Bellefontaine.)*

(3) Gollut parle plus d'une fois de leurs requêtes et de leurs importunités. Il décrit les funérailles de Philibert de Chalon, « que je suis, dit-il, contrainct de représenter sommairement par » la réquisition de quelques seigneurs... » (*Mém.*, anc. édit. p. 1051.) — « Longs détails sur le voyage de Philippe II d'Espagne en 1547 dans les Pays-Bas ; je ne m'y arresteroye si je n'avois été requis par les seigneurs qui me peuvent commander. » (*Ibid.*, p. 1074, anc. édit.)

(4 et 5) « La trop étroite frugalité des seigneurs du pays ne donnant aucun soulas..... » (*Mém.*, p. 215 de l'anc. édit.)

qu'il fait des rois Philippe le Beau, Charles-Quint et Philippe II, sont faux à force d'être flattés. Dans son récit, par excès de prudence, les grands événements du XVI[e] siècle en Franche-Comté semblent s'effacer et disparaître. En le lisant, on ne soupçonne même pas les luttes violentes de la noblesse et des parlementaires, le grand caractère de Gatinara, la disgrâce de Jean Lallemand, ministre de Charles-Quint, la suspension du président Marmier, les efforts du protestantisme à Besançon, l'élévation prodigieuse des Granvelle, leur influence toute-puissante, leurs rivalités avec les seigneurs de Rye. On voit que Gollut est conduit tantôt à embellir la vérité, tantôt à garder le silence.

Au milieu de tant d'embarras accumulés, sa perplexité augmentait, et il se disait souvent à lui-même : Qu'il est donc difficile d'écrire en Bourgogne l'histoire de la Bourgogne (1) ! !

Epuisé par les dépenses de douze années d'études et de recherches, Gollut n'eut pas le moyen de faire graver, comme il le projetait, et comme l'avait demandé la municipalité doloise, l'image de Dole ancienne et nouvelle et le dessin des sauneries de Salins (2). Dominique, son imprimeur, trop pauvre,

(1) « L'obscurité de ce sujet, le travail insupportable, la gran-
» deur des frais, *la difficulté de pouvoir mettre en Bourgogne les*
» *Mémoires de Bourgogne*. j'ai par effect expérimenté tout cecy... »
(*Requête de* GOLLUT *aux seigneurs des trois Etats de Bourgogne*, p. 4.)

(2) M. Goulut a esté prié de faire estamper en son livre les pourtraits qu'il a de la nouvelle et vieille ville de Dole. (Délibér. de Dole, 6 juillet 1590. Archives de cette ville.)

manquait de caractères d'imprimerie, et Gollut fut obligé de solliciter, sous sa caution, que la ville de Dole en fît l'avance.

Mais rien ne résiste à une invincible résolution : enfin le livre parut (1), c'était en 1592 (2) ; il était attendu, et ce fut un événement. La Franche-Comté avait enfin une histoire. De grands honneurs accueillirent l'historien. Acclamé d'avance par la reconnaissance publique, soit à Dole, soit dans les autres villes du pays (3), Gollut, membre du conseil d'échevinage de Dole depuis huit ans, fut cette année même élevé aux fonctions de mayeur. Une élection était à faire dans le sein du Parlement. On a beaucoup discuté, en ces dernières années, sur le mode de nomination de la magistrature. Dans le système libéral de nos pères, c'étaient les membres de la cour souveraine qui présentaient les candidats au choix

(1) Il l'avait fait précéder d'un petit ouvrage imprimé à Dole, chez Antoine Dominique, en 1589 ; ce livre, devenu fort rare, est intitulé : *Paroles mémorables de quelques grands personnages*, par Loys Gollut, docteur ès-droit, avocat au Parlement de Dole.

(2) Le 6 octobre 1592, Gollut fait remettre au conseil de la municipalité de Dole un volume des Mémoires des Bourgougnons.

(3) « M. le mayeur s'estant retiré, M. le premier eschevin a » proposé que ledit sieur MAYEUR GOLLUT avoit faict présent » à la ville d'un volume de ses MÉMOIRES DES BOURGOUGNONS par » lui composés et compilés, par les quels il apparissoit des anti- » quités de la ville et particularités des maisons ; que redondoit » à l'honneur du public : lequel don il falloit recognoistre de » quelque honeste present, *ainsi que aultres villes du peys avoient* » *faict*.

» Sur ce a esté résolu que l'on fera au dit sieur mayeur présent » de cent francs des deniers de la boite de la fabrique. » (Délib. du 14 nov. 1592.)

du roi d'Espagne, représenté par son gouverneur général des Pays-Bas (1), et jamais il n'entrait au Parlement que des hommes nés dans ce pays. Quand on recueillit les suffrages, nombre de voix se portèrent sur Gollut ; plusieurs le présentaient en premier ordre ; cependant il ne fut pas nommé (2). Mais plus tard, sous le patronage de son nom, les portes de la cour s'ouvrirent à son fils et à son petit-fils. Tous deux prirent place sur ces sièges si enviés, où une mort trop prompte empêcha leur père de s'asseoir lui-même.

Les honneurs multipliés qui suivirent ainsi la publication de ses Mémoires, étaient de nature à faire illusion à Gollut. Dans l'ivresse d'un succès si chèrement acheté, il ne mit plus de bornes à ses espérances, et écrivit à Philippe II, lui proposant d'être son historiographe pour ses pays de langue romande (3). Il faut le dire, ni lui ni aucun de ses contemporains n'étaient en état de juger de la valeur de son livre. La chose est bien plus facile aujourd'hui après tous les progrès de la science moderne. De ce volumineux ouvrage les deux tiers ont

---

(1) « Les estats des chevaliers, des conseillers, des advocats fis» caux, procureur général, sont subjects à la nomination de la » court, assemblée en son corps. Car, après une vaccance, la court » en choisit trois, les quels sont puis après représentés au prince, » en la seigneurie du gouverneur général des Pays-Bas... » (*Mém. de* Gollut, l. II, c. xxxxiii.)

(2) *Archives du Parlement de Dole*, à la préfecture du Doubs. (Reg. des présentations, B. 25.)

(3) Voy. Epître de Gollut à Philippe II, en tête des Mémoires.

péri ; seules quelques belles parties restent debout, et, avant toutes les autres, le tableau de la seconde moitié du xve siècle. Ailleurs on peut surprendre encore certains aperçus d'une belle intelligence. Ainsi, Gollut a compris le premier que d'importants débris de la langue celtique survivaient encore dans le nom de nos villages. Le premier, il a cru praticable le projet, aujourd'hui exécuté, d'un canal de jonction du Rhône au Rhin. Le premier, il a rendu intelligible cette idée que, malgré l'obscurité des anciens siècles pour la Franche-Comté, cette obscurité n'était pas impénétrable, et qu'une histoire générale du pays était possible. Ses erreurs sont nombreuses autant qu'elles étaient inévitables. Il est loin d'avoir rempli le cadre de son sujet, mais il en a aperçu et tracé les grandes lignes. Dans l'un des passages de ses Mémoires, il presse vivement J.-Jacques Chiflet de continuer et de compléter les travaux de son père sur celle de Besançon, et c'est peut-être à ses instances comme à son exemple que l'on doit la publication du *Vesontio*. Si l'on veut juger mieux de l'influence exercée par les Mémoires de Gollut, on peut remarquer que, dès qu'ils sont livrés au public, une idée féconde et neuve paraît s'emparer des esprits. Cette idée est que, lorsque de grands événements se produisent dans le pays, il faut les écrire sur-le-champ, avant qu'ils se soient effacés de la mémoire des hommes. On voit cette idée entrer immédiatement dans le domaine des faits. Ainsi, au lendemain de l'invasion d'Henri IV en Franche-

Comté, Jean Grivel se hâte d'en écrire, jour par jour, les curieux détails. Lorsqu'au siècle suivant éclate et commence, en 1634, la guerre de dix ans, trois magistrats se font historiens : Girardot de Nozeroy, membre de la cour de Parlement, et cependant l'un des chefs de guerre, trace le tableau de cette époque sublime et terrible avec le coup d'œil d'un politique et la supériorité d'un maître. Le président Boyvin, renfermé à Dole, en raconte le siége, et le conseiller Petrey consigne, dans une lettre à son fils, tous les faits de cette campagne accomplie au voisinage de Gray. Enfin, quand la domination espagnole va expirer en Franche-Comté, Jules Chiflet, abbé de Balerne, membre ecclésiastique de cette cour souveraine, et mêlé à tous les grands événements de l'époque, écrit, avec l'heureuse exactitude d'un contemporain et d'un témoin, la double conquête de Louis XIV.

Cette grande résurrection de l'histoire en Franche-Comté date du livre de Gollut. Les temps concordent avec précision, la renaissance des lettres dans notre pays n'avait rien produit de semblable. Cependant n'exagérons rien : donner à Gollut tout l'honneur de ce grand changement serait sans doute un excès ; mais aussi ne pas lui en attribuer une large part serait une véritable injustice.

Le succès avait donc couronné les longs efforts de l'historien franc-comtois. Toutefois la gloire a ses revers, et les beaux jours leur lendemain. Du coté de Besançon, un nuage fort noir se formait contre

l'annaliste de la Franche-Comté. Dans son livre, Gollut, défenseur chaleureux de la cause de Dole, nourri dans les luttes passionnées qu'avait fait naître la question de l'Université et du Parlement, n'avait pas tenu la balance égale entre les deux villes. Son histoire était un plaidoyer. Il avait dû comprendre cependant qu'à ce point de vue ses Mémoires historiques seraient examinés avec la dernière rigueur. C'est ce qui arriva. Gollut avançait dans son livre que, du temps de César, Besançon était la seconde ville de Séquanie, Dole la première ; que, si Besançon était devenue ville impériale, le véritable souverain était, non l'empereur, mais le roi d'Espagne ; que ce souverain avait réellement par ses officiers le gouvernement de la cité, qu'à lui seul appartenait, sur la présentation du Chapitre, le droit d'en nommer les archevêques, etc. Il est difficile de croire que Gollut se méprit sur la valeur de pareilles assertions ; mais une considération dominait tout à ses yeux : il croyait, en exaltant Dole au delà de toute mesure, n'avoir fait au fond que défendre la cause de la justice. En vain, avocat et professeur de littérature, il avait, pour ne pas trop offenser la ville de Besançon, gazé cette théorie historiquement insoutenable sous les formes de la louange et de l'admiration ; elle blessa à un inexprimable degré l'irritable république, ou, comme on disait alors, en style de renaissance, le sénat et le peuple bisontin (1). Le

(1) Les mots S. P. Q. B. (*Senatus populus que Bisuntinus*) se lisent encore sur la pierre de l'un des remparts extérieurs de la

livre fut poursuivi, condamné, et la vente interdite à Besançon et sur tout son territoire.

La cité était dans son droit, et l'auteur aurait fait sagement de passer condamnation. Mais c'était demander beaucoup à l'âme impressionnable de Gollut. Il s'irrita à son tour et, sous le coup de ce sentiment très vif, composa une apologie qu'heureusement il ne publia pas. Dans cet opuscule (1), loin de rien rétracter de ses affirmations, il les répète et les aggrave, s'indignant même de l'ingratitude dont on payait ses services ; et, prenant à son tour l'offensive, déclare nettement aux Bisontins qu'il leur avait, dans son histoire, épargné de dures vérités sur l'origine de leur gouvernement et sur les violences dont ils s'étaient rendus coupables envers leurs archevêques ; enfin, s'animant de plus en plus, et faisant allusion à l'aigle impériale de leurs armoiries, il les menace, s'ils le forcent à parler, de leur arracher leurs *plumes d'aigle empruntées et prises à l'obscure* (2).

Cette disgrâce de Gollut, si publiquement condamné par la ville de Besançon, le rendit plus cher aux Dolois, qui lui étaient redevables de tant de services ; il venait de leur en rendre un nouveau en

---

ville. Gollut employa les mêmes expressions en les appliquant à la ville de Dole : *Videat senatus populus que Dolanus, ne quid respublica detrimenti patiatur.* (Lettre du 27 avril 1593. Pièces justif. n° XXVI.

(1) Cette pièce est restée inédite, et nous l'imprimons à la fin de ce Mémoire.

(2) Voy. Apologie de Gollut aux Pièces justificatives.

partant, à l'âge de cinquante-huit ans, pour les Pays-Bas (1), toujours dans le même but, celui de défendre leurs intérêts menacés (2). En 1595, ils le nommèrent mayeur de leur ville. Ce fut la seconde et la dernière fois, Cet honneur lui coûta la vie. En effet, cette année 1595 fut, pour le comté de Bourgogne, la plus terrible du XVI[e] siècle. Tremblecourt, et après lui Henri IV, dont il était l'agent, envahirent la Franche-Comté. Vesoul, Pesmes, Marnay, Quingey, Poligny, Lons-le-Saunier, nombre d'autres villes succombèrent; Arbois fut emporté d'assaut. Besançon, malgré la force de ses murs, ne voulut pas affronter un siége et composa. Gollut, mayeur de la capitale du pays, comprit tout ce que ce poste de premier ordre lui imposait de res-

---

(1) Gollut offrit lui-même de partir pour cette seconde ambassade. (Délib. du 16 janvier 1593. *Archives de Dole.*)

(2) Jules CHIFLET, dans ses Mémoires sur les deux conquêtes de la Franche-Comté par Louis XIV, croit que l'animosité de Dole et de Besançon est venue surtout du livre de GOLLUT; c'est une erreur: cette animosité est bien antérieure; on peut juger de l'aigreur où la querelle était arrivée, par le passage suivant des remontrances adressées par les Dolois au souverain Pontife contre la création d'une université à Besançon. Elles sont de l'année 1583, neuf ans avant l'impression des Mémoires de GOLLUT:

« S'il y a ville en Gaule, mesmement de celles qui avoisinent » l'Allemagne, qui n'hait encore fait ouverte déclaration de faulse » et hérétique opinion, Besançon est bien l'une des plus sus- » pectes, et de la quelle les hérétiques se saisiroient plus volon- » tiers pour la grandissime opportunité qu'elle donneroit, estant » en Gaule, et voisine des hérétiques d'Allemagne, Suisse et » France, qui, dans le cours de la moindre nuict qui soit dans » l'année, peuvent se présenter à ses portes et s'en saisir. » (*Arch. de Dole*, n° 1590.)

(2) Voy. aux Pièces justificatives le n° XXVI.

ponsabilité : présent partout, jour et nuit sur pied, avisant à toutes les mesures de défense (1), il déploya la plus grande énergie. Les archives de Dole en font foi. Elles montrent le conseil de la ville tantôt réuni avec lui dans la salle ordinaire des séances, tantôt convoqué dans la maison même du mayeur. En présence de cette attitude pleine de décision, Henri IV ne hasarda rien ; la ville de Dole ne fut point assiégée, et il ne parut pas même au pied de ses murs un soldat pour la sommer au nom du vainqueur.

L'invasion touchait à sa fin, quand elle fut suivie d'un fléau plus inévitable et plus terrible, la peste. Elle envahit tout le pays. Dole fut frappé de la manière la plus meurtrière (2). En quelques mois

---

(1) L'une des mesures les plus graves qu'il exécuta fut la démolition du château de Rochefort, poste dangereux pour la ville de Dole, située au voisinage, et que, pendant l'invasion, les Français avaient occupé. L'ordre de démolition, émané du gouverneur Claude de Vergy (2 août 1595), porte que, au moyen de retrahans, on détruira les voûtes du chasteau, que toutes les piles du pont et les tours à l'entrée d'iceluy seront abbattues, et qu'on renversera dans les fossés toute la circuite du dit chasteau, tours, portes et boulevards. (Délib. de ce jour.)

(2) Le 20 septembre 1595, il mourut plus de vingt personnes à Dole, et ainsy continuellement, dit la délibération municipale, à raison des grandes maladies qui sont dans la ville, à Gray, à Vesoul et aux villages du pays. (Délib. de ce jour, p. 121. *Archives de Dole.*)

« Par toutes les villes et villages du comté de Bourgogne sont » décédés une infinité de gens par le moyen de maladies, de fièvres » continues, de flus et catharres. (Délibération du 29 septembre 1595. *Ibid.*)

le Parlement perdit sept magistrats (1), y compris le président (2). Le 23 septembre, Gollut fermait les yeux au frère de sa femme, Antoine Vurry, son ami de cœur. C'est le coup le plus douloureux dont il pût être frappé. Cependant il rappela toute son énergie, et fut sur le théâtre du fléau ce qu'il avait été en face de l'invasion, déployant la même activité et, par sa résolution, soutenant tous les courages. Mais il fut frappé lui même le 2 ou le 3 octobre; le 22, il succombait dans la nuit. On l'inhuma le même jour, à quatre heures du soir, tant, sous le coup des calamités publiques (2), la terreur était générale. La population, éplorée et en larmes, suivit le convoi du citoyen qui, tant de fois, s'était dévoué pour elle. Le conseil de la ville décida que les plus grands honneurs seraient rendus à sa dépouille mortelle, et, dans les délibérations municipales, on lit encore, après trois siècles, l'expression des regrets et de la reconnaissance publique (3).

---

(1) « Malheur si grand, dit le roi Philippe II dans une lettre du » 4 février 1597, que en sept mois de l'année 1595, sept magistrats, » tant président que conseillers, terminèrent leur vie par mort. » (*Archives de la cour de Besançon.*) — La même lettre ajoute : « La » guerre et hostilités ont été suivies d'une mortalité universelle, » et le pays épuisé par les gens de guerre est en telle poureté et » misère, que les terres demeurent incultes en grande partie. » (*Ibid.*)

(2) Le président Jean Froissard de Broissia mourut le 23 décembre 1595, deux mois juste après Gollut. C'était un magistrat de grande distinction, et le cardinal de Granvelle, dont il était fort aimé, lui a écrit un grand nombre de lettres, que la Société d'Emulation du Jura a publiées dans son Recueil de 1864.

(3) Voy. Pièces justif. nº XXVII.

Telle fut la vie et la mort de Louis Gollut. On peut dire de lui avec vérité qu'il eut la passion de tout ce qui est grand et noble, de tout ce qui élève le cœur, la religion, la famille, le travail, la patrie. Avec quelle tendresse il parle de sa chère Franche-Comté, dont le nom, dit-il, est, avec celui de France, le plus beau qu'aucune région ait porté (1)! Comme son style s'élève avec ses pensées, quand il peint la grande nature de son pays et l'énergique caractère de nos ancêtres! « Nostre Bourgogne, dit-il, » est formée admirablement de difficultés propres à » la deffense, elle a ses places très fortes et bien mu» nies; elle est entrecoupée et comme retranchée de » rivières et forêts, armée de rochers et montagnes, » fournie très populeusement d'hommes bons à la » guerre, opiniâtres au combat, résolus à la mort, » et qui par cy-devant, toujours, ont faict profession » que pour leur religion, pour le service de leurs » princes et pour la deffense de leur pays, femmes, » enfants, biens et tombeaux de leurs pères, ils ne » craignoient pas de combattre, et, en combattant, » de mourir. »

Et en combattant, de mourir ! nobles accents, courageuse et touchante devise qu'il écrivait avec son cœur, et qu'il devait réaliser par sa mort!

Ces sentiments, il les transmit à son fils, Jean-Baptiste Gollut, enfant d'heureuse nature, qu'il élevait avec une si grande tendresse. « O mon père,

---

(1) *Mém.*, liv. VI, c. VI.

lui écrivait ce jeune poëte, dans le latin d'une muse de quinze ans, tu as sacrifié ta fortune, mais tu laisses à tes enfants un plus glorieux héritage, l'éternel honneur de ton nom. Puissé-je, à force de travail, marcher un jour sur tes traces, et ton fils être digne de toi ! »

Profluxis opibus, proli decus exhibes perenne,
Hæreditatem gloriosiorem....
Excurram tua per vestigia prævio labore, et
Talis parentem filius sequetur !

Ces paroles ne furent pas une vaine promesse : l'enfant s'en souvint toute sa vie. Il s'ouvrit, par le travail et une vie sans reproche, les portes du Parlement, devint successivement avocat général, conseiller dans cette cour souveraine ; plus tard, en 1636, il s'enferma, comme son père, dans les murs de Dole, vainement assiégée par une armée royale de France, et mourut comme lui de la contagion qui suivit ces jours d'immortelle mémoire.

J'ai cherché en vain le portrait et le tombeau de Gollut. J'ai voulu du moins, par cette étude tracée à vue de ses écrits et de ceux de ses contemporains, reproduire son image : je l'ai fait autant que je l'ai pu. Gollut fut honoré, admiré même des hommes de son temps ; la postérité lui doit au moins un souvenir, et son nom peut occuper une place dans le champ de nos annales qu'il a défriché le premier. Cette place lui est due à plus d'un titre. N'y a-t-il pas, en effet, quelque chose d'émouvant dans le caractère de cet homme de bien, devant tout au tra-

vail, et s'élevant sans bassesse, sans intrigue, sans le secours des factions, mais par la seule force de ses services, à la tête de sa ville d'adoption, consumant à la poursuite d'une pensée patriotique et nationale, son temps, sa vie, l'héritage de ses pères, et, après une carrière si dignement remplie, mourant pauvre, dans sa charge, au poste du danger, de l'honneur et du devoir ?

LETTRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

§ 1.

Gollut, principal du collége de grammaire à Dole.

A Dole, l'école de grammaire, dont les leçons étaient la préparation aux cours plus élevés de l'Université, n'avait point été, dans la pensée de ses fondateurs et malgré la modestie de son nom, consacrée aux études élémentaires. On y enseignait le grec et le latin ; et le programme que nous publions d'après les registres municipaux de Dole, montre que, de bonne heure, les élèves y étaient initiés, dans les deux langues, à la connaissance des auteurs de l'antiquité. Gollut, dont le cours commençait à cinq heures du matin, dirigea cette école en qualité de principal dès l'année 1570, et ne la quitta qu'en 1575, ayant ainsi uni pendant cinq ans la direction de cette maison d'instruction à son cours de littérature latine à l'Université. Son mariage et sa carrière d'historien, qui datent de 1575, lui inspirèrent sans doute cette résolution. Il eut pour successeur Antoine Garnier, qui fut depuis conseiller à la cour souveraine du Parlement, et, en 1582, l'établissement passa entre les mains des jésuites, qui furent

alors appelés à Dole, où ils sont encore aujourd'hui.

Gollut composa, comme principal, une grammaire pour l'école de grammaire, livre devenu très rare. En quittant ces fonctions, il reçut comme récompense et à titre gratuit le titre d'habitant de la ville de Dole. Pour montrer le prix que le conseil d'échevinage attachait aux études classiques, ce conseil réserva que la grammaire lui serait dédiée (1) et, corrigeant le programme des études tel qu'il lui était présenté par Gollut, ajouta à la liste des auteurs à expliquer, c'est-à-dire à Virgile, Térence, Cicéron, Pythagore, les noms d'Esope, de Caton, etc.

Ce programme de l'école de grammaire complète les notions que nous avions déjà sur l'état des études en Franche-Comté au XVIe siècle.

I

Programme des études au collége de grammaire à Dole.

(AUTEURS LUS ET INTERPRÉTÉS.)

(Janvier 1587.)

En la leçon de cinq heures du matin, le principal interprétera l'*Histoire de Justin.*

A la seconde classe, à huit heures du matin, on lira l'oraison *Pro lege Maniliâ,* à laquelle sera jointe la lecture de *Rhétorique* de Rinius.

A onze heures avant midy, la *Grammaire grecque* de Clénard.

(1) Délib. du conseil de Dole, 8 janvier 1572.

A trois heures après midy, le *second de l'Enéide* de Virgille, au quel l'on joindra le septième de la Grammaire de Rinius traictant de la Prosodie.

Aux jours fériés et aux quels les lectures d'après-disner se font à quatre heures, les *Offices de Cicéron.*

En la troisième classe, se liront à huit heures du matin le onzième livre des Epitres familières de Cicéron, et la répétion de grammaire.

A onze heures, la Grammaire grecque de Clénard.

A trois heures, l'*Adelphe de Térence.*

Et aux jours fériés, les *Eglogues de Virgille,* aux quelles pourra être jointe la prosodie.

En la quatrième, à huit heures, se continueront les Dialogues.

A onze heures, le premier de la Grammaire de Rinius.

A trois heures, les *Armes dorées de Pithagoras,* de la version de feu monsieur Mathieu.

Les jours fériés, le sixième de la Grammaire de Rinius, qui est de la syntaxe.

Aux quels auteurs à esté adjousté et mis en apostille sur le mémoire :

Pour la quatrième classe, à huit heures, la Gram maire disticque de Pithagore.

A onze heures, *de Civilitate morum,* les fables d'Esope, Cato.

§ 2.

Ambassades de Gollut, lettres et pièces qui s'y rattachent.

PREMIÈRE AMBASSADE.

(1584.)

Je n'ai compris que par l'étude des archives de Dole la vivacité et la longueur de la lutte qui, à diverses reprises, et pendant près d'un siècle, a agité les villes de Dole et de Besançon, à raison du projet de translation dans cette dernière ville, de l'Université et du Parlement de Dole. Je m'étonne que nos historiens aient si peu aperçu la place que tient dans l'histoire des deux villes cette question de premier ordre. A part les grands événements d'invasion et de guerre, elle fut peut-être la première, et donna lieu à des mémoires sans nombre, à des ambassades, à l'intervention des personnages les plus influents des diverses époques. La guerre de dix ans, avec ses péripéties formidables, suspendit le cours de cette grave querelle ; mais elle reparut après la conquête, et Louis XIV la trancha contre Dole, en transférant définitivement à Besançon l'Université et le Parlement.

Les historiens n'ont pas mieux compris la politique des rois d'Espagne à l'égard de Besançon. Après la tentative armée des protestants contre cette ville, en 1575, dans le but d'y établir la réforme, Philippe II y fit entrer une garnison espagnole, et ses successeurs l'imitèrent pendant près d'un demi-siècle.

Plus d'une fois le protestantisme avait été à la veille de prendre possession de la ville. Rien n'était plus redoutable ; car Besançon, gagné à cette cause, pouvait amener dans le comté de Bourgogne la réforme ou des divisions qui, dans l'isolement et la faiblesse du pays, l'eussent livré à la Suisse et probablement à la France. Il était perdu pour l'Espagne.

Aussi rien n'est curieux comme d'étudier les efforts des rois d'Espagne pour se rendre maître de cette cité impériale, située au milieu de leur comté de Bourgogne, projetant tantôt d'établir à côté de ses murs une forteresse puissante, capable de la tenir en bride, tantôt d'y entrer subitement et de s'en emparer à main armée (1); d'autres fois, et à bien des reprises, d'y transférer le Parlement et l'Université, conquête plus pacifique, mais non moins efficace pour en obtenir la souveraineté sans trop alarmer l'empire d'Allemagne par cette question, si souvent débattue, de la translation du Parlement et de l'Université à Besançon.

Voilà l'aspect vrai de cette politique et le secret de cette grave question dont les phases ont été si prolongées et si diverses; les ambassades de Gollut en présentent l'une des phases, et c'est ce qui donne à ces deux ambassades, ainsi qu'à son livre sous ce rapport une plus sérieuse importance (2).

(1) La correspondance de Gollut et Colard, députés à Madrid, de Berreur et de Garnier, envoyés à Bruxelles, se trouve aux Archives de Dole sous le n° 1506.

(2) Voy. Pièces justificatives nos XXIII et XXIV (mêmes archives).

II

(15 avril 1582.)

Lettre du duc de Parmes au souverain Pontife en faveur de Dole contre l'Université demandée par la ville de Besançon. Il rappelle la bulle de révocation motivée *per li scandali che se resultavano, causati da libertà, la qualè e più presto andata crescendo e peggiorando nella religione cattolica che altramenti.*

(Archives de Dole.)

III

(Lisbonne, 31 octobre 1582.)

Lettre signée de Philippe II, adressée aux gens de Dole. Il tiendra par son ambassadeur à Rome pour que la révocation de l'Université prononcée par le pape Pie V soit maintenue.

(Mêmes archives.)

IV

Analyse du récit envoyée à Dole du conciliabule secret tenu à Besançon le 9 *avril* 1584.

La proposition du roi Philippe à la ville de Besançon pour l'abandon du civilége avec Soleure et Fribourg, et pour la translation du Parlement et de l'Université, a été faite, ce jour 9 avril 1584, par messire Claude Boutechou, sieur de Bartherans, président de la cour souveraine du Parlement de Dole, assisté de messires François de Vergy, gouver-

neur du pays, et Antoine d'Oiselay, seigneur de la Villeneuve, chevalier d'honneur de la dite cour.

Etoient présents au nom de la ville de Besançon douze à quinze notables, nommés par tout le peuple, notamment Thomas Petremand, Jean Chiflet, docteur en médecine, etc.

Le président Boutechoux rappelle que le traité de gardienneté fut fait sous le bon duc Philippe, renouvelé par Don Philippe, roi d'Espagne, lequel obligea lui et son fils ainé à être gardiens de la cité, et enfin par Charles-Quint, lequel engagea également son fils.

D'où le même représentant du roi d'Espagne conclut que la ville de Besançon n'a pu faire association à *d'autres potentaux et communautés.*

Cependant, au mois de may 1579, les habitans ont conclu avec les cantons suisses de Soleure et Fribourg, certain traité de civilége ou combourgeoisie, à des conditions contraires et répugnantes audit traité.

Il les engage à y renoncer, rappelant que les princes sont extrêmement jaloux de leurs droits, forces et crédits, et qu'il n'y a rien qui les pique de plus près que quand on prend d'eux quelque diffidence.

Au besoin sa Majesté leur offrira plus grande seureté encore.

Ceux de Besançon répondent que le traité d'association a été conclu par force, et qu'ils n'ont renoncé par ce traité à faire combourgeoisie, leur alliance

avec Soleure et Fribourg n'ayant d'ailleurs rien qui répugne à leurs engagements envers leur gardien.

Le président représente que la combourgeoisie avec les cantons est contraire à la gardienneté, puisque, au faict de guerre ceux de Besançon se soumettent au jugement des villes de Fribourg et Soleure, sans faire aucune mention de sa Majesté, ni du capitaine qu'elle a dans la ville ; et, comme ils donnent libre entrée aux gens de guerre de Fribourg et Soleure, ils enlèvent toute l'autorité de ce capitaine, la force de la cité étant mise en autre main. D'ailleurs une armée ne peut arriver du dehors à Besançon, sans passer par les terres du comté de Bourgogne ; chose qui ne doit se faire sans la permission du roy ou du gouverneur du pays.

Ces moyens de persuasion n'aboutissant pas, le président leur parle de la translation dans leur ville du Parlement séant présentement à Dole, les priant de se souvenir que, à beaucoup moindres occasions, ils se sont départis de semblable combourgeoisie qu'ils avoient avec Fribourg, Soleure et Berne.

Il ajoute que si, même à ce prix, ils ne veulent abandonner ce civilége, le roy a donné charge expresse à ses commis de déclarer qu'il est absolument intentionné de ne le souffrir, mais de se pourveoir par telle voie qu'il trouvera convenable.

Il termine par ces mots : Une nouvelle alliance ne vous amènera qu'un repentir qui viendra trop tard.

Sur ce, refus des habitans de Besançon, nulle solution.

(*Archives de Dole.* — Copie.)

V

Assemblée municipale de Dole dans la salle du Parlement. — Nouvelles d'un conciliabule tenu à Besançon. — Dole est menacée de perdre l'Université et le Parlement. — Vive agitation. — Mesures prises. — Choix des députés à envoyer en Flandres et dans les Pays-Bas. — Nomination de Gollut.

(25 avril 1585.)

A l'audience de la cour souveraine de Parlement, le mayeur, eschevins, conseillers, et grand nombre de notables présents.

Le mayeur expose qu'il a advertissement que certain accord et traicté se faisoit en la cité de Besançon entre mess. le gouverneur du comté, le président de ce Parlement, et le baron de la Villeneuve, chevalier commis de sa Majesté, et les gouverneurs de Besançon et autres estant en la cité, et ainsi en couroit le bruit par toute ceste ville, de mesme que, pour ce faire, et que les dits de Besançon fussent induits à quiter leur civilége, leur auroit esté donné asseurance de faire transférer au dit Besançon la Cour de Parlement séant à Dole; et de faire consentir sa dite Majesté à la révocation de la bulle du pape Pie V, à ce fait de parvenir à une nouvelle érection de l'Université de Besançon. Esquelles translation et nouvelle érection, le dit sieur mayeur a fort amplement représenté les inconvénients... (ici le mayeur expose que le concours

des personnes venant et négociant dans cette ville de Dole diminuera sans doute du plus des trois quarts,... il propose la nomination de députés en Espagne et en Flandre). Sur quoi, par commun accord et par consentement de tous, a esté résolu qu'en premier lieu seroit recouru à Dieu par prières, oraisons et processions les plus dévotes et solempnelles que faire se pourroit, et ce pour le dimanche en suivant.

Au demeurant, tous, d'un commun accord, et sans dissentiment de qui que ce soit, ont treuvé expédient de, par tous moyens, obvier et treuver remède à ce mal, come d'envoyer, soit à S. M. le Roy, l'affaire estant d'emport à manier par personnage d'autorité et crédit, — soit par deçà vers son Altesse (le duc de Parmes).

(On convient qu'il sera parlé au sieur président arrivé seulement le jour d'hier, — on se rassemblera à midy au son de la cloche après l'avoir vu et entendu.)

A la nouvelle réunion, le mayeur faict récit de ce qu'il avoit pu recueillir du dire et response du sieur président, luy, ayant parlé fort sobrement et ayant néanmoins affirmé qu'il n'y avoit rien de faict, et qu'il pensoit que S. M. prendroit de bonne part les observations des habitants.

Sur ce, comme le choix des députés étoit de grave conséquence, on renvoye au lendemain au même lieu où seront convoqués ceulx du conseil et trente notables pris de tous les endroits de la ville.

NOUVELLE CONVOCATION.

Le 26 avril sont choisis, pour le voyage d'Espagne, Mes Etienne Colard et Loys Gollut, — et pour celui de Flandres, Nicolas Berreur et messire Antoine Garnier.

Avant de se séparer, le mayeur invite l'assemblée au calme sans user d'aulcune malédicence à l'endroit de ce qui s'est faict.

Sur le rapport présenté au dict conseil que messire François de Marenches avoit rapporté à monsieur Vaulchard que M. Colard avoit dict en plein conseil que l'on debvoit pendre Mons. le président, et le dit sieur de Marenches ; item que le dit sieur Berreur avoit, ès-dernière assemblée, dict que M. le cardinal de Grandvelle estoit seul cause de ceste translation de cour, et que les dicts propos avoient esté confirmés avec jurement et blasphèmes par M. Garnier, dont et de quoy iceulx sieurs Colard et Garnier se ressentoient intéressés, requérant en avoir éclaircissement, a esté délibéré que l'on leur fera une attestation qu'ils n'ont usé de tels propos par devant le dict conseil, ni aux dictes assemblées, et dont leur a esté faict ouctroy en présence des notables ; et, au surplus, l'on a commis messire Javel, eschevin, et Vurry pour parler au dict de Marenches et autres qu'il appartiendra, pour s'informer de ceulx qui ont faict rapport de tels faux propos.

A ce jour, pour l'ambassade d'Espagne, lettres sont faictes au cardinal de Grandvelle, à mess.

Foncq, de Montfort, controleur, Sigonnez et son fils, général et gouverneur de Mons, et le conseil les approuve, etc.

(*Archives de Dole.* Registre des délibérations municipales, 1584.

VI

AVIS SECRET DES DÉPUTÉS DU ROI, VERGY, BOUTECHOU ET A. D'OISELAY, SUR LA TRANSLATION DU PARLEMENT A BESANÇON.

La proposition de transférer le Parlement à Besançon n'a pas décidé les habitants de cette ville à renoncer au civilége. — Difficulté de la question. — Ses avantages et ses inconvénients.

(1584, 23 avril. — Besançon.)

Les députés exposent que bien qu'ils ayent procédé au négoce de la translation du Parlement à Besançon avec le plus de prudence possible, toutefois ils n'ont tant peut gagner sur ceulx de Besançon qu'ils se soyent voulu despartir du civilége qu'ils ont contracté avec les villes de Soleure et de Fribourg en Suysse, tant pour ce qu'avant nostre arrivée en ce lieu, ils avoient déjà pris jour avec lesdites deux villes pour la confection du dit civilége, que pour la dereputation qu'ils estiment seroient à leur cité nonobstant ce qu'ils avoient juré et promis sy solenellement, bien dient-ils leur intention n'avoir jamais esté par ledit privilége déroger au traité d'association et gardienneté.

Les députés trouvent la question difficile, et exposent au roi le pour et le contre. Avec le Parle-

ment transféré à Besançon, les séditieux et esprits irréquiets seroient appaisés, la cité n'auroit plus occasion de troubles, ni par conséquent le comte de Bourgongne. On arriveroit à obtenir de l'empereur un vicariat ou du moins une place pour y fortifier, eu égard au peu ou rien que la cité contribue à à l'empereur; le comté seroit plus sûr et tranquille.

D'autre part, les députés du roi reconnoissent que Dole est en possession, et que pour Dole la perte de tout trafique feroit tomber la ville en grandes misères et pauvretés.

(Archives de Dole, n° 1523.)

VII

LETTRE DES DÉPUTÉS GARNIER ET BERREUR AUX HABITANTS DE DOLE.

En se rendant en Flandres, ils ont vu à Gray le comte de Vergy. — Ce qu'il leur a dit.— Propos des habitants de Besançon contre le roi d'Espagne.

(Gray, 4 mai 1584.)

Ils sont arrivés ce jour à Gray où ils ont vu le comte de Champlitte (1). Il leur a dit que ce qui s'estoit faict à Besançon l'avoit esté du commandement exprès de sa Majesté ; de quoy ny luy ny aultre de par deça n'avoit eu auparavant advertissement quelconque.

Il a ajouté qu'il avoit entendu que plusieurs de la

(1) François de Vergy, gouverneur du comté de Bourgogne.

ville s'estoient licencié en propos si avant que de dire qu'ils se rendroient plus tôt François que de souffrir ce dont est question. Ce que toutefois il ne vouloit croire, et néanmoins, comme c'estoit chose qui importoit le service de sa Majesté, et s'il se trouvoit véritable, il en advertiroit le roy. — Il n'a jugé maulvais le voyage des deux députés en Flandres.

(*Archives de Dole*, liasse 1506.)

VIII

LETTRE DU CARDINAL DE GRANVELLE A FONCQ.

Il blâme les mesures proposées par le gouverneur du comté et par Wateville pour tenir en bride Besançon. — Conséquences désastreuses à en craindre.

(Madrid, 19 janvier 1582.)

.... Je treuve bien bon ce que dict le comte de Champlitte qu'il convient restaurer l'auctorité du roi à Besançon, mais il convient qu'il dise comment.... Car je ne vouldrois que la passion qu'il a contre ceulx de Besançon nous mette en un labyrinthe dont nous ne puissions après bien sortir. Il a mis en avant et autres aussy, de faire une citadelle en la montagne Saint-Etienne, et ruyner les deux églises de Saint-Etienne et de Saint-Jean..... et si a mis en avant Watville Suysse, que l'on luy vendit le vieil chasteau et ruyne de Chastillon-le-Duc sur Besançon avec pouvoir d'y employer 4,000 escus pour le fortifier, et que l'on ne luy pourroit oster sans lui payer ce qu'il en desbourseroit et pour la fortification;

et dois la tyranniseroit Besançon et tous les voysins comme faict à Usye (1). Ces pratiques et la publication de telles choses ne servent que pour mettre en désespération ceulx de Besançon, et leur faire faire quelque folie qui nous attirera sus et l'Empire et les Suisses, et peut-être les François..... et Dieu veuille que la garnison qu'est à Besançon ne soit un jour cause de plus de dommage que de prouffit.

(Mémoires Granvelle, XXXII, p. 9 v°.

IX

LETTRE DU PRINCE DE PARME.

Le prince a examiné avec attention les observations de la ville de Dole sur le Parlement et l'Université. Il les trouve fondées, et les Dolois n'ont à se préoccuper d'aucune manière de cette affaire.

(Tournay, 25 mai 1584.)

Alexandre, prince de Parme et de Plaisance, gouverneur et capitaine général.

Chiers et bien amez, Nous avons amplement et bien au long ouy ce que Nous avez faict remonstrer par vos députez pour empescher le transport en la cité de Besançon, de la cour de Parlement de Bourgogne, ensemble de l'Université, établies de tout temps à Dole, et veu aussi de plus les instructions que sur ce leur aviez donné, justifiées des tiltres et pièces y joinctes ; ayant le tout meurement examiné, Nous en avons adverty le Roy Monseigneur, et re-

(1) Philippe II lui avait accordé, en 1559, la jouissance viagère de ce château de nos montagnes.

présenté favorablement ce que pourroit servir à ceste effect, selon que l'avons déclairé par une appostille mise sur les susdictes instructions. A quoy ne doubtons sa Majesté prendra regard, sans qu'il soit besoin de vous en mettre ultérieurement en peine, ny en faire aultre poursuyte tant en Espaigne que icy, pour excuser (1) les frais de telz voyages superfluz. A tant, chiers et bien amez, Nostre Seigneur vous ayt en sa garde. De Tournay, le xxv[e] de may 1584. Signé Alexandre, et plus bas de Roodt.

(*Archiv. de Dole* (copie) cahier numéroté 1525.

X

LETTRE DU CARDINAL AU PRIEUR DE BELLEFONTAINE.

Il croyait la négociation avec Besançon moins avancée, et ne s'en mêlera pas. — On eût pu agir autrement. — Mais il ne se compromettra pas pour les Dolois, à qui il fait un reproche d'indiscrétion.

(Madrid, 17 mai 1584.)

Monsieur mon cousin, je reçois maintenant vostre lettre du 28 du mois passé, par laquelle vous me touchez sommairement ce qu'est passé à Besançon, entre les commis de sa Majesté et ceulx de la cité. Je vous confesse ingénuement que je n'ay sceu que l'on ayt donné commission aux dits commis de passer sy avant, sur le transport de la Cour de Parlement au dit Besançon, et de l'Université, comme de capituler

(1) *Excuser* pour *éviter*.

avec les conditions que messieurs les gouverneurs de la cité m'ont envoyé, et m'esbays quand l'homme que ceulx de Dole ont dépesché par deça (1) me dict que la capitulation estoit faicte, lequel homme arriva icy en XII jours, car lors nous ne savions nouvelles de ce qu'est passé. Et je luy dict aussi ingénuement, que jusques à oyres nous n'en avions sceu nouvelles. Bien est-il vray que se traictant de ce que pouvoit convenir pour restaurer la cité, quand l'on parla du fait de la juridiction, l'on toucha aussi ce point, que cy devant s'estoit mis en termes, d'y faire passer la Cour de Parlement. J'ay ouy souvent toucher ce point, qu'estant la dite court à Dole pour l'affluence de ceulx qui y arrivent tant du pays que du dehors, cela rende la garde plus difficile, et pour moy je me suys pas du tout bien résolu en moy, mesme tout considéré, de ce qu'en cecy convient, et m'en remettray à ceulx qu'ont mis la besogne si avant ; bien désirerai-je tout ce qui sera pour le bien de la cité, estant nais (2) en icelle ; mais aussy ne vouldrois-je la ruyne de la ville de Dole, à laquelle, si l'on ote la Court et l'Université, aussy l'on fera une bien grande playe ; et peult estre eust-l'on bien contenté ladite cité de l'ung ou de l'aultre. Je voids bien par ce que monsieur de

---

(1) C'était Jean Belin, alors député à Madrid, fils d'Antoine Belin, général maistre des monnaies du comté de Bourgogne. La ville de Dole eut un procès contre lui pour ses dépenses de voyage. Il demandait notamment douze écus pour douze postes de Dole à Lyon.

(1) Le cardinal est né à Besançon en 1517.

Broissia (1) m'a escryt qu'il a l'affaire à cueur, et a raison de dire que je ne luy ay escript aulcune chose sur ce point. Car il est véritable, et ce que aussy je dicts, que je ne suys esté informé, que les commis de sa Majesté en hayent heu si particulièrement charge. Monsieur le comte de Champlitte me remect à ce qu'il en ha escript à sa dite Majesté par la voye de monsieur le prevost Foncq ; si l'on m'en parle je verray sur quel fondement. Bien suis-je résolu de ne me formaliser pour ceulx de Dole contre ceulx de Besançon, me souvenant du maulvais tour que les dits de Dole me feirent sur ce que je feis pour eulx à Rome par le commandement de sa dicte Majesté ; et, à mon advis, n'y auroit pas peu à dire pour et contre.

(Mém. Granvelle. Correspondance Bellefontaine, II. 417 et v°.)

XI

LETTRE DE BOUTECHOU, PRÉSIDENT DU PARLEMENT AU MAYEUR ET ESCHEVIN DE DOLE.

Il regrette l'ennui dont il est cause pour la ville de Dole, mais les choses sont moins avancées qu'on ne le croit, et les Dolois ont le temps d'agir.

(Dole, 21 avril 1584.)

Messieurs, j'ai par le procureur Sorie présent porteur receu vos lettres, et j'ay bien volontiers entendu le contenu en icelles, non pour l'ennuy où

(2) Jean Froissard de Broissia, membre du conseil privé à Bruxelles.

je recognois vous estre, mais pour les advis que vous me donnez pour le bien de la ville de Dole, pour la quelle je feray toujours ce qu'il me sera possible, le service de sa Majesté gardé. Les choses ne sont pas encore tant advancez que bien vous estimez, et pourrez avoir assez de temps pour y pourveoir. J'espère estre lundy par tout le jour à Dole, où remettant le surplus feray fin par mes très humbles recommandations à vos bonnes graces, etc. Claude BOUTECHOU.

(*Archives de Dole.*)

XII

LETTRE DU PRÉSIDENT RICHARDOT (1) AUX MAYEUR, ESCHEVINS ET CONSEIL DE DOLE.

La négociation qui préoccupe les Dolois n'est nullement au point qu'ils supposent. Ils lui attribuent ce projet : loin de s'en défendre, il s'en glorifierait s'il pouvait servir au roi et au pays ; mais il affirme n'y être pour rien.

(Tournay, 27 mai 1584.)

Messieurs, j'ay receu voz lettres et entendu ce que de vostre part a icy esté représenté par messieurs vos députés (2). Sur quoy je ne vous diray aultre chose sinon qu'à mon advis vous vous donnez de la peine beaucoup plus qu'il n'est de besoing, n'estant les affaires ès termes que vous vous estes

(1 et 2) L'auteur de cette lettre est le célèbre Richardot, négociateur du traité de Vervins. La hauteur de sa réponse semble prouver que les députés Bereur et Garnier, d'ailleurs très animés, l'avaient blessé par la violence de leur langage.

imaginé, comme vous entendrez plus particulièrement de vos dits députés. L'on m'avoit dit que vous m'attribuiez toute ceste négociation, de la quelle je voudrois estre autheur, si elle est au service du maistre et bien du pays, ne voulant icy user d'aulcunes excuses, ains vous laisser en toute cette opinion que pourriez en avoir conceu. Mais tant s'en fault que j'en sois l'autheur, que je puis jurer avec vérité que je ne m'estois oncques treuvé en lieu où l'on en eust traitté. Et avecq cela je finiray ceste par mes très affectueuses recommandations à voz bonnes graces, priant le Créateur vous donner, Messieurs, ce que désirez. — De Tournay, ce 27 en may 1584.

Vostre bien affectionné serviteur,

Jehan Richardot.

(*Archives de la ville de Dole*, n° 1505.)

XIII

LETTRE DE GOLLUT ET COLARD AUX MAYEUR ET ESCHEVINS DE DOLE.

Arrivée des deux députés à Madrid. — Détails. — Ils visitent Foncq, Montfort, le cardinal de Granvelle. — Excellent accueil. — Assurances de succès données par Foncq. — Cependant l'audience royale est différée et le temps est long. — Plaintes sur les dépenses excessives de Belin.

(Madrid, 30 juin 1584.)

Messeigneurs, depuis les dernières que vous escripvismes à Sainct-Sébastien, nous continuasmes nostre chemin sans aucun séjour, et arrivasmes en

ce lieu de Madrid le dimanche tiers jour de juin à bonne heure, où incontinent fusmes faicts certains que sa Majesté, passé un mois, estoit retirée à Saint-Laurent, près l'Escuruera. De mesme, entendismes les maladies du Sgr illustrissime cardinal et de monseigneur de Montfort, dont fusmes quelquement estonnés, craignant la longueur. Le mesme jour, ayant faict cherche à rencontrer Jehan Belin, icelluy nous feit rapport de la diligence qu'il avoit faicte à venir, et comme, par la bonne voie du dit sieur de Montfort, il s'adressa au sieur Don Diego de Cordova, qui lui mesme délivra à sa Majesté la requeste... faismes diligence de trouver logis pour deux jours, qu'avons rencontré et incommode et fort cher. Aussi achetasmes pour faire des habits; et, le jeudy suivant, allames baiser les mains du Sgr illustrissime cardinal, jà se portant mieux de sa fièbvre; le quel nous donna audience fort honorable et avec bon recueil. Et luy avons desduit simplement le faict de nostre envoi, et déclaré que ceulx de Dole avoient confidence en ses bonnes accoustumées faveurs et bienveillance. Après nous avoir patiemment entendu, nous respondit qu'il avoit tousjours esté desireux faire tout son mieulx pour le bien et advancement de ceulx de Dole, comme ils avoient pu recognoistre, nous asseurant que, du faict en question ni de la négociation d'icelluy, il n'en avoit aucune chose sceu ou entendu, jusqu'à l'advertissement et réception de vos lettres par le dit Belin, qu'il nomma nostre précurseur;

mais pour raison de ce qu'il estoit né à Besançon, et que luy et ses neveux avoient biens et moyens au dit lieu, il ne pouvoit se mesler de ce faict, comme il n'entendoit faire, nous donnant ouvertement à entendre le mescontentement qu'il avoit heu des lettres escriptes par la ville au cardinal Maffée à Rome... Sur ce nous despartant et ayant prins congé de son illustrissime seigneurie, allasmes devers monseigneur le président Foncq, le quel nous receut fort humainement; et, assis auprès de luy, entendit nostre légation, qu'il ne treuva mauvaise, et nous asseura que remonstreroit le tout à sa Majesté; Elle comme clémente et aymant la nation de Bourgongne sur toutes aultres, nous pourvoyroit facilement; à quoi il nous ayderoit de son possible, et procureroit nous deussions au plus brief avoir audience...

Quelques jours après visitasmes le sieur de Montfort, qui a heu grand peine de se ravoir; nous avons trouvé recueil et bon visage en ce vertueux et sage gentilhomme, avec offres très honnestes de sa personne.

Depuis, et le dimanche suyvant, le dit sieur président Foncq, nous ayant faict convier à disner, nous feit entrer en son coche jusqu'au monastère de los Escalsos hors de ce lieu de Madrid, et retournés de mesmes, nous feit allègre chère, continuant tousjours sa bonne affection en nostre négociation, et nous asseurant d'audience briefve.....

Le dimanche suyvant, fusmes conviés au disner en la maison du dit seigneur illustrissime (le car-

dinal de Granvelle), que nous receut humainement, sans toutefois entrer, en sorte quelconque, en propos de nostre faict. Le lendemain le dit sieur Foncq nous eust encore à disner.

Nous vous laissons à penser nostre patience et combien trouvons les jours longs.....

Nostre audience a esté différée à raison d'un peu de goute dont estoit détenue sa Majesté, la quelle à présent se porte mieux, Dieu grace; mais nous ne sumes encore ouys..... Nous n'avons treuvé personne de ceulx avec les quels nous avons parlé, qui ne nous ayt donné bon espoir de nostre négociation. Ceux qui en ont parlé à sa Majesté la trouvent bien disposée à nous ouyr et pourveoir..... Nous espérons bon succès. Mais le temps nous ennuye et dure. Nonobstant ferons nostre debvoir, etc.

(Dans la même lettre, les députés se plaignent des dépenses de Jean Belin. Les 800 escus votés par la ville auront peine à y suffire : il faudra le cautionner pour 600 escus.) « Vous verrez le bel instrument qu'il porte et qu'avons signé..... il a faict de grandes dépenses au logis avec compagnie, et s'est habillé de pied en cappe... »

(*Archives de Dole.*)

XIV

LETTRES DES MÊMES AUX MÊMES.

Audience du roi d'Espagne. — Réception parfaite. — Promesse d'une prompte expédition. — Nouvelles assurances de Foncq. — L'affaire cependant paraît devoir être renvoyée devant le duc de Parmes. — Il est donc urgent d'agir en Flandres. — Cependant on assure aux députés qu'ils retourneront contents.

(Madrid, 27 juillet 1584.)

(Aprés le récit de l'audience royale, dont on a lu le texte dans ce Mémoire, les deux députés terminent ainsi leur lettre :)

Estant retournez devers le dit sieur Foncq, il nous déclara que sa Majesté avoit résolu sur nostre faict ainsi qu'il nous diroit à Madrid, où il estoit d'advis deussions retourner et l'attendre, et là il nous feroit savoir le tout. Suyvant quoy avons attendu le dit sieur Foncq. Et hier, jour de feste Saincte Anne, l'allasmes saluer, et nous dict que, à raison de ce qu'il falloit expédier et escripre pour l'ordinaire que se partoit samedy, il ne nous pouvoit aucune chose déclarer jusqu'à dimanche ou lundy, qu'il nous feroit le tout entendre. Et sur ce que nous le requismes nous en dire quelque chose, afin de par ceste et par le mesme courrier vous en advertir, il nous dict seullement que sa Majecté vouloit que nostre faict fut cogneu par son Altesse en Flandres comme gouverneur general du dit pays et de Bourgongne, nous asseurant de plus que nous retournerions contens. Et ayant disné avec nos vrays amys, et en

présence du sieur de Montfort, nous fut résolu et donné à entendre que le meilleur expedient et depesche estoit d'estre renvoyé devers son Altesse, puisqu'elle s'estoit plaincte qu'on avoit traicté le faict sans sa participation, et non estre expédié par deça.

(Les députés concluent qu'il faut écrire et agir de suite en Flandre, eux-mêmes ne demandant qu'à partir de l'Espagne.)

(Arohives de Dole.)

XV

LETTRE DES DÉPUTÉS GOLLUT ET ETIENNE COLARD AUX MAYEUR ET ESCHEVINS DE DOLE.

Motifs des nouveaux retards qu'éprouvent les députés. Mais la cause de Dole triomphera, le roi fera écrire en ce sens au gouverneur des Pays-Bas. — Impatience des députés de quitter l'Espagne.

(7 août 1584.)

Messeigneurs, par le bon advertissement de monsieur le bailly de Montfort, nous avons heu moyens de vous escripre ces deux mots à la haste, pour vous advertir que, dès nostre audience, nous avons tousjours poursuivy avec importunité modérée le dépesche de la résolution de sa Magesté sur nostre faict, et encores n'y sumes parvenus. Pour austant que sont passez quatre ou cinq mois, le sieur président Foncq n'a heu audience de sa Magesté ; et à la dernière elle a traicté tant plus d'affaires, pour expédition des quelles luy a falu du temps. Et

d'ailleurs ledit sieur désire que tous les dépesches qu'il convient estre signés par sa Magesté soient portez à icelle ensemblement. Il a pleu au dit sieur Foncq nous déclarer que nostre faict sera des premiers, nous donnant toujours à entendre que partirions d'icy contens, et que sa Magesté escripra à vos seigneuries qu'elle n'a voulu entendre, ou entend aucune chose altérer des concessions faictes à ceulx de Dole, quant au Parlement et Université. De mesme seront adressées lettres à son Altesse en Flandres pour incontinent nous pourveoir conforme à nos dictes concessions et à ce que jà vous avons escript du 27e du passé. Nous avons le mot de monsieur le secrétaire de Laloo, qu'au mesme instant que ledit sieur Foncq luy enverra la mynute de nostre résolution, il expédiera de nous incontinent procurer la signature de sa Magesté. Et ce faict, ne tarderons à reprendre nostre chemin, pour ce que mieux serions en une prison en Bourgoigne qu'en ce pays, aux incommodités que ressentons.... Le peu de temps ne nous permet plus long discours, laissant le tout de ce que s'est passé en nostre négoce et les embuscades et traverses que vous conterons à nostre arrivée, etc. (1).

(*Archives de Dole*, liasse 1506.)

---

(1) Pour juger de la duplicité dont on usait envers les députés dolois, il suffit de mettre cette lettre en regard de l'une des suivantes du cardinal de Granvelle, outré de cette duplicité. (Voir n° XVIII.)

XVI

LETTRE DU ROI PHILIPPE DUC ET COMTE DE BOURGOGNE AUX MAYEUR ET ESCHEVINS DE DOLE.

Le roi s'est fait représenter toutes les pièces de la grave affaire qui les intéresse. Elle ne peut encore être résolue ; quand elle sera en état de l'être, le roi, en la décidant, aura égard à la fidélité connue des Dolois. Eloge des deux députés.

(1584, 14 août.)

Chiers et bien amez, les commissaires messire Etienne Colard, conseiller en nostre maison de ville, et le docteur Louys Gouluz, professeur de droit en nostre Université de Dole, qu'avez destiné vers Nous, sont arrivés par deça, il y a quelque temps, et ont esté de Nous bien veus, et d'eux esté entendu particulièrement tout ce que, tant en audience de bouche, que par escript, ils ont par deça remonstré en droit leur commission et charge pour divertir la translation à Besançon de nostre Cour de Parlement à Dole. Sur quoi avons faict exactement veoir et examiner les pièces, escripts et enseignemens que à vostre intention ont esté exhibés, sans prétérir de faire considérer et peser aulcun point qui fut de la dicte matière, Nous disons sur icelle pour expédition de vos dits commissaires, eulx retornant avec la présente devers vous, que, comme le faict de la susdicte translation n'est encoires advancez en tels termes, que nostre résolution y puisse ensuyvre si briefvement, restant encoires à y faire plusieurs debvoirs et offices, à ce que nous soyons

plus amplement informez de toutes circonstances qui en dépendent, n'avons treuvé convenir de retenir plus longuement par deça vos dicts commissaires, mais les dépescher avec asseurance que leur avons doné, comme au semblable la vous donnons par ceste, que, quand l'on aura furny aux susdicts debvoirs, il se treuvera matière en estat de résolution. Nous ne postposons d'avoir convenable regard aux points reprins par vos remonstrances, et pièces exhibées, lesquelles avons faict retenir par deça à la dicte fin, puisque ne sont sinon transcripts et copiés de originaulx estant rière vous. Sy est la leaulté et fidélité de nos bons subjects de Dole tant renommée du passé, et avons cogneue à présent, que ny a pourquoy en peussions consevoir quelque doubte. Aussy n'a esté oncques nostre intention de, en quoique ce soit, grever les dicts de Dole, moins admettre chose qui tendast à la diminution et ruyne de ladicte ville, ains a esté et est encoires nostre but de procurer et sougner par moyens convenables et pratiquables tout ce que revient à la plus grande seurté et tranquillité de nos bons subjects de nostre comté de Bourgongne, comme de ce ils ont ample preuve par eux en général, et vous en particulier debvez de ce avoir entière certitude, vous disant au demeurant que vos dits commissaires se sont par delà comportez si modestement et au faict de leur charge sy bien acquittez, que Nous jugeons le choix que avez faict de leur personne avoir esté très à propos. Chiers et bien amez,

Nostre Seigneur vous ayt en sa saincte garde. De Saint-Laurent le Royal, le XIII d'aoust 1584. Signé Philippe et plus bas, A. de Laloo.

(*Archiv. de Dole*, copie.)

XVII

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLEFONTAINE.

Il était facile de faire cesser la combourgeoisie de Besançon, et comment.

(Madrid, 12 août 1584.)

A la vérité ce fut esté ung grand bien de, comme qu'il soit, faire cesser la combourgeoisie (de Besançon); mais, comme je l'ay souvent escript, il falloit procéder aultrement, et dois le commencement, employer l'auctorité impériale ; par ce bout, tout se fust facilement remédié.

(*Mém. Granvelle. Correspondance de Bellefontaine,* I. 430.

XVIII

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLEFONTAINE.

Le cardinal a en mains les pièces de la négociation avec Besançon; il la trouve inopportune, et blâme vivement la conduite que l'on tient à l'égard des députés de Dole. Lui-même reste indécis sur la question.

(Madrid, 16 août 1584.)

..... Quant au transport de la Cour de Parlement à Dole, je le lesseray demesler à celluy qui faict l'instruction..... le temps ne me semble à propos

pour maintenant proposer le transport de la Cour. Je hay en main les pièces, et ne m'en faict semblant. Ne sçay si de honte on renverra les depputés avec paroles ou lettres générales. Dieu sçayt quand, sur le surplus, se prendra résolution. Je loue que du moins ceulx de Dole partent, pour non charger la pauvre ville de tant de frais dont elle n'a besoing. A la vérité, il fust esté mieulx non mectre la chose si avant, si l'on ne vouloit passer oultre. Et, à vous dire tout, je ne me sçay résouldre, et s'il conviendroit à la cité. Je me souviens bien que quant il s'en est parlé cy devant, que les anciens ne le trouvoient bon; et touttefois il me semble estre plus que acquis, que l'on trouve quelque moyen pour accommoder la cité et le peuple de gens d'estoffe.

(Mém. Granvelle. Correspondance de Bellefontaine à cette date.)

XIX

LETTRE DU CARDINAL AU PRIEUR DE BELLEFONTAINE.

Le cardinal ne voit pas clairement la vérité dans la question entre Besançon et Dole. — Il se tient entre deux. — Moyen de remédier au danger de transporter l'Université à Besançon.

(8 octobre 1584.)

Les députés de Dole sont pieca partiz, et, comme je crois, arrivez. Je tiens que, comme ils dient, l'on attendra l'advis de Monseigneur le prince de Parmes. Quant à moy, je suis de la vieille opinion, pour

non voir cler en la jeusne (1); mais je me tiens entre deux, actendant ce que s'y resouldra, sans me déclarer ny pour l'ung ny pour l'aultre.

(*Correspond. de Bellefontaine* II, p, 454.)

Quant à l'Université, si la cognoissance entière sur les suppots d'icelle estoit réservée au Chappitre, comme je vous escripvoye, cela pourroit remesdier au mal que l'on craint; la cité désire tant ce point, et l'a poursuivi si longtemps.

(*Ibid.*)

XXI.

(31 décembre 1588.)

Le comte de Champlitte et M. de la Villeneuve préposés par le roy d'Espagne pour induyre les habitans de Besançon à non renouveler le *civilége* avec Fribourg et Soleure comme contraires au traité d'association et de gardienneté, le dit civilége devant expirer en mai prochain, reçoivent une réponse négative des habitans. Protestation au nom du roi.

(*Correspondance de Champagney*, I, p. 24.)

---

(1) Le cardinal ne se souvenait pas qu'il avait une opinion plus arrêtée sur la question, onze ans auparavant. Effectivement, il écrivait de Naples, le 29 octobre 1573, au même prieur de Bellefontaine :

« Ce m'est grand plaisir d'entendre que les affaires de Besan-
» çon sont en bon chemin. Ce seroit bonne œuvre, qui pourroit
» moyenner se servant du temps et des occasions que la Cour du
» Parlement se tint à Besançon, pourveu qu'on peust remédier à
» la perte qu'en feroit la ville de Dole.

(*Correspondance de Bellefontaine*, I, p. 71-72.)

XXII

LETTRE AU PRINCE DE PARMES.

(Rome, 2 février 1589.)

Elle porte que le comte d'Olivarès averti à temps des démarches des habitans de Besançon pour obtenir l'érection d'une Université a pris « *tellement l'affaire au cœur* que, quoique les dulles du pape fussent dépeschées, on a empesché la levation d'icelles, après avoir bien amplement demontré combien la dite érection serait préjudiciable au bien et seureté de tout le pays de Bourgogne. »

(*Papiers non inventoriés.* — A la préfecture du Doubs.)

XXIII

LETTRE DU ROI D'ESPAGNE AU COMTE DE CHAMPLITTE.

(1589.)

..... se trouve que de vostre costel avez rescript à mon bon nepveur (le duc de Parmes) pour le consulter..... et quant à l'auctorisation dont faictes mention que, avenant quelque notable changement ou altération à Besançon, par où il fut NÉCESSARE VOUS EN EMPARER avec l'assistance du pays... en ay escript aussy à mon dit nepveur, remectant néanmoins le tout à la discrétion dont userez avec les dextérités et moyens qu'employez en un faict de si grande importance.

(*Archives de Dole.* Copie, liasse 1523.)

XXIV

LETTRE DE PHILIPPE II AU DUC DE PARMES POUR EMPÊCHER LE RENOUVELLEMENT DU CIVILÉGE DE BESANÇON.

(Madrid. 4 février 1589.)

Il lui dit en chiffres de faire examiner par ceux à qui il appartiendra, s'il ne faut pas, au cas où ceux de Besançon se rendroient difficiles et refusans, de *les presser par voies de fait que le duc trouvera bon*, et, en genre de voie de fait, de ne pas se laisser prévenir par eux. Original signé PHILIPPE.

(Archives de la préfecture du Doubs.)

XXV

SECONDE ÉLECTION DE GOLLUT COMME MAYEUR DE DOLE, AU MILIEU DES ÉVÉNEMENTS REDOUTABLES QUI SE PRÉPARENT.

(26 décembre 1594.)

La compagnie estant assemblée, a esté faict propos élégant par le sieur Berreur, premier eschevin, sur la saison présentement régnante, les bruits de guerre, les menaces journalières, l'emport de la conservation et garde de la ville, les travaux que ceulx qui ont les fonctions du magistrat en main pourtent, déclarant que on estoit assemblé pour procéder à nouvelle election. Il rappelle aux assistans le serment qu'ils ont pretté d'élire personnage bien

qualifié d'expérience et d'autorité. Sur ce ayant esté meurement déliberé et discouru des occurrences du temps, a esté à pluralité des voix esleu et choisy messire Loys Gollut, docteur en droit, pour mayeur, — et a esté conduit, le dit sieur Gollut, à l'église, lequel, après célébration de la messe, a presté le serment.

(*Délibérations de Dole*, vol. 1594-1597.)

§ 3.

Seconde ambassade de Gollut.

(1593.)

Les sept ou huit lettres que, dans le cours de cette ambassade, Gollut avait écrites à la ville de Dole, ont été perdues, une seule s'est conservée. On y retrouve le style et la manière de l'auteur.

XXVI

LETTRE DE GOLLUT AUX MAYEUR ET ESCHEVINS DE LA VILLE DE DOLE.

Arrivée de la flotte chargée d'or. — Elan des Bourguignons dansant sur les remparts d'Anvers. — Leur réponse pleine de gaieté aux sommations de l'ennemi. — Le duc de Parmes est sorti d'Anvers pour le combattre.

(27 avril 1584.)

.... Les nouvelles sont venues aux marchands d'Anvers, que la flotte des Indes est arrivée au port de Saint-Michel des villes de les Acores, chargée de dix-huit millions d'or pour le roy, et aultant pour les marchands, et est la flotte de 80 voiles

en y comprenant dix grands gallions. — Les Bourgougnons font tous les jours sorties sur les ennemys, et en depeschent beaucoup; ils ont soubstenu deux assaults donnés à un ravelin, et se moquent de l'effort des ennemys, dansant quelquefois sur le rempart au son de la cornemuse, à ce que l'on dict. Ils ont été sommés de rechef de se rendre. Mais ils répondent qu'estant subjects du roy, ils doibvent garder la place, ou mesme, que s'ils la rendoient, ils ne se oseroient plus treuver entre ceulx de leur pays. Toutefois, si l'on leur donne trois jours pour y penser, ils pourront faire réponse: le premier jour seroit de la Saint-Jean, le second de la Saint-Remy, et le tiers pour le jour de Noël, après les quels il seront entièrement résolus. Ce qui fait dire aux prisonniers que le comte Maurice (1) et les Hollandois prendront voluntier un honneste prétexte de lever le camp, se repentant d'estre venus.

Depuis ces présentes escriptes, S. A. (2) est sortie d'Anvers; et aujourd'hui comme l'on tient, l'on verra l'ennemy. Dieu veuille que l'effect soit heureux. L'on espère qu'il le sera, veue l'allégresse de l'armée et le désir que chaqu'un a donner secours à nos gens, qui font ce que des Césars pourroient faire.....

(Archives de la ville de Dole).

---

(1) Maurice, fils du prince d'Orange, dirigeant, comme l'avait fait son père, le soulèvement des Provinces-Unies contre l'Espagne.

(2) Le duc de Parmes, gouverneur général des Pays-Bas et de la Bourgogne.

§ 4.

XXVII

Mort de Gollut. — Son éloge dans les registres municipaux de la ville de Dole.

(Séance du 22 octobre 1595.)

Le sieur eschevin Gérard a proposé à la compagnie le décès advenu ce jourd'hui, au son des matines, de messire Loys Gollut, qui debvoit estre enterré sur les quatre heures après midy; qu'estoit le tiers mayeur décédé en sa charge... qu'il falloit adviser quels honneurs l'on feroit à ses funérailles, les quelles debvoient être fort honorables.

(Délibération du conseil de Dole à cette date.)

(Séance du 26 décembre 1595.)

Le premier eschevin, le sieur Jacques, propose élégamment que ceste année 1595 la ville de Dole et mesme le comté de Bourgongne avoit esté travaillé de la guerre par l'invasion hostile de ce pays par les Lorrains et François conduiz par Tremblecourt, qui avoient occupé plusieurs places au bailliage d'Amont et faict effort de surprendre la ville de Salins et aultres importantes. Et depuis, le prince de Béarn estoit avec son armée entré hostilement et faict quelques efforts en aulcunes places de peu d'importance qui auroient composé de deniers, comme Arbois, Poligny, Lons-le-Saunier, St-Amour, afin d'estre délivrées des siéges, les quelles inva-

sions de guerre auroient apporté de grandes misères en divers endroits et fraiz à ceste ville (de Dole) et tout le pays. Néanmoins, graces à Dieu, l'on avoit esté délivré de tant de calamités, et avoit beaucoup travaillé fut messire LOYS GOLLUT, jadis mayeur, qui estoit décédé en sa charge au mois de novembre dernier, personnage de grande doctrine, du quel la ville regrettoit grandement le décès.

(Délib. de Dole à cette date.)

XXVIII

Présentation de Jean-Baptiste Gollut, fils de l'historien, par le Parlement de Dole.

LETTRE DU PARLEMENT AU GOUVERNEUR DES PAYS-BAS.

(Dole, 24 septembre 1618.)

... Après avoir presté le serment requis en tel cas, nous vous présentons JEHAN-BAPTISTE GOLLUT, docteur en droit, conseiller et premier advocat fiscal, nostre confrère. Il a eu tous les suffrages sauf ceux des conseillers Surlau et Boyvin, qui ne l'ont pas nommé à raison qu'ils luy altouchent au quart degré d'affinité. L'estime que nous faisons de sa grande doctrine, son mérite, son expérience et bonne réputation, joincts aux longs et continuels services qu'il a rendu à V. A. et au public avec beaucoup de peine et travail qu'il a eu charge en plusieurs commissions fort importantes, signamment quand le duc de Nemours fut sur les frontières de ce pays.

(Registre des présentations du Parlement de Dole. — A la préfecture du Doubs.)

XXIX

PRÉSENTATION PAR LA COUR DE PARLEMENT.

(3 juin 1637.)

A la place des conseillers Gollut et Bersaillin, décédés l'année précédente par suite de la contagion qui régnoit à Dole, nous avons, disent les membres de la Cour, procédé à cette présentation, aussitôt que cette cruelle maladie nous a permis de nous rassembler.

(*Archives de la préfecture du Doubs*. Registre cité.)

APPOLOGIE OU DEFFENCE
DES MÉMOIRES DE LA FRANCHE-COMTÉ DE BOURGOGNE
CONTRE
CE QUE LA MAISON DE VILLE DE BESANÇON HAT DÉCRÉTÉ.

Si par quelques iours i'hay senty en mon esprit une fascherie grande, c'est par cela que mes amis m'hont rapporté, de ce que plusieurs illiterez de la cité de Besançon disoient contre les Mémoires de Bourgougne, par moi laborieusement colligées et disposées. Toutefois, ie me suis consolé, encouragé et résolu, me souuenant que nous sommes tous subiects aux calomnies, et me suis persuadé que les gens lettrez lisans les dicts Mémoires, n'admettront point telle critique, ils se souuiendront qu'en semblable trauail lon peut facilement errer, tantost à obmettre quelque chose notable, aussy à rapporter quelque faict que chasqu'un ne gouste, et ne treuue passable ; estant bien vray que lon ne peut pas contentement donner à toutes gens, et que ne pourroit-on treuuer un homme qui ne soit subiect à chopper, sans que cela puisse luy estre imputé à malice, mais à inaduertance. L'un y peut plus treuuer que l'autre, mais personne n'y peut amasser tout ; cecy surtout estant de lecture longue, de collections diuerses, de disposition difficile. Quoy considérant, ie ne me peux

assez esmerueiller de ce que quelques uns trop hardis osent parler de cecy, et ne se mettent en mémoire la multitude des choses qu'ils n'heussent peu treuuer si auant moi ils se fussent mis à la recherche. I'hay puisé en diuerses fontaines, et auec ma cruche particulière, les eaux et liqueurs que ie présente. Que ces aultres en fassent autant auec leurs vases propres. Quant à moy, iehay de diuers autheurs, et par lecture de bons tiltres et enseignements leu, colligé et disposé selon que la petite capacité de mon esprit le hat peu porter, et de ce ie hay peu mériter quelque grâce et bonne volunté de ceux du païs, que ie hay principalement regardé et voulu seruir. C'est ici de la sédulité franche, et du désir réglé de seruir ma patrie, de l'honorer, et d'emporter auecque moy, quand ie décéderay, cette conscience nette et purifiée de n'hauoir porté envie à la fame et bonne renommée d'aucun, mais de hauoir escript simplement et sincèrement la vérité, autant que ie l'hay peu comprendre et entendre. Ce que, Dieu aydant, la postérité récompensera par son cueur affectioné, considérant le trauail que ie hay soustenu, luy fournissant et m'efforçant de luy fournir les aydes que sa mémoire et sa cognoissance demanderoient, me confiant au surplus que personne de bon iugement ne douterat que la critique des citoïens de Besançon ne vient que de ce qu'ils veulent tenir cachées bien des choses, comme contraires à leurs conceptions et commune iactance. Elle trouuerat bon que lon haye escript ce que lon a rencontré conformément à

la vérité, cela estant raisonnable et prattiqué par ceux qui escripuent. Pensons-nous que Vopiscus soit moins estimé de Gaule, pour ce qu'il hat escript des Gaulois : *quibus familiare est ridendo fidem fallere* ; ou que lon doibue brusler Titus-Liuius pour hauoir faict les Romains enfans de pasteurs, banqueroutiers et gens dignes d'un asyle? Suetonius sera-t-il censuré pour auoir tant peculièrement memorié les horribles vilennies des premiers empereurs, et Tacitus serat-il condemné pour hauoir laissé une histoire pleine de tant de cruautés, que le lecteur ne peut s'en retirer meilleur, mais plus esmeu et despité : *non melior, sed commotior ?* Quoy de Francisco Guicciardi qui ne met jamais le décès de quelque grand personage, sans faire la commémoration de sa vie pour ses bienfaicts et meffaicts, avec tant particulière déclaration que tous les parens, subiects et serviteurs en deburaient estre marrys? Escoutons Montluc qui dict de son païs le meschant naturel, aspre, fascheux et cholère ; lisons dedans Belleforest ce qu'il escript des Comingeois et de la Gascongne, lieu de sa naissance. Voyons Cernejo, en l'histoire du siége de Paris, qui dit Paris si superbe et indompté, et à qui personne ne peut donner le frein, seconde Babylone sans lois, sans roix et sans justice.

Néantmoins ces autheurs et mille autres anciens et modernes sont recens, approuuez, voire dans les païs et villes desquels ils hont escript choses désaggréables, mais véritables aussy. I'hay pareille-

ment et fidellement dict et mis en mémoire ce que i'hauois cogneu. Pourquoy m'en reprendrat-on, et qu'à ceux-là il hait été permis? Faudra-t-il que, pour complaire à ceux ausquels ie n'hay obseruance ny obligation, ie taise ce qui sert au prince qui me commande et qui me conserue, et au païs qui m'hat enfanté et nourry? tomberai-ie en l'exécration, pour ne flatter ceux ausquels ie ne doibs aucune chose? Enfin si i'hay découvert quelque chemin qui serue pour parvenir à la cognoissance de ce qui estoit incogneu, en quoy haurai-ie meffaict?

Mais vous direz: plusieurs citoïens ne goustent point la rondeur des escripts et la mémoire des choses passées; ils ne veulent point ce qui est contre leurs opinions et leur touche particulière. Telles gens appétent que lon leur déguise tellement les matières que la postérité ne puisse entendre si quelqu'un hat mal faict, s'il s'est oublié, s'il y hat quelque chose à reprendre; voire elles ne veulent que l'historiographe escripue à la vérité ce qui sert à son prince et à sa patrie, ne veulent que lon dise ce qui deffault, ce qui hat esté corrigé, ny peut-estre ce qu'aux gens de bien est solemnel et recommendé. Ie tiens cela pour vray, et le veux croire fermement.

Mais aussy ie représente cela, en ce lieu, comme pour deffence et appologie de mes escripts, et pour faire entendre à tous les bons et déuots citoïens, spécialement à ceux qui sont subiects du Franc-Comté de Bourgougne, et habitans en la cité depuis

peu d'années, ou qui sont descendus de ceux qui y sont venus depuis la mort de Charles, duc de Bourgougne, que cela que i'ai memorié est vrai, sans passion ennemie enuers la cité ou contre le moindre particulier d'icelle, afin que par cecy ils cognoissent le tort qui a esté faict à leurs princes, à leur pays et à moy, et qu'ils se recognoissent d'entendre plus clairement les droicts de leurs ancestres. Mais ie ne desire que les autres particuliers, les nouveaux venus, qui ne sont pas de-la cité, s'arrestent à cette défence pour y prendre plaisir, et qu'ils la lisent pour sçauoir si l'on s'excuse enuers eux ; ce n'est pas pour cest effect que ie la leur adresse, mais bien et seulement aux premiers que ie sçay n'estre point cause de ce que lon hat faict. Ie sçay qu'ils ne veulent mal au prince ny au pays. Ie sçay qu'ils ne se dedaignent d'estre nommés Bourgougnons ; car aussy le sont-ils et le veulent estre à jamais. Ie sçay qu'ils ne ressemblent les autres qui se montrent comme ces porceaux, qui mangent le gland sous le chesne, et ne lèvent sa teste pour considérer et auiser l'arbre qui le porte. Ingrats qui ne vivent d'autres que de nostre Bourgougne... Quoy ! à ceux ci, récrierai-ie : tous ensemble bandez-vous, armez-vous, et me reprenez si vous pouuez, mais néantmoins lisez patiemment et entendez la vérité.

Ie veux commencer en rapportant la répréhension que lon faict contre cela qui est escript, dans le volume des Mémoires de Bourgougne, à la recom-

mendation et commémoration des drois qui appertiennent à nostre roy et au païs; cela dict par forme de simples mémoires, sans dilation, telle que ie pouuois faire, si ie le heusse voulu traicter avec le stile et abundance requise en toutes narrations historiques. Lon s'en marryt toutefois, lon s'en despite, lon en faict iugement qui est contre le roy et le païs, plustôt que contre l'autheur des dicts mémoires.

Il est doncques vray que, le jeudy XXVIII de janvier 1593, a requeste de Maître Jehan de Basle, syndicque de la cité de Besançon, poussé, crois-je, par les estrangers et par quelques enuieux et malueillans fut dressée une poursuitte pour obtenir ceste interdiction qui porte que ledict syndicque hat remonstré aux sieurs gouverneurs de la cité que « depuis quelques mois, Claude et Nicolas Demongesse
» hauroient exposé en vente certain livre intitulé
» *Mémoires historiques de la République séquanoise*
» *et des princes de la Franche-Comté de Bourgougne*, en diuers endrois auquels se retreuuoient
» insérées plusieurs choses qui tendent non seulement à mespris de la Chambre impériale et consistoriale de la cité, comme aussy des prérogatiues, antiquitez, franchises, et libertez d'icelle;
» mais aussy contre les haulteurs et drois de la sacrée Maiesté impériale, nostre souuerain prince,
» et que, comme il est à craindre que la souffrance
» de la vente publique de tel liure ne soit désaggréable à sa dicte Maiesté, et préiudiciable à la

» postérité, ledict syndicque requéroit, etc..... ; » et puis suit l'interdiction de vendre lesdicts liures à peine de confiscàtion d'iceulx.

Voilà le texte et les propres mots de ce que contient cette belle interdiction, par laquelle je m'asseure que vous cognoistrez que lon ne veut point permettre que lon puisse voir, dedans les dicts Mémoires, les drois qui appertiennent au roy et au païs en la cité de Besançon ; et néantmoins, il est véritable, ainsy que les tiltres anciens contiennent, que vous y treuuerez que le Franc-Comte et Palatin de Bourgougne hauoit beaucoup de drois que ces messieurs-là dénient, ne vueillent oyr, lire, voir ni pratiquer ; vous y treuuerez leur cité au milieu de nostre Franche-Comté et païs, duquel néantmoins ils ne vueillent estre et ne se vueillent nommer. Car ce leur est assez que le laict pour leurs enfans, le pain pour leur peuple, le foin pour leurs cheuaux, le bois pour leur cuisine, la pierre pour leurs bastimens, la marchandise pour leur traffique, enfin tout cela qui aide, accommode, enrichit, nourrit et engraisse, leur soit porté de Bourgougne, et fourny par le Palatin de Bourgougne : mais du prince et du païs il ne faut parler, cela est répréhensible, cela est execrable, c'est assez que les habitans de Besançon haient tout ce qu'ils vueillent du païs.

Mais vous, Messieurs, qui estes enfans de Bourgougne, demandez comment lon peut accuser mon intention, de quoy lon se peut offencer dans la cité, quel blasme lon collige en ces Mémoires. Je ne vous

le diray à l'aureille et ne le serreray entre les lèures, mais haultement, clairement et intelligiblement ie le publieray, à fin que ces autres l'entendent. Lon ne peut pas oyr parler des drois que le grand monarque des Hespagnes, comme Franc-Comte de Bourgougne, hat sur Besançon ; c'est le point et la picque principale (1). Puis on ne veut pas que la ville, que les villes principales soient honorées, on ne veut pas que Besançon hait été autre que la capitale des Séquanois, on ne veut pas qu'elle soit en Bourgougne, qu'elle hait été subiecte aux princes de Bourgougne, qu'elle hait été à autre qu'à soy-mesme, qu'elle puisse être discommodée, rangée, chastiée. Mais lon veut qu'elle soit, que lon la fasse, que lon la représente tant excellente et en telle célébrité et prœéminence que, comme Venise, elle hait tousiours esté exempte de supérieurs et supérioritez. Mais où est-ce que le liure des Mémoires susdicts traicte cela ? Seroit-ce point au chapitre XXIV du Ier liure où tant copieusement et curieusement, en traicté particulier, lon hat descript la cité, son antiquité, sa beauté, et les autres particularitez qui

(1) L'objet capital de Gollut dans son Apologie ou défense de ses Mémoires, est de prouver cette thèse insoutenable, que nos comtes de Bourgogne étaient souverains de la ville de Besançon, même qu'ils conservaient, comme comtes palatins, à la fin du XVIe siècle, la vice-royauté de tout l'ancien royaume d'Arles, du Rhin à la Méditerranée ; assertions étranges qui dépassent de beaucoup ce qu'il a avancé de plus hardi dans ses Mémoires, et que nos princes, tels que Charles-Quint et Philippe II, au plus haut degré de leur puissance, n'ont pas même imaginé.

la prinssent et la recommendent dehors, et en quoy l'autheur s'est tant affectionnément eslargy, que tous ceux qui en ont heu la lecture hont été occasionnez de confesser que iamais, en tous les temps passés, un autre, voire citoïen au faict de la cité, ou estranger, ne s'est peu treuuer, qui en hait tant sceu et peu dire. Munsterus, Dupinet, Cousin, Paradin, Cenalis, en hont escript deux mots, et en hont mis en lumière quelque chose, et messieurs de Casenat et Chiflet en hauoient dressez quelques recueils; mais toutefois ils n'estoient arriuez iusques là; pour le moins le peuple de Bourgougne ne le hat encore entendu. Mais vous direz peut-estre que tout cela, qui dans ce XXIVe chapitre hat esté mémorié, ne hat pas suffisamment contenté; ils vouloient autres et plus grandes particularitez et louanges. A cela ie réponds que ie n'estois pas tenu de songer, de supposer, mentir, ains seulement mémorier ce que ie sçauois, ce que les escripts anciens des autheurs et liures imprimez contenoient, ce que les tiltres authentiques des chartres et cabinets principaux de Bourgougne portoient, ou que l'œil et l'inspection corporelle me monstroient. Que s'ils en vouloient dauantage, que ne communiquèrent-ils cela qu'ils hauoient, quand Munsterus et Dupinet les en prièrent et feirent grandes instances, comme ils escripuent? Et pourquoy ne le feirent-ils à ma réquisition, lorsque ie leur en rescripuis, et que ie leur en addressay lettres par le moïen du sieur docteur Pétremand, mon allié et bon amy? Mais ie

sçay à quoy il tient, et à quoy il tiendrat tousiours, que si lon dresse les histoires de Bourgougne, on ne serat iamais content en ceste cité. Car lés hommes de lettres n'escripront point pour flatter ; ils ne diront sinon ce que ou leurs liures ou leurs tiltres ou leurs yeulx contiendront et verront, ou ce que lon leur ferat tesmoigner de telle sorte qu'ils n'en puissent doubter. Et ce dernier, comme pourrat-il estre faict, quand le sieur N***, enfant de vostre cité, me hat ingénuement confessé que la maison de ville ne hauoit tiltre ni enseignement authentique ; qu'elle refusoit les communications pour causes et raisons secrettes (1), et qu'elle se contentoit de l'opinion qu'on hauoit de la cité et de la iouyssance et estat auquel elle se treuuoit, ce que certes est très-bon et très-bien aduisé. Car il y hauroit bien grand danger que qui rechercheroit un peu trop curieusement, et qui voudroit trop particulièrement dire ce que la cité et les citoïens hont faict, treuueroit des choses que lon ne voudroit sçauoir ni publier. Comment donc est-ce que lon se plaindroit iustement de ce que ledict chapitre XXIV contient ? Je le diray puis après en son ordre.

Pour maintenant, aduisons si, pour respondre

---

(1) C'est par un sentiment d'orgueil national que les habitants de Besançon tenaient étroitement close l'entrée des archives municipales. Leurs titres, comme Gollut le supposait, eussent singulièrement contredit leurs prétentions, en montrant qu'ils avaient eu un seigneur, l'archevêque de Besançon, et que dans la cité la commune ne datait que de 1260.

aux poincts de l'accusation et interdiction, ie feray bien de les suiure par ordre, d'examiner si quelque chose serat *au mespris de la Chambre impériale, item*, contre *les prérogatiues d'antiquitez, franchises et libertez de ladicte cité*, ou bien si ie prendray de feuillet en feuillet ce qui fasche, à fin que rien ne puisse eschapper. Pour vous complaire, ie prendray le chemin de l'interdiction, délaissant l'ordre des feuillets soubs espoir de resserrer le contenu en la classe que l'interdiction contient. Ceste interdiction, ie la resserre en trois chefs, le premier desquels est pour cela qu'il appertient particulièrement à ce que l'on appelle chambre consistoriale de la cité, prérogatiues d'antiquitez, franchises et libertez d'icelle ; le deuxième chef serat pour la Maiesté impériale et chambre d'empire, et la troisième pour ce que sa Maiesté impériale y hauroit de désaggréable et qui à la postérité seroit préiudiciable.

(Ici Gollut reproduit textuellement 45 passages de ses Mémoires, auxquels il a cru que pouvaient s'appliquer les griefs dont il vient de parler ; comme il les discute ensuite, nous ne les reproduirons pas.)

Tels sont les poincts dont ie hay peu apprendre eux estre marrys et offensez.

1° Pour le faict de l'antiquité, six articles, colonnes 18, 60, 61, 63, 68, 390.

2° Pour les franchises, dix articles, col. 65, 66, 566, 574, 635, 894.

3° Pour les prérogatiues, cinq articles, col. 18, 61, 70, 80, 81.

4° Pour les drois impériaux desquels ils vueillent exclure le prince de nostre Bourgougne, et se dire république sans hauoir prince supérieur, lon ferat deux classes par la première desquelles serat monstré qu'ils hont heu plusieurs chefs et princes, et que pour au iour d'huy, en hont autres que les empereurs, et sera traicté de cela en vingt-trois articles, col. 8, 16, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 217, 372, 456, 566, 667, 730, 894, 906.

Pour la seconde de la puissance imperiale feront principalement neuf articles, col. 217, 372, 462, 465, 468, 906.

Et de ces deux conioinctement serat tiré le dernier chef qui est sur ce qu'on dict que sa Maiesté impériale le hauroit désaggréable et qu'à la postérité seroit préiudiciable.

Considérez, à la seule lecture des articles, si lon hat heu iuste occasion de faire l'interdiction, et par conséquent donner matière aux citoïens pour vouloir mal à l'historiographe, et subiect pour faire charger de blasme celuy qui ne hat démérité. Que ne heut-on pu faire si lon heut escript ce qui pouuoit le plus aigrement faire ressentir, et que lon n'heut, pour cette iuste considération, passé soubs silence bien des choses desquelles les citoïens se pouuoient tenir pour offencez, sinon par tant que la narration pouuoit seruir de mémoire et instruction à nostre prince, à ses officiers et généralement à tout le païs, des drois qui nous appertiennent dedans et dehors de la cité. Entre plusieurs bons en-

seignemens qui me sont venus des deux Bourgougnes se treuuent des tiltres authentiques venans de lieux diuers et par diuerses mains, ie hay passé soubs silence plusieurs choses notables : le rescript du pape Alexandre IV qui commine les citoïens de censure, s'ils ne cessent la perséquution qu'ils font contre les ecclésiastiques ; celui du pape Honorius III de l'an IX de son pontificat, contre les citoïens qui hauoient expulsé de la cité le réuérendissime archeuesque et luy hauoient blessé plusieurs seruiteurs ; celui d'Innocent IV, qui les appelle *indurati* ; celui d'Alexandre IV, confirmant un statut prohibant les enfants des lays estre receus chanoines, quand ces lays hauroient tuez, prins ou blessez un chanoine, et que cela serue iusqu'à la quatriesme génération ; la sentence rendue au concile de Basle pour cause de la iurisdiction, libertez et priviléges de l'Ecclise ; l'excommunication du pape Grégoire IX contre les citoïens pour hauoir fermé les portes au réuérendissime archeuesque Girard ; le mandement du prince, prohibant la conduicte et port de viures en la cité parce que lon hauoit chassé l'archeuesque (1); celui qui commende de battre la monnoye pour l'archeuesque et le chapitre auprès de *Porte-Noire* ; le faict de Lambelin et les particularitez de ses desseins, de ses complices et du succès des besongnes

---

(1) Voy. sur ces faits notre *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, tom. I, p. 413 et suiv., 448, 451 et suiv. de la 2e édition.

entreprinses par eux (1); les impositions faictes pour la garde du païs sur la cité en diuerses années, avec les payemens qu'elle hat faict ; les exéquutions des mandemens de récréance, sans clause réquisitoire, et sans requérir aussy, selon les mandemens de Jehan et de Guillaume de Chauuirey, tous deux baillys d'Aual, et autres choses dont il m'estoit permis faire mention, si ie heusse heu l'intention ennemie, et se fussent treuuez estre citez les citoïens nottez et tirez à la *Porte-Noire*, sans passer par dessoubs l'arc triomphal.

Que serait-ce si ie heusse dict que par opprobre lon hat laissé sur l'une des portes du palais archiépiscopal la représentation d'une personne impieuse, qui s'appreste à lascher un quartier de pierre sur la teste d'un archeuesque (2), ou que ie ne heusse dissimulé le faict de l'archeuesque Busleyden qui, en passant devant la maison de ville, le iour de sa ioïeuse entrée, s'arresta ferme et feit arrester toute sa suitte, le magistrat et autres, et demandat que c'estoit que les colliers de fer seruans pour exéquutions de iustice et de la mise au carquant signifioient? Sur ce qui lui fut respondu que messieurs de la cité les y hauoient faict apposer pour le chastoy des meschans, il les feit arrascher en sa présence et emporter auecque soy, parce que telles authoritez n'appertenoient à la cité qui estoit sans iurisdic-

(1) Lambelin, secrétaire de la cité de Besançon, mis à mort en 1538.

(2) Voy. sur cette figure le *Vesontio*, partie II, p. 25.

tion, mais à luy et autres officiers tenus en fief qui hauoient les iurisdictions de la cité, sans que les conducteurs et ceux qui se nommoient gouuerneurs y heussent part plus grande que la vulgaire et toute nue police.

Si, dis-je, ie heusse escript cela, que heussent peu dire et faire les ennemis de l'histoire et de la vérité, puisqu'à si peu ils hont perdu la contenance et la cognoissance ? Païs et bons compatriotes qui demeurés en la cité, respondés : que hay-ie offencé en escripuant ce qui est pour la recommendation du païs, pour le bien d'iceluy et pour le seruice du prince? Si j'ai employez et consommez une partie de mes meilleurs ans pour tirer de l'oubliance la mémoire de nos pères, et si en cela ie me suis faict blanc, vieil et faible, qu'hai-ie démérité? Pourquoy est-ce que mes soings, mes labeurs, mes dépenses sont reprinses, et le silence paresseux et ignare est sans reprehension?

Mais qui est-ce qui ne s'esbahiroit de ceste interdiction faicte contre celuy qui est bienfaicteur de ladicte cité, contre celuy qui lui a faict honneur, contre celuy qui a plus faict pour la mémoire d'icelle qu'autre qui se treuue havoir escript? Lon retient cependant le liure que ie hay envoyé, et faict présenter au conseil de la dicte cité. Si vous qui en estes citoïens et gouuerneurs le refusez, pourquoy le retenés-vous, pourquoy ne le renuoïés-vous, pourquoy vous en oubliez-vous? Pourquoy, si vous le retenés et que vous y réprouués quelque chose,

ne cottés-vous les lieux, et ne faites escripre ce que vous treuués pour le mieux, soit par la plume docte de nos Bourgougnons qui sont en la cité, soit par les réfugiés estrangers qui s'y sont venus ietter, ou bien par la plume iniurieuse de ceux de Genesue et autres de la nouuelle opinion, qui sont plus que très expérimentez en toutes sortes de médisances, ou bien par ceux qui sont tout seuls cause de ceste iniquité? Voïés, citoïens, que l'interdiction générale, que vous hauez faicte du liure entier, porte que vous n'aduoués pour vray et bon ce qui vient à la recommendation de vostre cité. Ne craignez-vous point que lon dise que vous n'aggréez point qu'il hait été mémorié que, despuis le premier temps des Apostres iusqu'à nostre temps, vostre cité et la Bourgougne hont sceu retenir la doctrine et la tradition des Apostres sans infection hérétique, ce qu'est admirable; que vous haués conserué le diuin reliquiaire du très-sainct suaire de Nostre-Seigneur, Sauueur et Rédempteur Jésus-Christ et tant d'autres sainctes reliques; qu'il y hat en vostre cité tant de belles et déuotes ecclises, tant de doctes personnages ecclésiastiques? Et, si le roy se disoit offencé de ce que vous lui nyez ses drois, que vous iniuriés ses seruiteurs et subiects pour hauoir recherchés et publiés ses drois, que vous refusés les liures qui luy sont présentez, et que vous faictes les haultains, superbes et tant présomptueux que de l'oser condemner en ses subiects, et le vouloir mettre en contention auecque sa Maïesté impériale, que pourrés-vous considérément répliquer?

Çà, vous couurez vostre passion, dissimulant la volonté, que vous haués contre le droict que sa Maïesté hat sur vous et vostre cité, par la Maïesté augu te de l'empereur; aussi mesme fut-il dict à Bruxelles, en l'an passé 1593, que vous me vouliez faire assigner par deuant l'empereur ou la Chambre impériale pour tenir compte de ces poincts. Toutes fois vous hauez estés mieux conseillez de vous contenter de hauoir une fois mal faict, sans vous reietter une autre fois en faulte, joinct que vous sçavez que, pour me faire aller à Vienne honorer la maïesté de l'empereur, il vous falloit fournir deniers en trop grande somme, et que ce ne seroit à moy que vous hauriés seulement à faire, mais à sa Maïesté catholique, laquelle, par ses ambassadeurs et agens, feroit bien entendre l'importance du faict sans subir aucune iurisdiction, et monstreroit-on à l'œil ce que trop opiniastrément vous ne voulez voir. Pour me faire aller à Vienne, l'un des deux moïens debuoit estre suiuy, ou de me contraindre en me faisant citer par voye de iustice, ou de me faire rescripre pour m'inuiter à aller en la court de sa Maïesté. Le premier ne vous hat semblé propre, d'autant que ie suis de la Franche-Comté, exempt de toutes iurisdictions estrangères, allemandes ou autres, et partant, sans offencer mon prince ou sans sa licence, ie n'estois tenu de faire aucune comparition. L'autre ne vous hat semblé proffitable, non seulement à cause des frais qu'il vous hauroit fallu supporter, mais encore par ce que l'*exit* sans lequel ie ne pouuois

partir, hauroit mis en lumière l'usurpation que vous perséuérés de faire contre la Maïesté du Roy, Monarque des Hespagnes, Duc, Comte et Palatin de Bourgougne. Voilà la considération qui peut-estre vous hat gardez de passer oultre en ce friuole dessein. Ou bien vous hauiez pensé que, comme lon dit des cloches, plus lon leur donne de battant, plus on les faict clairement sonner, et comme les ballons sautent en l'air, et se leuent en haut d'autant plus qu'ils sont mieux enflés et battus, ainsy futil aduenu des drois du prince. Vous les heussiez vu monter en lieu plus célèbre et à la vue de tant de gens, qu'enfin vos plumes d'aigle empruntées et prinses en l'obscure fussent demeurées séparées...

Ainsy la recherche curieuse des choses anciennes heut mis à découuert tout ce faict, et les bons tiltres, enseignemens et autheurs heussont faict recognoistre et déclairer la vérité, quelque grand bruit que vous heussiés peu faire De ma part, vous haïant bien longtemps attendu, ie me suis treuué en incertitude, si ie debuois négliger ceste interdiction, comme de prime face il me sembloit debuoir estre faict; ou si ie debuois au contraire dresser ma deffence pour ne faire tort à mon roy, à mon païs et à moi-mesme; et ce dernier me hat enfin pleu dauantage, non pas que mon innocence et la vérité hayent besoin de respliquer, ni que les drois de mon roy et de mon païs hayent affaire de ma besongne, mais parce que ie doibs satisfaire aux gens doctes de nostre païs, offencez et iniuriez en

la généralité mesme du païs, modérant néantmoins le tout autant que le requiert le subiect, et que les limites d'une iuste et publique deffence le permettent.

Passons donc à la response de ce qui les offence, et voïons particulièrement les articles qui sont pour l'antiquité de ceste cité, et pesons en iuste balance ce que le premier chef contient, en ce qu'il dict que les Séquanois estoient nommez par la ville capitale, et que Besançon n'estoit la capitale.

Si lon veut opiniastrer de sur cela faire la cité de Besançon première et capitale du païs, pourquoy ne faict-on pas voir l'autheur ancien qui le hat escript; pourquoy ne respond-on aux mots de Cœsar qui lui hat refusé cet aduantage, et pourquoy ne faict-on iustification que ce mot de ville capitale lui hait été donné et entretenu, et que iusqu'à nostre temps il luy hait esté conserué?

Si l'on aduoue que la capitale donnoit le nom, Dole hat pour cela une coniecture qui la recommende à cest effect plus que *Praux*, *Brọïa*, *La Broïa*, *Besançon* et autres. Ceste considération hat esté longtemps l'obiect de mes particulières méditations; mais, ne haïant peu encore plus clairement asseurer cela, ie me suis tousiours tù. Toutes fois, estant icy occasionné, ie diray plusieurs considérations qui monstrent qu'il y hat, sans comparaison, plus d'apparence qu'elle estoit capitale et première que Besançon.

Premièrement, elle est encore la capitale du païs, ainsy que les princes le déclairent par leurs tiltres, et comme par tout le païs elle est tenue, déclairée et respectée, sans qu'il y ait hommes tant versez soient-ils en l'histoire, ny tant curieux à obseruer, ny tant prattiquez à la lecture des tiltres et chartres, qui peuuent dire quand, par qui, comme et pourquoy elle hat esté appelée capitale. Et, si en tout païs il y hat quelque capitale, et que de ce tiltre on ne donne point de commencement, pourquoy serons-nous empeschez de dire qu'elle est la capitale de la Franche-Comté, et que c'est elle seule qui hat esté la capitale des Séquanois (1)? Ie ne le hay pas dict toutes fois pour deux raisons, la première, pour ce que ie ne m'esclaircissois pas assez par mes obseruations, et pour ce que ie ne voulois, sans armes en main, commencer une guerre contre les gens de lettres qui voudroient soustenir le contraire en faueur de ceux de la ville de Besançon, soit qu'ils fussent citoïens, soit qu'ils se treuuassent estrangers. L'autre raison est que ie ne hay voulu donner occasion à ceux de Besançon de contendre sur cela.

Maintenant que ie suis appelé à ce combat, ie ne doibs point craindre d'entrer en la lice. Ie diray doncques qu'oultre la précédente considération, ces autres suiuent que le nom de *Sens* est demouré

(1) On ne peut creuser, à une certaine profondeur, le sol romain de Besançon, sans rencontrer partout les débris magnifiques de la première cité du pays. Rien de semblable dans celui de Dole, et rien ne prouve que cette ville ait existé à l'époque romaine.

à Dole en deux places qui sont ès deux issues de la ville, et en l'une des rues d'icelle que l'on appelle au iour d'huy de Mont-Roland, ce qui se treuue très véritable par les tiltres anciens qui nomment ladicte rue par les mots de *Sens* ou *Séans*, et par les désignations de deux autres places qui seruent d'extrémités à cette désignation. Car sur le quartier qui est oultre l'eau, se treuue une ecclise de Sainct-Germain de *Sens*, aultrement d'*Azans*, assise dedans un village du mesme nom d'Azans. Et en l'autre partie de la ville se treuue une autre ecclise qui est de Sainct-Martin de *Sens*, autrefois appelée de *Séans*, depuis laquelle si vous tirés le courdeau, et que vous le conduisiés au village d'Azans, vous treuuerés qu'il passerat par cette rue de *Sens* ou *Séans*. dicte de Mont-Roland, au moïen de quoy la vérisimilitude seroit grande que les deux extrémitez et le milieu retiennent le nom, que la ville de *Sens* des Séquanois estoit assise en ce territoire de Dole (1), sans qu'il nous faire doubte sur ce que ce mot de *Sens* ou *Séans* n'est cogneu à tous en la rue de Mont-Roland. Car le temps et la calamité des guerres hont diversifié les appellations ; c'est ainsy que en ceste mesme ville nous voïons que la rue Verde est au iour d'huy dicte de Besançon, celle de la Palud est maintenant la Fontenotte et Boucherie, celle de

(1) Ce système qui charmait Gollut, et qui ne repose que sur les étymologies les plus hasardeuses, n'a pas fait fortune, et est aujourd'hui complètement abandonné.

Pétrarque est présentement de la Diablerie, celle du dessus de la Boucherie est des Cordeliers, celle de Citeaux est en ce temps nommée du Collége, et ainsy de plusieurs autres mots changés. Sur quoy peut-on dire que nous ne debuons pas treuuer estrange que le mot de Dole ne se rapporte à celui de *Sens;* d'autant qu'oultre la raison du changement de noms, l'on peut respondre qu'il n'est inconuenant de voïr dedans un circuit de murailles et soubs le nom général d'une ville quelque quartier spécialement désigné. Ainsi voïons-nous à Rome que la cité Léonine ou le Burgo est comprins, dedans Venise le Realto, dedans Paris l'Uniuersité, dedans Grenade la Alhambra, etc. De mesme il n'est point inconuénient de dire qu'en la cité de *Sens,* capitale du païs, il y hauoit quartier appelé *Dole,* ou, comme escripuent les Allemans *Dolle,* signifiant Verde ou vallée, pour désigner ceste partie de la ville assise en la plaine verde qui est au dessoubs et en la descente de Sainct-Martin. Sur quoy peut encore seruir d'argument la porte que l'on appeloit cy-deuant *Porte Verde,* laquelle est maintenant porte de Besançon, combien que celle-cy soit plus aduancée que la Verde n'estoit.

Une troisième considération est sur la conférence des terroirs, voisinages et abundance de la ville de Dole au regard de Besançon. Dole est assis en un lieu qui hat le soulage très fertile, et bordé par le Val d'Amour, le Val d'Orchamps et le Valcosme,

lesquels sont continuez par autres très-bons iusqu'à Sainct-Wyt, Salins, Arbois, Poligny, Verdun, Auxonne, Pesmes, Marnay et autres lieux de grande fertilité, pour les bois de haulte futaye,les prairies très-longues et fort herbeuses, les cinq riuières voisines, comme le Doubs, la Saône, l'Ognon, la Louue, la Seille, et autres moindres, auecque plus de cent estangs ; par quoy ce terroir hat esté le meilleur et plus commode pour y faire la capitale de la respublique Séquanoise. Au lieu que Besançon est sans cela, sauf qu'elle hat le Doubs, et qu'elle n'est point trop éloignée de la Louue; mais de bois, de prairies, d'estangs, tant peu que rien. Il ne faut pas icy faire estat de leurs vignes et de leurs vins. La seule chose que ie tiens a grande recommendation de leur prœéminence, c'est que le préfet des Romains demouroit en leur cité, et que les escholes des lettres et des exercices militaires y estoient logées. Cela ne veut pas dire néantmoins que leur ville estoit la capitale ; mais, comme dict Cœsar, cela signifie qu'elle estoit la mieux fortifiée, à raison de quoy les Romains s'en saisissoient pour mieux garder leur conqueste. Plutôt que de hauoir leurs garnisons dans des villes bien peuplées, ils faisoient bastir des forts, dans lesquels ils les logeoient, et quelquefois en faisoient des colonies ; et cependant ils laissoient les Gaulois en leurs villes ordinaires, ès quelles ils leur permettoient quelque forme de repos. La raison pour laquelle ils s'aimoient mieux à Besançon, c'estoit à cause de la

forteresse, et parce qu'elle auoisinoit d'aduantage leurs gardes logées sur le Rhin. S'il est ainsy que les Romains y faisoient l'institution de la ieunesse du païs vaincu, c'estoit afin de les hauoir en leurs mains et puissance, à ce que par ce moïen les pères et parens fussent contrains de demourer en obéissance, de peur de perdre leurs enfans et de les voir mener dehors du païs, faicts esclaues, ou autrement iniuriés et durement traictés. Il ne heut rien seruy de les hauoir en la ville capitale abundante en peuple, où les enfans hauroient pu estre retirez à un seul clin d'œil. C'est pourquoy la cité ne peut estre veüe capitale, puisqu'elle seruoit d'honneste prison pour serrer les enfans de bonne maison, et pour barrer en ceste sorte la volonté des plus grands de ce païs.

Quant à ce que porte le 5me chef où il est dit (colonne 61), que Besançon estoit seconde après la capitale, nous ne deburons beaucoup icy arrester. Néantmoins la fantasie de ce faict est grande en l'esprit des Besançonnois; car, si leur cité n'est appelée principale et capitale, ce leur sera un raualement de grandeur, une subite suffocation de la vague et vaine espérance qu'ils hont d'estre une fois maistres des autres, si le moïen se pouuoit treuuer à ce conforme; car ils ne visent à autre chose, discourans que s'ils entrent de bonheur en la ligue des Suisses, ils pourront auecque le temps se faire chefs du cantonnement du païs, (1) contes-

(1) C'est-à-dire chefs du pays devenu canton suisse.

tans sur ses prerogatiues de primauté, antiquité, prœsedence et capitalité. Ils pensent qu'ils viendront facilement à bout de cela, parce que haïant uniuersité ou estude fameuse, ou le parlement, en leur cité, (et si) l'assemblée des Estats se faisoit en temps calamiteux de réuolution et grande confusion des choses comme au temps du décès du duc Charles (1), ils tireroient et arrascheroient le consentement du peuple de Bourgougne qui verroit ses enfans captifs, les gouuerneurs et mayeurs des villes, les capitaines des places et forts, et le reste de la noblesse auecque les ecclésiastiques en la main de ces ambitieux. Mais, si au contraire, on les laisse comme ils sont, sans escholes ni escholiers de considération, et que lon ne leur confie point les trois Estats du païs, ny la court de Parlement; ils hauroient belle à tenter, à tempester, iamais on ne les entendroit, et iamais ils n'effectueroient leurs desseins. Car, haïant volonté contraire à tout cantonnement, et en affections diuerses, et république sans monarque, l'on se bandera si fort et si roidement contre eux, qu'à la première secousse ils donne-

---

(1) L'exemple ne pouvait pas être plus mal choisi. Charles Téméraire est mort en 1477. Or, les documents les plus authentiques de cette année, dont évidemment Gollut n'a pas eu connaissance, prouvent que Besançon, complètement dévoué à la cause de Bourgogne, devint le centre de la résistance contre le roi, l'inexpugnable asile de tous ceux qui voulurent s'y retirer, le siége des assemblées des États, et le véritable boulevard du pays. Des contemporains, habitants de Besançon, en parlent avec autant d'admiration que de reconnaissance.

roient du nez en terre. Combien que l'on peut croire que, si un temps si fort calamiteux se présentoit, iamais la Bourgougne n'y presteroit l'oreille, ains feroit comme elle hat tousiours faict, et demoureroit loyale, ferme et résolue à se maintenir en la première et très asseurée obéissance en laquelle elle est, ne se treuuant ville, quelle qu'elle soit, qui voulust oublier à ce point son debuoir et son honneur. Dole, pour le seur, entreprendroit la course et longueur de lice de tout malheur auant que d'en consulter, et voudroit expérimenter toute sorte de disgraces, infortunes et misères, auant que de changer de maistre.

Mais, s'il en falloit changer, ne pensez pas, Besançonnois, que ceste capitale vous voulust quitter la place, ny vous donner un seul bien de prœéminence. Qui vous faict dire que, si cela pouuoit aduenir, vous seriez les chefs de la Bourgougne? Quelle raison en hauez-vous? Est-il point vray que vous dictes partout que vous n'estes pas de Bourgougne, que vostre cité est hors, mais enuironnée de la Bourgougne? Soit ainsy pour ce coup. Que hauez-vous donc à espérer de commander sur les Bourgougnons? les combattrés-vous? vous estes trop peu. Les surmonterés-vous? vous estes trop foibles. Vous leur dirés peut-estre que, par paroles et par promesses, vous ferés croire cela à l'assemblée des Estats : mais la response vous est faicte, vous n'y entrerez pas, vous n'y estes appelez, vous n'y haués que faire. Et, quand vous y seriez, où se treuuroit

vostre place? quel rang y tiendriez-vous; qui vous le donneroit? ou, si l'on vous le donne, pensés-vous que ce fust entre les villes du païs? auriez-vous opinion que vous seriez mis entre les estrangers? Mais passons cecy, que vous serés oys en vos déductions et remonstrances; pensés-vous y monstrer vostre éloquence plus grande que la solide prudence de nos esprits? Et comme ferés-vous croire que vous debués hauoir le premier siége, puisque vous ne haués droict de séance? Et comme voudriez-vous monstrer vos reuenus si grands qu'ils méritassent place entre les nostres? La portion que vous apporterés seroit-elle pas tant petite, que l'on n'en deburoit pas faire estat auprès de la nostre? Et, si l'on vous monstre que vous ne haués aucune chose en reuenu public qui ne soit de nous, treuuerés-vous pas qu'il est à nostre bon vouloir de vous l'oster ou laisser? Vostre reuenu gist en l'amas de grainnes que vous faictes en nostre païs, et en la gabelle que vous imposés sur le vin, sur le bois et autres choses que lon mène en la cité. Dictes si le roy ou le païs en recru de cantonnement, qui n'aduiendrat iamais, Dieu aydant, prohibent la traitte et le traffique de toutes marchandises, voire s'ils commandent que toutes prouisions de bouche soient retenues dans le païs, où serat ce reuenu, ce fonds de deniers inépuisable? Et puis vous compterés pour vostre contingent faire masse de notre reuenu certain auecque cecy qui n'est à vous que par nostre conniuence et pour autant qu'il nous plairat. Et s'il

ne nous plaît plus de vous donner ceste licence que nous iugeons tant désaggréable, à quelle occasion ferés-vous reuenu sur nous et à nostre dommage ? Est-ce là la gratitude et action de grâce que vous nous debués rendre de prendre nostre marchandise, et d'en leuer encore sur nous les gabelles ? Cela que vous faictes est-il pas pour faire dire et asseurer cecy : nous voulons monstrer à ceux de Bourgougne qu'ils nous doibuent nourrir, chauffer et vestir, et nous leur permettons de ce faire moïenant qu'ils payeront tribut, pour la grâce que nous leur faisons de daigner recepuoir cela qu'ils nous apportent ? Cela indubitablement est colligé contre la Franche-Comté, car les païs estrangers ne participent à cela.

Et si, de nostre côté, l'on alloit introduire contre vous que, quand vous conduirés marchandise en une ville de Bourgougne, vous payerés en une chacune autant que vous prenés en la vostre, et de ce que vous achepterés, vous donnerés tribut, cela vous sembleroit-il trop aigre ? Mais dictes, si vous l'osés, pourquoy est-ce que nostre Franche-Comté, estant franche de gabelles, impositions, emprunts, cottisation et autres moïens de leuer deniers sur le peuple, sauf le petit décret de droict de passage, vous estes les seuls qui en leués et qui gabellés ? Et nous le souffrirons ! Ne le croïez pas facilement. Et ne pensez pas que nous voulions donner le fer et le bois pour faire tellement vos flesches, qu'il reste seulement de faire l'empennement auecque vos

plumes arrachées d'un aigle. Ceux de Besançon leuent gabelle, donc nous pouuons en leuer aussy.

Si doncques vous ne haués reuenu pour le moins certain et qui ne soit desià à nous, si vous estes tant paoures, si vous n'estes ny de nostre corps ny du nombre de nos frères, si vous ne haués un mesme père, comment prendrés-vous part en l'hoirie du cantonnement? Comme hauriés-vous le droict d'aisnesse, quand vous n'estes pas de la famille, et que vous n'en portés pas le nom et les armes? Sçauez-vous ce que nous ferions lors? Nous prendrions la confédération générale, offensiue et deffensiue auecque le corps des Treize-Cantons et auecque les trois ligues Grises : nous nous lierions et resserrerions plus étroictement auecque les sept cantons catholiques, et pour les six autres auecque ceux qui se feroient catholiques; mais auecque vous, qui ne nous pourriés seruir sinon de frais et d'ennuy, nous ne voudrions alliance quelconque qui fust particulière. Et quant au nom, il sera général de tout le païs de Franche-Comté, et ce seroit renouuellement de l'ancienne ligue des Séquanois auecque les Suisses qu'il nous seroit facile de redresser, veu que iamais les deux nations ne se sont menées guerres, sauf sur le temps du duc Charles; ce que toutes fois ne doibt estre tant imputé aux païs, mais bien aux Sauoiards, aux Lorrains, aux François et à la colère particulière du prince, de manière que nous pouuons estre dicts les amis premiers, perpétuels, et asseurez de tous

les cantons suisses. Il ne se faut doncques plus amuser sur ceste collection et attente de cantonnement, de chefs de cantonnement, ny sur ceste imaginaire vieillesse d'antiquité première, et moins à ceste fantasie vaine d'estre capitale; car rien de cela ne vous peut appartenir, citoïens de Besançon.

Passons au 6me, qu'est des escholes publiques (colonne 61). Combien que cela soit véritable, comme vous le confessés, et que cela hait esté usité non-seulement par les Romains, mais par plusieurs rois estrangers, qu'est-ce doncques que vous treuués à reprendre? Cecy, dictes-vous, que par ce mot d'ostage l'on veut tacitement faire desgouter les peuples de Bourgougne d'enuoïer les enfans nobles et de bonne maison du païs pour estre enseignez en la cité, et par conséquent nos escholes demoureront de petite réputation, seront mal fréquentées et ne tireront pas le proffit que les estudes célèbres apportent, et, ce qui est le principal, lon nous coupe le chemin de iamais hauoir l'Uniuersité, ny de pouuoir dresser collége de Jésuistes. Ainsy le discourés-vous, et peut-estre ne vous trompés-vous. Car à quel propos vous laisseroit-on les enfans du païs en garde et certainement en ostages, pour en mésuser, veü mesme que l'institution du païs est meilleure et plus seure? Sçauez-vous pas que la ieunesse, estant nourrie en un lieu, retient tousiours affection amiable et cordiale, se souuenant des graces, amitiés et faueurs qu'ils hauront receues? Et partant, seroit-il pas meilleur que la ieunesse soit

nourrie dedans le païs pour se garder entière et surtout restrainte en l'amitié de son païs, sans la laisser vaguer dehors et diuiser son cœur, sa volonté et son affection en deux portions ? Puis, pour l'institution en la saincte religion catholique, apostolique et romaine, sommes-nous pas tenus pour très-asseurez, et au contraire ne hauez-vous pas, par le grand nombre de vos citoïens abusez et puis deschassez (1), laissés une opinion soubçonneuse que la conuersation auecque plusieurs de vos citoïens seroit dangereuse ? Et, si vous hauez eschole ou uniuersité fameuse, combien que vostre paoureté vous exclurat d'en hauoir, et que les SS. PP. Pie V, Grégoire XIII et Sixte V vous hont déclairez incapables de hauoir uniuersité, il ne vous reste sinon l'attente d'un collége de Jésuistes, que vous ne pouuez renter, sinon par union de bénéfice que le roy et le peuple voudroient laisser. Si vous hauiez parmi vous eschole ou uniuersité fameuse, et que nostre ieunesse principale fut serrée entre vos murailles, qui vous garderoit, quand vous voudriez et qu'une grande occasion se présenteroit, ou quelque indignation vous esmeuuroit, ou quelque manière de furie rauiroit l'esprit de vostre populace, qui vous garderoit de les serrer, de les rançonner, et par leurs personnes, plier et forcer les pères et parens ? Nos villes, nos estudes, nos directeurs et nos pœdagogues sont

(1) Allusion à l'exil prononcé par les commissaires de l'empereur en 1572 contre un certain nombre d'habitants de Besançon imbus des doctrines de la réforme.

selon la loy catholique, selon les mœurs de nos pères, et selon le désir du prince et du païs. Que hauons-nous à faire d'estrangers et de façons estrangères ?

Moribus antiquis stat res romana virisque.
Vieilles mœurs, vieils gens en somme
Ont maintenu l'Estat de Rome.

Nous ne tenons pas si peu de compte, et ne mettons pas sous les pieds, ainsy que pensez bien, ce proiect de vous donner de nos enfans en vos hostels pour ostages. Mais debuez croire que nous y pensons et repensons plusieurs fois. Car, comme disoit l'empereur Marc-Aurèle, si, pour marier sa fille, il n'y a père qui ne resue et qui ne songe par plusieurs jours, voire par plusieurs années et qui ne consulte ses parens, ses amis et ses voisins, qui ne prenne langue de ses domestiques et des estrangers pour sauoir si le jeune homme craint Dieu, s'il est de bons parents, s'il fera vie maritale, et s'il a honoré sa mère, et iusques à rechercher sa vie présente et passée, serat-il pas raisonnable que nous aduisions ce que vous estes, ce que vous hauez esté et ce que vous voulez estre, ce que peut par vous la jeunesse proffiter ou receuoir de dommage ? Croyez que, à part ces considérations que semblent estre pour vous, nous nous esmerueillons que le nombre des dommages et dangers n'est très petit ou nul, que, au contraire, la multitude en est incrédible, et que méritoirement on pourroit dire :

Misérable Comtois, perdu de cécité,
Quoi ! gardes-tu ainsy ta foy et ta cité ?

De poisseux tourbillons ce haut faite regorge,
Et rien que cendre et feux ne vomit de sa gorge.
Bourguignons aveuglés, votre cœur abattu,
A-t-il perdu sa force et quitté sa vertu ?
L'ennuy me serre au cœur, et ma douleur produit,
Comme les arbres font, des larmes pour le fruict.
En vain le nautonnier regrette le rivage,
Quand au milieu des flots il cognoit son naufrage,
En vain le faulconnier réclame et tend le poing
A son oyseau perdu qu'il leurre de trop loin.

Je ne veux finir cette question des estudes sans faire mention de ce que Pierre Charpentier et ces Gascons huguenots hont escript sur le faict des estudes et de l'uniuersité que vous hauez voulu quelquefois dresser, car cela montre le désir que les hérétiques en hont, et le dommage certain qui en aduiendroit au païs. Car il escript, et de plus François Porus Candiot, luy en faict une touche, que Balduin haïant esté en vostre cité pour y lire la iurisprudence, et haïant esté contraint de se retirer, le susdit Charpentier y aspirat, et se présentat pour successeur ; lequel fut receu, recueilly et fauorisé par un iurisconsulte de la cité qui tenoit la main à ce qu'il fust retenu. Lon adiouste que ce Charpentier affectoit cette condition et demourance pour ce que, Besançon estant assez prochaine de la France, il y achemineroit et feroit ses desseins, car les François y accoureroient de toutes parts soubs la couleur et prétexte des estudes, et y couleroient nombre de soldats et de chefs propres à entreprendre et saisir la place pour en faire une seconde Genesue. Oires, si les hérétiques font ces desseins, et que ià ils mar-

chandent la prinse et perte de la ville, que voulez-vous croire que nous pensions à vous laisser nos enfants ? Nous estimez-vous tant peu curieux de leur instruction et salut, que de vous les abandonner pour les voir perdre en corps et en âme ? Ne le croïez pas ; nous les chérissons trop, nous considérons la piété ancienne et certaine mieux que plusieurs de vous ne hont par cy devant faict, et aimons beaucoup plus de les voir ignorans catholiques que sauans huguenots.

Le 7me chef est pour cela qu'est dict (colonne 63) des places qui deburoient estre en la cité, et des cimetierres capables pour le seruice de l'imbécillité humaine ; en quoy lon se sent offencé, parce qu'il leur semble que de ce lon tirerat un argument que leur cité n'est celle des anciens, et que le nom en est usurpé sans raison et apparence. Car si c'estoit la romaine, ou que ce fust une cité qui heut esté, de première origine, tant principale qu'ils la vueillent faire croire, lon la treuueroit accommodée de places grandes, ouuerte, bien percée et bien couuerte selon les règles de l'architecte. Il seroit pourueu à l'exclusion de ces vents qui blessent quand ils sont froids, qui corrompent quand ils sont chauds, et nuisent quand ils sont humides ; l'on y hauroit éuité la faute de ceux de Metelin, qui hauoient une très belle cité, mais pestilente, parce que, le midy soufflant, les hommes restoient malades, et, le septentrion donnant, ils retornoient à conualescence, et ne pouuoient au surplus demourer sur les grandes

places et les rues larges à cause de la trop véhémente froidure. Mais vous, citoïens de Besançon, vous pourriez faire, en expulsant les vents nuisibles, que les corps se porteroient mieux, que les enfans croistroient de belles dispositions, et les malades retorneroient facilement en conualescence, pouruoïans surtout que les maisons premières des rues fussent opposées au soufflement de la bise et du midy, et que l'ouuerture des rues principales qui conduisent sur les grandes places fussent en tel lieu, que ces vents n'y soufflassent point directement. Vous aduiseriez de dresser vos grandes places devant vostre maison de ville, deuant vos principales ecclises, proche les lieux sur lesquels on décharge les marchandises. Il ne faut non plus point obmettre de les dresser en lieux, où les mestiers hont plus particulière déuotion. Comme tous les estats hont leur sainct tutélaire, sainct Nicholas pour les escholiers, pescheurs et basteliers, sainct Vernier pour les vignerons, et ainsy des autres qui deburoient hauoir leur ecclise ou chapelle pour le moins sur le lieu auquel ordinairement ils se tiennent comme assemblez en un corps. Quant aux ecclises parrochiales, lon ne treuueroit pas estrange à nostre age qu'elles soient raccoutrées, car elles sont demourées comme elles étoient ou à peu près. Oires elles ne sentent point la dignité d'une grande cité, mais hont force structures et compositions, qui ressentent les villages et paoureté des parrochiens qui les hauoient basties. Ce que faict un grand argument de

ce que lon dict, que la cité de nostre temps n'est autre que l'amas de plusieurs villages en l'enceincte d'une seule muraille, qui hat esté faict assez près du lieu auquel l'antique cité estoit bastie, et qui est maintenant habitée par le réuérendissime archeuesque et et par messieurs les chanoines de l'insigne chappitre.

Ie ne hauois toutefois pensé à cela quand ie faisois les Mémoires, car ie pensois seulement à contenter le lecteur et principalement ceux qui visiteront la cité, car il me sembloit qu'après en hauoir tant loué les autres choses, l'homme d'esprit, voïant les ecclises tant petitement et ignarement basties pour la pluspart, et ne treuuant places grandes pour l'assemblée du peuple, pour les marchés, pour les traficques, pour la descharge des marchandises, pour les exercices pour les spectacles, pour les exéquutions, pour les promenades et autres choses semblables, ne se mescontentoit de la description. Suffict que, pour respondre à leur obiection, ie dise que cela que ie hay escript est vray, que ce serat à eux de faire voir à la postérité que ceste paoureté d'ecclises parrochiales ne se treuue, mais au contraire que, ainsi qu'il est bienséant et pieux, l'on ne voit en dedans et en dehors autre chose que magnificence et déuotion.

Voulez-vous bien faire, citoyens Besançonnois? Hastez-vous de mettre la main à ce bon œuure, et ne vous amusez à regarder ceux qui démolissent. N'écoutez plus ceux qui parlent de renuerser les

bastimens pieux, souuenez que en la Bourgougne lon chante et lon pratique :

Domine, dilexi decorem domus tuæ et lucem habitationis gloriæ tuæ.

Le 8me chef, par lequel il est declairé (colonne 64), que l'arc triomphal de Sainct-Jean est en partie couuert, ne portoit fascherie quelconque, mais debuoit seruir d'aiguillon à faire rechercher les moïens de le découurir et le nettier pour luy rendre sa beauté.

Les 15me et 16me chefs (dans le premier desquels il est dict que le quartier qui est entre les portes d'Arènes, Battant et Charmont, hat esté un bois, etc., et dans le second (colonne 67), qu'il conuiendroit hauoir et dresser deux ou trois places grandes et spacieuses, etc.,) hont esté discourus cy-deuant, et il n'est point nécessaire de discourir plus amplement sur la doléance que quelques citoïens en font. Mais ils accorderont que autant qu'ils hont de parroisses, autant hauoient-ils de villages que hauoient iurisdiction, communauté et officiers distingués. Voire que Sainct-Paul retient encore sa prérogatiue, et demoure grandement séparé d'auecque les autres, faisant son rang à part, et viuant presque séquestré d'auecque les autres, combien qu'il hait toutes les libertez et priuiléges des autres citoïens, néantmoins il hat certaines prérogatiues qui le recommendent d'aduantage. De treuuer cela estrange et de digestion difficile, pour ce que vous ne voudriez pas estre venus de villages et de villageois,

cela monstreroit une présomption et oultrecuidance trop grande, veu que les plus illustres de nostre âge ou des temps passés ont esté ainsy ou plus obscurément basties. Rome, peuple de bannis, de gens craignans ou le chastoy de la iustice ou la poursuitte des créanciers, et qui faisoient des mariages par violence et rauissement, se contentat de hauoir pour cornettes et enseignes de guerre des manipules d'herbe et de foin ; Carthage qui ne heut sinon un lieu désert de la largeur d'un cuir de bœuf, Venise dont le commencement n'est sinon par ses fortuttes habitations qui furent dressées dedans les paluds adriatiques, Paris qui d'un chatelet feit son extendue de telle sorte qu'il se ieta sur les Celtes et sur les Belges, bastissant sur ces deux poincts, occupant des terres qui sont de la Normandie.

Le 27[me] chef est pour cela qui est dict en latin (colonne 389), que le lieu sur lequel Sainct-Estienne est basty, et les appertenances qui en despendent, prouiennent de la donation de Guillaume, frère d'Estienne, comte de Bourgougne et de Mascon. Car il leur semble par cela qu'ils ne se treuueront si anciens qu'ils pensent, puisque ce lieu qui estoit vrayment cestuy sur lequel anciennement Besançon estoit assis au temps de Jule-Cœsar (1), se treuuoit possédé par le seigneur qui estoit, comme ie le hay monstré en l'histoire, frère du comte de Bourgougne, et c'est l'une des raisons qui

(1) Erreur formellement démentie par le texte même des Commentaires.

asseurent le réuérendissime archeuesque et l'insigne chappitre de toutes autres iurisdictions, oultre le général priuilége qui appertient à l'ecclise et aux ecclésiastiques. Et ainsy en hay-ie veü les donations faictes par les princes desquelles ie hay tiré les sommaires sur les originaux authentiques, qui sont au thrésor de l'insigne chappitre et qui me furent monstrez, lorsque, pour l'emprinse que faisoient les citoïens contre le sieur chanoine de Chassaigne, pourueu en court de Rome de l'hospital qui est fondé en la cité par les princes de Bourgougne, lon luy dressat procès à requeste du syndicque, comme s'il heut commis délict. Sur cela, la maison de ville heut esté pour en iuger, combien que le faict fut personnel. Car lors, par bon enseignement, lon monstrat à la court de Parlement à Dole, à l'altesse du fust seigneur don Juan d'Austriche, campant Philippeuille, que les sieurs vénérables chanoines dudict insigne chapitre, leurs seruiteurs et domestiques, estoient exempts de toute iurisdiction, et que tout cela qui estoit comprins dedans le circuict des murailles qui enuironnent le hault et bas de la montagne Sainct-Estienne, et les murailles et portes qui s'y treuuoient, voire celle de *Varesco*, qui est murée, leur appertenoient, que la *Porte Noire* souloit estre serrée (1) par les gens dudict insigne chappitre, sans que les officiers de la

(1) Serrée, c'est-à-dire fermée. La question de clôture de cette ancienne porte a été, notamment en 1525, l'objet de vifs débats entre le chapitre et les gouverneurs de la ville.

cité en heussent cognoissance, que là, au deuant de ladicte *Porte Noire*, on battoit autrefois la monnoye du réuérendissime archeuesque et chappitre, pour monstrer que ces lieux appertenoient aux seigneurs susdicts. Quoy estant vray, lon ne se doibt mettre en colère, si cela est escript, puisque ces tiltres le disent et que la vérité est telle.

Ces poincts semblent particuliers pour l'antiquité, et suit puis après que nous donnons response à ceux qui sont pour la franchise.

Du faict de la franchise seront les 10e et 11e chefs (colonne 65), qui parlent des moïens d'entretien pour viures et pour reuenus, que les comtes palatins de Bourgougne permettent à la cité ; ce que très-asseurément est vray, car il est impossible de soustenir le contraire, d'autant que tout son territoire est stérile pour la pluspart, et très-petit pour recepuoir semences de graines, à raison de quoy il faut chercher ailleurs chez les voisins, à peine de déshabiter ou mourir de faim, si lon vouloit maintenir tout le peuple en la cité. Mais le remède se treuue par cela que le palatin de Bourgougne concède volontairement, moïenant que la cité se contienne dans le debuoir, et qu'elle ne vueille innouer quelque chose mal-à-propos. Ce que les citoïens ne veulent pas estre escript, et se faschent d'entendre les occasions qui meuuent le prince à leur estre facile, ou bien à se monstrer retenu et difficile. Ils disent que cela ne se peut faire, que cela seroit contre la raison, et les occasionneroit bien de deve-

nir ennemis, et de chercher les moïens de hauoir ce qu'on leur dénieroit. Mais lon leur a faict response que, puisqu'il hat esté cy-deuant pratiqué, ils ne debuoient dire que cela ne pouuoit estre faict. Car si une chose hat esté quelquefois faicte, elle peust estre derechef pratiquée, si selon sa condition elle est réitérable. Et ne faut point dire que ce seroit contre raison, d'autant que de droict cela peut estre exéquuté par le commendement simple du prince, et le voïons pratiqué ordinairement au bon vouloir des souuerains, non seulement en temps de guerre, mais encore durant la paix, ainsi que le gouuerneur de Milan feit en l'an 1550, prohibant la traicte des graines. Car, combien que les Suisses fussent en alliance, mesment pour ce regard de leuer graines, toutes fois telle deffence pouuant tousiours estre faicte, ils ne s'en marrirent, ainsi seulement prièrent, et presque accordèrent la ligue deffensiue, à fin de plus facilement pouuoir obtenir. Et cecy se void encore en la nature des traictes foraines, charges et descharges de marchandises en ce lieu ou en cest autre, selon le prescript et bon vouloir du prince. La traicte des armes est sans doute entre choses prohibées, si la permission du prince n'y est pas, par ce que, soubs prétexte de trafique, lon pourroit faire conduire iusques aux portes des villes que lon voudroit assaillir, les armes de ceux qui voudroient faire l'exéquution d'une subite emprinse, et se trouuer armés au milieu du païs, auant que lon s'en fust doubté. Les poudres de guerre, les salpétres

et autres choses semblables sont de cette mesme condition. De sorte que vous ne deburiez hauoir les traictes foraines ny les distributions hors de vos murailles, si le prince vouloit faire auecque vous comme sa puissance souueraine luy permet ; de tant plus que lon preuueroit bien contre plusieurs de vos citoïens, qu'ils fournissent de prouisions de guerre, et trafiquent d'armes, de poudres et de salpétre auecque les propres ennemis de sa Maïesté, voire auecque les hérétiques, principalement auecque les rebelles qui portent les armes et excitent l'uniuers contre le roy vostre bienfaicteur. Sçait-on pas que les cheuaux, les armes de guerre, les pierreries, les deniers et autres certaines choses ne sortent point de Naples, que des Païs-Bas lon ne tire point de cheuaux, que de France lon ne tire point de vinaigre pour les Païs-Bas, afin de toller en partie la commodité de raffraischir l'artillerie ? La traicte des graines n'est-elle pas coustumièrement prohibée en la Sicile et royaume de Naples ? Voïons-nous pas que, non obstant la neutralité qui est entre la Franche-Comté et le duché de Bourgougne, les traictes d'armes et de viures peuuent estre deffendues, sans altération toutes fois de la dicte neutralité ? Et, si le païs se treuue discommodé ou menassé, pourrat-il pas d'autant mieux pouruoir à sa commodité et prouision ? Quoy ! et, si le voisin abuse de la traicte et qu'il négocie au proffit des ennemis, l'occasion de prohibition ne seroit-elle pas treuuée raisonnable ? Et, si ce mesme voisin deuient inofficieux ou enuieux,

s'il se faict hérétique, s'il se faict iniurieux, s'il menasse, s'il frappe et endommage, le faudroit-il pas traicter comme estranger, comme incogneu, voire comme ennemy? Que si la traicte est grande, si la famine est à craindre, s'il y hat apparence de guerre ou de peste, hauroit-il pas occasion de prohiber toutes traictes à ce voisin, quelque allié qu'il fust, à fin de retenir la commodité du païs à ceux du païs, et faire que les enfans de la maison fussent seruis les premiers?

Mais vous dictes que vous deuiendrez ennemis : cela est tant crédible qu'il vous le fault accorder; car, si le mot n'y est, l'effect pour le seur se monstre, et ne haurons point en cela de controuerse, puisque vous accompagnez vostre dict par quelques fumées qui monstrent que le feu n'est point trop loin. Vous dictes qu'estans ennemis, vous treuuerez les moïens de hauoir ce que lon vous refuseroit, et que vous réduirez le païs en perte et ruine. Quoy! et siià vous vous monstrez ennemis, que ne faictes-vous ce que vous dictes par brauade? Que ne le hauez-vous faict, lorsque cela vous fut pratiqué, veu que lors nostre prince de ce temps là n'estoit à beaucoup près tant puissant que celuy qui règne présentement et serat, Dieu aydant? Vous n'osez; encore n'oserez-vous. Quoy que lors vous fussiez sans grenier et par conséquent sans reuenu, et que maintenant vous en hauez qui vous enrichit à nos despens, ce qui vous faict brauer nostre courtoisie et surmarcher nostre

douceur. Oires, si nous venons à rechercher les moïens que vous hauriez pour nous perdre, voïons où sont ceux que vous appellerez pour ce faire. Quant à vous, seulets, vous estes trop petits compaignons. Souuenez-vous du mot des anciens : *Arguel me nargue, Chastillon me chastie* (1), *et la Malecombe de mal me comble* (2). Si vous respliquez que vous hauriez des estrangèrs, lon vous dirat que ce seront Suisses, ou Allemans, ou Lorrains, ou François, que ce seront catholiques ou hérétiques. Quant aux premiers, vous ne les debuez attendre, car nostre ligue Séquanoise auecque eux dure encore. Et croïez-vous que les seigneurs, qui gouuernent les insignes républiques et cantons des Heluétiens, nous voulussent quitter pour vous, et voulussent oublier et mettre soubs le pied toutes les considérations et confédérations anciennes, que leurs pères heurent auecque les nostres, et que nous hauons mutuellement et réciproquement nourries iusques à ce iour sans difficulté quelconque? Et croïez-vous que les peuples de la Nuclouide qui hont auecque nous le nom de Bourgougne et de Bourgougnons nous voulussent laisser pour vous assister, vous qui refusez le nom de Bourgougnons ; vous qui ne leur seruiriez sinon d'ennuy et de des-

---

(1) *Arguel*, *Châtillon*, châteaux-forts voisins de Besançon, appartenant, le premier à la maison de Chalon, le second au comte de Bourgogne.

(2) *La Malecombe*, plaine à une demi-lieue de la ville, où les citoyens de Besançon furent vaincus, en 1336, par Eudes, duc et comte de Bourgogne.

pence ; vous qui, après leurs seruices, les recognoistriez comme vous nous faictes, et qui présomptueusement encore diriez qu'ils vous seroient redebuables ? Les Allemans et l'Empire ne vous voudront pas entendre. Car de quoy leur seruez-vous, quelle ayde y faictes-vous, quel rang y tenez-vous, quelle réception d'estre cité, ville, village, ou bedugue d'empire monstrerez-vous ? Et croiriez-vous que l'Allemaigne, qui hat tant de contentement de l'assistance que nostre roy lui donne, et qui void sa Maïesté représentée par l'Empereur, les maisons augustes d'Austriche, Bauière, Saxe, Brandebourg, Brunswich, Juliers, Clèues, en un mot toutes les grandes, voulust trauailler sans occasion un monarque tel que le nostre, pour ceux qui ne luy seruent de rien, et qui ne lui peuuent apporter autre chose que peine et tardif repentir ? Les Lorains sont parens, sont foibles, sont confédérez, ne les mettés entre les vostres. Mais icy vous exclamerez que les François ne vous faillent ; mais au pareil ie vous respondray que vous ne passeréz un moment, car il faut que vous sçachiez que tout ce qu'ils touchent demoüre accablé. Hauez-vous point veü les alliances du pot de cuiure auecque celui de terre ? vous les treuuerez ici. Hauez-vous veu les lièures que lon ne peut si peu toucher sur la teste que tout soubdain la mort s'ensuyt ? Vous seriez encore mille fois plus faciles à estre rangés. Metz, Toul et Verdun vous seruent pour la mémoire qui est fraische de leurs fortunes ; adioustez-y la maxime tant de

fois répétée par les iurisconsultes françois que cela qui est une fois venu aux drois du roy est transporté et demoure incorporé inséparablement au domaine. Dictes, le voudriez-vous ? quel change feriez-vous, ou quelle marchandise hauriez-vous troquée, ou le repentir et les larmes, ou la recherche de vos nourriciers et bienfaicteurs, ou l'espoir de rentrer au port de seurté et soulas ? Ainsi qu'un bois resté du nauffrage, vous vous treuuerez en la haulte mer, tourmentez de tempeste écumeuse ; vous regarderez, baignez de larmes, le riuaige beau, plaisant, verdoïant et gras qui vous hauoit eslevez, nourris, et, fault-il le dire, trop engraissez et enorguillis, et en estre tant esloingnez qu'il semblerat de flot en flot se retirer et se perdre, que vous ne haurez plus l'espoir de le reuoir. Que lors vous souhaiteriez, mais trop tard, mais en vain, de pouuoir changer de conseil léger, de parole trop rustique, de menasse trop fière ! Combien de fois, à ioinctes mains, vous promettriez et iureriez non seulement l'amitié, voire la subiection et l'obéissance; mais quoy ! cela frustratoirement. Vous, vos femmes, vos enfans, et vostre cité penseroient cela.

Mais quelles conditions présenterez-vous aux François pour les attirer ? Nous les fournirons, direz-vous, de ce qu'il leur faudrat, et ils n'en prendront pas daduantage que nostre moïen et la rétention de la liberté permettrat. Quoy ! serat-ce pour vous deffendre ou si serat pour nous assaillir ? Si c'est pour vous deffendre, que hauriez-vous à faire des

François, quand personne ne vous camperat, car nous nous contenterons de vous battre par nos deffences et iurisdictions. Vous respliquez que vous ferez saillies et que vous irez quérir les prouisions deffendues. Auecque escortes de pied? on les tailleroit en pièces ; à cheual? où prendrez-vous pour nourrir et ferrer les montures ; où sont vos prouisions de foing ou d'auoine pour une grande caualerie? Pour quel nombre de gens à cheual ou à pied? Si vous en hauez peu, ils seront inutiles, car ils seront battus ; si vous en hauez beaucoup, ils seront insupportables, ils vous appaouriront, ils vous maltraicteront, ils forceront vos filles et femmes d'autant mesme que lon esloingnerat de trois ou quatre lieues toutes les femmes et filles du païs, et enfin ils vous mettront dehors et se feront seigneurs de vos maisons et biens. Oultre cela, sçauez comme c'est que tels gens font? Entre plusieurs ruses, ils mèneront les maris et les fils à la guerre, les exposeront à l'ennemy, et à un besoing les tueront eux-mesmes, pour espouser la ieune vefue, la fille demourée héritière, et feront tomber les successions en leurs mariages, faisans passer le pas aux hommes et personnaiges riches qui apparenteront leurs femmes.

Tels exemples se treuuent en l'histoire, et quand les hommes de lettres les représenteront, il n'y haurat citoïen marié, père, mère, frère de femmes ou filles, il n'y haurat citoïen riche, honorable et chrétien, qui ne sente les frémissemens sur tout le

corps. Et puis, quel thrésor hauez-vous suffisant, quel second grenier, le premier estant perdu, pour entretenir vostre reuenu? Comment payerez-vous à mille soldats, c'est le plus petit nombre que vous pourriez hauoir, et déliurerez-vous leur solde qui vous emporterat; y comprenant les autres frais de guerre, plus dix mille escus par mois? Où serat la bourse publique qui pourrat fournir cela, puisque vostre ménagerie ne vous faict point quatre à cinq mille escus par année? Irez-vous à l'emprunt? Le païs, les voisins, les estrangers le voudroient, et peut-estre n'oseroient. Taillerez-vous les citadins? Ils se banderoient, ils vous porteroient et vous dresseroient des dissentions et guerres ciuiles, comme tousiours en semblables occasions ils hont faict, et rempliroient vostre cité de toutes misères.

Par quoy donc, voïez si ce secours de France vous serat commode, s'il vous serat proffitable, s'il vous allégerat; bien au contre, il vous accablerat, il vous déchirerat, il vous déuorerat. Quoy du secours catholique ou hérétique? Si c'est le premier, il serat accompagné des inconuéniens cy-dessus touchés; s'il est hérétique, vous haurez le ciel, nostre prince et nostre terre bandez contre vous: cela seroit pour nous faire inexorables, implacables, irréconciliables. Vous ne vous résouiriez plus des aydes célestes que les saincts tutélaires de vostre cité vous procurent; au lieu de ces benoists saincts, vous haurez cinquante légions de diables qui circuiront partout, pour desuorer la canaille qui hau-

roit faict la banqueroutte à la religion, et hauroit abandonné l'honneur et le séruice du Sauueur. Penseriez-vous faire proffit auecque ceux-là, qui vous feroient commettre un million d'exécrables forfaits, que lon ne cesseroit de chastier iusques à votre dernière ruine, sans admettre vos sanglots, vos larmes ny vos prières ?

Pour vous plonger en désespoir, et perdre l'opinion de iamais vous pouuoir réconcilier auecque les princes et peuples de Bourgougne, ces gens, pratiques en toutes meschancetez, vous conseilleront de calomnier, gabeller les catholiques, chasser les ecclésiastiques, briser et brusler les images, fouler aux pieds les sanctuaires, renuerser les autels, piller et ruiner les ecclises. Ils adiousteront, n'en doubtez pas, les iniures particulières sur la Maïesté royale. Quel proffit au surplus de leur ayde? nul autre, sinon que haïant multiplié les offences, et voulu guérir la dissention par la guerre, la fièure par la peste, ils réduiront vostre Estat, vous et vostre cité en un rien. Quoy considéré, ie ne peux aucunement croire que vous fussiez tant dépourueus de sens, que de vous précipiter ainsy légèrement ès abymes de tous malheurs. Mais, au contraire, vous imiterez vos prédécesseurs, qui, en semblables occasions, ne hont point voulu ietter le manche après la coignée, mais sont allez aux remèdes propres, hont adoucis le prince courroucé, et se sont soubmis pour se maintenir. Souuenez-vous que, quand vous voudriez prendre telle résolution de vous liguer

dehors, vous y serez empeschez iuridiquement, comme nostre comte palatin Otto V du nom le feict entendre, et vous rangeat lorsque vous feites alliance auecque le duc de Bourgougne pour quinze années (1.) Car c'est une règle politique ancienne et très équitable que les citez, respubliques et seigneuries, qui sont enclauées dedans quelque païs, ne peuuent prendre alliance ou protection d'autre que du prince qui possède ledict païs, et ainsy le pratiquates-vous auecque le roy de France Loys XI, lorsqu'il occupat ce païs, et s'en feit tellement seigneur que toutes les places lui estoient subiectes, sauf quelques chasteaux qui estoient imprenables et inaccessibles. Car en ce temps vous ne feites autre chose sinon de le recognoistre pour seigneur du païs, et de, audict nom, lui promettre et iurer le debuoir tel que vous le rendiez aux francs-comtes de Bourgougne. A quoy il vous admit en telle condition, néantmoins, que vous le recepuriez et ses officiers qu'il desputeroit, à petite et à grande force, et comme il luy sembleroit, sçachant bien l'effect du traité perpétuel que vous hauiez passé en l'an 1451 auecque le bon duc Philippe par l'entremise du mareschal de Bourgougne Thiébauld de Neufchatel, ainsy que ie hay dict en la vie du dict prince Philippe. En suite de cela, Charles d'Amboise, lieutenant général de ce roy en l'une et l'autre Bourgougne, vous allat visiter, conduisant

(1) On ne voit pas à quoi Gollut fait ici allusion.

14,000 hommes en sa suite. Aussy est-il vray entre les iurisconsultes, comme l'escript M. Choppin *(De Dominio, lib. II, cap. 9, n° 2)*, que c'est un premier poinct de souueraineté : *ut dominatus Burgundiæ Sequanicæ in fide et clientelâ comitis palatini sit positus.* Ce que est plus que raisonnable, quand ce ne seroit pour autre raison, sinon pour ce que, si vous suiuiez autre alliance offenciue ou deffenciue, et que vous vous soubmettiez à la protection d'autres princes, ou que vous dressassiez telle considération que lon pourroit imaginer, ou que vous entrassiez en querelle auecque les estrangers, ou que quelque prince ou respublique vous voudroit assaillir ou camper, si quelque sédition, hœrésie ou tumulte ciuil naissoit dans vos murailles, si enfin vous estiez contrains d'enuoïer gens de guerre à vos confédérez, ou fournir la cité de nombre de soldats pour la garde, par quel endroit les feriez-vous entrer du dehors du païs pour passer sur le vostre? Pensez-vous que nous voudrions permettre que gens de guerre entrassent ou sortissent en armes, et que nous fussions leurs nourriciers malgré nous, et par brauade que vous nous feriez? Ostés cela de vos opinions, et croïez que, quand bien vous hauriez l'auctorité de vous liguer auecque autres, toutes fois cela vous seroit infructueux, et nous vous apprendrions le chemin plus droict. Prenez l'exemple de messieurs des Ligues, qui ne permettent qu'aucun canton particulier fasse alliance et ligue auecque prince estranger, sans l'ex-

près consentement des cantons, ainsy qu'en l'an 1522 le fust monstré aux cantons protestans, qui hauoient traictés auecque les landgraffes de Hesse et auecque la seigneurie de Strasbourg, sans la participation et consentement des autres. Car ainsy le comte palatin de Bourgougne vous maintiendroit et vous monstreroit que, sans luy et son consentement, vous ne pouuez traicter auecque autre, d'autant que vous estes en son païs. Vous estes en sa garde perpétuelle et inuiolable ; vous hauez tout vostre bien, tout vostre appuy, vostre deffence, vostre asseurance de luy, et partant vous ne pouuez en aucune manière prendre une autre protection, alliance, deffence, garde ou gardienneté (1.) De tant plus qu'il vous laisse prendre office et bénéfice en son païs, quoy que vous vous dictes et que vous soïez estrangers, ce que toutes fois il n'est pas tenu de faire, et peut estre ne deburoit, puisque vous ne vous tenez pour subiects, et que vous ne hauez pas le serement naturel, tel que nous autres hauons. A raison de quoy l'on vous pourroit dire, quand vous demandez bénéfice et charge en Bourgougne, ce que le consul romain respondit aux Latins qui estans aux ligues deffenciues et offenciues, principales et plus fermes auecque les Romains, demandoient participation des magistrats :

(1) Thèse contestable, et plus d'une fois contredite par les faits. En 1264, les Bisontins prirent pour gardien le duc de Bourgogne ; ils firent, en 1307, alliance avec de Chalon-Arlay ; en 1518 et 1519, traité de combourgeoisie avec certains cantons suisses.

Audi, Jupiter, hæc scelera, peregrinos consules, peregrinum senatum in tuo templo. Et à la vérité cela n'est point bienséant, d'autant qu'il semble qu'il y hait faulte de gens capables, ny proffitable, d'autant que les estrangers ne hont point de serement et obligation naturelle, comme nous, qu'ils ne hont point les pensées arrestées à un seul prince comme nous, mais descoupées et diuisées en plusieurs parcelles, ne hont pas un seul païs à chérir comme nous, mais en hont un autre qu'ils chérissent et préfèrent, ne hont point la créance comme nous pour estre creus en délibérations des Estats du païs, mais sont tousiours soubçonnez de regarder derrière et penser autre part qu'au païs; ils ne sont tant asseurez comme nous à tenir les tiltres anciens, principalement ceux qui concernent la cité, mais laissent croire que, si quelque chose est contre leur patrie, ils le cacheront et l'emporteront; ils ne seront loïaulx comme non gardans le silence en choses qu'il faudrat céler, spécialement ès délibérations qui les touchent, et sur les consultes qui seront sur leur faict et que lon traiterat en l'assemblée des Estats, en conseil de ville; car les matières qui y seront desbattues ne seront iamais si bien retenues et résolues en leur présence que quand ils seront absens. Mais ils diront: Quand nostre faict viendrat en discours, nos gens se retireront et ne hauront point de voix consultatiue ou délibératiue. Cela ne sert, pourrat-on respondre, et ne peut valoir, quand ce ne seroit

sinon pour ce que dedans les liures des délibérations le tout est escript, et que vous les tiendrez sous autres prétextes toutes et quantes fois qu'il vous plairat; au moïen de quoy vous treuuerez, vous sçaurez et vous trauerserez tout. C'est pourquoy, pour le bien du païs, lon ne le deburoit admettre. Et pour vous, citoïens de Besançon, n'allez pas croire que vous nous soïez tant aggréables que les naturels du païs, que vous haïez nos aureilles, nostre volonté, nostre cœur. Dictes pourquoy serat-il tolérable que vous veniez manger nos morceaux, veu mesme que vous gardez les vostres, de sorte que seulement nous ne les pouuons voir, et encore iamais vous ne mettez en charge que des citoïens qui se seroient monstrez passionnez contre nous, ou pour le moins qu'ils n'aient faict quelques démonstrations de ne plus hauoir souuenance de leur origine, plus d'intention de faire debuoirs officieux envers leur mère et nourrice, plus de cœur, de seruice enuers le prince qui toutefois est le supérieur de leurs fiefs, conseruateur de leurs domaines, et protecteur de leurs personnes, honneur, soulas et repos. Et puis vous voulez tenir nos Estats, manier nostre police, estre arbitres de paix et de guerre, et prendre un tel poinct que vous puissiez donner règle et commander! En un temps extrême, il peut estre que cela se feroit; mais, en temps ordinaire, où vous hauriez plus d'apparence pour faire à vostre fantaisie, vous nous treuuerez roides à nostre lutte, sourds à vos remontrances, secouans

la teste à vos commendemens, et nous bandans résolument à vous contrarier et vous deffaire, quand le moins du monde nous soubçonnerions que vous accommoderiez les affaires contre le roy et le païs, et que vous voudriez conseiller choses tant aliénes et tant contraires à nos volontez et à nos loïaultez. Haïez les vostres, comme sçauez bien faire, et nous laissés ce que nous appertient, et qui est l'héritage des enfans, et non point de vous, qui n'estes, à ce que vous dictes, sinon estrangers. Beuuez, mangez, traficquez, et faites la vie sociale entre vous, et nous laissez. Le païs ne vaudrat pas moins, et vous n'en vaudrez pas mieux, quand nous romprons le mariaige de vous et de nous, et que le libel de répudier : *Tua tibi habeto*, vous serat enuoïé. Ie vous prie : regardez que c'est que vous retirerez et combien vostre main serat chargée, et par mesme chemin aduisez à ce que, pour nostre part, nous emporterons et de quoy nous nous despouillerons et appaourirons. Et ie me veux asseurer que, si vostre iugement est repurgé, vous treuuerez et confesserez que par nous vous faictes cela que vous pouuez, et que sans nous vous ne pourriez. Et au contraire nous ne hauons que faire de vous ; et, sans Besançon, la Bourgougne demoureroit autant ou plus grande et accommodée qu'elle n'est. Nous pouuons estre sans vous, et vous ne pouuez estre sans nous ; vous viuez de nous et de nos bienfaicts, et nous languissons de vous et de vos meffaicts.

Je passe aux 12me et 13me chefs (colonne 66), qui

sont pour la franchise et la capitainerie, sur lesquels ie vous diray que lon n'oseroït et que lon ne pourroit iustement nier ce i'en hay dict. Car les seigneurs que ie hay nommez tenoient et exerçoient les places, et pour le iour d'hui encore les exerçent, sauf que le fust seigneur illustre comte de Champlite, messire François de Vergy estant décédé, messire Claude de Vergy lui hat succédé en ceste charge, comme pareillement au gouvernement de Bourgougne, aux vertus et prouesses de son père et à l'affection de bien s'acquitter des choses qui luy sont commises, au contentement de sa Maïesté, soulas du païs et proffict de tous. Ne dictes que ce soient usurpations; ie hay cotté en plusieurs lieux les princes qui hont heü les officiers qui tenoient ces charges en vostre cité. Il est resté bien des choses en ma plume, ie ne hay pas tout dict, pour ne vous donner matière à parler. Mais, puisque nous en sommes là, vous et moy, que vous me condemnâtes sans m'oyr, puisque ie doibs deffendre moy, mes escripts et les drois du païs, et soustenir ce que ie hay publié, non deuant vous ou pour respect de vous, mais pour l'honneur des lettres et le bien du païs, ie le diray et asseureray, par le serement que ie hay au seruice du roy et du païs, et par celuy que lon doibt garder à faire et mémorier l'histoire ; l'histoire de ce que en hay escript et que i'escriprois encore, vient de tiltres authentiques qui portent que, soubz dame Marguerite de Malain, comtesse de Flandres et franche-comtesse de Bourgougne, femme de Philippe de France, surnommé

le Hardy, duc de Bourgougne, en l'an 1398, il y hauoit un iuge à Besançon institué par lesdicts seigneur et dame comte et comtesse de Bourgougne, lequel hauoit nom Malmesert, natif de Besançon (1); comme il semble par le tiltre, et de rechef que celui qui tenoit le gouuernement et la capitainerie de la dicte cité pour le comte de Bourgougne, estoit appelé gardien à raison de la gardienneté qui appertenoit au prince, lequel en hauoit estably son lieutenant et officier messire Thiébauld de Batherans ou Bletterans; car ce nom est bien difficile à lire. Ce tiltre contient la façon que vous hauez pratiquée, et que vous pratiquez iournellement à trancher les drois de nostre prince et l'aduantage du païs; il monstre l'usaige que vous hauez à usurper tiltres, nouueaux drois, iurisdictions et auctoritez, contre et par dessus cela qui vous doibt appertenir. Vous appelez vostre maison de ville hostel consistorial, et le tiltre susdict l'appelle cheminée; vous voulez magnificence et il vous donne humilité; vous voulez un palais et il vous donne une cahutte; vous voulez un édiffice superbe tout hérissant de cheminées, banderolles et tournelles, réparty en tant de chambres, antichambres, salles, portiques, cabinets, galleries, pourmenoirs, et autres choses semblables, que ce soit un labyrinthe candiain, par de-

(1) Pour mieux juger combien Gollut a mal interprété les événements et les titres, voy. sur cette époque, et en particulier sur Malmesert, le tome II de notre *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, p. 268-269 et suiv.

dans lequel ne pourrat aller, sans se perdre, qui ne haurat le fil d'Ariadne attaché à son doigt; et le tiltre vous donne une cheminée seule, une chambre seule, ce qui tesmoigne l'origine villageoise, et la condition, foiblesse et obscurité anciennes. Vous en estes marrys et honteux, ie le croy, car qu'est-ce que peut moins conuenir à un esprit présomptueux, plein de fumée et de vent, que de luy monstrer la bassesse de son origine, la vileté de sa naissance? Si est-ce que les cœurs ne se donnent et ne se chargent de vergougne en telle occasion. Les Romains, seigneurs de tout, ne monstroient chose qui ne leur fust plus aggréable que les paoures et presque vergougneux commencemens de leur respublique; et cela vous le recepuez à tort faict et à iniure trop grande.

Le tiltre susdict monstre encore que les recteurs de vostre communauté faisoient arrester les huissiers et sergens de iustice qui, par mandement de la court de Dole et des baillys, faisoient quelques explois, ce que ie vous maintiens hauoir esté faict. Et sçauez-vous la finesse barbare que lon pratiquoit sur ces paoures officiers? ie vous le diray. Ils estoient cruellement mis en prison, tourmentez de faim, de soif et de veilles, fouettez et tormentez presque tous les iours, et, après une longue langueur et que lon les hauoit mis à deux dois du cercueil, lon les traisnoit secrettement et en compaignie de gens asseurez et qui se fussent mille fois pariurez auant que d'en dire un seul mot, à

l'ecclise Sainct-Pierre, où estans menez derrier le grand autel, on leur faisoit prester un serement exécrable de ne se plaindre de cette iniustice, ny de faire mention directement ny indirectement de toutes les cruautez exercées contre eux, ni du tort faict au prince et au païs, mais se contenteroient de remporter une relation telle qu'ils leur dresseroient et feroient signer, et laisser derrière eux ce qu'ils vouloient, et au plus grand aduantaige de leur usurpation, ainsy qu'à la plus grande diminution des drois du prince, et plus grande iniure et interest du païs qu'ils pouuoient. Ce que le tiltre vérifie par une grande multitude de tesmoings, voire habitans de la cité, qui ne pouuoient approuuer ces tant scythiques cruautés. Ie tiens pour le seur ; si vous pouuiez monstrer chose antique pour vous ayder en vos conceptions, ce ne seront sinon ces choses violemment extorquées, à l'insceu de ceux auxquels le faict touchoit, et partant nullement pratiquées, et que i'arguërois facilement d'insuffisance, inualidité, et inutilité, si vous les publiiez. Et croïez que, quand lon me dict que vous faictes escripre contre mes Mémoires pour les accuser de légèreté ou mensonge, ie vous attends pour bien rembarrer ce que vous voudrez alléguer, comme très-bien aduerty et plus que suffisamment instruict de vos affaires, et comme homme qui, en Flandres et en Hespagne, hat veu et cognoist ce que serat propre pour respliquer.

Par cecy confessez encore plusieurs choses que

vous niez : premièrement le droict de la Bourgougne à faire exploiter tous mandemens de iustice et tous commendemens dedans la cité, sans clause réquisitoire inaccoustumée. Considérez que le prince aduerty que vous déniez ce droict, en feit informer et puis vous en feit faire raison. Et, par aultre tiltre que ie hay allégué, confessez que Philippe de France, duc de Bourgougne, estant deuenu comte palatin de la Franche-Comté par son mariaige avecque dame Marguerite de Flandres, vous appelle ses subiects et la place de Besançon sa cité. Considérez néantmoins que cela précède le temps de l'an 1451, auquel fut faict le traité que lon appelle d'association soubs le bon duc Philippe, rière-fils dudit seigneur Philippe de France, surnommé le Hardy, afin que par là vous entendiez que ce n'est ce seul tiltre de l'an 1451, qui nous donne droict sur vous, mais autres précédens, voire que, depuis les rois de Bourgougne, soit qu'ils fussent empereurs ou qu'ils ne le fussent, et par les déclarations faites de l'empereur Guillaume, qui vendit les drois impériaux, qu'il prétendoit en vostre cité à nostre comte palatin, et par les nouuelles acquisitions faites par Otton V et dame Mahault d'Artois, sa femme (1), au nom et comme mère tutrice de Robert, unique comte et palatin de Bourgougne (2). Et

(1) Cette cession n'a nullement la portée que lui attribue notre historien, et nos comtes ne s'en sont jamais prévalus. Pour plus d'explication, Voy. *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, tom. 1er, p. 444-45-46-47 de la seconde édition.

(2) Assertion erronée et sans valeur.

n'oubliez de remarquer que, dans les guerres qui furent en Bourgougne du temps du comte Otto et Renaud, son frère, comte de Montbéliard, contre l'empereur Raoul, la cité de Besançon estoit si bien en la main et puissance du dict seigneur comte de la Franche-Comté et palatin de Bourgougne, que le principal siége qui fut mis deuant les places du païs, ce fut celuy que ledict empereur mit deuant ladicte cité (1). Et, en la guerre civile que Jehan de Chalon et autres seigneurs feirent, tant pour leurs prétentions comme pour fauoriser les demandes de dame Ysabeau de France, fille troisième de dame Jehanne de Bourgougne, femme de Philippe le Long, roi de France, et cela que Guy, dauphin de Viennois, querelloit pour ladicte dame Ysabeau, sa femme, ces barons, entre autres siéges qu'ils meirent, campèrent Besançon (2), que Eudes, duc de Bourgougne, mary de dame Jehanne de France, sœur aisnée de ladicte dame Ysabeau, vint leuer après hauoir reprins Chaulsin, que les barons hauoient munys et fortiffiez. Lesquels guerres et siéges deuant la cité ne heussent esté mis si les comtes n'en heussent esté seigneurs.

---

(1) Otton V était simplement gardien de la ville de Besançon, et n'y prétendait pas d'autres droits. Si cette ville, alors unie d'intérêt avec ce comte de Bourgougne, fut assiégée par l'empereur Rodolphe, c'est qu'elle était en pleine révolte contre lui. Voyez l'ouvrage cité, p. 486 et suiv.

(2) Au contraire, la ville de Besançon, entraînée par son alliance avec Jean de Chalon, combattait avec les seigneurs contre le duc de Bourgogne.

Mais peut-estre vous direz que cela n'est vraisemblable, puisque maintenant lon void que le prince de la Franche-Comté, palatin de Bourgougne, ne iouist et ne prétend ce droict en ladicte cité de pleine iouissance séparée. Je l'accorde, de la prétention ie le peux nier, ie dis que de faict vous iouissez, mais que le prince est spolié et le païs diminué. Pour la prétention, nous pouuons dire que nous l'hauons, la nourrissons et la retiendrons iusqu'à ce que nous soïons réintégrés. Car le temps calamiteux duquel en toutes vos emprinses vous vous estes seruys, imitans le chameau qui aime l'eau trouble, de la perpétuelle continuation des guerres angloises, puis orléanoises, puis françoises, puis aultres des Païs-Bas, les continuelles occupations de nos princes, l'absence d'iceulx par autres quartiers, les entremises des vostres à manier nos papiers et affaires, la perte des tiltres que les François feirent volontairement, sont cause que vous hauez mis la main où vous ne la debuiez leuer. Vous armerez-vous de la prescription qui n'est autre que simple expédient inuenté pour finir ou couper chemin aux professans qu'il y hat essentielle considération de raison ? Sçauez-vous pas que l'homme ne prescript contre Dieu, ny le subiect contre son prince, que l'absence, l'ignorance, le dol de l'aduersaire donnent tousiours le moïen de recouurer ce qui est usurpé, voire qui sembloit perdu ? Et pourtant, si sa Maïesté et le païs vueillent rentrer dans le droict duquel les prédécesseurs iouissoient, n'en hauroient-ils pas iuste occa-

sion et deuant Dieu et deuant les hommes ? Et quand cecy serat considéré, se rirat-on pas de ce que les recteurs de la cité font, qui osent dire et maintenir qu'ils peuuent et qu'ils feront refuser le gouuernement de leur gardienneté, si la sérénissime Altesse de Bourgougne, Philippe, prince d'Hespagne, que Dieu vueille garder et prospérer, venoit à décéder, parce que le renouuellement de la dicte gardienneté hat esté faict pour sa Maïesté et pour le sérénissime prince susdict, comme futur franc-comte et palatin de Bourgougne, voulant inférer que le serement à eux presté et l'expression de prince héritier est l'exclusion des autres gardiennetés ? Pour le seur, ie hay tousiours esté en opinion, depuis que ie treuuay et consideray les tiltres qui sont pour nous, que cela qui estoit ainsy iuré et comme restrainct aux princes susdicts ne debuoit estre faict, parce que les mauvais interprestes en voudroient tirer argument contre nous, et en inférer que ce raffraischissement de gardienneté et son serement estoient nuement personnels, temporels, et pour finir auecque la vie de ces princes.

Mais toutes fois il faut considérer le faict en soy et regarder ce que vrayment appertient à un chascun, il faut prendre le sens des tiltres anciens ; il ne faut aucunement sortir de la propriété des mots, et enfin il ne faut se restraindre à autre chose qu'à cela que certainement la vérité porte et dict, soit que lon considère le prince de Bourgougne tel qu'il est, soit que lon le regarde pour palatin de Bour-

gougne, tel aussy qu'il est en l'un et l'autre, penser à ce que luy appertient. Or les princes de Bourgougne, en ceste simple et seule qualité de francs-comtes de Bourgougne, haïans le droict des rois leurs prédecesseurs et aïeulx, et haïans acquis à prix d'argent les drois que les empereurs pouuoient prétendre en la dicte cité, hont ce droict, et de mesme en l'autre qualité de palatins, vicaires-généraux et régens du royaume de Bourgougne, qui comprend ce qui est entre le Rhin, la Saône, le Rhosne, la mer du Lyon et les montagnes des Vosges. Et par conséquent ils ont droict sur les comtés de Ferrette, Suntgou, Elsass, Baslois, les cantons suisses de Zurich, Fribourg, Berne, Zoug, Underwald, Soleure, Glaris, Appenzell, Schwitz, Urse, Schaffouse, Mulhouse, Sauoye, Suze, Morienne, Chablais, Tarantaise, Bresse, Daulphiné, Prouence, Briançonnois, Faussigny, païs de Vaulx, Grisons, val d'Aost, Valais, Valteline, Losannois, Genefuois, Niçois, et autres semblables peuples qui obéissoient aux rois des quels ie fais mention. Et nous ne debuons pas doubter, comme ie le hay dict au chapitre des palatins, qu'est le trente-septiesme du deuxiesme liure et en la vie d'Otto II du nom, que ie hay nommé premier palatin, que ce titre de palatin ne soit pour la régence des autres païs de la corone de Bourgougne donnée et transportée à nos francs-comtes, et que lon ne hat point vaillablement peu transférer aux autres princes. A raison de quoy, cela que les rois de France en ont, ainsy que l'escript

M. Choppin, et les ducs de Sauoye, comme le mesme autheur le hat couché en l'exemption du païs de Dombes, possédé par le seigneur dict de Montpensier, de la maison de Bourbon, ne peut seruir au préiudice des plus anciens drois désià possédés par les comtes et palatins de Bourgougne, d'autant plus que ceux qui les hont transférez n'y hauoient point de droict, n'estans sortis des rois de Bourgougne, et que le tout se faisoit à l'insceu des comtes et palatins susdicts.

Doncques, en ces deux qualitez, les comtes et palatins de Bourgougne hont le droict en ceste cité, veu qu'elle est enserrée dans les limites susdictes et qu'elle hat tousiours esté de ceste obéissance, sans que lon puisse aucunement monstrer qu'elle en hait esté distraicte. Car fust-ce quand lon la meit entre les citez impériales? Où sont les tiltres, où sont les mémoires, où sont les histoires anciennes qui en parlent? Si doncques vous estes des palatinois, régence et vicariat du royaume ancien de Bourgougne, qui fut particulièrement dressé enuiron l'an 888, pourquoy ne serez-vous comprins soubs le gouuernement et régence d'iceluy, et vous plustot que les autres, puisque vous estes dedans le païs propre du palatin de ladicte Bourgougne? De plus, le gouuernement de ladicte gardienneté n'est pas un argument nécessaire pour inférer qu'il est permis à vous de renouueller ou non, d'admettre ou non le gardien; mais debuez sçauoir que ce n'est autre chose sinon pour rendre par le raffrais-

chissement et renouuellement une souuenance plus fraische, une obligation plus forte, et l'effect du serement plus vif.

Aussy treuuez-vous que les tiltres anciens et les princes, que ie vous hay nommez, usent du mot œternel, par manière de dire qu'il y hat en ces choses perpétuité, et qu'elles passent de père en fils indéfiniment : prenés l'exemple de cecy sur les pratiques d'Hespagne, ès quelles est pratiqué que les rois haïant un fils, font qu'il soit iuré prince d'Hespagne aux premières assemblées des Estats; et, si il vient à décéder auant que de régner, incontinent lon faict auecque mesme solemnité iurer pour prince le frère aisné du deffunct, et luy sont donnés les tiltres de prince et altesse absolue, auecque la iouissance des principautez las Asturias, Andornas, Jaën, Beca et Ubéda ; que si les fils deffaillent, et que l'espoir se perde d'en plus hauoir, lon admet, selon la prérogatiue des ages, les infantes filles ; et s'il n'y en hat, ou enfans d'icelles, lon aduance les infantes sœurs du roy à deffault des masles, en pareil ou précédent degré. Ainsy le prince d'Hespagne Don Philippe fut à Madrid iuré prince en l'an 1556, le très-catholique, très-victorieux et très-grand monarque, Charles le Quint, son père, le fut en l'an 1516, le 19 apuril, la cour estant à Madrid, en l'ecclise de Sainct-Héyrosme del Passo. Et le roy Don Henriq el impotente fit jurer héritière sa sœur Dogna Isabella inclyta en l'an 1468 ou enuiron, et luy donna pour son entretient la dite principauté

de Asturia, Molina, Ubeda, Avila, Medina del Campo, Escalonna.

En l'an 1497, Don Juan, premier mary de dame Marguerite d'Austriche, fut iuré prince par le commendement du roy Don Fernando el Catholico, roy d'Aragon et de Dogna Isabella, l'Inclyta, royne de Castille, ses père et mère, et comme il décédat sans délaisser hoirs de son corps, l'infante aisnée, Dogna Ysabella, femme de Don Emmanuel, roy de Portugal, et puis leur fils Don Miguel furent déclairez princesse et prince de Castille et d'Aragon : ce que fust de mesme obserué, après le décès de l'un et de l'autre, pour l'infante Dogna Juana, femme de l'archiduc d'Austriche Don Philippe, père de l'inuincible empereur Charles le Quint. Ce que toutes fois n'est point nécessaire en roïaumes, qui ne sont électifs, mais se treuue proffitable pour la soubuenance de debuoir, que lon renouuelle en l'affection des bons subiects, et pour donner cognoissance au peuple du prince qu'il doibt honorer et obéir. En France la succession passe des rois à leur postérité, et n'y hat personne qui vueille doubter de ce droict successif en ces deux monarchies ny ès corones de Portugal, Angleterre, Honguerie, Naples et autres semblables, et néantmoins la solemnité de ces seremens est gardée et raffraischie. Ce que au pareil est de ses drois sur ladicte cité, veu mesme que lesdicts drois luy appertiennent, à cause de la Bourgougne, comté de Bourgougne, roïaume dont il hat la régence, vicariat et palatinat. Ne

dictes donc que c'est à vous de limiter selon ceste clause, ou de refuser, voire sans renouuellement de serement, l'obéissance despendante de l'ancienne gardienneté à toute la postérité de sa Maïesté et à tous ceux qui hauront droict et cause d'elle, principalement par les légitimes successions.

Mais retornons au tiltre, et confessons, en confirmation de ce que nous venons de dire, que, auant le dict temps de 1451, et auant le traité du bon duc Philippe passé auecque le mareschal de Bourgougne, le prince de nostre païs hat droict de donner en ladicte cité un iuge et un capitaine qui en est appelé gardien, et des deux disons par ordre quelque chose, après que nous aurons, pour l'un et pour l'autre dict, que l'exemple de ce citoyen *Malmesert* ou *Monmesert* qui estoit iuge et capitaine de la cité, monstre qu'il ne fault point confier ces deux charges à personne qui soit nastiue de la cité, ou autrement lon verrat au iour d'huy et puis demain, et successiuement de iour en iour, presque insensiblement, diminuer les drois du prince et du païs, quelque serement qu'elles puissent prester, quelques promesses qu'elles puissent faire, elles ne failliront d'accroistre les emprinses et usurpations de la cité, imitans la glace qui ne peut estre eschauffée par le feu, ains plus tost se fond et se perd. Car ces citoïens, froids comme glace en celles de nos affaires qui concernent la cité, oublieront toutes choses, et se perdront plus tost que de en seconder ses volontez et passions. Et pour le vray, deux

choses très-violentes les contraindront, quand bien ils seroient entrez en charge auecque la plus saincte et naïfue résolution qu'un officier iuré pourroit prendre. La première est du lien naturel de naissance et de postérité que lon laisserat, des parens, alliez, amis et concitoïens que lon hat, et los d'honneur de hauoir seruy sa patrie que lon gagnerat, et que les enfans, aggrandis par le prince et païs de Bourgougne, vanteront et s'en iacteront, comme si lon pouuoit dresser à la mémoire un triomphe ou trophée de la desloïauté. La seconde sera pour les rebuffes, brauades, menaces et craintes que lon luy feroit s'il ne se gouuernoit au plaisir des gouuerneurs. Quy, dirat quelqu'un, mais lon se garderat bien de faire tel affront et telle iniure au prince; car le repentir suiuroit et talonneroit incontinent le pesché. Ne vous fiez en ceste; l'exemple de l'iniure et du danger faict au mareschal de Neufchastel, les emprisonnemens cy dessus dicts, les ruines du chasteau de Rougemont, l'éuersion et rasement de Bregille, la pierre apprestée pour ietter sur l'archeuesque, les expulsions et chasses données au réuérendissime archeuesque et à l'insigne chappitre, et autres plusieurs actes violens, monstrent ce qu'ils oseroient contre un moindre, et que ces deux officiers principaux, estans choisis entre les habitans, ne pourroient rien faire qui fust d'asseuré seruice.

Un iuge de médiocre maison qui ne hauroit amis, parens, soutiens, moïens, sinon dedans la cité sa

patrie, oserat-il, quand mesme il seroit résolu comme Phocion de Satines, Timoléon de Corinto, ou comme à Rome Appius Claudius, Caton, Cicéron, présenter son corps à la lutte et sa teste aux ruines que la cité lui appresteroit? Et si vous voulez examiner la qualité du gardien dit gouuerneur et capitaine représentant sa Maïesté, serat-il pas nécessaire pour le treuuer digne de représenter le grand monarque, qu'il soit personnaige qui puisse de soy et par soy, par ses seruiteurs, parens, alliez et amis, à un seul clin d'œil, sans toucher ou seulement regarder ses armes, brider l'audace d'un citoïen téméraire, et refréner la manière de quelque despiteux et peut-estre furieux? Et s'il le faut tel, où treuuerez-vous un citoïen qui soit tel? Comme en pouuez-vous espérer un pour le temps à venir, veu que ceux qui sont ne sont de grandes et anciennes maisons, auctorisées, accréditées et respectées merueilleusement? Ceux qui seront ou pourront estre cy-après, porteroient tousiours auecque eux la nouuelleté de leurs maisons et la foiblesse de leurs ancestres, parens et alliez. Et s'il faut aller chercher les capacitez, qui sont requises pour un tel gouuernement, auquel ce seigneur gardien hat les armes, forteresses et forces à cognoistre et à régler, où le treuuerons-nous entre ces simples citoïens qui ne sont capables de cela? Je ne veux néantmoins comprendre les maisons nobles de plusieurs gentilshommes qui s'y treuuent présentement; car lon m'accorderoit que leurs prédécesseurs, eux, leurs biens, seigneuries et alliances

sont en nostre païs ; et, si lon leur demandoit icy ou en païs estranger d'où ils sont, ils ne respondroient pas comme ceux de Besançon, qu'ils sont Besançonnois, mais diroient simplement : Nous sommes Bourgougnons de la Franche-Comté. Mais vous, Besançonnois, nous pouuons vous dire sans détour : à qui estes-vous ? au monarque catholique d'Espagne ? Quelle escharpe de guerre portez-vous ? est-ce la croix de Saint-André ? Quels cris et clameurs et acclamations de guerre faites-vous ? Seroit-ce Saint-André, Saint-Georges, Bourgougne ?... Sur les champs de bataille les seigneurs de l'obéissance de nostre auguste monarque ont-ils jamais, pour cris d'armes, crié *citoyens de Besançon ?*

Icy vous respliquerez peut-estre que les armes, les forces et les forteresses ne sont de la charge de ce seigneur capitaine et gouuerneur, mais voicy pour toute response le texte du tiltre qui dict :

« Item, que mon dict seigneur haurat perpé-
» tuellement pour luy, ses hoirs et successeurs,
» droict de pouuoir mettre et establir un capitaine
» audict Besançon, lequel haurat auctorité et co-
» gnoissance sur matière touchant faict de guerre,
» aussy touchant fortiffications et réparations de
» ville, et autrement et généralement en matière
» de guerre. »

Et cela, comme il semble, est assez clair pour faire confesser la puissance de ce chef sur la force et fortiffication, et que les citoïens doibuent se conformer et se régler à ce qu'il y ordonnerat. Et, de

vray, la garnison que lon y void maintenant monstre comme ce tiltre hat esté effectué quand l'occasion s'est présentée, et que le prince a treuué bon de s'ayder de son pouuoir. Mais sa bonté hat esté si grande que, combien que la garnison doibue leuer sa soulde sur ceux auxquels elle est donnée, et que les citoïens soient tenus de la païer, toutes fois les deniers en sont fournis par sa Maïesté, désireuse de soulager, par ses grands moïens et par sa libéralité royale, la cité et les citoïens en général et en particulier. Toutes fois elle n'est tenue à fournir tousiours; car, quand il lui plairat retirer la main, il serat nécessaire et raisonnable par ledict tiltre que les citoïens fournissent. Sur quoy toutes fois il ne faudrat alléguer que lon s'en passerat, et que lon ne veut point entretenir de soldats, ny païer soulde, d'autant que le temps et la condition de la cité monstrent qu'il faut hauoir garnison en ce temps misérable, plein de guerre, d'aguets, de surprinses et de forces assez ouuertes. Il n'y hat pas longtemps que la cité s'est treuuée en danger de sa religion et de son estat, par la malice de quelques hérétiques citoïens, abusez, bannis et cogneus pour estre ses ennemis. De manière que comme tous les hérétiques circonuoisins et particuliers habitans ont des fumées extrauagantes dedans le cerueau, spécialement quand les ennemis de la religion et de sa Maïesté prospèrent, et qu'ils s'irritent quand les bons seruiteurs de nostre monarque gaignent victoire et reçoipuent quelque bon succès, il est du

tout nécessaire d'y tenir une très-forte et très-loïale garnison.

Indication des passages des Mémoires de Gollut qui ont été condamnés par l'hôtel de ville de Besançon.

Ancienne édition, pages 4, 5, 10, 12, 42, 43, 43, 44, 45, 45, 45, 46, 46, 46, 46, 47, 47, 48, 48, 48, 55, 56, 56, 245, 287, 287, 300, 300, 345, 349, 351, 358, 418, 433, 433, 464, 483, 529, 613, 613, 620, 644, 800-801, 800-801, 1097.

Nouvelle édition, colonnes 6, 8, 16, 18, 61, 61, 63, 64, 64, 65, 65, 66, 66, 66, 67, 67, 68, 69, 69, 70, 80, 81, 82, 217, 372, 372, 389, 390, 456, 462, 465, 468, 566, 574, 574, 635, 667, 730, 894, 894, 906, 947, 1164-65, 1164-65, 1693.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE POÉSIE

Par M. l'abbé PIOCHE.

MESSIEURS,

Le concours de poésie n'offre pas cette année autant d'intérêt qu'auparavant ; les lutteurs sont moins nombreux, les pièces moins bien finies; plusieurs de nos concurrents ordinaires ont déserté la lice. On pouvait du reste s'y attendre : c'est la première œuvre poétique qui nous ait été présentée depuis la guerre, et les troubles de notre époque expliquent ce relâchement plus apparent que réel.

Nous n'avons à juger que cinq concurrents dont aucun n'a pu atteindre au prix. Cependant il ne faudrait pas croire que les pièces du concours fussent dépourvues de mérite : il n'en est aucune qui ne nous ait paru digne d'un éloge.

La pièce qui porte le n° 5 est une Epître au vénéré M. Weiss : l'auteur, qui se dit vieux, n'aime plus Besançon, il aime son village et résiste aux conseils de son ami qui l'engage à se rapprocher de lui :

Au pilote vieilli la mer est importune :
J'attache mes habits au temple de Neptune,

Et je fais attester par un tableau votif
Que je suis trop heureux de me retrouver vif.

. . . .

Ah ! n'est-ce pas, ami, qu'aux yeux charmés d'Horace
Tibur même désert n'a point perdu sa grâce?
J'ai mon Tibur à moi, mon Socrate dressant
Sa haute neige au ciel en pic éblouissant.....

L'auteur se plaint de la poésie qui refuse ses faveurs aux vieillards :

La poésie, aussi, toujours jeune et déesse,
Méconnaît son vieux prêtre : à ma voix qui la presse
Elle ne descend plus des cieux tout grands ouverts ;
De son nuage d'or ne pleuvent plus les vers...

Notre auteur se console du départ de la muse en se livrant à la philosophie : Je cueille, dit-il,

Les fleurs de la science aux bosquets d'Acadème,
Et, comme en son berceau les abeilles, dit-on,
Je butine le miel aux lèvres de Platon.
O précepteurs sacrés ! près de vous je m'enquête
De l'âme et de ses biens, de sa règle, l'honnête.
Les morts sont quelque chose et la mort, qui dissout
Et la chair et le sang. n'est pas la fin de tout:
Un Dieu, je sais lequel, régit le monde immense ;
J'ai la foi d'outre-tombe et crois à l'espérance.

Cette épitre d'un style noble, est remplie des meilleures réminiscences classiques ; mais un assez grand nombre de vers faibles et des licences de césure et de rime qui sont aujourd'hui de véritables incorrections ôtent à cette pièce le mérite suffisant pour obtenir vos suffrages.

La pièce qui porte le n° 2 est la *Mort de Louis XI :* la mise en scène de ce poème est assez remar-

quable ; la description est pittoresque et l'auteur réussit à donner la couleur locale, comme on en peut juger :

. . . .

Dans une vaste salle aux épaisses murailles
Que tapisse un cuir fauve orné de rinceaux d'or
Le soleil d'un beau soir vient rayonner encor,
Et des grilles de fer aux fenêtres scellées
Jeter sur le parquet les ombres dentelées,
Non loin du lit funèbre où se meurt le vieux roi.

. . . .

A son chevet se tient rogue, impassible, altier,
Le docteur son ami, le redouté Coitier,
Et vis à vis de lui s'incline un solitaire,
François de Paule, un ange égaré sur la terre...

Malheureusement ce qui suit ne répond pas au début : la narration est un peu lâche et les dialogues qui s'établissent entre Louis XI et ses interlocuteurs manquent de noblesse quelquefois. Le vieux roi, à bout de ressources, se réfugie sous la protection des saints. Voici quelques passages remarquables :

A perdre tout espoir je ne puis me résoudre....,
Pourtant de mes péchés je veux me faire absoudre ;
Mon père, j'en ferai le plus sincère aveu.
Et si je ne meurs pas, cette fois, je fais vœu
D'offrir en grande pompe, à monseigneur Saint Claude
Une châsse où l'onyx, le rubis, l'émeraude
Dans l'or et dans l'argent brilleront incrustés,
Il est mon protecteur : pour ses rares bontés,
En lui j'ai toujours eu la foi la plus entière.
De la Franche-Comté si la noble héritière

Est, pour régner en France, élevée à ma cour,
Si ses riches Etats sont à nous sans retour,
Je dois à ce grand saint cette faveur immense ;
Mon offrande en sera la juste récompense.

Quelques mots sur Coitier, voilà tout ce qui rattache cette pièce à la Franche-Comté. Du reste elle est écrite facilement, mais d'un style un peu diffus et n'a pas paru suffisamment travaillée à votre commission.

Voici une pièce intitulée *Nozeroy*, inscrite sous le n° 3, qui se glisse dans notre concours sans être accompagnée du nom de l'auteur en bonne et due forme ; c'est un vice rédhibitoire, sans doute ; mais il y a tant de qualités dans le concurrent que votre commission n'a pu s'empêcher de lire en passant son œuvre et de la juger.

L'auteur s'inspire de la 7e ode d'Horace, *Laudabunt alii claram Rhodon* pour faire l'éloge de Nozeroy, sa patrie.

Chantez, ô mes amis, Rhodes ou Mitylène,
Sparte, Argos, Ilion, l'aventure d'Hélène,
Ou Babylone et le Grand roi,
Bagdad, Jérusalem ou Stamboul l'infidèle,
Rome la sainte ou Venise la belle,
Pise la docte et son beffroi,
Ou Naples la gentille ou Gênes la superbe,
Séville enfin que l'on met en proverbe.
Moi, je veux chanter Nozeroy.

Nozeroy ! direz-vous, quel est ce lieu notable ?
Serait-il arrosé par un fleuve flottable ?
Mieux encore, est-il port de mer ?
Comparable à Marseille, a-t-il sa Cannebière ?
Est-il vanté pour son vin ou sa bière

Comme Bordeaux ou Saint-Omer ?
Ou bien, comme Munich, a-t-il des propylées,
Comme Rouen des flèches effilées
Qui montent hardiment dans l'air ?

On devine assez que ce n'est qu'une boutade et que l'enthousiasme sérieux d'Horace pour l'Anio et Tibur n'a rien à faire ici. Ce lyrisme d'emprunt fait ressortir une verve pleine de gaieté et toute brillante d'esprit ; nous exceptons pourtant quelques traits de mauvais goût que l'auteur a laissé échapper en se laissant aller à la bénignité de sa veine ; les vers sont bien faits, la rime est riche et souvent singulièrement heureuse. Nous l'engageons vivement à faire un usage plus sérieux de son talent et surtout à joindre à ses œuvres, comme le règlement l'exige, un pli fermé où se trouve son nom.

La pièce qui porte le n° 1, a pour titre *Villersexel* : elle nous expose ce grand drame de la lutte suprême :

..... Dans la plaine, au loin, une large muraille
Qui recèle en ses flancs la flamme et la mitraille,
Un cercle de remparts, un horizon de fer
S'élève par les soins des soldats de Werder ;
Des Vosges au Jura, du Doubs jusqu'à la Saône,
Du Vaudois à l'Ognon, la formidable zone
Enlace en ses replis Aibre, Arcey, Bethoncourt.....

. . . .

Lugubres souvenirs, ô nos chères vallées
Durant ces jours de deuil par le Teuton foulées !
Quand le vieux laboureur du seuil de sa maison
Voyait le conquérant maître de l'horizon !
Quand le Doubs écumait dans son onde salie

Par les chevaux du Hartz et de Poméranie !
Mais alors, mon pays, ô ma Franche-Comté !
Toi, dont on cite encor le courage indompté,
Toi, qui forças jadis le plus grand roi de France
Lui même à s'honorer de ton indépendance !
Toi que cent ans plus tard, au sein de nos revers,
L'histoire a mis au rang des peuples les plus fiers,
Alors, comme autrefois, le cœur exempt d'alarme ;
Tu sus armer tes fils sans verser une larme ;
Alors comme autrefois tu saisis le drapeau
Dont les plis respectés ombrageaient leur berceau,
Et tes fils sont partis comme pour une fête ;
Aucun d'eux n'a pleuré ni détourné la tête.

. . . .

Marchez, jeunes héros, la gloire enchanteresse
Dans la neige a semé ses lauriers et ses fleurs
Pour voler au secours de Belfort en détresse,
Marchez pour conquérir la palme des vengeurs.

. . . .

Puis vient le récit de la prise du château de Villersexel :

Bâti sur un plateau bordé d'une ravine,
Sur les bords de l'Ognon qu'il protége et domine,
En avant de la route et de Villersexel,
Dans son orgueil altier s'élève le castel,
Isolé, loin du bourg, comme un chef d'avant-garde ;
Les Germains en ont fait du seuil à la mansarde
Un repaire, un amas d'armes et de créneaux
Dont la nature et l'art forment les arsenaux.
Chaque étage présente un rang de meurtrières,
Les caveaux, les salons, autant de poudrières.
Et le granit sculpté des gracieux balcons
Encadre tristement la bouche des canons,
Tandis qu'illuminant le fer des balustrades
Apparaît tout à coup l'éclair des fusillades.

. . . .

Ce poème, assez considérable, témoigne d'un travail sérieux ; il y a des récits épiques généralement heureux; l'auteur les coupe habilement par des strophes lyriques qui donnent beaucoup de vie et de mouvement à la pièce ; malheureusement le style des strophes manque souvent d'élévation et celui du récit n'est pas toujours assez noble ; cependant l'ensemble et la disposition de cette pièce a spécialement attiré les regards de votre commission.

Il nous reste enfin une pièce, celle qui porte le n° 4. Elle n'a pas de titre ; c'est une sorte de dithyrambe sur les malheurs de la France et la campagne de l'Est en particulier ; c'est par là qu'elle se rattache au concours. L'auteur y prend les choses de fort haut ; il débute par la création, la naissance des sociétés et des guerres injustes : « Quand, dit-il au commencement,

Quand du brûlant chaos Dieu fit jaillir les mondes,
Bâtit les monts altiers, creusa les mers profondes,
Lança dans l'infini les soleils radieux,
Sur un espace étroit de l'univers immense
Il fit l'homme et lui dit : Ton règne ici commence,
La terre t'appartient, moi je garde les cieux.

Bientôt de toutes parts, les cités s'édifient :
Des peuples sont debout qui s'arment, se défient ;
La haine ardente veille aux bornes des Etats ;
La guerre allume enfin sa torche incendiaire,
Et le fer du vainqueur, déformant la frontière,
Courbe à son joug sanglant peuples et potentats...

Puis vient l'histoire de la France résumée à grands traits :

Après soixante rois, la France militaire
Livre aux mains d'un guerrier son sceptre héréditaire,
Voit son nom commander au continent soumis,
Sa vieille épée au loin atteindre ses rivales,
Son fier drapeau flotter aux murs des capitales,
Sa colonne surgir des canons ennemis...

Comme Atlas autrefois portait l'Olympe antique,
Notre France étayait de son bras catholique
Le Pontife romain, les trônes et la croix ;
Puis, quand les nations jalousent notre exemple,
Nous chassons Dieu du ciel et le prêtre du temple,
Nous fouillons les tombeaux pour insulter des rois...

L'auteur arrive à la malheureuse guerre de 1870:

Quels affreux bruits dans l'air ! quel froissement d'épées!
Quelles sombres horreurs d'éclairs entrecoupées !
Quel effrayant chaos ! quel tumulte, quels cris !
Mon Dieu ! quels châtiments vont *peupler* notre histoire,
Ensanglanter la France et désoler Paris !

. . . .

Ces fantassins rangés, ces tirailleurs numides,
Ces canons qui jadis *broyaient* les pyramides,
Ebranlaient l'univers des feux de leur volcan ;
Ces dragons aux longs crins, ces cuirassiers qui brillent,
Ces lanciers chamarrés dont les flammes frétillent,
Que sont-ils devenus? C'était hier Sedan !...

L'auteur nous décrit enfin la campagne de l'Est et les malheurs de la Franche-Comté :

Salut, nobles guerriers ! salut, mes frères d'armes,
Vous que j'ai vus tomber en des jours de malheur,
Oh ! ne rejetez point ma pitié ni mes larmes,
Mon pieux tribut de douleur.

Bien longtemps je vous vis autour des feux nocturnes,
Dont la rouge lueur estompait le ciel noir;
Et j'entendis vos pas, grand'gardes taciturnes,
Crier sur la neige du soir.

. . . .

Ils sont morts ! c'est fini : pour eux plus de tortures,
Le sol de la Comté leur offre son repos ;
A la Cluse, en fermant l'ère des sépultures,
Ils ont vu la victoire illustrer nos drapeaux.
A vous, prêtre du ciel, ministre d'espérance,
De bénir ces tombeaux où va prier la France,
De jeter aux vivants le souvenir des morts.

Cette pièce est beaucoup mieux écrite que la précédente; il est regrettable que le temps nous presse et ne nous permette pas de signaler d'autres beaux vers; mais le sujet est trop vaste et le manque de précision ôte à cet ouvrage beaucoup de prix. Cependant, votre commission, Messieurs, demande pour ces deux dernières pièces *une mention honorable*, à cause des qualités sérieuses qu'elles renferment.

Ces deux pièces sont celles qui portent le n° 4 et le n° 1.

Conformément aux conclusions de la commission chargée d'examiner les ouvrages présentés à l'Académie, elle a accordé une mention honorable :

A M. Alfred Roussel, conducteur des ponts et chaussées à Besançon, pour un poème dont le sujet est un dithyrambe sur les malheurs de la France et la campagne de l'Est en particulier;

A M. Mignot, capitaine au 5me chasseurs à pied, auteur de la pièce intitulée : *Villersexel.*

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE LA PENSION SUARD

Par M. l'abbé BESSON.

MESSIEURS,

La pension Suard est vacante. M. Machard, son dernier titulaire, vient de vous adresser des lettres de remercîments empreintes de ces nobles sentiments que vous aimez en lui; et que vous souhaitez de voir reconnus, comme ils le méritent, par l'Université où il sollicite une chaire. Il vous faut, pour la douzième fois, appliquer à un nouveau candidat les généreuses intentions du Monthyon de votre Académie. Il vous est arrivé souvent, dans cette circonstance solennelle, de regretter que la pension ne puisse être ou doublée ou divisée, tant il vous était difficile de choisir entre les plus dignes. Vous avez éprouvé, cette année encore, un embarras qui fait tant d'honneur au pays.

Cinq jeunes gens se sont présentés au concours. Trois d'entre eux sortent à peine du collége et viennent d'être reçus bacheliers. Ils n'ont pas plus de dix-huit ans, et déjà leurs maîtres pressentent en eux des sujets d'élite. Nombre de prix ont couronné les espérances qu'ils nous donnent; mais la pension Suard n'est pas un prix que l'on dispute

au seuil du collége ni qu'on obtient dès le lendemain de ces solennités scolaires où l'on ne réunit encore que des adolescents. Nous ne décourageons point ces jeunes et brillants lauréats, nous les ajournons. Ils reparaîtront, dans trois ans, au milieu de nos concours, et ils apporteront sans doute, en prétendant à la pension Suard, ces preuves plus décisives d'une capacité distinguée que fournissent, après les luttes du collége, les études plus mûres et plus sérieuses de la vie publique.

Les deux autres concurrents vous les avaient offertes, et vous avez longtemps hésité entre leurs mérites pour fixer votre choix.

L'un, après avoir obtenu tous les succès classiques, pourvu des diplômes de bachelier ès-lettres et ès-sciences, a voué à l'étude de la médecine sa vive et jeune ardeur. Que de titres à vos suffrages! Seize inscriptions, d'excellentes notes, de brillants concours, le premier rang, les premiers prix, voilà des preuves non équivoques d'une intelligence distinguée. Cet élève a déjà quelque chose des qualités de ses maîtres: il réunit ses condisciples, et leur fait des leçons avec une facilité, une précision, une élégance, qui semblent n'appartenir qu'à un âge déjà mûr. Cet élève s'est montré dans nos ambulances avec l'énergie, le dévouement, le sang-froid qui n'appartiennent qu'aux praticiens les plus consommés. Un tel sujet obtiendrait à coup sûr la pension Suard, si c'était le mérite seul qui dût la donner.

Mais les intentions de Mme Suard sont formelles. Non-seulement nous devons choisir entre les plus dignes, c'est encore un devoir pour nous de choisir, parmi les plus dignes, celui qui a le moins de ressources.

M. Joseph Aymonnet, né à Besançon le 21 février 1847, a obtenu, à ce titre, une préférence qui lui fait le plus grand honneur: c'est la palme adjugée au travail obstiné, soutenu, presque héroïque. Il y a vingt-cinq ans que sa mère travaille pour lui. Humble ouvrière, elle l'a élevé avec le produit de son aiguille, et maintenant que l'âge commence à lui peser, elle a la douleur de n'avoir pu encore affranchir son fils des nécessités de la vie. Cependant le fils n'a pas cessé d'être digne de sa mère. Il conquiert le diplôme de bachelier ès-sciences après des études fort élémentaires de mathématiques et de français qui n'auraient pas suffi, avec moins de bonne volonté, à lui ouvrir l'entrée d'une carrière libérale. L'école centrale l'appelle, mais, à peine admis, il faut sortir de l'école centrale, faute de pouvoir y vivre à ses frais. Il vit longtemps à Paris avec les ressources, toujours si précaires que donnent des répétitions, mais un jour ces ressources sont taries, et il faut rentrer en province où les jeunes savants ne peuvent que regretter les musées, les laboratoires et les écoles de Paris. Aspirant répétiteur au lycée de Vesoul, maître auxiliaire à Marseille, professeur de physique à Barcelonnette, Joseph Aymonnet trouvait à peine dans tous ces postes

le pain de chaque jour. Comment résister cependant à cette vocation scientifique qui le rappelle à Paris? Il y revient au risque de manquer de tout, et le voilà attaché au laboratoire de *l'union nationale du commerce et de l'industrie*. Les savants lui ouvrent leurs cabinets et lui donnent les meilleurs certificats. Je les cite, vous connaissez leur autorité et leur compétence. C'est M. Boussingault, directeur du Conservatoire des arts et métiers, M. Daubrée, directeur dé l'école des mines, M. Sainte-Claire Deville. Tous ces noms appartiennent à l'Institut. Nous pouvons adopter le jeune homme recommandé par de tels suffrages. Ses études chimico-physiques sur la pile et sur les phénomènes de la dissolution révèlent une véritable vocation scientifique. Vous lui avez procuré le moyen de la suivre; il nous reste à lui souhaiter courage et succès. M. Aymonnet a été jusqu'à présent. à l'école du malheur. Cette école est une de celles qui donnent les meilleurs fruits. Il en sort pour vous remercier, et sa mère se joint à lui pour vous bénir. Vous reportez à la mémoire de Suard ces témoignages de reconnaissance; vous vous estimez heureux d'être aujourd'hui l'interprète de ses généreuses volontés; enfin vous avez la ferme espérance de les avoir dignement remplies.

En conséquence, je proclame, au nom de l'Académie, M. Joseph Aymonnet titulaire de la pension Suard.

PIÈCE DE VERS

Par M. VIANCIN.

LES PROPHÈTES.

Toujours animé du désir
De rendre ma muse agréable,
Nombre de fois j'ai pris plaisir
A vous conter fable sur fable.
Mais ce ton de frivolité
Ne va pas à nos temps austères,
Gros d'orages et de mystères.
Laissons la fable de côté
Pour dire quelque vérité.
La vérité... c'est triste chose
Bien souvent ; mais je me propose
De ne pas attirer vos yeux
Sur des tableaux trop sérieux.

Pourtant il s'agit... des prophètes ;
Vous en êtes un peu surpris,
Je vous semble avoir entrepris
D'évoquer les saints interprètes
Du Dieu souverain des esprits ;
C'est trop d'honneur que vous me faites.
Ainsi, Messieurs, détrompez-vous :
Mes portraits sont bien au-dessous
De ces bibliques personnages
Qui sont la gloire des vieux âges.

Il est des prophètes nouveaux
Dont s'alambiquent les cerveaux,
Pour distiller plus d'une histoire
Que rien ne nous oblige à croire.

— Tel nous prédit de bonne foi
(A ses calculs chacun s'applique)
L'avènement prochain d'un roi,
Quand nous sommes en République.
Il est vrai que ce changement
Ne serait pas chose nouvelle ;
Mais un terrain qui se nivelle
Ne souffre plus d'encombrement ;
Le vent de la démocratie
Se relève de tous côtés,
Et souffle sur les royautés
En proclamant sa prophétie.
Pour plus d'un ardent citoyen,
Rêvant l'idéal plébéien,
Déjà la perspective est telle
Qu'il espère du genre humain
La république universelle
Dans un avenir peu lointain.
Et que deviendrait, je suppose,
Cette grande métamorphose
S'il fallait que certains savants,
A l'aspect des astres mouvants,
Eussent tiré de leurs études
Les plus terribles certitudes ?
— Tel qui s'est fait d'un grand lorgnon,
Pour mieux dire d'un télescope,
Ou, si l'on veut, d'un spectroscope,
Des plus longs qu'on sache en Europe,
Un admirable compagnon,
Visant planète sur planète,
Prétend qu'une immense comète,
Qui n'aura pas de faux chignon,
Va, dans peu, heurter notre sphère,
Et peut-être de sa crinière,
La broyer d'horrible manière,
Plus menu qu'une cuisinière
Ne peut morceler un oignon.
Du moins à l'existence humaine,

Que fatigue sa lourde chaîne,
Cette fois malheur serait bon :
Dès lors adieu toutes les luttes.
Tous les priviléges d'un nom,
Des vrais héros toutes les chutes,
Tous les triomphes du canon,
Tous les désastres qu'on déplore ;
Du plus fort adieu la raison,
A moins qu'on ne se batte encore
En d'autres mondes que celui
Où l'on s'extermine aujourd'hui.
Mais non : l'œuvre de la comète
Serait enfin la plus complète,
Et sous les feux du firmament
Ne resterait pour un moment
De notre vanité dernière
Qu'un gros nuage de poussière.
— Dieu soit béni ! c'était, je crois.
Pour le douze du présent mois
Que nous pouvions sans canonnade
Être mis en capilotade ;
Sans trouble ce jour est passé,
Ainsi respirons *in pace*,
Et tant mieux si nul autre monde
Que le nôtre n'est menacé
De la comète vagabonde,
Si fugitive qu'à nos yeux
Rien ne signale sa carrière,
Et que l'immensité des cieux
Sans doute égare sa lumière.
— Mais quels profonds observateurs,
Se drapant de funèbre étoffe,
Annoncent en archi-docteurs
Catastrophe sur catastrophe,
Déluge de maux et de pleurs ?
Ils ont vu passer des fantômes
Tout noirs de lugubres symptômes,
Des cercueils, des têtes de morts,

Des croix venant de tous les bords,
Mais qui, dirigés vers la Prusse,
Lui sont des présages certains
Des plus lamentables destins.
Oh ! s'il se pouvait que j'y crusse,
Ce ne serait pas sans éclat
Que de ma voix octogénaire
Je me plairais au sanctuaire
A chanter le *Magnificat !*
Peut-être aura tort qui se moque
Des pronostics nécromanciens
Qui, dit-on, font peur aux Prussiens.
Car il se fait à notre époque
Plus d'un prodige sans égal,
Tel que l'emprunt national;
Mais que de fois à la légère,
Pauvre dupe, l'esprit français
Ecoute une voix mensongère
Qui le mystifie à l'excès !
— Je ne sais quel visionnaire,
Qu'on m'assure être en grand crédit,
Depuis plusieurs mois a prédit
Un fait bien extraordinaire :
Nous aurions infailliblement,
Durant le cours de cette année,
Trois fois de suite une journée
D'épouvantable aveuglement :
Pas le moindre rayon solaire,
Pas la moindre lueur des cieux
Ne viendrait effleurer nos yeux :
Ténèbres sur toute la terre.
Certains sujets n'en doutent point
Et s'en occupent à tel point,
Qu'ils se sont procuré bien vite
Des cierges mouillés d'eau bénite,
Pour en opposer la clarté
A ces trois jours d'obscurité.
Faible recours contre les craintes

Dont ils subissent les atteintes !
Quels aveugles sont éclairés
Des cierges les mieux préparés,
Si manque la céleste flamme
A la cécité de leur âme,
Ou si les marques de leur foi
Ne sont que des signes d'effroi ?
Le vulgaire croit aux oracles
De son repos perturbateurs,
Et met en doute les miracles
Du plus sûr des libérateurs.
On dirait qu'il a ses augures
Pareils à ceux dont les figures,
Chez les Grecs et chez les Romains.
Jadis sur leurs divers chemins,
Ne se rencontraient pas sans rire
Des prestiges de leur empire.
Combien de faux illuminés,
Race dans tous les temps féconde,
Dix foix aux peuples consternés
Ont présagé la fin du monde
En des jours bien déterminés !
Cependant la machine ronde,
Obéissant au doigt de Dieu,
Tourne toujours dans son milieu.

Eh ! que nous importent vos songes,
Tristes sondeurs de l'avenir ?
Pourquoi tant nous entretenir
De vos présumables mensonges ?
La fin du monde... arrivera ;
Mais qui sait quand ce jour viendra ?
Il ne s'agit pas d'une éclipse :
Sur ce sujet tenons nous en
A ce qu'en dit l'Apocalypse,
Œuvre sublime de saint Jean.

Ce n'est pas à l'espèce humaine

De prévoir les calamités ;
Le peu que d'avance elle apprenne
De ses moindres adversités
Lui vient de ses infirmités.
Un vieillard sujet à la goutte
Peut bien pressentir aujourd'hui
Que demain sera sans nul doute
Un des plus mauvais jours pour lui ;
Mais des peuples les destinées !
Au saint vouloir subordonnées ! !...
Ce grand secret de l'Eternel
N'est plus connu d'aucun mortel.

Pendant que tant de prophéties
N'offrent de la part des humains
Que bruits confus et propos vains,
D'autres se trouvent accomplies
Par de bien plus humbles devins.
Au nombre des vivants prophètes
Nous avons deux pronostiqueurs,
Qui souvent ne sont pas menteurs ;
Pourtant ce ne sont que deux bêtes,
Vrais animaux : l'un familier,
Couvert de soyeuse fourrure,
Adroit chasseur de fin gibier.
Rôdeur, voleur de sa nature ;
L'autre voyageur printanier,
Qui, sous l'épaisseur du feuillage,
Cache un très élégant plumage,
Que l'orange au corset doré
Semble avoir surtout coloré.
Chacun d'eux que le temps ennuie,
Quand tous les deux l'ont suspecté
De trompeuse sérénité,
S'empresse d'annoncer la pluie ;
Ils sont d'accord quant aux moments
De leurs communs pressentiments ;
Mais des deux le moins bon apôtre

Se plairait fort à manger l'autre,
Pour tout dire, presque en un mot,
C'est le chat et le loriot.
Le premier, lorsqu'il se réveille,
Habile à se lécher la peau,
Mouille et fait glisser à merveille
Une patte sur son museau,
Et dès qu'elle passe une oreille,
On se dit que probablement
Il pleuvra très prochainement.
Le second, prompt à l'exercice
De son intelligent service,
Arrive dans votre jardin,
Pour y promener son reclin.
Un peu monotone est sa gamme :
Il vous semble ouïr homme ou femme
Qui vous siffle au lieu d'un oiseau ;
Sans doute afin qu'on la retienne,
C'est constamment la même antienne,
Et bien qu'il fasse encor très beau,
Quand le chant du flûteur commence,
Du ciel, selon sa prescience,
On s'attend à voir tomber l'eau.

Il est une antique déesse,
Qu'on peut dire aussi prophétesse,
Et qu'il est bon d'interroger
Pour savoir en agriculture
Ce qui profite à la nature,
Ou pour éviter un danger :
C'est la lune. — De sa lumière
Consultez la phase première,
Son apogée et son déclin ;
C'est très bien faire. — A cette fin
Un almanach peut vous conduire
Et fort à propos vous instruire
Des soins qu'exige une saison.
N'attendez pas que je m'explique,

En détails sur cette pratique :
Pour prix de semblable leçon,
Vous m'appelleriez lunatique,
Et ma foi vous auriez raison.

Oui, je suis, je le dis sans honte,
Lunatique à degrés divers,
Selon que descend ou remonte
Le baromètre de mes vers.
Si le soleil, comme on le pense,
Est pour réchauffer nos esprits,
Toujours l'astre par excellence,
De sa sœur je sais l'influence
Et trouve qu'elle a bien son prix.
Quand je me sens la tête creuse,
C'est que de la grande veilleuse
Tout rayon est encore absent ;
Mais que dans ma vieille cervelle
Vienne à germer chanson nouvelle,
C'est que la lune est au croissant,
Et si, d'un feu brûlant saisie,
Sur le rail de la poésie,
Ma verve m'emporte à grand train,
C'est que la lune est dans son plein.
Voilà donc la vertu secrète
Dont nous parle maître Boileau ;
Je dois au nocturne flambeau
D'oser me croire né poète.

C'en est assez. — Pardonnez-moi
De tant jaser de ma personne ;
Trop fréquemment on s'abandonne
Au penchant de parler de soi.
Un autre tort non moins notoire
C'est d'abuser d'un auditoire.
On devrait ne pas oublier
Qu'il faut dans le champ littéraire,
Comme au théâtre de la guerre,

Savoir à temps se replier,
Que bien dire n'est pas tout dire,
Que les meilleurs de nos discours
En tous genres sont les plus courts,
Qu'il est bon de ne rien prédire,
Loin d'imiter maints étourdis
Par l'imprévu souvent trahis,
Et que de tous tant que nous sommes
Il n'existe parmi les hommes
Nul prophète dans son pays.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1873 ET EN 1874.

L'Académie, dans sa séance publique du 25 août 1873, décernera les prix suivants :

Prix Weiss. — Médaille d'or de 300 francs. — Mémoire historique sur une famille illustre, un château, une abbaye, un chapitre, une église ou un établissement public de la Franche-Comté.

Les biographies sont exclues de ce concours.

Prix d'archéologie. — Médaille d'or de 200 fr. — Etude et description raisonnée d'un monument ou d'un groupe de monuments franc-comtois appartenant à la période du moyen âge (églises, châteaux-forts, cloîtres, tombes, statues, objets d'orfévrerie, etc.).

L'Académie désire autant que possible l'envoi des plans et dessins de tous les objets décrits.

Prix d'éloquence. — Médaille d'or de 300 fr. — Etude sur la vie et les œuvres de M. Pouillet.

Prix de poésie. — Médaille de 200 francs. — L'Académie n'impose aucun sujet aux concurrents; elle exige seulement que le sujet choisi se rattache par quelque côté à l'histoire ou aux traditions franc-comtoises. Elle les laisse libres d'adopter le genre et la forme qui leur conviendront le mieux.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages, ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté contenant leur véritable nom et leur adresse.

Ces ouvrages seront adressés, *francs de port, au Secrétaire perpétuel de l'Académie*, avant le 1er juin 1873, terme de rigueur.

L'Académie, dans sa séance publique du 24 août 1874, décernera le prix suivant :

PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE, *fondé par M. A. Veil-Picard*, — Médaille d'or de 400 fr. — Faire une étude comparée des conditions d'existence des ouvriers en France, avant 89 et jusqu'à nos jours.

De même que pour les précédents concours, les ouvrages seront cachetés, accompagnés d'un billet contenant les nom et domicile des auteurs; ils devront être adressés au secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er *juin* 1874.

Les manuscrits, plans ét dessins envoyés au concours, restent dans les archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

Le Secrétaire perpétuel,

JUST VUILLERET,

Rue St-Jean, 11.

ÉLECTION DU 24 AOUT 1872.

L'Académie s'étant retirée dans ses bureaux après la séance publique, pour procéder, suivant l'usage, aux élections, a nommé :

Membres du bureau :

MM.

CLERC, Edouard, ✻, président honoraire de la Cour d'appel, *président annuel ;*

DE VAULCHIER, Charles, député du Doubs, *vice-président annuel ;*

PÉRENNÈS, ✻, *secrétaire perpétuel honoraire ;*

VUILLERET, Just, *secrétaire perpétuel ;*

GAUTHIER, Jules, *secrétaire perpétuel adjoint, archiviste.*

LISTE ACADÉMIQUE.

(24 août 1872.)

Directeurs académiciens-nés.

Son Em. Mgr le Cardinal-Archevêque de Besançon.
MM. le Général commandant la 7me division militaire.
Le premier Président de la Cour d'appel.
Le Préfet du département du Doubs.

Académicien-né.

M. le Maire de la ville de Besançon.

Académiciens honoraires.

MM.

BEAUPRÉ, ✻, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Nancy (décembre 1853).

BIAL, O ✻, chef d'escadron d'artillerie (29 janvier 1865).

BIGANDET (Mgr), vicaire apostolique dans la Birmanie (janvier 1853).

BLAVETTE, ✻, ancien doyen de la Faculté des sciences de Besançon, à Metz (janvier 1868).

CARESME, O ✻, ancien recteur de l'Académie de Besançon (23 août 1862).

CONEGLIANO (le marquis DE), ✻, ancien député du Doubs au Corps législatif (août 1865).

MM.

COQUAND, ancien professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences de Marseille (janvier 1854).

DELESSE, ✻, ingénieur des mines, à Paris (janvier 1848).

DEVILLE, ✻, membre de l'Académie des sciences, professeur de chimie à la Faculté des sciences, à Paris (août 1845).

DÉY, directeur des Domaines, à Laon (janvier 1854).

DESROZIERS, O ✻, ancien recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1858).

FARGEAUD, ancien professeur de physique, à Saint-Léonard (Haute-Vienne) (août 1827).

GATTREZ (l'abbé), ✻, ancien recteur de l'Académie de Limoges (janvier 1828).

GAUME (Mgr), protonotaire apostolique, à Paris (août 1850).

GERANDO (le baron DE), ancien procureur général près la Cour impériale de Metz (août 1868).

GOUREAU, O ✻, colonel hon. du génie, à Paris (août 1833).

GUENARD (Alexandre), bibliothécaire honoraire (août 1849).

GUERRIN (Mgr), ✻, évêque de Langres (août 1850).

GUERRIN, avocat (août 1865).

GUIZOT, G C ✻, membre de l'Académie française, à Paris (décembre 1835).

KORNPROBST, O ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Limoges (août 1840).

MM.

LEFAIVRE, C ✱, colonel honor. du génie, à Paris (novembre 1836).

MAGNONCOUR (Flav. DE), ✱, ancien pair de France, à Paris (décembre 1835),

MATTY DE LATOUR, ingénieur en chef en retraite, à Rennes (janvier 1867).

MIGNARD, homme de lettres, à Dijon (août 1359).

MONTY, O ✱, ancien recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1861).

MORRELET, ancien notaire, à Bourg (janvier 1861).

PARANDIER, O ✱, inspecteur général des ponts et chaussées, à Paris (février 1835).

PARIS, C ✱, colonel d'état-major en retraite (août 1867).

PATIN, secrétaire perpétuel de l'Académie française, à Paris.

PÉRENNÈS, ✱, doyen de la Faculté des lettres, *secrétaire perpétuel honoraire.*

PERRON, ✱, *secrétaire perpétuel honoraire,* à Paris (août 1838).

PERSON, ✱, professeur de physique, ancien doyen de la Faculté des sciences, à Paris (24 août 1845).

POUJOULAT, homme de lettres, à Passy, près Paris (décembre 1835).

SAINTE-AGATHE (Louis DE) ✱, à Besançon, rue d'Anvers, 1 (août 1868).

SEGUIN, ✱, recteur de l'Académie de Besançon (29 janvier 1872).

THIERRY (Amédée), C ✱ (janvier 1865).

MM.

TOURANGIN, G O ✱, ancien préfet du Doubs, à Menetou (Cher) (30 novembre 1848).

Académiciens titulaires ou résidants.

VIANCIN, Ch., secrétaire général honoraire de la mairie, maître ès-jeux floraux, *doyen de la Compagnie*, à Fontaine-Ecu (14 août 1820).

MARNOTTE, architecte, membre correspondant de la commission d'antiquités de la Côte-d'Or, rue Moncey, 5 (24 août 1826).

LANCRENON, ✱, conservateur du musée, membre correspondant de l'Institut, rue de la Bouteille, 9 (2 août 1835).

BRETILLOT, L., ✱, ancien maire de Besançon, rue de la Préfecture, 21 (12 novembre 1835).

JOBARD, O ✱, président à la Cour d'appel, rue de la Préfecture, 10 (28 janvier 1836).

CLERC, Edouard, ✱, président honoraire à la Cour d'appel, rue Sainte-Anne, 7 (28 janvier 1837), *président annuel.*

DE VAULCHIER (marquis Louis), rue Moncey, 9 (24 août 1837).

DARTOIS (l'abbé), vicaire général, à l'archevêché (24 août 1844).

TRIPARD, ✱, conseiller à la Cour d'appel, rue St-Vincent, 33 (24 août 1844).

GRENIER, Charles, ✱, doyen de la Faculté des sciences, à la Faculté (28 janvier 1847).

REYNAUD-DUCREUX, O ✱, professeur à l'école d'artillerie, rue Ronchaux, 22 (30 août 1847).

MM.

BESSON (l'abbé), supérieur du collége Saint-François-Xavier, rue des Bains-du-Pontot (30 août 1847).

BLANC, C ✻, ancien procureur général près la Cour d'appel, Grande-Rue, 129 (août 1850).

VUILLERET, Just, juge au tribunal, rue Saint-Jean, 11 (août 1853), *secrétaire perpétuel.*

DRUHEN aîné, ✻, professeur de l'école de médecine, Grande-Rue, 74 (janvier 1855).

CHIFFLET (vicomte), propriétaire, rue Saint-Vincent, 51 (janvier 1855).

LAURENS, Paul, membre correspondant de la Société de statistique de Marseille, rue Saint-Vincent. 23 (24 août 1855).

ALVISET, H., ✻, président à la Cour d'appel, rue du Mont-Sainte-Marie, 1 (24 août 1857).

TERRIER DE LORAY (marquis DE), membre du Conseil général du Doubs, Grande-Rue, 68 (24 août 1857).

DELACROIX, Alph., architecte de la ville, à Montrapon (30 janvier 1860).

JEANNEZ, ✻, conseiller à la Cour d'appel rue du Chateur, 14 (janv. 1858).

SANDERET DE VALONNE, ✻, directeur de l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 48 (janvier 1862).

SUCHET (l'abbé), supérieur du séminaire d'Ornans, à Ornans (Doubs) (janvier 1863).

ORDINAIRE, O ✻, sous-directeur d'artillerie en retraite, commissaire du gouvernement près le

MM.

conseil de guerre, Grande-Rue, 49 (22 août 1863).

CASTAN, Auguste, ✻, bibliothécaire de la ville, rue Saint-Paul, 3 (28 janvier 1864).

WEIL, ✻, professeur de littérature ancienne, doyen de la Faculté, correspondant de l'Institut, à la Faculté (28 janv. 1864).

SAUZAY, Jules, rue de la Préfecture, 25 (28 janvier 1867).

DE VAULCHIER (comte), Charles, député du Doubs, rue Moncey, 9 (28 janvier 1867), *vice-président annuel.*

PIOCHE (l'abbé), L., professeur au collége Saint-François-Xavier, rue des Bains-du-Pontot (28 janvier 1867).

BAILLE, Ed., peintre d'histoire, Grande-Rue, 67 (26 août 1869).

Associés résidants.

ESTIGNARD, conseiller à la Cour d'appel, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).

LEBON, Eugène, docteur en médecine, Grande-Rue, 88 (28 janvier 1868), *trésorier de la Compagnie.*

LABRUNE, Ch., docteur en médecine, rue des Chambrettes, 11 (24 août 1868).

SIRE, G., docteur ès-sciences, essayeur au bureau de la garantie, rue Neuve-Saint-Pierre, 16 (28 janvier 1870).

MM.

VERNIS, A., ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Neuve, 26 (29 janvier 1872).

GAUTHIER, Jules, archiviste du département, rue Neuve, 6 (29 janvier 1872), *secrétaire perpétuel adjoint, archiviste.*

DE JANKOVITZ, propriétaire, rue Moncey, 9 (29 janvier 1872).

MARQUISET, Léon, substitut de M. le procureur de la République, rue Neuve, 28 (29 janvier 1872).

DUCAT, Alfred, chev. de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, architecte à Besançon, rue Neuve-Saint-Pierre, 3 (24 août 1872).

BERGIER (l'abbé), missionnaire à la maison d'Ecole, à Ecole (banlieue de Besançon) (24 août 1872).

Associés correspondants nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).

HUGO (Victor), O ✻, de l'Académie française, etc. (août 1827).

PAUTHIER, orientaliste, à Paris (août 1831).

GINDRE DE MANCY, ancien employé de l'administration générale des postes, à Vincennes (janvier 1834).

X. MARMIER, O ✻, à Paris (août 1839).

LÉLUT, O ✻, membre de l'Institut (Académie des sciences morales), à Paris (août 1839).

TISSOT, ✻, ancien professeur de philosophie et

(1) Une délibération du 30 juillet 1834 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

MM.

doyen de la Faculté des lettres de Dijon, en retraite aux Fourgs (août 1842).

Richard (l'abbé), correspondant historique du ministère de l'instruction publique, curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).

Cournot, C ✻, ancien recteur, à Paris (août 1843).

Wey (Francis), O ✻, inspecteur général des archives départementales, à Saint-Germain, près Paris (août 1845).

Circourt (le comte Albert de), homme de lettres, à Paris (janvier 1846).

Ronchaud (Louis de), littérateur, à Paris (novembre 1848).

Reverchon, ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat, à Paris (janvier 1851).

Barthélemy de Beauregard (l'abbé J.), chanoine honoraire de Reims et de Périgueux, à Paris (janvier 1851).

Vieille (Jules), O ✻, recteur de l'Académie d'Aix (août 1853).

Jolibois, curé de Trévoux (janvier 1855).

Bergeret, docteur en médecine, membre du conseil général du Jura, à Arbois (août 1856).

Gatin (l'abbé), correspondant du ministre de l'instruction publique, curé d'Héricourt (Haute-Saône) (août 1856).

Petit, statuaire, à Paris (août 1857).

Ed. Grenier, littérateur, à Baume-les-Dames (janvier 1858).

MM.

Toubin, professeur au collége arabe d'Alger (août 1859).

Pasteur, O ✻, administrateur de l'Ecole normale supérieure, membre de l'Académie des sciences, à Paris (janvier 1860).

Circourt (Adolphe de), à Paris (janvier 1861).

Gigoux, ✻, peintre d'histoire, à Paris (août 1861).

Pierron, ✻, professeur au lycée Louis-le-Grand (août 1862).

Gérome, ✻, peintre d'histoire, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Paris (août 1863).

Monnier, ✻, homme de lettes (janvier 1865).

Perraud, ✻, statuaire, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Paris (janvier 1865).

Briot, ✻, professeur suppléant à la Faculté des sciences, à Paris (août 1865).

Jobez (Alphonse), ancien député (août 1867).

Droz, ancien directeur de l'école primaire supérieure, à Cussey-sur-l'Ognon (Doubs) (août 1867).

Jacquenet (Mgr), protonotaire apostolique, membre de l'Académie de Reims (janvier 1868).

Brultey (l'abbé), curé de Cirey-les-Belvaux (Haute-Saône) (août 1868).

Fleury-Bergier, juge de paix, à Montbozon (Haute-Saône).

Marcou, de Salins (janvier 1870).

Lemire, Jules, ✻, à Clairvaux (Jura) (janvier 1872).

Champin, ✻, ancien sous-préfet de Baume (janvier 1872).

MM.

Morey (l'abbé), curé de Baudoncourt (janvier 1872).

Gréa (l'abbé), vicaire général du diocèse de Saint-Claude (24 août 1872).

Reverchon, député du Jura, directeur des forges d'Audincourt (24 août 1872).

Hauser, professeur de mathématiques au lycée Charlemagne, à Paris (24 août 1872).

Bastide, chanoine de Sainte-Marie-Majeure, protonotaire apostolique à Rome (24 août 1872).

Associés correspondants nés hors de la province de Franche-Comté.

Taylor (le baron), ✻ O ✻, littérateur, à Paris (août 1825).

Cailleux (de), ✻ O ✻, ancien directeur général des musées, à Paris (août 1827).

Pericaud, ancien bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

Nadault-Buffon, O ✻, ingénieur en chef, professeur à l'Ecole des ponts et chaussées, à Paris (août 1834).

Caumont (de), O ✻, président de la Société des antiquaires de Normandie, à Caen (janvier 1841).

Reinaud, O ✻, membre de l'Institut, conservateur de la bibliothèque nationale, à Paris (août 1842).

Pautet (Jules), sous-chef au ministère de l'intérieur, à Paris (août 1842).

Mallard, archéologue-dessinateur, à Selongey, près Dijon (Côte-d'Or) (août 1845).

MM.

CHÉNIER (DE), O ✻, ancien chef de bureau au ministère de la guerre, à Paris (novembre 1848).

BRAUN, ✻, président du consistoire supérieur et du directoire de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, ancien conseiller à la Cour d'appel de Colmar (août 1849).

FOISSET, conseiller à la Cour d'appel de Dijon (août 1857).

QUICHERAT, ✻, professeur à l'Ecole des Chartes (août 1857).

BAUDOIN, ✻, inspecteur général de l'enseignement primaire, à Paris (janvier 1861).

NAUDET, O ✻, membre de l'Académie des Inscriptions (janvier 1864).

DALLOZ (Edouard), O ✻, ancien président du conseil général du Jura (août 1866).

MARTIN (l'abbé), directeur du gymnase catholique de Colmar (janvier 1864).

JUNCA, ancien archiviste du département du Jura, à Paris (janvier 1865).

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, archiviste du département de l'Aube (août 1867).

M. LECLERC, François, membre de l'Académie de Dijon (24 août 1872).

Associés étrangers (1).

MM.

PICOT, professeur d'histoire, à Genève (mai 1867).

GAZZERA (l'abbé), secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences ; à Turin (mars 1841).

GACHARD, ✻ directeur général des archives de Belgique, à Bruxelles (mars 1841).

VUILLEMIN, historien, à Lausanne (mars 1841).

MATILE, historien, à New-York (Etats-Unis) (mars 1841).

GROEN VAN PRINSTERER (G.), ancien chef du cabinet du roi de Hollande, membre du Conseil d'Etat, à La Haye (août 1843).

MÉNABRÉA, ministre à Turin (août 1847).

REUME, major à l'état-major, à Bruxelles (août 1850).

KOHLER, professeur au collége de Porrentruy (janvier 1855).

MANZONI (Alexandre), à Milan (août 1855).

CANTU (César), historien, à Milan (janvier 1864).

Le P. THEINER, bibliothécaire du Vatican (août 1867).

---

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

TABLE DES MATIÈRES

Discours de M. Druhen aîné, président.............. 1
Pièces de vers *sur la mort de M. l'abbé Ruellet*, par M. l'abbé Pioche 19
Louis Gallut ou l'histoire en Franche-Comté au XVI[e] *siècle*, par M. Ed. Clerc.................................. 21
Rapport sur le Concours de poésie, par M, l'abbé Pioche. 180
Rapport sur le Concours pour la pension Suard, par M. l'abbé Besson............................. 189
Pièces de vers, par M. Viancin....................... 193
Programme des prix à décerner en 1873 et 1874....... 203
Elections.. 205
Liste académique....................................... 206

Besançon, imp. Dodivers et C[e], Grande-Rue, 87.

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 1873.



BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87.

1873

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SÉANCE DU 30 JANVIER 1873.

Président annuel, M. Edouard CLERC.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

BESANÇON

PENDANT LES GUERRES DE LOUIS XI.

MESSIEURS,

La Franche-Comté, avec la puissante barrière du Mont-Jura, est la frontière naturelle, nécessaire même de la France ; nous le savons aujourd'hui, et nous, Franc-Comtois, n'avons jamais été plus attachés par le cœur à la mère-patrie. Il n'en était pas ainsi au xve siècle, quand notre pays faisait partie des possessions de la maison de Bourgogne, si souvent ennemie ou rivale de celle de France. Louis XI, avec une grande hauteur de vues, comprit la nécessité d'annexer à ses Etats cette belle province ; il tenta l'entreprise. Mais, si le but était

patriotique et national, les moyens d'exécution furent odieux. Nos pères se défendirent avec la plus grande énergie. Il fallut quatre ans pour les soumettre; encore la conquête n'eut-elle qu'une durée éphémère. Le pays cependant était couvert de ruines, l'étendue de la destruction marqua la grandeur de la résistance, et l'on a pu dire avec vérité qu'il ne s'était pas vu semblable désolation depuis l'invasion des Barbares (1).

Quelle fut, dans ces événements de terrible mémoire, la part de la ville de Besançon? Quelle direction présida à ses conseils? Quel était l'esprit de la population et de ses chefs?

Cette question, dont nos historiens semblent à peine avoir soupçonné l'existence, j'essaierai de la résoudre aujourd'hui à vue de textes originaux et contemporains demeurés inédits ou inconnus. Peut-être les événements de notre dernière guerre ajouteront-ils, par de singulières analogies, un intérêt de plus aux scènes émouvantes que j'aurai à décrire, et dont le récit m'a paru digne de trouver place dans cette solennité littéraire, que vos bienveillants suffrages m'appellent à l'honneur de présider.

Pour comprendre ces événements, il est nécessaire de savoir à quel degré l'esprit bourguignon dominait vers la fin du XV[e] siècle dans notre cité, ville impériale enclavée dans le comté de Bour-

---

(1) DUNOD, *Histoire du comté de Bourgogne*, III, p. 404.

gogne dont elle ne faisait point partie (1). Les fautes et les malheurs de Charles le Téméraire n'avaient ni lassé ni altéré ce dévouement. Besançon l'avait volontairement aidé dans toutes ses guerres ; et, lorsque ce prince, vaincu à Granson et Morat, abandonné de tous, en proie au désespoir, se retira avec les débris de son armée au sein de nos montagnes, près du bourg de la Rivière, la cité lui envoya sur-le-champ une députation pour lui offrir l'abri de ses murailles, sans redouter les périls d'une semblable hospitalité (2).

La mort de Charles le Téméraire, arrivée sous les murs de Nancy, dans les premiers jours de l'année 1477, fut le signal des plus graves événements; mais elle ne changea rien aux dispositions de la ville, dont la fidélité hardie autant que généreuse se reporta tout entière sur Marie de Bourgogne, sa fille, son unique et malheureuse héritière. Louis XI saisit sur-le-champ l'occasion favorable

(1) « Les citiens de Besançon, réputés subjects sans moyen de » l'empereur, portent les armes de l'Empire, et, ung chascun an, » ont accoustumé de faire solempnité le jour des Roys au nom » du dit empereur. » (*Enq. de 1477. Dépos. de noble Gaulard, seigneur d'Audeux, co-gouverneur de Besançon.*)

(2) « Après la journée de *Moret*, et que monseigneur le duc fut réduit devant *La Rivière*, les citiens et gouverneurs envoyèrent devers luy notables personnaiges ly offrir et présenter la dite cité pour soy y retraire, et qu'ils l'y recevroient de très bon cœur, — et je le says parce que je l'ay oui dire à plusieurs seigneurs et nobles qu'estoient présents à faire la dite offre. » — (*Enq. de* 1477 p. 51. *Déposition de Jehan d'Andelost, seigneur de Tromarey.*) - (Voy. beaucoup d'autres détails aux Pièces justificatives.

pour l'annexion qu'il méditait. Protecteur apparent et ami perfide de la jeune princesse, il mit la main sur les deux Bourgognes pour les lui conserver, disait-il, comme gardien. Aidé de Jean de Chalon IV, prince d'Orange, issu de la maison de Bourgogne, il se fit ouvrir les portes de toutes nos villes. Cette première surprise dura peu. A la voix du même Jean de Chalon, imprudemment aliéné par le roi, Dole et toutes nos places se soulevèrent et chassèrent les garnisons françaises. Sur-le-champ commença entre le roi et notre Bourgogne une guerre à outrance, Louis XI voulant reprendre par la force ce qu'il avait d'abord obtenu par la ruse.

Les événements étaient incertains et menaçants. Au lieu de se tenir à l'écart de la lutte, Besançon s'y jeta résolument, suivant, sans hésiter, la voie la plus généreuse, et s'attachant avec énergie à la cause de la justice et du malheur (1).

Mais les conséquences de cette résolution en faveur de la jeune princesse pouvaient être terribles et attirer sur une cité seule toutes les forces de la France.

Les habitants le comprirent et leur courage n'en fut point ébranlé. Ils demeurèrent sourds aux ordres comme aux promesses du roi (2). Pour mettre leur

---

(1) « Les citiens ont tenu le parti de Mademoiselle ainsi et pareillement que ont faict ses bons et loyaux subjects du conté comme ceux de Dole, Vesoul, Auxonne. » (*Enq. de 1477. Dép. de Jehan de Raignedalle, abbé de Saint-Vincent de Besançon.*)

(2) « Environ Paiques charnels derrièrement passé, j'ai veu

ville à l'abri d'un coup de main ou des dangers d'un siége, ils songèrent immédiatement à la fortifier, élevèrent des pans entiers de murailles dans les parties faibles ou menacées (1), creusèrent au pied des murs des fossés plus profonds dans le roc, bâtirent au devant des portes de nouveaux boulevards, levèrent à leurs frais des soldats et chevaucheurs, et doublèrent le nombre de leurs pièces d'artillerie (2). Déjà, avant l'exécution de ces travaux de défense, les hommes de guerre contemporains s'accordaient à dire que Besançon, bien plus imprenable que Dole, était par excellence la place forte des deux Bourgognes (3).

---

certaines lettres escriptes par le *Roy* aux gouverneurs de la cité, et mesme j'ay eu la copie d'icelles, par les quelles le dit roy leur requéroit de luy faire l'obéissance comme à mondit seigneur Charles. A quoy fut répondu par les diz de la cité qu'ils n'estoient en rien subjects a ly, et que jamais ses prédécesseurs ne les en avoient requis, et que pour rien ne feroient la dite obéissance. La dite copie le dit déposant a eu semblablement dans ses mains. » *(Déposition de Jacques Guillet, bourgeois de Clerval-sur-le-Doubs. Enq. de* 1477.*)*

(1) « Ils ont édiffié à neuf murailles grosses et fortes en façon de murailles de ville du costé devers Champmay (*Chamars*), et en leurs dites murailles ont fait et édifier grosses tours bien pertuisées semblablement devers Bathan et Charmont. » (*Enq. de* 1477. *Dépos. de Pierre Garnier, archidiacre de Luxeuil.*)

(2) Les témoins de l'enquête de 1477 sont unanimes sur ces détails.

(3) Guillaume d'Espenoy, seigneur de Naisey, 46 ans, déclare « avoir tousjours veu pendant les guerres plusieurs subjects de demoiselle de Bourg^ne, nobles et autres eulx, retraire en la cité et y resider continuellement ensemble de leurs femmes et enfants, comme font encore aujourd'huy, COMME EN LA SURE VILLE DE TOUS LES PAYS DE BOURGOINGNE.

» Lui mesme qui dépose s'y est retraict et tout son mesnage pour doubte des ennemis, et y demeure encore présentement. »

C'était en même temps l'asile ouvert à tous ceux qui, dans cette guerre si dangereuse, voulaient s'y réfugier, nobles, bourgeois, cultivateurs, riches, pauvres; tous, avec leurs femmes, leurs enfants et leurs meubles, y étaient reçus généreusement et de bon cœur (1), sans qu'on exigeât rien d'eux en corvées ou en services (2), et à la seule condition de jurer, en entrant dans la ville, que, ni par paroles ni par lettres, ils n'apportaient rien qui fût contraire à la cause de Mademoiselle de Bourgogne (3).

Les chefs de la commune ne se bornaient pas à siéger dans les conseils publics; jour et nuit debout, aux portes, sur les remparts, ceux que les textes originaux appellent *les plus grands de la ville*, donnaient l'exemple au peuple. Ainsi chacun connaissait le danger, chacun était au poste du devoir (4).

---

(1) « Courtoisement et doulcement comme amis. » (*Enq. de* 1477. *Déposition de Jacques Clervaux, évêque d'Ebron.*)

(2) « J'ai veu recevoir benignement tous bons et féaux sujets de Bourg^{ne}, leurs femmes, leurs enfants, sans les contraindre à fournir aux frais soubstenus par la cité, ne à faire guet, garde, ne corvée, se ce n'a esté de leur vouloir. » (*Enq. de* 1477. *Déposition de Jehan Nardin. Même déposition de Simon de Cléron.*)

« Eux mesmes ont faict entr'eux grands impost et emprunts au moyen des quels ils sont foulés et appauvris et quasi n'en peuvent plus. » (*Déposition de Jehan Nardin, bourgeois de Gray.*)

(3) « Les commis aux portes faisoient jûrer a ceulx qui entroient dans la cité qu'ils ne portoient lettres ne nouvelles de bouche au préjudice de Mademoiselle.

» J'ai faict plusieurs fois le dit serment. » (*Enq. de* 1477. *Dépos. de Jehan de Saint-Renobert l'aîné, demeurant à Quingey.*)

(4) « Les citiens de Besançon ont fait guet, garde et escharguet de jour et de nuict pour se garder et la cité, et *plus les grans que les petiz*, j'ay vu messire Lyenard Mouchet, messire Lyenard

En réalité, Besançon devenait le boulevard du pays (1) et le centre de la résistance à l'invasion française. C'est là que Jean de Chalon, prince d'Orange, rassemblait dans le besoin ses hommes d'armes (2), là que se tenaient les Etats de la nation (3), que se discutaient et s'arrêtaient les grandes mesures de la guerre (4). Au départ, au retour de la journée de Pin-l'Emagny, où Hugues de Chalon, oncle du prince d'Orange, fut fait prisonnier, ce furent les habitants de Besançon qui, à l'aide d'un prêt de 2,000 florins d'or, fournirent les deniers nécessaires pour la solde des Suisses allemands auxiliaires, mutinés et menaçants (5). Souvent on les vit sortir en armes de leurs murs pour courir sus à l'ennemi. Plus d'une fois, avec une admirable générosité, ils rachetèrent de leurs de-

---

des Potots et plusieurs autres des plus grans faire lesdits guet, garde et escharguet pour montrer exemple au mênu peuple. » *(Enq. de 1477, Déposition de Jehan Nardin.)*

(1) « La cité a esté le secours et vray refuge des subjects de Madame, qui s'y sont voulsu retraire comme au lieu plus seur du comté. » *(Enq. de 1477. Déposition de Jehan Guillet, bourgeois de Clerval sur le Doubs.)*

(2) « J'ai vu puis six mois ença le prince d'Orange, gouverneur de Bourgogne, assembler ses gens d'armes en la cité et à l'entour.» *(Enq. de 1477, Déposition de Jehan Nardin et de Jehan de Saint-Renobert.)*

(3 4 et 5) « Pendant les guerres, les Estats et seigneurs du comté de Bourgoingne se sont retraits et tenus ordinairement en la cité, en la quelle ils ont fait leurs entreprises et délibérations pour le bien du pays. Y ont fait aussi les assemblées des gens d'armes. J'estois présent aux dites assemblées, comme l'un des députés élus par le bailliage de Dole, et la ville ayant presté deux mille florins pour le paiement des dits gens d'armes, je me suis engagé

niers les prisonniers franc-comtois (1), sans demander, sans recevoir rien de personne (2), avec une dignité et une noblesse de cœur qui forme de cette époque une des plus grandes pages de l'histoire de Besançon.

Et cette page, encore ensevelie dans l'oubli, n'est pas, on le voit, un récit de fantaisie destiné à glorifier nos aïeux : non, c'est le résumé simple et fidèle de ce que racontent, dans l'année même des événements, les hommes de guerre et autres qui, présents sur place, ont tout vu et entendu. J'aurai plus tard à dire des choses d'une autre nature, et je ne faillirai pas au devoir de la vérité.

Le nom des citoyens qui, à cette grande époque, présidaient au conseil de la ville et dirigeaient ses destinées, doit être connu : c'étaient Jean Gaulard, seigneur d'Audeux, Pierre Bonvalot, l'un des aïeux du cardinal de Granvelle, Léonard Mouchet, sei-

---

avec les autres. » *(Enq. de 1477. Déposition de Simon de Cléron, seigneur de ce lieu, âgé de 40 ans.)*

(1) « J'ai vu les citiens subvenir de leurs biens aux retrahans, fournir des rançons pour racheter plusieurs prins par les ennemis, ou fournir argent à plusieurs nobles et communaltés pour racheter le feu de leurs maisons et villaiges. » *Enq. de 1477. Dép. de Jehan Gaulard, seigneur d'Audeux.* — « Ils ont secouru à plusieurs des subjects mis à rançon, tant nobles que aultres, et j'ai aidé à fournir à plusieurs des dites rançons. » *Déposition d'Antoine de Rigncy, doyen de Beaupré.)* — Etienne de Grammont, prisonnier des Allemands, déclare que les Bisontins l'ont aidé à payer sa rançon.

(2) « Les citiens ont tout fourny de leur propre, sans estre secourus de personne. » (*Déposition de Guillaume d'Epenoy, seigneur de Naisey,*) — « Ils n'ont esté de nul secourus, se non d'eulx mesmes. » *(Ibid. Dép. de Jehan Nardin.)*

gneur d'Avilley, Guillaume de la Ferté, Jean Bongarson, d'autres encore, et, entre tous, Léonard des Potots, jurisconsulte estimé, chez qui avait logé, à Besançon, Charles le Téméraire, membre d'une famille ancienne de la cité, nombreuse et unie. Je n'omettrai point sur cette liste glorieuse le nom de l'archevêque Charles de Neufchatel, citoyen et prélat, presque toujours appelé dans les conseils publics, qui même souvent se tenaient dans son palais.

Les Français, dont les affaires allaient mal, étaient outrés de rencontrer de pareils adversaires ; c'est à Besançon, disaient-ils, que se forment contre nous les conspirations, les foudres et les tempêtes (1). Philibert, évêque de Salonne, suffragant de notre prélat, raconte que, vers ce temps, on avait vu à Arras le roi en grande fureur, protestant que les gens de Besançon auraient à se repentir de tant d'audace, qu'il prendrait leur ville et en ferait une chènevière (2).

---

(1) « Les François disoient qu'en la cité se faisoient toutes conspirations contre eulx. J'ai veu souventeffois les François et autres ennemis venir en armes jusques aux barrières, et à l'entrée des charrières des portes, et y prendre plusieurs charriots, prisonniers, bestail, et tuer gens comme l'un de mes hommes. » (*Déposition de Guillaume d'Epenoy, seigneur de Naisey.*)

« Les ennemys de Madame de Bourgoingne sont treffort indignés à l'encontre de la cité, disant que en icelle se forgent la gresle et tempeste contre eulx. Le témoin le sçait pour ce qu'il a oy dire à un herault du roy envoyé en la cité par le sire de Craon. » (*Enq. de 1477. Dép. d'Etienne de Grammont, seigneur de Grammont.*)

(2) Philibert, évêque de Salonne, suffragant de l'archevêque de

L'armée ennemie, commandée par le sire de Craon, à qui le roi avait donné la lieutenance des deux Bourgognes, ne savait comment tirer vengeance d'une ville si bien munie et gouvernée par de pareils hommes. Une ou deux fois cette armée s'approcha des murs comme si elle allait entreprendre un siége; en d'autres occasions, c'étaient des détachements faisant une guerre d'escarmouches et de surprise, enlevant presque jusqu'au pied des remparts les cultivâteurs et les vignerons, leurs bêtes et leurs chars de labour, tellement qu'on ne pouvait ni cultiver ni récolter. Partout, en haine des chefs de la commune, ils s'attaquaient à leurs biens, confisquaient leurs chevances, détruisaient et brûlaient leurs châteaux (1).

Besançon, dépose que « estant à Seurre et à Semur il a oy dire à plusieurs François ennemis de Mademoiselle, que toutes conspirations se faisoient à Besançon à l'encontre d'eulx, pour la quelle cause ils estoient très fort indignés, et menaçoient de porter aux citiens mal et dommaige. » *(Enq. de* 1477.)

« Il a entendu Lyenard Bonvalot, demeurant à Chalon, déclarer qu'il avoit oy dire *au roy estant à Arras, en grande fureur,* qu'il réduiroit la cité en manière que l'on y semeroit la chenevière, puisqu'elle avoit soubstenu ses ennemis. » *(Ibid.)*

(1) Antoine de Rigney, commandeur du Saint-Esprit de Besançon, perdit, par ce motif, deux maisons à Rigney et à Pesmes, qui furent brûlées; Léonard Mouchet, seigneur d'Avilley, son château de Chantonnay, qui fut attaqué, brûlé et détruit, etc. *(Enquête de* 1477.)

« Les ennemis venoient quasi journellement jusques es barrières de la ville, tellement que, par crainte d'iceulx, l'on n'a pu labourer les vignes ne aultres héritaiges. Ains sont demeurés sans culture et quasi en désert. » *(Enq. de* 1477. *Déposition de Simon de Cléron.)* — « Voyez plus haut la déposition de Guillaume d'Epenoy, seigneur de Naisey. »

Mais c'était trop peu pour les intimider. Le sire de Craon pensa alors à tenter, à annoncer du moins un coup plus décisif. Lorsqu'il eut conquis et brûlé le château d'Oiselay, il fit marcher ses troupes contre les hauteurs de Châtillon-le-Duc (1) dont il s'empara. De ce point si rapproché de Besançon, il dépêcha sans retard deux hérauts d'armes, chargés de notifier aux citoyens de Besançon les volontés du roi. Par ce message, ils étaient requis d'accorder à Louis XI tous les droits dont jouissaient dans la ville les derniers ducs de Bourgogne.

Dès qu'on annonça aux gouverneurs que deux envoyés français étaient arrivés près de la porte de Battant et arrêtés à la barrière, ils pressentirent l'objet du message, se réunirent, et unanimement décidèrent qu'il ne serait fait au roi obéissance d'aucune sorte. C'est Léonard des Potots, l'un d'eux, qui fut chargé de la réponse. Il arriva près de la barrière, accompagné d'une suite de citoyens et de seigneurs alors retirés dans la ville. Quand les hérauts eurent expliqué l'objet de leur mission, Léonard, parlant au nom de ses concitoyens, répondit que la cité était impériale, qu'elle avait pour souverain l'empereur, mais qu'elle ne connaissait

---

(1) « Sont environ trois mois, deux héraults du sire de Craon vindrent aux portes de la cité, après qu'il eut conquesté le chastel d'Oiselet, et que la place de Chatillon-le-Duc fust bruslée. » *(Enq. de 1477. Déposition de Jehan Gaulard, seigneur d'Audeux.)* — « Le seigneur de Craon, après qu'il eut conquesté la place d'Oiselet, et icelle buslé et destruit... » *(Déposition de Pierre Bonvalot.)*

ni le roi de France ni son lieutenant, et que, ne leur devant rien, jamais ils ne lui avaient fait ni ne lui feraient obéissance (1), ne sachant pas même à quel titre il se disait duc et comte de Bourgogne.

Les hérauts retournèrent à Châtillon-le-Duc, et rendirent au sire de Craon la réponse de la ville. Le lendemain, l'un des deux, accompagné d'un trompette, revint à la barrière; reçu comme la veille par le même représentant de la cité qui répéta la même réponse, le héraut déclara qu'il était chargé par son maître, lieutenant du roi dans les deux Bourgognes, de défier la ville à feu et à sang, assurant qu'une fois prise elle serait détruite et nivelée au sol.

A ces paroles, Léonard des Potots changea de visage, la rougeur de la colère lui monta au front, et, avec l'expression de l'indignation la plus vive, *rigoureusement* et *en grand dépit*, disent les témoins de la scène, il dit au héraut de repartir sans ajouter un mot de plus; que, si au nom du roi la ville était défiée, elle le défiait à son tour; que ni le roi ni toute sa puissance ne pouvait rien contre Besançon, plus fort et plus imprenable qu'aucune place de ses Etats.

Ce langage d'un patriotisme exalté fut applaudi dans toute la ville quand il fut connu. Les gouverneurs assemblés avec l'archevêque remercièrent

(1) *Déposition de Guillaume d'Epenoy, seigneur de Naisey, présent à l'entrevue.)* — Voy. aussi Pièces justificatives, p. 32.

unanimement leur concitoyen qui avait si énergiquement traduit leur pensée, et, s'animant de plus en plus, protestèrent que, si Besançon était investi et pressé par la faim, plutôt que de se rendre, ils mangeraient leurs femmes et leurs enfants (1).

La vigueur de ces bourgeois qu'il avait méprisés fit réfléchir le sire de Craon, et, sans courir les hasards d'un siége avec de pareils hommes, il quitta Châtillon-le-Duc. Rassemblant alors son armée qui était de 14,000 hommes, il la dirigea immédiatement sur Dole, ville entourée de tours et de vieilles murailles, dont il pensait avoir plus facilement raison. Il en commença le siége. Mais il rencontra dans cette capitale de la Franche-Comté d'autres bourgeois aussi décidés que ceux dont il venait d'entendre la réponse. Dans la nuit du 1er octobre, ils sortirent de leur ville avec la rapidité de la tempête, donnèrent tout à travers le camp du lieutenant du roi, qu'ils mirent en confusion et déroute, tellement que le sire de Craon fut heureux de leur échapper par la fuite.

---

(1) « ... Il fut respondu de par la cité, et mesmement par la voix et organe de maistre Lyénard des Potots, que s'en retournassent en male heure sans plus revenir, en faisant serment que le roy, ne le seigneur de Craon, n'estoient gens pour conquester ainsy la dite cité. Et incontinent après, je fus mandé au conseil par les seigneurs, recteurs et gouverneurs de la cité, ou quel estoit le très révérend père en Dieu et ségneur, monségneur l'arcevesque de Besançon, et plusieurs seigneurs d'église, gens laiz et autres, au quel conseil fut unanimement conclu et délibéré que, *plustost que de faire la dite obéyssance, les citiens mangeroient leurs femmes et leurs enfants.* » *(Déposition d'Henri de Joux, commandeur du Temple de Besançon.)*

Quand Louis XI apprit cette rude leçon du siége de Dole et l'altière réponse des Bisontins demeurée sans châtiment, sa colère fut au comble. Les Dolois furent notés dans ses vengeances comme il notait ses plus cruels ennemis. Dans son dépit profond, il s'en prit d'abord au sire de Craon, homme gros, obèse, ayant, dit Comines, mieux fait en Bourgogne ses affaires que celles de la France; il le destitua et donna la lieutenance des deux Bourgognes à Charles d'Amboise, gouverneur de Champagne, homme d'exécution et de ressources, actif, avisé, ne reculant devant aucun moyen de succès, cruel au besoin, tel qu'il le fallait pour servir les haines et les fureurs de son maître.

L'année 1477 allait s'achever, et le comté de Bourgogne, loin d'être soumis comme le roi n'en avait pas douté, était libre d'ennemis à peu près jusqu'à la Saône. Déjà, dans les plans des Bourguignons, il ne s'agissait plus de défendre leurs foyers, c'était Dijon ct tout le duché qu'ils entendaient reconquérir et rendre à la princesse, leur bien-aimée souveraine, et c'est dans cet élan qu'ils franchirent la frontière du duché.

Comme l'histoire de Besançon pendant les guerres de Louis XI est l'unique objet de ce récit, je ne puis les suivre dans cette campagne d'outre-Saône qui fut malheureuse, et qu'au mois de juillet 1478 suspendit la trêve d'une année entre la France et le comté de Bourgogne.

Cette suspension d'armes fut plus fatale aux

Bourguignons que la guerre. Toujours avec le roi il fallait redouter ces temps de calme apparent, où il faisait mouvoir en silence les ressorts de la politique la plus astucieuse et la plus perfide. C'est pendant cette année de trève qu'il prépara sa terrible revanche, ou, selon l'expression de Comines, la guerre *cruelle* et *mortelle* dont il voulait accabler les Franc-Comtois. Et voici comment il s'y prit :

Il savait que l'une des grandes forces de l'armée bourguignonne, c'était les Suisses allemands auxiliaires, soldats de rare valeur et de haute renommée depuis les journées de Granson et de Morat. Il mit tout en œuvre pour enlever aux Comtois cet appui, dépêchant aux diètes de Zurich ses émissaires les plus habiles, et répandant l'or à pleines mains. En vain, dans plusieurs voyages, l'archevêque Charles de Neufchatel, dévoué à la Bourgogne, avait-il promis, au nom de sa nation épuisée, 150,000 fr.; le roi couvrit largement cette somme par une surenchère, et toutes les troupes suisses furent retirées de notre pays.

Un peu plus tard, mais toujours pendant la trêve, il poursuivit, au sein même du comté de Bourgogne, des intrigues plus profondes et bien plus dangereuses.

Hugues de Chalon, depuis deux ans prisonnier de guerre, le plus puissant des seigneurs du comté de Bourgogne, aimait éperdument la nièce du roi de France, Louise de Savoie. Et ce noble chevalier, âgé de vingt-cinq ans, dominant ses souffrances de

cœur, résistait à toutes les séductions du roi. L'amour le fit enfin succomber ; pour prix de sa défection, la main de Louise de Savoie lui fut promise, et, en retour, à la veille de la campagne qui allait s'ouvrir, il s'engagea à livrer aux capitaines de Louis XI toutes ses places et forteresses (1).

D'autres artifices entraînèrent dans la même défection Charles de Neufchatel, archevêque de Besançon, effrayé sur l'imminente destruction de son diocèse et des vastes terres de sa famille. Ce prélat, si longtemps généreux et dévoué à son pays, prit les mêmes engagements (2).

Cet art infernal de corrompre les plus nobles consciences s'adressa-t-il également à Léonard des Potots, si longtemps l'âme énergique des conseils de la ville de Besançon? Je n'ai pas pu le découvrir. Ce que je sais, c'est que cet adversaire glorieux de la France, changeant immédiatement de parti, se livra beaucoup trop tôt au vainqueur. Je trouve à cet égard deux lettres portant la signature du roi, et d'une date bien compromettante (3).

(1 et 2) Sur les traités faits, au nom du roi, avec Hugues de Chalon et l'archevêque, voy. *Pièces justificatives*, p. 35, 38 et suiv.

(3) Léonard des Potots reçut, les 13 et 14 juillet 1479, deux lettres de recommandation, signées de la main du roi. Il les tint soigneusement cachées, et ne les produisit devant le chapitre que le 20 août suivant. L'une contenait la demande d'une prébende en faveur de son frère. (*Voy. délib. du chapitre*, 20 *août* 1479, *Arch. de la préf. du Doubs.* — Le 13 juillet 1479, l'office de juge pour le roi à Besançon était donné à Charles des Potots. Ces faveurs sont bien remarquables, et suivent a peine de quelques jours le traité de la ville de Besançon avec le roi.

Ainsi, dans les conseils de Louis XI, tout était préparé contre le comté de Bourgogne pour le jour de ses vengeances, armée puissante, intelligences secrètes, général énergique et décidé. Le temps de la trêve n'était point expiré encore, mais le scrupule de la foi jurée n'était guère fait pour arrêter d'Amboise.

Dans les premiers jours du mois de mai 1479, il franchit la Saône avec toutes ses troupes et une forte artillerie, entre dans le comté de Bourgogne, et, sans tarder, vient mettre le siége devant Dole, prend cette ville par la plus noire des trahisons, en égorge les habitants surpris, puis y laisse dix mille archers chargés d'y mettre le feu maison par maison, afin de l'anéantir. Pendant cette abominable exécution sur la capitale de la Franche-Comté, il marche en avant avec le reste de ses troupes. Il en avait laissé d'autres autour d'Auxonne, qui ouvrit ses portes après cinq jours de siége. Comines nous apprend que le roi y avait aussi des intelligences : toujours la trahison !

Cependant d'Amboise, pressant sa marche avant que l'armée de Bourgogne, surprise par la violation de la trêve, fût réunie, était entré au cœur du pays et ravageait les bailliages d'Aval et de Dole, dont les villes conquises ou livrées tombèrent en son pouvoir. Son armée victorieuse laisse Besançon à droite et pénètre dans le bailliage d'Amont. Il ne trouve sur son passage aucune troupe en état de lui résister. Partout la surprise, la confusion, la terreur.

Envisageant du haut de leurs remparts les rougeâtres lueurs des villages brûlants, les habitants de Besançon comprirent qu'ils ne tarderaient pas à être attaqués. L'archevêque, Léonard des Potots, les chefs de la commune, étaient enfermés dans les murs. Que faire ? on délibère, les gouverneurs s'arrêtent à l'idée d'envoyer une députation à d'Amboise pour lui demander de laisser Besançon en dehors de la lutte, et lui promettre en retour la plus stricte neutralité. La députation est nommée, elle part, cherche le gouverneur qui, semant partout la dévastation et l'incendie, était déjà au delà de Gray, à Vellexon, sur les bords de la Saône. D'Amboise, qui avait le mot de son maître, les reçoit avec la plus grande courtoisie, mais il déclare ne pouvoir consentir à leur demande; les ordres du roi sont précis, il faut absolument que les habitants se décident à lui accorder le droit d'avoir dans la ville un capitaine et un juge, comme les derniers ducs de Bourgogne. Une partie des députés repart pour aller demander à leurs concitoyens cette désolante autorisation, les autres restent près de d'Amboise, qui les entoure de mille prévenances. Enfin, instruits des exigences du général français, les gouverneurs, d'accord avec le chapitre, souscrivent à cette dure condition, et le traité, ainsi accepté par la ville, est, le 8 juillet, ratifié par le roi.

Cette soumission jeta dans l'agitation la plus vive le bas peuple de Besançon, rude et irritable par nature, à qui nul joug n'était plus odieux. A la

différence des grands, entraînés par la nécessité des temps, ou inclinés devant les faveurs royales, il voulait combattre et se disait trahi. Il y eut dès ce moment dans la ville deux courants d'opinions opposées et tous les éléments d'une véritable guerre civile.

Cependant, à l'est de Besançon, au sein de nos montagnes frémissantes et armées, un seigneur de grand renom commandait les dernières forces du pays, c'était Claude de Toulongeon, seigneur de la Bastie, vieilli au métier des armes et alors âgé de cinquante-six ans. Digne héritier du maréchal de Bourgogne son père, vainqueur de René de Lorraine à Bulgneville (1), il était lieutenant du prince d'Orange dans les deux Bourgognes. Rien n'avait pu faire dévier de la fidélité à la cause du pays ce Bourguignon intrépide. Aussi possédait-il pleinement la confiance de la princesse Marie, et il allait bientôt, comme prix de cette fidélité, recevoir le collier de la Toison d'or qui, dès la création de l'ordre, avait orné la poitrine de son illustre père (2).

Son plan, tel que tous ses actes le découvrent, était de concentrer dans nos montagnes ce qui res-

(1) Ce dernier se nommait Antoine de Toulongeon et était seigneur de Traves et de la Bastie-sur-Cerdon. Dès le mois d'août 1427, on le voit revêtu du maréchalat de Bourgogne; il fut aussi gouverneur de Champagne et de Brie, gouverneur général de Bourgogne et du Charolais. Il était chevalier de la Toison d'or. Le duc Jean lui avait donné la seigneurie de Traves. Sa femme était Catherine de Bourbon, dame de Digoine et de Clessey.

(2) Il fut nommé en 1481, dès que fut tenu un chapitre de l'ordre.

tait d'hommes en état de continuer la lutte, de s'y défendre à l'extrémité et de faire de Besançon sa place d'armes.

Comme les événements l'avaient obligé de sortir de la ville et que les portes en étaient fermées à cause de la guerre, il résolut de s'en emparer par surprise; car il fallait absolument prévenir d'Amboise, qui allait y arriver avec son armée pour prendre possession, au nom du roi de France, des droits nouvellement concédés. Claude de Toulongeon, comptant sur les intelligences qu'il entretenait dans la place avec le parti bourguignon, choisit l'une des premières nuits du mois d'août, fait approcher des bords de la rivière un fort détachement armé. Ses soldats, porteurs d'échelles pour l'escalade, passent le Doubs sur l'écluse du moulin Saint-Paul, mise à sec par les chaleurs de l'été. Une fois arrivés sur la rive gauche du Doubs, ils devaient se développer entre l'hospice du Saint-Esprit et le port de Rivotte, placer leurs échelles et gravir la muraille. Mais le secret avait été éventé, et le tocsin ayant sonné au moment où ils arrivaient au pied des murs, leurs adversaires du parti français les repoussent, et les assaillants sont obligés de repasser en toute hâte la rivière, où plusieurs perdent la vie (1).

Cet échec, qui laissait en présence dans la ville deux partis très opposés, permit à d'Amboise d'y

(1) Voy. dans les Pièces justificatives la *Chronique du* XVI[e] *siècle*, p. 52, et GOLLUT, qui l'a copiée avec assez de confusion, *Mémoires*, col. 1391, 1393 de la nouvelle édition.

entrer librement le 7 août 1479. Il revenait du nord de la Franche-Comté conquise par les armes, et il se présenta à la porte de Battant. Les textes originaux disent que cette porte et tous les environs étaient encombrés de ses hommes d'armes. A côté de lui marchait Philippe de Hochberg, maréchal de Bourgogne pour la France, neveu du roi par son mariage, et, quoique filleul de Philippe le Bon, depuis plus de deux ans livré au roi. La chaleur était très forte, l'eau ruisselait sur le front des chefs (1), et, pour les rafraîchir, des tonneaux de vin défoncés stationnaient à la porte, où Léonard des Potots et autres gouverneurs du parti français vinrent en grande pompe recevoir le vainqueur de leur pays (2).

Pendant son séjour à Besançon, qui fut très court,

(1) L'été de cette année fut très chaud. *Vigent calores*, porte une délibération du grand chapitre, au mois de juillet 1479.

(2) 1479, 26 août. — « Deux citoyens de Besançon, Oudot et Thiébaud, présentent requête aux gouverneurs. Ils exposent que, le jour que M. le gouverneur entra en ceste cité, lui et sa compagnie, iceulx supplians heussent un vasseal de vin tenant environ un muids, le quel fut mené à la porte Baptant, le cuidant mener *au lost* de mondit seigneur le gouverneur. Toutefois il ne le purent passer par la dite porte, ne par aultres, obstant la grande multitude des gens d'armes qui estoient à la dite porte de Baptant. Et pour ce fut ordonné alors par vous, mes honorés seigneurs, à Jehan Roseld estant à la dite porte, avec soy Mons. Liénard des Potots, messire Pierre de Clervaux et aultres estant à la dite porte, que le premier char de vin que les supplians trouveroient, ils le laisseroient prandre pour donner boire à mondit seigneur le gouverneur, monseigneur le mareschal de Bourgoingne et aultres estant en sa compaignie. Il fut porté des supplians sept setiers qu'ils burent tous à la dite porte. (En marge *déclaré le* 26 *août* 1479.) » (*Archives de Besançon. Comptes de la ville*, 1480.)

d'Amboise, conformément aux ordres de son maître' ne cessa de se montrer affable et gracieux; il répétait qu'il aimait Besançon, que déjà il se considérait comme l'un des citoyens de la ville (1), que la cité était heureuse de se trouver sous la protection du roi, qu'elle serait favorisée en toute manière et que par avance, en preuve d'amitié, 500 livres venaient d'être allouées pour les fortifications.

Ce langage, cette affabilité de commande d'un homme qui avait brûlé Dole avec tant de cruauté, ne changea rien aux dispositions de cette grande partie du peuple à laquelle le joug de la France était odieux. Elle considérait Claude de Toulongeon comme le libérateur de la Bourgogne. Ce dernier, avec le secours de ses partisans, songeait toujours à entrer de force dans la ville. Mais, cette fois, l'attaque ne devait plus avoir lieu du côté de la rivière, c'est le *mont Saint-Etienne*, aujourd'hui la citadelle, dont il voulait se rendre maître. A l'extrémité de ce grand plateau de rochers, à l'est, non loin des colonnes des idoles romaines, la montagne était fermée par un dernier mur. C'est le côté qu'on appelle aujourd'hui du nom de *Pont-de-Secours*. Là était une ancienne porte, dite de *Waresco*, ouvrant directement sur les montagnes.

Les gouverneurs du parti français, Léonard des Potots et autres, regardaient ce mur et cette porte comme le point le plus menacé. Dans les délibéra-

(1) Voy. aux *Pièces justificatives* la lettre de d'Amboise adressée au régale de Besançon, p. 35-36.

tions en langue latine, encore conservées, du grand chapitre, on les voit multiplier leurs dépêches et leurs démarches (1). Ils supplient les chanoines, possesseurs et gardiens du mont Saint-Etienne, de faire les rondes de nuit les plus actives, de garder la muraille menacée. Ils ont une telle crainte que la porte de Waresco ne soit livrée par leurs adversaires de l'intérieur qu'ils offrent, pour la garder, un capitaine de la fidélité duquel ils répondent (2). Dans leur langage empreint d'une vive inquiétude, la ville est sous le coup des plus grands périls, *eminentiora pericula*.

Cependant le mont Saint-Etienne ne fut ni attaqué de force, ni livré par intelligence; mais il se passa quelque chose de bien plus extraordinaire.

Par les succès de Claude de Toulongeon dans les

---

(1) « Nomine rectorum et civium Bisuntinorum advenerunt magistri Leonardus des Potots, Petrus de Claravalle, et Jo. de Asu, correctores civitatis, exponentes EMINENCIORA PERICULA dictæ civitati proventura, nisi Dei intervencione et habitantium ejusdem civitatis accuratâ diligentiâ provideatur, rogantes propterea pro parte dominorum de capitulo provideri. » (*Délib. du chapitre*, 25 août 1479.)

25 août 1479. — Le chapitre se rassemble et délibère : « Providebit circa montis excubiatas custodes. Il en fait porter l'assurance aux gouverneurs. » (*Délib.* à cette date.) Le lendemain il délibère encore, tant la situation est pressante, « pro custodiis nocturnis in *monte sancti Stephani*, tam per dominos canonicos, capellaneos ecclesie Bisuntine, quàm eos S. Johannis Baptiste. » (*Délib.* du 26 août 1479.)

(2) Sous la date du 1er septembre, le secrétaire de la cité requiert, au nom des gouverneurs, « quod domini canonici mittant *ad custodiam porte* dominum Johannem Montbis vel alium discretum capitaneum. » (*Délib.* du 1er septembre 1479.)

montagnes où, aidé des seigneurs de son parti, il reprit aux Français les places et les châteaux dont ils s'étaient d'abord emparés (1), le courant bourguignon devint à Besançon plus pressant, puis tellement irrésistible, que les gouverneurs ou une partie d'entre eux furent amenés à envoyer une ambassade à Claude de Toulongeon. Le chapitre lui-même fut associé à cette démarche si hasardeuse, et l'un des chanoines, Thiébaud de Cicon, accompagna les députés (2).

---

(1) Le château même de Montfaucon, si rapproché de la ville, fut repris avant le 10 septembre par les gens du prince d'Orange, qui forcèrent les habitants de Tarcenay à travailler aux fortifications et à fournir des soldats. Ce fait important et inconnu nous est révélé par les délibérations du grand chapitre :

« Pro nonnullis querimoniis per incolas de Tarcenay factis pro » ministrandis quibusdam ad arma nomine PRINCIPIS AU- » RAYCE per eos fieri ordinatis, nec non animalium eorum » subductorum pro munitione de Montefalcone committuntur do- » mini Brusson et Riveti (deux des chanoines). » *(Délibération du chapitre, 10 septembre* 1479.*)*

(2) « Exposuit dominus Cantor que inter eum et nonnullos de » civibus Bisuntinis et nobilem virum dominum de LA BATIE » super promissis per eum in favorum civitatis Bisuntine pro- » locuta fuerunt. Super quibus, deliberatione prohabitâ, convene- » runt domini, prout ante dictum fuit, dominos rectores hoc » requisitos adire domum communem dicte civitatis. Quo facto » statim affuerunt Mag. G. de Fraxineto et H. Troin et quidam » alii dicentes quod domini rectores dictos dominos capitulantes » expectabant, qui continuo surgentes a suis locis perrexerunt. » *(Délibération du grand chapitre,* 17 *octobre* 1479.) Ce laconisme mystérieux, intelligible seulement pour qui a la clé des événements, peint très bien le trouble de cet instant décisif. Le chapitre qui, à l'exemple de son archevêque, semble incliner vers la France, flotte au milieu de deux partis également menaçants, d'Amboise et les Bourguignons de l'intérieur de la ville.

Dans les pièces comptables de la ville de Besançon, on trouve

En quel endroit eut lieu l'entrevue? Que s'y passa-t-il? C'est ce qu'on ignorera probablement toujours. On peut croire cependant que des engagements bien solennels devaient y être scellés, puisqu'on y porta le sceau de la ville.

Un fait aussi grave ne pouvait être longtemps un secret, et d'Amboise avait sur place trop de gens pour l'en instruire. Cet acte de rébellion contre la France lui parut odieux. Dans son indignation, et pour en finir avec ce vieux et indestructible parti bourguignon, il crut qu'il n'y avait qu'une chose à faire, d'installer à demeure, et au besoin par la force, une garnison française dans la ville.

Nous conservons la copie de deux lettres écrites à cet égard. L'une, d'un ton fort doucereux, datée du château d'Arguel, fut envoyée par Jean d'Achey, bailli d'Auxon, Bourguignon dès longtemps livré à la France (1). L'autre par d'Amboise lui-même : celle-ci respire la violence, la vengeance et la fureur. On peut en juger par les paroles qui la terminent :

---

un acte fort important : c'est la réclamation d'un nommé Martinet Chou, clerc-notaire, qui a été employé à garder la porte Taillée. Dans cette réclamation qu'il adresse au magistrat de la ville, il demande ce qui lui est dû « *pour avoir esté avec messieurs les députés vers monseigneur de la Bastie, et porter les armes de la ville,* — pour avoir esté dernièrement vers messieurs (les recteurs de la cité) que estoient à Arguel, et dois là vers monseigneur le Gouverneur à Orchamps. »

(1) Dès 1477, De grandes chevances de Jehan Chappes, trésorier de Besançon, et de ses neveux confisqués par le roy, au duché de Bourgougne, avoient été donné par le sire de Craon, son lieutenant, au bailly d'Auxois. *(Dép. de Pierre Garnier, archidiacre de Luxeuil. — Enquête de* 1477.)

« Quand ainsi seroit qu'ils (les habitants de Be-
» sançon) se voudroient ainsi parjurer, je leur jure
» Dieu et Nostre Dame, que je leur ferai venir, avant
» qu'il soit un mois, plus de trente mille hommes
» autour de leur ville; et si ne m'en sauroit garder
» le prince d'Orange; et, s'ils veulent que le pays
» soit destruict, je le feray sy bien chauffer, qu'à
» six lieues à la ronde ne demeurera une seule
» maison (1). »

Quelques jours après, d'Amboise venait en maître installer à Besançon la garnison française (2).

Ce dénouement fixa définitivement le sort de la ville pendant les guerres de Louis XI.

Dès lors, je ne pourrais plus la montrer qu'accablée des bienfaits du roi.

---

(1) Voy. le texte de ces deux lettres dans les Pièces justificatives, p. 34 et suiv.

(2) Le 25 août 1479, d'Amboise entra à Besançon en maître irrité, dont l'œil attentif cherche et mesure ses amis et ses ennemis. Charles de Neufchatel fut comblé des faveurs de la France, et, en sa considération, l'enclos du chapitre, formant la ville haute, fut exempt de tous logements de guerre. Le crédit de Jean d'Achey, bailly d'Auxois, ne fit que grandir; c'est lui qui fut chargé par le roi de veiller sur la cité, et, en quelque sorte, de lui en répondre. Au contraire, le gouverneur affecta de donner le plus grand retentissement à ses investigations contre l'ambassade envoyée au seigneur de la Bastie. La cour même du roi en retentit. Pour s'être mêlé aux députés, le grand chantre Thiébaud de Cicon fut dénoncé, poursuivi, et devint l'objet d'une procédure active. Il lui fallut obtenir un sauf-conduit pour aller se justifier à Dijon, à raison des poursuites qui continuaient encore au 10 décembre 1479; le chapitre dut envoyer au roi une députation pour demander sa grâce ou attester son innocence : *ut rex debite et ad plenam reddatur informatus super innocentiam et exonerationem venerandi domini Theobaldi cantoris, etc...* (*Délib. du chapitre*, 10 déc. 1479.)

Voilà donc par quelle série d'événements étranges et désormais, ce me semble, acquis à l'histoire, puisque la preuve résulte de textes contemporains, notre cité, d'abord héroïque boulevard de la Bourgogne, fut amenée à devenir, contre les derniers défenseurs du pays, la place d'armes de ceux qui devaient les anéantir.

Mon sujet est épuisé, et je termine ce récit en le résumant par un parallèle rapide qui d'avance a dû frapper tous les esprits. C'est la comparaison de ce que fut notre ville, dans la campagne de 1870-71, avec la place qu'elle occupa dans ces guerres d'un autre âge.

En 1477, tous les contemporains s'accordent à appeler Besançon le boulevard du pays. C'est ce boulevard, disent-ils dans la première année de la guerre, qui a été la préservation de la province (1). Cette place, la plus forte des deux Bourgognes, l'est encore aujourd'hui. Sans elle, sans les rochers de sa citadelle, l'ennemi, il y a deux ans, eût été, de la Saône au Jura, complètement maître de la Franche-Comté.

En 1477, la population menacée par la guerre, multiplie à la hâte, pour sa défense, tours, fossés, remparts. En 1870, nos collines et nos montagnes

---

(1) « Besançon est cause de la préservation du comté. » *(Enq. de 1477. Déposition de Pierre Garnier, archidiacre de Luxeuil.)*

« Attendu les services que la cité a fait à Mademoiselle et à ses subjects, Besançon est, du tout, la cause de la préservation du comté de Bourgoingne. » *(Enq. de 1477. Déposition de Guillaume d'Epenoy, seigneur de Naisey.)*

se couvrent de forts et de travaux avancés, nos campagnes de levées de terre et de fossés creusés même par notre milice nationale.

Au xve siècle, la cité est l'asile commun où se retirent les populations effrayées (1). En 1870, c'est encore leur lieu de retraite, et nous avons tous vu cette continuelle entrée des chars, portant avec les femmes et les enfants, la personne et les meubles des habitants du pays.

En 1477, lorsque le sire de Craon, lieutenant du roi de France, veut sommer et défier notre ville, il dirige d'abord ses forces contre Châtillon-le-Duc, s'en empare, en brûle le château, et c'est de cette hauteur qu'il envoie à la ville ses sommations et ses défis. En 1870, Werder tente l'assaut de cette montagne, y perd beaucoup de monde, et s'il en eût été maître, c'est des plateaux voisins, où devaient se développer ses troupes, qu'il eût commandé et bombardé notre ville.

En 1477, Besançon, résistant avec audace aux ordres menaçants du général français, l'arrête par son énergie. En 1871, quand l'armistice va expirer, que déjà la cause de la France est perdue sans ressource, Besançon, sous le coup prochain des

(1) « La plus part de tout le peuple, pour éviter le dangier des ennemis, se sont retraicts au dit Besançon, et y séjournent continuellement. » *(Enq. de 1477. Déposition de Jehan Magnenet.)* — « Besançon a esté le vrai refuge du pays de Bourgoingne : en la quelle tout le peuple du dit pays s'est retrait, tant nobles, marchands, bourgeois, menû peuple que aultre. » *(Dép. de noble Gaulard, seigneur d'Audeux.)*

armes à longue portée, va être assiégé, brûlé, peut-être; la tristesse est sur les fronts, mais la population conserve le calme et l'énergie, sans que personne ose parler de se rendre.

En 1477, la cité non-seulement accueille les peuples de Bourgogne, mais encore, par la plus étonnante générosité, les gens frappés par la peste; la contagion s'y développe, et, selon un témoignage contemporain, une grande partie de sa population périt (1). En 1871, la même générosité accueille les débris de notre armée, ces cadavres vivants que nous avons vus, ces hommes épuisés qui arrivent pour mourir. La ville est une grande ambulance, bientôt un vaste cimetière, la contagion est peut-être imminente, déjà la maladie apparaît; et, au chevet des malades, des blessés, des mourants, nous avons vu, même les dames de la cité les plus délicates, bravant le péril, se disputer l'honneur de se dévouer et de les servir.

Au XVe siècle, Besançon divisé, peut-être trahi, a été, au milieu d'une déroute générale, contraint de recevoir l'ennemi dans ses murs. Plus heureux dans notre siècle, la ville, trois fois assiégée ou investie, a pu dire avec honneur que l'armée ennemie n'avait pas franchi ses portes. Ainsi, à de si longues

(1) « A l'occasion de ce que les citiens recevoient un chascun, dont les aucuns estoient desjà frappés de peste, si grand inconvenient survint de mortalité en la dite cité, qu'une grande partie du peuple d'icelle en morut. » *(Déposition de Jehan Gaulard, seigneur d'Audeux.)*

distances, le même esprit, les mêmes exemples se retrouvent, c'est toujours le même cœur qui bat après quatre siècles, et il est juste de reconnaître que, sans dégénérer du sang franc-comtois, la population est demeurée fidèle à ses vieilles traditions de dévouement, d'honneur et de patriotisme.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

ENQUÊTE DE 1477.

Cette enquête, qui eut lieu à Besançon aux mois d'octobre et de novembre 1477, renferme les détails les plus curieux sur les événements contemporains. Elle fut faite par l'un des conseillers de Marie de Bourgogne, à la requête des habitants de Besançon, et avait pour but d'obtenir, à raison de leurs services, la rupture du traité fait en 1451 avec Philippe le Bon, traité qui permettait aux ducs de Bourgogne d'avoir un capitaine et un juge dans la ville.

Nous avons donné déjà, dans les notes au bas du texte de ce mémoire, de nombreux extraits de cette enquête.

N° 1.

Dévouement des habitants de Besançon à Charles le Téméraire.

Maistre PHILIBERT, évêque de Salonne, suffragant de l'archevêque de Besançon :

« Le duc Charles fut logie et son armée à Besançon, reçu à grant honneur et réverence, tellement que tous ceulx de sa maison, comme je leur a oy dire, disoient

que mondit seigneur et ses gens avoient esté receus plus joyeusement et humainement que en point de ses autres villes de Bourgoingne. »

Jean DE MÉZIÈRES, abbé de la Charité :

« Le duc Charles tirant contre le pays de Savoye, arriva à Besançon, où il fut reçu par les citiens en grant honneur et réverence ainsy et pareillement qu'eussent fait ses subjects.

» A son retour des dits pays et alant contre la Lorraine ly et son armée, il fut receu et traicté comme dessus, et lors ceulx de de la cité luy fournirent grand nombre de charriots pour la conduite de ses bagues et harnois. »

Jehan DE REGNEDALLE, abbé de Saint-Vincent de Besançon :

« ... Au retour de *Moret* et de *La Rivière*, mons. le duc passa par la cité, en la quelle il fut receu à grant honneur et réverence, et feirent les dits citiens conduire ses harnois et bagues au lieu de Nancy. »

Honorable homme Pierre BONVALOT, citien de Besançon :

« Après la conqueste de Lorraine en son voyage devant Granson, le duc passa par la cité, en la quelle il fut receu par les notables, gouverneurs et gens d'estat, à grand honneur et réverence, paroillement comme s'il fust arrivé en l'une de ses villes de pardeça. Au quel les citiens feirent plusieurs présens, mesmement luy fut donnée une coupe d'argent fin, dorée, remplie de florins du Rin. Je le sçays parceque je fus présent à faire le don, et aussi à la délibération qui en fut prinse.

» Mon dit seigneur estant devant Losane après la journée de Granson, les citiens en pur don lui envoyérent trois grosses serpentines des meilleurs bastons à feux de la cité, aussi deux caques de pouldre.

» A l'issue de son voyage de Morat, luy alant *devant La Rivière,* les citiens envoyèrent devers luy et lui offrirent la cité ensemble de leurs biens, et pour le secourir en ses necessités, luy prestérent treize cents francs.

» En retournant de la dite *Rivière,* monseigneur passa par Besançon, tirant contre *Nancy.* — Ils lui baillèrent trente chars attelés et arnachiés. »

Simon DE CLÉRON, âgé de quarante ans. (Il était du conseil de défense de la Bourgogne) :

« J'ai vu au camp de feu le duc devant Moret certaines pièces d'artillerie, comme serpentines, armoyées aux armes de la cité, que les citiens avoient données au dit seigneur.

» J'ai esté préposé par eux pour racheter plusieurs qui avoient mené charriots devant Nancy, faits prisonniers, d'autres ayant été occis. »

Guillaume D'EPENOY, seigneur de Naisey, âgé de quarante-six ans :

J'ai veu messire de la Marche, bailly d'Amont, faire poursuite au vivant de M. le duc, et aller en l'ostel de la ville de Besançon pour avoir des charriots pour la conduite de ses harnois et bagues, les quels charriots furent baillés à mondit seigneur et depuis ruésjus devant *Nancy,* comme j'ay oy dire communément. »

N° 2.

Lé hèrauts du seigneur de Craon. — Besançon défié à feu et à sang.

Honorable Pierre BONVYLOT, citien de Besancon, dépose :

« Le seigneur de Craon, après qu'il eut conquesté la place d'*Oiseler* et icelle bruslé et détruit, sont environ trois mois, envoya deux héraults en la cité demander

de par luy, comme lieutenant du roy, la dite obéissance, et en ceste matière le dit déposant a esté present comme l'un des gouverneurs à tenir plusieurs conseils en tous les quels il a tousjours veu délibérer et conclure unanimement que, pour rien, on ne feroit la dite obéissance, et que tousjours et *jusques à morir* tiendroient le party de mademoiselle de Bourgoingne. La quelle response fut faicte aux dits hérauts par maistre Lyénard des Potots, les quels s'en retournèrent devers le dit seigneur de Craon, sans entrer aucunement dans la cité.

» Et le lendemain, l'un des dits hérauts retorna pour induire tousjours les citiens à faire icelle obéissance, ce qu'ils ne voulsirent jamais faire. Et lors, le dit hérault dit à maistre Lyénard et à plusieurs autres notables de la cité, et en présence de plusieurs seigneurs et nobles de Bourgoingne, qu'il avoit charge par le dit seigneur de Craon, de les deffyer de feug et de sang, et leur signifier que le dit seigneur estoit délibéré de destruire et arraser la dite cité et de tout mettre à l'épée.

» Le quel maistre Lyénard, bien rigoureusement et par grant despit, repondit, pour et au nom de la cité, que le dit roy, le dit seigneur de Craon ni toute leur puissance n'avoit pouvoir de le faire, que plustot ils morroient tous, le roy n'ayant en tous ses pays telle place ni cité. »

Honorable et saige maistre VIENNOT-MAGNENET, licencié en lois et en décret, déclare :

« Sont environ trois mois, deux hérauts du roy furent envoyés de par le seigneur de Craon, soy disant son lieutenant, jusqu'aux portes pour requerir obéissance et aussy amende honorable pour ce que desja n'avoient esté devers le dit seigneur eulx offrir à faire icelle.

» Pour la quelle cause, aucuns des gouverneurs de la dite cité firent assembler des plus notables du pays pour avoir advis et délibération avec eulx, comment ils se devroient conduire en cette partie, et fut faicte icelle assemblée *en l'ostel et présence du très révérend père en*

Dieu et seigneur Mons. l'arcevesque de Besançon, en la quelle assemblée je fus présent avec noble homme et saige maistre Lyénard des Potots, messire Lyénard Mouchet, chevalier, seigneur d'Avilley, Pierre Bonvalot, maistre Jehan Bongarson, maistre Guillaume de la Fertey et autres des dits citiens et gouverneurs; et je vis lors qu'il fut conclud et délibéré totalement de non aucunement bouter les dits hérauts en icelle cité, et de leur faire response que les dits citiens aimeroient mieux tous estre morts que d'avoir fait la dite obéissance. De la quelle response faire fut baillée charge aux dits messire Lyénard Mouchet et maistre Lyénard des Potots, les quels, comme je leur oyt dire qu'ils l'avoient aussi faite... Et neanmoins l'un des dits hérauts estoit retourné le lendemain pour deffier icelle de par le dit seigneur de Craon, de l'arraser et de la mettre à feug et à sang.

» Mais il lui fut dit et respondu par le dit maistre Lyenard, au nom de la cité, que le roy ni le seigneur de Craon n'estoient pas les gens pour le faire, et que plustost tous les citiens y morroient. »

II.

LETTRES ET TRAITÉS.

N° 1.

Lettre de Jehan d'Achey, bailly d'Auxois, aux gouverneurs de Besançon.

Château d'Arguel, 15 octobre 1479.

Messieurs, je me recommande à vous. Je suys venu par deça pour entretenir les gens d'armes, qui vous sont venus secourir, s'il ne tient à vous en vous acquittant de la promesse qui vous a esté faicte par monsieur le Gou-

verneur de par le roy, et me semble que ne povez bonnement obvier aux embusches de vos ennemys, de vous mesmes, sy vous n'avez aultre ayde de vous, que (je) vouldroye que puissiez bien faire; et croyez que je seroys fort desplaisant de la destruction de vostre ville, se ne pourvoyez que puissiez bien faire, attendu le secours qu'est près de vous, lesquels si veuillez iceulx mettre dans vostre cité vous donneront seurté et ostaige, ou telle seurté que vouldrez, que iceulx gens d'armes partiront de vostre ville quand voúldrez, et paieront leurs despens, ni feront dommaige quelconque, et aussy ils ont ordonnance par le roy de ainsy faire. Vous avez veu par expérience la loyaulté que le roy vous a tenus, et croyez qu'il seroit fort desplaisant de vostre dommaige. Messieurs, au regard de moy, je suis serviteur de la cité, et seray tant que vouldrez bien conduire; et, pour Dieu, gouvernez-vous par manière que ne soyiez cause de la destruction d'une si bonne cité, et sur ce je prie avoir response.....

Escript à Arguel le vendredi xve jour d'octobre,

Par le tout vostre

Jean D'ACHEY, *bailly d'Auxois.*

(*Archives de Besançon.* — Copie. — *Inventaire Nardin.*)

N° 2.

Lettre de Charles d'Amboise au régale de Besançon.

Joue, 17 octobre 1479.

Monsieur le régale, je me recommande à vous tant comme je puis. J'ai sceu que vous aviez esté à Arguel. Je m'esmerveille fort de messieurs de Besançon qu'ils veuillent dire; vous savez les termes que le roy les a tenus, et moy, par amour que j'avois à eulx, je les ai gardés de totale destruction. Car à cause du plaisir et amour que j'y avois treuvé du temps passé que j'estois demeurant dedans leur ville, je les ay autant aymé que

si j'eusse esté propre citadin de la cité; et ne me peut tomber dans la cueur, qu'ils facent chose que ne soit bonne et honeste. Et, quand ainsy seroit qu'ils se vouldroient parjurer, je leur jure Dieu et Nostre-Dame que je leur feray venir, avant qu'il soit un mois, plus de trente mille hommes autour de leur ville; et si ne m'en sauroit garder le prince d'Orange. Et s'ils veulent que le pays soit destruict, je le feray si bien chauffer, qu'à six lieues à la ronde ne demeurera une seule maison. Mandez-moi de vos nouvelles, ensemble s'il est chose que pour vous (je) puisse faire, et le feray de bon cueur.

Escript à Joue, le XVII d'octobre.

Le tout vostre
D'AMBOISE.

(*Archives de Besançon.* — Copie. — *Même inventaire.*)

N° 3.

Lettre de pardon de Louis XI en faveur de Charles de Neufchatel, archevêque de Besançon.

1480, mars (*n. s.*)

Louis, par la grâce de Dieu..... Comme durant les guerres et divisions qui ont eu et ont encore cours entre nous et feu le duc Charles de Bourgoingne dernier trespassé, le duc Maximilien d'Austriche, la duchesse sa femme, fille du dit feu duc, plusieurs seigneurs, prélats, amys et alliés du dit feu duc Charles et autres leurs vassaux, subjects et soudoyers, se soient déclarez nos ennemys, rebelles et désobéyssants subjects et adversaires, et de leur pouvoir eu guerre, ou autrement porté et pourchassé à nous, nos royaumes, seigneuries et subjects, porter dommage et autres maux. Entre les quels nostre amé et féal cousin et conseiller, Charles de Neufchastel, archevesque de Besançon, évesque commendataire de Bayeux, estant en son archevesché et diocèse de Besançon, situé et assiz en nostre comté de

Bourgoingne, n'estant adverty du bon droit que nous avons au dit comté, dès le vivant du dit feu duc Charles de Bourgoingne, que nous envoyasmes ost et armée au dit comté, sous la charge et conduite de nostre amé et féal cousin conseiller et premier chambellan le comte de Lissèy, sire de Craon, nostre lieutenant général en la dite comté, nostre dit cousin l'archevesque de Besançon, de son pouvoir, s'employa et fit employer sous luy ses gens, familiers, soudoyers et serviteurs à la garde et deffense de son diocèse de Besançon, et des places fortes qu'il a au dit comté, à cause de son archevesché et des autres bénéfices qu'il a au dit pays, à l'encontre du dit sire de Craon et autres nos capitaines et gens de guerre; et, depuis le trespas du dit feu duc Charles, nostre dit cousin, l'archevesque de Besançon, a tousjours adhéré au dit duc Maximilien d'Austriche et à la dite duchesse sa femme, et pour eulx et à leur requeste, a faict et faict faire, à l'encontre de nous et de nos dits royaumes et seigneuries, voyages et ambaxades vers le duc Sigismond d'Austriche et les basses lighes d'Allemaigne et autres seigneurs et communautés où il a pu et sceu à nostre dommaige ou désadvantaige, *jusques puis un an en ça ou environ*, que iceluy nostre dit cousin l'archevesque de Besançon, bien adverty de nostre bon droit en iceluy nostre comté de Bourgoingne où son dit archevesché est assiz, s'est libéralement trait en nostre service, et de son pouvoir nous a aydé et favorisé au recouvrement et réduction en nostre service et obéyssance de la dite cité de Besançon et de plusieurs bonnes et fortes places, seigneuries, barons et capitaines d'iceluy comté, et notamment de ceulx de la maison de Neufchastel dont il est, qui tenoient grant partie des dites fortes places.

Au quel service nostre dit cousin et conseiller, l'archevesque de Besançon, se ocupe continuellement à l'entour de nous et en nos plus grands conseils et affaires en grant cœur et sollicitude, et espère de faire de bien en mieux tout le temps de sa vie; et, combien que nostre dit cousin l'archevesque de Besançon ne fust en nostre

dit royaume, mais en la ville de Bruxelle en Brabant, et que auparavant qu'il nous estoit contraire et adversaire, que dit est, il n'eust faict aucun serment de féauté à nous ne à aultre quelconque, et que ce qu'il a faict à l'encontre de nous, non adverty de nostre dit droict, comme dit est, ait esté sèulement, en gardant et deffendant le pays et les droicts de son église, et que par ce moyen de droict et de raison aulcune chose ne luy en puisse ou doive estre imputée ne reprouchée en aucune manière, néantmoins iceluy nostre cousin nous a humblement supplié et requis que (si par) les choses dessus dites ainsy par lui faictes à l'encontre de nous et de nos royaumes et seigneuries, il a aucunement offensé et meffait envers nous et justice, il nous plaise luy quitter, abolir et pardonner..»

(*Après cet exposé, le roi déclare pardonner à l'archevêque, et abolir les faits et cas, avec toutes peines, offenses et amendes.*)

A Plessis-les-Tours, l'an de grace MCCCCLXXIX, au mois de mars avant Pasques, ... le sire de Montaigu (1) et de Graville présents.

(*Biblioth. nationale.* — Collection LEGRAND (Louis XI, t. 23).

N° 4.

Pouvoir donné par Louis XI à Louis d'Amboise, évêque d'Alby, de négocier avec Hugues de Chalon pour la reddition du comté de Bourgogne. Le roi lui promet la main de sa nièce et se charge de la rançon du jeune prince.

Forges-les-Chinon, 18 janvier 1479 (*n. s.*).

Loys, par la grâce de Dieu Roy de France, à tous ceulx qui ces presantes lettres verront, salut : comme puis naguères aucuns des serviteurs de notre cousin le

---

(1) Jean de Neuchâtel, seigneur de Montaigu, père de l'archevêque de Besançon.

seigneur de Chasteauguion nous ait fait savoir que notredit cousin, se notre plaisir estoit le prendre et recevoir en notre bonne grace, seroit content et se offroit nous servir et soy meitre, avec toutes et chascunes ses places, terres et seignories, en notre obéissance, et, avec ce, nous a fait offrir nous servir envers et contre tous, à quoy, pour la tresgrant vaillance et loyaulté de sa personne, et aussi pour la proximité de lignaige dont il nous actient, soions tres contens et enclins d'entendre; parquoy soit besoing ordonner et commeitre aucun grant et notable personnaige à nous seur et féable, qui ait puissance de nous de le recevoir et besoingner avec luy ou ses gens, touchans les matières dessus dites, savoir faisons que, pour la tresgrant et entière confiance que nous avons de la personne de notre chier et féal cousin et conseiller, l'évesque d'Alby, à jcelluy, pour ces causes et autres ad ce nous mouvans, avons donné et ouctroyé, donnons et ouctroyons par ces présentes, plain povoir, auctorité, commission et mandement espécial de besoigner avec jcelluy notre cousin de Chasteauguion, et de luy promeitre et accourder, ou cas qu'il se veuille réduire en notre obéissance, que nous lui baillerons et fairons avoir en mariaige notre nyepce, Loyse de Savoye, laquelle est entre noz mains, et l'acquicterons et fairons tenir quicte de sa raençon qu'il doit au seneschal de Thoulouse, notre conseiller et chambellan; et si aucune somme il en a payée, que nous l'en fairons rembourser et la luy rendre et restituer; aussi luy baillerons le gouvernement des pays de Bourgoingne, ou d'autres telz de noz pays qu'il vouldra avoir, luy donnerons offices et estatz avecques telle pension et somme de deniers qu'il sera appoincté avec luy par notredit cousin l'évesque d'Alby, et fairons envers luy tant qu'il devra estre content. Et voulons que des choses dessusdites il asseure et puisse asseurer notre cousin, et luy en bailler ses lettres, soy faisant fort des notres, lesquelles nous luy promeitons bailler toutesfois que mestier sera; et si notre dit cousin vouloit et povoit

meitre en noz mains et obéissance ledit conté de Bourgoingne, de prendre et acepter en notre nom la possession dudit conté, et des places, terres et seignories estans en icelluy qu'ilz se vouldroit meitre en notre dite obéissance, et pourveoir aux estatz et offices d'icelluy conté, et des terres et seignories d'icelluy, de telles personnes qu'il et notredit cousin de Chasteauguion adviseront, et leurs en bailler lettres de don en tel cas requises, et generalement de faire besoingner et appoincter, avec notredit cousin, ses gens et commis deppart luy et tous autres, tout ce qu'il cognoistra estre à faire pour le bien et prouffit de nous et de notre royolme, et tout ainsi que ferions et faire pourrions, se présent y estions, promectans en bonne foy et en parolle de Roy par cesdites présentes, signées de notre main, tenir et entretenir tout ce que par luy sera et aura esté fait, promis et accordé, de point en point, sans jamais aler ne venir au contraire. En tesmoing de ce nous avons fait meitre notre seel à ces dites patentes. — Donné aux Forges-lez-Chinon le XVIIIe jour de janvier, l'an de grâce mil cccc soixante dix-huit, et de notre reigne le dixhuitiesme. Ainsi signé, Loys. Par le Roy, Berziau.

(Archives de Turin.)

N° 5.

L'évêque d'Alby traite au nom du roi avec Hugues de Chalon, qui aidera Louis XI dans la conquête du comté et fera la guerre la plus énergique à Marie de Bourgogne et à Maximilien.

Mâcon, 4 mai 1479.

Loys d'Amboise, évesque d'Alby, à tous ceulx qui ces presentes lettres verront, salut; savoir faisons que, comme le Roy notre seigneur nous ait commis et donné la charge de retirer en son obéissance et service messire Hugues de Chalon, chevalier, seigneur de Chasteauguion et de Nozeroy, et, sur ce, faire et conclure certain appoinctement ja pieçà pourparlé entre ledit seigneur et

ledit de Chasteauguion, ainsi qu'il peult apparoir par la teneur des lettres de notredite commission dont la teneur s'ensuit. (*Suit la copie de la lettre précédente.*)

Que nous, en ensuyvant le bon vouloir et plaisir du Roy et par vertu dudit povoir à nous donné, avons prins et reçu ledit de Chasteauguion au service et party du Roy, et luy avons promis et promeitons que le Roy le traitera bien et honnestement, et l'aura, luy et ses affaires, en espécial recommandacion, et le portera envers et contre tous qu'ilz vouldroient entreprendre contre luy et sa chéiance, et noméement contre le dict Maximilien d'Autriche et sa femme, leurs enffens et successeurs, et aussi contre le prince son nepveux, et tous autres tenans leur party. Et aussi fra le Roy accomplyr, solempnizer et consommer le mariaige entre ledit de Chasteauguion et madamoiselle Loyse de Savoye sa niepce, et lui fra appoincter son mariaige ainsi que aux autres filles de Savoye et jcelluy le asseurer en manière qu'il en soit payé à termes raisonnables. Et en outre lui fra le Roy rendre et délivrer toutes les terres qui par cidevant ont esté de ses prédécesseurs, tant au Dauphiné que en la conté de Bourgoingne, et dont sesdits prédécesseurs n'ont estez déboutez à autres tiltres que de confiscacion, quelque déclaracion que en ait esté faicte au contraire; et aussi le fra le Roy assigner et paier, sur ceulx qui tiennent les terres d'Armignac ou aillieurs, de la somme de soixante mille escuz d'or à luy déhuz pour le mariaige de sa mère. Et aussi le fera le Roy rembourser de la somme de quarante-sept mille livres qu'il a paié de sa raençon au séneschal de Tholose et à Méritain son lieutenent, et les luy fra assigner et asseurer au lieu de Lyon, par gens seurs et solvables. Et touchant les quarante cinq mille livres restans estre déhuz audit séneschal de Tholose et Méritain, pour reste de ladite raençon, pour laquelle aucuns oustages ont estez baillés par ledit de Chasteauguion et à présent sont détenus pardeçà, que lesdits oustages seront à présent délivrez et renduz, et que lesdits de Chasteauguion et autres qui

pour luy sont obligez pour ladite somme, demoureront obligez et les lettres obligatoires en leur efficace et vertu, jusque à ce que ledit de Chasteauguion ait satisfait de son coustel aux choses qui s'ensuyvent, et dont il a baillier son seeller au Roy, c'estassavoir, que ledit de Chasteauguion prendra et tiendra doresenavant le party du Roy Loys notreseigneur, à presant régnant, et de ses successeurs Roys de France, et le servira envers et contre tous, et noméement et expressément contre ledit duc Maximilien d'Autriche et sa femme, leurs enffens et successeurs et autres tenans leur party ; et sera aussi tenu ledit de Chasteauguion venir en personne là où le bon plaisir du Roy sera luy mander, pour éppuser madamoiselle Loyse de Savoye.

Item et pour ce que ledit de Chasteauguion a requis avoir lettres ratifficatoires du Roy de ce présent appoinctement dedans vingt jours à compter de la date de ces présentes pour le plus tart, a promis ledit de Chasteauguion que, emprès d'avoir reçues les lettres de la dicte ratifficacion, que dès incontinent commencera la guerre la plus chaulde qu'il pourra contre ledit duc d'Autriche et sa femme. Et tant par force qu'en toutes bonnes et honnestes praticques qu'il pourra, s'employera à son povoir à réduyre la conté de Bourgoingne en la main et obéissance du Roy, et en entretenant par ledit de Chasteauguion les choses dessus dites plus amplement contenues es lettres et seellé par luy baillé, nous avons promis et promeitons oudit de Chasteauguyon, pour et au nom du Roy et par le povoir à nous donné, et sur notre foy et honneur, que toutes les chascunes les choses dessus dites par nous promises luy seront entretenues de point en point, sans jamais venir au contraire. Et en tesmoing de ce nous avons signées ces présentes de notre main, et fait seeller de notre seel, en la ville de Mascon, le quatrème jour de may, l'an mil cccc soixante dix-neuf. Ainsi signé, Loys, évesque d'Alby.

(Archives de Turin.)

N° 6.

Ratification du traité par Louis XI sur son pouvoir et parole de roi. Il avait été convenu qu'elle serait donnée dans les vingt jours.

Brienne, 12 mai 1479.

(*Archives de Turin* (1).

III.

CHRONIQUE DU XVIe SIÈCLE.

La chronique dont nous publions un fragment important, s'arrête à l'année 1493, époque du traité de Senlis. Elle est antérieure à Gollut, et paraît avoir été écrite sous le règne de Charles-Quint. Quoiqu'elle ne soit pas exempte de quelques erreurs, même dans les faits du XVe siècle, on doit, en la comparant aux textes originaux là où ils existent, lui reconnaître une importance réelle; elle peut servir par conséquent à combler utilement des lacunes là où ces textes font défaut. Dans cette publication,

---

(1) M. Jeunet, curé de Berlins, canton de Fribourg en Suisse, a publié, dans un fragment de la *Vie de la bienheureuse Louise de Savoye*, les trois pièces qui précèdent et qu'il a découvertes dans les archives de Turin. Sans les connaître, nous en avions facilement pressenti et indiqué la teneur dans notre Mémoire sur la conquête de Louis XI, lu à la séance publique de l'Académie de Besançon, le 24 août 1843. (Voy. ce Mémoire dans le Recueil de l'Académie, à cette date.)

nous nous sommes servi d'une copie faite dans les premières années du XVIIe siècle. On peut remarquer que ce récit, d'un auteur inconnu, est empreint d'un esprit bien plus français que bourguignon.

1479.

Après la mort du duc Charles, les Français et Lorrains dans la comté de Bourgougne.

Le duc Charles perdit tout devant Nancy, et fust la renommée qu'il estoit mort. Par quoy le roi de France envoya prendre possession du duché et comté de Bourgougne. La Duché fut tantost obéyssante, ceux de Salins aussy, et plusieurs de la Comté par les Estats tenus à Dole.

Plusieurs Lorrains furent, dès la Chandelouse, à *Charrier* et à *Traves*, à (l'abbaye de) *la Charité et Vieilley.* maistres du pays, plus d'un mois.

A l'issue d'une foire de la Chandelouse du dit temps septante-six (*année 1477 n. s.*), ceux de *Vieilley* coururent jusques aux Planches de *Chailluz*, et, sortant de la dite foire de Besançon, prindrent plusieurs charriots et chevaux et commeirent plusieurs larcins.

A l'occasion de quoy, ceulx de la cité n'avoient guerre avec eulx. Plusieurs, tant gentils hommes que gens de guerre, s'estant retirés en la dite ville, sortirent d'icelle avec quelques citoyens, sans l'autorité des gouverneurs, et allarent devant le dit *Vieilley*, menant une grosse pièce d'artillerie dite *bombarde*, et deux aultres moindres, et y demeurèrent deux jours et une nuict. Pendant quoy furent donnés plusieurs assauts où moururent tant d'un costel que de l'aultre; puis s'en retournarent sans l'avoir. Car il y avoit intelligence ou trayson par le moyen de certains gentils hommes qui feirent cesser les assauts, après avoir parlementé aux Lorrains estant au dit Vieilley.

Depuis, les dits Lorrains se retirarent, et, par le traité fait aux dits Estats avec les dits François, les quels demeurarent à Dole et Gray. Après, l'on trouva manière de les jeter couvertement de Dole.

Dès Gray feirent plusieurs maux et dommaiges en la comté de Bourgoingne ; car le dimanche de Quasimodo, l'an 1477, ils tuarent devant les portes de *Marnay* trois cents hommes de la bannière de *Gendrey*.

Le lendemain entrarent au dit *Marnay* et le tindrent, et deslà gagnarent *Corcondray* et *Balençon, Pesmes, Ougney* ; tuarent environ 400 hommes au port de *Frasans*. et 300 devers *Gy* et *Bucey*, coururent, pillarent, bruslarent jusques auprès de Besançon.

L'on se retira plusieurs fois devers les alliances d'Allemagne pour avoir paix et alliance avec eux. Plusieurs Allemands vindrent en Bourgougne pour la garde du pays, dont les uns firent profit et les autres dommaiges.

Les Allemands devant Besançon.

Il en vint environ 4,000 qui se parforcearent d'entrer à Besançon ; ce qu'ils ne peuheurent, d'aultant que l'on ferma les portes et se meit on en arrier.

Parquoy ils furent contrainets de loger aux Dames de Baptant à l'entour par trois ou quatre jours jusques environ la Sainct Jehan-Baptiste, qu'ils en sortirent à la conduite de Mons. de Chastel-Guyon, tirant à *Gy* devers le prince d'Orange, le quel avoit laissé le parti du roy de France, et estoit capitaine et gouverneur général du comté de Bourgoingne, il estoit au dit *Gy* avec une grande armée tant d'Allemands que de Bourgoygnons ; et, sur le vespres, proche le pont d'*Esmagny* se rencontrarent François et Allemands, et tellement se meslarent les ungs les autres qu'encore que les dits François se treuvassent à diverses fois dix ou douze mille, les Allemands demeurarent maistres et chassarent les dits François, encor que le sieur de Craon, capitaine général du roy de France, avec une grande armée de François estoit

à l'entour de *Choie*. Néantmoins, les dits Allemands demeurèrent maistres, et moururent 2 ou 3,000 François.

Le lendemain, les dits Allemands retournarent devant Besançon, pensant entrer en la dite cité et la surprendre par force. Mais ils furent repoussés et moururent aux assauts; et furent plusieurs blessés et prins prisonniers et mesme monsieur de Chastel-Guyon et aultres (1).

GY pillé par les Bourgougnons.

Le dit jour, toute l'armée de Bourgougne estant à *Gy* abandonna le tout bien pauvrement, après avoir pillé le dit *Gy*, et s'en retournèrent les dits Allemands.

Les François prennent plusieurs places en Bourgougne.

Lors les François entrèrent au dit *Gy*, et fust bruslé *Marnay*, *Pesmes* et plusieurs autres places du dit comté, et tout gagnèrent jusques à *Vesoul* et *Auxonne* exclusivement, excepté *Amance*.

Guillaume de Vaudrey avec Allemands garda *Vesoul*, et messire Claude de Vaudrey, *Auxonne*.

Les François ne laissarent rien en tout le pays jusques à Besançon, le quel estoit tant remply de peuple, tant de noblesse que aultres, qui s'y estoient retiré, tellement qu'à peine pouvoit-on loger aux maisons. Et vouloit le dit sieur de Craon aller assiéger *Dole;* mais le commun et aultres de Dijon tuarent messire Jean Jouard, président de Bourgougne, et se cuydarent retourner (2) ceux du duché. Pourquoy les François y allarent pour y remesdier et feirent punition des culpables.

Besançon deffié à feu et à sang par le roy de France.

Et, sur la fin du mois d'août quatorze cent septante

(1) Il fut fait prisonnier par les Français à la bataille de Pin-les-Magny, le 16 juin 1477; c'est la bataille dont il vient d'être question dans le texte de la chronique.

(2) Retourner, c'est-à-dire revenir au parti de Bourgogne.

sept, les dits François retournarent devers les garnisons qu'ils avoient laissé au comté de Bourgougne; et dès là, le dit sieur de Craon, lieutenant du roy de France, envoya deffier Besançon à feu et à sang, menassant arraser la cité et l'applanir pour y faire courir la charrue, et y envoya deux fois. Néantmoins, l'on ne luy voulut faire obéyssance, sinon que l'on permit à son messager entrer dans la dite cité, en la quelle estoit deux armées, l'un en Champmars, l'autre au plain de Saint-Etienne, prest à sortir sur les François, et les murailles remplies de gens d'armes et d'artillerye (1). Quoy entendu par le dit sieur de Craon, manda que la cité ne luy fist point guerre, et il ne leur en feroit point (2).

Dole assiégé et secouru par ceux de Besançon.

Le sieur de Craon, avec douze ou quinze mille hommes, alla mettre le siége devant *Dole,* où il demeura environ un mois.

Deux jours avant la Saint Michel, les Bourgougnons et Allemands entrarent à *Gray,* pillarent la ville, puis l'abandonnarent.

Le lendemain de la Saint Michel, ceux de *Dole* sortirent sus au siége estant devant la ville, ayant précédemment mandé à ceux de Besançon leur envoyer gens et artillerye. Ce que fut faict, au moyen de quoy ils furent les vainqueurs, et moururent plusieurs François, et fut levé le siége.

Et néantmoins, les François tindrent *Gray*, *Pesmes* et autres places du comté.

(1) L'enquête de 1477 ne dit rien de semblable.

(2) Ce fait est confirmé dans la même enquête par le récit d'Etienne de Grammont, alors présent dans la ville, et qui prétend que l'un des hérauts déclara *avoir charge de dire aux citiens qu'ils ne boutassent aucuns ennemis du roy en la cité, et qu'il les laisseroit pour le présent.*

Gray touslé par les François.

Ung peu aprés la Saint Michel du dit an quatorze cent septante sept, les Bourgougnons et Allemands reprindrent *Gray*. Salazart le Vieil, avec grand nombre de François estant dedans, résista longtemps, et furent morts et blessés plusieurs Allemands et Bourgougnons. Et, voyant le dit Salazart qu'il ne pouvoit longtemps tenir la ville, la bruslarent et se retirarent au chasteau; et furent si mal gardés que, la nuict, ils se sauvarent avec leur butin et pillaige. Ainsi fut *Gray* pillé et destruict, et se départirent les dits François de la comté de Bourgougne, excepté de *Seurre* qu'ils tindrent avec la duché.

1478.

L'an quatorze cent septante huit, les Estats se tirèrent de rechef à Churic (Zurich), et, là, fut traictée une paix où l'archevesque de Besançon fut par trois fois, et y acquit grand honneur.

Il y heust ambassade de la part de l'empereur Frédérich, du quel le fiz nommé Maximilien avoit prins à femme Marie, fille de Charles, duc et comte de Bourgongne, et par ainsy unique et seule héritière de Bourgongne. Et avoit été célébré le dit mariage environ le mois d'août du dit an. Aussi furent envoyés ambassadeurs de la part du dit Maximilien et de la dite dame Marie de Bourgongne. Aussy furent envoyés au dit Chevric les ambassadeurs du roy de France dont les Suisses reçurent de grandes richesses. Car l'empereur, le roy de France, le dit Maximilien, sa femme et le pays de Bourgongne demandoient leurs aides et alliances, et le traicté fut tel que les Allemands firent paix à la Bourgongne, et lors demeura le comté de Bourgongne en grande pauvreté et désolation.

Les Allemands en la duché de Bourgongne.

Et, néanmoins, au dit an quatorze cent septante huit, se redressa une armée du costé des Allemands, et à elle se rendirent plusieurs places du duché, comme *Verdun*, *Sèurre, Semur* et autres places; et, si l'on eut eu quelque petit nombre de gens d'armes d'avantage, la duché fut esté de Bourgongne.

Toutefois, environ le mois de may de l'an 1478, se remit sus Charles d'Amboise, gouverneur de Champagne, lequel, avec grande armée de François, et, à force, prindrent *Verdun* dès la quelle Mons. de Montballon (1), messire de Costebrune et autres, estant dedans, bruslarent la ville, puis se retirarent avant que les François y entrassent.

Places de la duché rendues au roy de France.

Après, Guillaume de Vaudrey, bon Bourgongnon, qui vaillamment avoit soutenu le party de Bourgongne, par force rendit *Seurre* aux François, et feit le serment de fidélité au roy de France. M. le bailly d'Auxois rendit *Semur*. M. de Gevrel rendit Beaulne, dont le comté de Bourgongne fut grandement esbahi, vu sa force.

Au mois de juin de l'an 1478, la dite Marie de Bourgongne, femme du dit Maximilien, délivra d'ung fils, qui fut nommé Philippe, depuis comte de Bourgongne.

Plusieurs places bruslées en Bourgongne par les François.

L'onzième jour de juillet du dit an quatorze cent septante huit, furent prinses tresves pour ung an entier entre le roy de France et le dit Maximilien et sa dite femme. Et, nonobstant, avant qu'on le sceut par deça,

(1) Simon de Quingey, seigneur de Montboillon, si connu par la cage de fer où il fut enfermé par ordre de Louis XI.

les François bruslèrent *Aspremont*, *Gray* et plusieurs autres lieux au long de la Saône.

On sceut les dites tresves la veille de la Magdeleine du dit an, iceulx François estant devant *Rigney*. Par les dites tresves chacun demeura saisi de ce qu'il tenoit. Par ainsy demeura le duché en la main du roy de France.

1479.

Les François rentrent dans la Comté. — Dole bruslé. Salins et autres places se rendent aux François.

Les dites tresves durèrent dès lors jusques au commencement du mois de may de l'an quatorze cent septante-neuf, que le dit Charles d'Amboise, avec nombre de gens d'armes, rentra au comté de Bourgongne, gagna *Rochefort*, *Gendrey* ; et, par le moyen de certain capitaine allemand qu'il avoit en sa compagnie, entrèrent à *Dole*, qu'ils pillarent, bruslarent, et emmenarent prisonniers hommes et femmes.

Après, assiégèrent *Auxonne*, qui tint coup dix ou douze jours, puis se rendit pour ce qu'il n'y avoit espérance de secours.

Toute la Comté tenue par les François.

Salins, *Arbois*, *Poligny*, se rendirent aux François. Puis tirarent devers *Vesoul*, où estoit Mons. de Regné, fils de monsieur de Montaguz, qui rendit la place aux François.

Tirarent à *Amance* où monsieur de Montaigu composa avec eux ; *Luxeuil, Faulcogney, Noroy, Rougemont, Montjeutin*, tout le quartier jusques à Besançon fut françois.

Le roy de France, comme duc et comte de Bourgongne, gardien de Besançon.

Le dit Charles d'Amboise vouloit mener son camp

devant Besançon, pour ce qu'ils avoient secouru ceux de Dole. Ce que toutefois n'advint pour ce que ceux de la cité envoyèrent deux ou trois fois devers le gouverneur, luy remonstrer l'estat et franchise de la dite cité : le quel feit response qu'il n'avoit aucune charge du roy de France pour faire guerre ni porter domaige à la dite cité ny aux citoyens, mais, seullement, pour en son nom prendre possession des droits qu'avoient les feurent ducs et comte de Bourgongne en la dite cité, mesme la garde et association. Combien que la garde fut expirée par la mort du duc Charles, et que le traicté d'association fust esté racheté pour 7,000 fr. et plus, que l'on avoit délivré tant au dit duc Charles pendant ses grandes affaires, qu'autres sommes payées au dit Maximilien, comme mary de la dite Marie de Bourgougne.

Moyennant le quel traicté, fait avec le dit commis du roy de France, la dite armée sortit du comté de Bourgongne, et l'ambassadeur de Besançon, en la compagnie du dit commis, tira à Luxembourg en la compagnie du roy de France, et de là à Montureaux, où pour lors estoit le dit roy, le quel reçut les ambassadeurs bénignement, print et reçut la dite ville ensemble tous les citoyens et habitans d'icelle, avec leurs corps, familles et biens, sous sa protection et saulvegarde envers et contre tous, les tenant et reputant comme ses francs et naturels bourgeois de la ville de Paris, tellement qu'ung citoyen de Besançon résidant au royaume de France soit déclaré suffisant et capable pour tenir offices et bénéfices, et qu'advenant le décès d'iceluy ou d'iceulx citoyens *ab intestat* sans délaisser enfans légitimes, que les plus proches parens du défunct hériteront, et sera à eux acquise la succession et possession de l'hoirie sans aulcun empeschement; que, sy un citoyen de Besançon estant au royaulme de France, soit d'esglise, ou clerc non marié, faict testament, il sera vaillable, nonobstant toutes coustumes à ce contraires.

Pendant quoi, le sieur de la Bastie estant à Besançon avec plusieurs, tant gentils hommes que aultres gens de

guerre, feirent que *Montfaucon* et la *Montagne* tindrent encore le party de Bourgongne, soubs l'espérance que le prince d'Orange leur promettoit secours de quatorze ou quinze mille hommes, estant à Basle; ce qu'il ne feit.

L'armée du roy de France retourna d'oultre Langres à grande puissance et artillerie, et mit le siége devant *Chemilly,* puis devant Vouray et Chalèze, tellement que le huictième jour du dit mois d'aost *Montfaucon* re rendit aux François.

Trahison contre Besançon.

Environ quinze jours auparavant, le dit de la Bastie et ses suygans estoient sortis de Besançon, et fut conspiré trahison contre la cité, d'aultant que, le premier jour du mois d'aost du dit an mil quatre cent septante-neuf, environ cinq ou six mille se parforcearent d'entrer en la dite cité pour la ruyner, et en passa grand nombre pardessus les escluses de Saint-Paul, et en vint jusques au pied des murailles, pensant escheller la ville du costé de St-Paul, Revotte et le Saint-Esprit. Touteffois la chose fut descouverte par l'alarme que l'on sonna, et, honteux, s'en retournèrent et en furent plusieurs noyés; et fut dit qu'ils avoient intelligence avec quelques particuliers estant en la dite cité, et lors fut ordonné à tous estrangers sortir de la dite cité, et ne se point trouver sur les murailles ni forteresses d'icelle.

Entrée du commis du roy de France à Besançon.

Le 7e jour du mois d'août mil quatre cent et septante-neuf, le dit gouverneur et commis pour le roy de France entra à Besançon sur la permission et consentement des citoyens avec 12,000 hommes, comme commis et en vertu de procuration spéciale du roy de France, comme duc et comte de Bourgongne, print possession des dits droits et fit plusieurs présens tant en général que particulier, en la quelle il ne demeura qu'un jour et une

nuict, et paya très bien les despens de luy et de ses gens, les quels laissèrent plusieurs joyaulx, meubles en la dite cité, et estoient la plus part chevaliers et gentilshommes.

Le huitième du dit mois, ils sortirent de la dite cité, et montèrent en *la Montagne* qu'ils gaignèrent puis s'en retournèrent.

Vercel fut bruslé par aulcuns Bourgougnons, qui n'osèrent se treuver devant les François.

Places reprises par les Bourgougnons.

Après les Bourgougnons reprindrent *Scey en Varay, Rougemont, Montjeutin, Faulcogney, Morey, Maizières, Cusance, Belvoir, Chastillon* en montaigne et *Joux*; et desla feirent plusieurs maux en Bourgongne, prenant tout ce qu'ils pouvoient : car ils disoient que l'on estoit François.

L'armée des François retourne en Bourgongne.

Environ la Toussaint du dit an mil quatre cent septante neuf, les François en grand nombre rentrarent en Bourgongne, reprindrent *Rougemont* qu'ils pillarent et bruslarent, et, à cause de l'hyver, se retirarent en France.

Incontinent après Pasques de l'an mil quatre cent octante, pour ce que aulcuns tenant le party de Bourgongne ci dessus faisoient de grandes oppressions sur le pays, revint monsieur le Gouverneur avec grand nombre de gens d'armes et d'artillerye, gaigna *Faulcogney*, dont ce fut merveille veu sa force, gaignarent par composition *Cusance, Belvoy, Scey, Joux* et plusieurs autres places; et, à force, gaignarent *Chastillon* en montaigne; et, là, fut descapité messire Chrestien de Digoine, S[r] de Digoine, et, à Faulcogney, fut prins Guillaume de Vaudrey et conduict à Luxeuil où il fut descapité; et fut toute la Comté françoise, sans que personne tint le party de Bourgongne.

1480.

Noms des tenant le party de Bourgongne.

Néanmoins les sieurs de Ronchaux, Jean de La Grange et aultres, jusques à soixante ou quatre vingts, prétendant encore d'estre Bourgougnons, tindrent champs et bois et firent toutes saisons beaucoup de maux aux passans, mesme aux bailliages d'Amont et Dole, jusques à l'hivert qui fut fort grand, que plusieurs se rendirent François et les autres se retirarent en Allemagne.

Et avant le caresme retornèrent en plus grand nombre en Bourgongne et se treuvèrent au bailliage d'Amont plus de huit vingts et se tenoient aux bois jusques en l'an mil quatre cent quatre vingt un. Au bout d'un an le gouverneur en Bourgongne pour le roy de France mourut, et fut gouverneur M. de Baudricourt.

Les dits tenant les bois, communément appelés brigants, regnèrent toujours, et firent plusieurs maulx au pays, et au dit temps furent plusieurs pris et pendus, et estoit grande cherté de vivres.

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. DE JANKOVITZ

ÉTUDE

SUR L'HISTOIRE PHILOSOPHIQUE DE L'ART.

MESSIEURS,

En prenant la parole dans cette imposante assemblée, je sens tout à la fois et l'honneur que vous me faites et ce qui me manque pour y répondre. Quand je vois autour de moi tout ce que la science, la littérature et les arts ont de plus distingué dans une province où les études intellectuelles sont en grand honneur, j'ai tout lieu d'être modeste, que dis-je, fier, moi étranger de naissance, dont le français n'est pas la langue maternelle, et dont les modestes travaux ne sont pas des titres à siéger parmi vous. En venant spontanément me chercher pour m'introduire dans ce sanctuaire, c'est une grâce que vous me faites et ce

sont de nouvelles lettres de naturalisation que vous me donnez.

J'y attache d'autant plus de prix que ma nouvelle patrie me ramène, par une communauté de souvenirs lointains, mais glorieux, à la terre de ma naissance.

Il existe entre certains peuples comme entre certains individus une affinité, une ressemblance qui les fait reconnaître pour être sinon de la même race, au moins de la même parenté. Cette alliance, j'en trouve les traits saillants entre la France et la Hongrie, à l'époque la plus mémorable de leur histoire. Toutes deux sont nées d'un acte de foi. Clovis fonde la monarchie très chrétienne, en invoquant le Dieu de Clotilde, qui lui donne la victoire sur le champ de bataille de Tolbiac. Saint Etienne, roi-apôtre et chevalier, veut faire entrer son peuple dans la grande famille chrétienne: il le voue à la Vierge et envoie ses ambassadeurs recevoir, des mains d'un pape français, la croix et la couronne, insignes du nouveau royaume de Hongrie.

Depuis, la chevalerie des deux pays a souvent combattu ensemble dans les guerres saintes. La vaillante épée d'un prince lorrain et français, déposée au musée national de Hongrie, témoigne de cette fraternité si chrétienne et si glorieuse. Elle provient d'un échange d'armes qu'un prince magyare fit avec Godefroy de Bouillon sur le chemin du tombeau du Christ.

Après la période des croisades, Hongrois et Français n'ont pas cessé de mêler leur sang sur les mêmes champs de bataille pour repousser l'invasion musulmane toujours menaçante, et tandis que la Hongrie continuait à mériter en Orient le surnom de royaume apostolique; la France, fille aînée de l'Eglise, était en Occident le soldat de Dieu. Enfin, la fleur de lys française répandue à profusion sur les ornements royaux de Charles-Robert et de Louis le Grand, rois de Hongrie, témoigne que, sous des souverains capétiens, la Hongrie dut une partie de sa splendeur à la famille qui a fait la France.

Pardonnez, messieurs, si j'ai rappelé le souvenir de nos âges héroïques dans une enceinte réservée aux luttes, que dis-je, aux exploits de l'intelligence, car ce n'est pas à un Hongrois devenu Français, c'est à un amant des beaux-arts, je n'ose dire à un artiste, que vous faites l'honneur de siéger parmi vous, et après m'avoir permis de nous rapprocher sur le terrain de l'histoire, vous avez le droit de me mettre sur celui des arts.

La société dont vous m'avez ouvert l'accès est un sanctuaire où la littérature, les sciences et les arts se sont fraternellement associés comme issus d'une origine commune. Ici chaque esprit se nourrit d'une substance analogue à sa nature, chacun a sa note à part; néanmoins, tout ce qui a une voix et veut vibrer parmi vous, éclate dans une parfaite harmonie, témoignage d'un éternel principe.

Ce principe, messieurs, est la source bénie de

toutes les sciences, avec lui le fruit dépasse la promesse des fleurs, sans lui la fleur trompe et la science tue. C'est votre honneur de le servir et c'est le mien de lui apporter mon faible tribut.

Le Dieu des empires est également la cause et la source de l'art. Comme la société, l'art est donc né de la religion. Le premier artiste est le prêtre.

Notre temps qui a tout contesté a été contraint de respecter cette vérité historique. Proudhon lui-même est forcé de lui rendre hommage : « L'histoire de l'art, dit-il, est parallèle à la religion : il naît avec elle, il partage sa destinée, avec elle il s'élève, s'abaisse, se transforme; dès qu'elle se généralise, qu'elle se forme en dogme, qu'elle se constitue en sacerdoce, qu'elle s'élève des monuments, l'art est appelé à lui servir de ministre.

Nous dirons plus. La connaissance de Dieu, qui arrache à l'homme sa première prière, émeut en lui au plus haut degré la fibre artistique, car en Dieu réside l'idée de la beauté, principe de l'art. Et comme si le Grand Idéal avait voulu s'attacher plus étroitement le don de la science du beau, il en inscrivit la formule dans la science de la nature divine. En effet, interrogez l'antiquité sur l'esthétique, Platon, Aristote et Plotin vous répondront par la théodicée.

Après cela, peut-on se demander si l'art a ses dogmes? Oui, l'art comme la religion a ses articles de foi, et de même que la connaissance de Dieu est le modèle infini de notre nature bornée, la re-

cherche du beau idéal est la suprême loi de l'art.

Cette loi constituera éternellement son unité, le langage seul variera selon qu'il exprimera Dieu, l'homme ou la nature. Ces trois cordes de la lyre artistique pourront vibrer inégalement sous la main du maître, selon que l'émotion esthétique les sollicitera spontanément ou que l'artiste les stimulera de préférence, en vue de la convenance d'une œuvre. Mais si une de ces cordes se tait, la création artistique sort de sa nature, la laideur, la bizarrerie, la monstruosité même font irruption dans le domaine de l'art, selon que l'artiste aura manqué à Dieu, à l'homme ou à la nature.

Pour donner plus de corps à mes idées, permettez-moi, messieurs, de vous conduire par une odyssée rapide à la source d'où elles découlent. Ce sera vous mettre sur la trace de mes convictions, et en même temps sur la voie de vos propres découvertes.

L'art indien, issu de la religion, se présente à nous le premier, et si la beauté n'éclate pas dans cet art, il faut s'en prendre à la croyance dont il jaillit. La théologie des Védas se souvient encore, mais déjà vaguement, de l'histoire de l'Eden, et toutes les erreurs de la tradition la font incliner au panthéisme. « L'âme, habitante ailée des régions supérieures, dit le Livre sacré, était un jour descendue sur l'arbre de vie. Elle avait éprouvé le désir de goûter au fruit de la science, et, se mêlant à la matière, elle avait connu le bien et le mal, la joie

et la douleur. » L'homme devient ainsi une goutte d'eau dans l'océan de l'univers. Au milieu de cet immense mécanisme, accomplissant un travail mystérieux dont il ignore le sens, il ne dégage point son âme de la nature, son sort semble fatalement rivé au plan total du monde, pour subir l'infinie et capricieuse combinaison avec un premier principe insondable. Rempli de terreur à la vue de l'infini dans la matière, l'homme tremble devant ses phénomènes, il renonce au droit de son âme et se tient pour vaincu par le dieu de la fatalité; s'il tombe parfois à genoux, ce n'est point pour implorer sa justice, son conseil ou son intelligence, mais pour fléchir le destin. De là les chimères, les métamorphoses terribles qui noircissent les esprits; de là aussi le caractère de l'art.

A l'époque des plus anciennes hymnes des Védas, nulle trace d'architecture, moins encore de sculpture ou de peinture, à peine possédait-on les tentes les plus primitives; cependant le prêtre est déjà architecte, que dis-je, sculpteur et peintre, bâtissant des temples gigantesques avec les éléments de la nature, pétrissant et peignant tout à la fois la figure de ses dieux. On le voit ainsi préparer les modèles d'un prochain avenir. Sous son inspiration, l'architecture fouillera le flanc de la montagne, et ses souterrains bas et profonds exprimeront la terreur mystérieuse des dogmes religieux. Ses colonnes seront des éléphants monstrueux, et des figures prisonnières seront enchaînées aux parois des labyrinthes.

L'esthétique des Indiens donnera aux plus privilégiés des êtres les organes les plus multipliés, et leur fera excéder les proportions de la nature sans y joindre l'idéal. Ainsi les héros ont dix têtes, leur taille est de deux mille coudées et leurs batailles sont des combats d'éléments. L'épopée de Valmiki nous représente Rama, l'Apollon de ce peuple, comme le dieu aux quatre bras, aux mille pieds, aux cent têtes, aux mille regards. Ainsi la laideur devait fatalement naître du panthéisme indien. En vain de lui sortiront de nombreuses écoles philosophiques qui, les premières, inventeront le syllogisme régulier. En vain les lueurs de la beauté partielle lui apparaîtront sous les traits de la belle Sita aux yeux de lotus, ou de la nymphe du Gange dénouant sa chevelure pour donner naissance au triple fleuve divin. Le principe de la beauté lui restera caché, et l'épouvantable laideur des femmes de Rakhassas prévaudra dans l'art, car la foi aura péché contre Dieu, l'homme et la nature.

Si l'art jaillit partout du sanctuaire, en Egypte il est l'expression la plus frappante de la religion. On le dirait un rite dont le prêtre aurait ordonné le cérémonial. Quelques mots sur la foi de ce peuple, selon Hérodote, le plus religieux de tous, nous donneront une idée claire de cette connexion.

Après le peuple de Dieu, le peuple égyptien est celui dont le souvenir conserve le plus de la première révélation. Sa croyance entrevoit la distinc-

tion de l'esprit et de la matière avec l'immortalité de la vie, d'où découle une responsabilité. Selon cette croyance, l'âme ne doit pas quitter la terre, mais subir la rigueur de la justice ou jouir des récompenses méritées dans une métempsycose de trois mille ans, entre deux vies humaines.

Cette idée règle la conduite des Egyptiens envers tous les animaux, principalement ceux habités par des âmes privilégiées. Ils les tiennent pour sacrés et les adorent conjointement avec les astres et une trinité, principe de végétation.

Placé entre le cycle du destin aveugle et l'âge de la philosophie, ce peuple n'affronte point le doute, mais, tout en s'affirmant devant la nature, il se repose dans l'idée du mystère comme fatalement imposée à son esprit, et ce mystère, avec la foi dans l'éternité, constitue la religieuse pensée du sacerdoce.

Le Louvre possède la première page du poème de Pentaour, contemporain de Ramsès II, mais dût-il les avoir toutes et toutes imprégnées de ce qu'il adore, la dernière nous aurait laissés en face du sphinx, symbole muet d'une éternelle énigme.

Laissons maintenant la parole à l'art, et si nous savons entendre la voix de l'architecture aux lignes calmes et aux gigantesques assises de granit, elle nous parlera de l'éternité dans la paix, et ses ornements symboliques voudront moins plaire qu'enseigner. Jalouses du temps, ses indestructibles murailles céleront la pensée confiée à leur garde, car

l'hyérogliphe couvre de mystère la poésie, l'histoire, la philosophie, la foi même et la lettre démotique est presque bannie, comme indiscrète, étant celle de tout le monde. Si l'on s'approche d'un tombeau, il défiera devant vous trois mille ans de cause destructrice. Si l'on s'engage dans le labyrinthe des morts, une leçon de philosophie religieuse vous attend ; il égarera l'homme et le repliera sur sa pensée. Devant l'obélisque, enfin, vous assisterez à un élan de gratitude montant vers le soleil, cette première personne de la trinité égyptienne.

La religion ayant entrevu la vie d'une âme immatérielle, devait nécessairement apporter à l'art plastique l'expression de l'idéal, cette sublime conséquence du spiritualisme. Par lui, la forme humaine commence à s'accréditer et devient un type de beauté. Les lois géométriques sont les premières à lui apporter leur concours, et, avec elle, régneront l'ordre, la symétrie, la pondération des masses et des lignes.

Ainsi, l'on voit naître de l'architecture la statuaire, qui en est une émanation et s'y rattache de plus par les lois communes à ces deux branches de l'art.

Le prêtre cherchant l'équivalent d'une éternelle stabilité, prescrira un geste méthodique, un moule spécial à toute catégorie d'œuvre confiée au ciseau. De là, dans les portraits mêmes, ces formes générales qui donnent à Darius, Cambyse et Tibère l'aspect de Céphren, d'Amenophis ou de Ramsès.

Mais avec la formule sortira aussi du sanctuaire la plus sévère et savante simplicité ordonnée par une règle de proportion. Les futurs Grecs emporteront cette règle avec leurs dieux; elle deviendra un dogme de l'art de Pallàs, et sa portée sera immense, car elle fécondera le cycle classique sous le nom de canon de Polyclète. Ces éléments une fois trouvés, l'art égyptien fera le dernier pas, il montera l'échelle de ses proportions, il sculptera des colosses dont le matérialisme sera en raison inverse de la matière, et, pour la première fois, le sublime apparaît.

Quelqu'étranges que soient ces figures rigides, assises ou debout, aux bras invariablement collés au corps, mélange d'hommes et d'animaux, symboles égarés d'une idée morale, elles s'imposent et comme art et comme pensée. En effet, le mystérieux édifice de la société où elles prirent corps sera depuis longtemps écroulé, et l'artiste demandera sans cesse : D'où vient cette force cachée qui élève les formes les plus simples et les signes les plus laconiques à une vigueur de style et un diapason de caractère si étonnants ? A son tour la philosophie dira : D'où procède ce type invisible révélé à la science et dont la majesté produit une impression si solennelle et si sublime ? L'histoire, trop souvent méconnue, nous nommera la religion.

Mais la religion de l'Egypte n'a pas encore permis à l'art d'atteindre une plus haute perfection, car elle n'est pas encore arrivée à une notion assez

juste et élevée de Dieu. Or, la première conséquence de cette ignorance, est la fatale ignorance de soi-même ; l'Egypte devait donc manquer à l'expression de la vie, c'est-à-dire à l'homme et à la nature.

D'autres nations, telles que les Assyriens et les Phéniciens, étaient encore plus éloignées du spiritualisme et croupissaient dans un panthéisme grossier, cherchant dans leur cœur, ce commun temple de l'humanité, un Dieu à adorer. La recherche impuissante du Grand Idéal donna des dieux voilés presque à tous les peuples de l'Orient. Mais nous n'insisterons pas sur des créations qui n'apportèrent point de pensées révélatrices au progrès général de l'art.

Seul, le peuple d'Israël aurait pu élever la plastique à son point culminant, en donnant corps à des inspirations sublimes, mais par un dessein tout providentiel cette faveur lui fut refusée, non certes pour la mort de l'art, mais, comme nous le verrons plus tard, en vue de son plus grand avenir. Si le Dieu jaloux et prévoyant éclata sans cesse en parole de feu, afin de prémunir ce peuple charnel contre la séduction des idoles étrangères, c'est pour substituer à l'amour de la forme la passion ardente et tout intellectuelle de l'esprit. La religion des Hébreux ne favorisera donc pas le développement de l'art plastique, mais elle donnera au monde la harpe de David, ce plus inspiré des poëtes, et fera surgir à Jérusalem une des sept merveilles du monde : le temple de Salomon. Elle conservera la

notion de l'idéal en conservant le dogme d'un Dieu pur esprit. Israël nous apportera cette connaissance en traversant les ruines des nations, comme jadis la mer et le désert.. En sauvant Dieu, il sauvera l'esthétique et préparera l'avenir de l'art.

La philosophie recueillera quelques-uns des rayons spirituels sortis des livres de Moïse, ils entreront dans l'inventaire des richesses intellectuelles de la Grèce et répandront sur l'âge d'or de la forme leur plus rare lumière. Mais, avant de suivre la main visible de Jéhova dans l'art, attachons-nous à l'effort des dieux du paganisme et consultons la littérature.

Ici, à la vérité, l'histoire est fabuleuse, mais à son tour la fable est historique et fait sans cesse prévâloir la clarté et la profondeur sur l'allégorie poétique.

Nous avons déjà vu l'étroite connexion de l'art avec la religion, à mesure que les documents historiques se multiplient, cette vérité prend plus de consistance, et la sience artistique s'y rattache avec tant de force que les séparer serait scinder le polythéisme lui-même. Nous sommes donc contraints, dorénavant, de joindre les dogmes religieux au développement des principes de l'art, mais nous y mettrons le plus de briêveté possible.

D'après Hérodote, l'Egypte donna ses dieux à la Grèce. La prière, cette première industrie de l'homme, les y accompagna. Elle s'épanouit en hymne sur les lèvres d'Orphée et d'Amphion. La

lyre entre leurs mains soulève la pierre, et l'architecture, fille de la poésie, se moule sur la parole.

L'ordre dorique sortira du chant si majestueux et si plein de vertus guerrières de cette race. Son architecture sera donc simple et virile et sa beauté toute géométrique. L'Ionie aux tendres accents prêtera aux chapiteaux la chevelure tressée de ses filles, et les colonnes emprunteront leurs élégantes proportions. De l'union de ces deux génies si différents dans leurs mœurs et dans leurs religions, naîtra plus tard la statuaire grecque, avec le double caractère de la force et de la grâce.

Mais les dieux eux-mêmes se distinguent dans cet art, ils modèlent des figures dont la céleste assemblée admire la beauté. Le bouclier d'Achille, celui d'Hercule, le siége roulant de l'Olympe, la coupe de Nestor et tant d'autres merveilles sortiront de leurs mains, et le peuple salue l'auguste origine des arts.

Sur la terre, Prométhée pétrit l'homme à la ressemblance des dieux, et, pour l'animer, ravit le feu du ciel. Le temps a respecté un bas-relief antique, où Prométhée, réconcilié avec l'Olympe et assisté de Minerve, modèle des figures ; à mesure qu'elles prennent corps, la déesse les gratifie d'un papillon, allégorie de l'âme. Une pierre gravée, également antique, nous représente encore Prométhée façonnant un squelette ; or, la tradition artistique lui attribue d'avoir le premier disposé d'abord l'ossature pour animer la statue, et cette tradition est restée

un principe, car l'artiste comme Dieu doit faire jaillir la vie des profondeurs de l'être où l'âme réside.

Mais qui est ce Prométhée venu d'Egypte en Grèce, attaché naguère au rocher du Caucase et livré à l'aigle dévorant pour avoir osé animer l'homme, fait à la ressemblance des dieux ? Si l'histoire se tait, la fable parle et nous apprend qu'une révolution s'est faite dans le sanctuaire, que l'homme a mis les dieux de son bord, sortant triomphalement de la crysalide égyptienne, ce tombeau assigné à l'art par la croyance antique.

En effet, selon Pausanias, quatorze cents ans avant notre ère, Dédale, l'Athénien, ouvre les yeux de ses statues, sépare leurs membres et transmet aux artistes les règles qu'il tenait de Minerve. Suivant Diodore de Sicile, on disait que ses statues respiraient, marchaient, qu'il fallait les enchaîner, car, sans ces précautions, elles quittaient leurs bases et prenaient la fuite.

Ainsi, l'art passe de la forme *symbolique* à la forme *imitative*.

Mais si le sanctuaire affranchit les membres et fait circuler la vie dans le corps, il contraint la face de rester dans une muette et souriante béatitude. Avec cette figure, que dis-je, ce masque hiératique, la statue devait vivre et mourir. Les draperies n'offraient pas une empreinte moins archaïque. Plissées avec une régularité toute symétrique, elles devaient accompagner la haute sérénité du dieu. Ainsi, le

vêtement était affranchi de tout accident terrestre, comme le dieu de toute passion humaine.

Tel est le caractère de l'art éginétique, ainsi appelé du nom de l'île où il fleurit dans toute sa splendeur. Cet art avance lentement à travers les siècles, et ses étapes seront marquées par des noms illustres, tel que celui de Callimaque, inventeur de l'ordre corinthien. La nature de la plastique suivra pas à pas la nuance des idées religieuses, et l'art profane découlera rigoureusement du sanctuaire, de manière à constituer dans la suite la base de toute science archéologique.

Dans la Grèce primitive, les dieux s'étaient révélés comme des lois physiques de l'univers : ainsi, Vénus était le principe de l'humide; Mars celui de la chaleur; Apollon de la fécondation. La théologie d'Hésiode, d'Homère et des tragiques leurs successeurs, les a montrés comme des lois morales de la société, et elle les a armés de la puissance divine, sous l'image empruntée à la nature humaine. De cette idée naîtront les dieux et les héros si admirablement décrits dans la langue de l'épopée. Le peuple reconnaît en eux sa pensée religieuse, et il admire l'œuvre de ses sculpteurs, non-seulement avec le sentiment accordé aux belles choses, mais encore avec le respect dû aux choses saintes.

La fable a déjà fait place à l'incontestable histoire, et nous voyons en Grèce l'art, comme la politique toujours uni à la cause des dieux, et comme

tel, soumis à la loi. De là cette unité et fidèle observance de tous les *types* des diverses divinités, dont le modèle était confié à la garde du prêtre des muses; de là la théologie de la gymnastique, du chant, de la danse et des jeux sacrés, autant de formes du culte inventées par autant de dieux. Ceci nous explique aussi le sacrilége imputé à Phidias, pour avoir osé mêler son portrait aux types des divinités gravées sur le bouclier de Minerve; crime dont il fut puni par le bannissement.

L'art était donc en Grèce un dogme du sanctuaire où il avait établi son tribunal comme en Egypte, et si la plastique s'est affranchie du moule rigide de la mère-patrie, on le doit à Prométhée, dont le génie a conquis deux principes fondamentaux de l'art : *la recherche de la beauté et le sentiment de la vie.*

Muni de ces principes, l'art classique marchera vers d'heureux horizons, et entre Homère et Phidias, tous deux prêtres des muses, il complétera l'évolution la plus éclatante dont l'histoire ait fait mention dans l'antiquité. Il atteindra son apogée sous les auspices de Minerve, quand la déesse aura choisi sa place et son heure. Athènes, d'après les anciens, la plus religieuse des cités, l'emportera sur ses rivales, et l'heure choisie sera celle de la grande réaction religieuse qui suivit la guerre contre les Perses. Les marbres du Parthénon sortiront d'un mouvement d'enthousiasme, à la suite de la victoire du *Jupiter* grec sur le *Zeus* persan, et célébreront

la défaite d'un ennemi qu'Hérodote avait déjà signalé comme iconoclaste, et dont la fureur s'exerçait de préférence sur les temples.

L'art de Phidias sera la plus haute manifestation de ce mouvement religieux. Ses œuvres furent chantées en chœur par toute l'antiquité, et si nous en croyons Quintilien, « son *Jupiter* semblait avoir ajouté au respect qu'inspire la religion. » Il assouplit les membres olympiens de ses dieux, l'ambroisie et le suc généreux des palestres coulent abondants et chauds dans leurs veines. Son ciseau ornera la majesté de la grâce sérieuse, et la force d'une noble élégance. Ainsi, les corps de ses statues deviennent un prodige d'expression.

La tête seule restera froide, car la beauté lui demandera un sacrifice. A son tour, l'architecture exigera une concession géométrique de la statuaire, sa compagne inséparable. La face gardera donc quelque chose de la pensée qui voila les dieux en Orient, et du masque sacramentel sorti de l'école d'Egine. Il en sera de même à travers tout le cycle de l'art classique, où, malgré la doctrine de Socrate et de Platon, l'expression de la figure demeurera presque toujours indéterminée.

Mais l'art porté si haut par l'enthousiasme religieux descendra bientôt avec lui par la pente de la fragilité humaine. *La grâce sensuelle* sera recherchée dorénavant pour elle-même. L'individu jouera un plus grand rôle dans la généralisation. Ainsi s'affaiblira la beauté du type dont la splendeur n'est

saisissable que par l'amour désintéressé et tout intellectuel.

Les premiers attraits de la grâce commençaient à peine à renouveler la forme qu'elle manquait déjà de l'idéal, synonyme, aux yeux des grands tragiques, de la divinité. La littérature comme la statuaire se sent impuissante à remonter vers une beauté supérieure. Eschyle lui-même doute déjà de son génie, quand il refuse d'écrire après le poète Tinichos une hymne en l'honneur d'Apollon, craignant, dit-il, de mettre moins du dieu en elle.

La philosophie s'inquiète et prend la place du sanctuaire pour suppléer par la raison à l'instinct du bien déjà perdu. « Rien n'est beau que ce qui est bon, dira alors Socrate..., et la laideur n'est laideur que par sa dissonnance avec la divinité. » Xénophon, dans les *Mémorables*, nous redira après son maître que : « les dieux aiment les belles âmes..., que l'âme est plus belle que le corps..., que le but de l'art de la peinture est de représenter ce qu'il y a de plus aimable dans le modèle, c'est-à-dire le caractère de son âme..., et que le sculpteur doit se servir des formes pour exprimer les actions de l'âme, » en un mot, que la forme doit naître de l'âme et rayonner d'une vertu intérieure.

Cette doctrine est digne du sage dont les sublimes accents sur l'immortalité de l'âme s'éteindront avec la vie, mais elle n'est point païenne en dehors de son application à l'art classique, et sa provenance ne serait point difficile à constater, quand même

l'histoire ne nous mettrait pas sur sa trace. En effet, au retour de leurs pérégrinations en Egypte, Hésiode, Homère, Hérodote et Pythagore ont déjà doté la Grèce de plus d'une pensée consignée par Moïse, sous la dictée du Très-Haut.

A son tour, Platon devait visiter cette terre féconde en sagesse et en inspiration, où fut conservée la doctrine d'un Dieu unique, personnel, immatériel et infini, dont l'homme est le reflet.

Le disciple de Socrate, en retrempant les principes de son maître dans les sources vives de la tradition hébraïque, les féconda par un spiritualisme plus transcendant encore. De là naquit l'esthétique au souffle inspiré, dont la sagesse devait tenir lieu de religion pendant de longs siècles. Ici éclate la voix créatrice du Dieu d'Israël, elle initie le monde à la science du beau, et dorénavant tous ceux qui voudront proclamer les principes de cette science, croyants ou athées, seront contraints, qu'ils le veuillent ou non, de se mettre au point de vue du spiritualisme.

Platon, voyant le côté olympien de la théologie homérique céder le pas aux caractères des dieux incestueux et méchants, voulut opposer une digue à l'empire des caprices poétiques dont il résolut de séparer l'ensemble des arts, qui servait alors de base à l'éducation nationale. La nature du beau s'est dévoilée à son génie comme un astre qui éclaire et féconde, il eut foi en elle, et la beauté devait présider à toutes ses conceptions. A ses yeux, les mêmes

principes qui élèvent la société devaient également faire la fortune de l'art. Aussi, en descendant dans l'arène, s'est-il souvenu d'Hercule, qui étouffa Antée en le séparant de la terre. Soulevé par l'étreinte puissante du philosophe, l'anthropomorphisme, issu de cette même terre, eut le même sort.

Rien de plus sublime que l'esthétique de Platon, véritable théodicée dont le procédé consiste dans la dialectique, marche progressive de la raison, qui s'élève de la création aux idées générales, pour remonter de là aux idées absolues, c'est-à-dire aux types des êtres et des choses. Pour en arriver là, le philosophe ne s'arrête pas à la simple généralisation, mais il s'élève jusqu'à cette « beauté première qui rend belle par sa présence, dit Platon, les choses que nous appelons belles, de quelque manière que cette communication se fasse..., beauté éternelle, non engendrée et non périssable, exempte de décadence comme d'accroissement..., de laquelle toutes les autres beautés participent. » Le dieu du *Timée*, en créant le monde, y met sa propre beauté, toutes les puissances réglées par l'harmonie sont en Dieu les faces diverses du même type, et dans l'homme les traits imparfaits de son divin modèle. En un mot, d'après Platon, « le beau en soi, c'est Dieu. » Il fonde son esthétique sur la connaissance de ce Dieu. Celui qui possède cette science, il le tient pour un vrai philosophe, et, comme il le dit : « Celui-là pense que c'est par le reflet d'une seule et même beauté primitive que toutes les belles

choses sont belles, et qu'ainsi toutes les beautés ont la même origine. »

Après avoir élevé la raison de coup d'aile en coup d'aile, jusqu'au caractère de l'âme divine où réside la beauté, il s'adresse successivement aux divers éléments dont elle se complète ; il sonde l'essence du *bien* qu'il considère comme la source du *vrai*, et tous deux identiques à la beauté. Ailleurs, il fait jaillir de la *géométrie* la proportion et la mesure, parties intégrantes du beau. Enfin, il en complète l'idée par cet *amour idéal* qui de son nom a été appelé platonique, dont la pure flamme a fait frémir d'enthousiasme les Pères de l'Eglise eux-mêmes, et qui tantôt est l'effet d'une émotion esthétique, tantôt la cause d'une fécondité créatrice.

Voilà en quelques mots le fondement de la science et les traits les plus saillants de la physionomie platonicienne du beau.

Si Platon a élevé le principe de l'art au sommet de l'idéal, sa liberté lui semblait dangereuse. La tutelle des temps antérieurs ne suffit même plus à ses yeux, il médite de lui river d'autres chaînes. Il faut faire de l'ensemble de l'art, dit-il, comme de la citadelle de l'Etat, innover lui semble tout compromettre. Après avoir éloigné de l'art l'autorité capricieuse de la foule, il veut consacrer les types du sanctuaire, afin de donner aux prêtres et prêtresses, de concert avec les gardiens de la loi, le droit de poursuivre tout novateur comme coupable d'impiété.

Aujourd'hui, où l'on oppose les libertés de l'art antique et ses magnificences à la servitude moderne, il ne sera pas sans profit de constater que si le polythéisme élève l'art à la beauté idéale, pour le sauvegarder il le soumet au sanctuaire et à l'Etat.

La réfutation de la théodicée d'Homère et des tragiques fut magnifique et complète, mais si les poètes étaient vulnérables, la grande figure de Platon avait ses ombres, car le pèlerin d'Egypte se trouva côte à côte avec le païen invétéré, et ces deux hommes ne purent se fondre, non plus que l'huile avec l'eau. Sa pure flamme demeura un objet d'art et ne put arrêter la chute des amours. Un siècle après fleurit le type voluptueux des déesses, et le ciseau de Praxitèle partagea l'empire avec le sceptre d'Alexandre le Grand.

Après Praxitèle, l'esprit semble impuissant à trouver des formes nouvelles, la création s'allanguit avec l'abaissement du polythéisme. L'art ne sort plus de l'âme et de la nature, mais retourne sur ses pas comme s'il avait perdu son chemin. S'il remonte encore quelquefois aux types divins, c'est par la copie née de l'admiration, ce reflet déjà pâli de l'enthousiasme. Alors on verra les œuvres du Parthénon donner naissance à de nombreuses statues, comme : *Hercule,* dit *le Torse;* le *Centaure* du Capitole; le *Jason* attachant sa chaussure, et tant d'autres. Glycon voudra perfectionner l'*Hercule* de Lysippe, qui portera le nom de Farnèse; Cléomènes Athénien, le fils d'Apollodore, fondera son œuvre

sur la *Vénus* de Cnide, connue sous le nom de Médicis, et nous leur rendrons ce légitime hommage dû à la valeur et à l'importance des œuvres sorties d'une doctrine et de l'effort collectif.

La déchéance complète de l'art classique sera celle de la religion. La piété d'Enée surpassera ses exploits ; mais à Virgile succède l'épicurien et sceptique Horace, qui descend des hauteurs de la poésie pour être le premier homme de lettres. Lucrèce est déjà athée, son immense talent s'arrête à la surface du monde, il nie même la lumière dont sa poésie emprunte l'éclat. Vitruve déclare l'architecture du Parthénon inapplicable aux temples et le démontre scientifiquement. Les artistes étaient déjà loin du temps où Jupiter, de ses noirs sourcils, ébranlait le grand Olympe et se découvrait à Phidias. Le prince immortel n'a plus d'hécatombes, l'autel est profané et les jeux sacrés déshonorés. A l'Acropole on chante des hymnes en l'honneur de la courtisane amenée par Démétrius Poliorcète. Dans l'arène on ne descend plus pour combattre, mais pour se corrompre.

L'influence romaine en Grèce porte à la religion et à l'art un coup encore plus désastreux que la conquête de Sylla à la liberté, car à Rome les dieux avaient déjà quitté leurs piédestaux et l'homme y montait avec les vulgaires proportions de sa nature. Les autels se couvrent d'apothéoses. L'art sacré veut triompher quand même, mais au lieu de *types* il ne rencontre que des *caractères*. On moule des

figures, et la recherche de mesquins détails dans la plastique marche de pair avec la pauvreté d'invention dans la littérature. Selon Tacite, on plaide voluptueusement et l'on danse les plaidoiries. Une multitude de jeunes gens abandonnent l'école des rhéteurs pour apprendre à peindre vite. Plus on se meurt, plus on se hâte de produire, et tandis que Jupiter, devenu le chef des divines marionnettes, se noie dans le rire tant redouté de Quintilien, l'art s'affaisse par le *portrait,* puis disparaît dans le luxe et la stérile abondance.

Ainsi, les muses qui survécurent à l'indépendance de la Grèce, ne purent survivre à la chute du polythéisme.

Contraint de m'arrêter dans cette marche historique, je passe sous silence la période chrétienne. Nous verrons plus loin que si l'art classique enfanta la beauté, l'art chrétien l'agrandit de la pensée de l'infini. Et si de l'épopée théologique est née la statuaire grecque, avec la puissante unité d'un sentiment, des livres saints jaillira la grande peinture, interprète des nuances infinies du cœur et de l'esprit.

Le spiritualisme enseignera donc non-seulement la forme, mais encore les moyens matériels. Et comme toute théodicée découle d'une révélation, toute esthétique découlera d'une théodicée. C'est cette science qui donnera une empreinte supérieure à l'art, et si nous rencontrons une école sans style, nous découvrirons par l'analyse qu'elle n'est plus

la tige-mère, mais la branche accessoire d'un art dont le type primitif était issu d'une religion.

Ainsi les yeux ne verront qu'à travers la conscience, et le dernier mot de l'esthétique sera le premier de la Génèse, car tout est contenu dans cette parole du Grand Artiste : « Faisons l'homme à notre image et ressemblance. »

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

MONSIEUR,

L'art a tenu une grande place dans les études de votre vie ; et des articles critiques d'une plume spirituelle et savante n'ont été pour vous que le prélude de plus importants travaux. C'est l'histoire de l'art que vous avez voulu écrire, et dont vous avez cherché les lois chez les divers peuples, même des pays de l'Orient, berceau des nations. Toujours et d'une manière invariable vous avez vu découler ces lois d'un principe unique, les institutions religieuses des peuples. A vos yeux une de ces bases premières, c'est l'idéal, lumière suprême de l'art; et ce type du vrai et du beau n'est pas une création de l'esprit de l'homme. Avec Platon, dont vous avez cité les étonnantes et admirables paroles, vous avez vu ce type dans la beauté éternelle, que ce philosophe appelle non engendrée et impé-

rissable, exempte d'accroissement comme de déclin, et de laquelle toutes les autres beautés découlent. Grande et noble pensée, condamnant également le culte réaliste de la laideur, et celui de la nature voluptueuse et sensuelle, qui marque toujours les temps de décadence, parce qu'en énervant les âmes, il est impuissant à faire les grands artistes et les grands peuples. Votre esprit se plaît dans les généralisations profondes, et, sous votre plume, elles se traduisent dans un langage plein d'élégance, quoique notre langue française, si difficile, ne soit pas celle du pays de votre enfance. Sous une forme gracieuse, vous vous plaisez à nous dire que, en vous ouvrant ses rangs, l'Académie semble vous donner de nouvelles lettres de naturalisation. Du moins ces lettres sont celles d'une bonne et heureuse confraternité. Je suis l'interprète des sentiments de tous, en vous offrant nos vœux de bienvenue.

LES MARTYRS DE CORÉE

Par M. TERRIER DE LORAY.

MESSIEURS,

Il y a quelques années, neuf missionnaires français, après avoir exercé dans la Corée un apostolat fécond, furent arrêtés par les agents du gouvernement de ce pays et livrés à une mort cruelle. L'émotion que cet événement produisit en France ne tarda pas à être effacée par d'autres préoccupations, et le souvenir n'en subsiste plus guère aujourd'hui que dans les familles des généreux apôtres. Parmi eux, se trouvait un jeune homme dont le nom est bien connu en Bourgogne et en Franche-Comté, M. Just de Bretenière. Les vers que je vais avoir l'honneur de lire devant vous rappellent, sous une forme poétique, les détails qui nous ont été transmis par les témoins de leur apostolat et de leur martyre.

Combien sont-ils, couchés sous ces plis funéraires?
Neuf. — Quel espoir avait tenté ces téméraires?
Quel destin hasardeux sont-ils allés chercher
Sur des bords inconnus du plus hardi nocher?
Se croyaient-ils au temps des grandes épopées,
Quand douze preux partaient n'ayant que leurs épées,

Passaient les mers, forçaient les murs remplis d'effroi,
Et d'un peuple conquis faisaient l'un d'entre eux roi ?
Ce siècle ne croit plus aux gestes héroïques ;
Il faut voir toute chose avec des yeux stoïques,
O jeunes gens ; six mois de combats, c'est assez ;
De si rudes efforts nous sommes harassés.
Les combats d'aujourd'hui sont ceux de l'industrie.
Sachons fermer l'oreille au cri de la patrie
Mutilée et sanglante et pleurant ses drapeaux !
Le trafic souffre, allons ! du repos ! du repos !
Du repos ! En est-il pour qui, dans sa poitrine,
Sent passer les ardeurs de la flamme divine ?
En est-il pour les forts par l'Esprit appeles ;
Pour les soldats auxquels le Christ a dit : Allez !
C'est sur le dur labeur que son œuvre se fonde.
Ils sont là frémissants, devant la mer profonde,
Comme d'ardents coursiers qui blanchissent leurs freins ;
Pour le jour du combat, Dieu leur a ceint les reins.
Leurs noms... ils sont écrits aux pages éternelles...
Mais n'ont-ils pas ici des âmes fraternelles ?...
L'un d'eux, nous l'avons vu grandir près de ces murs.
Ainsi qu'un laboureur compte ses épis mûrs,
Le moissonneur divin l'avait marqué d'avance ;
Jeune, brillant, on dit qu'aux jours de son enfance,
D'une plage lointaine il entendait des voix.
Aux champs de Vaucouleurs, ainsi Jeanne autrefois
Entendait murmurer des mots pleins de mystère ;
Car à ceux qu'il réserve à quelque tâche austère,
Dieu parle quelquefois en sublimes accents
Qui des autres mortels ne frappent pas les sens.
Ils partent, et bientôt la cohorte héroïque
Des fils de Mesraïm atteint la terre antique ;
Lieux par la servitude et l'erreur habités,
Où de la loi du Christ brillèrent les clartés
Quand, inondant ces bords, la jeunesse romaine
Demeurait suspendue aux lèvres d'Origène.
Ils écoutent, nul bruit ; la voix n'a plus d'échos.
Les couleuvres du temple ont envahi l'enclos ;

L'esprit de secte altier, la dispute futile
Ont déchiré du Christ la robe inconsutile;
Ils en ont à l'islam partagé les lambeaux.
Plus rien ne parle ici, rien, hormis des tombeaux
Vainqueurs des longs assauts et du temps et des hommes,
Monuments d'un autre âge où sont écrits les nomes;
Anneaux toujours vivants par qui les temps sont joints,
Des premiers jours du monde impassibles témoins.
D'un regard curieux le savant les consulte;
Mais, pour lui, leur langage est un langage occulte;
Il épèle, hésitant, l'énigme des aïeux.
Les apôtres ont lu les mots mystérieux
Que la science antique a gravés sur la stèle :
Dieu père, humanité, justice, âme immortelle.
L'Inde est devant leurs pas : l'Inde aux mille tribus,
Qui verse au dur Saxon l'or de ses lourds tributs;
Monde étrange, marchant comme un corps sans vertèbres,
Et qui, sans avancer, se meut dans les ténèbres.
Quel arrêt a frappé ces peuples condamnés?
Parlez, Seigneur; vos yeux se sont-ils détournés
Du barbare à genoux devant l'Esprit des fleuves,
De l'inepte fakir, ou du bûcher des veuves?
Mais pour l'arbre sans fruits, pour les nuits sans lueurs,
Votre fils n'eut-il pas du sang et des sueurs?
Le crime qui du ciel irrita la colère,
C'est que l'homme dans l'homme a méconnu son frère;
C'est qu'entre les enfants d'un ciel pour tous serein,
La caste opiniâtre élève un mur d'airain,
Et laisse le paria soumis à son servage,
Courbé sous le mépris, pire que l'esclavage.
Le fils déchu d'Aram par Dieu même est vengé,
Dans son extase en vain le bramine plongé
De ses rêves savants berce sa somnolence,
La voix qui vient d'en haut près de lui fait silence.
A l'empire des Huns la nef touche; autrefois
Des sages et des saints ils ont reçu leurs lois.
Dans ces codes fameux, chaque siècle vient lire
Vertu, droit, piété; je les ouvre, et j'admire.

Un seul mot manque, Dieu : la flamme est sans foyer;
Le monde est un problème, œuvre sans ouvrier.
Soit que le temps du livre ait aboli les pages.
Soit que l'homme d'alors, voisin des premiers âges,
Ait cru le nom divin dans la voûte des cieux
En traits assez profonds écrits pour tous les yeux,
Soit que s'égare enfin toute sagesse humaine,
On a rompu l'anneau qui rattachait la chaîne.
Et la cause et la fin, tout reste impénétré.
Cependant, cet empire appartient au lettré.
Adorateur du livre et vieilli dans l'école,
Il déchiffre de Fo l'hiéroglyphe frivole.
Mais sur son front penché ne descend nul rayon ;
Il n'a jamais semé dans un nouveau sillon ;
Et ce peuple, pour qui la science est un culte,
Après quatre mille ans n'est pas encore adulte.
La nef arrive aux lieux où finit l'univers.
Là, des monts escarpés, blanchis par les hivers,
Abritent dans leurs flancs tout un peuple sauvage.
Sol inhospitalier, où, sur le gai rivage,
Nulle troupe d'amis, par un joyeux transport.
N'accueille le vaisseau fier d'entrer dans le port ;
Où nul hôte empressé, près du foyer qui brille,
Au malheur suppliant ne rend une famille.
Le jaloux préjugé, les haines, les soupçons,
Ferment à l'étranger les cœurs et les maisons.
Malheur au nautonnier qui, sauvé du naufrage,
Aborde pauvre et nu sur cette ingrate plage ;
Il ne reverra plus le toit de ses aïeux,
Ni les enfants chéris dont il eut les adieux.
Là, nocturne et furtif, touche l'étroit navire.
Hommes des quatre mers, quel espoir vous attire?
Sur les vaisseaux frisons n'êtes-vous pas venus ?
Retirez-vous : ces bords infertiles et nus
N'offrent à vos désirs ni l'ambre, ni la soie.
Eux disaient : connaissez l'esprit qui nous envoie ;
De nul cupide espoir notre cœur n'est tenté ;
Nous ne vous portons pas d'or, mais la vérité.

A ces discours nouveaux, on s'émeut, on s'étonne,
Un groupe étroit d'élus bientôt les environne,
Et les saints, de la loi répandant la clarté,
Disaient : Heureux le pauvre et le déshérité,
Qui du commun banquet n'a que la part amère,
Car, pour toute indigence, il est au ciel un père
Qui, préparant à l'homme un aliment divin,
Dresse pour lui la table où s'apaise sa faim.
Sur l'appui de son bras bienheureux qui se fonde,
Que ne trouble nul bruit des orages du monde,
Qui, marchant sous son œil, sans fiel et sans courroux,
Reste devant l'outrage et pacifique et doux.
Dieu hait la feinte ; heureux le cœur droit qui l'ignore
Ceux que de l'équité le zèle saint dévore ;
Dans les festins sacrés aux élus préparés,
Du vin de la justice ils seront enivrés.
Heureux qui se prodigue et fait miséricorde,
Le cœur compatissant d'où la pitié déborde,
Et s'épandant, ainsi que d'un vase trop plein,
Va relever l'infirme et vêtir l'orphelin.
Ecoutez ! écoutez ! Heureux celui qui pleure,
Qui fléchit sous le faix jusqu'à la douzième heure,
Justes, qui gémissez sous le joug des pervers,
Qui, sans maudire, avez porté le poids des fers ;
Car Dieu, parmi les siens replaçant l'équilibre,
Prépare une patrie où tout le monde est libre ;
Immuable cité, calme et royal séjour,
Où régneront la paix, et la joie et l'amour.
Ainsi, les messagers de la sainte doctrine
Allaient en répandant la semence divine,
Et du Seigneur Jésus redisaient les discours ;
Non parmi les savants, chez les grands, dans les cours,
Lieux où s'enfle l'orgueil, habitacles profanes,
Mais sous d'humbles abris, d'indigentes cabanes.
Pour fuir les ennemis à leurs pas attachés,
Ils demandent asile aux forêts, aux rochers.
Ils descendent vivants dans les grottes profondes,
Séjours des grands lions, des reptiles immondes,

Ils habitent, durant les jours pour eux obscurs,
Les citernes sans eau, les souterrains, les murs,
Ils cherchent le repaire où le crime conspire ;
Et cependant, tout cœur qu'un désir droit inspire,
Toute âme où de l'Esprit le souffle a pénétré,
De la soif des vrais biens tout mortel altéré,
Que de la vérité le saint amour captive.
Trouvait à s'abreuver dans la source d'eau vive.
Ainsi, du délaissé, du pauvre, du proscrit,
Les apôtres faisaient la part de Jésus-Christ ;
Et tous, régénérés par l'eau qui sanctifie,
Ossements réveillés par le Verbe de vie,
D'un esprit inconnu tout à coup animés,
De tigres dévorants en agneaux transformés,
Nourris de foi, d'espoir, de charité sans feinte,
Se demandaient entre eux si, dans la cité sainte,
Dans l'éternelle agape assurée aux vainqueurs,
Dieu de plus doux transports doit inonder les cœurs.
Pendant que de son peuple il a marqué l'élite,
De l'ennemi du Christ veillait le satellite.
La haine, de la grâce accomplit les desseins ;
L'heure des grands combats a sonné pour les saints.
Contre eux, dans la Corée, un cri soudain s'élève ;
Dans les tremblants hameaux on voit briller le glaive.
Les soldats, l'or en main, cherchent des délateurs.
On frappe les brebis pour saisir les pasteurs.
Pour arracher l'aveu des enfants et des femmes,
L'enfer a mis en jeu les tortures infâmes.
Leurs cris sont entendus : arrêtez, inhumains !
Ceux que vous poursuivez se livrent en vos mains :
Frappez-les ; épargnez leurs innocents complices !
Aussitôt le sang coule ; et, pendant les supplices,
Le peuple, qui sur lui voit retomber ce sang,
Autour des confesseurs s'empressait frémissant,
Etonné, sur leurs fronts de voir la joie empreinte ;
Et le dernier élu de la cohorte sainte,
Qui du plus cher disciple a l'âge et la candeur,
Disait : De vos bienfaits qui saura la grandeur,

Seigneur ? car ma journée est commencée à peine,
Et vous m'avez payé d'une mesure pleine.
Pour partager la croix et marcher sur vos pas,
Où furent mes travaux, mes sueurs, mes combats ?
Comme pour l'ouvrier qu'a brisé la fatigue,
Votre main magnifique est envers moi prodigue ;
Vous donnez au désir le prix de la vertu,
Et vous récompensez qui n'a pas combattu.
Le martyr exhalait sa dernière parole ;
Et, sur son jeune front déposant l'auréole,
Les Trônes, les Vertus, les ardents Séraphins,
Vêtus d'un lin sans tache et des lys dans les mains,
Répétaient : Bienheureux les anges de la terre,
Qui n'ont pas altéré le divin caractère ;
Ils verront Dieu : tombez, voiles mystérieux.
Un enfant vient grossir la milice des cieux !
C'en est fait ; de la haine enfin l'œuvre s'achève ;
Les membres mutilés sont épars sur la grève.
Pour écarter loin d'eux tout honneur clandestin,
On veille, et les soldats, conviant au festin
Les bêtes des forêts et les oiseaux célestes,
A leur faim des martyrs abandonnent les restes.
Et, durant quatre jours, on voyait, à l'entour,
L'aigle des champs de mort, le milan, le vautour,
Habitants des sommets que le carnage évoque ;
Et, durant quatre nuits, la panthère au cri rauque,
L'hyène avide, le tigre aux royales couleurs,
Monstre que l'Annamite invoque en ses pâleurs,
Qui va rampant dans l'ombre ayant du sang aux ongles,
Tous, à l'envi, sortant des antres et des jongles,
S'approchaient haletants des corps ensanglantés,
Puis, s'arrêtant soudain, adoucis et domptés,
Comme saisis d'effroi rentraient dans leur retraite ;
Car, des os des martyrs, une vertu secrète
Sort, qui fléchit la brute et soumet son penchant,
Mais ne pénètre pas dans le cœur du méchant.
Des gardiens, las enfin, les soins se ralentissent ;
Comme au tombeau du Christ, les yeux s'appesantissent.

Les voiles de la nuit, complices du larcin,
Protégent des chrétiens le généreux dessein ;
Troupeau naguère encore humble et pusillanime,
Maintenant intrépide, et qu'un saint zèle anime,
Ils recueillent des saints les restes vénérés.
Les bords qu'ils ont conquis, par leur sang consacrés,
Conserve le dépôt jusqu'à l'heure attendue
Où Dieu doit rendre aux siens la part qui leur est due,
Quand, se levant pour eux à l'appel du Seigneur,
L'archange répondra : Tombés au champ d'honneur.

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. Léon MARQUISET.

INTRODUCTION

A L'ÉTUDE DU DROIT PUBLIC CHRÉTIEN.

MESSIEURS,

C'est un sentiment de vive gratitude envers vous qui m'anime en prenant place dans vos rangs, et si un autre sentiment était capable de me préoccuper, ce serait l'émotion profonde que j'éprouve en songeant à la lourde tâche qui incombe à vos élus. Ils doivent se rendre dignes de vos travaux; ils doivent encore se rendre dignes de leurs prédécesseurs. Aussi, à la vue de cette assemblée, les noms de ceux que j'ai connus et aimés se pressent à ma mémoire. J'unis, dans un même sentiment de reconnaissance et d'affection, mon oncle, M. Armand Marquiset, un de vos plus laborieux associés, et M. Weiss, le véritable restaurateur de votre Académie. Je ne sépare point de ces noms vénérés celui de l'illustre Montalembert, que je suivis il y a quinze ans, lorsque, réunissant sous le même drapeau l'élite de tous les partis, il tenta son dernier effort pour la liberté légale. — Et depuis, messieurs, que de tristesses, que de violences, que de désastres!

disons plus, en songeant aux abominables forfaits qui ont ensanglanté notre capitale, que de crimes et de hontes ! Vainement, pour rester dans les sphères élevées et toujours sereines de l'étude, on cherche un asile calme et indépendant, comme celui que nous offre votre éminente Compagnie. Il semble que, même dans cette enceinte, on déserte quelquefois les théories spéculatives pour rechercher, dans les sciences morales et politiques, la solution de ces problèmes immenses qui agitent si profondément notre siècle.

Comme tant d'autres, les luttes de la place publique m'ont amené de bonne heure à l'étude de ces grandes questions, et je me suis demandé, en présence des affirmations violentes des ennemis communs de la liberté, si cette société libre sous l'égide du Christ idéal, que j'avais entrevu dans mes enthousiasmes de jeunesse, n'était qu'un rêve, et si l'on ne pouvait encore servir Dieu et la patrie.

C'est ce problème, presque seul, qui depuis dix ans a absorbé mes heures d'étude, et après avoir examiné, avec toute la conscience dont je suis capable, les théories du droit public chrétien, il est resté démontré pour moi que les passions qui nous agitent ne sont autre chose que la suite de la grande lutte commencée, l'an 753 de Rome, entre la liberté moderne et le despotisme antique. Je suis à peu près parvenu au terme de ce travail inspiré par la lecture d'un passage de la *Somme* de saint Thomas d'Aquin. Vous avez bien voulu, dans vos

séances particulières, faire un aimable accueil à quelques fragments de cet ouvrage. Vous m'avez témoigné le désir d'entendre aujourd'hui la lecture d'un passage (1) où cet antagonisme est plus spécialement traité. Ce désir était un ordre pour moi, messieurs, car je tenais par mon empressement à vous témoigner une fois de plus ma vive gratitude.

« Au temps de Jésus et de Paul, dit Clément d'Alexandrie, on pensa que les chrétiens voulaient renverser toutes les puissances de la terre afin de pratiquer la sainte liberté de l'Evangile. » Cette crainte des Césars valut à nos pères dans la foi trois siècles de persécution. La religion nouvelle renfermait donc des principes singulièrement opposés à l'état de choses alors existant. Pour les profonds politiques qui avaient conquis à Rome le gouvernement du monde, il y avait, dans cette doctrine étrange enseignée par des pêcheurs, la menace d'une grande révolution dans l'avenir. Certes ils ils ne redoutaient point un culte nouveau. Rome n'était pas scrupuleuse en fait de religion; elle les avait toutes adoptées, car tous les dieux, depuis les protecteurs des plus sublimes vertus jusqu'à ceux des vices les plus infâmes, avaient dans la métro-

(1) On doit faire observer que, dans la lecture publique, la plupart des citations ont été supprimées, soit pour renfermer la lecture dans les bornes voulues par la durée de la séance, soit parce que ces citations ne pouvaient être lues devant un auditoire aussi nombreux.

pole de l'univers des prêtres et des autels. Ce n'était point cette doctrine purement spiritualiste qu'on voulait proscrire. Avant Jésus-Christ, lorsque la philosophie avait enseigné la résignation, la bienfaisance, la chasteté même, elle avait trouvé des disciples ; mais c'est que, tout en ordonnant d'être patient, charitable et pudique, l'Evangile contenait encore d'autres principes qui seuls pouvaient vulgariser la pratique de ces vertus, et que ces principes étaient la négation même des bases de la société païenne et, partant, des lois fondamentales de l'Empire.

Il était facile de prévoir que l'esprit du christianisme deviendrait pour ses partisans la loi de tous leurs actes, et qu'après y avoir conformé leur vie privée, ils voudraient encore, si l'on peut ainsi parler, y trouver les règles de leur vie publique. C'est là que, pour les gouvernants d'alors, apparut le danger. Tant que les chrétiens ne s'efforceraient de faire régner les principes évangéliques qu'au sein de la famille, les Césars pouvaient conserver en repos l'héritage d'Auguste. Pour les païens, qui ne connaissaient pas le mobile surnaturel de notre foi, il devait y avoir peu de différence entre Diogène abandonnant même son écuelle comme un bien superflu, et le chrétien qui se dépouillait de ses richesses pour vivre dans la pauvreté, entre ce philosophe refusant d'avouer que la douleur était un mal, et le martyr joyeux et triomphant au milieu des tourments. Aussi, malgré cette diffusion étonnante

de la vertu, que l'on avait crue jusqu'alors l'apanage exclusif des sages, les maîtres du monde auraient peut-être donné, même à cette religion si nouvelle, le droit de cité. Mais, et je reste ici uniquement dans l'explication humaine des choses humaines, ils comprirent qu'il n'y avait pas seulement dans l'Evangile une morale privée. Ils y découvrirent avant tout une morale sociale exclusive de la philosophie païenne. Ce fut cette morale qu'ils voulurent combattre, ce fut cette morale qu'ils espérèrent détruire par la persécution. Aucune autre religion que la religion chrétienne n'aurait résisté à cette lutte de trois siècles, où toutes les puissances humaines se réunirent pour l'écraser. Et qu'on ne croie pas que la rage des persécuteurs était uniquement la satisfaction d'instincts sanguinaires. Leur violence augmenta avec le danger, car ils savaient que de l'heureuse issue de la lutte dépendait le salut de l'Empire. Rappelez-vous tous les grands empereurs, ils ont tous fait des légions de martyrs. Trajan, Antonin, Marc Aurèle, Sévère et Dioclétien sont comptés à juste titre parmi les princes qui ont le plus glorifié la Rome impériale. Et si ces hommes, auxquels on ne refusera ni l'intelligence, ni la science, ni la grandeur d'âme, ont persécuté les chrétiens avec tant d'énergie, tout en conservant l'affection de leurs sujets, c'est que pour tous le christianisme était un péril social. Je vais plus loin encore, et j'ajoute que la fureur des bourreaux augmenta avec les progrès de la religion nouvelle.

parce que chacun alors en comprenait mieux le danger. Certes, les mœurs s'étaient adoucies au deuxième siècle, puisqu'à ce moment Adrien ne craignait pas de restreindre la sévérité du maître vis-à-vis de l'esclave, cet être si méprisé que, lorsqu'il était révolté, on rougissait de lui donner le nom d'ennemi. Et cependant c'était à ce moment aussi que le génie du mal inventait pour les chrétiens les plus cruels supplices. Voilà comment, au temps de la plus grande splendeur de Rome, Dioclétien fit oublier, par la plus terrible persécution, toutes celles qui l'avaient précédée.

Pour ces princes la persécution était une nécessité. Bien plus, elle devait être un remède infaillible contre l'envahissement de la secte nouvelle, car jusqu'alors aucun peuple n'avait combattu pour ses dieux. Et si bien rarement quelque vieillard, trop soucieux des usages antiques de la patrie, avait refusé l'encens à Jupiter ou à César, la hache des licteurs ou l'or des proconsuls en avait toujours eu raison. C'est qu'en effet, malgré la différence dans les formes, toutes les religions païennes avaient les mêmes fondements. Toujours il arrivait un moment où le vaincu retrouvait sa croyance dans celle du vainqueur. Ainsi, après la conquête de ces provinces, on avait romanisé, si l'on peut ainsi parler, le culte mystique de l'Egypte aussi bien que la religion sanguinaire de Carthage. Mais ici toutes les conceptions humaines furent en défaut : les aigles romaines, abandonnées par la victoire qui les suivait

depuis dix siècles, furent obligées de s'incliner devant la croix.

Au premier coup d'œil, les grands politiques de l'antiquité avaient donc compris qu'il n'y avait pas de conciliation possible entre l'Evangile et leur pouvoir, et que l'apparition de la religion nouvelle était le signal d'une guerre à mort entre la société telle qu'ils l'avaient toujours connue, telle qu'ils l'aimaient parce qu'elle satisfaisait toutes leurs passions, et une société encore ignorée, mais qui devait détruire tout ce qui avait fait jusqu'alors la gloire, la joie et la vie d'un Romain. Cette guerre, ils voulurent la prévenir par la persécution; mais ils avaient compté sans la patience des martyrs, ils avaient compté surtout sans l'instinct de l'humanité, qui, jusqu'alors étouffée dans les voluptueux plaisirs de l'oisiveté citoyenne et endormie dans l'abrutissante tranquillité du despotisme, allait s'élancer malgré tous les obstacles, dans la voie que Jésus-Christ lui avait ouverte et où elle entrevoyait le bonheur par le travail et la liberté! C'est dans ces deux idées, despotisme et oisiveté d'une part, travail et liberté de l'autre, que se trouve l'explication de cette divine tragédie dont le dénouement devait être l'anéantissement du paganisme. Vainement chercherions-nous d'autres causes; vainement penserions-nous avoir compris les sociétés antiques, lorsque nous aurions, suivant les méthodes classiques, étudié les dispositions minutieuses de leurs lois : il nous serait im-

possible d'expliquer la profonde révolution dont les trois premiers siècles de notre ère ont offert le spectacle.

Remarquons d'abord que le droit privé romain a reçu le beau nom de raison écrite et souvent à juste titre. Toutes les nations chrétiennes l'ont accepté, et, chez beaucoup, il forme encore les bases du droit civil. Dans cet ordre d'idées, le bouleversement qu'a produit le christianisme était donc inutile. Mais c'était dans le droit public que la nécessité d'une révolution se faisait sentir. Et cela se comprend sans peine. Le droit privé est la vie du corps de la nation ; les lumières de la raison et de l'équité naturelle suffisent presque toujours pour en formuler les prescriptions. Mais le droit public, qui est pour bien dire la vie de l'âme des peuples et qui doit diriger leurs grandes aspirations, ne peut découler que d'une source plus élevée, plus pure encore que la raison. Où ira-t-il chercher son inspiration si ce n'est dans la révélation divine ? Et voilà pourquoi la société païenne, bien qu'arrivée à cet apogée de grandeur où la raison devait la conduire, a succombé sous le poids des misères et des abjections dont sa constitution même était la cause, tandis que la société chrétienne, la société moderne, sans cesse perfectible, parce qu'en elle la raison s'appuie sur la foi, conserve au sein des plus grands périls comme après les plus profondes défaillances, les germes de vie et les promesses de l'avenir. Ainsi, au point de vue politique, je serais disposé

à dire que Jésus-Christ nous a affranchis, parce qu'il nous a délivrés de l'oisiveté en établissant la loi du travail, et du despotisme par la proclamation de notre liberté.

L'existence de ces deux ordres d'idées si opposés, qui ont servi de base à la société antique et à la société chrétienne, ne saurait être contestée. La différence des origines ne pouvait amener de similitude dans les conséquences. D'une part, la raison éclairée par la lumière divine, l'homme conduit par Dieu, même au milieu de toutes les difficultés de la science de la vie; de l'autre, la raison abandonnée à elle-même, servie par un instrument dégradé, je veux dire l'homme pécheur non réhabilité et dont les passions trouvent un appui dans sa déchéance même. Saint Eucher (1) s'expliquait, avec une énergie qui a été bien oubliée par l'école classique, sur les conséquences de cette double origine dans la morale, qui se retrouvent tout entières dans le droit: « Dans les dogmes des philosophes païens, dit-il, il n'y a qu'une ombre de vertu et qu'une fausse sagesse; mais, dans la morale et la loi du christianisme, vous n'y trouverez qu'une justice consommée, qu'une vérité toute solide; de sorte que l'on peut dire véritablement que les sages païens ont eu seulement le nom de philosophes, mais que les chrétiens ont l'esprit, les sentiments et la vie. Quels préceptes, quelles règles de bien

(1) *Lettre à Valérien.*

vivre ces hommes peuvent-ils donner, puisqu'ils ignorent les principes essentiels de la bonne vie et *qu'ils ne connaissent point la fin pour laquelle ont doit agir ?* N'ayant point la connaissance de Dieu et s'éloignant de la vie de la justice aussitôt qu'ils commencent d'y vouloir entrer ; et dès les commencements et les premiers principes de leur morale, il est nécessaire que, dans la suite, ils soient toujours dans l'erreur et l'égarement; d'où il arrive, par la conséquence infaillible, que la fin de toute leur philosophie n'est que vanité, et que leur plus raisonnable sagesse ne se termine qu'à une vaine ostentation. »

On pressent dès lors quelle sera l'origine du droit dans cette société qui grandit au milieu des persécutions. Ce sera la fin pour laquelle on doit agir, suivant l'expression de saint Eucher. Dieu, auteur de tout bien, sera l'auteur de la société; Dieu, but de toutes choses, sera le but de la société; la loi de Dieu sera donc la loi de la société; en d'autres termes, la base du droit public sera Dieu même. Ce que je viens de dire me suffit pour indiquer ma pensée, cela me suffit surtout pour établir une antithèse immense. La base du paganisme, au contraire, Platon (1) met cet enseignement dans la bouche de Socrate, c'est la loi de la nature matérielle : « Bâtissons un Etat par la pensée, dit-il, ce seront nos besoins évidemment qui en seront les

(1) Platon, *Rép.*, liv. II.

fondements ; » et tout ce tableau de la société antique que nous allons rapidement dérouler sous les yeux du lecteur, n'est que le développement de cette loi toute de matière. Qu'on ne s'étonne plus dès lors de voir ceux que Rome et la Grèce ont mis, pour leur sagesse et leur génie, au rang des dieux, poser l'esclavage comme un principe du droit des gens, proclamer la promiscuité des femmes et des enfants comme le dernier degré de perfection, et dire que la propriété c'est le vol.

On a peut-être rarement compris à quel degré d'abaissement le despotisme et l'oisiveté, en leur inoculant le principe de tous les vices, avaient fait tomber les sociétés antiques. Le despotisme et l'oisiveté alors furent complets; point de liberté civile, point de liberté de famille, point de liberté de conscience : l'Etat est père, maître et Dieu.

En Egypte, on ne peut changer de profession, et là le despotisme amène cette immobilité de civilisation dont les statues de ce peuple semblent, par leur raideur, nous attester encore l'abrutissement raisonné. Le divin Platon (1), ainsi que nos vénérables maîtres se plaisaient à le nommer, nous rend compte avec admiration de cette omnipotence gouvernementale : « Dans toute l'Egypte, aucun ouvrage fait depuis dix mille ans n'est autrement que ceux qu'on y fait aujourd'hui. Ils ne sont ni plus beaux ni plus laids, c'est toujours le même art ou les

(1) Platon, *Lois*, liv. XI.

mêmes règles; et il n'y a rien de plus admirable et de plus digne d'un bon législateur et d'un bon administrateur d'Etat, que d'avoir ainsi réglé et fixé toutes ces choses. »

La Grèce, qui est une société païenne en progrès sur l'Egypte, n'a plus mis de bornes au despotisme. Là, l'Etat s'empare du jeune homme et de la jeune fille, qu'il élève dans le but unique de la reproduction de la race et de la force musculaire.

L'infanticide devient une institution publique qui retranche les enfants dont la faible constitution peut faire redouter une charge pour l'Etat. « Depuis (1) que l'enfant était né, le père n'en était plus le maître pour *le pouvoir faire mourir à sa volonté.* Mais il le portait lui-même en un certain lieu destiné à cela, qui s'appelait Lesches. Là, les plus anciens de sa lignée, étant assis, visitaient l'enfant. S'ils le trouvaient bien formé de tous ses membres, ils ordonnaient qu'il fût nourri; mais s'il leur semblait laid, contrefait, fluet, ils l'envoyaient jeter dans une fondrière qu'on appelait Apothètes. »

L'honnête Rollin, un de ces éducateurs (si estimables et cependant si coupables) de la jeunesse, dont nous parlerons plus d'une fois en termes un peu énergiques, analyse ainsi la législation lacédémonienne :

« Le grand principe de Lycurgue, et Aristote le répète en termes formels, dit-il (2), était que, comme

---

(1) Plutarque, *Vie de Lycurgue.*
(2) Rollin, *Traité des études.*

les enfants sont à l'Etat, il faut qu'ils soient élevés par l'Etat et selon les lois de l'Etat ; c'est pour cela qu'il voulait qu'ils fussent élevés en public et en commun et non abandonnés aux caprices des parents qui pour l'ordinaire, par une indulgence molle et aveugle, et par une tendresse mal entendue, énervent en même temps le corps et l'esprit de leurs enfants. »

Ici le pieux auteur croit devoir appuyer cette doctrine socialiste et révolutionnaire par une citation de Quintilien. On comprend que l'éducation de la jeunesse devait singulièrement se ressentir du principe despotique sous lequel la naissance était envisagée.

L'enfant appartient à l'Etat, il doit être élevé par l'Etat. Sparte veut des hommes d'une rare vigueur. L'infanticide des faibles sera donc la base de la législation pour le premier âge. Dès sa septième année, l'enfant est enlevé à sa mère et sa vie devient publique. La jeune fille est dépouillée des vertus qui ont valu à toutes les vierges le respect des plus pervers. Sa vie sera la même que celle du jeune homme : nue, elle dansera, elle courra, elle luttera sous ses yeux. Non-seulement le législateur grec veut fortifier le corps qui doit porter et nourrir des citoyens, mais il veut encore, par ce spectacle lubrique, exciter les sens et pousser au mariage. Les lois de Lycurgue, ce sage si vanté par l'école classique, n'ont jamais été, sur l'éducation des filles, qu'un règlement de haras.

Mais le législateur de Sparte n'a point, ainsi qu'on veut bien le dire trop souvent, fait un peuple à part dans l'antiquité. Il a su plier les Lacédémoniens aux règles de la politique païenne si peu comprises par les classiques. Ouvrez, en effet, la *République* de Platon (1) et vous trouverez Socrate justifiant toutes ces immoralités : « Pourquoi ferait-on une distinction entre l'homme et la femme, puisqu'on emploie indifféremment à tous les travaux les animaux domestiques, sans se préoccuper de leur sexe? A-t-on jamais songé à ne pas se servir des femelles des chiens pour garder les troupeaux? » Ces étalages de nudité lui paraissent du reste un triomphe de la raison sur la barbarie :

« Les femmes nues s'exerceront au gymnase avec les hommes... Rappelons à ceux qui peuvent trouver cela ridicule, qu'il n'y a pas longtemps que les Grecs croyaient encore, comme le croient aujourd'hui la plupart des nations barbares, que la vue d'un homme nu est un spectacle honteux... Mais depuis que l'expérience a fait voir qu'il était mieux de s'exercer à nu que de cacher certaines parties du corps, la raison, en découvrant ce qui était caché, a dissipé le ridicule que les yeux attachaient à la nudité. »

« Les enfants, aussitôt qu'ils naîtront, seront remis entre les mains d'hommes ou plutôt d'hommes et de femmes qui auront été chargés de les élever, car

(1) Platon, *Rép.*, liv. V.

les fonctions publiques doivent être communes à l'un et à l'autre sexe. » Toujours en vertu du principe qu'une chienne garde aussi bien un troupeau qu'un chien. Le raisonnement du philosophe s'arrête cependant devant une impossibilité, il laisse aux femmes le rôle de nourrice. Mais la loi aura soin de restreindre dans les plus justes limites cette anomalie de la nature.

Je ne m'étonne pas de voir dès lors l'enseignement classique porter ses fruits au sein de la société moderne, et d'entendre cet aveu de Rousseau (1) : « Mon troisième enfant fut mis aux enfants trouvés ainsi que les deux premiers. Il en fut de même des deux suivants... En livrant mes enfants à l'éducation publique, je me regardais comme *un membre de la République de Platon.* »

Si tel est le résumé de la sagesse antique relativement à l'éducation de l'enfant, on comprend facilement quelles avaient été ses lois sur le mariage. « Lycurgue ne s'en était pas tenu là, dit Xénophon (2). Il a réduit la liberté des mariages au temps où l'homme jouit de toute sa vigueur, persuadé de l'utilité de cette loi pour avoir des enfants bien constitués. S'il arrive qu'un vieillard ait épousé une jeune femme, Lycurgue, qui savait qu'à cet âge on observe sa femme avec inquiétude, a porté une loi assez étrange : le vieillard doit choisir à

(1) Rousseau, *Emile.*
(2) Xénophon, *Rép. de Sparte,* chap. i.

son gré un jeune homme qui réunisse les qualités aux agréments de la figure, et le présenter à sa femme pour le suppléer. Un homme qui a de l'éloignement pour sa femme et qui voudrait cependant avoir des enfants, voit-il une belle femme qui ait déjà donné des preuves d'une heureuse fécondité, il peut prier son mari de la lui prêter pour en avoir postérité. »

Du moment où la femme n'avait dans la société, suivant la philosophie, qu'un rôle de reproducteur, on comprend à quelles conclusions elle a dû arriver. Demandons à Platon qui, dans sa *République*, suivant Montesquieu, n'a fait que perfectionner les lois de Lycurgue, demandons-lui ses principes sur le mariage : la promiscuité des femmes lui paraît l'idéal de l'humanité (1). « Les femmes, dit-il, doivent être communes toutes à tous. Aucune d'elle n'habitera en particulier avec un homme, les enfants seront communs, et les parents ne connaîtront pas leurs enfants ni ceux-ci leurs parents..... Il faut, selon nos principes, que les rapports des sujets d'élite de l'un et de l'autre sexe soient très fréquents et ceux des sujets inférieurs très rares. De plus, il faut élever les enfants des premiers et et non ceux des seconds, si on veut que le troupeau ne dégénère pas. Il sera donc à propos d'instituer des fêtes où nous rassemblerons les époux futurs... Nous laisserons aux magistrats le soin de régler le

---

(1) PLATON, *Rép.*, liv. V.

nombre des unions afin qu'ils maintiennent le même nombre de citoyens. On fera ensuite tirer les époux au sort, en ménageant les choses si adroitement que les sujets s'en prennent à la fortune et non aux magistrats de ce qui leur sera échu..... Quant aux jeunes gens qui se seraient signalés, on leur permettra de voir les femmes plus souvent... Les femmes donneront des enfants à l'Etat depuis vingt ans jusqu'à quarante ans, les hommes depuis le premier feu de la jeunesse jusqu'à cinquante-cinq ans. S'il arrive à un citoyen, soit au-dessus, soit au-dessous de cet âge, de donner des enfants à l'Etat, nous le déclarerons coupable d'injustice et de sacrilége, pour avoir engendré un enfant dont la naissance ne sera pas précédée de sacrifices... Lorsque l'un et l'autre sexe aura passé l'âge fixé pour donner des enfants à la patrie, nous laisserons aux hommes la liberté d'avoir commerce avec des femmes... et les femmes auront la même liberté par rapport aux hommes. Mais on ne le leur permettra qu'après leur avoir enjoint expressément de ne mettre au jour aucun fruit conçu d'un tel commerce, et de l'exposer, si, malgré leurs précautions, il en naissait un, parce que l'Etat ne se charge pas de les nourrir. »

Admirateurs inconséquents du paganisme, ne vous scandalisez pas si j'étale au grand jour toutes ces infamies. Les Lacédémoniens ne montraient-ils pas aux enfants des esclaves en état d'ivresse pour les révolter par la vue de ce vice dégradant? Ce n'est pas dans des livres arrangés à plaisir, où l'on

a donné à la philosophie païenne la sublimité de la philosophie chrétienne, qu'il faut étudier l'antiquité, c'est aux sources mêmes, c'est dans les écrits non expurgés, suivant votre heureuse expression, de ses plus grands et de ses plue sages représentants.

Pour moi, je comprends les ravages de l'éducation païenne dans la société moderne, losque je rencontre un grand esprit comme Montesquieu, écrivant sous ce titre : *Belle coutume des Samnites*, un chapitre où l'on voit que cet homme de génie perdait quelquefois le sens moral (1). « Les Samnites, dit-il, avaient une coutume qui, dans une petite république, surtout dans la situation où était la leur, devait produire d'*admirables effets*. On assemblait tous les jeunes gens et on les jugeait. Celui qui était déclaré le meilleur, prenait pour femme la fille qu'il voulait ; celui qui avait les suffrages après lui, choisissait encore, et ainsi de suite. Il était admirable de ne regarder, entre les biens des garçons, que les belles qualités et les services rendus à la patrie. Celui qui était le plus riche de ces sortes de biens choissait une fille dans toute la nation. L'amour, la beauté, la chasteté, la vertu, la naissance, les richesses mêmes, tout cela était pour ainsi dire la dot de la vertu. Il serait difficile d'imaginer une récompense plus grande, moins à charge à un petit Etat, plus capable d'agir sur l'un et l'autre sexe. » Montesquieu oublie tout, liberté du

---

(1) MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, liv. VII, ch. XVII.

mariage, dignité et pudeur de la femme, même l'existence de son âme !

Quand on en est arrivé là, on doit tout naturellement porter sur les extravagances philosophiques et juridiques que nous venons de dérouler, le jugement de Rousseau qu'on accuse trop souvent de paradoxe : « Oublierai-je que ce fut dans le sein de la Grèce qu'on vit s'élever cette cité aussi célèbre par son heureuse ignorance que par la sagesse de ses lois, cette république de demi-dieux plutôt que d'hommes, tant leurs vertus semblaient supérieures à l'humanité ! »

Loin de moi la pensée de condamner, comme le voulait faire certaine école, l'étude de l'antiquité. Bien au contraire, je considère en notre temps, où nous voyons reparaître sous une forme nouvelle toutes les folies du paganisme, je considère l'étude de l'antiquité comme de la plus haute importance. Mais ce que nous devons étudier, c'est une antiquité vraie et non une antiquité de convention telle que nous la font les classiques, et qui, pervertissant le sens national et moderne, nous a donné, dans plus d'un souverain des derniers siècles, la pâle copie des Césars, et, dans la révolution de 93, l'odieuse parodie de la république romaine.

Rome païenne a été, dans sa pratique politique, la digne émule de la Grèce. Son nom, c'est la force, ρωμή. La base de son droit civil, c'est le crime. Romulus, son fondateur, le nourrisson de la louve, personnification des instincts féroces et charnels,

c'est un chef de brigands, et le pouvoir ne lui appartient que lorsqu'il a tué son frère; la base de la propriété romaine c'est le vol, et la lance, l'arme de la conquête, restera plantée devant le tribunal du juge comme le témoin de cette origine et le symbole du droit.

Le grand problème de la propriété n'a jamais été l'objet d'une idée vraie dans les sociétés antiques. Il n'y avait rien en dehors de l'Etat. Tout était donc à l'Etat, comme l'Etat était tout. C'était la loi, la volonté de l'Etat qui faisait la propriété. Le communisme est l'idéal de Platon. D'autres législateurs veulent un partage des terres souvent renouvelé. Rollin, élevé dans un temps où le droit césarien était assez florissant pour que le prince, parlant de son royaume, ait pu dire : « *Mes terres et celles que je laisse à mes sujets,* » Rollin enseigne que c'est la loi seule qui décide de la propriété. Aussi ne s'étonne-t-il pas que certains législateurs permettent le vol, tandis que d'autres le défendent.

Le fondement du mariage romain c'est le rapt et l'adultère : pour sanctionner ces unions violentes, on tue les pères et les époux des Sabines enlevées. La femme c'est une chose (1), on l'achète avec les formules de la vente, et l'on n'appellera mariage légitime que celui dans lequel la femme aura passé sous l'autorité, *manus*, de son mari, avec toutes les formalités de la vente romaine. Bien mieux

(1) Gaius, *Com.* I, § 113.

encore, cette chose, on la prescrit (1) par un an de possession qu'une absence de trois nuits peut interrompre. Mais la solennité des unions était bonne pour un peuple primitif comme les Romains de la République. Le principe du mariage était le même au reste que dans la philosophie grecque. On prenait la femme pour être la mère de famille. Aussi, du jour où elle avait rempli le but que le citoyen voulait atteindre par elle, il pouvait toujours lui dire *i foras mulier* (2). Comme il fallait rendre la dot au père auquel on rendait la fille, la répudiation et le mariage solennels tombèrent en désuétude. Le mariage, en effet, pouvait être un fardeau, et les sévères jouissances du foyer domestique n'étaient point faites pour un pareil état de choses. Aussi, non-seulement l'adoption permettait au citoyen d'avoir des enfants dont l'éducation n'avait pas été une charge pour lui, mais, de plus, le divorce fut exercé dans de telles proportions, que des femmes, au temps de l'empire, abandonnèrent l'ancien usage de compter les années par le nom des consuls pour les compter par celui de leurs maris. Le concubinage, du reste, devint une institution du droit civil, *consuetudo licita* (3). L'art, la

---

(1) Gaius, *Com.* I, § 111.

(2) *Dig.*, liv. II, § 1 et 2. — Liv. XXIV, tit. II.

(3) *Id. de concubinio*, et spécialement liv. IV, XXV, t. XVII. En droit romain, le concubinat différait du concubinage, il est vrai, mais, en réalité, le concubinat n'était que le concubinage réglementé; en d'autres termes, c'était une union primitivement illégitime que les lois avaient dû légitimer.

poésie et l'éloquence se ressentirent de cette dépravation. Ils ne nous représentent que les défauts et les vices de la femme légitime, les grâces et l'esprit de la courtisane. Tous nos souvenirs classiques viennent en foule justifier cette assertion. Virgile, Horace, Ovide nous ont appris leurs amours par la bouche de maîtres qui faisaient profession de morale, voire même de piété.

L'enfance ne pouvait être plus favorisée à Rome qu'à Sparte. Le père a le droit de tuer et de vendre son enfant (1). Mais ce qu'il y a de plus dur encore, c'est que l'affranchissement par le nouveau maître de cette victime du despotisme antique, la fait retomber sous la main de son bourreau. Ce n'est qu'avec l'adoucissement des mœurs qu'on atténua cette loi odieuse. L'infanticide était forcément la conséquence de cette doctrine. Aussi il était tellement enraciné à Rome, que Constantin n'osa le proscrire directement et permit encore de vendre les enfants, *tantùm sanguinolentos* (2). Donc le prince dispose en maître de la vie et de la fortune de ses sujets; le père a la même puissance sur ses enfants; les créanciers sur leur débiteur, dont ils ont le droit de se partager le corps (3); enfin, les vainqueurs sur les vaincus, auxquels il font expier leur résistance dans les plus atroces tourments. Et quand,

(1) *Collatio legum mosaicarum*, tit. IV, ch. VIII. — *Cod. loix*, liv. VIII, tit. XLVII. — GAIUS, *Com.* I, § 132.

(2) *Loi* I, *Cod.* THÉOD., liv. V, tit. VIII.

(3) AULU-GELLE, *Nuits att.*, liv. XX, tit. XX.

objets d'une pitié dont on ne trouve d'autre source que l'intérêt, toutes ces malheureuses victimes du despotisme universel ne furent pas de suite livrées à la mort, on les appela conservées, *servi* (1); c'est-à-dire que leur supplice dura toute leur vie. Une institution fit dès lors partie du droit des gens : *jure genitum*, ce fut l'esclavage. Là, le despotisme se donna pleine carrière. *Tot servi, tot hostes* (2), tel est le résumé de la morale païenne à l'égard des esclaves. Aussi ne nous étonnons encore de rien dans cette partie du droit public de l'antiquité.

Sparte, trouvant le nombre des ses esclaves trop considérable, promit la liberté à deux mille d'entre eux et les conduisit, couronnés de fleurs, dans les temples des dieux où ils furent traîtreusement massacrés (3). Athènes les condamna à mort. Rome eut des procédés de détail plus efficaces. Les supplices ordonnés par le maître et les combats de gladiateurs réduisent la population servile dans de justes limites. Quand un maître est tué dans sa maison et quand on ne peut découvrir l'assassin, tous les esclaves sont condamnés à mort (4). Rappelez vos souvenirs classiques et vous trouverez, l'un les abandonnant dans une île déserte quand ils sont vieux ou infirmes ; Vedius Pollion (5) les jetant par plaisir en pâture à ses murènes, et Minutius

---

(1) *Dig. de statu hominum*, IV; 5. — *Instit.*, I, 32.
(2) ERASME, *Adag.* 1231.
(3) PLUTARQUE, *Vie de Lycurgue*, 58.
(4) TACITE, *Annales*, XIV, 42.
(5) SÉNÈQUE, *De clementia*. — *De ira*, I, 18.

Basilius leur faisant subir les plus odieuses mutilations. Relisez Martial (1), Horace (2), Properce (3), Ovide (4), Juvénal (5), tous vous raconteront d'une manière plaisante les tortures sans nombre que le citoyen et même la matrone faisaient subir aux esclaves. C'était, au reste, la conséquence de la phililosophie païenne : « Jupiter, dit Platon, prive de la moitié de son intelligence celui qu'il laisse tomber en servitude. » Cet illustre représentant de la sagesse antique, dans sa *République*, enseigne aussi, par rapport au maître et à l'esclave, la diversité des origines.

Rome qui, suivant nous, a été un admirable résumé de tous les crimes et de tous les vices de l'antiquité, nous a donné dans ses lois la formule la plus énergique de l'omnipotence gouvernementale. Le prince est dispensé de l'observation des lois et son bon plaisir a force de loi : *Princeps legibus solutus est* (6). *Quod principi placuit legis habet vigorem* (7). Voilà donc ce code du pouvoir dans l'antiquité, sa seule limite est le caprice de celui qui l'exerce, et il ne peut en être autrement du moment où son bon plaisir ne l'enchaîne même pas. Le prince peut dès lors commander aux

(1) Martial, xiv, 68.
(2) Horace, *Epître* ii, 2, 133.
(3) Properce, iv, 7. 4.
(4) Ovide, *De art. amandi*, iii, 239. — *Amor.*, xiv, 5.
(5) Juvenal, *Sat.* vi, 475-485. *Sat.* vi, 219-223.
(6) *Dig.*. I, iii, 16.
(7) *Dig.*, I. iii, 1.

hommes, j'allais dire en maître absolu, ce n'est pas assez, il faut dire en dieu : *Divus imperator.*

Ce despotisme, qui portait en lui-même le germe de sa ruine, ne pouvait se soutenir que par l'anéantissement de toutes les forces vives des nations : afin d'abaisser assez le peuple pour qu'il oubliât dignité, honneur et liberté, il n'y avait qu'une chose à faire, le rendre vicieux. Corrompre pour règner était donc la maxime du paganisme, et pour pour que la corruption fût durable, il fallait en établir la source comme une des bases de la société antique. L'oisiveté citoyenne devint dès lors le corollaire nécessaire de l'omnipotence gouvernementale.

Et qu'on ne qualifie pas de paradoxe ce que je viens d'affirmer. C'est la conséquence philosophique de la doctrine païenne. N'avons-nous pas vu tout à l'heure Platon enseigner que le fondement de la société est la satisfaction de ses besoins matériels? La loi ne pouvait avoir une origine, un but plus élevé que la cause première de la société. La loi générale de l'humanité ne pouvait donc être que celle qui facilitait le plus le développement et l'amélioration de la partie matérielle de l'homme; et nous arrivons ainsi à cette conclusion : de même que la législation païenne, n'ayant pas l'âme du citoyen pour but, avait forcément son corps et ne pouvait subsister que par la satisfaction de tous les appétits corporels de l'homme; de même la législation chrétienne ne subsistera que parce qu'elle

facilitera toutes les expansions de l'âme. Or, les appétits corporels de l'homme sont les passions, et ce n'est qu'en se faisant l'alliée, je dirai plus, la servante des passions que la législation païenne sera conséquente avec son origine.

L'oisiveté n'était un principe de politique que parce qu'elle était un dogme de la philosophie. Le mépris du travail était le propre d'un esprit honnête et libre. L'amour du travail, et encore je ne devrais pas employer cette expression, car personne, dans l'antiquité, n'a aimé le travail, il faudrait dire la pratique du travail, abaissait l'homme qui, dès lors, devait être à tout jamais étranger aux sérieuses jouissances de l'intelligence et aux vraies affections du cœur. S'il ne nous restait des huit plus belles années de notre jeunesse passées à entendre les louanges de l'antiquité, que les brillantes peintures dans lesquelles l'école classique se complaît, nous souririons sans doute en entendant des propositions aussi étranges. Mais Xénophon, Aristote, le divin Platon, Cicéron, seraient là pour nous répondre que l'oisiveté du peuple est le fondement de sa dignité.

« Les gens qui se livrent aux travaux, nous dit le premier de ces philosophes (1), ne sont jamais élevés aux charges, et on a raison. La plupart condamnés à être assis tout le jour, quelques-uns même à éprouver un feu continuel, ne peuvent

---

(1) XÉNOPHON, *Œconom.*, IV et VI.

manquer d'avoir le corps altéré : il est bien difficile que l'esprit ne s'en ressente pas... A Sparte, dit-il ailleurs, toute profession lucrative est interdite aux hommes libres. L'honorable emploi de défendre la liberté commune est le seul qui soit jugé digne d'eux. » Platon (2), dans cette sorte d'utopie sociale qu'on appelle sa *République* et à laquelle nous ne saurions trop revenir, va plus loin encore : « La nature ne nous a faits ni cordonniers ni forgerons; de pareilles occupations dégradent les gens qui les exercent. Vils mercenaires, misérables sans nom, qui sont exclus par leur état même des droits politiques. Quant aux marchands, accoutumés à mentir et à tromper, on ne les supportera dans la république que comme un mal nécessaire. »

« Le citoyen qui se sera avili par le commerce de sa boutique, sera poursuivi pour ce délit; s'il est convaincu, il sera condamné à un an de prison, et la peine sera doublée en cas de récidive. »

Aristote (1), avec des formes plus douces, établit les mêmes principes. Suivant lui, on n'admettra jamais l'artisan parmi les citoyens : « La qualité de citoyen n'appartient pas à tous les hommes libres. Elle n'appartient qu'à ceux qui n'ont point nécessairement à travailler pour vivre, c'est-à-dire à ceux qui ne se livrent à aucune profession d'artisan; on appelle ainsi celles qui sont inutiles à former le corps, l'âme ou l'esprit d'un homme à la vertu. On

(1) *Rép.* de Platon, liv. V.
(2) Aristote, *Polit.*, IV, viii, 6.

donne aussi ce nom à tous les labeurs dont un salaire est le prix. »

« Que peut-il sortir d'honorable d'une boutique, s'écrie ensuite Cicéron (2)? qu'est-ce que le commerce peut produire d'honnête? Tous les ouvriers, de quelque métier que ce puisse être, forment une classe abjecte, et tout ce qui s'appelle boutique est indigne d'un honnête homme. On doit regarder comme quelque chose de bas et de vil, le métier de tous ceux qui vendent leur peine et leur industrie, car quiconque donne son travail pour de l'argent se vend lui-même et se met au rang des esclaves. »

Ainsi, le plus sage des Romains a sur le travail et l'esclavage la même doctrine que le plus sage des Grecs.

Jupiter ôte aux travailleurs, aux esclaves, la moitié de l'esprit. Et cette analogie de la philosophie païenne, je la demande au besoin à un de ses plus grands admirateurs, à Montesquieu (1) : Il faut se mettre dans l'esprit que dans les villes grecques, surtout celles qui avaient pour principal objet la guerre, tous les travaux, toutes les professions étaient regardées comme indignes d'un homme libre... Ce ne fut que dans la corruption de quelques démocraties que les artisans parvinrent à être citoyens. L'agriculture était une profession servile et, ordinairement, elle était exercée par quelque peuple vaincu. »

---

(1) *De off.*, I, II, 42.
(2) MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, V.

Donc, les arts, le commerce et l'agriculture sont l'apanage exclusif des esclaves, et tous les sages, tous les philosophes s'accordent à déclarer le travail une honte.

Cette oisiveté citoyenne n'avait pas complètement échappé à l'ancienne école historique. Rollin (1) se demandait comment on pourrait excuser Lycurgue de l'extrême loisir qu'il a laissé aux Spartiates, et il reconnaissait que la noblesse de son temps avait sur le travail les mêmes idées que les Lacédémoniens. Cet honnête homme n'avait pas compris que l'oisiveté était un des fondements de la société antique. Il comprenait moins encore que le despotisme monarchique, au milieu duquel il vivait, ne pouvait se maintenir qu'avec les mêmes principes.

Puisque l'oisiveté était une des bases du droit public, les conséquences de l'oisiveté étaient forcément à la charge de l'Etat. Il fallait à cette foule d'oisifs la nourriture que le travail d'autrui devait lui fournir et des fêtes pour occuper ses longues heures d'inaction. Les distributions de vivres tirées des provinces soumises apaisaient la faim du peuple; le sang des martyrs répandu dans l'arène était son spectacle favori, et les femmes des vaincus servaient à compléter le budget de ses plaisirs.

A Athènes, l'Etat distribuait de l'argent et des vivres. A Sparte, les repas publics étaient obligatoires pour le citoyen. A Rome, les lois agraires et

(1) Rollin, *Traité des études*, liv. Ier.

les lois frumentaires n'avaient d'autre but que de donner du pain à cette nation de fainéants. Les fêtes étaient encore une autre occasion de distribution de vivres. Dans une seule, le sénat (1) dépensa 330,000 as et fit tuer 300 bœufs. Au temps de César, 320,000 citoyens sur 450,000 ne faisaient rien.

Le mariage, ainsi que nous l'avons dit plus haut, avait été compris à Rome comme à Sparte : aussi la démoralisation, cette compagne inséparable de l'oisiveté, devint florissante. Solon, le sage législateur, acheta des jeunes filles pour les plaisirs des Athéniens (2). Marius (3) refusa la soumission des femmes cimbres parce qu'elles mettaient pour condition que leur chasteté serait respectée, et que le puissant dictateur n'avait pas le droit d'enlever tant d'éléments de jouissance au peuple-roi. La débauche, qui révolte toujours l'humanité même privée des lumières de la foi, eut besoin d'être protégée. Ce n'était pas assez que le plus sage des philosophes, Socrate, et le plus sublime des poètes, Sapho, eussent donné par leur exemple l'enseignement des passions contre nature ; ce n'était pas assez que la démoralisation fût devenue une institution sociale : il fallait en faire un précepte religieux, et les mystères vinrent diviniser ce que les lois humaines n'auraient osé publiquement tolérer. A Babylone, les femmes devaient se prostituer une fois dans leur

(1) Tite-Live, V, 13.
(2) Athénée, XIII, 3.
(3) Plutarque, *Marius*, 46.

vie. Les fêtes d'Isis (1), de la bonne déesse, de Vénus, n'étaient autre chose que les orgies les plus ignobles. Flore (2), célèbre courtisane, fut aussi la fondatrice d'une des grandes fêtes de Rome, et le sénat accepta le legs des immenses richesses qu'elle avait acquises dans le vice, à la condition d'établir en son honneur des jeux et des autels. Une autre déesse, Volupia, protégeait les mêmes dévotions : chaque acte de débauche de ses adoratrices lui valait une couronne de fleurs (3).

Les peuples modernes chez lesquels le despotisme a atteint les proportions de l'omnipotence des Césars, ont subi cette loi d'immoralité qui a dégradé les sociétés antiques. La France de l'ancien régime, si nous ne voulons pas sortir de notre pays, la France de Louis XIV et de Louis XV, celle où le prince pouvait dire : « *l'Etat, c'est moi,* » en est un remarquable exemple. L'histoire de Venise nous en offre aussi un éclatant témoignage. Sous l'oligarchie autoritaire, qui ne se maintenait que par la terreur *dei piombi,* un vieux doge voulut bannir les courtisanes qui inondaient la ville. Mais bientot la jeunesse, rappelée à la liberté par les bonnes mœurs, s'occupa de politique, et le conseil des Dix n'hésita pas à révoquer l'ordre de proscription par un édit dont les expressions sont restées célèbres : *Ricchiamamo le nostre benemerite meritrici.*

---

(1) Juvénal.
(2) Lactance, lib. I, ii.
(3) Pline, XXI, ii.

Après les plaisirs de l'immoralité venaient ceux de la cruauté. C'était bien là l'inspiration des instincts féroces et charnels de la louve. Je ne parlerai pas des millions de martyrs. Ce n'est qu'un détail du programme des fêtes romaines. Outre les chrétiens, il y a encore les vaincus et les esclaves qui sont là pour inonder l'arène de leur sang et donner à ce peuple, que les classiques appellent le modèle de la civilisation, le spectacle de voir mourir un homme. Trajan (1), une de nos admirations de jeunesse, en jetait dix mille dans le cirque en un seul jour. Si quelquefois le malheureux gladiateur survivait à ses blessures (2), la matrone romaine, avec toute la majesté qu'on lui prête, la vierge timide, l'enfant même, faisaient du pouce un léger signe et le glaive achevait le mourant (3). Puis, lorsque tout était fini, des esclaves tiraient les cadavres avec des crocs et les entassaient dans le spoliaire (4), tandis que d'autres venaient avec des râteaux retourner le sable de l'arène pour lui faire absorber le sang dont il était inondé; à moins encore que le peuple ne se fût rué après le spectacle pour se délecter du sang des victimes.

Tel fut le résultat de cette oisiveté citoyenne, qui se résumait dans Rome par le cri que l'on entendait seul retentir au moment même où l'Empire

---

(1) Wallon, ch. iii.
(2) Juvénal, *Sat.* iii, v. 36. — Horace, *Epître* xviii, 66.
(3) Dezobry, iii, 388.
(4) Martial, ii, 35.

fut réveillé par l'arrivée des Barbares : *panem et circenses*. Vous voyez donc que ce ne fut pas là le fait d'une société en décadence, mais bien le but où devait conduire le principe fondamental de la politique païenne, but nécessairement atteint par cette nation à laquelle son fondateur avait dit : Tu n'auras d'autre qualité que la force, *virtus*, et le premier de tes dieux sera Jupiter *prædator*, Jupiter pillard.

Il y eut donc un jour où le peuple romain, à force de violences, domina l'univers. A ce moment les vaincus sont devenus des esclaves pour le servir. Les provinces soumises le nourrissent et fournissent à ses fêtes. S'il y a encore quelque résistance des vieilles affections du sol natal, elles sont bien vite étouffées ; et Vercingétorix, en se livrant à César, reconnaît la suprématie de Rome sur toutes les nations.

Tout est en paix ; un vaste et magnifique réseau de routes couvre l'Empire. Partout des proconsuls, des légions et des licteurs ; partout les ordres de César sont exécutés. Il peut aussi bien associer à sa fortune le dernier de ses affranchis qu'envoyer du poison à son plus fidèle serviteur. Pendant ce temps, le sénat s'agenouille aux pieds du maître ; le peuple se précipite aux fêtes qu'on lui donne, il contemple avec joie les chrétiens enduits de résine servant à éclairer les jardins du prince ; et il entend chaque jour, le sourire sur les lèvres, des milliers de gladiateurs, avant de s'égorger pour son plaisir, lui adresser leur lugubre adieu : *Ave, morituri te*

salutant. Tout est soumis à ce maître dont aux deux extrémités de l'univers on respecte la loi, qui n'est autre que son bon plaisir : *Quidquid principi placuit*. Qui oserait lui résister ? Les nationalités sont vaincues ; les esclaves domptés se résignent aux misères de leur vie ; il ne reste même pas au fond de quelques âmes les germes de la morale traditionnelle. Avec la république sont tombés ses derniers représentants : Caton (1) l'ancien, dont la présence troublait les jeux impudiques de Flore, n'est plus ; Brutus s'est percé le cœur de son glaive, et la langue de Cicéron décapité a été clouée sur les rostres ; les biens, le corps et l'âme du citoyen appartiennent à César ; et c'est à ce moment d'absolutisme qui ne s'était jamais vu et qui ne pourra jamais se revoir avec l'Evangile : c'est en ce moment où rien n'est possible en dehors de la volonté de César, que le Fils de Dieu fait homme vient au monde.

Or, il arriva qu'au temps de Néron deux Juifs furent condamnés au dernier supplice. Quel était le crime de ces étrangers ? Ils étaient entrés dans la ville éternelle et avaient enseigné que les hommes, libres ou esclaves, Romains ou Barbares, sont égaux devant la loi suprême, Dieu ; qu'ils sont nés pour le travail, et qu'ils doivent tous s'aimer sans distinction de race ou de naissance. Et quand, traînés devant le juge, on leur avait demandé de sacrifier

(1) Valère Maxime, II, vii, 1.

aux dieux de l'empire, à cette foule courbée depuis tant de siècles sous le despotisme, ils avaient répondu par cet appel :

Vos in libertatem vocati estis (2).

Je vous remercie, messieurs, de m'avoir donné l'occasion de faire connaître des idées à la popularisation desquelles, passez-moi le mot, j'attache une haute importance. Dans les temps de trouble intellectuel où nous vivons, les doctrines du droit public chrétien doivent être largement répandues. Quand elles seront mieux appréciées de tous, elles feront comprendre aux esprits extrêmes qu'elles ne combattront jamais les justes aspirations de notre siècle. N'étaient-ce pas du reste ces doctrines que voulait faire pénétrer dans la législation moderne cette école, à tout jamais célèbre, dont les maîtres sont Lacordaire, Ozanam, et celui des vôtres que tout à l'heure je déclarais illustre, Montalembert. Aujourd'hui ce n'est plus le temps de son splendide début, c'est encore moins le temps de son triomphe. Bien plus, beaucoup, réunis dans une même terreur, condamnent ses doctrines, parce qu'après les excès de la licence elle a encore foi dans la liberté. Et cependant, messieurs, cette école a-t-elle fait autre chose que de continuer le magnifique enseignement des légistes catholiques, surtout de saint Thomas, qui a été proclamé *le plus savant de tous*

(2) Saint Pierre, *Epîtres*.

les saints et le plus saint de tous les savants (1)? Avec eux, elle a affirmé le droit divin (2), parce que Dieu est l'auteur du pouvoir comme de tout ce qui est beau, bien et vrai dans ce monde ; elle a affirmé la souveraineté du peuple (3), parce que, à part le pontife romain, auquel Dieu a directement donné sa puissance sur l'Eglise, il n'a institué sur la terre aucune autre autorité que le peuple ; elle a affirmé la nécessité de l'instruction donnée à tous (4), parce que le maintien de l'igorance parmi les citoyens comme moyen de domination, est la pire des tyrannies ; elle a affirmé la liberté de conscience (5), parce que l'Etat doit respecter la raison que Dieu a donnée à l'homme, et que, suivant la belle expression du jurisconsulte dominicain, l'homme est son propre roi sous la royauté souveraine de Dieu ; elle a affirmé qu'il est impossible que Dieu, perfection infinie, n'ait pas créé l'homme capable de se dégager, à chaque siècle, d'une partie de ses passions et de ses erreurs pour se rapprocher de plus en plus de son Créateur par un progrès sans fin. Cette école a largement ouvert ses portes à toutes les âmes honnêtes. Aussi laissez-moi croire, messieurs,

(1) Bulle de canonisation de saint Thomas d'Aquin.

(2) St JEAN CHRYSOSTOME, *Hom.* XXIII *sur l'Epître aux Romains.* — *Somme* de St THOMAS, I. II., quæst. 91, art. 1, 2, 3.

(3) BELLARMIN, *De laicis.* — SUAREZ, *De leg.*, lib. III, cap, III.

(4) ÆGIDIUS COLONNA. *De reg. princ.*

(5) *Somme* de St THOMAS, I. II., quæst. 10, art. 9. — St HILAIRE *ad Constant.*, lib. I, cap. VI.

en présence de cet enchaînement de doctrines si solidement déduit dès le jour où les hommes ont répondu à cet appel : *Vos in libertatem vocati estis*, laissez-moi croire que cette école saura faire encore plus d'un adepte dans le monde chrétien, qui voudra, comme Lacordaire, sans renier sa foi, combattre jusqu'au dernier jour en catholique pénitent et en libéral impénitent.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

MONSIEUR,

L'étude que vous avez entreprise sur le Droit public chrétien n'est pas une œuvre scolastique et décolorée. Vous avez su faire sortir de ce sujet de véritables richesses. C'est un spectacle saisissant que celui des temps que vous venez de décrire, le despotisme païen dans toute sa puissance, ses appuis, ses moyens d'action, les malheurs et l'avilissement de l'humanité, sa dégradation et sa servitude, comparée à la liberté nouvelle, à la régénération morale que la loi du Christ est venue apporter à la terre. D'autres morceaux du même ouvrage ne nous ont pas moins intéressés dans nos séances particulières. Vous achèverez, monsieur, ce que vous avez si bien commencé. Depuis plusieurs années, nous pensions que vous viendriez vous asseoir parmi nous, et, d'avance, historien de l'abbaye Saint-Paul et lauréat de l'Académie, vous aviez ici marqué votre place. Recevez nos sincères félicitations.

PIÈCES DE VERS

Par M. VIANCIN.

LES ORPHELINS DE LA GUERRE (1).

Que d'hommes sont tombés sur le sol de la France,
Victime des fureurs d'un farouche ennemi !
Sous l'écrasant fardeau d'une avare puissance
Que de nobles cœurs ont gémi !
Elle a compté nos hécatombes ;
Maintenant elle compte et recompte notre or ;
C'est peu qu'elle ait chez nous multiplié les tombes ;
Il lui faut cinq fois un trésor.
Tu l'auras, hideuse furie,
Oui, tu le recevras dans son intégrité ;
Mais tu seras surtout riche de barbarie
Et d'opprobre et d'iniquité !
Mais la France est debout : — si ton pied l'a meurtrie,
Elle n'en saurait être à tout jamais flétrie.
Dans sa verdoyante beauté,
Un laurier forcément ployé par la tempête,
Délivré des autans, peut relever sa tête,
Et reprendre au soleil toute sa majesté.
La force n'est pas épuisée
Chez les descendants de nos preux,
Et sur des fronts brûlants s'épanche la rosée
D'un ciel propice aux malheureux.
A toi les sacs d'écus, à toi l'ignominie !
A nous l'amour de la patrie,
A nous l'honneur, la loyauté,
La foi dans toute âme qui prie,
L'espérance et la charité !
Vois, pendant que tu nous pressures,
Ce que peuvent encor de vrais républicains,
Pour cicatriser nos blessures,

---

(1) Cette première pièce a été lue pour la première fois à la préfecture, le 9 janvier 1873, pendant la séance du comité des orphelins de la guerre.

Pour apaiser d'amers chagrins,
Pour nourrir les enfants que tu fis orphelins.
La fratérnité les anime ;
Et toi, qu'as-tu de magnanime,
Toi, nouvel empereur, vieux monarque hébété,
Régnant de par Bismark, ton secrétaire intime ?
De quoi rendrais-tu grâce à la Divinité ?
Tu ne sais qu'entasser victime sur victime,
Richesse sur richesse ; ah ! pauvre majesté,
Que honteuse est ta gloire à la clarté sublime
Dont brille, au gré des cieux, notre fraternité !

Mais c'est trop reporter nos regards en arrière ;
Dirigeons-les avec amour
Vers cette élite auxiliaire
A nos yeux offerte en ce jour.
Que ne puis-je user d'un langage
Qui lui soit, à vrai dire, un assez digne hommage,
Pour me faire excuser par des cœurs indulgents
D'oser rimer encore à quatre-vingt-quatre ans !
O concours émouvant d'âmes compatissantes,
Qui n'aime à contempler vos œuvres bienfaisantes !
Poursuivez-les avec bonheur ;
Ministres de la Providence,
De vos dons précieux soutenez l'abondance,
Redoublez, redoublez d'ardeur ;
Butinez votre miel, abeilles diligentes,
Pour nos familles indigentes ;
La charité se doit tout entière au malheur.
Vous êtes devenus seconds pères et mères ;
Le Ciel a rassemblé sous vos mains tutélaires
Nombre de jeunes cœurs privés de leurs parents,
Poursuivez..., la tâche est si belle !
Dieu bénira votre saint zèle
Et vos efforts persévérants.
Ce Dieu, dont la justice abaisse les superbes,
Aux humbles tend la main ; il aide les glaneurs
A trouver sur les champs des riches moissonneurs
Assez de beaux épis pour en former des gerbes ;

Il sait multiplier les pains et les poissons.
S'il me laisse enfanter de nombreuses chansons,
C'est que je tiens de lui dans ma longue vieillesse,
Libre d'infirmités, des restes de jeunesse ;
Grâce à lui, mes travaux ne m'ont pas enrichi ;
Mais j'ai hanté ma muse et la cultive encore ;
Des honneurs éclatants je demeure affranchi ;
Mais j'ai cueilli des fleurs dans le jardin d'Isaure.
Les mortels opulents ne sont pas à ses yeux
Dignes d'être comptés parmi les bienheureux,
Si dans leur vanité prospère
Ils ne sont empressés d'assister la misère.
Mais vous qu'on voit marcher au-devant de ses vœux,
Vous qui d'un cœur si chaleureux
Prenez soin des enfants qu'une exécrable guerre
Devait rendre orphelins dans nos jours désastreux,
Elus du bienfaiteur suprême,
Pour accomplir la loi de son amour extrême,
Il favorisera vos actes généreux.
C'est surtout le pauvre qu'il aime ;
Aimer, servir la pauvreté,
C'est l'aimer, le servir lui-même,
Et l'on est toujours sûr de plaire à sa bonté
Lorsque de l'infortune on a bien mérité.

LES GRANDS ET LES PETITS.

Les gros brochets sont si gloutons,
Qu'en nageant ils gobent sans cesse
Quantité des moindres poissons.
On connaît dans l'humaine espèce
Des ogres de pareil instinct
Qui font d'un peuple leur fretin :
Pas un d'entre eux qui ne s'engraisse ;
Les grands ont de tels appétits
Qu'ils mangent partout les petits,

Et ce n'est que par dessous terre
Qu'il arrive tout le contraire,
Excepté lorsque un vœu d'orgueil
Ou le vain luxe d'un grand deuil,
Sous la forme d'une momie,
Dérobe une gloire endormie
Aux vers dévorants du cercueil.
Mais malgré funèbres toilettes,
Malgré parfums et bandelettes,
Grands et petits ont même sort
Sous le niveau que tient la mort.
Que reste-t-il de la matière ?
Fronts obscurs et fronts couronnés,
Corps au néant tous ramenés,
Toujours vous n'êtes que poussière.
Et que devient l'être immortel ?
Où va-t-il quand a sonné l'heure
De quitter sa pauvre demeure ?....
C'est le secret de l'Eternel.

RÉPONSE FAITE A PROPOS D'UNE INCONVENANCE.

Un jour, un commis voyageur,
Des plus bavards qu'il en puisse être,
En diligence avait l'honneur
De voyager avec un prêtre.
Peu fait aux graves questions,
Il le traita, sans le connaître,
De *marchand d'absolutions*.
Le pasteur d'une voix sonore,
Bien qu'humblement lui répondit :
« Vons vous trompez, sans contredit ;
» Du pardon tout prêtre s'honore,
» En l'accordant *gratis*... encore
» N'en a-t-il pas un grand débit ! »

LE COIFFEUR, SA FILLE ET LE PAPILLON.

FABLE.

La fille d'un maître-coiffeur,
Des plus naïves jouvencelles,
A cet habile observateur
Et garant des modes nouvelles,
Disait du plus aimable ton :
« Papa, je tiens un papillon,
» De la couleur de mes prunelles ;
» Mais bien étroites sont ses ailes ;
» Regarde un peu : n'y pourrait-on
» En ajuster à ta façon
» De plus larges, sinon plus belles,
» Ainsi que tu fais des cheveux
» Que n'ont pas au gré de leurs vœux
» Nos dames et nos demoiselles ? »
Le bon père, en homme érudit,
Complaisamment lui répondit :
« Ma foi, tu me fais là, mon ange,
» Une question fort étrange
» Et qui fait tort à ton esprit :
» Les insectes sont de nature
» A changer tous seuls de figure ;
» Chenille devient papillon,
» Et papillon devient chenille ;
» Mais on est d'une autre famille,
» Lorsque l'on porte un faux chignon,
» Et ce n'est pas toujours ma faute,
» Quand cet appendice est outré ;
» On ne souffre pas que j'en ôte,
» Si j'entends qu'il soit modéré ;
» C'est pourquoi de cheveux postiches
» Tant de femmes se font trop riches.
» On ne peut redire assez haut :
» *L'excès partout est un défaut.* »

LES MOUTONS ALLANT AU MÉSUS.

FABLE.

Voyez ce troupeau de moutons,
Broutant selon sa fantaisie
Dans une opulente prairie :
Il attaque tous les gazons,
A la fois, par gloutonnerie,
Sans rien ménager du butin
Qu'il a trouvé sur son chemin.
Quand il aura fini sa course,
Il n'aura pour toute ressource
Que de petits brins d'herbe épars
Et desséchés de toutes parts.
En vain revenant sur sa trace,
Cherchera-t-il de place en place
Ces verts produits d'un beau printemps.
Dévorés en si peu d'instants.

C'est ainsi que notre nature
Fait grand abus de sa pâture,
Avec tant de rapidité,
Dans les jours de fraîche verdure,
Qu'il n'en reste guère en été ;
Et pour s'être trop bien servie,
Lorsqu'elle a gaspillé sa vie,
En toute chose, à si grand train,
Il ne faut pas qu'elle s'étonne
De ne trouver dans son automne
Nulle apparence de regain.

Quant à l'hiver de la vieillesse,
Heureux est l'homme à qui Dieu laisse
Un cœur aimant, le souvenir,
L'espérance de bien mourir,
Ce rayon de céleste flamme
Qui vient luire au fond de notre âme.

Et qui fait que nous prétendons
Valoir bien mieux que les moutons.
Est-ce une valeur bien certaine ?
Ma foi, je vous en fais l'aveu,
De temps en temps j'en doute un peu,
N'en déplaise à l'espèce humaine :
Il est des écarts de moutons
Que trop souvent nous imitons.

LE LIÈVRE CHASSEUR.

FABLE.

Certain chasseur à ses amis
Se plaignait tristement, faisant piteuse lèvre,
De n'avoir jamais été mis
En belle occasion de tirer sur un lièvre.
Du propos un des auditeurs,
Qui n'était pas des moins farceurs,
Lui promit que dans la semaine
Il aurait cette bonne aubaine.
Ce fut par un moyen finement inventé
Que le plaisant lui tint parole,
Et de son mieux joua son rôle,
Sans beaucoup de difficulté.
Là, se trouvait alors dans la maison commune,
Un de ces possesseurs de savants animaux,
Dont les divertissants travaux
De leurs maîtres forains font presque la fortune.
Dans leur nombre, en public, souvent on rappelait
Un lièvre de force première,
Qui battait le tambour, tirait le pistolet,
D'une merveilleuse manière :
C'était bien là ce qu'il fallait.
Ainsi vous comprenez d'avance
Comment avec le régisseur

De la troupe, en secret l'on fut d'intelligence,
Pour mystifier le chasseur.
Celui-ci par le chef de cette connivence
Fut bien et dûment averti
De l'heureux et brillant parti
Qu'à jour fixe il aurait à prendre,
Pour se mettre à l'affût d'un lièvre découvert,
Qu'il était certain de surprendre
Au gîte sous un buisson vert.
Pour ce lieu du complot, en grande compagnie,
Lestement on s'achemina ;
Le chasseur fut le seul qui point ne devina
Qu'on allait à la comédie;
Mais que d'instructions le groupe lui donna !
Il devait, à pas lents, baissant un peu la tête,
Son fusil bien armé, s'approcher de la bête,
Et surtout ne tirer qu'au signal bien précis
Où le gibier serait occis.
Tout se fit à propos, selon ces prévoyances,
Avec la meilleure des chances.
Non moins que tous les spectateurs,
Etait fort attentif... qui ?... l'un des deux acteurs ;
Car on doit bien penser que le lièvre compère,
Toujours très habile à bien faire,
Sous la main de son guide était dans le buisson.
Tout prêt à répéter bravement sa leçon ;
Ce fut lui qui tira contre son adversaire,
Et vous pouvez juger de quel terrible effet
Dût être au même instant son coup de pistolet ;
Ce n'était par bonheur qu'un simple feu de poudre
Qui n'avait rien d'un coup de foudre ;
Mais le pauvre Nemrod en eut, dit-on, si peur
Et si honte qu'il prit la fuite à la vapeur,
Puis trembla d'un accès de fièvre
Que la savante Faculté,
Avec assez de vérité,
Eût pu nommer : Thyphoï-lièvre.

LES MÉSAVENTURES D'UN VISITEUR

RACONTÉES PAR LUI-MÊME.

Un de nos plus grands jours de fêtes,
Comme j'entrais dans le salon
D'une grande et bonne maison,
Je fis rencontre de deux bêtes
Que je trouvai fort malhonnêtes,
Chez des amis de fort bon ton.
D'abord un chien, voulant me mordre,
Me déchira, non sans les tordre,
Les jambes de mon pantalon.
Puis d'un chat la griffe crochue,
Et comme on pense inaperçue,
M'écorcha de pire façon
Tout au bas de mon caleçon.
Entre ces obscurs personnages
Dont j'ai supporté les dommages
J'ai fait, peut-être sans raison,
Une étrange comparaison :
Le chien ? — C'est un aristocrate,
Qui donne à son maître la patte,
Mais que j'aurais dû signaler
Comme une bête à museler.
Le chat ? — C'est comme un démocrate
Qui n'a rien à vous épargner
Dès qu'il s'agit d'égratigner.
Je conçois qu'une ancienne guerre
Eclate encor chat contre chien ;
Mais ma foi je ne comprends guère
Des deux la soudaine colère
Contre un paisible citoyen.
Du moins j'ai sujet d'en conclure
Qu'il ne faut pas s'aventurer
Parmi des gens que leur nature
Conduit à s'entre-déchirer,

Et que, s'il advient même chose
Bien plus haut qu'entre chiens et chats,
Je suis sûr que dans aucun cas
Mes culottes n'en sont la cause.
Mais dût-il en être autrement
Chez tout Français, vrai patriote,
Il en sortirait aisément,
Puisqu'il deviendrait sans-culotte.

Pour un corps savant bisontin,
Ceci doit paraître vulgaire;
Aussi le transmettre à Pretin
Serait le mieux qu'il en pût faire.

Quant à vous, esprits féminins,
Toujours si délicats, si fins,
De qui sont si chers les suffrages
Aux poètes de tous les âges,
Pardonnez au ton singulier,
Peut-être un peu trop familier,
Qu'a pris dans cette historiette
Un rimeur plutôt qu'un poète.
Il s'est permis certain gros mot,
Banni comme un terme d'argot
De la présence des Anglaises.
Mais il vous sait plus de bonté
Que de susceptibilité,
Et même quand il prend ses aises,
Si léger que soit son discours,
Il n'en reste pas moins toujours
Serviteur des dames françaises.

PIÈCE

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

LE P. ANDRÉ DE SAINT-NICOLAS

ET L'ÉRUDITION FRANC-COMTOISE

A la fin du XVII[e] siècle,

Par M. Jules GAUTHIER,
Secrétaire perpétuel adjoint.

Une des branches de littérature à laquelle les vieux écrivains comtois se sont attachés davantage, est sans contredit l'histoire et en particulier l'histoire de la province. Quelques noms et quelques ouvrages, ceux de Gilbert Cousin, de Gollut, des Chifflet et des Dunod, ont eu la bonne fortune d'échapper à l'oubli commun; mais, sans rien enlever à leur réputation, il serait peut-être équitable de remettre en lumière la vie et les écrits de leurs continuateurs ou de leurs devanciers. En attendant que la Franche-Comté ait son histoire littéraire, il peut être intéressant de rappeler brièvement ce qu'étaient chez nous, à la fin du XVII[e] siècle, les travaux d'érudition, et d'esquisser la biographie du savant qui, à ce moment, s'en occupa davantage, le P. André de Saint-Nicolas, religieux carme de Besançon.

Avant d'exposer quelle était alors la situation intellectuelle de la province, il serait peut-être utile de dire deux mots de sa situation politique au lendemain du traité d'Aix-la-Chapelle.

La conquête de 1674 avait laissé chez le peuple comtois, à côté d'une profonde aversion pour la France et d'une affection douteuse pour l'Espagne, un ineffaçable regret des institutions et des libertés qui avaient fait longtemps du pays une sorte de république indépendante.

Plus lourd en pays conquis que partout ailleurs, le despotisme de Louis XIV ne profitait, dans la Comté, qu'à quelques gentilshommes ruinés, fiers de porter les livrées de Versailles, ou à quelques bourgeois enrichis, heureux de se hausser jusqu'à la noblesse par l'hermine d'une magistrature désormais vénale. Notre nationalité comtoise était destinée pourtant à survivre jusqu'en 1789, c'est-à-dire jusqu'au moment où le triomphe des idées libérales, acclamé chez nous avec enthousiasme, viendrait achever par la sympathie une conquête commencée par la force, et nous rattacher à jamais au grand pays qui se nomme *la France*. Mais, en attendant, notre Université perdait sa vieille renommée, notre Parlement voyait s'effacer ses traditions de science comme celles d'indépendance, les Chifflet avaient cessé d'écrire au jour de la conquête : avec la vie politique, la vie littéraire semblait s'éteindre en Franche-Comté.

Il n'en était rien cependant. Quelques hommes

distingués par leur intelligence cultivaient encore les lettres. Plusieurs, sincèrement dévoués à leur pays, s'attachaient à étudier et à conserver les monuments de son passé. L'abbé Boisot recueillait dans sa bibliothèque les débris fameux de celle des Granvelle (1); des collections de médailles, d'objets antiques et de manuscrits se formaient en plusieurs lieux, notamment à Besançon, chez les présidents Philippe et Boisot. Ferdinand Lampinet écrivait l'histoire du Parlement de Dole et les généalogies de nos vieilles familles (2); dom Albert Chassignet rédigeait les annales de nos prieurés de la congrégation de Cluny (3); le chanoine Bruand, celles de Saint-Paul (4); D. Guillot, celles de Luxeuil et de Saint-Vincent (5); le P. Prost, celles de la ville de Besançon (6). Enfin, un jésuite, le P. Dunod, s'aventurait dans l'étude de nos antiquités romaines et émettait la première idée d'une académie destinée

---

(1) La bibliothèque de l'abbé Boisot devint, comme chacun le sait, le noyau de la grande bibliothèque publique de Besançon, fondée en 1690.

(2) Les manuscrits de Lampinet sont en grande partie conservés à la bibliothèque de Besançon.

(3) L'un des principaux manuscrits de l'ouvrage de dom Chassignet existe à la bibliothèque nationale sous le n°18,750, fonds français. Un autre est conservé aux archives nationales sous la cote Q, 417 *bis*.

(4) L'*Histoire de Saint-Paul*, par le chanoine Bruand, fait partie de la bibliothèque des missionnaires d'Ecole, près Besançon.

(5) Les deux manuscrits de dom Constance Guillot sont inscrits au catalogue de la bibliothèque de Vesoul, n°s 190 et 191.

(6) On compte plusieurs exemplaires du manuscrit du P. Prost. Le plus beau appartient à la bibliothèque de Besançon.

à s'occuper principalement d'histoire franc-comtoise, et à rendre des arrêts souverains en matière d'érudition (1).

Ces travaux, restés la plupart manuscrits, quoique tous défectueux au point de vue du style ou de la critique, ne sont point sans valeur comme ensemble de recherches, et fournissent aux auteurs modernes d'utiles éléments ; mais ils sont loin d'égaler les œuvres que produisait en France à la même époque une école historique fondée par les Bénédictins. Les procédés dont on s'était jusqu'alors servi pour écrire l'histoire venaient d'être complètement transformés par l'apparition de deux sciences nouvelles, la diplomatique et l'archéologie. La première avait été résumée en corps de doctrine par son créateur, dom Mabillon; l'utilité de la seconde était victorieusement démontrée dans les dissertations de l'abbé Lebœuf.

La méthode inaugurée par l'auteur du *De re diplomaticâ* s'imposa de suite à tous les savants; les jésuites l'accueillirent et l'enseignèrent, toutes les provinces de France l'appliquèrent à leur histoire, et l'ordre qui l'avait créée l'employa à de vastes publications pour lesquelles il fallut explorer toutes les bibliothèques et les archives des monastères et des villes. C'est ainsi qu'un des chefs de la nouvelle école, dom Martène, accompagné d'un reli-

(1) L'idée du P. Dunod ne fut réalisée qu'en 1752, lors de la création de l'Académie ; il nous a paru curieux de reproduire à la suite de cette notice le programme qu'il traçait déjà en 1709.

gieux, entreprit un voyage littéraire resté célèbre, qui à travers la Bourgogne les conduisit à Besançon au mois d'octobre 1709 (1).

Voici dans quels termes les deux voyageurs ont décrit l'accueil qu'ils reçurent dans notre vieille capitale, en peignant la physionomie des monuments et des personnes qu'ils y visitèrent durant leur séjour :

« *De Dole nous fûmes à Bezançon, où le Père Procureur de Saint-Hierôme nous accompagna, et nous défraya en chemin. La ville est très belle, l'entrée magnifique, les ruës sont longues, larges et bien bâties de pierres de taille. Elle doit beaucoup de son embellissement aux conquêtes du roy. Nous fûmes d'abord descendre chez nos Pères de Saint-Vincent, qui nous reçûrent avec toute la charité possible; mais le meilleur régale qu'ils nous firent, fut dans la bibliothèque, où nous trouvâmes beaucoup de manuscrits latins, grecs, hébreux, arabes et françois. Les plus curieux sont les Mémoires du cardinal de Grandvel, où il y a une infinité de belles choses et très rares. On peut y joindre les lettres de Lævinus Ammonius, chartreux, ami d'Erasme. Le lendemain nous fûmes à Viellié voir monseigneur l'archevêque, qui nous reçut avec une grande bonté, et nous fit dîner à sa table. Comme on sçut dans Bezançon le sujet pour lequel nous y étions venus,*

---

(1) *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*; Paris, Delaulne-Gosselin, 1717, deux parties en 1 vol. in-4°, 1re partie, pp. 165-166.

les personnes de distinction nous prévinrent; monsieur le président le Feron nous offrit son carosse; monsieur le président Boisot, monsieur le conseiller Lampinet et monsieur Bret, professeur en droit, nous firent l'honneur de nous rendre visite, et le dernier nous fit un présent du meilleur vin de Bourgogne. Nous fûmes de notre côté leur rendre leur visite, et nous eûmes bien du plaisir de voir le cabinet de monsieur le président Boisot, où nous trouvâmes des rares peintures, grand nombre de médailles et des bronzes antiques, et une infinité de choses curieuses, plusieurs anciennes divinitez, un couteau d'augure pour ouvrir les entrailles des victimes; un autre de sacrificateur; un ancien style pour écrire; un portrait fait de la main de Mahomet IV, le curedent de Charles-Quint. Nous ne reçûmes pas tant d'honneur des chanoines de la cathédrale, qui refusèrent de nous communiquer les choses qui pouvoient contribuer à la gloire de leur église. Mais, à leur défaut, le R. P. André, prieur des Carmes de la Grande-Ruë, qui avoit beaucoup travaillé sur l'histoire de la Franche-Comté, se fit un plaisir de nous aider de tous ses mémoires; et si nous avons quelque chose de bon sur l'église et le diocése de Bezançon, c'est à lui que nous en sommes redevables Il nous fit voir dans l'église des Carmes un tableau qui représente la sépulture de Notre-Seigneur, qui est hors de prix. »

Le P. André de Saint-Nicolas, à la science et à l'obligeance duquel dom Martène rend un si complet

témoignage, n'était devenu historien franc-comtois qu'après une vie laborieusement occupée à la prédication, à l'enseignement et aux travaux historiques.

Né à Remiremont en 1636 (1), il avait pris à Dijon l'habit des Carmes de l'ancienne observance ; préparé par de sérieuses études classiques à instruire les novices de son ordre, il professa successivement la théologie à Clermont et la philosophie à Mende, jusqu'au moment où l'évêque *Serroni* le nomma directeur de son séminaire dès qu'il eut apprécié sa valeur et l'étendue de ses connaissances par ses sermons et par ses écrits (2). Ces derniers s'étaient bornés jusqu'alors à l'examen de divers points d'histoire ou de discipline ecclésiastique, car ce ne fut qu'à Clermont que notre écrivain s'occupa de véritables travaux d'érudition en recherchant les origines de la maison d'Auvergne (3). Nommé prieur des Carmes de Moulins, chargé par Colbert de vérifier les archives du Bourbonnais (4), le P. André acquit bientôt une rare habileté à déchiffrer, à interpréter, et peut-être à imiter les anciens textes. Cette science lui devint fatale, car sa notoriété de

---

(1) Nous n'avons pu découvrir le nom de famille du P. André ni dans quelques biographies très sommaires ou peu exactes, ni dans les documents contemporains.

(2) *Histoire des Carmes*, par le P. Cosme, n°s 13526-27, fonds français. Bibliothèque nationale, t. II, p. 35.

(3) Chazaud, *Etude sur les sires de Bourbon*; 1865, in-8°, pp. 85 et suivantes.

(4) *Lettre du P. André du 13 avril* 1683, Chazaud, p. 67.

diplomatiste lui fit attribuer plus tard, à tort ou à raison, la confection de plusieurs chartes bourbonniennes, parfaitement fabriquées d'ailleurs et assez vraisemblables pour tromper des yeux moins exercés que ceux de Mabillon et de Baluze, qui jugèrent de leur fausseté. Le Père carme était-il vraiment l'auteur de cette supercherie littéraire ; s'il le fut, était-ce par spéculation ou par simple désir de mystifier des confrères ? Tout cela n'est pas démontré. Mais ce qui porterait à justifier André de St-Nicolas des accusations portées de nos jours contre sa mémoire, ce sont les relations amicales qu'il conserva jusqu'à la mort avec ses juges, et l'estime qu'ils avaient de lui (1).

Peu après ces événements, le P. André, que son mérite avait fait nommer vicaire général de la province des Carmes de Narbonne, quittait, après quelques ennuis suscités par des inférieurs, cette charge dont les fonctions absorbaient toute son activité (2), pour se vouer tout entier à l'étude et à la prédication (1687).

Elu, par le chapitre général, historiographe de sa

(1) Cette accusation grave et que nous ne trouvons pas complètement prouvée, a été portée pour la première fois contre le P. André par notre savant collègue, M. A. Chazaud, archiviste de l'Allier, dans une remarquable *Etude sur la chronologie des sires de Bourbon* (Moulins, 1865). — Nous persistons, après lecture de toutes les pièces du procès, à croire de préférence à l'innocence du Père carme dans l'affaire des Chartes fausses de Souvigni.

(2) Avec le produit de ses prédications, le P. André répara trois couvents de la province de Narbonne, Besançon, Cavaillon et Moulins. (*Histoire du P. Cosme.*)

province (1), nommé presque simultanément prieur des Carmes de Besançon (2), il quitta Narbonne pour la nouvelle résidence où il devait achever sa vie.

L'histoire franc-comtoise offrait à ses investigations une vaste carrière qu'il connut bientôt, tant par son travail personnel que par des relations journalières avec les savants bisontins que nous avons cités plus haut.

La preuve de ce que nous avançons se trouve établie par deux brochures assez piquantes, l'une en latin, l'autre en français, qu'il fit imprimer à Besançon et à Dijon en 1693 et 1698 (3).

La première était une critique très vive de certains emblêmes et de certains titres inexacts placés récemment par les chanoines de Saint-Jean sur un monument qui recouvrait la sépulture des anciens comtes de Bourgogne. La conclusion assez vraie de cet écrit était qu'il ne faut point trop se fier aux épitaphes, surtout lorsqu'elles sont fastueuses.

La seconde brochure était une réponse victorieuse

---

(1) Le P. André cessa d'être provincial de Narbonne le 25 avril 1687. Dans le même chapitre, on ordonna au P. André de Saint-Nicolas, comme il n'avait nulle charge, de travailler à l'histoire de la province. (*Histoire des Carmes de la province de Narbonne*. Mss. de la bibliothèque de Besançon.)

(2) Le P. André ne prit pas immédiatement possession du prieuré de Besançon. Il ne conserva pas non plus ce titre de prieur jusqu'à sa mort. Les dates précises nous manquent sur ce point.

(3) *De lapide sepulchrali comitum Burgundo-Sequanorum posito*; Besançon, 1693, in-8°. — *Lettre sur la prétendue découverte de la ville d'Antre*; Dijon, Michard, 1708, in-12.

à certains déplacements géographiques que le Père Dunod, tout fier de sa découverte de la ville d'Antre, voulait opérer en torturant les textes et en dénaturant les traditions. Le Père jésuite ne se tint pas pour battu et protesta contre les arguments et les critiques du Père carme ; mais, malgré lui, l'affaire était jugée. La Suisse conserva la ville d'Avenches et le nom primitif de la ville d'Antre resta un problème irrésolu.

A côté de ces dissertations de circonstance, le P. André, se limitant à nos annales ecclésiastiques, avait conçu et commençait à exécuter le plan d'une vaste compilation imitée du *Gallia christiana*, mais concernant exclusivement le diocèse de Besançon. Cet ouvrage était divisé en deux parties : la première embrassait tout à la fois l'histoire du clergé régulier, les origines des abbayes, prieurés et couvents, et la liste de leurs dignitaires sous le titre de *Sequani Christiani ;* la seconde comprenait l'histoire du clergé séculier, c'est-à-dire des chapitres et paroisses avec les listes des dignitaires, curés et chapelains, sous le nom de *Polypticon ecclesiæ Bisuntinæ*.

Le manuscrit des *Sequani Christiani*, resté sans doute inachevé, ne nous est point parvenu (1). Quant au *Polypticon*, qui ne compte pas moins de sept volumes in-4°, il a été heureusement sauvé et

(1) Dans la *Biographie universelle*, article *André de Saint-Nicolas*, M. Weiss indique à tort ce manuscrit comme existant à la bibliothèque de Besançon. Vérification faite, il n'en est rien.

reste sans contredit l'un des principaux monuments de notre histoire ecclésiastique.

Les polyptiques ou *pouillés*, c'est-à-dire la liste des prébendes, des abbayes, des cures et quelquefois de leurs titulaires, étaient fort employés au moyen âge pour la perception des dîmes apostoliques ou épiscopales ; ils ne sont pas moins précieux aujourd'hui pour l'histoire locale et pour la géographie, qui retrouve dans les archidiaconés et les décanats les anciennes divisions territoriales de l'Empire romain.

Le nombre des pouillés comtois est assez restreint. Le plus ancien, qui date de la fin du XIIIe siècle, est conservé à la bibliothèque nationale. Ceux que le P. André employa remontaient aux XIVe et XVe siècles ; on les conservait à Luxeuil et à Saint-Vincent (1). Avec leur aide, les riches archives monastiques ou capitulaires et les registres aujourd'hui perdus de la Chambre archiépiscopale, il reconstitua, église par église, chapelle par chapelle, les origines de 779 paroisses et de plusieurs milliers de bénéfices secondaires. Il avait dressé à la suite de leur notice particulière la liste des saints sous le vocable desquels leurs autels étaient consacrés, des patrons qui les conféraient ou des personnes qui les avaient possédés depuis trois cents ans. On peut juger, par

(1) Un pouillé du XIIIe siècle est catalogué dans le fonds latin de la bibliothèque nationale ; les originaux des pouillés de Luxeuil et de Saint-Vincent sont perdus, mais il en reste des copies dans la bibliothèque de M. Droz.

ce simple aperçu, de l'immensité du travail qu'exigea une œuvre semblable, mais aussi de l'intérêt qu'elle offre aujourd'hui, d'autant qu'un contrôle sérieux fait ressortir l'exactitude parfaite de ses moindres détails.

Le P. André y consacra, durant vingt années, la plus grande partie de son temps, réservant le surplus à la prédication, à la poésie et à l'embellissement de son monastère, dont il enrichit la bibliothèque et acheva les bâtiments.

Cinq ans après la visite de dom Martène, le vieux carme terminait à 78 ans une laborieuse carrière; en 1714 on descendait son cercueil dans le caveau de son couvent, où dormaient nos vieilles gloires franc-comtoises, depuis les de Vienne et les Oiselay jusqu'aux Granvelle et aux la Baume (1). Il laissait, outre les livres que nous avons cités, une vingtaine d'écrits manuscrits ou imprimés dont l'énumération remplirait une page et dont l'ensemble formerait plus de trente volumes ; pourtant, sa réputation lui survécut peu, ailleurs du moins que dans son ordre. Sa plume, souvent mordante, lui avait fait de nombreux ennemis, notamment parmi le clergé paroissial bisontin, contre lequel il avait composé un piquant mémoire (2); sa science historique lui avait

(1) L'église des Carmes qui, construite au xve siècle, forme l'angle de la Grande-Rue et de celle de la Préfecture, est sur le point de disparaître par suite de travaux qui ont déjà supprimé plusieurs travées de la nef.

(2) Le mémoire écrit par le P. André contre les curés de la ville attaquait leur privilège au sujet des droits *de mortuaire* sur leurs

aussi suscité quelque jalousie chez des rivaux moins heureux. Aussi son nom fut-il vite oublié, bien que son *Pouillé*, le principal titre qu'il ait à la reconnaissance de notre pays, soit resté longtemps classique sous le nom de *Pouillé des Carmes*.

Dunod, qui s'assimilait aisément les travaux d'autrui et utilisait volontiers les compilations de ses devanciers sans même les citer, a copié sans scrupule, chaque fois qu'il s'occupait d'histoire ecclésiastique, les manuscrits du P. André, en s'abstenant toutefois de prononcer son nom. Il nous a semblé convenable de réparer cette injustice, d'autant que quelque jour l'Académie de Besançon pourra juger utile d'inscrire dans ses *Documents inédits* le texte ou au moins l'analyse du *Pouillé des Carmes*, et rendra ainsi tout à la fois un nouveau service à l'histoire de Franche-Comté et un nouvel hommage à la mémoire du P. André de Saint-Nicolas.

---

paroissiens. Cette querelle survint de 1708 à 1710 et entraîna de longs débats, avec mémoires imprimés des deux côtés. Les Carmes prétendaient avoir le droit d'enterrer dans leur église toute personne qui en faisait la demande, et, par suite, de percevoir les droits d'enterrement au détriment du clergé séculier : Grâce à l'archevêque François-Joseph de Grammont, ce dernier finit par triompher de ces prétentions.

NOTES

1° Liste des ouvrages du P. André de Saint-Nicolas.

IMPRIMÉS.

Antiquité, privilèges et devoirs du tiers-ordre de la bienheureuse Vierge Marie; in-12. Lyon, chez Daniel Gaget, 1666.

Vie de Sainte-Marie-Madeleine de Parry. Clermont, in-12, s. d.

La conduitte des séminaires. Lyon, in-8°, s. d.

Tumulus Serenissimæ Annæ Austriacæ regis Galliarum parentis reginæ. Lyon, 1667. (Sur une feuille volante.)

De lapide sepulchrali antiquis Burgundo-Sequanorum comibus Vesontione in S. Johannis Evang. basilicâ recens posito diatriba analytica; in-8°. Besançon, Benoit, 1693.

Lettre en forme de dissertation sur la prétendue découverte de la ville d'Antre en Franche-Comté; petit in-12. Dijon, Michard, 1698.

Mémoire contre les curés de Besançon au sujet du droit de mortuaire; broch. in-4° (1708-1710).

MANUSCRITS.

Historia provinciæ Narbonæ Carmelitarum quæ est quarta in ordine; in-fol. (Ce manuscrit a disparu.)

Relatio de episcopis assumptis et provinciâ carmelitanâ Narbonæ. (Disparu.)

De eloquentiæ, elegantiæ, rhetorices et philosophiæ laudibus orationes quatuor. (Disparu.)

Proborum hominum ærumna (en vers élégiaques). (Disparu.)

Solomon seu mulier fortis et Machabæorum mater (en vers iambiques). (Disparu.)

Sequani Christiani (Histoire des chapitres, abbayes et prieurés de Franche-Comté). (Ce manuscrit a disparu comme les précédents.)

Polypticon Vesontio-Sequanicum. (Ce pouillé en 7 vol. in-4°, couvert. parch., existe aux archives du département du Doubs, série G.)

Histoire généalogique de la maison royale de Bourbon (de l'an 560 à la fin du xve siècle) ; 1 vol. in-fol. Bibliothèque publique de la ville de Besançon.

2° Projets du P. Dunod, jésuite, pour recueillir et sauver les monuments de l'histoire de Franche-Comté.

A la suite de son livre sur la découverte de la ville d'Antre (Amsterdam, Lombrail, 1709, 2 parties en 1 vol. in-12), le P. Dunod a ajouté une curieuse série de *desiderata* pour l'archéologie et l'histoire, sous ce titre : *Déclaration de la part des sçavants et curieux, qui sera exécutée partout où l'on respecte la littérature, et où l'on se soumet à la vérité.*

Les idées qu'il émet et les souhaits qu'il formule ont depuis été réalisés la plupart. Il est pourtant curieux de relire, à 160 ans de distance, les principaux articles du projet du vieil historien.

....

XVIII. Lorsqu'on aura établi une Académie à Besançon, on y examinera les livres de Marianus Scotus, de Rhenanus, de Cluvier, de Goulut (Gollut), de Paradin et tant d'autres auteurs modernes qui ont cité ces gens-là, qui les ont copié sans critique et sans discernement, et qui ont ainsi renversé l'histoire et la géographie des deux Bourgognes.

XX. On examinera encore à fond, en cette assemblée de gens de lettres..., tant d'autres questions qui sont obscures sur l'histoire et la géographie de Bourgogne,

pour travailler à son histoire, en punissant d'un grand mépris et par d'autres peines ceux qui disent que ces questions ne sont pas nécessaires à l'Etat.

XXI. Partout où l'on découvrira des anciens monuments, des ruines et des débris des anciennes villes, où l'on trouvera des médailles et des statues, les honnêtes gens du voisinage seront obligés d'en donner avis aux sçavants et aux curieux et d'empêcher qu'on ne rompe rien, ny qu'on n'écarte les médailles qu'on a trouvées, sous peine de défrayer eux-mêmes les curieux quand ils se rendront sur les lieux pour voir ce qu'on a découvert et pour juger de ce qui en est.

XXII. Il est défendu, sous des peines arbitraires, à tous les païsans qui touvent des médailles, de les nettéier et d'en ôter le vernis: mais ils les porteront aux curieux des villes voisines qui leur payeront au poids les médailles d'or et d'argent. Pour celles de bronze, elles seront payées selon le prix de la chose, à peu près, et non point selon le prix de l'estimation des connoisseurs.

XXIII. Il est défendu, sous des peines encore plus grandes, à tous orfèvres, fondeurs, chaudronniers et à tous les ouvriers qui travaillent en fer, en fonte, en laiton et en cuivre, de fondre des médailles d'or, d'argent et de bronze avant que des antiquaires jurés et sçavants médaillistes les ayent vues et examinées.

XXIV. Toutes les villes considérables de la Franche-Comté sont priées de fonder des médaillers dans leur collége; elles y feront porter les médailles et les monuments anciens qu'on trouvera à l'avenir dans leurs villes et aux environs.

XXV. On prie encore toutes les villes de faire mettre dans la sale de leur hôtel de ville, le tableau ou le buste, avec une inscription en caractères d'or, de tous les hommes de leurs villes qui auront été d'un mérite distingué, qui

leur auront fait un honneur singulier et qui leur auront rendu des services extraordinaires.

XXVI. La cité royale de Besançon, capitale de la province, sera très humblement priée d'exposer dans la sale de son hôtel de ville les tableaux ou les bustes de tous ceux de la Franche-Comté qui ont été, dans la suite des siècles, la gloire du païs, les saints en un endroit, les sçavants en un autre, les gens de guerre, les gens de robe, et tous ceux qui se sont élevés par leur mérite aux premières dignités en un autre endroit. Elle ajoutera encore, si elle veut, les hommes extraordinaires étrangers qui ont enseigné ou demeuré dans le païs, et ainsi des autres, pour servir d'aiguillon à la vertu et d'instruction à la postérité.

XXVII. Il est permis aux villes de chercher un fond pour donner des pensions aux sçavants et aux curieux de la province : pour qu'ils en écrivent l'histoire, qu'ils en recherchent les antiquités, qu'ils élèvent des bibliothèques, qu'ils forment des médaillers, et que la Franche-Comté se remplisse par ce moyen de sçavants et de grands hommes. Mrs les chevaliers de Saint-Georges sont priés d'appuyer cet établissement, afin qu'on commence d'écrire l'histoire du païs par celle des chevaliers, qui sera toujours un des plus beaux morceaux de l'histoire du comté.

XXVIII. On dégrade dès à présent, dans la Franche-Comté, tous les jeunes gens d'honnêtes familles qui ont de l'esprit, qui n'étudient point et qui ne sont point curieux. On les livre à l'oisiveté et à la fainéantise, on les abandonne à la crapule et à la débauche, on les déclare indignes des grands emplois de leur province, on les condamne à ne jamais s'y distinguer ny rendre un service considérable à leur patrie.

TABLE DES MATIÈRES

Séance du 30 janvier 1878.

Discours de M. le Président. (Besançon pendant les guerres de Louis XI.) ... 1
Discours de réception de M. Jankovitz. (Etude sur l'histoire philosophique de l'art.) ... 56
Réponse de M. le Président ... 80
Les Martyrs de Corée, par M. Terrier de Loray ... 82
Discours de réception de M. Léon Marquiset. (Introduction à l'étude du droit public chrétien.) ... 90
Réponse de M. le Président ... 126
Pièces de vers par M. Viancin ... 127

Pièce dont l'Académie a voté l'impression.

Le P. André de Saint-Nicolas et l'érudition franc-comtoise à la fin du XVIIe siècle, par M. Jules Gauthier, secrétaire perpétuel adjoint ... 137

Besançon. — Imprimerie Dodivers, Grande-Rue 87.

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 1874.



BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87.

1874

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 AOUT 1873.



BESANÇON

IMPRIMERIE DE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87.

1873

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SÉANCE DU 25 AOUT 1873.

Président annuel, M. Edouard CLERC.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

PHILIBERT DE CHALON.

MESSIEURS,

C'est vers l'an 1000 qu'apparaît pour la première fois dans l'histoire la puissante lignée des comtes de Bourgogne ; c'est en 1530 qu'elle s'éteint, après une durée de plus de cinq siècles, dans Philibert de Chalon, dernier descendant de la branche cadette. Ce prince n'a vécu que vingt-huit ans : cependant, dans le cours de cette rapide existence, il a accompli de grandes choses, et son nom, qui appartient si étroitement à notre Bourgogne, est inscrit parmi ceux des plus illustres capitaines du XVIe siècle.

Sa vie sera le sujet de ce mémoire; j'ai cru que, dans cette solennité littéraire, elle pourrait offrir quelque intérêt à une assemblée toute franc-comtoise. Mais ces recherches seraient d'un faible avantage pour l'histoire, si elles se bornaient à recueillir

et à réunir dans un corps de récit le travail des historiens des temps passés. Il faut aller plus loin: il faut, en parcourant les riches archives de la famille de Chalon et de la Franche-Comté, rassembler les textes originaux qu'on y découvre et qui sont relatifs à ce prince, les classer, les féconder par la méditation, et en faire sortir les légitimes conséquences. J'ai retrouvé une grande partie des journaux de ses campagnes, dont personne n'a fait usage jusqu'ici. Ces documents variés, et dont quelques-uns m'ont paru de haute importance, doivent être mis en regard de ce qu'ont écrit les chroniqueurs et les historiens français et étrangers, afin de vérifier ce que leurs assertions ont de vrai, de hasardé ou de faux, de les compléter, et de pénétrer ainsi plus profondément, s'il est possible, dans la vie intime et publique du dernier descendant de nos comtes.

Philibert de Chalon, je l'ai prouvé dans un autre mémoire, naquit le 10 mars 1502, non à Nozeroy, comme l'ont cru les écrivains bourguignons, même contemporains, mais à Lons-le-Saunier, dans l'un des châteaux de ses aïeux, aujourd'hui remplacé par l'hôtel de ville. Les écuyers et serviteurs de la maison, entendus quelques années après dans une enquête de justice (1), déposent des circonstances

(1) Cette enquête se trouve à la préfecture du Doubs, dans les archives de la maison de Chalon, lettre S, nº 148 de l'ancienne classif. — Elle prouve que le prince naquit le 10 mars 1502.

singulières de sa naissance. Son père, Jean de Chalon-Arlay IV, après une vie pleine d'agitation et de vicissitudes, se mourait alors dans une des salles de ce château, n'ayant qu'une fille, Claude de Chalon, encore en bas âge. Mais sa femme, Philiberte de Luxembourg, était enceinte; elle mit au monde un fils, c'était Philibert. Grande fut la joie du prince mourant, quand il sut qu'un héritier mâle lui était né. Dans le premier transport de sa joie, il voulut voir cet enfant qui fut apporté par ses serviteurs et déposé nu sur son lit... A cette vue, ses yeux se remplirent de larmes, et le regardant avec une vive tendresse, il s'écria : *Pauvre enfant, tu es le tard venu!* Son émotion redoubla, quand il vit entrer la mère elle-même qu'il avait demandée, et qui arriva sur les bras de ses femmes. Le prince lui dit qu'il ne se faisait aucune illusion, que son dernier jour n'était pas loin, et qu'il lui confiait son fils, dernier espoir de sa race. Quelques semaines après, il expirait.

Dans cette entrevue, Philiberte de Luxembourg avait promis tout ce que son mari lui avait demandé. Quoique fort jeune encore, et de la naissance la plus illustre, puisqu'elle comptait parmi ses ancêtres des empereurs et des rois (1), la princesse ne se remaria

(1) Elle était fille d'Antoine de Luxembourg, comte de Brienne, de Ligny et de Roussy, et d'Antoinette de Beaufremont. Elle comptait parmi ses aïeux trois rois de Bohême, un roi de Hongrie, une impératrice d'Occident, cinq reines et plusieurs princes. (Voy. MONNIER, *Annuaire* du Jura, 1843, p. 119.)

point, et consacra sans réserve son veuvage à l'éducation de son fils. C'était une femme née pour les grandes affaires, d'un esprit supérieur et d'un courage viril. Le comte, son mari, homme dissipateur et prodigue, avait contracté beaucoup de dettes et engagé, dans ses nombreuses campagnes, une partie de ses biens. Par une administration habile et sage, elle acquitta toutes ces dettes, racheta les terres engagées et releva complétement cette fortune en désordre (1). Mais plus qu'aucun autre devoir, le soin de son fils l'occupa tout entière. Elle vit promptement tout ce qu'il y avait, dans cet enfant, de richesses morales et de nobles instincts. Philiberte fut son unique maître. Elle l'initia aux premières vérités de la foi chrétienne qu'il n'oublia jamais, et, toute sa vie, le fils conserva pour sa mère la déférence et le recpect profond, qui est l'un des traits les plus frappants de son caractère.

Entre les possessions si riches et si nombreuses de la maison de Chalon, qui faisaient du jeune prince le seigneur le plus puissant de la Franche-Comté, elle avait, par préférence, choisi Nozeroy, ville et château contigus l'un à l'autre, s'élevant sur la même montagne, au milieu d'une vaste plaine semée de villages et entourée de grands bois. Cette plaine s'appelle le *Val-de-Miége*. La rivière d'Ain naît à

(1) En 1504, dans une requête adressée au Parlement de Dole, la priucesse expose que, à peine de perdre 40,000 fr, il est indispensable qu'elle rachète ces biens vendus à réachat au-dessous de leur valeur. (*Archiv. Chalon*, E, 1335.)

côté. Fils d'un père sexagénaire, le prince avait et eut toujours une complexion délicate (1). Philiberte voulut qu'il se fortifiât dans l'air pur et vivifiant de ces montagnes du Jura. C'est là qu'il passa son enfance et sa première jeunesse. Il reçut l'éducation d'un grand seigneur, c'est-à-dire qu'il apprit à lire et à écrire. Il n'en sut pas d'avantage sous le rapport des lettres, et, jusqu'à la fin, écrivit et orthographia médiocrement sa langue. Comme ses aïeux, il était destiné à faire un homme de guerre. Les livres qu'il préférait dans la bibliothèque où, comme on disait, dans la librairie de cette maison princière, étaient les récits et les romans de chevalerie, Amadis ou les preux de la Table-Ronde.

Le château de Nozeroy n'était pas une solitude silencieuse, mais une demeure presque royale qu'avaient visitée nos grands ducs de la maison de France, que visitaient encore les gentilshommes les plus illustres des deux Bourgognes, et que rendait plus animée la présence d'un personnel nombreux, écuyers, gentilshommes, maîtres d'hôtel, pages, veneurs, fauconniers. Le prince aimait ce bruit, il était passionné pour les grandes meutes, les beaux chevaux, les chasses retentissantes dans les forêts, jeux auxquels se joignirent bientôt pour lui les premiers combats des tournois. Son corps s'endurcissait dans ces exercices violents, et, toute sa vie, il y excella.

(1) On le voit par ses journaux de campagne, qui le montrent obligé de recourir souvent aux médecins et aux remèdes de la médecine.

Sans rien perdre de sa dignité, il se mêlait aux paysans, leur parlait avec affabilité, et tous les gens du vallon se plaisaient à remarquer en lui, moins la rudesse d'un homme de guerre qu'une bonté simple et précoce, qui le faisait aimer de tous. Dès ses premières armes, il devint l'idole des habitants de nos montagnes (1).

Le prince grandissait, et sa mère voyait avec effroi que le jour n'était pas loin où il aurait à prendre un parti entre la France et l'Espagne. Bourguignon par son père et par ses vastes possessions dans le comté, il était Français par sa principauté d'Orange et par ses grands domaines de Dauphiné et de Bretagne. Brantôme a écrit qu'en 1517 Philibert de Chalon, pour revendiquer la pleine souveraineté d'Orange et trouver de l'emploi, s'était rendu à la cour de France, au temps du baptême du dauphin, en grand équipage et accompagné d'une belle noblesse. Le roi, ajoute Brantôme, ne fit pas le cas qu'il devait de ce jeune prince, grande faute dont il prit mal à la France, car elle eut en lui un ennemi mortel.

Ce récit, répété par Dunod et même par les historiens du XVI[e] siècle, tels que Martin du Bellay et Gollut (2), manque entièrement de vérité. Les

---

(1) « La merveilleuse amour que tous ceulx de la montagne ont tousjours eu... » (*Requête des montagnards*, Pièces justif. n° VII.)

(2) *Histoire du comté*, t. II. — *Mémoires* de Martin du Bellay, an. 1517.— Cette erreur était tellement accréditée qu'elle a trompé Gollut, qui a vécu dans le même siècle et dans le même pays que

titres intimes de la maison de Chalon ne disent rien de semblable, et voici ce qu'ils nous apprennent :

Dès l'âge de quatorze ans, le jeune prince offrit ses services à Charles-Quint, qui les accepta dans les termes les plus gracieux et les plus empressés (1).

En même temps, et au moyen de ménagements habiles, sa mère le conduisait souvent, ainsi que sa sœur Clauda, à la cour de France, où elle rencontrait le plus cordial accueil. Le roi et la reine ne cessaient de la traiter comme une parente et une amie, Louis XII se plaisait à l'appeler sa nièce, et la reine, cette fameuse Anne de Bretagne, dont les empereurs et les rois s'étaient disputé la main, était la cousine du jeune prince. Dans cette cour, rien de ce que demandait Philiberte ne lui fut jamais refusé; et cette faveur marquée se soutint dans les premières années du règne de François I[er].

La princesse d'Orange était en même temps l'amie de l'archiduchesse Marguerite, tante de

---

le prince d'Orange. « Il alla, dit-il, trouver le roy d'Espagne, s'estant départy du roy de France, au quel il avoit présenté son service, prenant occasion sur ce que estant à Fontainebleau, on le feit partir de son logis, pour faire place à un nonce du pape qui venoit en cour. » (*Mémoires*, anc. éd., p. 1005.)

(1) « Mon cousin, nous avons receu vos lettres et par icelles re-
» cogneu le bon vouloir que avez à nous povoir fere quelque ser-
» vice, dont vous mercyons, requerant que en ceste devotion et
» bon propos veuilliez continuer et vous employer à l'adresse des
» choses que verrez concerner nostre bien, honneur et advantaige,
» ainsy que en avons la confidence comme de nostre bon vassal.
» Et vous nous treuverez tousjours enclin et voluntaire vous
» gratifier, et estre bon cousin, roy et seigneur... Escript en
» nostre ville de Bruxelles, le x[e] jour de nov. XV[c]XVj. »

Charles-Quint et souveraine à vie du comté de Bourgogne (1). Leur correspondance fréquente respire l'affection et la confiance la plus entière, sentiments que la princesse ne négligeait aucune occasion d'entretenir. Aussi tendrement unie à la mère, l'archiduchesse avait reporté toute cette affection sur le fils. A quinze ans, il fut nommé gouverneur du comté de Bourgogne. Rien de pareil ne s'était encore vu dans nos contrées. Dès qu'il fut parvenu à sa dix-septième année, on parla de lui donner le collier de la Toison-d'Or, et, à cet âge, il en fut nommé chevalier. Chose étrange, on voit par les lettres de l'empereur Maximilien qu'il y eut entre Charles-Quint et lui une sorte de lutte à qui en attacherait au prince les insignes (2). Ainsi la France et l'Espagne semblaient se disputer cet enfant privilégié.

(1) « L'an 1517, ne pouvant laisser le roy catholique, les royaulmes à luy nouvellement advenus, fit convoquer les Etats de ses pays d'en bas en sa ville de Gand ; et furent remontré plusieurs raisons qui mouvoient le dit roy laisser les dits pays, ayant sa confidence de Made sa tante la laissa pour régente et gouvernante des dits pays, print congé des Etats, et tira à Midelbourg, pour s'embarquer au voyage d'Espagne, fut accompagné de la dite dame sa tante, Mad[e] Eliénor sa sœur aisnée, DU PRINCE ET PRINCESSE D'ORANGE, *lesquels estoient arrivez à Gand, y estant le dit S[r] Roy, des sieur et dames du pays.* » (VANDENESSE, p. 4 et suiv.)

(2) « De par l'Empereur.

» Très chier et féal cousin, nous sommes très joyeulx de ce » que avez été érigé et choisy au nombre des chevaliers de nostre » ordre de la Thoyson-d'Or. Et pour ce que avons avez désiré » votre bien honneur et advancement, en continuant à ce, sommes » en vouloir et entièrement résolu vous faire et créer chevalier » de nostre main, et emprès vous mettre et bailler nous mesme

Toutefois, ces faveurs presque prématurées de la maison d'Autriche jetaient l'inquiétude dans l'âme de la princesse d'Orange, qui craignait, non sans raison, qu'elles ne devinssent une cause de refroidissement ou de rupture avec celle de France. Dans sa sollicitude maternelle, elle eut voulu, à force de ménagements, tenir pour son fils la balance égale entre les deux couronnes. C'est dans ce but qu'en 1518 et au commencement de l'année 1519, elle partit avec Philibert pour Paris. Et dans ces deux voyages, le jeune gouverneur, qui n'avait pas encore reçu l'ordre espagnol de la Toison-d'Or, fut à la cour l'objet des plus flatteuses prévenances. Les comptes de sa maison nous le montrent, dans cette dernière circonstance, tantôt assis à la même table de jeu que la reine, tantôt suivant la cour à Saint-Germain-en-Laye, à Tours, à Amboise. Les joutes de cette dernière ville eurent un grand éclat et durèrent bien des jours. Philibert s'y distingua par son adresse dans tous les exercices du corps, comme

» le collier du dit ordre, et à ceste fin avons puis naguères escript » à nostre bon fils, le Roy catholique, de nous mander et envoyer » icelluy pour en après quant vous manderons venir et vous » transpourter vers nous. Et si d'adventure notre dit bon fils vous » avoit envoyé présenter le dit collier avant la réception de ces » présentes, ou en après vous le mandoit, que ne croyons, nous » désirons et vous requérons non le recevoir, ains le nous envoyer » en mandant un de vos serviteurs avec ; et par icelluy vous » siguifierons les jour et lieu que entendons vous le délivrer pour » selon ce vous régler. A tant, très chier et féal cousin, Nostre » Seigneur soit garde de vous. Donné en nostre ville d'Ausbourg, » le IIIe jour de novembre, l'an XVcXVIII. » Signé : *Pro Rege*, Renner. Original. (*Arch. Chalon*, E, 1296-97 et suiv.)

par la magnificence de ses chevaux, de ses écuyers et de ses parures chevaleresques. Héritier des goûts de prodigalité de son père, il jetait l'argent à pleines mains avec l'étourderie d'un jeune homme, tellement que sa mère, prise au dépourvu et avec une bourse épuisée, fut alors obligée, pour suffire à ces dépenses, d'engager en secret un collier et un autre bijou de grande valeur (1).

Il ne songeait point à quitter ces fêtes enivrantes, quand arriva à la cour un émissaire de Charles-Quint, chargé d'instructions bien différentes et d'un style fort sévère (2). Offensé de ces allures toutes

---

(1) 1519 (*n. s.*), 16 *mars, à Saint-Germain-en-Loye.* — Acte par lequel Philibert de Chalon déclare avoir délivré à Claude de Troye, son receveur général en Bretagne, un COLLIER D'OR où sont enchâssés deux diamants, quatre rubis, vingt-trois perles mises en œuvre en huit platelettes d'or, les dits diamants aussi emplatelés d'or, le tout émaillé de noir en petits rondeaulx — plus une potence d'or en la quelle il y a cinq diamants, dont les trois sont en triangle, le quart en table et le cinquième en poincte. Pour sur icelles pièces faire un emprunt de 1,500 livres pour convertir à la dépense que faisoit présentement le dit prince à la cour de France. (*Arch. de la maison de Chalon*, E. 1301. — Voy. aussi Pièces justif. n° 1.)

(2) 1519, *mars* (n. s.), *Barcelone.* — Instruction signée de la main de Charles-Quint et rappelant qu'il a accordé le collier de la Toison-d'Or à Philibert de Chalon ;

Qu'il lui a accordé une pension de 4,000 fr. par an, et en oultre si honorable traictement qu'il n'eut cause de chercher autre service, sort ou parti ;

Qu'il lui a donné charge de gens d'armes, tous natifs du comté de Bourgongne ;

Qu'il le fera payer de 4,000 fr. dus sur sa pension d'une année expirée.

Le roi s'étonne des délais du prince à recevoir le collier dont s'honorent les rois, princes et archiducs. — Il lui a accordé un

françaises, le roi d'Espagne, dans un écrit plein d'amertume, rappelait au jeune comte les marques d'affection qu'il lui avait données, le peu de retour qu'elles rencontraient et l'étonnement que lui causait le retard presque dédaigneux de l'élu de la Toison-d'Or à recevoir les insignes d'un ordre dont s'honoraient les empereurs et les rois. La missive lui fixait nettement un délai extrême dans lequel il eût à se faire recevoir, et se terminait par l'injonction d'avoir à se rendre dans le comté de Bourgogne pour s'y occuper des soins de son gouvernement.

A ce coup de foudre inattendu, le jeune prince demeura atterré, il n'avait pas voulu offenser le roi d'Espagne qui, presque en même temps, était nommé empereur, élection destinée à produire de terribles guerres entre l'Allemagne et la France. Cet ordre précis ne comportait pas de nouveaux retards, Philibert obéit, et, sans prolonger son séjour à la cour de France, revint immédiatement en Bourgogne.

Pour faire trêve à ces tristesses dont sa mère était

---

délai depuis plus d'un an expiré, et le prince demande encore un plus long délai, ce que le roi ne trouve ni raisonnable ni honneste.

Cependant, par bénignité il consentira à attendre jusqu'à la Saint Jean-Baptiste, 1520. Il conclut que si le prince fait son devoir, selon qu'il en est tenu Sa Majesté entend le garder, soutenir, préserver, et défendre ses biens comme autres des vassaux.

Le roi désire que promptement il se tire au comté de Bourgogne dont il a le gouvernement pour entendre à la garde et seurté d'icelui, et de dresser ban et arrière ban de tous les nobles et autres. — Le roi lui enverra ses instructions. (*Arch. de la maison de Chalon.*)

la confidente intime, sans qu'il en parût rien au dehors, le jeune gouverneur de dix-sept ans s'occupa, pendant les derniers mois de l'année 1519, à préparer, soit dans la cour du château de Nozeroy, soit dans la plaine voisine, le magnifique tournoi dont l'histoire a conservé les curieux détails (1), et qui eut un si grand retentissement dans les deux Bourgognes. Pendant plusieurs jours, de splendides fètes, plus belles encore que celles de l'année précédente, qui s'étaient données dans le même vallon, réunirent l'élite de la noblesse des pays bourguignons. A la lance, à l'épée, on vit les plus brillants faits d'armes; plus d'un guerrier renversé alla mesurer la terre. Les regards des dames, arbitres souveraines de la valeur et de l'adresse, animaient les combattants, et pour les vainqueurs doublaient le prix des couronnes. Cette époque est l'une des dernières et des plus remarquables de la chevalerie franc-comtoise.

L'année 1520 allait s'ouvrir, et pendant les jeux si animés où le jeune prince fut un des principaux tenants, son âme n'avait cessé d'être en proie à une agitation secrète. Il était poursuivi par la pensée du ressentiment de l'empereur offensé, et voyait approcher le dernier délai qui lui était marqué pour

---

(1) Voyez-en le récit dans Dunod, *Histoire du comté*, t. III.

On voit par l'inventaire de la maison de Chalon que, au mois de septembre 1519, pour les organiser, le prince acheta des marchandises d'une valeur de 10,382 fr., somme qui dépasserait de beaucoup celle de 100,000 fr. aujourd'hui. (*Inventaire Chalon*, article des *traités et donations*, n° 23.)

recevoir le collier de la Toison-d'Or. Les temps devenaient plus menaçants, et laissaient apercevoir à des signes certains que la guerre ne tarderait pas à éclater entre l'Espagne et la France. Sous le poids de sa perplexité, et après avoir pris les conseils de sa mère, le prince d'Orange se décida à quitter Nozeroy le 20 janvier 1520, accompagné des serviteurs de sa suite (1), et à prendre le chemin de l'Espagne pour y faire sa première visite à Charles-Quint, presque aussi jeune que lui. Car l'empereur n'avait que vingt ans. L'accueil fut gracieux et courtois, nulle allusion au passé. Philibert plut au roi d'Espagne par sa jeunesse, sa bonne mine, sa loyauté, sa modestie. Pressé d'enlever à la cause française un pareil appui, l'empereur le créa sur-le-champ capitaine de cinquante lances de ses ordonnances; et, faisant apporter le collier de la Toison-d'Or, il le lui attacha en l'embrassant. Philibert se retira de cette entrevue la joie dans le cœur, et, de son côté, Charles-Quint se hâta d'écrire à la princesse d'Orange pour lui exprimer combien il avait été heureux de voir son fils, qui lui appartenait désormais, et qu'il voulait, disait-il, avoir constamment près de lui (2).

---

(1) *Arch. Chalon*, carton E, 1287, c. 42.

(2) 1520, 3 *mai*. *Lettre de Charles-Quint à Philiberte de Luxembourg*. — « Ma cousine, je vous advise que suys esté joyeulx de la » venue de mon cousin le prince d'Orange vostre fils, et vous » mercye le plésir que m'avez faict de le m'avoir envoié. Je l'ay » trouvé plain de bon vouloir et de si bonne sorte que j'espère » recevoir de luy du bon service. Et pour commencer à luy dé-

L'empereur allait partir pour l'Angleterre où l'appelait un motif politique, et Philibert l'accompagna à la Corogne, port de l'Espagne occidentale. Avant de prendre la mer avec son souverain, il renvoya en Bourgogne une partie de ses serviteurs intimes (1); puis, songeant aux hasards des voyages et de la vie militaire qui allaient commencer pour lui, il voulut assurer, à tout événement, le sort de sa grande fortune; il la donna par testament (2) à son unique sœur Clauda de Chalon, mariée à Henri de Nassau, et à son jeune enfant du nom de René. Il ne soupçonnait guère que la jeune princesse mourrait l'année suivante (3). Arrivé en Angleterre, où

» monstrer l'affection que je luy porte, je luy ai donné mon ordre
» de la Toyson-d'Or, et avec ce l'ay fait capitaine de cinquante
» lances de mes ordonnances, et suis délibéré de le tousjours bien
» traicter et le croistre en estat, honneurs et bien, comme son bon
» roy et maistre. Je l'ai retenu pour m'accompagner en mon passer en Angleterre; et quand seray arrivé en mes pays de par
» delà, je le envoieray vers vous soubs espoir que me le renvoierez
» bientost, *afin que je l'aye continuellement près de moy*. priant
» à tant Dieu, ma cousine, vous avoir en sa garde. Escript à la
» Couroigne, le III° jour de may (1520). Signé CHARLES. » (*Arch. Chalon*, à la préf. du Doubs, E, 1296.)

(1) *Arch. Chalon*, E, 1287, c. 42.

(2) Nous possédons ce testament, daté à la Corogne, du 3 mai 1520. (Voy. *Inventaire de la maison de Chalon*, t. III, 12° cahier, p. 223.)

(3) Elle mourut hors de son pays, à Dust. — Le 2 mars 1521, (*n. s.*) Philibert accompagnait Clauda à Saint-Claude, probablement dans un pèlerinage de prières pour la santé de cette sœur bien-aimée. Elle était morte au mois de juillet 1521. Philiberte de Luxembourg donna un grand éclat au deuil de sa fille. Des draps noirs, destinés à habiller les pauvres, furent achetés alors à Dijon et dans les quartiers d'Orgelet et de Clerval (Clervaux); des

l'empereur ne séjourna que quatre jours, Philibert passa avec lui dans les Pays-Bas. De là il regagna la Bourgogne pour y revoir sa bonne mère qu'il venait de quitter pour la première fois. Son séjour à Nozeroy fut fort court, car il se vit immédiatement rappelé par l'empereur pour assister, comme les grands vassaux de l'empire et de l'Espagne, aux fêtes de son sacre qui eut lieu à Aix-la-Chapelle, avec un éclat extraordinaire (1).

Voilà quelles furent les dix-huit premières années de la vie du prince d'Orange, et par quelle série d'événements se formèrent, entre Charles-Quint et lui, ces premiers liens d'une affection qui ne se démentit jamais. Mais cette situation si brillante avait un autre aspect moins heureux. Cette union si étroite avec l'empereur, c'était, à n'en pouvoir douter, la rupture avec la France. Bientôt la guerre éclata entre les deux couronnes. Philibert y prit part; sa principauté d'Orange fut confisquée par François I[er], comme ses terres situées en France. L'effort de l'armée française se porta sur la Navarre : pour la reprendre, Charles-Quint assiégea deux fois Fonta-

---

chantées faites à l'abbaye de Migette, des prières aux Carmes de Clervaux, chez les Frères Mineurs de Chalon, de Villefranche, de Lisle-sous-Montréal. (*Arch. Chalon. Généraux*, C, 43.) Un service funèbre fut alors célébré à Nozeroy. *Outre* 400 *écussons, il y en avait* 36 *autres grands, comprins les deux qu'estoient aux portes du chasteau et des Cordeliers.* (*Arch. Chalon. Généraux*, C, 110, E, 1287.)

(1) Voyez aux Pièces justificatives la lettre de l'empereur invitant Philibert à l'accompagner aux solennités de son sacre.

rabie. Philibert y déploya la plus brillante valeur; il fut blessé au second siége, mais sa blessure se guérit, et l'empereur réjouit le cœur de la princesse d'Orange en lui parlant de son fils et des hauts faits d'armes dont il avait été le témoin.

Animé par ces succès, heureux et rêvant de nouvelles campagnes, le prince se rendait, au mois de juillet 1524, en Italie, lorsque, passant à Villafranca, près de Nice, il tomba dans les mains des marins d'André Doria. Quoique le pays fût neutre, le prince fut considéré comme prisonnier de guerre, livré à la France et successivement enfermé dans les châteaux de Bourges et de Lusignan. Dans le premier, il fut soumis à un traitement barbare dont il se plaint dans ses lettres à sa mère (1). Mais ni dureté, ni douceur, ni promesse, ne put ébranler sa fidélité envers l'Espagne. Ces rigueurs calculées se prolongèrent, au château de Bourges, jusqu'à la bataille de Pavie, qui amena dans ce traitement un changement complet, François I[er], prisonnier de guerre, ayant lui-même besoin d'être ménagé. Du reste, soit à Bourges, soit à Lusignan, l'âme ardente du prince se pliait mal aux tristesses de la captivité, et

(1) « Madame, je suis arrivé en ce lieu de Lusignan, où j'ai » trouvé Mons[r] du Vigent, qui set de tant plus essayé à me faire » bon tretement que Gabriel de la Chastre (à Bourges) prenoit » plaisir à me le faire mauvais. » (*Lettre de Philibert à la princesse d'Orange*, 25 *avril* 1525.) — « Ma cousine..., je treuve le traictement qu'on fait à mon cousin fort étrange et dur... » (*Lettre de Marguerite à la même*, 5 *mars* 1525.) (n. s.).

Voy. aux Pièces justif. les divers documents relatis à la captivité du prince.

Brantôme le peint dans sa prison l'oreille ouverte à tous les bruits, dans la douleur ou la joie, selon les revers ou les succès de ses persécuteurs, et charbonnant les murs de ces deux châteaux des sentiments divers et violents dont son âme était obsédée.

Cette longue détention dura dix-huit mois (1). Il fallut la bataille de Pavie, la captivité de François I[er] et le traité de Madrid, où la délivrance du prince d'Orange fut stipulée par un article exprès pour le rendre à la liberté. Jusque-là, sa mère et l'archiduchesse Marguerite avaient inutilement imploré et fait intervenir toutes les puissances, l'Angleterre, les cantons suisses, l'empereur et le pape.

Il était libre enfin. Lorsque les portes de la prison de Lusignan s'ouvrirent, son premier besoin fut de revoir sa mère et sa patrie. Il revint dans le comté de Bourgogne. Le bruit de son retour se répandit au loin dans le pays, où les registres municipaux laissent partout apercevoir un spectacle touchant, celui de la joie universelle. Dans toutes les villes où entra le jeune gouverneur du comté, les habitants allèrent à cheval loin au-devant de lui (2), témoignant leur dévouement et leur affection avec un respect peu commun aujourd'hui, mais qui était complétement dans les habitudes de cette époque.

L'empereur venait de le nommer gouverneur des deux Bourgognes. Car, d'après le traité de Madrid,

(1) Voy. Pièces justif. sur la captivité du prince d'Orange, n° 3.
(2) Notamment à Dole et à Salins.

ces deux provinces allaient être réunies. Il n'entre pas dans le plan de ce récit de retracer comme François Ier éluda la clause de ce traité. Le duché ne fut point rendu à ses anciens maîtres. La neutralité qui régnait entre les deux Bourgognes et qui en faisait la mutuelle sécurité, ne permettait pas à Philibert de tenter la conquête du duché par la force, et, quoique une longue captivité n'eût fait qu'irriter sa passion pour la gloire militaire, il se vit condamné à une inaction fatale, tous les hauts emplois dans les armées de Charles-Quint étant alors occupés par des capitaines en renom.

Dans cette extrémité, le prince, impatient de repos, prend, après avoir consulté sa mère, une résolution subite, celle de quitter Nozeroy et son gouvernement de Bourgogne, pour aller servir en Italie comme simple volontaire. Cette résolution eut sur toute sa carrière une influence décisive. Il venait d'apprendre que Frondsberg, capitaine allemand dévoué à Charles-Quint, levait en Allemagne un corps de 14,000 hommes (1) pour les conduire en Italie et servir sous les ordres du connétable de Bourbon, transfuge de la cause française, à qui l'empereur avait donné, avec le duché de Milan, le commandement de l'armée impériale. Entraîné par

---

(1) « Toutes les tentatives faites en Allemagne pour envoyer » des secours en Italie avaient échoué à cause de l'indigence de » l'archiduc, et parce que l'empereur n'y avait point envoyé d'ar- » gent. » (GUICHARDIN, III, 250.) Frondsberg n'en avait guère plus. De là l'origine des maux terribles qui ont frappé l'Italie dans ces guerres.

ses rêves de gloire, Philibert n'hésite plus et ne pense qu'à rejoindre Frondsberg.

Les journaux de ses campagnes, dont les pages vraiment intéressantes commencent précisément à cette époque (1), nous le montrent partant d'une course rapide à travers nos montagnes, suivi de quelques écuyers, et, de Nozeroy, s'avançant en droite ligne vers le nord par Saint-Gorgon, Saint-Hippolyte et Châtillon-sous-Maîche. Là, son cortége peu nombreux s'augmente de Melchior de Reynach, capitaine de ce dernier château, l'un de ses gentilshommes dévoués (2). Tous ensemble, à course de chevaux et sans perdre une journée, passeut dans le comté de Ferrette, franchissent le Rhin à Brisac, entrent dans le duché de Bade, puis dans le Tyrol, arrivent à Inspruck et descendent par la vallée de Brenner et les gorges de Trente pour entrer en Italie par Vérone. Déjà ils avaient rejoint Frondsberg; le prince se séparant de son cortége de sûreté, et voulant n'avoir que le rang de simple volontaire, traverse, avec trois écuyers et sous un déguisement, les Etats vénitiens ennemis de l'Espagne. Il trouve enfin le connétable de Bourbon dans le Milanais. La

(1) Je n'ai pas, dans les Pièces justificatives de ce mémoire, imprimé, avec les autres journaux, ceux de son premier voyage en Espagne et de son court séjour en Angleterre, parce qu'ils sont beaucoup moins importants.

(2) Il était pensionnaire du prince d'Orange. (*Arch. Chalon*, E, 1287.)

guerre, complétement allumée dans ce pays contre la France, s'y poursuivait avec des incidents divers. Philibert voit Bourbon et lui dit qu'il vient se ranger sous ses ordres.

C'était, pour un noble cœur comme celui du jeune comte de Bourgogne, une bien grave détermination que celle d'adopter le drapeau d'un homme tel que Bourbon, si longtemps dévoué à la France, premier prince du sang, et alors armé contre sa patrie. A Tolède, le marquis de Villéma l'avait mieux jugé, lorsque, prié par l'empereur de loger le connétable dans son palais, il lui répondit : « Je n'ai » rien à refuser à Votre Majesté, mais elle ne sera » pas surprise si, lorsqu'il sera sorti de ma maison, » je la fais détruire jusque dans ses fondements, » parce qu'elle aura été souillée par la présence » d'un traitre. » Mais le prince d'Orange, entraîné par ses goûts belliqueux, ne partageait pas les répugnances du fier Castillan. Il ne voyait dans Bourbon que la victime de la vengeance d'une femme et le chef choisi par l'empereur pour commander l'armée d'Italie. Un mot qui n'est peut-être qu'une boutade de jeune homme sert à peindre son caractère. L'empereur lui demandait un jour « s'il serait capable de faire la faute de Bourbon, et d'abandonner son roi ? » Pour rien au monde, répondit Philibert, sauf pour un cas. — Lequel donc ? reprit l'empereur avec une grande surprise. — Pour quel cas ? pour un dépit (1).

---

(1) Interrogé par l'empereur Charles, pour quel prix il voudrait

Entre le connétable et le jeune comte, l'un âgé de trente-huit ans, l'autre de vingt-cinq, il y avait plus d'un trait de ressemblance; des deux côtés, caractère aimable, qualités brillantes, bravoure sans égale. Bientôt ils s'unirent d'une étroite amitié, et je vois par les journaux de campagne de Philibert, qu'à Pavie il était logé chez Bourbon, et que, dans le cours de cette guerre, plusieurs fois de mutuelles invitations les réunirent à la même table. Le jeune comte ne respirait que les aventures périlleuses, et les mêmes journaux nous font connaître que, dès le premier mois de son arrivée, il fut nommé capitaine d'avant-garde et général des chevau-légers.

Ce poste convenait à la bouillante valeur d'un jeune homme de vingt-cinq ans; mais avec sa dignité d'âme, cette rapide fortune ne put lui cacher longtemps à quels soldats il avait affaire. Jamais armée ne porta plus loin l'indiscipline brutale et l'insolence envers ses chefs. Les Allemands de Frondsberg étaient les plus féroces. Comme ce capitaine les avait enrôlés à un ducat par tête, une fois payé, et dépensé dès longtemps, ils vivaient sans solde, à leur guise, marquant leur passage par le pillage, l'incendie et des excès de toute nature, s'en prenant même, quand ils manquaient d'argent et de vivres, aux chefs qui les avaient trompés. Frondsberg et Bourbon leur avaient promis les ri-

faire la faute du duc de Bourbon, qui avoit quitté son roy : « Pour rien du monde, sire, sauf pour un despit. » (GOLLUT, *Paroles mémorables, etc.*, éd. de 1589.) Livre fort rare.

chesses de l'Italie (1); cette proie, ils l'exigeaient, et, comme elle tardait à venir, un jour, après de longs murmures, passant au dernier degré de la fureur, ils se jetèrent sur le quartier du connétable, demandant à grands cris de l'argent ou sa tête. Un de ses serviteurs fut massacré, et, pour ne pas être assassiné lui-même, Bourbon, sans un moment de retard, fut réduit à prendre la fuite et à se cacher.

Il y eut quelque chose de plus étonnant. Ces actes d'incroyable insolence demeurèrent impunis. La première faute du prince d'Orange avait été de servir sous Bourbon; la seconde, beaucoup plus grave, fut de ne pas se retirer, lui, soldat volontaire, de cette abominable armée.

Devenu l'esclave de ses soldats, le connétable, sous l'impulsion de cette force brutale, se décida à attaquer Rome, si renommée par les trésors de la catholicité et les palais des riches Romains. Le 5 mai, il était avec son armée dans les campagnes voisines; le 6, à la faveur d'un brouillard épais qui masquait son approche, il parvint avec ses troupes jusqu'au pied des murailles. Le pape Clément VII, de la maison des Médicis, y était enfermé, et Lorenzo de Ceré, que les papiers du prince d'Orange appelait Rence, avait été, à la dernière heure, chargé de la défense de cette capitale du monde chrétien. Au moment où l'assaut commençait, il y eut parmi les troupes de Bourbon un mouvement d'hésitation

(1) Guichardin, III, 250.

et de trouble; pour les entraîner, il arrache une échelle des mains d'un soldat, l'applique contre la muraille, monte, et tombe frappé à la cuisse d'un coup mortel. A ce moment, Philibert de Chalon était à côté de lui, tous deux au premier rang; pour prévenir le découragement des troupes, il fait jeter un manteau sur le corps du connétable et s'élance lui-même à la muraille (1).

Après un assaut de deux heures, les murs de Rome sont escaladés. Du Borgo, où les assaillants pénètrent, ils passent dans le Transtevère et entrent dans la ville par le pont Sixte, d'où ils se répandent partout comme un torrent débordé. Rome subit plus que les horreurs ordinaires d'une ville prise d'assaut; non-seulement meubles, or, argent, pierreries, mais ce que les hommes respectent, temples, autels, évêques, cardinaux, vierges consacrées à Dieu, tout fut en proie à une soldatesque effrénée. Les lansquenets allemands, luthériens, ennemis du pape, se signalèrent entre tous par leurs fureurs (2). Guichardin, présent sur les lieux, a décrit, avec son éloquence ordinaire, le sac de Rome qui épouvanta

(1) Du Bellay, éd. de 1786, p. 37.

(2) Robertson m'étonne quand, en décrivant ces événements, il porte la distraction jusqu'à dire : « Les peuples païens et barbares, les Huns, les Vandales, les Goths, n'avaient jamais pillé Rome avec autant de cruauté que le firent alors les dévots sujets d'un monarque catholique. » (*Histoire de Charles-Quint*, 1771, IV, p. 154.) Cet historien oublie ce que dit Martin du Bellay de ces dévots sujets, *la plus part Allemands, surpassant les autres en férocité, presque tous protestants, par quoy grands ennemis du pape.* (*Mémoires* de Martin du Bellay, éd. de 1786, II, p. 38.)

Je ne ferai point à la mémoire du prince d'Orange l'injure d'examiner si, dans ce riche butin, ses mains et celles des écuyers de sa maison demeurèrent pures du pillage. Ses journaux de campagne éloignent à cet égard tous les doutes (1), et j'ajoute qu'aucun historien ne l'a jamais accusé. A aucune époque, le prince n'eut moins d'argent à sa disposition, et, dans une lettre écrite quelques mois après à sa mère, il lui confie, en demandant pressamment une somme de 6,000 écus, qu'il vit depuis longtemps *de la miséricorde de Dieu* (2).

Et, s'il faut pénétrer plus avant dans la conscience du jeune comte, au milieu d'événements si étranges, je le ferai. Qu'on ne se représente point le prince

---

« Quant à ce que vous dites du pape, nul n'a plus de regret de » ce qui s'est passé que moy, et a esté sans mon sceu ni commandement ; et ce que s'est fait a esté par gens désordonnés et sans » obéyssance à nulz de mes capitaines. » (*Réponse de l'empereur à la déclaration de guerre des rois de France et d'Angleterre*, dans l'*Apologie de Charles-Quint*. — *Mém.* GRANVELLE, V, p. 245-54.)

« Il est tout notoire à chascung que, si Mr le duc de Bourbonnois » et d'Auvergne (le connétable de Bourbon), lieutenant et capi- » taine général de Sa Majesté au dit exercite (armée impériale) eut » vescu quand Rome fut prinse, jamais les maux qui y furent » faicts ne fussent advenus... Mais après son trespas, le dit exer- » cite demeura sans chief, ordre ne gouvernement. » (*Mémoires* » GRANVELLE, I, f° 89.)

(1) On y voit qu'après et pendant le pillage, les approvisionnements et fournitures de sa maison et de sa table furent, comme précédemment, faits et soldés chaque jour, sans changement d'aucune sorte ; et si quelques articles provenant du sac de Rome furent achetés par ses écuyers pour sa table ou la leur, le journal en mentionne l'origine et le paiement. (Voy. aux *Pièces justificatives*, n° V, 3 juin 1527.)

(2) Lettre de Philibert à sa mère, datée de Sienne, 8 nov 1527.)

d'Orange comme un de ces hommes de guerre qui, à la question d'honneur près, se résignent aux faits accomplis et assistent avec indifférence et, au besoin, le blasphème sur les lèvres, à la dévastation sacrilége des églises. Ses papiers intimes nous en offrent un portrait absolument opposé. Dans la vie des camps, il avait conservé les traditions de sa pieuse mère et était demeuré fidèle, non peut-être sans quelque mélange de faiblesse morale (1), aux pratiques de la foi chrétienne. Dans cette Rome profanée par ses soldats, comme dans le cours de ses campagnes, on le voit constamment demander à l'Eglise ses prières (2), et, un jour, pendant les fêtes de Noël, se faire conduire par un prêtre dans sept églises, pour y faire par piété ses stations successives (3).

Cependant, dès les premiers jours qui suivirent l'entrée des Allemands dans Rome, le pape effrayé, suivi de Rence de Céré, son impuissant défenseur, des cardinaux et de tous les ambassadeurs, s'était réfugié dans l'asile peu sûr du château Saint-Ange. Sans attendre les ordres de l'empereur, et considérant le souverain pontife comme un ennemi membre de la ligue, le prince d'Orange avait commencé le siége de cette forteresse. Il en dirigeait les approches quand, étant à découvert, il fut frappé à la tête d'un

---

(1) S'il faut en croire Brantôme et quelques indices tirés des Journaux de campagne du prince.

(2) Voy. ses Journaux de campagne, *passim*. Il fait dire dans un mois jusqu'à soixante-quinze messes.

(3) *Ibid.* Décembre 1527.

coup d'arquebuse. Guichardin, présent à Rome, a ignoré ce fait, qu'il ne mentionne pas dans son *Histoire des guerres d'Italie ;* mais Martin du Bellay l'a connu et rapporté (1), et j'en trouve la preuve et le récit dans le Journal de campagne déjà cité (2).

Sa blessure était grave et ses jours furent en danger. On voit par le même journal qu'il reçut tous les secours de l'art. Mais la plaie ne s'envenima pas malgré les chaleurs et la peste qui commençait à sévir dans Rome. Le 6 juin, le prince était assez rétabli pour entrer en négociation avec le pape, obligé de subir la loi du vainqueur (3). Le lendemain, il recevait au palais Saint-Marc Rence de Céré, qui vint, en suppliant et accompagné de sa femme, faire sa soumission à part (4).

Malgré la capitulation, Clément VII, qui ne pouvait payer la rançon de 400,000 ducats qui lui était imposée, sans préjudice d'autres conditions fort

---

(1) « Le prince d'Aurenge, faisant les approches pour battre le » chasteau, fut frappé d'un coup d'arquebouse à la teste, dont il » fut en dangier de mort. Mais pour cela ne laissa le siége se » continuer. » (*Mémoires* de MARTIN DU BELLAY, éd. citée, p. 39.)

(2) Voy. ce registre sous la date du 29 mai 1527, aux Pièces justificatives.

(3 et 4) « Le pape Clément, désespéré de secours, capitula avec » le prince d'Aurenge. Par cette capitulation, lui et tous les car- » dinaux demourèrent prisonniers entre les mains du dit prince. » Mais le seigneur Rence de Céré, le seigneur de Laugey et autres, » tenant le party du roy, ne voulurent accepter la dite capitula- » tion... Par quoy ils firent capitulation particulière, et par icelle » leur fut permis de s'en aller armes et bagages sauves. » (*Mém.* de MARTIN DU BELLAY, éd. citée, p. 39.) Sur les démarches de Rence de Céré près du prince, voyez Journal cité, juin 1527, aux Pièces justificatives.

onéreuses, demeura, avec les cardinaux, prisonnier au château Saint-Ange, où sa captivité se prolongea longtemps.

Cette main mise sur le pape, vicaire de Jésus-Christ, et cette longue détention étonna l'Europe. Charles-Quint n'osa l'approuver extérieurement, répondant toujours aux vives accusations dont il était l'objet, que tout s'était fait sans ses ordres. En signe de deuil, il suspendit même, selon quelques historiens, les fêtes du baptême de son fils Philippe II (1), et ordonna des prières publiques pour la délivrance du souverain pontife, comme si un seul mot de sa main n'eût pu le faire mettre immédiatement en liberté.

Cette duplicité alors et depuis n'a trompé personne. Au fond, l'empereur approuvait complètement ce qu'avait fait le prince d'Orange, et s'il en fallait une preuve de plus, je la trouverais dans les papiers secrets du prince. C'est une lettre qu'il recevait alors d'Henri de Nassau son beau-frère, qui, en qualité de premier chambellan, approchait le plus près de la personne de Charles-Quint. On y lit que, dans les conseils de l'empereur, après la prise de Rome et la mort de Bourbon, il a été délibéré quel serait à sa place le commandant général de l'armée impériale; que des promesses antérieures ont fait préférer le marquis de Montferrat, mais que le marquis est vieux, et que, si, lui Philibert, en est

(1) ROBERTSON, *Histoire de Charles-Quint*, III, 317. — GUICHARDIN dit au contraire que ces fêtes ne furent pas suspendues, III, 157.

seulement le lieutenant, il n'en aura pas moins la principale autorité (1).

Le pape était toujours prisonnier au château Saint-Ange. Depuis et pendant cette captivité, des perplexités cruelles se succédèrent dans le cœur du prince d'Orange. Nous avons raconté la dévastation du palais Saint-Marc où il logeait et sa retraite forcée devant la révolte de ses troupes ; la peste, devenue plus violente, s'étendit dans Rome et hors de Rome. Le prince en fut atteint à Sienne, où il s'était retiré; plusieurs de ses serviteurs furent frappés autour de lui. Sa vie courut les plus grands dangers, et ses gens, au comble de l'effroi, furent obligés d'appeler précipitamment les médecins les plus habiles (2).

Il se remettait à peine de cette dangereuse maladie, quand il apprit la défection du duc de Ferrare, qui abandonna le parti de l'empereur pour s'attacher à celui de la ligue. Cet événement fixa le sort du prince d'Orange ; il n'y eut plus d'obstacle à ce qu'il fût généralissime de l'armée impériale en Italie. Cet honneur combla ses vœux, et l'ambition croissant avec les dignités dans son cœur de jeune homme, il voulut presque immédiatement y joindre celle de vice-roi de Naples, devenue vacante par la mort de Lannoy. C'est à sa demande que sa mère en écrivit à l'empereur (3). Mais ce vœu ne s'ac-

(1) Voy. la lettre d'Henri de Nassau aux Pièces justificatives.

(2) Voy. *Journaux de campagne*, juillet 1527. (Pièces justificatives n° V.)

(3) « Je ne sais si vous avez receu d'autres lettres que je ay

complit point alors, quoique la réponse qu'elle reçut fût pleine de courtoisie (1); cette vice-royauté devait être le prix de plus redoutables épreuves.

Le voilà généralissime de l'armée impériale. Mais cette armée, il fallait la faire sortir de Rome, où elle faisait depuis si longtemps le désespoir des Romains; l'immense butin qu'elle y avait fait ne lui suffisait pas. Elle y vivait en telle licence que le marquis du Guast et le vice-roi de Naples, Hugues de Moncade, craignant pour leur vie, avaient été obligés d'abandonner cette capitale, et la peste qui avait même gagné le château Saint-Ange ne pouvait décider cette soldatesque à partir.

Cependant il devenait urgent de diriger ces troupes indomptables sur le royaume de Naples, qu'allait attaquer Lautrec, le plus renommé des généraux de François I[er], à la tête d'une puissante armée. Mais les soldats impériaux déclarèrent qu'ils ne marcheraient pas si l'arriéré de leur solde ne leur était payé (2). La rançon du pape, délivré enfin, après

---

» escriptes de la mort du visroy de Naples; je crois que sy les » avez receues quares faytes les despeches il contenues, je saroys » voulontie le cy ou le non, par quoy par les premières me le » manderez sy vous plaist. » (Lettre déjà citée de Philibert à sa mère, datée de Sienne, 8 novembre 1527.)

(1) Voy. aux Pièces justificatives n° IV.

(2) Le prince écrit de Sienne à sa mère, le 8 novembre 1527 : « ..... Bien vous veux advertir que j'attends une escorte que » doyt venir de Rome pour me venyr quérer. Et moy, estre là, » feray tout ce quy me sera possible de contenter l'armée. Ce que » je crois quy se fera, car il i a jà bon commencement, et, ce » fest, essayrons de recouvrer à l'empereur ce qu'il a perdu, ce » que j'espère quy se fera aisement; car je sommes encore une » bonne armée. »

six mois de captivité, fit les frais de cette solde. Ils obéirent alors, et sur-le-champ le prince d'Orange entra dans le royaume de Naples pour le défendre.

Lautrec arrivait par la Romagne et la Marche d'Ancône; il approchait de plus en plus, et bientôt les deux armées se joignirent. Le général français voulait sur-le-champ livrer bataille; mais le plan du prince d'Orange était complétement opposé: c'était d'arrêter, de ralentir du moins la marche de l'ennemi, sans exposer ses troupes. Il y parvint par une stratégie fort habile et admirée des historiens (1); et ce n'est qu'après deux mois de petits combats que Lautrec, toujours harcelé, put arriver devant Naples. C'était le 29 avril 1528; il en commença immédiatement le blocus, plein d'espoir que le défaut d'argent, les mutineries intérieures et la famine allaient lui livrer la ville.

Les premiers événements de la guerre parurent justifier ces espérances; et, dans un combat naval, où l'on voit figurer plusieurs chevaliers franc-comtois (2), Hugues de Moncade, vice-roi de Naples, suc-

---

(1) « Cependant le prince amuse toujours l'armée françoise, et » feit semblant de combattre et livrer bataille, mais s'éloignant » tout à coup et se retirant en fuite et retraitte de loup, montroit » toujours les dents. Enfin, sans faire que quelques légières » pertes de ses gens, il gagne Naples, tout jeune capitaine et » quasi général sans barbe, à la barbe d'un des plus vieux routiers » et capitaines renommés de ce temps. » (Brantôme.)

(2) « Mourut Hugues de Moncade, vice-roi de Naples, et fut » fait prisonnier le marquis de Guast, *le seigneur de Ris* (Gerard » de Rye, seigneur de Balançon), *le beau Vauldrey...* » (*Mémoires* de Martin du Bellay, éd. citée, p. 92.)

comba les armes à la main ; l'élite de l'armée impériale y périt, et les vaisseaux qui purent échapper rentrèrent en désordre dans le port. Par cette défaite les assiégés, serrés de plus près, privés par la flotte ennemie que commandait Philippin Doria, des moyens de faire arriver les vivres du côté de la mer, semblaient dans une situation désespérée. Tous les yeux se tournèrent du côté du prince d'Orange, et à la place de Hugues de Moncade, capitaines et soldats, d'une voix unanime, le proclamèrent vice-roi de Naples. Il fallait de l'héroïsme pour accepter cette terrible mission. Les habitants de Naples avaient les impériaux en horreur (1); la garnison, composée de soldats de trois nations, c'est-à-dire d'Italiens, d'Espagnols et d'Allemands, semblait prête à en venir aux mains à l'intérieur (2). La peste et ses ravages s'accroissaient dans la ville, il n'y avait plus d'approvisionnement que pour un mois. A défaut de moulins, on ne mangeait que du blé, et les Allemands, sans solde, et bientôt sans vivres, recommençaient les murmures, préludes de leurs soulèvements (3). Les lettres d'un brigantin

(1) « ... Et luy (à l'empereur) sarai bien à dire les gens que j'ay » et la meschante voulonté qu'ont ses subjects en ce royaume. » (*Instr. de Philibert à Gérard de Rye, seigneur de Balançon*, portant sa réponse à l'empereur.) (*Mém.* GRANVELLE, I, 179-184)

(2) Voyez la même lettre.

(3) « Il n'était pas possible que Naples pût tenir longtemps » encore ; d'ailleurs la peste s'y faisait sentir cruellement ; et, » faute d'argent, on avait beaucoup de peine à contenir les Alle- » mands, qui se lassaient d'être amusés par de vaines espérances ;

saisi sur mer par les assiégeants, avait révélé à l'ennemi cet état de détresse, et Lautrec, altier, absolu, ne se flattait pas moins que d'avoir le prince d'Orange la corde au cou.

Mais Philibert n'était pas le même homme qu'à la mort de Bourbon ; et le temps n'était plus où il devait obéir à ses soldats, et non leur commander. Immédiatement après la bataille navale, il fait pendre l'un des capitaines des vaisseaux qui était arrivé en fuyant dans le port. Usant de l'ascendant qu'il avait pris sur ses troupes et de l'éloquence qui lui était naturelle, il calme et rassure les esprits, montrant une fermeté inébranlable, et répétant qu'il a nouvelles d'un prompt secours du côté de l'empereur. A défaut de la mer, c'est sa cavalerie légère qu'il charge de lui fournir des vivres par les convois qu'elle enlève sans cesse à l'ennemi. Y a-t-il des mutineries à l'intérieur, il ose faire saisir publiquement les rebelles (1), et quant aux capitaines qu'il appelle *les plus fougueux* (2), ceux sur lesquels ils ne pourraient faire acte de vigueur sans danger, il les gagne habilement, faisant briller à leurs yeux l'or et les *mercèdes,* comme il disait, qu'il leur promet au nom de l'empereur.

C'est ainsi que, patient, énergique, victorieux (3),

» il y en eut même plusieurs qui passèrent dans le camp de » Lautrec. » (GUICHARDIN, III, 377.)

(1) GUICHARDIN, loc. cit.

(2) Lettre déjà citée de Philibert à Charles-Quint.

(3) *Lettre de Marguerite à la princesse d'Orange :*

« ... Quant aux affaires d'Italie, quoy que les François en disent

il gagnait du temps et qu'il arrivait au jour où la fortune des armes fut entièrement changée. André Doria, dont les vaisseaux, sous la conduite de son neveu Philippin, faisaient la force des assiégeants du côté de la mer, trahit et abandonna la France; la force des impériaux augmenta successivement. A une heureuse sortie des assiégés se joignit le ravitaillement opéré par les vaisseaux de Doria. Les vivres, au contraire, manquèrent au camp de Lautrec qui sembla dès lors moins assiégeant qu'assiégé; la maladie fit périr les deux tiers de son armée, et lui-même y succomba.

Je n'applaudis point à ces événements, je les raconte; je sais qu'il s'agit des désastres de l'armée française.

Telle fut la fin de cette expédition de Naples, commencée sous de si brillants auspices. Philibert de Chalon, sortant alors de la ville assiégée, et sûr désormais de la victoire, poursuivit l'armée ennemie, força à capituler le marquis de Saluces, qui avait remplacé Lautrec, marcha de victoire en victoire, et reconquit à l'empereur tout le royaume de Naples, réalisant ainsi avec la plus parfaite précision ce que, six mois auparavant, il annonçait à sa mère.

» à leur avantaige, sy suis-je advertye qu'ils ont esté reboutés de » Naples par trois fois à l'adresse de mon dit cousin vostre fils, » qui est capitaine général, et y ont eu de la perte beaucoup et » se sont retirez. Et est le Sr de Lautrec bien malade ou mort. » et le Sr de Brunswich avec le Sr Antoine de Luyne, marchent » tousjours avant en assisteurs de l'armée de l'empereur .... De » Malines, le XXIII de juin, a° XXVIII. Signé MARGUERITE. » Original. (*Arch. Chalon*, E, 1296.)

Il mit le comble à tant de gloire en semblant lui-même l'ignorer. Dans le cours de cette conquête, l'empereur lui avait écrit, offrant de prendre la mer, malgré la crainte des vents contraires et la saison avancée, pour l'aider (ce sont ses termes) à jeter les ennemis hors du royaume de Naples (1). Cette dépêche, fort secrète, écrite de la propre main de l'empereur, devait, en cas de nécessité, être jetée à la mer; un émissaire sûr en était porteur : c'était un Franc-Comtois, Gérard de Rye, seigneur de Balançon, l'un des prisonniers du combat naval de Naples, rendu à la liberté par Doria (2). La réponse du prince d'Orange est un chef-d'œuvre de modestie. Il indique ses vues avec la plus grande réserve, et comprend à peine que, pour lui, un pareil souverain veuille hasarder sa personne, et surtout lui fasse cette grâce de consulter une si jeune tête, qui n'est guère celle d'un Aristote (3). Dans cette lettre, qui est longue, il n'est qu'une chose qu'il oublie, ce sont ses périls et ses services (4).

---

(1) Voy. la lettre de l'empereur dans les *Papiers d'Etat* du card. de GRANVELLE, I, 430, s.

(2) Ainsi que Jean de Vaudrey, appelé *le beau Vaudrey*.

(3) « ... M'a semblé que si jeune teste que la mienne ne devoyt » seul respondre en cas si grand..... Car quant à la sagesse je » crois que l'empereur ne m'a jamais tenu pour un Aristote. » (*Lettre de Philibert à Charles-Quint*, sans date, mais postérieure au mois de septembre 1528.) (*Mémoires* GRANVELLE, I, p. 179-184.)

(4) Je crois devoir donner quelques extraits de cette dépêche que nous ont conservée les manuscrits GRANVELLE (I, 179-184), et qui est la plus remarquable des lettres, d'ailleurs peu nombreuses, que nous possédons du prince d'Orange.

L'empereur ne mit point de bornes à sa reconnaissance ; frappé de tout ce qu'avait fait le prince d'Orange, et lui laissant en quelque sorte le choix parmi toutes ses conquêtes, il lui donna, par lettres impériales, avec la vice-royauté de Naples, le comté de Venafre, le duché de Gravina, la seigneurie de Matéra et la principauté de Melphes, sans compter d'autres terres importantes (1).

« ..... L'empereur peut estre asseuré que le nom de sa personne » luy vaudra X mille hommes, et que beaucoup de gens qui ne » savent quelz ils doibvent estre, bons ou mauvais, faudra » adoncques quy demonstrent le dedans.

» Touteffois il y a beaucoup de dangiers tant d'advanture de » guerre que faute d'argent, peut venir quelque mutinerie, et » d'icelle sourdre quelques revers, pareillement faute de vivres. » La nececyté est extresme en toute l'Italie universelle. Pareille- » ment n'est raison que sa personne s'adventure comme moy ou » aultre feroit : et, là où je pourrois attendre le temps à une nécé- » cyté à mon honneur et par rayson, à luy seroit honteux de s'ar- » rester pour nul destourbier d'ennemy, j'appelle de force ; car » il faut que la sienne soit si grande, qu'elle passe sur le corps à » tous aultres que se mestront au devant.

» Le supplierez me vouloir pardonner, si je m'advanture, » comme son serviteur bien humble, le supplier de vouloir bien » y penser à deux fois.....

» J'ai commencé, avec l'ayde de Dieu, à accorder son armée, » et il n'y aura desaccord avec les piétons allemands et espagnols, » et suys après pour faire le semblable avec les hommes d'armes, » chevaulx-légers et italiens, pour parachever de mestre le tout » en obéissance. Il pourra voir la grande somme qu'il monte, la » quelle, ores qu'elle est grande, ne pensay jamais y pouvoir » venir, et n'a esté sans force mercède à tous les cappitaines..... » Et luy supplierés que *ne s'ébaïsse s'il y en voit de bien fougueux*. » J'ay esté contrainct de donner à tous, ou je ne fusse jamais » venu à bout de l'appointement dict. »

(1) « L'empereur ayant reçu la nouvelle des heureuses victoires » du prince au royaume de Naples, nonobstant les rebellions des » seigneurs tenant le party de France, lui escripvit que des biens

Durant cette guerre, qui forme la plus grande page de l'histoire de Philibert de Chalon, et dans ce séjour de Naples, il ne cessa de se montrer somptueux, magnifique. L'empereur lui envoya, par Gérard de Rye, 100,000 ducats pour payer l'armée. Guichardin reproche même au prince des exactions qui auraient entraîné la mort de plusieurs personnages du plus haut rang (1) : accusation dont aucun papier de ses archives ne me permet d'apprécier la valeur (2).

En 1529, la paix de Cambrai vint mettre un terme aux exploits du prince en Italie. Il stationnait avec ses troupes dans l'Abruzze, au nord du royaume de Naples, quand on vint lui annoncer (3) que l'empereur l'avait désigné pour faire le siége de Florence. Les habitants de cette ville, la seule qui fut exceptée de la paix, avaient profité des malheurs et de la captivité du pape pour renverser la domination des Médicis, saccager leurs biens, les exiler et

---

» des rebelles il eust à faire recompense à ceulx de sa compa-
» gnie qu'il cognoistroit avoir mérité ; et que, du surplus, si
» quelque chose luy estoit agréable, mesme du duché de Gravine,
» principaulté de Melfe, comté de Venafre et Matera, qu'il luy en
» faisoit don et quand il luy plairoit, luy en délivreroit lettres
» patentes.» (*Arch. de la maison de Chalon.* Titres généraux, M. 95.)

(1) Guichardin, III, p. 402.

(2) On trouve dans le carton E, 1296 des *Archives Chalon*, une lettre en chiffres de Philibert à sa mère, sous la date du 4 avril 1529. Elle peut être fort curieuse. Mais ce chiffre ne m'est pas connu.

(3) Pour exécuter cette entreprinse, l'empereur ordonna au prince d'Aurenge lui mandant de se retirer de l'Abruzze où séjournait son armée. (Martin du Bellay, p. 132.)

établir à Florence le pouvoir populaire. A cet ordre, Philibert obéit sans tarder. Sur la demande de Clément VII, il vint à Rome le 1er juillet 1529, et concerta avec lui l'attaque contre Florence. Le pape lui fournit trois canons et quelques pièces d'artillerie du château Saint-Ange (1). Alors, le prince rassemblant son armée, la conduisit devant Florence, dont il commença le siége. Ce siége, décrit par les historiens, dura neuf mois. La ville, cernée de plus près et réduite à l'extrémité malgré son implacable résistance, allait succomber enfin, quand le prince d'Orange apprend que, pour la délivrer, et de concert avec ses habitants, arrive un capitaine florentin détaché au dehors, Ferruchi, que les journaux du prince appellent Ferruche. Il approchait par les montagnes de Pistoie avec des troupes rassemblées à Pise. Sur-le-champ, pour un temps fort court, le prince abandonne le siége, et s'avance à travers les montagnes. Emporté à la vue de l'ennemi par son impétuosité ordinaire, il se précipite à sa rencontre, et, marchant au premier rang, tombe frappé de deux coups d'arquebuse (2). Il était mort; mais on peut dire qu'il demeura comme enseveli dans son triomphe, car rien n'arrêta l'élan de ses

---

(1) Guichardin, III, 426.

(2) Gollut (*Mém.*, anc. éd., p. 1051) dit « qu'il fut tué pendant qu'il combattoit avec l'estoc un chevalier gascon, qui s'aidoit d'une masse. » Ce doit être une tradition de notre pays, plusieurs Franc-Comtois estant sur ce champ de bataille. — Les titres de sa maison appellent *Cavoignago* le lieu où le prince fut *frappé* (*Arch. de Chalon*, M. 132.)

troupes victorieuses, et, sept jours après, Florence ouvrait ses portes à l'armée impériale (1).

Ses écuyers au désespoir avaient recueilli son corps sur le champ de bataille, et enfermé son cœur dans une boîte de plomb.

Je renonce à décrire la douleur de ces serviteurs dévoués, presque tous Franc-Comtois (2), surtout celle de sa mère que la gloire de son fils consolait seule d'une séparation de quatre années, et qui, dans une lettre écrite alors au chancelier Perrenot, s'appelle la plus éplorée des mères (3). On ramena le corps à Lons-le-Saunier, ville qui avait été le berceau du prince, et qui devait être sa dernière demeure. La pompe de ses funérailles égala celle des rois, et dans le cortége, parmi les trophées de ses victoires, parurent cent trente-huit drapeaux enlevés à l'ennemi, et le grand étendard du peuple romain.

On voit encore à Nozeroy les ruines du château où il passa sa jeunesse et dont un dessin du XVIe siècle nous a conservé l'image tel qu'il était alors;

---

(1) Montluc ne se consolait pas de n'avoir pas assisté à cette grande journée de la mort du prince d'Orange. (*Mém.* de MONTLUC, p. 65.)

(2) Voyez-en la liste à la fin des Pièces justificatives.

(3) Elle lui écrit comme *autant désolée que poure mère sauroit estre de la très grande et douloureuse deffortune du trespas de son fils.*— « Elle voit la désolation de ses vassaux et l'apparente ruyne » de cette maison. Elle envoye des serviteurs à l'empereur, et re- » commande à M. de Granvelle de favoriser ce qu'ils doivent dire » pour empêcher cette ruine. (Lettre datée de Nozeroy, 19 août » 1530.) » (*Arch. Chalon*, E, 1296.)

on remarque dans la plaine voisine quelques traces du lieu de son dernier tournoi. Nous possédons son portrait, celui de son père, quelques lettres signées de sa main et partie des journaux de ses campagnes. Ces journaux, rédigés sur place par-ses écuyers, nous initient aux habitudes intimes du prince, même à ses jeux favoris qui le délassaient de la vie des camps, à sa magnificence, à la richesse de ses costumes somptueux, à sa prodigalité généreuse. En fait d'argent, il ne calculait rien, et avec de grands revenus, il eut toujours et laissa des dettes (1). On y aperçoit aussi que sa constitution n'était pas robuste ; mais chez lui la nature était dominée par la puissance de la volonté ; il supportait le froid, le chaud, la soif, la souffrance aiguë ; et c'est dans la cruelle atteinte d'une attaque de goutte que, le pied enveloppé dans un chapeau de velours, il marche à son dernier combat (2). Il se plaisait à dire qu'avec une armée de 30,000 fantassins et 4,000 cavaliers bourguignons, il passerait par le milieu des royaumes (3). Dans les conseils, il possédait le calme, la décision, l'énergie ; mais si sa valeur était sans égale, il ne la maîtrisait pas assez sur les champs de bataille, il courait au péril, et nul prince de sa race n'a porté plus loin que lui la furie fran-

---

(1) Dans une lettre du 19 août 1530, adressée par Philiberte de Luxembourg à la Córte regia de Naples, elle parle des *grandes dettes* laissées par son fils.

(2) Voyez ses Journaux de campagne, août 1530.

(3) Gollut, *Paroles mémorables*, 1589.

çaise. Aux qualités de l'homme de guerre qui étonnent et qu'on admire, il joignait la grâce aimable qui séduit, et la bonté qui subjugue. « C'était, dit » Brantôme, le prince du monde le plus libéral et » le plus affable, et pour ce, fort aimé d'un chascun, » fort pleuré et regretté de ceux de l'armée, tant des » Espagnols que des Allemands. » Le nom de Philibert de Chalon vécut longtemps dans le souvenir des hommes du Jura; quand, depuis l'Italie, son corps fut ramené en Bourgogne, il s'éleva un long cri de douleur dans ces montagnes, berceau de son enfance; bien des larmes coulèrent sur le passage de celui qu'après sa mort ils appelaient encore leur *tant bon Seigneur*, et la requête des montagnards du val de Miéges demandant à sa mère que le corps du prince fût déposé dans l'une de leurs églises, *pour soulager leurs grosses douleurs* (1), est la plus simple, la plus éloquente des oraisons funèbres du dernier rejeton des comtes de Bourgogne.

---

(1) Voy. cette requête au Pièces justificatives n° VII.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° I.

Relations de Philibert de Chalon et de sa mère avec la cour de France.

1507 (*n. s.*), février.

Dépense de Madame (la princesse d'Orange), pour le voyage qu'elle a fait de Nozeroy à Lons-le-Saunier à mener Mademoiselle (Clauda de Chalon), qui s'en aloit en France devers la reine, depuis le 12 au 19 du dit mois.

(*Arch. de la maison de Chalon*, 2e vol. de l'*Inventaire*, C. 62.)

1507, 13 novembre.

Lettre de Louis XII en faveur de Philiberte de Luxembourg sa nièce et du prince d'Orange. Le roi consent, pour obvier aux dommages qu'ils pourroient éprouver par suite des guerres qui surgiroient dans le comté de Bourgongne, que toutes les villes, places et chasteaux qu'ils y possèdent, et leurs seigneuries, demeurent à l'état de neutralité.

(*Ibid. Papiers de guerre*, n° 65.)

1508, 17 juillet.

Lettres originales de Louis XII adressées à ses gens, tant du Parlement que de la Chambre de Comptes de Dijon, contenant que, à la requête de sa très chiere et amée nièce la princesse d'Orange, et en faveur d'elle et de ses neveu et nièce, enfants mineurs dont elle a le bail, il consent que le duché de Bourgongne et les ressorts d'Auxonne et Saint-Laurent se fournissent pendant trois ans de sel à Salins.

(*Titres épars à la préfecture du Doubs.*)

1511, août et septembre.

250 escus au soleil pour emploier à la dépense que Madame (Philiberte) a fait devers la royne au lieu de Lyon ès mois d'août et de septembre 1511.

(*Ibid.*, *Comptes généraux*, C, 21. Nouv. classification.)

1511, 14 novembre.

Lettres du roy remettant à Philibert de Chalon tous les biens assis en France qui avoient appartenu à feu Thiébaud de Chalon, eschus au roy par droit d'aubaine.

(*Ibid. Cahiers d'Inv. Chalon*, J, 41.)

1515, 23 avril, à Paris.

Traité de mariage entre Henri, comte de Nassau, et Clauda de Chalon, fille de Jean de Chalon et de Philiberte de Luxembourg, passé à Paris en présence du roy de France. 100,000 fr. de dot sont promis à la future pour tous droits de succession.

(*Ibid. Inventaire Chalon*, t. III, cahier 12, n° 79.)

Le roi de France confirme ce traité le 24 avril, et promet 100,000 fr. six ans après le mariage.

(*Ibid.*, n° 83.)

1518.

Philibert fait un premier voyage à Amboise *pour les jouttes qui eurent lieu au mois de mai* 1518. Il y conduit neuf hommes d'armes et y dépense 6,622 fr., rien que pour ses accoustrements de joutes et de tournois. Draps de soye, d'argent et d'or, achetés près de marchands de Lyon.

Pour se rendre en France vers le roi et la reyne, il partit de Bletterans le 10 janvier 1518 (*n. s.*); il était à Amboise dès le mois de janvier, il y séjourna en janvier, mars, avril et mai, et ne fut de retour que le 2 juin de la même année.

En tout, sa dépense fut de plus de 16,000 fr.

(*Arch. Chalon.* Généraux, C, 35 de la nouv. classific.)

Le second voyage du prince en France, dans l'année 1519, a laissé plus de traces que le précédent; je les trouve dans le compte des dépenses de l'argentier de la maison, où se remarquent les détails suivants :

Compte de dépenses de Pierre de Loisy, argentier de Madame la princesse et de Monseigneur son fils, au voyage qu'ils ont fait en France devers le roy et la reyne estant lors à Paris, du 29 décembre 1518, qu'ils partirent de Nozeroy, jusques au 11 du mois de mai 1519, que Monsr arriva à Bletterans.

Ils sont à Paris en février et mars, et même depuis janvier, d'après une quittance du 23 de ce mois. (2e vol. de l'*Inv. Chalon,* Q. n° 170.)

A Paris a esté presté la somme de 1,550 fr. par un marchand, sur un collier que Madame a baillé, au quel sont plusieurs pierreries, diamants, rubis et perles.

Puis on voit le prince et sa mère à Tours.

Quatre escus à deux médecins qui ont visité Madame pendant sa maladie.

Aux veneurs et faulconiers de Monsr.

A l'hôtesse de Tours pour la belle chière de sept jours que Monsr y a esté logé.

Le 22 mars, à Monsr pour jouer avec la reyne.

Le 25 mars, trois escus d'or pour porter à l'église des Carmes de Tours, pour le pardon qui y estoit pour Madame.

Au mois de mars, la princesse partit de Paris, et M. le prince y demeura vers le roy et à Saint-Germain-en-Laye.

(*Arch. Chalon.* Carton E, 1295. C. 159 de la nouv. classific.)

N° II.

Relations de Philibert de Chalon et de sa mère avec la maison d'Autriche, lettres, donations, traités, etc.

Nous avons montré dans notre texte et dans les pièces qui l'accompagnent, de quels honneurs presque prématurés la maison d'Autriche avait entouré le prince d'Orange dès l'âge de quinze ans, les lettres si flatteuses qu'elle lui a adressées ainsi qu'à sa mère, les emplois éclatants dont elle l'a revêtu : les pièces qui suivent sont destinées à prendre place dans cet ensemble et à le compléter. Les plus importantes prouvent que, en l'absence de son fils, Philiberte de Luxembourg a rempli l'emploi de gouverneur de Bourgogne.

1510, 12 octobre, Colmar.

Maximilien accorde à Philibert de Chalon (alors âgé de huit ans), une pension de 2,000 fr. à raison des bons services de son père.

(*Inv. Chalon*, III, cahier 18, n° 521.)

1513.

Lettres patentes du même empereur, par lesquelles, à la requête de la princesse d'Orange, il donne licence à quarante gentilshommes qu'elle voudra choisir au comté de Bourgongne, de la servir à la défense de ses places, sans qu'ils soient tenus au ban et à l'arrière-ban, pendant le dit service.

(*Inv. Chalon*. J, 33.)

1517, 20 août, Midelbourg.

Lettre de l'archiduchesse Marguerite accordant à Phi-

liberte de Luxembourg la pension annuelle de 1,000 fr. pour ses bons et loyaux services à *l'adresse et conduite des affaires qui sont survenues dans nôstre comté de Bourgongne durant nostre absence, et pour luy aider à supporter les frais d'assister, conseiller et adresser nostre chier et très amé cousin gouverneur et lieutenant général de nostre comté de Bourgongne*. le prince d'Orange son fils, tant et si longuement qu'il nous plaira .. Original. Signé MARGUERITE, et plus bas DESBARRES, et sur le replis Laurent DE GORREVOD.

(La pièce existe. V. *Inv. Chalon*, III, cahier 18. nº 53.)

Sans date (1517).

Philibert ayant été nommé gouverneur du comté, sa mère lui envoye Claude de Montrichard son maître d'hôtel, avec des instructions. Elle demande que, à l'exemple de ce qui se passait souvent sous les ducs, son fils soit à la fois gouverneur et maréchal de Bourgogne,— et que, s'il est question de lui donner un lieutenant, ce soit M. de Montboillon (1), mais qu'en rien il ne consente à ce qu'on lui donne le bailly d'Amont; ajoutant que, s'il n'est pas question de lui donner un lieutenant, il n'en parle pas lui-même. (*Arch. Chalon*. M, 146.)

Malgré cette demande, Philibert n'obtint point d'être à la fois gouverneur et maréchal de Bourgogne. Le maréchalat fut laissé à Guillaume de Vergy. Mais le prince n'eut pas de lieutenant dans sa charge de gouverneur. Pendant son absence si fréquente et par une exception unique, Philiberte de Luxembourg le remplaça. Une délibération municipale de Besançon (9 novembre 1525, fº 54 du registre de la ville) l'appelle *gouvernante du pays*. Dans les questions de neutralité, même de guerre, elle agit à ce titre; elle en a toute l'autorité. Le 7 avril

(1) Le célèbre Simon de Quingey, le même que Louis XI avait, dans ses guerres contre la Bourgogne, fait prisonnier et enfermé dans une cage de fer.

1524, Marguerite, la remerciant de ses services, la prie de *continuer à avoir le pays et affaires d'icelluy recommandez,* ayant en elle *entière confiance.* (*Arch. Chalon,* E, 1290.) — A l'occasion de l'invasion des paysans luthériens en Franche-Comté, le Parlement lui écrit le 2 mai 1525, que l'*affaire est de grosse importance et pire consequence, requerant célérité*, et ajoute : *En l'absence de Monsr votre fils, vous appartient l'autorité de pourveoir à telz affaires.* — Les gouverneurs la considèrent tellement comme ayant la direction de cette guerre qu'ils lui écrivent : *Madame, s'il advient que les nobles soient mandez pour aller sur les champs, nous vous supplions tenir exempts et en surséance ceulx de la dite cité, que sont au nombre de dix seulement. Des quels, six sont des principalz du conseil de la dite cité, et nous les laisser pour donner ordre, provision et deffense à icelle.* (*Arch. Chalon.* E, 1335.) Le pays porte à un tel point sa déférence à l'égard de la mère de Philibert de Chalon que, pour délibérer avec elle sur de hautes questions d'intérêt public, les Etats, y compris l'évêque de Genève et le président du Parlement, se réunissent au château de Nozeroy. (*Papiers des Etats*, L, 147, à la préf. du Doubs.) Voyez aussi, sur cette autorité extraordinaire de la princesse, une lettre du cardinal de Granvelle à Bellefontaine, 11 mai 1580. (*Correspondance de Bellefontaine*, I, 202, à la bibliothèque de Besançon.)

Lettre de Charles-Quint, convoquant le prince d'Orange aux cérémonies de son sacre.

1520, 3 août. Gand.

Mon cousin, j'ay mandé les électeurs et aultres princes du Saint-Empire, eulx trouver et assembler en la ville d'Ayz au jour de Saint-Michiel prochain venant, pour procéder et entendre au faict de mon sacre et coronation comme roy des Romains, ainsy que l'on a accoustumé faire en tel cas. Et pour ce que j'entends que mes prédécesseurs roys des Romains, pour semblable acte,

ont accoustumé de aller et faire leur voyaige au dit lieu d'Ayz en armes, bien et honorablement accompaignez de leurs parents, féaulx et serviteurs, et que (je) désire en ensuyr les traces de mes dits prédécesseurs, j'ay advisé de requérir vous et aultres mes féaulx serviteurs m'accompaigner en l'estat que dessus en mon dit prochain voyaige d'Ayz, et que chascun face habiller ses gens et serviteurs incontinent, préparer et faire monter, armer, et tenir prests vos gens et serviteurs le plus honnestement que pourrez pour m'accompaigner au dit voyaige. Et que pour ce faire serez devers moy, en l'estat que dessus, quelque part que je seray, le xxe jour du mois prochain. A tant, mon cousin, nostre Seigneur soit garde de vous. Escript à Gand le IIIe jour d'aoust (1520). Original. Signé CHARLES, et plus bas HANNETON.

(*Arch. Chalon*, carton E, 1296.)

1521, 17 avril.

Lettres de l'empereur accordant au prince d'Orange les terres et seigneuries appartenant à la dame de Vendôme, au comté d'Artois, et la seigneurie de Rainbaucourt, appartenant au seigneur d'Hasnierres, près de Douay, échues et commises à l'empereur,

En considération de ce que le roy de France avait fait saisir les terres et seigneuries appartenant au dit Philibert en France.

(*Inv. Chalon*, t. III, traités, donations, n° 136.)

Lettres de l'empereur Charles-Quint, empereur et roy d'Espagne.

1522, 1er septembre, à Valladolid.

« Considérés les bons et agréables services que nostre dit cousin le prince d'Orange nous a de longtemps faits, tant en la garde, adresse et gouvernement de nostre comté de Bourgogne, comme en tous nos voyages d'Espagne, Engleterre et Allemaigne à l'entour de nostre personne, fait encore présentement et espérons que faire doye en temps advenir de bien en mieux..., avons de

nouveau à icelluy nostre cousin ordonné et octroyé la somme de huit mille livres, du prix de quarante gros de nostre monnoye de Flandres la livre, de pension, etc. »

(*Arch. Chalon*. Titres Chalon. Généraux. n° 56.)

Lettre de l'empereur Charles-Quint au profit de Philiberte de Luxembourg, pendant la détention de son fils.

1524, 8 décembre, Bruxelles.

« Comme dès le commencement de cette guerre d'entre nous et le roy de France, pour récompenser nostre très chier et féal cousin messire Philibert de Chalon de la principauté d'Orange, des terres et seigneuries de Lambale, Montcontour, des ports et autres d'entre Coyenon et Encrenon assis en Bretaigne, des seigneuries d'Orpierre, Tréclus, Montvoisin et la partie de Novesan gisans en Dauphiné, les quels et autres biens de grande valeur et estimacion, appartenant à nostre dit cousin, le roy de France a donné à tel que bon lui a semblé, nous avons donné à nostre dit cousin le comté de S. Pol et la terre et seigneurie d'Oisy à nous écheus et appartenant par le droit de la guerre; au moyen de ce que ceulx aux quels appartiennent icelles seignerics tiennent la partie de la France à nous contraire. Des quelles terres et seigneuries gysans en frontière partie a esté brullée et les bois d'icelles abattus et gastés, et grant partie du surplus pillée par les gens de guerre des deux parties et le surplus qui est de petite valeur est difficile à recouvrer. »

(L'empereur considérant ces difficultés et celle d'avoir procuration de Philibert de Chalon *alors en prison étroite* donné la jouissance de ces terres à Philiberte.)

(*Arch. Chalon*, F, 13.)

Instructions signées de Philibert de Chalon pour Jean Bontemps son secrétaire, et autres allant de sa part vers l'empereur.

1526, 20 mai, à Salins.

La principauté d'Orange étoit indépendante du Dau-

phiné et Parlement de Grenoble, jusqu'à ce que messire Guillaume de Chalon devenu prisonnier du roy Louis XI (en 1475) en vendit la souveraineté au roy pour 40,000 fr. qu'il confessa avoir receu et employé au paiement de la rançon d'icelle prison.

Louis XI soumit la ville d'Orange au Parlement de Grenoble. Mais le roi Louis XII reconnut que cette vente estoit l'effet de la contrainte, et remit la dite principauté en tel estat qu'elle estoit auparavant, réputant le dit fait non advenu ; les avocats et procureurs fiscaux mettant opposition à l'enterrinement de ces lettres, le dit roy en dépescha d'autres ; et par ces dernières, données à Motilz-les-Tour, le 28 novembre 1500, il déclara estre amplement informé des causes proposées par les dits avocats et procureurs, et confessa estre remboursé des 40,000 escus, ordonnant aux dits officiers de faire jouir le prince d'Orange de l'effet des dites lettres. Depuis, la princesse mère tutrix et son fils ont joui pleinement de la souveraineté d'Orange, jusqu'à ce que, peu de temps avant le commencement de la dernière guerre, le roy à présent régnant, en vertu de certain mandement général, fit saisir et réduire à la cour du Parlement de Grenoble la dite souveraineté, et ses officiers ostèrent les armes du dit prince, qu'estoient sur les portes de la cité d'Orange, et y mirent celles du roy dauphin, le tout sans appeler le dit prince.

Sur ses plaintes réitérées, le roy donna main-levée, mais ses gens firent les appointements que leur pleut.

Pourquoy, de rechef, le 14 juillet 1519, le roy, nonobstant mandement précédent, déclara par son autorité royale que le dit prince useroit et jouyroit pleinement de la dite souveraineté.

Mais, combien que ces lettres fussent signées du roy, on ne les voulut sceller à la chancellerie, et les dites lettres sont demeurées illusoires.....

Durant les guerres, pour ce que Mons[r] le prince a suivi le party de l'empereur, le roy a prins et saisy toute la souveraineté et revenus du dit Orange..... la

conté de Panthièvre au duché de Bretagne et autres terres, sans que le dit prince en ayt jouy depuis.

Le traité de paix (de Madrid) dit que la principauté d'Orange luy sera rendue, mais sans un seul mot de la souveraineté; et malgré ses remonstrances, le roy a répondu que c'estoit chose demandant et requérant cognoissance, et que le prince devoit montrer qu'il jouyssoit ainsy avant la guerre, et au semblable des autres seigneuries cy-devant mentionnées.

Et pour ce sera supplié l'empereur, de l'avis de messires de Nassau, La Chault, le chancelier, de Bouclans et autres aux quels il en sera parlé, que son bon plaisir soit en escripre bonnes lettres à l'ambassadeur de France.

Signé Philibert de Chalon.

(*Arch. Chalon*, M, 41.)

Nº III.

Lettres et documents relatifs à la captivité de Philibert de Chalon.

Nous avons cité quelques lettres concernant ce grave événement de la vie du prince : il est d'autres documents qui ne doivent pas être laissés dans l'oubli.

L'empereur à la princesse d'Orange.

1524, 16 août.

Ma cousine, j'ai sceu comme le prince d'Orange mon cousin a esté prins par nos ennemys auprès de Villafranca de Nice, dont me desplait fort pour la bonne amour et affection que je luy pourte, la quelle ne sauroit estre meilleure. Il n'a jamais espargné travail quelconque pour me faire service, et s'acquitter en son honneur et debvoir, comme plusieurs fois vous ay

escript. Et puisque la fortune est venue telle, encore vault-il mieux ainsy que s'il eust esté prins des Mores, ou que aultre plus grand inconvenient, que d'autres ont receu, comme savez, luy fust advenu, ou qu'il eust esté prins par nos dits ennemys en terre de France. Vous savez qu'il s'estoit dressé au dit Villafranca qu'est pays neutre, et là, par raison et équité, il debvoit treuver toute sécurité, comme j'escrips à mon cousin le duc de Savoye. Pour quoy vous prie que luy faictes tenir mes lettres, afin qu'il pourchasse la délivrance de mon dit cousin, si son intention est que sa dite neutralité voise avant, comme il est tenu et touche à son prouffit. J'escrips aussy à ceulx des Lighes, tant en général que semblablement en particulier aux villes de Zurich, Berne, Fribourg, Zolery et Basle, pour le faict de la dite délivrance, comme verrez par la copie de mes lettres. Si vous semble qu'elles puissent prouffiter, vous les envoyeray, et autrement non. Et pouvez estre asseurement à votre repos, que, soit par le moyen des susdits ou aultrement en deffaut d'iceulx, par paix ou par trefve, j'entends de ravoir le dit prince mon cousin, en quelque manière que ce soit... Escript à Valadoly, le 16 de août, a° 1524. Signé CHARLES, et plus bas LALLEMAND.

(*Collection diplomatique* de M. DUVERNOY.)

Le même à la même.

16 octobre 1524.

...Je vous prie croire fermement que, de ma part, je feray en ceste matière autant que sy c'estoit pour mon propre filz, et aussy ferai-je pour la restitution des biens et terres detenues en France à mon dit cousin par tous les moyens que l'on saura adviser, et le cognoistrez ainsy par les effects.....

(*Ibid.*)

Sans date (1524).

Camelin, serviteur de la maison de Chalon, fut envoyé

à Thurin devers Mons[r] le duc de Savoye pour avoir payement de certaine somme pour récompense des bagues estant ès coffres du prince d'Orenges, qui avoient esté detroussés au pays de Savoye par la bande d'un gros personnaige, subject du dit seigneur duc. Celui-ci s'obligea à la payer, mais on ne put alors avoir recouvrement.

(*Invent. de la mais. de Chalon*. Lettre M, 132.)

Lettre de Louis de Praët (second chambellan) à l'empereur.

Sans date (1524).

Je trouve, sire, le dit seigneur merveilleusement affecté à sa délivrance; car il est logé en ung très mauvais et très malplaisant lieu, et despend un merveilleux argent tant à des gardes que... (*sic*) si Vostre Majesté et le roy ne s'appoinctent, il sera taillé d'y faire long séjour; et à la vérité je m'aperçois qu'il n'est guères en grâce de la dite régente; et ce peu de bons tours qu'elle luy a faicts ces jours passés, viennent de craincte qu'elle a de vous desplaire.

(*Négoc. diplom. de la France et de l'Autriche*, II, p. 636.)

1528, avril.

Traité conclu à Chambéry, par le quel le duc de Savoye s'engage à rendre à Philibert de Chalon la charge de douze mulets, et à payer pour le surplus 23,000 écus d'or.

N° IV.

Documents postérieurs à la prise de Rome et à la détention du pape, prouvant que l'empereur ratifiait tout ce que le prince d'Orange avait fait en Italie.

Aux accusations de François I[er], soit dans son

cartel, soit dans la déclaration de guerre adressée à Charles-Quint, celui-ci se défendait facilement sur le sac de Rome, mais fort mal sur la captivité du souverain Pontife.

Le roi de France disait :

« Ceulx qui le tiennent captif se advouhent à vous, et celluy (le prince d'Orange) qui le garda a esté et est l'ung des principaux cappitaines, du quel vous estes toujours servi en vos guerres d'Italie... » (1). Il ajoutait : « La prison (du pape) a esté longue ; et, au lieu d'en chastier les auteurs, vous leur avez permis traictier avec sa sanctité de sa rançon, lui faire desbourser deniers (2). »

L'empereur répondait :

« Je ne fus oncques consentant de sa detention (3)... Le cappitaine que dictes estre à la garde de sa sanctité, qui est un des principaux qui ont servi Sa Majesté, se trouvera avoir esté plus tost pour la deffense et préservation de la personne de sa sanctité, qu'elle ne fut maltraictée des gens de guerre, que pour luy vouloir mal faire, comme a esté assez cogneu en la délivrance et libération de sa personne, où le dit cappitaine s'est employé comme vertueux et bon chrétien (4). »

On le voit, la défense de l'empereur n'était ni sérieuse ni sincère. Cette captivité de six mois pour mettre le pape à l'abri des injures des gens de guerre; cette rançon si dure et au-dessus de ses forces qui lui était imposée, ne sont guère d'accord

(1) *Papiers d'Etat* du cardinal DE GRANVELLE, I, f. 313.
(2) *Id.*, p. 264.
(3) *Id.*, I, f. 89.
(4) *Id.*, p. 329.

avec ces paroles officielles de protection et de bon vouloir.

Au surplus, voici ce qui se passait dans les secrets conseils de l'empereur, où se débattaient les récompenses à accorder aux services du prince d'Orange à cette époque.

Henri de Nassau au prince d'Orange.

1527 (sans date), vers septembre ou octobre (1).

« Mémoire à Monsr le secrétaire maistre Jehan Bontemps de ce que, de la part de Monsr de Nassau (2), il aura à dire en Italie à Monsr le prince (d'Orange) son maistre.

» Premier dira à mondit seigneur le prince que *après que l'on a eu les nouvelles de la prinse de Rome et du trespas de feu Monsr de Bourbon* cui Dieu perdoint, l'empereur a pourveu de capitaine général Monsr le duc de Ferrare, parceque auparavant il le luy avoit promis, et qu'il est puissant prince, et l'homme d'Italie qui y pourroit présentement le plus servir Sa Majesté. *Et a donné à Monsr le prince l'estat de son lieutenant*, et, en son absence, *l'autorité de sa charge*, comme il lui escript. Et, si la dite promesse et aultres causes ne fussent esté, *Monsr le prince, pour ses services et la bonne affection et amour que les soldats et gens de guerre lui portent, eust esté préféré à la dite charge de capitaine général.* Néantmoins, pour ce que le duc de Ferrare vraysemblablement ne se travaillera guères, fors principalement pour faire et dresser aucunes choses qui luy touchent, est apparent, si la guerre dure en Italie, que Monsr le prince y aura encoires de l'autorité et charge assez. Sy aussy la paix s'y traitte, ne sera besoing là plus ceste

---

(1) Ces lettres furent rapportées d'Espagne par Jean Bontemps, que le prince y avait envoyé. (Voy. Pièces justif. nº V, nov. 1527.)
(2) Premier chambellan de l'empereur.

armée (*sic*), mais la renvoyer en Allemaigne contre les Turcs, et ailleurs où la guerre s'esmouveroit. Et en ce cas, pour ce que le dit duc de Ferrare est jà vieil, et ne vouldroit laissier et sortir de son pays, Mons[r] le prince retiendroit lors sa charge principale de capitaine général. Et, pour ce que la guerre n'est jamais sans périlz et dangiers, comme naguères encore l'on a veu à feu mondit seig[r] de Bourbon, qui estoit prince tant vertueux et expérimenté, le secrétaire dira à mondit seig[r] le prince, *qu'il aye regard à sa personne, et qu'il ne se mette en avanture et hasart. Car l'on scet bien ce qu'il est; et, s'il faisoit autrement, les envieux de son bien le deschiffreroient en mal, et diroyent que, selon sa charge, il se dut plus saigement porter.* »

(*Arch. de la mais. de Chalon*. 2[e] vol. de l'*Inv.*, M, 102, nouv. classif.)

L'empereur à la princesse d'Orange.

1527, 12 octobre.

« Ma cousine, je ne fais doubte que, par mon cousin le prince vostre fils, estes souvent advertye de ses nouvelles. Toutefois, allant par delà mon secretaire présent pourteur, vous ay bien voulu escripre pour dire que j'ay eu souvent lettres de mon dit cousin, et sceu *son bon pourtement, ensemble le grand debvoir et employ qu'il fait pour mon service en Italie. En quoy il ne me trouvera jamais ingrat.* Et quand vous vouldrez quelque chose, vous en complairay de bon cœur, vous priant continuer toujours au bien des affaires de madame ma bonne tante en son conté de Bourgongne, comme avez accoustumé. En quoy, pour la grande amour que je luy pourte, me ferez très agréable plésir. A tant, ma cousine, Nostre Seigneur vous ayt en sa sainte garde. Escript en nostre cité de Valence ce XII[e] d'octobre, l'an XV[c]XXVII.

» Signé CHARLES, et plus bas LALLEMAND. »

(Original. *Arch. Chalon*, carton E, 1296.)

Le même à la même.

1528, 1er février.

« Ma cousine, j'ai receu deux vos lettres, la dernière par Montfort, et ouy ce qu'il m'a dit de vostre part conforme au contenu en icelles, qu'est touchant l'estat de mon vice-roi de Naples que me suppliez donner à mon cousin le prince vostre fils. J'avoye desjà auparavant la réception de vos dites lettres, baillé charge de cestuy affaire à Waury, le quel j'envoye devers luy pour, entr'autres choses, luy dire que je n'avoye encore prins résolution de pourveoir au dit estat, ne la puis prendre si tost pour estre les choses d'Italie en l'estat et trouble, que luy mesme, qui est sur le lieu, scet et voit qu'elles sont. Et ne devez faire doubte, vous ne luy, que, en tout ce que verray son honneur et prouffit, l'auray tousjours voluntiers pour recommandé avant tous autres pour la bonne amour que je pourte à vous et à luy, *et pour le mérite de ses services qui me sont très aggréables.* Il verra maintenant la bonne depesche que j'ai faite pour luy. Et puis que je luy baille si grande et honnorable charge, en la quelle ne faiz doubte qu'il me servira *de bien en mieux, comme il a fait jusques à icy,* vous entendez bien, ma cousine, que le traictement que j'entends luy faire ne sera pas en dyminuant, mais plus tost en l'advançant et augmentant le plus à son honneur et prouffit que tousjours bonnement pourray, comme j'ay donné charge au dit Waury luy dire plus au long.

» Et quand il y aura autre chose, en quoy vous pourrez aussy complaire pour l'accroissement de vostre maison, me ferez plésir m'en advertir. Car tousjours, vous et luy, me trouverez vostre bon cousin; que sera pour ceste fois fin de ma lettre..... Escript à Bourgos, le 1er de janvier a° XXVII (*v. s.*).

» Signé CHARLES, et plus bas LALLEMAND. »

Arch. Chalon. E. 1296.)

N° V.

Journaux de campagne et de dépenses du prince d'Orange pendant les guerres d'Italie.

Ces journaux, encore inédits, sont précieux pour l'histoire. Ils commencent le 6 novembre 1526, se continuent pendant toute l'année 1527 et les premiers mois de l'année 1528 ; puis il y a une longue lacune, probablement à raison de la perte des registres, qui ne recommencent qu'en juillet 1530. Ils renferment ce mois tout entier, ainsi qu'août, septembre et octobre. On y trouve le récit de la marche de Philibert de Chalon contre Ferruchi, sa mort dans les montagnes de Pistoia, et tous les détails, étape par étape, de la translation de son corps, de Florence à Lons-le-Saunier, où il a été inhumé.

1526.

Compte commencé le 1er décembre 1526, que Monsr (le prince d'Orange) arriva au camp de l'empereur des lansquenets que messire George de Frondsberg menoit, et arriva mon dit seigneur au dit camp, lui quatrième, et laissa son train en Allemaigne, pour s'en retourner en Bourgogne (1).

NOVEMBRE.

Despense de Monseigneur le prince d'Orange, faicte

(1) C'est-à-dire que le train, en quittant le prince, reprit le chemin de la Bourgogne.

en son voyage qu'il fait présentement en Allemaigne pour passer en Italie avec messire George de Fronspet (Frondsberg), qui meine une armée de lansquenets en Italie, commençant la dite despense le mardi vi° de novembre xv° vingt six que Monsr et son train furent au digné à Saint-Gorgon partans de Nozeroy.

Le même jour, souper et gite à Chastillon-sur-Mache, a lougé Monsr au chasteau et le train en la ville. Il arrivait par Domprel.

Le 7, Monsieur digna au dit Chastillon et soupa à Florimont.

30 chevaux. — On voit avec lui Jehan de Falerans, Dynteville, le capitaine Florimont de Chastillon-sous-Maîche, qui de ce chasteau a esté envoyé à Fronspet avec 20 escus soleil; le maistre d'hostel Genevois, seign^r^ de Chalain; l'écuyer Jehan Visemal; le capitaine de Saint-Laurent; Jehan de Chantrans, écuyer, seign^r^ de Courbouzon; Jehan de Guerres, escuyer, maistre d'hostel.

Le 8, Monsr et son train à Brisac.

Le 9, à Fribourg en Brisgau.

Le 10, à Sonneval et au souper à Felinghe.

Le 11, à Stoc.

Le 13, à Vaugen.

Le 15, à Pieuquelebat.

Le 16, à Isproc (Inspruck).

Le 17, à Stanech.

Le 18, à Clouse. Le soir soupé à Poche (Bosen).

Du 18 au 28, Monsr et son train demeure en ce dernier lieu.

Pour savoir des nouvelles de Monsr, le maistre d'hostel Chalain et l'escuyer Visemal et Falerans sont allés des Poche à Trente et revenus par la poste, et Monsr a passé en Italie. A Jehan de Falerans, pour aller en poste de Stanech après Monsr à Trente, 30 escus.

Après lui sont passés en Italie le barbier, l'argentier, le botelier, le cuisenier, le tailleur, et leur a esté donné 30 escus.

1527.

Nous omettons, dans tout ce qui va suivre, les articles de dépenses d'approvisionnnement, de consommation de table; ils seraient sans intérêt.

JANVIER.

Le 6, départ, le matin, de Mons[r] qui s'en va à Pavye, *et fut logé au logis de M. de Bourbon,* et son train fut logé en la ville.

Le 13, Mons[r] partit pour aller au camp, et laissa son train à Pavye.

Le 12, le griffonnier (1) partit pour aller en Bourgogne porter des lettres de Mons[r] à Madame (la princesse d'Orange).

Le 14, Mons[r] estant allé au camp des lansquenets, son train partit après digné de Pavye, et s'en alla à l'Estradelle.

Les deux joueurs de hautbois de Mons[r].

Mons[r] estoit en Italie capitaine de l'avant-garde et général des chevaux-légers.

Du 11 janvier au 28, son train est à Castel-Saint-Jehan.

Le 28, Mons[r] en part pour aller en un chasteau, appelé Burquenay.

Deux brasses de velours violet pour faire un fourreau, la garde et poignée de l'épée de Mons[r].

Un chapeau couvert de velours pour Mons[r] — un bonnet de velours pour Mons[r] — 35 escus prestés à Mons[r] pour jouer.

FÉVRIER.

Le 1[er], Mons[r] et son train au camp de Burquenay.

---

(1) C'est un Franc-Comtois, Antoine de la Baume, seigneur de la Griffonière, l'un des gentilshommes de la suite du prince.

Le 8, a esté faite l'escarmouche devant Plaisance.

Le 22, Mons[r] partit avec tout son camp, et fut loger et souper au bourg Saint-Denis.

Le 24, Mons[r] part, et fut loger près de Palme (Parme).

Le 28, va souper à Rege.

Le 25, 20 escus à Visemeaul (l'écuyer Visemal, Franc-Comtois), qui estoit à Plaisance, blessé.

80 escus à Fallerans pour faire son voyage en Espagne devers l'empereur.

MARS.

Le 2, Mons[r] et son train près de Modène.

Le 3, Mons[r] et son train au camp de la Bastide.

Du 8 au 28, Mons[r] et son train au camp près Saint-Jehan.

Le 15, *Mons[r] de Bourbon digna au logis.*

Le 31, Mons[r] et son train partirent du camp de Saint-Jehan[1], et vindrent près de Bologne.

Le 6, deux pièces de ruban de soye noire pour mettre en la robe de Mons[r].

Le 7, 6 escus à Mons[r] pour jouer au tarau.

200 escus pour payer le Turc Moreau, que Mons[r] fit acheter à Plaisance.

10 escus à huit trompettes du duc de Ferrare, qui ont joué devant Mons[r].

Le 8 mars, 10 escus à Mons[r] pour jouer.

Le 26, 16 escus à Mons[r] pour jouer au tarau.

54 casaques de drap bigarré de blanc, violet et noir, les quelles Mons[r] a donné aux chevaux-légers de sa compagnie, et 150 banneroles de taffetas des dites couleurs, pour mettre ès lances, armets et têtes de chevaux et pour les robes des pages.

AVRIL.

Le 4, Mons[r] et son train au chastel Saint-Pierre.

Le 5, au camp près Ymole.

Le 6, au camp près chastel Boloigne.

Le 7, au camp près Fayence.

Du 8 au 12, au camp près de Codignole.
Le 13, au camp près Fourlin.
14-15, au camp à Medulla.
Le 21, à une abbaye près la Pyeva.
Le 23, au camp près Boloigne.
Le 28, à Sienne.

Le 29, Mons[r] digna à Sènes (Sienne), et après digné partit pour aller au camp, et ce jour souppey à Travelli.

Le 30, au camp près Aiguepens.

7 avril, 30 escus envoyés à l'escuyer Visemeaul, malade au pays du duc de Ferrare.

Le 9, à Tinteville, capitaine de la bande des chevaux-légers de Mons[r].

Le 14, à un gentilhomme, cheval-léger, *pour porter des lettres à M. de Bourbon.*

Même jour, à un homme qui est entré le premier dans un chasteau que Mons[r] print d'assaut.

50 escus pour distribuer par ordre de Mons[r] aux chevaux-légers.

Le 28, drap, deux brasses de satin noir et une brasse de satin blan pour faire un pourpoint à Mons[r].

MAI.

Le 1[er], Mons[r] et son train à Viterbe.
Le 2, Mons[r] et son train à Roussillon.
Les 3 et 4, au camp de Lissule.
Le 5, Mons[r] et son camp DEVANT ROME, p. 159.

APRÈS LA MORT DE MONS[r] DE BOURBON, QUI MOURUT LE VI[e] DE MAY, MONS[r] FUT CHIEF, p. 181.

Du 6 au 31, Mons[r] et son train DANS ROME, LAQUELLE A ESTÉ PRINSE D'ASSAUT LE 6 MAI.

A Regis (1), rendu 3 souldes pour sept gelines qu'il

(1) L'un des écuyers du prince. — A cette époque si importante de la vie de Philibert, on voit à Rome, avec lui, une partie des écuyers franc-comtois : Falerans, Chantrans, de Guerres, Dinteville, Claude de Montrichard, ce dernier renvoyé par le prince en Bourgogne avec 50 ducats pour ses dépenses. Il y mourut en 1529.

a payé à un prestre serviteur du cardinal où estoit logé Mons[r].

9 mai, pour avoir apporté l'escuyer Canoz au palais.

8 ducats aux trompettes de l'avant-garde qui ont joué devant Mons[r], et 6 ducats à ceux de la bataille.

5 escus rendus à Vernoy, qui les avoit baillé aux cirurgiens qui avoient pansé Dupin, page, qu'estoit blessé au pied.

Le 29, 21 escus donnés par l'escuyer Chantrans aux cirurgiens qui habillèrent Mons[r] QUAND IL FUT BLESSÉ A LA TESTE D'UN COUP D'ARQUEBOUSE DEVANT LE CHASTEAU SAINT-ANGE.

18 escus aux deux trompettes de la maison de Mons[r] pour leurs gaiges.

JUIN.

Durant le mois de juin, Mons[r] estoit chief de l'armée de l'empereur.

Le 1[er], à Regis, un ducat qu'il donna, par ordonnance de Mons[r], à celluy qui l'amena en litière dès le palais du pape au logis du cardinal Saint-Quatre (Saint-Marc).

Du 1[er] au 30, Mons[r] et son train sont à Rome.

12 messes par l'aulmonier à l'intention de Mons[r], et un ducat, par son ordonnance, pour une ymaige.

3 juin, à Nicolas, boulangier de feu M. de Bourbon, pour 17 demi-lards, un tonneau de tonine (chair de ton), un tonnelet de champaignons confiz, un sac d'amandes, de la chandoille de cire, du pain, que furent achetés de lui et de ses compaignons DU SAC DE ROME, le tout despensé dès l'entrée de Rome jusqu'à ceste heure, 10 escus.

A M. le maistre Chantrans 2 escus qu'il a baillé pour enlever les morts (1).

10 escus aux femmes et chantres, qui ont chanté devant Mons[r].

---

(1) Probablement frappés par la peste.

5 escus aux joueurs de hautbois du pape qui ont joué devant Mons[r].

Le 7 juin, *vindrent du chasteau Sainct-Ange au logis de Mons[r], le sieur Rence et sa femme;* ils y restèrent le 8, et quittèrent le prince le dimanche 9 juin (1).

A la femme qui a pansé Arbye (2).

En mai et juin, Mons[r] fait dire 75 messes (p. 217).

Rhabillé le orologe de Mons[r].

Pour une fiole d'eau de rose pour les mouchoirs de Mons[r].

Le 26, on enterre les morts. Grandjean et le page Bonnant pansés.

12 escus, et 4 escus remis à Mons[r] pour jouer au tarau.

JUILLET.

Le 1[er], *à Rome où Mons[r] estoit chief de l'armée.*

Mardi 2 juillet, Mons[r] et son train à ROME, OU IL FUT SACCAGÉ DES LANSQUENETS (*soldats allemands*) AU LOGIS SAINCT-MARC.

Nota que, *ce jour, tous les vivres, poules et poulets, qu'estoient en garnison,* ONT ESTÉ SACCAGÉS *avec ceux des pourvoyeurs.*

Le 3, partie du train de Mons[r] est laissée à Rome avec Chantrans, le prince lui-même est parti au dehors, à Saint-Laurent.

Le 5, partie du train au chastel Gandoulf, où le S[r] Ascanio Colonne (3) a deffrayé Mons[r] qui, le dit

---

(1) J'ai expliqué dans le texte que Rense ou Lorenzo, de la maison des Ursins, seigneur de Céré, capitaine médiocre, mais fort actif, avait été, à la dernière heure, chargé de la défense de Rome, et qu'il s'enferma avec Clément VII dans le château Saint-Ange. Ne voulant pas accepter la dure capitulation imposée à ce pontife, il traita à part, et dans ce but, vint, comme on le voit, faire sa composition, emmenant avec lui sa femme. Il obtint des conditions moins onéreuses, sortit bagues sauves du château Saint-Ange (DU BELLAY, éd. de 1786, p. 39), et continua plus tard à prendre une part active aux guerres du royaume de Naples. (Voy. GUICHARDIN. III.)

(2) Président d'Orange ou son fils.

(3) Voy. explication dans le texte du Mémoire.

jour, a perdu au jeu dix ducats. — Soir, soupé à Rocprior.

Du 6 au 12 juillet, partie du train est à Rome, partie à Rocprior.

Du 12 au 16, Monsr et son train à Palemard.

Le 17, Monsr et son train à Fyenne.

Le 18, à un chasteau entre Fyenne et Nexe.

Du 19 au 25, à Nexe.

Du 25 au 27, à Cravainque.

Le 28, à Viterbe.

Le 30, à Aiguepens.

Le 31, à Sienne.

Le 14 juillet, deux pages sont malades à Fyenne.

5 escus d'or à Falerans pour envoyer aux pages qu'estoient malades à Fyenne.

En juillet, l'escuyer Jean de Falerans fait, par ordre de Monsr, deux voyages à Naples.

Le 19 juillet, un escu *au fourrier pour ses dépens d'aller de Nexe à Rome querir un médecin pour Monsr.*

1 *escu au trompette qui alla à Rome dès Nexe pour querir le médecin du grand-maistre de Rhodes.* On donna à ce médecin 30 escus.

10 *escus au médecin de Nexe, qui a pansé Monsr pendant sa maladie.* — 6 escus au cirurgien qui a servi et apporté drogues, tant pour Monsr que pour le page Bonnant.

1 escu à maistre Bernard pour aller au camp des Allemands, où Monsr l'envoya.

AOUT.

Du 1er au 31 août, Monsr et son train à Sienne, sauf à Rome le 11 août.

1er août, 6 escus à Monsr pour jouer au tarau.

A Monsr 1 escu pour jouer au trictrac *avec le bailly d'Amont* (1).

---

(1) Il ne m'a pas été possible de savoir quel était, au mois d'août 1527, ce bailli d'Amont (comté de Bourgogne). Ce doit être un Franc-Comtois.

16 août, 8 escus à deux cirurgiens qui ont pansé Monsr.

21 août, 36 soldes pour pain aux chiens de Monsr.

1 escu à ung homme qui a apporté un autour.

20 escus perdus au jeu.

12 escus perdus à la pelotte (la paume).

Pour un voire de cristalline, 10 soldes.

Pour la façon de deux paires de souliers de velours.

SEPTEMBRE ET OCTOBRE.

Nota. — Ces deux mois sont en blanc dans le journal du prince.

NOVEMBRE.

Du 1er au 22 novembre, Monsr et son train sont à Sienne.

Le 23, à Montalsin.

Le 25, soupée à Aiguepens.

Le 29, à Lustranelle.

Le 30, soupée à Corneto.

1er novembre, 1 escu au confesseur qui confessa Monsr.

A Robert, apoticaire, pour acheter des pilules pour Monsr, — 8 escus pour médicine et drogues pour Monsr, — 29 novembre, 1 escu pour drogue pour Monsr.

Neuf brasses de velours violet pour la robe de Bonnant, page.

10 escus pour un cheval à Jehan Bontemps, qui n'en avoit pas quand il vint d'Espagne en poste devers Mr (1).

Une paire de boutes (bottes) pour le page Bonnant.

A l'aulmonier pour six messes qu'il a fait dire devant Monsr.

---

(1) La famille *Bontemps* a donné son nom au château-fort d'Arbois, ancienne possession de nos comtes, qui le lui ont vendu à la fin du xve siècle. Ce château subsiste, et s'appelle encore le *château Bontemps*. (Voy., sur cette famille, les *Annales d'Arbois*, par M. Bousson de Mairet, qui a connu Jean Bontemps I, Jean Bontemps III, et non celui dont il est si souvent parlé dans les titres de la maison de Chalon, et qui accompagnait Philibert dans ses campagnes de guerre.)

DÉCEMBRE.

Dans les premiers jours de ce mois, Monsr et son train sont à Corneto ou à Civita-Vecchia. Du 8 au 31, ils sont à Rome où le prince passe les fêtes de Noël.

1er déc., 50 ducats à Monsr pour jouer.

Quatre fois pendant ce mois, dons faits à des joueurs de hautbois et de tambourins qui se sont fait entendre devant Monsr.

Le 25, au peletier pour la fourrure d'une saye de velours, avec parement de martres sibelines, pour Monsr.

Le dimanche 29 déc., rendu à M^r le maistre Genevois, seigneur de Chalain ung ducat qu'il donna *au confesseur, lequel guida Monsr à faire les sept voyages* (p. 373).

On lit page suivante :

Rendu à l'aulmosnier trois escus qu'il donna pour Dieu (en aumône) *par les églises quand Monsr fit les sept voyages*.

A Marguerite, lavandière, sur et en tant moins de ce qu'elle a presté à Monsr 30 escus (!!) (On voit qu'elle était au service du prince aux gages de deux écus et demi par mois.)

1528.

JANVIER.

Du 1er au 21 janvier, Monsr et son train sont à Rome, Le 21, il en part pour se rendre à Naples, où il entre le soir du 26, et passe les derniers jours du mois.

3 janvier, à Monsr, 34 escus pour jouer

3 janvier, à M. de Falerans, 6 escus pour payer *des gants parfumés qu'il a acheté pour Monsr*.

3 janvier, 2 cannes et demie d'escarlatte, pour faire un manteau à Monsr.

Le 12 janvier, il perd au jeu 10 escus.

A Mons[r], 200 escus qu'il perdit aux échats (échecs), contre un capitaine espagnol.

18 janvier, 5 escus à Mons[r], qu'il perdit au jeu du tablier, contre le capitaine Essen.

Le 19, aux dames qui vinrent en masque après soupée.

La mule, les grands chevaux, la petite haquenée de Mons[r].

Le 21, 20 souldes pour deux messes que l'aulmosnier a fait dire devant Mons[r].

Le 22 janvier, à Marnix que Mons[r] envoya vers le pape, à Rivo, pour solliciter des dépêches.

22 janvier, 14 escus à Mons[r], qu'il perdit au jeu.

Le 15, 1 escu, 3 ducats au barbier pour un oignement à la joue de Mons[r].

Le 19, 100 escus à M. des Guerres, mareschal de logis de feu M. de Bourbon, les quels Mons[r] lui a donnés.

Martres mises à ung saye de velours noir pour Mons[r].

Le 19, 100 escus à M. de Peschin pour faire son voyage en Espaigne.

Le 30, tous les gentilshommes de la maison, La Chault, le capitaine Cat et plusieurs ont disné au logis de l'escuyer Visemal.

FÉVRIER.

Du 1[er] au 6, Monsieur et son train à Naples; *il en part le 6 pour Rome où il arrive le 11. Il y reste jusqu'au 17, en part après la disnée, avec toute l'armée de l'empereur, comme capitaine général d'icelle,* et vient avec son train au gitte à Frascati.

Le 22 février, Mons[r] et son train au camp de Lisola. — Le 19 à Valmoton.

23, 24, 25, à Saint-Germain.

27 et 28, à Liffe.

Le dernier février, à Corsalle.

6 février, 6 escus à l'armurier pour l'ornement d'une chapelle pour Mons[r].

24 escus d'or pour deux selles, l'une de velours violet, l'autre de velours noir.

Deux harnois, l'un de toile d'or, l'autre de velours violet.

A Pierre Vauchier, fourrier, pour la ferrure de sept mulets, qui ont amené l'argent de Naples à Rome.

MARS.

Le 2 et le 3, Mons[r] et son train à Bonnevent; le soir du 3, à Castelfranc.

Les 4, 5, 6, 7 et 8, à Troia, au camp de l'empereur.

Le 9, devant Troia.

Du 12 au 20, à Troia.

Du 21 au 23, à Arriano.

Le 23 mars, 20 escus à M. de Villeneuve, prisonnier françois, que Mons[r] a ordonné lui estre baillé, le quel est demeuré blessé et malade à Arriano.

Le 26 et le 27, à Apèche, au camp près le dit Apèche.

Le 28, à Bonnevent.

Le 29, à Montechalise, au couvent des Cordeliers.

Le 30 et le 31, logé dans une abbaye à Ariainche.

Signé DE GUERRES, CHANTRANS, GENEVOIS.

(*Arch. Chalon*, E, 1289.)

Ici les journaux cités s'interrompent, et, des titres de cette nature, je ne trouve plus, pour 1528, que le fragment suivant, postérieur à la levée du siége de Naples et relatif aux mois de septembre et d'octobre.

SEPTEMBRE.

Le 24, 500 escus ou ducats délivrés au seign[r] de Falerans par le receveur général du royaume de Naples, dont il paya une fourrure de martre pour Mons[r].

OCTOBRE.

Le 1[er], 197 ducats pour acheter velours et autres choses qu'il convenoit avoir pour la chapelle de mon dit seigneur.

Le 8, 130 ducats pour velours noir, délivrés à l'escuyer Visemeal.

Le 28, 86 ducats à Jehan de Falerans, pour acheter draps et velours.

(*Arch. Chalon*, M. 95.)

1530.

JUILLET.

Journal de campagne et de dépense de M. le prince d'Orange.

Monsr vice-roi de Naples, lieutenant-général pour l'empereur en Italie : dépense ordinaire qui commença le présent mois de juillet 1530, au camp devant Florence.

Monsr perd avec Monbardon et Dynteville 42 escus à la paulme, une autre fois dix escus aux dés.

Il porte un bonnet de Millan rouge, orné d'une douzaine de plumes blanches ;

Une paire d'escarpins de velours noir, autres de velours cramoisy et incarnat;

Un bonnet de velours violet, plumes blanches pour mettre à ce bonnet.

On borde pour Monsr deux paires de chausses et deux pourpoints, l'un de satin violet cramoisy, l'autre rouge, — deux collets de même, — un corps de satin rouge, — hauts de chausses violets, avec broderie en or, — autres chausses en taffetas violet rouge.

Le 18 juillet, un joueur d'harpenet joue devant lui au palais du pape.

Cinq escus à Robinet son apoticaire, pour *drogues, sirops et autres médicines.*

Monsr perd quinze escus à l'arche contre Tamise, deux escus au tarau contre Chantrans, cinq escus à la paulme contre Dynteville.

Un chapeau de soye noire.

Seize pages.

AOUT.

Le 1er août, après disner, Monsr se partit du camp devant Florence, pour aller contre Ferruche. — Quand partismes du camp pour aller à la montagne.

A Bordelet, dix escus qu'il donna au joueur d'espée, par ordonnance de Monsr, *pour courir la poste, de Pistoye à l'Escarperie, pour non laisser passer Ferruche.*

Le 2 août, Monsr est à Lopogio.

Le 3, à Pistoya.

Ce jour, mort de Monsr.

Diverses dépenses de poste et messagers, du vivant de Monsr, touchant le mariage pourparlé de la marquise de Montferrat.

Casaques de velours noir à tous les gentislhommes, à 15 escus d'or chacune.

A Claude, serviteur du maistre d'hostel de Guerres, demi-escu pour un chappeau qu'il bailla à feu Monsr le prince *le jour de la bataille, pour reposer son pied où qu'il avoit la gotte.*

Le 4, pour baulme et *une boëte à mettre le cœur de Monsr*, et deux linceuls, 2 escus.

Aux prestres de Pistoye qui accompagnèrent le corps de Monsr.

Au sacristain de Pistoye pour avoir sonné les cloches et nettoyé le lieu où fut mis Monsr.

Aux prestres qui ont gardé le corps la nuit.

Le 6 août, seize aulnes de drap noir sur le corps de Monsr, — à un barbier qui embauma le corps, — pour la casse (caisse) de plomb à mettre le corps, que l'on fit à Pistoye, et pour celle de bois, — aux deux Allemands qui ont resoudé la casse de plomb que distilloit, — à Horlamb, trompette, pour drogues apportées de Florence pour embaumer le corps, — au même, pour avoir apporté de Florence la litière pour mettre le corps, — au jeune Vernoy qui alla en Bourgongne pour avertir Madame (la princesse d'Orange) de la mort de mon dit seigneur, — pour faire les harnets des mules qui portent

le corps, — pour accoustrer le cheval qui porte la bannerole, — pour faire les sayes, chausses et paletots (noirs) pour les sept pages, deux laquais, deux muletiers, qui conduisent et sont à l'entour de la dite litière, — aiguillettes des pages et laquais.

24 robes noires pour les maistres d'hostel et serviteurs.

Deux casaques à Grantmont et Milson, page anglais, qui montent sur les mulets de la litière.

Le grand drap à couvrir la litière.

Les enseignes et les draps d'or et de velours.

Du 6 au 18, le corps demeure à la Chartrose de Florence. Il y fut porté le 5, *accompagné de tous les colonels et capitaines du camp de l'empereur et de la plus part des gens de guerre.* — 73 prestres célèbrent en la Chartrose.

Le 7 août, le maistre d'hostel de Guerres va en Allemagne avertir l'empereur de la mort de Monsr. — Falerans part pour Naples pour les affaires de Monsr. — Gerard de Rye, escuyer, va à Rome avec le prieur de Lons-le-Saunier, pour impétrer certains pardons pour Monsr.

Le 18, le train avec le corps de feu Monseigneur se partit du camp et ala au giste à Barbarin; il est le 19 à Rouegio, le 20 à Saxo, le 22 à la Chartrose de Boloigne.

Aux paysans qui ont conduit et porté la litière par les montagnes dès Barbarin à Rouegio. — Le 25 août, Vernoy arrive à Boloigne.

Le 23 août, à heure de vespres, le corps est porté à la grande église de Boloigne, et vint le gouverneur, accompagné de sa garde et de tous les gens d'église, jusqu'à la porte de la ville, portant torches et cierges avec belles cérémonies. Pour ce, le corps fut mis sur un gros échaffaut que le dit gouverneur fit faire au milieu de la dite église, tapissée avec tout le cueur de drap noir.

Le 24, le gouverneur fit faire un beau service, où se trouvèrent tous les gentilshommes et seigneurs de la ville.

Le corps passa par Bologne, Modène où la porte fut

ouverte à minuit, à Rhège, à Parmes, Florensolle, Alexandrie, Ast, Saint-Jean-de-Maurienne. Les paysans le portèrent entre Arquebelle et Montmillan. Le 27 septembre, il estoit à Chambéry, où il séjourna.

Le 28, Falerans part pour aller vers Madame (la princesse d'Orange) à Nozeroy, on y fait faire un chapeau ducal en cuivre doré, un sceptre bruni en or fin. — En Savoye, grande difficulté des chemins entre Cessay et Saint-Germain-de-la-Chièvre. On les rabille. 12 compagnons portent la litière par ces mauvais chemins.

On avoit envoyé à Thurin demander à Madame de Savoye des mulets pour passer les monts.

A Saint-Claude, se trouvent M. de Ligny, et Georges monsieur, son frère, pour recevoir le corps (p. 145).

Du 5 octobre au 10, à Nantua. On part le 10.

Le 12, à Saint-Claude. On y vergette et nettoye les draps poudreux de la litière.

Madame la princesse y avoit envoyé 12 gentilshommes pour recevoir le corps de son fils; c'étoient messire de Clervans, Corlaou, Vaudrey, Cressia, Vertemboz, Fertans, Vescles, Beauchemin, Largilla, Montfort, M. de Mouthe (le prieur), et de Champeau, fils du bastard de Brienne, avec 35 chevaux et 18 halebardiers, — un aulmosnier, le père gardien d'Orange, — M. de Ligny.

Le 16, ils partent de Saint-Claude, suivent le corps en noir, et viennent coucher à Clervaux, avec chantres et cordeliers sur cinq chevaux; la chapelle, eux compris, est de 17 personnes.

Deux guides conduisent le train de Saint-Claude à Clervaux. — M. de Ligny loge au chasteau de Clervaux. — les pages, serviteurs et laquais dans les auberges. — On avoit fait faire six gippons noirs aux six pages.

Louage de trois charriots qui ont amené le bagage de Madame (la princesse) à Clervaux dès Saint-Claude.

Dépens des trois chevaux du charriot de Madame et d'un guide qui les conduit de nuit au dit Clervaux. — Messes et service à Clervaux.

Le 17 octobre, à Orgelet. Le charriot de Madame y est conduit à trois chevaux.

Le dimanche 23 octobre, entrée à Lons-le-Saunier le soir. Le *train* avoit disné à Orgelet. Le corps y reposoit à l'église. Services et cloches sonnées.

N° VI.

Noms des écuyers et gentilshommes franc-comtois qui ont accompagné le prince dans ses campagnes (1).

1° A ROME.

Jehan BONTEMPS II, son secrétaire, investi de toute la confiance de Philibert de Chalon et de sa mère, homme fort actif, chargé de nombre de missions importantes.

Claude DE MONTRICHARD, son maître d'hôtel, envoyé après la prise de Rome en Bourgogne, d'où il ne revint pas, étant mort à Nozeroy en 1529.

GENEVOIS, seigneur de Chalain.

Jehan DE FALERANS, qui avait partagé la captivité du prince à Bourges et Lusignan. Il fut envoyé par le prince vers l'empereur en février 1527; en avril, il était malade ou blessé, dans les Etats du duc de Ferrare.

Jehan DE CHANTRANS, écuyer, seigneur de Courbouzon, maître d'hôtel.

L'écuyer VISEMAL, à Plaisance en 1527. Il était blessé.

Le BAILLI D'AMONT (comté de Bourgogne).

N. DE MARNIX (2).

Charles DU TAILLANT, seigneur de Sainte-Ylie.

L'écuyer CANOZ, Salinois, apporté malade ou blessé au palais Saint-Marc, où logeait le prince.

---

(1) Leurs noms sont en lettres capitales dans cette liste.

(2) Famille de Bresse établie en Bourgogne, où elle a possédé le château de Toulouse, non loin de Poligny.

2° A NAPLES.

Le maître d'hôtel Jehan DE CHANTRANS.
Jehan GENEVOIS, seigneur de Chalain.
Le maître d'hôtel DE GUERRES.
Jehan DE FALERANS.
Gerard de RYE, seigneur de Balançon, grand écuyer du prince, prisonnier au combat naval de Naples ou Salerne, 1528.
Le secrétaire BONTEMPS, qu'on voit partir pour Naples avec Philibert en 1528, et qui ne paraît plus dès lors, ce qui fait supposer que, dans cette campagne, il était mort de la peste ou par la guerre.
N. DE MARNIX.
Hugues DE VAUX.
Marc DU VERNOY.
L'écuyer VISEMAL, investi de toute la confiance du prince.
N. DE LA CHAUX.
L'écuyer CANOZ.
REGIS.
Antoine DE LA BAUME, seigneur de la Griffonnière.

3° AU SIÉGE DE FLORENCE.

GÉRARD DE RYE, grand écuyer.
DE GUERRES et Jean DE CHANTRANS, maîtres d'hôtel.
L'écuyer VISEMAL.
Antoine DE LA BAUME, seigneur de la Griffonnière.
DYNTEVILLE, capitaine des chevaux-légers.
N. DE GILLEY.
N. DE SAUBIEF.
N. DE MARSONNAY.
N. DE LA CHAPELLE.
N. DE MARIGNY.
CONSENS.
N. DE L'ÉTOILE.
N. DE BYNANS.
Symon DU VERNOY.

Antoine DE MONTRICHARD, fils de Claude, né à Nozeroy en juillet 1502, du même âge que le prince.

N° VII.

OCTOBRE.

Requête des montagnards pour obtenir que le cœur du prince soit déposé dans l'une de leurs églises.

« Supplient très humblement les obéissants sujets, les
» habitanz de vostre seigneurie de Nozeroy et Vault de
» Mièges que, puisqu'il a pleu à Dieu permettre leur
» advenir si très gros et merveilleux inconvenient de
» fortune, que de la privation de leur très redoubté et
» très bon seigneur, que Dieu absoille, que leur sera
» regret perpétuel, eux advertis que ce tant noble, ex-
» cellent et vertueux seigneur a esté apporté par deça
» et n'est encore mis en sépulture, ils vous sont
» venuz très humblement supplier et requérir qu'ils
» vous plaise *avoir pitié de leurs grosses douleurs*, et
» pour leur en donner quelques consolations, vouloir
» faire porter et sépulturer son très haut, très noble et
» excellent cueur en celle des églises de vostre ville de
» Nozeroy qu'il vous plaira, en considération de la
» nourriture qu'il luy pleu d'y prendre, et de *la grosse*
» *et merveilleuse amour que eulx et tous ceux de la mon-*
» *tagne, ont toujours eu, encoires ont, et perpétuellement*
» *auront au dit feu tant bon seigneur.* »

(*Archives du château d'Arlay*, Titres généraux.)

N° VIII.

Tombeau de Philibert de Chalon.

C'est un problème étrange, et, au premier coup d'œil,

inexplicable, que celui que présente le tombeau du prince d'Orange (1).

Dès qu'il est mort, Philiberte de Luxembourg, sous le poids de sa douleur maternelle, et non contente des funérailles royales, qu'avec tant de soins et de dépenses elle avait fait faire à son fils, en voulut éterniser la gloire par un mausolée digne du héros qu'elle avait perdu. Elle envoya Camelin, l'un de ses serviteurs, à Naples, pour lui rapporter le dessin des plus belles sépultures qu'il pourrait y découvrir (2). Puis, son choix étant fait, elle en confia l'exécution à Gourat Meyt, imageur habile qui, au lieu d'un tombeau unique, se chargeait d'en exécuter deux. Ils devaient être placés dans le chœur de l'église des Cordeliers de Lons-le-Saunier, l'un à droite, l'autre à gauche, et le sculpteur se proposait d'y faire figurer en relief tous les personnages déposés dans le caveau sous le chœur.

D'un côté, Jean de Chalon IV, mari de Jeanne de Bourbon, de Philiberte de Luxembourg, y était représenté entre ses deux femmes, ayant à ses pieds son fils Claude mort à deux ans.

De l'autre, Philibert de Chalon, non pas couché comme les précédents, mais à genoux devant une image de Notre-Dame de Lorette, ayant derrière lui une renommée, et plus en arrière, les huit pleux, auquel l'artiste en ajoutait un neuvième, sous la figure de Philibert.

Tous ces tombeaux étaient en albâtre ; le maître-autel étant alors sous le chevet de l'église et plus en arrière qu'aujourd'hui, le caveau souterrain s'ouvrait, non

---

(1) Je ne parlerai pas de la prétendue cuirasse qu'on lui attribue et qui est au musée de Lons-le-Saunier. Je ne crois nullement à l'authenticité de cette armure, dont la simplicité, qui est celle d'un soldat, contraste si fort avec les goûts somptueux attestés par ses registres de campagne, et avec *la riche cotte d'armes* qu'il portait et qui figura à ses funérailles. (GOLLUT, anc. éd., p. 1054.) Cette tradition, si peu sûre, ne date que de 1814.

(2) *Archives de la maison de Chalon*, M. 10.

comme maintenant derrière le tabernacle, mais en avant de l'autel, précisément entre les deux monuments projetés.

Dans le sien, Philibert de Chalon devait être magnifiquement représenté en costume ducal, portant au cou le collier de la Toison-d'Or, et avec tous les attributs de la vice-royauté (1).

Cette œuvre eût été véritablement historique, non-seulement par l'importance des personnages, mais parce que ces figures, exécutées sous les yeux et avec le concours de Philiberte elle-même, devaient être autant de portraits.

Gourat Meyt et ses ouvriers imageurs étaient à l'œuvre; on le voit par les titres de la maison de Chalon, en 1532 et jusqu'en décembre 1533 (2).

Arrivée à cette époque, la scène change brusquement, et cette œuvre commencée s'arrête pour ne plus se reprendre. Elle ne se composait encore que de quelques statues de marbre que, d'après Dunod, on voyait de son temps à Lons-le-Saunier (3).

Ce changement dans les résolutions de la princesse d'Orange ne se borna pas là. Dans le même temps, c'est-à-dire dès les premiers mois de l'année 1534, elle se retire en France, où, de concert avec elle, une troupe armée vient la conduire depuis le château de Ruffey (4), voisin de la frontière; elle s'exile, pour ne plus y revenir, du comté de Bourgogne qu'elle a régi si longtemps, et avec une si haute autorité, comme gouvernante; elle abandonne le tombeau de son fils qu'elle a tant aimé,

---

(1) M. Monnier, dans l'*Annuaire* du Jura 1843, p. 121 et suiv., a publié le texte du projet de ces monuments.

(2) *Inventaire Chalon*, t. II. q. 207. 218. 219.

(3) « Philiberte de Luxembourg, dit cet historien, avoit fait » tailler plusieurs statues de marbre, dont on voit encore quel- » ques-unes à Lons-le-Saunier, pour servir d'ornements au tom- » beau de son fils, mais il n'a pas été achevé. » (*Histoire du comté de Bourgogne*, II, 321.)

(4) Département du Jura, près de Lons-le-Saunier. Elle en jouissait comme usufruitière depuis la mort de son fils.

ses derniers restes, ceux de son mari, et ce caveau funéraire où déjà sa propre sépulture était préparée.

Je suis descendu, il y a quinze ans, dans cette salle souterraine, où l'on ne descendra plus. On y arrivait par un escalier. C'est un grand carré que surmonte une double voûte partagée par un arc doubleau : dans ces derniers temps, et pour l'assainissement de l'église, on l'a comblé en y jetant une grande quantité de pierres; car le fond était rempli d'eau.

Le long des murs, sur des appuis peu élevés, se voyaient de longues tables de pierre, isolées les unes des autres. Les corps de Jean de Chalon, de Jeanne de Bourbon sa première femme, du jeune Claude et de Philibert de Chalon, y avaient été déposés lors de leur sépulture, mais ils avaient disparu; et sur les tables, on apercevait seulement quelques os, faibles et derniers restes attestant le néant des grandeurs humaines.

Au-dessus de chaque table, étaient incrustées dans le mur des tablettes de pierre blanche portant les inscriptions et les armoiries des défunts déposés sur ces dalles.

Avant le comblement de la crypte, le conservateur du musée de Lons-le-Saunier (1) avait heureusement obtenu l'autorisation d'enlever les écussons sculptés de ces cinq princes et princesses; tous ont été sauvés et déposés au musée de cette ville.

De ce nombre, est celui de Philiberte de Luxembourg : l'inscription, qu'aucune main amie n'a achevée, et qui laisse en blanc la date de son décès, explique, à qui sait comprendre, les événements dont je vais parler.

Ce brusque abandon du comté de Bourgogne n'était point un caprice de Philiberte de Luxembourg, mais le fruit de l'indignation d'une âme profondément blessée.

De graves dissensions, pour des questions d'intérêt, avaient éclaté entre cette princesse et son gendre Henri de Nassau, veuf de Clauda de Chalon. Des procès trop

(1) M. Zéphirin Robert.

publics avaient suivi; il y avait eu pour les juger, entre les tribunaux de France et de Bourgogne, des conflits de juridiction. Aux arrêts de justice s'étaient mêlés des menaces, des propos amers. La chose alla si loin que, ne redoutant plus aucun éclat, le prince fit saisir les meubles de sa belle-mère. La mort d'Henri de Nassau, en 1538, ne termina pas le différend; et Philiberte, persistant à répudier sa famille, céda à l'amiral de France, Philippe de Chabot, gouverneur du duché de Bourgogne, tous ses droits sur la maison de Chalon; puis, mourant en 1539, lui légua tous ses biens sans donner rien à son petit-fils (1). Cinq ans après, ce dernier mourait mortellement blessé au siége de Saint-Dizier. C'est le même prince à qui Philibert de Chalon avait, par testament, donné toute sa fortune; et c'est dans ces tristes circonstances que la descendance des sires de Chalon, même par les femmes, se trouva entièrement éteinte.

Chose non moins remarquable : loin de vouloir, à sa dernière heure, reprendre sa place à côté et dans le caveau de son fils, Philiberte, mourant au château de Mont-Saint-Jean, près de Dijon, où elle s'était retirée, veut, par son testament daté du jour même de sa mort, 20 mai 1539, être enterrée dans l'église du prieuré de Glamont, près de sa mère.

Nous ne pouvons donner le dessin des quelques figures préparées, il y a 340 ans, pour le tombeau de Philibert;

---

(1) 1539. Requête présentée par René, comte de Nassau, héritier de Philibert de Chalon, à raison des biens administrés par dame Philiberte de Luxembourg, son ayeule maternelle, la quelle, au grand préjudice du dit comte, avoit fait cession au sieur Amiral ayant le gouvernement du duché de Bourgongne, à son fils et à ses hoirs, de tous ses droits en la maison de Chalon, et au sujet des donations et testaments faits par la dite dame au dit Amiral de tous ses biens au jour de son décès, qui fut le 20 mai 1539. (*Inventaire Chalon*, t. III, cahier 10. G. 74.) Cette requête contredit formellement le récit de M. Monnier dans l'*Annuaire* du Jura, (1843, p. 119). — Les arrêts de France semblent mettre, dans ce malheureux conflit, les torts du côté du jeune prince : les décisions du Parlement de Dole, au contraire, du côté de la princesse. (Voy. *Inventaire Chalon*, t. VI. *Titres généraux*, p. 102, nos 74 et 75 ; — p. 87, 88, nos 44, 45.)

depuis le temps de Dunod, elles ont disparu. Des cinq écussons à armoiries et inscriptions du caveau funéraire, nous nous bornons à reproduire ceux du prince et de sa mère. Semblable à celle des Gracques, et par un sentiment touchant, la princesse, considérant son fils comme la plus grande de ses gloires, n'a pas voulu y porter d'autre titre que le nom de mère de Philibert de Chalon.

Les cinq inscriptions armoriées du caveau funéraire ont la même hauteur, 0,62 c. sur 0,41 c.; elles sont du même temps, de la même écriture, la pierre est semblable. On doit les considérer comme l'œuvre de Philiberte de Luxembourg, et datant à peu près de l'an 1532.

---

cy git
dame phrtē
de luxambourg · princesse
dorangeſ contesse de · charny
seconde · femme · de · messire
jehan · de chalon · prince doran
ges · mere · de messire · phīt ·
de · chalon · prince · dorange
laquelle · deceda le

cy git
Mql · brit
phrt · de chalon
duc de gravine
prince · doranges · conte
de · tonnerre · et · de · pointh
ieure · vice roy · de · naples
lieutenant · geral · de · lapere
en · ytalie · gouuerneur
de · bourgongne · qui ·
morut · le · tier · jour daoust
xv · xxx · dieu · luy · face · paix

LITH. DOUL FRÈS BESANÇON

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. VERNIS.

MESSIEURS,

Jamais votre Compagnie n'a témoigné plus de courtoisie et plus d'indulgence, que le jour où elle a bien voulu me compter au nombre de ses membres ; jamais elle n'a exercé d'une façon plus gracieuse, et plus généreuse à la fois, les devoirs de l'hospitalité dans l'ordre des choses de l'esprit.

Je revenais à peine dans cette ville, où se sont passées mon enfance et ma jeunesse, où j'ai presque commencé ma carrière, en dirigeant, dans mon pays, par une heureuse fortune, des travaux qui seront probablement les plus importants de ma vie, lorsque votre cher et vénéré secrétaire perpétuel d'alors, M. Pérennès, eut la pensée trop bienveillante de me présenter à vos suffrages.

Il me rendra cette justice, que j'ai résisté, de tout mon pouvoir, à cet excès d'honneur, dont j'étais si peu digne, et qu'il a fallu les souvenirs, lointains hélas ! mais toujours respectés, de l'autorité d'un maître, pour me décider à subir une violence à la fois si douce et si pleine de périls.

Je me demandais alors (et je me demande encore

aujourd'hui) à quel titre je pouvais bien être membre de votre Académie.

Etranger aux lettres, avec lesquelles je n'ai jamais eu que le commerce superficiel des gens du monde; étranger aux arts, dont je savoure les merveilles avec la sensualité inconsciente du vulgaire; en délicatesse avec les sciences, depuis que les exigences impérieuses de mon labeur journalier m'ont éloigné de leur culte exclusif et désintéressé, je cherche en vain ma place parmi tant d'esprits distingués et je bénis l'usage des sociétés savantes qui me fait, de la modestie, une loi, si dure aux grandes intelligences, et si facile aux autres.

Je viens, un peu tard, je l'avoue, vous payer ma dette de reconnaissance; mais vous devinez maintenant les véritables causes de mon hésitation et de ma lenteur à prendre une part active à vos utiles travaux.

Quelques-uns parmi vous ont peut-être éprouvé comme moi ces perplexités :

Quel sujet choisir, et comment le traiter pour être digne de vous et de l'auditoire d'élite qui se presse à vos réunions? A qui emprunter le style élégant qui charme les oreilles délicates, les pensées élevées qui séduisent les esprits distingués, les nobles sentiments qui touchent les nobles cœurs?

J'en étais là, lorsqu'un hasard heureux est venu me tirer de peine : je lisais, non dans le texte, hélas! je n'ai pas besoin de le dire, les *Chevaliers d'Aristophane*. J'étais arrivé à la scène où Démos-

thène et Nicias, conspirant contre Cléōn, le Paphlagonien, qui opprime la république, cherchent un homme à lui oposer.

Démosthène puise au fond d'une coupe les inspirations de l'oracle, qui lui désigne, pour supplanter Cléon, un simple charcutier.

Celui-ci paraît.

Je réclame votre indulgence pour quelques expressions trop réalistes, que vous pardonnerez au grand âge d'Aristophane.

DÉMOSTHÈNE.

Heureux marchand de boudins! approche, homme chéri, toi qui nous apparais comme le sauveur de la République.

LE CHARCUTIER.

Qu'est-ce, que me voulez-vous ?

DÉMOSTHÈNE.

Viens apprendre de nous ton bonheur et ta haute fortune.

NICIAS.

Débarrasse-le de son établi et rends-lui compte de l'oracle; pendant ce temps, je surveillerai le Paphlagonien.

DÉMOSTHÈNE.

Allons, dépose tout cet attirail; ensuite adore la terre et les dieux.

LE CHARCUTIER.

Eh bien soit! de quoi s'agit-il ?

DÉMOSTHÈNE.

Homme fortuné ! homme riche ! ô toi qui aujourd'hui n'es rien, et qui, demain, seras au faîte de la grandeur, ô chef de la bienheureuse Athènes !

LE CHARCUTIER.

Me laisseras-tu laver mes tripes et vendre mes saucisses ! pourquoi te moquer de moi ?

DÉMOSTHÈNE.

Insensé, il est bien question de tripes ! regarde, vois-tu ce peuple nombreux ?

LE CHARCUTIER.

Oui.

DÉMOSTHÈNE.

Tu en seras le maître souverain, ainsi que du marché, des ports et de la tribune ; tu fouleras aux pieds le sénat ; tu destitueras les généraux, tu les chargeras de chaînes, tu les emprisonneras ; tu feras du Prytanée un lieu de débauche.

LE CHARCUTIER.

Moi ?

DÉMOSTHÈNE.

Oui, toi ; tu ne vois pas encore tout ; monte sur cet établi et considère toutes les îles d'alentour.....

LE CHARCUTIER.

Je les vois. Eh bien ?

DÉMOSTHÈNE.

Les ports, les vaisseaux ?

LE CHARCUTIER.

Oui.

DÉMOSTHÈNE.

N'es-tu pas bien heureux? tourne maintenant l'œil droit du côté de la Carie, et l'autre du côté de Chalcédoine.

LE CHARCUTIER.

Je serai donc heureux si je louche ?

DÉMOSTHÈNE.

Non, mais tu pourras vendre tout cela; tu deviendras, comme l'oracle l'annonce, un très grand personnage.

LE CHARCUTIER.

Et dis-moi, comment deviendrai-je un personnage, moi simple charcutier ?

DÉMOSTHÈNE.

C'est pour cela même que tu deviendras grand, c'est-à-dire parce que tu es un vaurien, de la lie du peuple, et un effronté !

LE CHARCUTIER.

Je ne me crois pas digne de ce haut rang.

DÉMOSTHÈNE.

Quoi donc ! d'où vient que tu ne t'en crois pas digne? On dirait que tu as quelque bon sentiment. Serais-tu donc issu d'une honnête famille ?

LE CHARCUTIER.

J'en atteste les dieux, j'appartiens à la canaille.

DÉMOSTHÈNE.

Mortel fortuné! les heureuses qualités que tu as reçues pour les affaires publiques!

LE CHARCUTIER.

Mais, mon cher, je n'ai pas reçu la moindre éducation, si ce n'est que je sais lire; et encore assez mal.

DÉMOSTHÈNE.

Ceci pourrait te faire tort de savoir lire, même assez mal. Le gouvernement populaire n'appartient pas aux hommes instruits ou de mœurs irréprochables, mais aux ignorants et aux infâmes. Ne dédaigne donc pas ce que les dieux t'annoncent par leurs oracles.

....

....

LE CHARCUTIER.

Oui, l'oracle me désigne. Mais j'admire comment je serai capable de gouverner le peuple.

DÉMOSTHÈNE.

Rien de plus facile. Tu n'auras qu'à faire ton métier. Brouille les affaires de la même façon que tu amalgames tes hachis; aie soin de gagner le peuple par un bon assaisonnement de louanges; tu as tout ce qu'il faut pour entraîner la populace : voix tonnante, esprit pervers, charlatanisme du marché; tu as toutes les qualités nécessaires pour le gouvernement. Les oracles, même celui d'Apollon, te sont favorables. Ceins ton front d'une couronne, sacrifie à la sottise et repousse vigoureusement ton adversaire.

....

A cette lecture, j'ai revu tout à coup la pléiade des hommes fameux qui ont cherché dans la politique l'emploi de leur médiocrité, et j'ai cru pouvoir lui demander modestement la matière d'un discours académique.

Mais à l'anxiété qui se peint sur les visages, je comprends ma témérité; rassurez-vous, messieurs, je n'aurai pas le mauvais goût d'introduire dans le sanctuaire de vos études paisibles les passions bruyantes et les querelles de la place publique.

Certaines questions politiques ont avec les lois de la morale, et avec la constitution sociale d'un pays, des rapports étroits et multipliés qui me permettent de les aborder ici sans manquer au respect que je dois à cette assemblée.

. . . .

La Révolution a inscrit au fronton de nos édifices publics une devise brève et dogmatique, tranchante comme une lame d'épée, dont le sens pratique est laissé dans l'ombre afin d'agir d'une façon plus saisissante sur l'imagination et sur les passions populaires par l'éclat magique de ces trois mots :

Liberté, Egalité, Fraternité.

Cette formule, présentée avec sa signification absolue à un peuple ardent, triomphant de la vieille société et de l'antique monarchie, encore tout enivré de sa double victoire, méritait d'être expliquée et commentée au point de vue politique et social, afin de contenir les espérances des masses dans les

limites de la vie réelle, et d'étouffer dans les esprits des illusions fatales.

Mais la révolution ne règle pas les instincts d'une nation, elle excite et développe ses appétits et elle achète sans compter, au prix des plus effroyables sacrifices, de nobles et utiles conquêtes que l'on peut toujours obtenir du temps et de l'amélioration des mœurs. La devise de la démocratie moderne est donc restée sans commentaire : je me trompe, elle a été commentée quelquefois d'une façon claire et terrible, dans les jours sanglants ; alors elle est devenue dans la bouche des farouches sectaires :

Liberté, égalité, fraternité, ou la mort,

formule sinistre souvent appliquée avec une rigueur inexorable, et qui est restée, par cet assemblage monstrueux de mots et d'idées contraires, le symbole maudit de la tyrannie populaire et de la terreur.

Il m'a semblé qu'il pouvait être utile d'examiner à quelles conditions et dans quelle mesure les termes du symbole démocratique et les idées qu'ils représentent sont compatibles avec l'organisation politique et sociale des Etats modernes, et quelle peut être à ce point de vue leur véritable signification.

Je n'ai pas, messieurs, la prétention d'approfondir un pareil sujet ; je veux seulement en esquisser à grands traits les aspects principaux.

. . . .

Rien n'est plus grand, rien n'est plus noble que

l'idée de liberté ; rien ne relève davantage la dignité de l'homme, rien n'a excité à un plus haut degré, dans tous les temps, son ambition jalouse et ses légitimes désirs.

Rien aussi n'affecte des formes plus diverses que la liberté. L'esclave de l'antiquité ou des temps modernes, le captif victime de la guerre, le criminel frappé par la justice humaine, espèrent, dans la liberté, la disposition d'eux-mêmes. C'est la liberté matérielle ou physique, sans laquelle l'homme est, en quelque sorte, retranché de l'humanité.

Les peuples asservis par la conquête, courbés sous un joug étranger, et forcés de suivre un drapeau détesté, appellent liberté le retour à la patrie ; ils le désirent sans cesse, ils l'espèrent toujours, et cette foi constante est le châtiment du conquérant.

Les chrétiens martyrs appelaient liberté la confession du vrai Dieu au milieu des supplices. Leur âme immortelle se dégageait libre et triomphante d'un corps déchiré par la main du bourreau.

Les philosophes de l'antiquité proclamaient aussi la liberté de l'âme au milieu des douleurs et des misères du corps, et en face de la mort même.

Les peuples modernes appellent liberté le pouvoir de se gouverner eux-mêmes ou de fixer par leurs représentants légaux les bases de leur gouvernement.

Enfin, la démocratie extrême et brutale appelle liberté le droit de faire ce qui lui plaît, de changer par la force, au gré de ses passions, les lois poli-

tiques et sociales, ou même de violer ces lois quand elle les juge contraires à ses intérêts.

Ces deux dernières expressions de la liberté sont : l'une la licence, et l'autre la liberté politique.

Celle-ci comprend à la fois la liberté individuelle et la liberté collective ; c'est elle sans doute que la Révolution a voulu placer en tête du symbole démocratique.

Rien n'est plus discuté que la définition de cette liberté, et cependant il semble qu'il n'y a qu'une définition possible pour un peuple civilisé, c'est celle qu'a donnée Montesquieu au chapitre III de l'*Esprit des lois :*

« Il est vrai que, dans les démocraties, le peuple » paraît faire ce qu'il veut ; mais la liberté politique » ne consiste point à faire ce que l'on veut. Dans » un Etat, c'est-à-dire dans une société où il y a » des lois, la liberté ne peut consister qu'à *pouvoir* » faire ce que l'on *doit* vouloir et à n'être pas con- « traint à faire ce que l'on ne doit pas vouloir.

» Il faut se mettre dans l'esprit ce que c'est que » l'indépendance et ce que c'est que la liberté. La » liberté est le droit de faire tout ce que les lois » permettent ; et, si un citoyen pouvait faire ce » qu'elles défendent, il n'y aurait plus de liberté, » parce que les autres auraient tous ce même pou- » voir. »

C'est ainsi que l'Assemblée nationale a défini la liberté dans l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, présentée au roi le

3 septembre 1791, avec la Constitution, et qui ne peut être suspecte à la démocratie.

« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui » ne nuit pas à autrui. Ainsi l'exercice des droits » naturels de chaque homme n'a de bornes que » celles qui assurent aux autres membres de la » société la jouissance de ces mêmes droits ; ces » bornes ne peuvent être déterminées que par la » loi. »

La liberté subordonnée à la loi, tel est le principe essentiel de l'existence pour toute société civilisée, le principe sans lequel un Etat tombe bientôt dans la licence et périt dans l'anarchie.

La liberté est le droit ; l'obéissance à la loi est le devoir corrélatif au droit.

On est profondément surpris que les hommes jouissant de la faveur populaire et qui prétendent à une certaine intelligence politique, ne proclament pas avec une courageuse insistance, et en toute occasion, cette subordination de la liberté à la loi.

On est, à plus forte raison, frappé de stupeur quand on entend faire des réserves sur cette définition de la liberté, et prétendre qu'elle n'est vraie que *quand les lois sont l'expression de la raison.*

Un peuple ne cesse pas d'être libre parce que telle ou telle de ses lois est plus ou moins conforme à la raison ; il suffit qu'il ait entre les mains le pouvoir de modifier ces lois sans violence et sans révolution.

D'ailleurs, au point de vue de l'appréciation et de

la confection des lois, la raison affecte une forme et une représentation particulières, déterminées par la constitution du pays, et rien n'est plus dangereux surtout dans un gouvernement démocratique, que d'en appeler à la raison individuelle contre les mauvaises lois.

La raison individuelle, souvent défaillante, souvent obscurcie par les passions politiques, n'est pas apte, dans la généralité des hommes, à juger une loi. C'est là un procédé révolutionnaire qui conduit au mépris des lois en général et à la révolte contre leur autorité.

Il n'y a donc qu'une seule définition de la liberté:

Pour un peuple, c'est le pouvoir de faire les lois par ses représentants légitimes;

Pour l'individu, c'est le pouvoir de faire ce que la loi ne défend pas.

Cette définition est absolue et ne peut faire l'objet d'aucune réserve, sous peine d'ébranler la société et l'Etat.

. . . .

L'égalité est autrement chère à la démocratie que la liberté.

La démocratie accepte volontiers le joug d'un maître; elle est, de sa nature, essentiellement centraliste et autoritaire. Elle exige une obéissance aveugle: elle a ses dogmes inviolables et sacrés qu'elle place au-dessus de l'examen des profanes.

C'est le principe de l'égalité absolue qui la con-

duit à ces formules tyranniques, contraires à la liberté.

L'égalité absolue est incompatible avec l'essence et le développement de l'humanité ; elle peut s'imposer un instant par la force, mais il est impossible de la créer, et surtout de la maintenir par des lois. A peine peut-elle apparaître dans une société primitive qui naît dans la pauvreté, en l'absence de toute civilisation ; mais dans l'état actuel des mœurs, elle est en opposition avec le perfectionnement individuel et collectif des membres d'une société quelconque et aussi avec l'accroissement régulier de la puissance politique d'un pays.

Il suffit, pour s'en convaincre, de voir comment Montesquieu, qui a évidemment un grand amour pour les républiques de l'antiquité, a vainement essayé de définir l'égalité dans la démocratie, aux chap. III et IV du livre V de l'*Esprit des lois*.

« L'amour de la république, dans une démocra-
» tie, est celui de la démocratie; l'amour de la
» démocratie est celui de l'égalité. L'amour de la
» démocratie est encore celui de la frugalité. Cha-
» cun devant y avoir le même bonheur et les mêmes
» avantages, y doit goûter les mêmes plaisirs et
» former les mêmes espérances, chose que l'on ne
» peut attendre que de la frugalité générale.

» Ainsi, les distinctions y naissent du principe de
» l'égalité, lors même qu'elle paraît ôtée par des
» services heureux ou par des talents supérieurs. »

. . . .

« Le bon sens et le bonheur des particuliers con-
» siste beaucoup dans la médiocrité de leurs talents
» et de leurs fortunes. Une république où les lois
» auront formé beaucoup de gens médiocres, com-
» posée de gens sages, gouvernera sagement; com-
» posée de gens heureux, elle sera très heureuse. »

Le chapitre suivant : *Comment on inspire l'amour de l'égalité et de la frugalité*, se résume dans ces deux phrases qui en forment le commencement et la fin :

« L'amour de l'égalité et celui de la frugalité
» sont extrêmement excités par l'égalité et la fruga-
» lité même, quand on vit dans une société où les
» lois les ont établies l'une et l'autre. »

. . . .

« C'est donc une maxime très vraie que, pour
» qu'on aime l'égalité et la frugalité dans une répu-
» blique, il faut que les lois les y aient établies. »

On ne reconnaît pas, dans cette discussion confuse, dans ces naïvetés involontaires, l'esprit ordinairement si net et si précis de Montesquieu; il semble que l'obscurité du sujet ait enveloppé d'une ombre l'intelligence de l'écrivain ; combien son embarras eût été plus grand encore, s'il avait écrit de nos jours ! Comment, par la frugalité et la médiocrité des choses et des hommes, établirait-il aujourd'hui l'égalité dans la démocratie ?

Serait-ce comme dans les républiques de l'antiquité, où il nous montre l'Etat partageant les terres, réglant les successions, la dot des femmes, en un

mot l'Etat communiste investi d'une autorité absolue et ne laissant au citoyen ni la disposition de ses biens ni celle de sa personne? Et encore, malgré toutes ces mesures draconiennes, Montesquieu arrive à conclure que l'égalité n'est pas possible.

« Quoique, dans la démocratie, l'égalité soit
» l'âme de l'Etat, cependant elle est si difficile à
» établir, qu'une exactitude extrême, à cet égard,
» ne conviendrait pas toujours. »

. . . .

« Toute inégalité dans la démocratie doit être
» tirée de la nature de la démocratie et du principe
» de l'égalité. »

Voilà comment l'auteur de l'*Esprit des lois*, après avoir posé en principe que l'égalité est la base de la démocratie, arrive à conclure que l'égalité est impossible et qu'il faut admettre des tempéraments.

La Déclaration des droits de l'homme a défini l'égalité :

« Les hommes naissent et demeurent libres et
» égaux en droits; les distinctions sociales ne
» peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »

Puis la Constitution a déclaré :

1° Que tous les citoyens sont admissibles aux places et emplois sans autres distinctions que celles des vertus et des talents;

2° Que les contributions seront réparties entre tous les citoyens également, en proportion de leurs familles;

3° Que les mêmes délits seront punis des mêmes peines, sans aucune distinction de personnes.

Elle n'admet les citoyens à l'exercice des droits électoraux qu'à la condition :

« D'être âgé de 25 ans accomplis, d'être domicilié » dans la ville ou dans le canton depuis le temps » déterminé par la loi ;

» De payer, dans un lieu quelconque du royaume, » une contribution directe au moins égale à la va- » leur de trois journées de travail et d'en repré- » senter la quittance ;

» Enfin, de n'être pas dans un état de domes- » ticité, c'est-à-dire de serviteur à gages. »

Ainsi les principes de 1789 n'admettaient même pas, comme la démocratie moderne, l'égalité absolue ; ils maintenaient la distinction des talents et des vertus, ils reconnaissaient l'inégalité des fortunes, ils attendaient la maturité de l'homme pour l'appeler aux affaires publiques, enfin ils ne lui déléguaient les droits politiques qu'à la condition de participer aux charges de l'Etat et de vivre dans certaines conditions d'indépendance et de liberté morales.

L'état de la société moderne ne comporte ni la frugalité, ni la pauvreté, ni la médiocrité générales, ni par conséquent l'égalité telle que la comprend Montesquieu dans la démocratie, plutôt par un sentiment d'admiration pour les anciennes républiques que par une juste appréciation des républiques futures.

Il est d'ailleurs singulier que la démocratie qui, moins par conviction que par les nécessités du combat, arbore le drapeau de l'incrédulité, emprunte au christianisme le principe de l'égalité.

Au point de vue chrétien, les hommes sont égaux devant la tache originelle, égaux devant la mort, égaux devant les peines ou les châtiments de la vie future; mais ils seront récompensés ou punis selon les mérites ou les fautes de leur vie mortelle.

De même dans la vie civile tous les hommes sont égaux devant la loi; tous lui doivent également obéissance, tous doivent trouver en elle une égale protection.

Au point de vue démocratique, tous les citoyens ont un droit égal à prétendre à un emploi public et à la fortune, et à y parvenir par leur travail, leurs vertus et leurs talents.

Là s'arrête l'égalité.

La société, l'Etat, ne sont glorieux et puissants que par le mérite des hommes et des citoyens.

L'homme et le citoyen, plus ou moins doués par la nature, ne développent leurs facultés intellectuelles par le travail qu'en vue d'une rivalité ou d'une supériorité morale qui sera la récompense de leurs efforts.

Le développement des arts, de l'industrie, l'accroissement de la richesse publique et de la puissance de l'Etat, qui en sont la conséquence, sont le fruit des efforts individuels excités par le désir légitime d'illustrer son nom, de laisser à ses enfants

une situation supérieure à celle que l'on tient de son père, de préparer pour sa vieillesse un asile où l'on puisse attendre dans le calme et la paix la fin d'une vie de labeurs et de souffrances.

L'égalité ne réside pas dans l'identité des conditions, mais dans le droit égal pour tous d'arriver par le travail à une situation meilleure.

C'est ce droit égal qui, avec l'égalité devant la loi, forme l'égalité vraie, l'égalité pratique et compatible avec la justice et avec nos mœurs. L'égalité absolue est le *desideratum* inaccessible vers lequel la démocratie doit tendre par les voies honnêtes, dont elle doit faciliter l'approche à tous les hommes de bonne volonté, en raison de leur mérite. Considérée comme un droit strict et réglementée par les lois, elle est la négation du progrès vrai, l'abaissement de l'Etat dans la médiocrité égalitaire de tous ses membres.

Les tendances de la démocratie à comprendre l'égalité dans le sens absolu sont donc une erreur, volontaire ou non, incompatible avec l'essence même de la société; mais c'est aussi, il faut le reconnaître, un levier révolutionnaire qui emprunte à la vanité et à la nature jalouse de l'homme, une redoutable puissance.

. . . .

Comme l'égalité, la fraternité démocratique a été inspirée en principe par les préceptes de la morale chrétienne; mais, il ne faut pas craindre de le proclamer tout haut, jusqu'ici la fraternité n'a été, dans

l'ordre politique, qu'un mot sonore resté sans application, souvent invoqué pour présider aux plus horribles forfaits.

La fraternité chrétienne conduit sur les champs de bataille les serviteurs du Christ, les retient au chevet des mourants, leur inspire les consolations suprêmes qui relèvent tous les courages, et souvent leur impose le sacrifice de leur vie pour leurs amis comme pour leurs ennemis mortels.

Ce que la fraternité démocratique a laissé faire, je ne veux pas le savoir et le rappeler ici, quand ces affreux souvenirs sont encore saignants pour notre malheureux pays.

Et cependant la fraternité n'est pas un vain mot. C'est, parmi les vertus du citoyen, la plus haute, la plus féconde, celle qui les suppose et les résume toutes, celle qui fait la patrie grande et glorieuse. Dans une brave armée qui marche au combat, tous les cœurs sont unis dans la pensée commune des périls à courir et de la victoire à remporter. Du général en chef au dernier des soldats, le cœur ne bat que pour l'honneur du drapeau. Cette masse d'hommes d'origines, de fortunes, d'intelligences si diverses et si inégales, n'a plus qu'une seule âme, celle de la patrie, et qu'une seule ambition, celle de vaincre. Dans une telle armée brillent toutes les vertus du citoyen :

L'abnégation qui fait obéir sans jalousie et sans murmure, le dévouement qui apprend à mourir pour le salut commun, l'amour du chef pour les

soldats, le sentiment du devoir qui domine tous les esprits et règle toutes les actions.

Les périls, les fatigues, les privations, la joie, la douleur et la gloire sont communes ; c'est ce que notre langue, si prompte à saisir les pensées délicates, a résumées d'un mot en appelant les soldats d'une même armée, des frères d'armes.

De même une nation n'est heureuse et forte et n'accomplit de grandes destinées que par l'union et la concorde de tous les citoyens, par la fraternité civile, digne sœur de la fraternité militaire.

Qu'est-ce donc que la fraternité dans la nation?

C'est quelque chose de plus que l'amour de l'humanité qui s'étend à tous les hommes, c'est quelque chose de moins que l'amitié qui suppose une certaine conformité de caractère, de goûts et de situation morale.

Je n'en vois pas de définition plus simple et plus saisissante que celle-ci : La fraternité dans la nation, c'est l'amour de la patrie. Depuis qu'on a inventé la fraternité des peuples, on a supprimé la fraternité dans la nation ; on prêche l'amour des peuples étrangers qui ont été ou qui sont encore nos ennemis acharnés, et on excite la haine entre des citoyens ayant la même origine, les mêmes intérêts, le même drapeau, partageant la même fortune d'honneur ou de honte, de bonheur ou de misère.

La fraternité naît des vertus des citoyens et des sacrifices faits à la patrie. Elle meurt des vices et

de l'égoïsme des hommes et de l'oubli des devoirs publics.

Je termine, messieurs, en vous priant d'excuser mon insuffisance pour des questions si hautes, et je me résume en deux mots : Le symbole de la démocratie, *liberté, égalité, fraternité*, ne peut être considéré comme une formule de droit strict et absolu; c'est l'expression théorique d'un état social et politique vers lequel doit tendre indéfiniment l'humanité, qu'elle n'atteindra jamais d'une manière complète, parce que la perfection n'est pas dans sa destinée, et dont elle ne peut approcher ni par la violence, ni par la révolution, mais par la seule pratique des devoirs privés et publics.

Les peuples et les individus ne conservent la liberté que le jour où ils savent en user avec sagesse.

L'inégalité sociale ne disparaîtra jamais de l'humanité; elle résulte de l'inégalité des aptitudes de l'homme; elle est le stimulant nécessaire de son activité.

La fraternité ne peut naître et porter ses fruits que par le sacrifice des passions et des intérêts individuels à l'amour de la patrie.

Vous trouverez peut-être, messieurs, qu'en disant toutes ces choses d'un intérêt si actuel et si vif, j'ai tenu trop peu compte des idées du jour et que j'ai trop dédaigné la popularité. Je le reconnais et je n'en éprouve aucun regret.

La popularité qui s'achète en flattant les passions

est une plaie du temps où nous vivons; je ne la juge ni désirable ni glorieuse.

J'estime au contraire que la popularité due à un noble caractère, à une longue vie consacrée au devoir et à l'honneur, est la plus belle récompense qui puisse couronner la vie d'un homme de bien.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

MONSIEUR,

Parmi les conquêtes de la science moderne, il en est peu qui honorent davantage l'esprit de l'homme que celle de ces longues voies ferrées qui, avec une audace dont les Romains eux-mêmes ont laissé peu d'exemples, franchissent les rivières et les abruptes vallées, ouvrent et percent les montagnes, et abordent, presque en se jouant, les lieux les plus inaccessibles. Cette science a été l'objet des méditations de votre vie, et, quoique rappelé seulement depuis deux années, avec la qualité d'ingénieur en chef dans notre commune patrie, la Franche-Comté n'a presque jamais cessé d'être votre vaste champ d'étude. Vous avez tracé, dirigé, construit le chemin de fer de Dijon à Belfort, celui d'Auxonne à Gray, dont les doubles travaux ont coûté cinquante millions. Vos plans du chemin de Besançon à la frontière suisse, objet d'une longue attente et de tant

d'espérance, vont dans quelques mois recevoir leur heureuse exécution.

C'est une idée généralement admise que les sciences exactes nuisent à la culture des lettres. Le discours que nous venons d'entendre a prouvé, par la vigueur du fond et l'élégance de la forme, que rien ne s'oppose à leur commune alliance ; que loin de là, chez l'homme de science, l'esprit, par le commerce assidu des grands auteurs, sait se maintenir, s'élever même dans l'art de penser et d'écrire. Ainsi, au double point de vue des sciences et des lettres, nos rangs vous étaient ouverts par avance, et nous nous félicitons de grand cœur de vous y recevoir.

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. l'abbé J.-B. BERGIER.

TABLEAU HISTORIQUE DE L'AGRICULTURE EN SÉQUANIE A L'ÉPOQUE DE CÉSAR.

Nihil agriculturâ melius, nihil uberius, nihil dulcius, nihil homini libero dignius.
(CICERO. *de Offic.*, lib. I.)

MESSIEURS,

Appelé par vos bienveillants suffrages à l'honneur insigne et inattendu de siéger au milieu de vous, je viens, dans cette circonstance solennelle, vous donner un premier signe de la bonne volonté dont je suis animé, et vous offrir en même temps l'humble tribut de ma juste et vive reconnaissance.

Je veux essayer de résoudre, en la soumettant à votre haute appréciation, cette question historique, peu explorée jusqu'ici, et qui ne manque ni d'intérêt, ni d'importance :

Quel était l'état de l'agriculture, la condition des terres, des lieux et des colons dans la Séquanie à l'époque de César, 58 ans avant l'ère chrétienne? Ainsi posée, abstraction faite des vieux Celtes nos aïeux, qui, venus, de proche en proche et par degrés, des plaines de Sennaar dans ces contrées, vécurent longtemps comme les Germains, en nomades et en chasseurs, plutôt qu'en agriculteurs,

cette question, dont la solution paraît difficile au premier coup d'œil, peut, je crois, être facilement résolue au moyen de l'induction et des témoignages historiques qui nous restent.

Demander, en effet, quel était l'état de l'agriculture et des colons dans la Séquanie à l'époque de César, c'est assurément s'enquérir de l'état de la civilisation dans cette contrée ; c'est demander si la Séquanie comptait alors un grand nombre de villes et de villages, et quelle était leur population; c'est demander si les voies de communication étaient établies, si le commerce était florissant, si, enfin, le travail, les arts et l'industrie exerçant leur empire, faisaient sentir au peuple séquanais leur heureuse et salutaire influence.

Toutes ces questions sont corrélatives, toutes elles sont tellement unies entre elles, que résoudre les unes, c'est par voie de conséquence et nécessairement résoudre les autres.

Un célèbre philosophe, Montesquieu, l'a dit : « Point de population sans commerce et sans industrie; point d'art ni d'industrie sans études, sans application et sans recherches; point de recherches ni d'études si l'homme, préoccupé de trouver le pain du lendemain, manque de paix, de calme et de sécurité, mais aussi, point de sécurité possible sans l'abondance et même la surabondance des fruits de la terre, surabondance que donne et que seule peut donner, dans un pays, une culture large et intelligente.

» Une contrée stérile, une terre inclémente, n'est jamais ni commerçante, ni industrielle, ni peuplée: le Groënland et l'Islande, la Norvége et les régions hyperboréennes en sont une preuve convaincante. »

D'après ces principes, professés par le célèbre Montesquieu et admis comme vrais par tous les philosophes économistes, nous pouvons maintenant juger par induction de l'état de l'agriculture dans la Séquanie.

Et d'abord, peu ou point de commerce ni d'exportation, ni d'importation chez les Séquanes. La Séquanie n'avait rien à exporter et elle ne pouvait rien exporter; ses habitants, confinés dans leurs landes, cantonnés dans leurs forêts et leurs montagnes, étaient en quelque sorte séparés du reste des Gaules. A part leurs expéditions militaires, ils n'avaient eu et n'avaient encore que peu ou point de relations extérieures. Si les Armoricains, au rapport de César (*Comm.*, lib. IV, n° 20), ne connaissaient pas même les côtes de la Grande-Bretagne, on peut dire, par analogie et sans témérité, que les Séquanais, plus rapprochés des Germains et barbares par les lieux et par les mœurs, ne connaissaient ni l'intérieur ni l'extérieur des Gaules, et que la plupart d'entre eux ne connaissaient que le *Gau* (Note 1), ou le canton restreint qu'ils habitaient.

Le commerce intérieur n'était guère plus brillant. La monnaie nationale, si elle existait, était rare. Les Séquanes achetaient ou échangeaient quelques bœufs ou quelques chevaux dans l'intérieur de la

contrée; quelquefois, et de loin en loin, certains merciers ou marchands ambulants, que César appelle *mercatores* (Note 2), venus de la province romaine, leur vendaient ou leur échangeaient contre la peau des ours et des bisons, quelques instruments de fer, des vases de plomb ou d'airain, quelques étoffes d'Italie, des colliers et des bracelets, du vin et des liqueurs, si séduisantes encore aujourd'hui pour les peuples barbares.

Et quel commerce pouvait-il y avoir chez les Séquanes, dans un pays où, comme du reste dans toutes les Gaules, on ignorait ou l'on négligeait l'industrie, les arts utiles et agréables ?

Consultez César et Strabon, et ils vous diront que les Gaulois et les Séquanes ne connaissaient que les arts les plus grossiers, ceux qui sont tout à fait indispensables pour subvenir aux premières nécessités de la vie.

Selon les auteurs qui ont parlé des Gaulois, ces peuples pouvaient construire des maisons ou plutôt, comme ils les appelaient, *des buttes* (Note 3), ou des beduques, des cabanes en bois et en terre, faire un chariot grossier, tresser *des bennes* (Note 4) ou des paniers d'osiers, assembler solidement un bateau, creuser une barque d'une seule pièce dans le tronc d'un chêne trois fois séculaire, fabriquer avec le goet (serpe) des siéges et des meubles grossiers, façonner une rude poterie et des cribles ou tamis pour purifier l'avoine et l'orge, et arrondir une pierre d'Auvergne pour écraser le grain et le réduire en

farine ; mais ils ignoraient ou ils négligeaient l'art de tailler délicatement le bois et la pierre, de ciseler les métaux, d'imprimer les monnaies (Note 5) et les médailles, de construire des canaux et des bassins, de faire des routes et de jeter des ponts en pierre sur les ruisseaux et les rivières. S'ils connaissaient l'art d'extraire le minerai, de fondre le fer et de forger grossièrement des instruments et des armes, ils ignoraient assurément l'art de les tremper. On sait que souvent leurs lances et leurs épées vinrent se briser contre les armes et les boucliers aciérés des Romains.

Chez nos aïeux, l'art textile était peu avancé; l'habit séquane n'était ni délicat ni somptueux. Le chanvre et le lin étaient inconnus. C'est avec les filaments de l'ortie, le poil ou la laine des animaux qu'ils composaient *le tricot* ou une autre espèce d'étoffe grossière que, selon Strabon, ils appelaient *laine* ou saga, *quam lænas vocant* (lib. IV), et que comme eux, après tant de siècles écoulés, nous appelons encore du nom vulgaire *de sarge ou de sargi*. C'est avec cette étoffe qu'ils façonnaient le manteau ou *sayon*, les brayettes, *braccæ*, et surtout cette chemise gauloise par excellence, cette tunique immortelle qui, bravant les modes et tous les discours, traversant les siècles, est arrivée intacte et pure jusqu'à nous et se conserve encore sous le nom de *blouse* ou de *roulière*.

Les hommes et les institutions civiles disparaissent, mais les modes et les usages populaires sont impé-

rissables. Tel on voyait le voiturier séquanais à côté de son *char à bennes*, la blouse sur les épaules et le fouet cordelé à la main, tel, et sans différence aucune, nous voyons encore aujourd'hui le voiturier franc-comtois.

Ne cherchons point d'architecture parmi les Séquanes. Ils ignoraient, ou plutôt ils dédaignaient l'art des Michel-Ange, des Vauban et des Palladio. Parmi eux, point de temples superbes élevés à la divinité, point de palais somptueux pour les princes. Les lacs (Note 6) solitaires, les vallées profondes, les forêts de chênes et de hêtres étaient leurs temples et leurs sanctuaires révérés.

Une pierre grossière servait d'autel et pour remplacer les statues de Phidias et les tableaux d'Apelle, *les Peu* (Note 7), les montagnes à pic, les rochers à figures bizarres, ou les *Pierres qui virent* représentaient à leur imagination plus qu'à leurs yeux, *Hésus*, le dieu suprême, *Taranis*, le dieu du tonnerre, et *Teutatès*, le dieu de la guerre.

Chez eux, point de monuments funéraires, ni colonnes, ni mausolées, ni pyramides, pas même une pierre tumulaire. Un tertre de gazon élevé au penchant d'une montagne, près d'un sentier, ou un amas de pierres, un *tumulus* qui s'accroissait chaque jour par la piété de ceux qui le visitaient, recouvrait leurs restes mortels.

Je porterai une pierre à ton carn, disaient-ils. C'était la promesse d'une amitié sincère et l'assurance d'une fidélité à toute épreuve.

Singulière persistance des traditions religieuses et populaires! Cette pratique s'est conservée en Séquanie jusqu'à nos jours. C'est probablement de là que vient, dans les paroisses rurales, l'usage, pour chaque assistant aux enterrements, de jeter une pierre ou une poignée de sable sur le cercueil au moment où il est descendu dans la tombe.

Si telle était l'architecture religieuse chez les Séquanes, que pouvait être l'architecture civile et domestique? A part les quelques grands édifices pour les colléges druidiques, toutes les maisons étaient sans art et sans apparence. La cabane gauloise, disent Vitruve et Strabon, contemporains des premiers Césars, n'a pas d'étage, même dans les villes. Elle est spacieuse et de forme ronde; c'est un composé de poutres, de planches et de terre glaise. La tuile est inconnue dans ces contrées; Les toits sont tous en bois, en mousse ou en joncs. Les cabanes du camp des Nerviens incendiées par César étaient couvertes en chaume, selon l'usage des Gaules. *More gallicq* (lib. VII, n° 43). — *Domos e tabulis et cratibus construunt magnas, rotundas, magno imposito fastigio.* (STRAB., lib. IV.)

Ces matériaux, qui sont encore employés dans les pays froids et neigeux, et en particulier dans nos montagnes, ont assurément leur raison d'être, mais, il faut l'avouer, ils sont peu propres à assurer une sodidité à l'épreuve de plusieurs siècles, et cette considération doit nous mettre en garde contre le sentiment de quelques écrivains qui voudraient faire

passer pour gaulois des édifices ou des ruines qui sont infiniment plus modernes.

Ne cherchons enfin chez les Séquanes, pas plus que chez les autres peuples des Gaules, ni architecture, ni sculpture, ni peinture, ni orfévrerie, ni aucun des arts qui illustraient à cette époque l'Egypte et l'Italie, Rome et la Grèce.

Les porcelaines de Sèvres, les tissus de Sedan, les tapis des Gobelins, les fils de Limoges, les soieries de Lyon, les chaussures de Paris et ses mille et une variétés, étaient encore bien loin dans la nuit des temps; les côtes de l'Océan ne nous envoyaient pas encore la marée fraîche, et c'est à peine si l'on savait, en Bretagne, saler le hareng et la morue, et en Séquanie, préparer le bresil et le jambon. Strabon n'aurait pas encore pu dire, avec autant d'assurance et de vérité : *Salsamenta Sequanorum totius Galliæ optima.*

En un mot, si vous voulez avoir une idée de la faiblesse de l'art et de la pauvreté des objets de luxe les plus précieux chez nos aïeux, ouvrez ces *tumulus* ou *tombelles*, si communes en Séquanie, vous ne trouverez que quelques dents de sangliers, *des anneaux, des fibules, des agrafes et des ceinturons*, des haches et des couteaux en pierre, quelques épées rongées par la rouille, et beaucoup de colliers et de bracelets grossiers en bois ou en airain.

O étonnante et singulière destinée des Gaules et de la Séquanie!

Le voyageur qui parcourt la terre, trouve dans

toutes les contrées les majestueux souvenirs des peuples qui les ont habitées; en Syrie, les ruines gigantesques de Palmyre, et en Palestine, les immenses vasques de Salomon; les ruines du Parthénon lui rappellent la beauté et l'élégance du génie de la Grèce, il croit entendre encore aux Thermopyles retentir la voix de Léonidas et de ses soldats; l'Egypte offre à ses regards les canaux, les obélisques, les sphynx et les pyramides, et dans le monde entier il admire encore les routes, les aqueducs, les colysées et les amphithéâtres qu'enfanta la grandeur du génie et la puissance du peuple-roi.

Mais c'est en vain que nous voulons évoquer le génie des Celtes nos aïeux; cherchez et trouvez si vous pouvez quelques-uns de ces grands vestiges qui vous rappellent leur génie, leur science et leur histoire. Hélas! rien n'apparaîtra à vos regards. Tout a disparu avec eux. Leurs cabanes se sont effondrées, leurs bourgades se sont effacées, leurs dieux et leurs druides, leurs lois et leurs annales se sont évanouis loin derrière nous dans la nuit des temps, et c'est à peine si aujourd'hui nous pouvons écrire une seule page de leur histoire; il ne nous reste plus de nos pères que trois choses qu'ils nous ont laissées, leur caractère généreux, la terre qu'ils ont foulée, et une partie de la langue qu'ils ont parlée (Note 8).

Si l'état misérable du commerce et des arts prouve le peu de développement de l'agriculture, le chiffre de la population n'est pas moins significatif.

Quoi qu'en disent Josephe et Appien, qui comptent quatre cents peuples dans les Gaules, tandis que Tacite et Strabon n'en énumèrent que soixante, il est certain que la population des Gaules, loin d'être exubérante, était bien loin d'être proportionnée à la grandeur du territoire qui s'étendait des Pyrénées aux rivages et à l'embouchure du Rhin, et des Alpes à l'Océan. Le savant Bullet et ceux qui, avec lui, ont étudié César et Strabon, ne comptent que huit ou dix millions d'habitants dans les Gaules, et à peine deux cent mille dans la Séquanie proprement dite, c'est-à-dire dans la Franche-Comté actuelle; c'est à peine le cinquième de la population présente.

Le conquérant des Gaules n'était assurément ni le plus modeste, ni le moins ambitieux des hommes; souvent, dans ses *Commentaires,* qui sont des bulletins de guerre, il exagère les difficultés comme aussi le nombre des ennemis qu'il avait à combattre; or, en prenant son texte à la lettre, nous voyons que lors de la lutte suprême des Gaules contre Rome, l'armée nationale, convoquée extraordinairement, ne s'éleva pas au delà de deux cent cinquante mille combattants, parmi lesquels se trouvèrent six ou sept mille soldats séquanais proprement dits. Pour établir l'exubérance de la population dans les Gaules et la Séquanie à cette époque, rien ne sert à l'historien Justin et à ceux qui l'ont suivi, d'énumérer les nombreuses émigrations gauloises. Ces émigrations avaient pour cause bien plus l'amour des aventures, l'ardeur effrénée des batailles et le désir

d'une terre plus fertile et d'un climat plus doux, que le manque de terrain et le défaut d'espace. Non, ce n'était pas la terre qui manquait aux hommes, mais c'étaient les hommes qui manquaient à la terre, en négligeant de la défricher et de la cultiver. Ils la cultivaient sans doute, mais pas assez largement; ils étaient plus appliqués à la guerre qu'à la culture. Strabon nous dit que les Gaulois étaient *meilleurs soldats que bons agriculteurs*, et que ce ne fut qu'après la conquête, quand César les eut assujettis, qu'ils s'appliquèrent sérieusement à la culture des champs. *Viri meliores bello quam agriculturâ... depositis armis, nostro tempore agros coguntur colere*. (Lib. IV.)

Mais laissons la voie d'induction, ne disons plus ce que devait ou ce que pouvait être l'agriculture dans la Séquanie à l'époque de César, entrons plus avant dans la question, et montrons ce qu'elle était réellement, en faisant connaître la condition des colons séquanes, la qualité du climat, la nature du sol, les produits de la terre et l'aspect géographique de la contrée.

La condition des colons n'était ni la liberté proprement dite, ni l'esclavage des Grecs et des Romains. Le Verboguet ou président n'avait pas, en temps de paix, un pouvoir absolu illimité; il ne pouvait, selon ses caprices ou ses passions, dépouiller le citoyen, le jeter dans les fers, l'envoyer en exil ou le condamner à mort.

Les Séquanes étaient maîtres de leur personne,

de leur famille et de leurs biens, ils pouvaient changer de domicile, passer d'un pays dans un autre, contracter ou ne pas contracter des obligations. Mais pourtant leur condition n'était pas la liberté, c'était un assujettissement complet, une espèce de servage peu différent, pour les effets, de l'esclavage.

« Dans les Gaules, dit César (liv. VI, n° 12), il
» n'y a que deux sortes d'hommes qui jouissent de
» quelque considération, les druides, interprètes de
» la religion, chargés des choses sacrées et ministres
» des sacrifices, et les nobles ou chevaliers dévoués
» spécialement au métier de la guerre, qui est per-
» pétuelle et même journalière dans ces contrées.
» Le peuple est compté pour rien. Exclu des as-
» semblées et des délibérations, il n'ose rien et il
» ne peut rien. Il éprouve presque tous les maux et
» toute la honte de l'esclavage. La plupart des
» hommes de cette classe, lorsqu'ils sont écrasés de
» dettes, surchargés d'impôts ou opprimés par des
» hommes puissants, engagent leur liberté à des
» nobles qui prennent sur eux tous les droits que
» les maîtres ont sur leurs esclaves. »

A supposer, comme le prétend le célèbre Perreciot, que ce tableau tracé par César soit un peu chargé et qu'il faille adoucir ses couleurs, il en reste encore assez, quelque adoucissement qu'on y apporte, pour que l'on puisse en conclure que les colons des Gaules, ainsi assujettis et obligés de guerroyer, ne pouvaient avoir ni beaucoup de temps, ni une grande ardeur pour cultiver les terres, et surtout

pour vaincre les difficultés qu'opposaient à leurs travaux la dureté, l'ingratitude du sol et la rigueur du climat.

Ces difficultés étaient très grandes. Pour les comprendre, gardons-nous de comparer le sol et le climat de la Séquanie, à cette époque, au sol et au climat de la Franche-Comté que nous habitons. La scène a changé tout à fait de décoration. Ce n'est plus, pour ainsi dire, ni la même terre, ni le même soleil, ni le même pays. La Franche-Comté n'est plus aujourd'hui une froide et stérile contrée du nord, c'est une région assez tempérée et qui offre à ses habitants non seulement l'abondance, mais la surabondance et tous les agréments de la vie. Les villes et les bourgades qui la couvrent, les canaux qui la traversent et les routes innombrables qui la sillonnent, la beauté et la richesse de ses montagnes, la fertilité de ses plaines et les produits inépuisables de ses coteaux, la font regarder, et à juste titre, comme une des plus belles et des plus riches provinces de France.

Mais, à l'époque de César, il n'en était pas ainsi. Excepté les bords de l'Ognon, ceux de la Loue vers son embouchure, et ceux du Doubs vers la ville de Dole, comme aussi les bords et les plaines de la Saône que César appelle le meilleur pays des Gaules, *ager Sequanicus totius Galliæ optimus* (lib. I, n° 31), la Séquanie, dans sa plus grande étendue, n'était pas largement cultivée. Le sol était agreste, couvert de landes, de marais et de forêts immenses

remplies de bêtes fauves et d'animaux féroces. L'air et la lumière, interceptés par les bois, ne vivifiaient pas la terre qui, privée de ces deux éléments nécessaires, restait froide, brumeuse et peu productive.

Selon César et Strabon (Note 9), la température d'une partie des Gaules, et en particulier de la Séquanie, était plus rigoureuse que celle de la Grande-Bretagne. Les hivers étaient précoces et très longs, les neiges abondantes, les froids excessifs au point de glacer les rivières, qui servaient non seulement de ponts, mais souvent de routes aux voyageurs et aux armées qui n'en trouvaient pas d'autres. (César, liv. IV.)

Les chemins étaient rares en Séquanie, difficiles et si étroits qu'un char pouvait à peine y passer, si dangereux pour des armées à cause des gorges et des défilés, que les Helvétiens, lors de leur expédition contre les Eduens, n'osèrent s'engager dans les montagnes du canton de Varescau sans l'autorisation des habitants. *Iter angustum et difficile quo vix singuli carri ducerentur.* (César, lib. I, n° 3.) Les soldats de César, arrivés à *Vesuntio* pour combattre Arioviste, sont effrayés de la difficulté des chemins et de la profondeur des forêts, ils s'abandonnent aux larmes du découragement et refusent pendant un instant de marcher. *Flebant, testamenta condebant.* (César, lib. I, n° 39.)

N'en soyons pas étonnés ; la Séquanie, comme du reste la plupart des cantons des Gaules, offrait à cette époque aux étrangers un singulier aspect.

Au midi, la Bresse avec ses bois, ses landes et ses marécages ; à l'est, les montages et les forêts immenses du Jura, depuis Condat à Bâle et de Bâle à Besançon ; au centre, la forêt de Chaux (Note 10), deux fois plus grande qu'elle n'est, s'étendant de Dole à Besançon, et des rives du Lizon et de la Loue au delà des rivages du Doubs, occupant alors le territoire de plus de quarante villages qui existent aujourd'hui et qui, jusqu'au XIV[e] siècle, n'existaient pas ; au nord, le désert immense et la grande forêt des Vosges, s'étendant entre le nord et l'est pour s'unir en quelque sorte d'un côté aux *Ardennes* (Note 11) et de l'autre à la forêt Hercinie. *Arduennæ sylva, totius Galliæ maxima.* (Lib. VIII.)

Dans cette immense étendue de pays, il ne pouvait être question, comme villes, ni de Belfort, ni de Lure, ni de Faverney, ni de Jonvelle, ni de Jussey, ni de Luxeuil ; la plupart de nos villes n'existaient pas. Ptolémée, qui vivait cent cinquante ans après César, n'en compte que quatre, *Vesuntium, Didacium Equestris* et *Aventicum* (Besançon, Nyon, Avenches et peut-être Lausanne), la première dans la Franche-Comté, et les trois autres sur le territoire helvétique qui faisait partie de l'ancienne Séquanie. Ces quatre villes séquanaises sont les seules mentionnées par le plus ancien monument géographique qui nous reste.

Et encore quelles villes ! Ne confondons pas ici les temps et les lieux, n'allons pas nous imaginer que c'étaient des villes immenses, des cités lu-

xueuses, remplies de monuments et de palais, des cités resplendissantes aux rayons du soleil, comparables à celles que nous voyons aujourd'hui.

La ville gauloise, dit Vitruve, n'a pas d'éclat. C'est une agglomération plus ou moins considérable de maisons ou de cabanes construites en bois, en gravier et en terre glaise, toutes couvertes en chaume, en bois ou en joncs et sans aucun étage. La ville, pour raison de sécurité et de défense, est ordinairement située au confluent de deux rivières ; plus souvent encore on la voit au sommet d'une colline ou d'une montagne (Note 12), elle est entourée d'un fossé-palissade, ou d'un rempart composé de poutres immenses unies entre elles, de quartiers de rochers et de couches épaisses de terre. (César, liv. VII, n° 23.)

Sans sortir de la Séquanie, nous pouvons avoir une idée de la ville gauloise et de son peu d'éclat. Qu'était *Vesontio* (Besançon) à l'époque de César, cette ville principale des Séquanais et à l'occupation de laquelle tenait si ardemment le conquérant des Gaules? Ce n'était pas, comme Alesia et Avaricum, tout à la fois une ville et un oppidum, *urbs et oppidum*. César ne lui donne que ce dernier titre, il l'appelle *oppidum maximum Sequanorum*, c'est-à-dire un lieu fortifié ou, si l'on veut, une petite ville entourée de rochers et de murs, située au sommet d'une montagne; c'est le sens du mot *oppidum* qui dit moins que le mot *urbs*, si l'on en croit Varron. César décrit parfaitement la position de Besançon :

« Le Doubs entoure presque entièrement la montagne ; l'espace laissé par les contours du fleuve n'a, dans sa partie la plus étroite, que cent vingt pas de largeur ; là se trouve un mur qui renferme la citadelle et la ville, situées seulement sur le plateau et la moitié de la rampe de la montagne. » Or, dans un espace aussi étroit, avec des maisons sans étage, était-il possible de renfermer un grand nombre d'habitants ? Je ne le crois pas. *Hunc (montem) murus circumdatus arcem efficit et cum oppido conjungit.* (Lib. I, n° 38.)

Et maintenant, si telle était la capitale, la *maxima Sequanorum*, que pouvaient être Avenches, Nyon, Lausanne, et aussi les quelques *castra* ou *oppida* séquanais dont Arioviste s'empara ? Mais surtout où étaient les villages et les hameaux de la Séquanie ? qu'étaient-ils ? quel pouvait être leur nombre, leur grandeur et leur importance ?

L'examen de cette question est capital, intimement lié à l'histoire de l'agriculture, puisque le plus ou moins grand nombre de hameaux et de villages dans une contrée est l'indice ordinaire de l'état plus ou moins prospère de l'agriculture ; mais aussi la solution de cette question n'est pas sans difficultés. La Séquanie a été bouleversée par les guerres et les révolutions ; des villages ont disparu, d'autres se sont élevés, le champ a remplacé la forêt, et la forêt s'élève aujourd'hui où était autrefois un champ. Comment, sans titres positifs, reconnaître, au milieu de ce bouleversement, le nombre et la situation des

localités séquanaises à l'époque de César? Assurément, on ne le peut d'une manière exacte et absolue. Mais, à défaut de titres écrits, on le peut jusqu'à un certain point, par l'examen des lieux, des vestiges et des étymologies. Les peuples ont laissé quelques traces de leurs pas dans les lieux qu'ils ont habité ; ils ont taillé le rocher, creusé la terre, laissé des débris, et surtout leurs tombeaux ; ils ont donné des noms aux différents lieux ; un village ou une ville a un nom, et par ce nom on peut reconnaître son origine, comme on reconnaît par le nom et par le langage si une famille est d'origine française, italienne ou allemande. Cette règle souffre assurément des exceptions, mais elle peut servir de lumière pour reconnaître, jusqu'à un certain point, le nombre des villages séquanais et, par là, l'état de l'agriculture à l'époque de César (Note 13).

Prenons en main une carte de la Franche-Comté actuelle et essayons de la rendre séquanaise. Pour cela, nous n'aurons, je crois, pas beaucoup à ajouter, puisque, d'après Bullet, la population des Gaules, à l'époque de César, était fort inférieure à celle d'aujourd'hui ; mais, nous aurons beaucoup à retrancher de villes et de villages fondés à l'époque *gallo-romaine* et qui alors n'existaient pas. *In nostro tempore, depositis armis, agros coguntur colere et inde villas ædificare.* (STRABON, lib. IV.)

Retranchez de cette carte, sauf exception, toutes

les villes et tous les villages dont le nom est français, religieux, féodal ou latin.

Ainsi, quarante-cinq localités qui s'appellent Granges ou Grangettes; vingt villages du nom de *Chapelles*; soixante-dix localités qui ont pour dénomination le nom d'un saint ou d'une sainte, la plupart des bourgs ou des villages qui se sont groupés autour d'un château ou d'une abbaye; soixante villages du nom de Châtel ou de Châtillon; quatre-vingts *Velle*, *Villars* ou *Villers*, et un grand nombre d'autres qui ne répondent pas à la langue des Celtes nos aïeux (Note 14). Nous convenons volontiers qu'à l'époque séquane quelques-uns de ces différents lieux aient pu renfermer une ferme ou quelques cabanes, mais nous sommes portés à croire qu'en général les villes et les villages que nous venons de signaler n'ont été fondés et ne se sont développés que sous le gouvernement romain ou à l'époque féodale. Si notre opinion avait besoin de preuves, nous l'appuierions sur les monographies locales, sur les *Acta Sanctorum* et sur les documents relatifs à la fondation de quarante villages autour de la forêt de Chaux au XIV[e] siècle. Quand saint Colomban, au VII[e] siècle, se retira dans le vaste désert des Vosges, aucun des bourgs et des villages de cette contrée n'existait, c'était une solitude vaste, sauvage et pleine d'effroi, il ne trouva que les ruines de deux châteaux, Annegrai et Luxeuil, habités par les bêtes féroces, et ce fut lui qui construisit la

première maison du village de Fontaines. (JONAS, *in Vita S. Columbani.*)

Sur la carte séquanaise, vous laisserez quelques villages situés sur les hauteurs, au confluent de deux rivières, ceux voisins des *Baumes* et des *Peu*, ceux sur le territoire desquels on trouve des tombelles ou sépultures gauloises, tous ceux enfin qui, dans leur nom, ont pour *préfixe* ou *surfixe*, ou, pour mieux dire, pour radical, une syllabe celtique.

Vous laisserez surtout sur cette carte cette multitude de hameaux et de villages dont les noms commencent ou finissent par *court*. Ce sont les *cortis* ou les *ædificia*, de forme ronde, construits en bois et supportant un toit immense, dont parlent si souvent César et Strabon : *Magnas, rotundas, magno imposito fastigio.* (STRAB., lib. IV.) Ces cours, connus des Gallo-Romains sous le nom de villa, *quas abusive Curtes vocamus*, situés près des ruisseaux et des sources abondantes et devenus des villages, étaient les maisons et les fermes des Séquanais nos aïeux. C'est dans ces lieux qu'ils travaillaient à la culture des terres. *Ædificia sylvis circumdata ut sunt fere domicilia Gallorum, qui plerumque sylvarum ac fluminum petunt propinquitatem.* (CÉSAR, lib. IV, n° 30.)

Mais quelle était cette culture, son étendue, sa nature, ses produits ?

Si nous en croyons les monuments historiques qui nous restent, et en particulier les *Commentaires* de César, nous pouvons dire qu'à part la Provence,

le Berry, les plaines de la Saône, vers Lyon, le pays de Beauvais et de Soissons, que César et Tite-Live appellent *fertilissimas terras*, le reste des Gaules était peu productif. La culture n'était pas beaucoup développée ; ses produits étaient peu variés. Les Gaulois étaient meilleurs soldats que bons agriculteurs. L'Alsace, ce pays aujourd'hui si fertile, ne pouvait nourrir ses habitants. La famine visitait souvent les Gaules, et César ne pouvait que très difficilement ravitailler ses légions.

Ne cherchons donc dans les Gaules, et surtout en Séquanie à cette époque, aucun fruit, aucune plante exotique, aucun produit que l'on peut appeler de luxe et de surabondance. Nous n'y trouverons que les plantes indigènes, communes et de première nécessité. Dans les forêts, vous trouverez le hêtre, le sapin, le tilleul, l'alisier, le chêne ordinaire et le chêne blanc que jusqu'ici on s'est obstiné à appeler châtaignier. Si vous demandez comment s'appelle la forêt, les montagnards séquanais vous diront qu'elle s'appelle le Gey ou la Joux, forêt de sapins, et les gens de la plaine l'appelleront et l'appellent encore *le Foye, la Faye* ou *le Fay*, forêt de foyards ou de chênes.

Auprès de la ferme séquanaise, vous trouverez un *Cerneux*, c'est-à-dire une enceinte de terrain fermée de branches d'arbres grossièrement et confusément arrangées. Cette enceinte, les Latins l'appelleront *hortus*, les Français et les Allemands *jardin*, mais les populations rurales, fidèles à la langue des

Gaulois leurs aïeux, l'appelleront et l'appellent encore le *cuti* ou le *couti*.

Ce *couti* gaulois ne vous offrira ni l'asperge d'Asie, ni le melon d'Egypte, ni la laitue de l'île de Cos, vous n'y trouverez que l'oseille et l'ail maléolant, le navet, la rave et quelques autres racines indigènes dans le pays des Gaules. Point de parterre, point de fleurs cultivées, si ce n'est l'iris et la verveine pour couronner la jeune fille au jour de ses fiançailles ou de son trépas. Pourquoi des fleurs? Le Séquane est encore un peu grossier, et l'homme grossier, peu sensible, dédaigne et foule aux pieds les fleurs.

Si vous jetez les yeux sur les campagnes de la Séquanie, le sud-ouest, c'est-à-dire les bords du Doubs et de la Saône, les plaines de la Bourgogne vous offriront des prairies abondantes, des champs de millet, d'orge et de froment; mais le centre, mais surtout le nord et l'est, les montagnes des Vosges, du Doubs et du Jura, ne présenteront à vos regards que quelques champs d'orge et d'avoine, des fèves et des lentilles naturelles au pays (Note 15).

Vous verrez dans les pâturages et les landes des troupeaux de bœufs, de chèvres et de brebis, ressource principale du Séquane, plus berger qu'agriculteur. *Quibus Gallia maxime delectatur*. (CÉSAR, lib. IV, n° 9.)

Vous ne trouverez point de fruits délicats, si ce n'est la pêche indigène, mais, en revanche, vous verrez, et en grand nombre, dans les bois et les

landes, les pruniers, les pommiers et les poiriers sauvages dont les fruits acides servent à la composition du cidre et du verjus.

Point de plantes oléagineuses. Eh! le Séquane a-t-il besoin d'huile? Sa demeure n'est-elle pas éclairée pendant les longues nuits d'hiver par la lueur des tisons du foyer, et quand il le faut, ne sait-il pas diriger sa marche au travers des bois par la lumière de la *faille*, sorte de faisceau encore en usage, composé de branches sèches et résineuses préparées et allumées pour le cas de nécessité?

Les plantes textiles, le chanvre et le lin, sont inconnues, c'est l'ortie qui les remplace. Nous savons par César que les Armoricains ou les Bretons, aujourd'hui si renommés pour leurs toiles, n'avaient que des peaux pour voiler leurs vaisseaux et que des chaînes pour suspendre les ancres et amarrer leurs barques au rivage. *Pelles pro velis*. (Lib. III, n° 13.)

Enfin, c'est en vain que vous chercherez dans les Gaules et la Séquanie ces merveilleux coteaux qui sont aujourd'hui la gloire et la richesse de la France.

Nos pères ne se reposaient point à l'ombre du figuier, de l'olivier, de l'oranger et de la vigne. Ces plantes si précieuses étaient inconnues même dans les contrées du Midi, ou du moins, si, comme le prétendent certains auteurs, César trouva quelques vignes dans la Provence et le Languedoc, le produit de ces vignes était si faible que, selon Strabon,

une famille buvait quelquefois dans un jour de fête tout le vin de la récolte de l'année.

Non, pour nos pères il n'y avait ni clos Vougeot, ni côtes de Beaune; point de vins ni du Jura, ni de Bourgogne, ni de Champagne; le cidre aigrelet, le jus des herbes brûlantes et fermentées, et une cervise nauséabonde contre laquelle, trois siècles après cette époque, s'irritait encore l'empereur Julien, étaient les seuls breuvages qui désaltéraient nos aïeux.

Messieurs,

Vous avez vu la terre de Séquanie, son aspect et ses produits, voici maintenant l'homme de cette terre :

La taille du Séquane est élevée, son bras est nerveux, ses épaules larges, son œil vif et sa parole articulée. Souvent sa voix éclatante et forte fait retentir par des cris aigus les montagnes et les bois.

Ce n'est pas l'homme affaibli par le luxe et amolli par la volupté, c'est l'homme de la nature, l'homme dans toute sa force et sa vigueur native, accoutumé à lutter contre les obstacles que lui opposent sans cesse les éléments et les autres hommes ses semblables, et à poursuivre dans les forêts le loup et le sanglier voraces, la chèvre légère, l'ourak et le bison furieux.

Ce vigoureux Séquane de l'époque de César, lors de la lutte suprême de sa patrie contre Rome, a vu les feux de guerre allumés au sommet des montagnes de la Séquanie; il a entendu les cris des

courriers qui appellent les citoyens aux armes, et qui, en moins de sept heures, font connaître à *Vesontio* le soulèvement des peuples de l'Auvergne, la révolution de Gergovie et le péril de la patrie.

Comme un lion, il s'est élancé hors de sa cabane couvert de ses armes, et craignant d'arriver le dernier sous les drapeaux de Vercingétorix.

Mais, hélas! la fortune a trahi son courage, et la Gaule est vaincue sous les *murs d'Alesia*.

Rentré désespéré dans sa cabane, il s'est assis sur un tronc d'arbre auprès de son foyer, où se consument, pendant la nuit, les hêtres et les chênes de la forêt. Ses épaules sont encore couvertes de la dépouille des loups et des sangliers, et sa tête se cache sous la peau des loutres et des blaireaux. Auprès de lui sont ses armes couvertes de sang. Ses enfants l'entourent, et sa compagne, indépendante et belliqueuse comme lui, les deux poings sur les hanches, l'interroge sur l'issue de la bataille. Il garde le silence de la rage. Mais tout à coup : Teutatès, s'écrie-t-il, a trahi la cause de la justice; le Brenne intrépide, Vercingétorix est prisonnier, et la liberté de la patrie vient d'être écrasée sous les remparts d'Alesia.

Sa compagne éclate en cris de fureur et d'imprécation, et le guerrier séquane, égaré par le désespoir, déchire avec les dents des chairs crues et palpitantes, il boit à outrance la liqueur enivrante, en maudissant la guerre, César et les Romains.

Messieurs,

Cet événement suprême ferme la première époque historique de l'agriculture en Séquanie. Cette époque, il faut en convenir, est loin d'être brillante. L'agriculture chez les Séquanes était peu développée, et trois choses en ont été la cause : l'isolement, l'ignorance et l'oppression. Ces trois causes s'affaibliront un peu dans la suite, sous l'empire des Romains, sous les rois mérovingiens et à l'époque féodale. Nous verrons alors l'agriculture, plus intelligente, se développer sur un plan plus large, mais, hâtons-nous de le dire, elle ne sera ni plus riche, ni plus libre, ni plus heureuse. Elle semblera s'élever, mais, entravée par les guerres et les révolutions, chargée d'impôts, assujettie aux corvées et aux redevances de toutes sortes, elle restera toujours pauvre, toujours faible et misérable, jusqu'au jour où, débarrassée de l'ignorance et de la routine, mise en contact avec la civilisation et le progrès des arts, dégagée de la servitude et de la main-morte, elle pourra enfin respirer largement, vivre et s'épanouir aux rayons bienfaisants de la justice, du droit et de la liberté.

NOTES ET TEXTES JUSTIFICATIFS.

Note 1. — *Gau.* Ce mot est purement celtique. Il se trouve comme *surfixe* dans le nom d'un grand nombre de contrées. Ainsi les géographes disent : le Sundgau, l'Elsgau, le Brisgau, le Varesgau, le Scodingau. Il est très usité dans tous les *patois* de la Franche-Comté ; on dit partout : un *gau* de pain, un *gau* de champ. Il signifie canton, parcelle, portion. Ne serait-ce pas de cette racine que viendrait le mot Gaules, les Gaules, pays morcelé, les Gaulois, peuples cantonnés? On a donné tant d'étymologies du mot Gaules, qu'il est permis à chacun d'avoir la sienne et de se tromper.

Note 2. — Ces merciers ou marchands n'avaient pas la liberté de parcourir toutes les contrées des Gaules. *In Nerviis* (chez les habitants de la Flandre) *nullus aditus mercatoribus.* (César, lib. IV, nº 14.)

Note 3. -- *Butte, bude, borde,* est un mot celtique. Dans toutes les langues il signifie maison ou cabane. Ainsi beth en hébreu, beith en arabe, beit en ancien germain, byde en anglais, buda en servien, et butte, beduque, en patois.

Note 4. — *Bennæ* en langue celtique signifiait une espèce de chariot. C'est de ce mot que viennent les mots panier, vannotte, benal et penal, comme aussi le mot compagnons, ouvriers-compagnons, *combennones, in eâdem bennâ sedentes.*

Note 5. — Les Gaulois n'ont connu véritablement l'art de frapper les monnaies et les médailles que depuis la conquête romaine ; avant cette époque, ils n'avaient que quelques pièces informes de fer, d'airain ou d'argent à l'effigie du cheval, du porc ou du bison ; ils se servaient aussi des pièces juives, phéniciennes ou égyptiennes que l'on rencontre dans les cabinets des curieux.

Chifflet prétend que l'art monétaire était connu dans la

Séquanie avant l'époque romaine. Pour preuve, il représente dans son *Vesontio*, page 44, une médaille trouvée dans le Doubs offrant l'image d'un bison, avec la légende *Bizontio*. Mais le mot *bizontio* et l'empreinte hardie de l'animal tiennent plus de l'art romain que du celtique.

Note 6. — La Franche-Comté compte quatorze petits lacs : Bonlieu, Chaillexon, Chalain, Chambly, Clairvaux, Illay, La Combe, Malpas, les Rousses, Grandvaux, Remoray, Saint-Point, Viry et Antres.

Note 7. — *Peu*, en langue celtique *pech* ou *puëch*, signifie montagne. Ce mot se prononce diversement, selon le caractère des langues. Les Latins du moyen âge le traduisaient par *podium*, *pogium*, *poïom*, *pugium*, *puteus*. On dit dans le Vivarais le *puy*; à Saint-Germain, près Paris, le *pec*; en Normandie le *pou*; dans l'Auvergne et en Bretagne le *poy*, le *puech*, le *puey*; en Franche-Comté le *peu*, le *pic*, le *po*, le *by*... Il n'est pas possible d'énumérer la multitude de noms de lieux dans la composition desquels se trouve cette syllabe radicale. Nous pourrions citer pour la Franche-Comté les noms de plus de vingt villages. Ainsi Boujeailles, *Bodgalia*, Bugny, Pouilla, By, Pouligney, Pouligny, Bouligney, Peugny, Pezeux. Pugey, et surtout la montagne des montagnes, *Poupet*, près Salins.

Note 8. — La langue que parlaient les Celtes nos aïeux, cette langue si brève, si précise, et de laquelle, quoi qu'on en ait dit, sont sorties les langues grecque, latine, et par là toutes les langues de l'Europe, n'a point péri tout entière avec eux. Elle subsiste encore dans le pays de Galles, dans la Bretagne, en Belgique et en Franche-Comté. On la trouve conservée en partie, du moins, pour ses mots radicaux. dans le langage des peuples de la campagne. Aujourd'hui encore, pour désigner les objets de première nécessité, les vases les instruments usuels, nos montagnes, nos rochers, nos forêts, nos vallées, nos rivières, nous ne nous servons, dans la langue vulgaire, que des noms que leur avaient donnés nos pères.

Les mots anciens, dit M. Lévêque (*Hist. acad.*, t. IX, p. 665),

se conservent dans le langage des gens de la campagne, et, si l'on y était attentif, on retrouverait la véritable étymologie du nom de certains lieux; il ne serait pas impossible de parvenir à la découverte de nos termes gaulois.

Cette règle est fort sage, et c'est à peu près la seule sûre. Pour ne l'avoir pas assez suivie, c'est-à-dire pour avoir fait plus attention à la traduction des chartistes du moyen âge et à la prononciation française qu'à la racine celtique et à la prononciation vulgaire des gens de la campagne, la plupart des étymologistes et, si je l'ose dire, le savant Bullet lui-même, ont donné assez fréquemment des étymologies manifestement fausses.

Pour n'en citer qu'un seul exemple, jo prends le mot *Loue*, rivière de Franche-Comté, et le même mot *Loin* qui traverse le diocèse d'Auxerre; l'un et l'autre mot ont toujours été écrits dans les vieilles chartes *Lvv, Levvh, Loé, Lohen*. On a traduit ces derniers mots par celui de loup et de louve; *Loin* et la *Loue* ont passé pour un loup et une louve, parce que ces deux rivières rapides dévorent leurs rives. Cette étymologie est manifestement fausse. C'est en vain que les chartistes du moyen âge ont écrit *Lupa*, la Louve. Jamais le peuple ne les a suivis, il a toujours dit *la Loue*, et il a eu raison. *Lovve, Lvv, Lvvh, Loen*, est un mot radical celtique qui partout où il se trouve signifie *eau, ruisseau, rivière*.

Ainsi, à Myon, une prairie enclavée dans les sinuosités du Lizon s'appelle *entre Loué, entre Loue, entre la rivière*. *Ourans* est un village aquatique, Chapelle-d'*Huin* ou d'O*hen* est un village au milieu duquel se trouve une immense mare d'eau; il en est de même de *Levier*, Levier ou Louvier. *Ornans*, ou, comme disent les paysans qui ont conservé la vraie prononciation, *Ounans, Ougnans*, signifie eaux courantes. Cette ville est traversée par la Loue, et cinq vallées viennent y déverser leurs grands ruisseaux. *Ouge*, *Ougney* sont deux villages au milieu desquels jaillissent deux sources considérables. L'Ougnon, le Lizon ou le Luzon, l'Ose, Lozerain, la Lue, le Lug, le Lovv, la Lye, la Loye, l'Oise et un très grand nombre d'autres rivières n'ont pas d'autre étymologie; c'est toujours eau, rivière.

Note 9. — *Gallia a candore populi nuncupata est. Gala enim græce lac dicitur*, disent saint Jérôme et saint Isidore de Séville (lib. XIII, cap. XIV *Etymol.*). La raison qu'ils en donnent : *Montes enim et rigor cœli ab eâ parte solis ardorem excludunt, quo fit ut candor corporum non coloretur.* Nous admettons les paroles descriptives du sol et du climat des Gaules, mais l'étymologie n'est pas évidentè.

Note 10. — La forêt de Chaux, située entre Dole, Besançon et Salins, appartient à l'Etat; elle contient 38,404 arpents, c'est-à-dire à peu près 390 hectares.

Note 11. — La forêt des Ardennes est appelée *nemus gallicum*, la plus grande forêt des Gaules. Elle avait plus de 500 milles, c'est-à-dire 600 kilomètres d'étendue.

Arduennæ seu Ardvennæ, dura palustria sonat. Ard vel herd. *durum, aridum,* vennæ *loca stagnantia.* (*Vid.* ORTELIUS.) Le mot *vennes* en général signifie un lieu stérile, un désert, une montagne, un marais. Ces diverses significations sont manifestes dans Ravenne, dans Cévennes ou Cébennes, dans Alpes Pennines, Pannonie, Pensylvanie, Appennins, et dans Guyans en Vennes, le château des Vennes, Venise. César dit que la forêt Hercinie était immense; il fallait neuf jours pour la traverser, elle ne finissait pas.

Note 12. — Toutes ou presque toutes les villes des anciens étaient sur les hauteurs.

Oppida solebant antiquitus in locis èminentioribus ædificari, unde est quod nostræ gentis historiæ produnt plurima per Angliam oppida insignia quæ hodie in vallibus consistunt primum super montem constructa fuisse. Incolas autem aquarum inopiâ coactos in loca inferiora descendisse. (GIBBON, art. *Burg.*) C'est pour cause de sûreté et de défense que les anciens plaçaient leurs villes sur les hauteurs. La civilisation les a ramenées dans la plaine. Mais si la fureur de la guerre s'empare de nouveau du monde, la perfection de l'artillerie nous forcera de reporter nos villes au sommet des montagnes.

On peut. jusqu'à un certain point, connaître la situation topographique d'une ville par l'étymologie ou la terminaison du nom.

1° Ainsi la terminaison *dunum, tunum, then, them, thun* ou *thor*, signifie une ville sur une montagne. Lug*dunum*, Lyon; Andoma*tunum*, Langres, et plus de cent villes anciennes.

2° La terminaison en *durum* indique une tour ou une ville sur les eaux.

3° La terminaison *bria, birg, burg*, signifie ville. C'est le *polis* des Grecs et le *cirta* des Carthaginois.

4° *Magum, magus*, demeure. Ainsi Argento*magum*. Tous les *Magny* de Séquanie ont cette signification.

Note 13. — Au XIII° siècle, il n'y avait, dans toute la Franche-Comté, que 930 tant villes que bourgs et villages; aujourd'hui il y a plus de 1,800 communes. A l'époque séquanaise, combien devaient être rares les bourgs et les villages !

Les 36 communes limitrophes de la forêt de Chaux doivent leur existence à une concession faite, en 1313, par Philippe, duc de Bourgogne, à ceux qui viendraient s'établir sur les rives de cette forêt pour y défricher des terres. (*Mémoires de l'Académie*, 1789.)

Note 14. — Ces syllabes préfixes et surfixes, ou plutôt ces syllabes radicales, indiquent ordinairement la nature du lieu, une montagne, une forêt, une rivière, une source abondante, une fontaine, une vallée, une plaine. Les aspirations, les redoublements, les consonnes sifflantes ajoutées à la syllabe radicale indiquent la grandeur, l'étendue, l'abondance, la hauteur ou la profondeur, enfin la qualité plus ou moins remarquable du lieu ou de l'objet désigné par le radical.

Ces syllabes radicales employées dans la désignation des lieux sont en petit nombre, nous ne pouvons en indiquer ici que quelques-unes :

1° Ainsi, *ban, bens, pan, penne, pou, pic, py, by*, indiquent la montagne, l'élévation; Ab*bans*, Ab*benans*, Ap*penans*, Ar*penans*, Op*penans*, Ap*pennins*, *Penne*cières, *Pou*pet, *Pou*ligney, *Pu*pillin...

2° *Chaux*, bois. *Chaux*-Neuve, *Chaud*mont, *Chau*mercenne, *Chaux*-des-Crotenay.

3° *Don, dun, thon, thun, them, dor, tor*, élévation, hauteur :

Châteaudun, la ville de *Thom*. le Haut-du-*Them*, le *Taurus*, le *taureau* de Pontarlier, Mont*doré*, Mont d'*Or*.

4° *Fer, ber, ver,* le sommet, la hauteur, l'abondance. Le *verboguet* était le chef *suprême* chez les Gaulois. *Fer*tans, *Ver*mondans, *Ver*ne, *Ver*re, *Ver*cel, *Ver*mantoy.

5° *Gey*, forêts. Ce mot les désigne encore dans les montagnes : Char*gey*, Quin*gey*...

6° *Li, lis, lu, lo,* rivière. On compte plus de cent rivières qui ont ce radical.

7° *Mans*, *mansum*, *magus*, *magny*, demeure : A*mance*, A*mancey*, A*magney*, *Mance*nans, les *Magny*.

8° *Nans, noue, neu, ney, nay, source,* eau courante. Il en est de même de *doue, oche, oye, oue.* Ainsi les *Nans*, Port-les-*Nay*, *Dou*cier, *Toui*llon, Tal*nay*, *tal,* haut (ainsi *talvanne,* mur élevé), *nay,* fontaine; c'est la seule fontaine qui existe dans la montagne de Chaillux, et naturellement elle a dû être remarquée et désignée par nos aïeux.

9° *Quin, qvin, quy,* près. *Quin*gey, près de la forêt. *Quin*cey, près de la source. *Quen*oche, près de la source ou de l'ouge.

Nous croyons qu'avec un peu d'étude et la connaissance des lieux et des patois, on pourrait retrouver et fixer la signification d'un certain nombre de mots qui étaient en usage dans la langue des Celtes.

Note 15. — Les auteurs de l'*Histoire universelle des Anglais*, t. XXX, p. 349, fondés sur les textes d'Appien, de Varron, *de Re rustica,* de Diodore de Sicile, de Strabon, liv. IV, et de Cicéron, écrivent : « Il y a lieu de supposer que l'agriculture était en quelque sorte dans un état d'enfance et encore au berceau... » Il ne paraît pas qu'à l'époque de César les Gaulois aient eu ni vignes, ni oliviers, ni aucune sorte de grains, à l'exception du blé, et la plupart des auteurs qui ont écrit sur ce sujet en ont accusé le froid excessif du climat.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

MONSIEUR,

Vous avez cherché une diversion et un utile délassement aux fatigues du ministère évangélique dans l'étude de l'histoire, et vous avez choisi de préférence celle de la Franche-Comté. Vos publications sur Beaupré, sur le P. Lejeune, et d'autres opuscules historiques en sont la preuve. Cette étude est un champ toujours ouvert et qui est loin d'être épuisé. Appelé depuis longtemps par les travaux de la prédication dans des localités très diverses du pays, vous avez pu faire sur place nombre d'observations importantes, et les connaissances que vous avez acquises de cette manière répondent très heureusement à l'entreprise qu'exécute l'Académie, celle de dresser, pour la Franche-Comté, la table générale de tous les monuments du moyen-âge et des objets bien plus nombreux qu'on ne pense et parfois si complétement ignorés qu'ils renferment, de les reproduire par le dessin et la photographie, et de les sauver de la destruction et de l'oubli. Vous continuerez ces observations précieuses, dont le tribut sera toujours accueilli par l'Académie avec le plus vif intérêt; car le but qu'elle poursuit, c'est d'étudier et de connaître dans le passé, d'honorer dans le présent, autant qu'il lui est possible, notre grande et chère patrie.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE POÉSIE

Par M. l'abbé PIOCHE.

MESSIEURS,

Le concours de cette année nous offre une riche matière et votre commission n'a pas rencontré depuis longtemps des pièces plus remarquables. Les grandes catastrophes qui viennent d'ébranler notre société ont fourni le sujet de presque toutes les poésies qu'on nous présente, et leur perfection soutenue a mérité toute notre attention.

Les pièces sont au nombre de sept. Celle qui porte le n° 1 est la seule qui ne se rattache pas à nos malheurs présents. Elle a pour titre : *Charles-Quint visitant le tombeau de Charlemagne* pendant que la diète de Francfort procédait à l'élection du successeur de Maximilien Ier. Cette pièce contient de beaux vers ; Charles-Quint entre dans le temple où reposent les cendres du grand empereur :

Un prêtre le conduit au caveau funéraire
Vers la tombe imposante et sept fois séculaire
Qu'une lampe en vermeil éclaire nuit et jour,
Charles du monument fait lentement le tour...

Puis il commence une prière qu'il termine par un long monologue sur les vanités de la grandeur et des titres. Ce discours manque de caractère; c'est un lieu commun dont le développement est médiocre; il contient des redites, quelques rimes faibles; il a de plus l'inconvénient de rappeler trop une situation semblable dans l'*Hernani* de Victor Hugo; votre commission cependant a reconnu des qualités solides dans l'œuvre et ne peut qu'encourager vivement son auteur.

La pièce portant le n° 7 est intitulée l'*Adoption*. C'est un épisode de la dernière guerre qui malheureusement ne se rattache en rien à la Franche-Comté, malgré la bonne volonté de l'auteur qui le suppose accompli chez nous. Cette pièce que nous mettons hors de concours nous a paru toutefois mériter votre attention. Une femme attend son mari parti pour la bataille qui se livre non loin de sa chaumière :

Là, tandis qu'au dehors la neige dans la nuit
Tombe d'un ciel lugubre où nul astre ne luit,
Un tison qui s'éteint sur les landiers rustiques
Jette en mourant aux murs des lueurs fantastiques
Et l'ombre d'une femme accroupie au foyer.
Que fait-elle à cette heure et qu'a-t-elle à veiller ?

. . . .

Elle court à la porte, elle l'ouvre affolée,
Elle écoute, tendant sa tête échevelée;
L'écluse au loin mugit, le vent bat les rameaux
Et dominant le bruit de la bise et des eaux,
Sinistre au fond du val, un coup de canon gronde...

Elle a déjà perdu son fils, dans les premiers combats, son mari qui seul lui reste serait-il mort lui aussi? Elle sort bravement, s'avance sur le champ de bataille, et parmi les cadavres que la neige couvre déjà, elle trouve un petit enfant qui vit encore : elle le réchauffe, l'emporte en sa demeure où son mari ne tarde pas à revenir blessé par un uhlan. Cruelle déception! cet enfant que le ciel semblait donner à cette famille désolée pour combler le vide causé par la mort, cet enfant est d'origine prussienne, comme le prouve le médaillon qu'il porte au cou.

Le père furieux se lève pour jeter dehors le fils ou le frère de ceux qui ont tué son propre enfant; mais la mère et le petit innocent apaisent sa colère :

La frêle créature ouvre ses petits bras
Comme pour demander secours; — l'homme à grands pas
Marche impassible... enfin la pitié le désarme :
Tant de faiblesse! tant de malheur!... une larme
Mouille ses yeux gonflés qu'il cache sous ses doigts;
Il cède en murmurant de sa plus grosse voix :
Puisqu'il est sous mon toit, sans aide, sans défense,
Qu'il reste! qu'il ignore à jamais sa naissance;
Si nos leçons, nos soins ne sont pas superflus,
Nous en ferons peut-être un bon Français de plus!

Il y a beaucoup d'art dans ce petit drame; l'auteur appartient à l'école nouvelle, mais il sait en éviter presque tous les défauts et nous regrettons de ne pouvoir l'admettre aux récompenses.

Une pièce remarquable à plus d'un égard est

celle qui porte le n° 4. Elle a pour titre : *Notre-Dame de Châtillon* et se rattache, comme son nom l'indique, aux glorieux faits d'armes de Cussey, d'Auxon, et à la statue de la sainte Vierge que la reconnaissance a fait ériger dernièrement à Châtillon.

Il y a dans ce poème un peu court des strophes bien faites :

En vain de leur bouche mortelle
Les canons vomissent des feux,
Leur point d'appui c'est la chapelle
Des saints Ferréol et Ferjeux.
En vain fuyant de proche en proche
Ils se débandent éperdus,
Dans les sépulcres, sous la roche,
Les Germains dorment étendus.

O Werder, en tes veilles sombres
Dans les horreurs du souvenir,
Ne verras-tu jamais leurs ombres
Vers toi, lamentables, venir ?
N'auras-tu pas des pleurs de rage
Et dans le cœur un aiguillon,
Quand l'avenir lira la page
Où l'histoire écrit : *Châtillon* ?

Votre commission a dû placer avant cette composition qui témoigne d'un vrai talent, d'autres œuvres plus développées et qui justifient mieux leur titre.

Nous avons préféré à la précédente la pièce qui porte le n° 3 et qui a pour titre : *Souvenirs du pays natal ;* c'est une idylle gracieuse dont le style ne

manque ni de noblesse ni d'éclat. Le poète s'exprime ainsi au sujet de notre ville :

Ma muse radieuse, à l'aube des vacances,
Fuyait, ô Besançon, tes remparts trop étroits ;
Je voulais mon pays, mes campagnes immenses,
L'air enivrant et pur des bois.

Pourtant tu me plaisais avec tes tours altières,
Fière cité, nid d'aigle au milieu des rochers,
Toi qui mêles le bruit des fanfares guerrières
Aux gais carillons des clochers.

Le poète préfère les bois de son pays et nous en donne les raisons en vers agréables ; il ajoute :

Que jamais des Germains la trompette guerrière
Ne revienne effrayer la vierge du hameau,
Ou que la France alors terrible en sa colère
Se lève et venge son drapeau.

Besançon gardera sa haute citadelle
Pure de trahison et de lâches forfaits,
Et toujours les Comtois, les yeux fixés sur elle.
Resteront fiers du nom français.

La pièce qui porte le n° 2 et pour titre : *Retraite de l'armée de l'Est en 1871*, est supérieure à la précédente par l'ampleur du sujet : à part quelques négligences de style faciles à corriger, quelques traces de réalisme, c'est un poème fort estimable que nous voudrions pouvoir citer presque en entier :

Sous un ciel désolé, par les rochers, sans route,
Nous défilions cent mille, ô suprême déroute !
Dans la bruine intense, éperdus nous allions,
De spectres grelottants lamentable cortége,
Laissant à tous les rocs nos semelles en liége
Et le drap d'amadou de nos tristes haillons.

. . . .

Nous défilions cent mille, expirants, mornes, hâves,
Cavaliers, fantassins, mobiles et zouaves !
Brisés et non vaincus, ne demandant pas mieux
Que de mourir pour toi, chère France meurtrie,
Mais tels que des proscrits nous quittions la patrie
La rage dans le cœur, des larmes dans les yeux !
Et pendant que traqués comme un troupeau d'esclaves
Nous cherchions un abri vers le sol étranger,
De ses remparts en feu, Belfort, ce nid de braves,
Belfort nous appelait en vain pour le venger.

Et nous allions perdus à travers la tempête !
Les vieux sapins géants tordaient sur notre tête
Leurs rameaux de verglas pleins de mugissements,
Et quand sur nous la nuit tombait lugubre et lente,
En notre âme sentant redoubler l'épouvante,
Nous nous serrions autour de nos brasiers fumants...
Affamés, dans la neige, infranchissable ornière,
Nous brisions à la hache un pain noir en glaçons;
Tandis que décharnés, se rongeant la crinière,
Nos chevaux s'abattaient raides sous les caissons.

Il nous reste enfin deux pièces pour lesquelles votre commission demande deux récompenses spéciales ; ce sont celles qui portent les n°s 5 et 6.

La première est intitulée *Douay à Wissembourg.*

Le poète dépeint le commencement et les illusions de la campagne, puis la surprise du malheureux corps d'armée et la mort du héros.

. . . .

Quel silence lugubre en ces bois druidiques !
Hôtes mystérieux, que font ces noirs soldats ?
Dans tes flots, ô Lauter, quels sanglots fatidiques !
Douay, quel ordre imprudent amène ici tes pas ?

L'énorme constrictor parfois dans les savanes,
Jusques à lui rempant à travers les lianes,
Surprend dans son sommeil le roi des animaux
Et lâchement l'étreint en ses affreux anneaux.

....

De nos joyeux clairons les notes métalliques
Jusqu'à l'arrière-garde annonçaient le repos...
Un long frisson courut dans les rangs germaniques ;
Ils étaient là cachés sous les ombreux arceaux.

....

O vieux Francs qui dormez accoudés sur vos piques
Debout ! et, dites-nous, ce combat est-il beau?
De vingt siècles de gloire et de luttes épiques
Vos enfants savent-ils supporter le fardeau?
Leur chef c'est Douay, soldat d'Afrique et de Crimée,
Monté sur Soliman, le coursier des grands jours ;
Son cœur saigne, il regarde : autour de son armée
Comme un cercle de feu se resserrait toujours,
Nu tête et pâlissant, non d'effroi mais de rage,
Il contemple le sol de cadavres jonché.

....

La charge s'apprête,
Le clairon repète :
A la baïonnette !...
A tous les échos.
Sur le sol qui tremble
Le drapeau rassemble
Pour charger ensemble
Chasseurs et turcos.

La foudre environne
Dejà la colonne ;
Le canon qui tonne
Décime ses rangs ;
Qu'importe? elle avance

En criant : Vengeance !
Et vive la France !
Tombent les mourants.

Notre allure gêne
Le brave indigène ;
Pareil à l'hyène
Le turco bondit ;
La poudre l'enivre,
Puis mourir c'est vivre
Allah, dans son livre,
Ne l'a-t-il pas dit ?

En chantant au trépas, en riant sous les balles
Les Turcos ont par bonds franchi les intervalles,
Et sur le *Krupp* éteint massacré l'Allemand.

....

Voyez-les sans ordre
S'étreindre et se tordre
Et loin d'eux pour mordre
Jeter les fusils ;
Comme la panthère
Que le sang altère
Ils roulent à terre
Corps à corps saisis.

Puis le poète nous décrit la mort du général franc-comtois :

Douay venait d'expirer au sein de sa victoire;
En respect l'ennemi passant le contempla.
Entourant de lauriers sa modeste croix noire,
Il y traça ces mots : *Un brave est tombé là !*

Repose en paix, guerrier digne du temps antique,
En récompense Dieu t'épargnera nos douleurs ;
Ah ! que n'eût pas senti ton cœur patriotique
Et de tant de revers et de tant de malheurs !

Dors heureux, maintenant par des mains plus habiles
Ton beau pays revient de ces jours difficiles.
Et toi, Léonidas, par d'autres Thermopyles,
Douay, marche à la postérité !
Pourquoi pleurer cette âme à ton âme ravie ?
O veuve, son trépas, mais tout Français l'envie,
C'est le couronnement de la plus belle vie,
Sa mort, c'est l'immortalité !

O mon noble pays, ô ma Comté chrétienne,
Que ce grand souvenir nous suive et nous soutienne
A l'heure du suprême effort ;
Français régénérés, quand du Dieu de nos pères
Nous verrons s'apaiser les divines colères,
Quand nous irons guidés par ses mains tutélaires
En avant des murs de Belfort !

Il y a beaucoup de vie et de mouvement dans cette poésie qui nous a semblé très supérieure à celles qui précèdent.

La pièce qui porte le n° 6 est plus digne encore de fixer vos suffrages ; elle a pour titre : *Ma Patrie*. C'est un poème de longue haleine qui n'a pas moins de quatre cents vers. Ce développement est peut être trop considérable ; le cadre, il est vrai, est très vaste. C'est un éloge de la Franche-Comté depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. La série des tableaux que l'auteur nous présente n'a d'autre lien que la suite chronologique, ce qui ne suffit pas pour donner de l'unité à sa pièce ; mais, ces réserves une fois faites, votre commission ne peut que louer le talent exceptionnel dont l'auteur a fait preuve dans cette œuvre où le souffle de la plus haute poésie règne

sans interruption. Après avoir célébré les Comtois aux époques celtique, gallo-romaine et chrétienne, il arrivé aux tristes événements de 1871.

Jamais on n'avait vu sous la main d'un seul maître
Tant d'hommes, de chevaux, qu'il en allait paraître,
Tant de chars, de canons suivre un même chemin ;
Ils s'avancent du Nord en grossissant leur nombre,
Cachant au fond des bois leur camp muet et sombre
Où germe dans la nuit l'œuvre du lendemain !

Leur chef ? c'est ce monarque, hypocrite et farouche,
Qui profane en son cœur Dieu qu'exalte sa bouche,
Porte l'odeur du sang à l'office divin,
Intéresse le ciel au choix de ses otages,
Entre deux oraisons fait brûler des villages,
Montre au peuple affamé le roi gorgé de vin.

Ces fantassins rangés, ces tirailleurs numides,
Ces canons qui faisaient trembler les Pyramides,
Embrasaient l'univers des feux de leur volcan,
Ces dragons aux longs crins, ces cuirassiers qui brillent,
Ces lanciers chamarrés dont les flammes frétillent,
Que sont-ils devenus ? C'était hier Sedan.

Sedan ! ô nom fatal, jour d'atroce agonie !
Va, va, sans trop rougir, ta sœur d'ignominie,
Metz livre comme toi d'innombrables soldats.
France ! quel désespoir envahit tout mon être !
Où la honte a germé, l'honneur peut-il renaître,
Cet honneur qu'à Pavie au moins tu nous gardas ?

Sommes-nous si tombés que rien ne nous relève ?
Debout ! France, debout ! et saisis ton vieux glaive ;
Il est encor des champs où nous pouvons mourir :
Le Nord nous tend les bras, on se bat sur la Loire,
Les monts de la Comté nous promettent la gloire,
On mitraille Paris et Belfort va périr !

Salut ! nobles guerriers, salut ! mes frères d'armes,
Vous que j'ai vu tomber en des jours de malheur,
Oh ! ne rejetez point ma pitié ni mes larmes,
Mon pieux tribut de douleur !
Avec vous je m'assis autour des feux noctures
Dont la rouge lueur estompait le ciel noir,
Et j'entendis vos pas, grand'gardes taciturnes,
Crier sur la neige du soir.

....

Combien ils étaient beaux, lorsque dans la vallée
L'obus creusait leurs rangs de meurtriers sillons ;
Quand le clairon sonore à l'ardente mêlée
Précipitait leurs bataillons !

....

Victoire à Châtillon ! pour nous plus de défaites !
Ce jour console enfin du deuil universel...
Mais que vois-je, ô Comté ? que de sang sur tes faîtes
D'Héricourt à Villersexel !

....

Mères, combien ont dû tressaillir vos entrailles
Quand vous venaient ces bruits de carnages lointains,
Quand vos fils accablés parmi ces funérailles
Marchaient à d'horribles destins !

Quand ils tombaient frappés sur la terre rougie
Où leur sang répandu noircissait au soleil,
Ne voyiez-vous jamais leur funèbre effigie
Traverser vos nuits sans sommeil ?

Ils sont morts ! c'en est fait : pour eux, plus de tortures !
O sol de la Comté, garde-les en repos !
Ces vaincus, en peuplant tes fières sépultures,
A la Cluse, ont sauvé l'honneur de nos drapeaux.

A vous, prêtre du ciel, ministre d'espérance,
De bénir ces tombeaux où vient prier la France,

De jeter aux vivants le souvenir des morts !
En face de Paris, tout fumant de pétrole,
C'est à vous de prêcher l'éternelle parole
Afin d'emplir les cœurs d'un éternel remords.

Oh ! les temps ne sont plus aux vagues rêveries ;
Les instants sont passés des folles théories
Dont notre aveugle orgueil s'est repu trop souvent.
Arrière, hommes des clubs qui pendant la bataille
Parliez, quand nous, soldats, héros d'une autre taille
L'œil ardent, le front haut, nous disions : En avant !

Qui sont ils ? qu'ont-ils fait pour asservir les âmes ?
Rouges de notre sang, patriotes infâmes,
Aux sbires de Guillaume ils ont tendu la main ;
Arrière ! nous savons où mènent leurs doctrines,
Ce qu'il germe de haine en de telles poitrines,
France, où tu descendrais s'ils triomphaient demain.

. . . .

J'en appelle à ton cœur, peuple, à ta conscience :
Que sert d'éterniser ta folle expérience ?
Tu vois les fruits éclos dans ce triste milieu.
Des funèbres débris que le siècle charrie
N'est-il point temps enfin d'affranchir la patrie ?
N'étions-nous pas plus forts quand nous croyions en Dieu ?

Qu'a-t-il édifié ce siècle qu'on te vante ?
Plus de paix, plus de foi : le doute, l'épouvante !
Des prêtres fusillés et nos drapeaux flétris !
Jadis, tes rois voulaient pour leur France des fêtes,
Et ce siècle nous donne honte, opprobre, défaites ;
De ta fatale erreur, peuple, voilà le prix.

Pour ne pas sortir des règles de convenance et de réserve que l'Académie a toujours observées, nous passerons sous silence d'autres belles strophes où l'auteur a dévoilé ses idées politiques, tout en le

félicitant des heureuses qualités qu'il a fait briller dans son œuvre.

L'Académie, considérant le mérite des deux dernières pièces, décerne deux couronnes : un prix de 200 fr. à la pièce qui porte le n° 6, et ayant pour titre : *Ma Patrie ;*

Un prix de 100 fr. à la pièce inscrite la cinquième, avec le titre : *Douay à Wissembourg.*

Elle accorde en outre deux mentions hon rables, l'une pour la pièce n° 2, *Retraite de l'armée de l'Est;* l'autre pour la pièce n° 3, *Souvenir du pays natal.*

LISTE DES LAURÉATS.

A la suite de ce rapport, M. le président proclame, comme auteur de la pièce n° 6, *Ma Patrie,* qui a remporté le premier prix :

M. Alfred ROUSSEL, chef des travaux graphiques au chemin de fer Paris-Lyon ;

Et comme auteur de la pièce n° 5, *Douay à Wissembourg,* qui a remporté le second prix :

M. Alfred FAGANDET, employé à la préfecture de la Seine.

Il fait connaître que les deux pièces intitulées : *Retraite de l'armée de l'Est en 1871* et *Souvenir de mon pays natal*, qui ont été jugées dignes d'une

mention honorable, ont pour auteurs : la première M. Louis MERCIER, de Besançon, la deuxième M. Pierre MIEUSSET, conducteur des ponts et chaussées à Besançon.

Tous ces noms ont été accueillis par de vifs applaudissements.

PIÈCES DE VERS

Par M. VIANCIN.

LE GRIMPEREAU.

FABLE.

J'admirais l'autre jour avec quelle assurance,
En piétinant, sans nul effort,
Gravissait, gravissait le tronc d'un arbre mort
Un grimpereau léger quêtant sa subsistance.
De ma voix au petit oiseau
J'en manifestai ma surprise;
Si pour lui c'était du nouveau,
Certes, c'était pour moi singulière entreprise.
Et cependant il m'entendit;
Il fit mieux, car voici ce qu'il me répondit :
« — On m'a dit que dans ton espèce
» Se trouvent maints sujets d'une incroyable adresse,
» Qui font leur fortune en rampant;
» Moi, je fais la mienne en grimpant.
» Si mon procédé t'intéresse,
» Tu peux songer à m'imiter;
» Mais, crois moi, ne va pas trop haut vouloir monter,
» Ni rêver follement d'une immense richesse.
» Il me suffit, pour subsister,
» De faire aux insectes la guerre.
» — L'homme a d'autres besoins, lui voulus-je objecter;
» Oui, me répliqua-t-il, oui, mais d'y satisfaire,
» Et même de les augmenter
» Il s'occupe bien plus que de les limiter;
» Borne-toi donc au nécessaire;
» Heureux qui sait s'en contenter.
» — C'est bien dit, grimpereau, vraiment d'un philosophe
» Tu me parais avoir l'étoffe;

» Ton langage est plein de raison,
» Et j'entends profiter de ta bonne leçon.
» Mais conviens d'une chose : il vaudrait mieux encore,
» Pour faire quelque bien qui toujours nous honore,
» Me sentir apte et résolu
» A joindre au nécessaire un peu de superflu.
» Le riche n'est-il pas vraiment digne d'envie,
» En semant de bienfaits le chemin de la vie?
» Je voudrais bien pouvoir concourir d'un seul quart
» Aux libéralités de Monsieur Veil-Picard :
» S'il accroît sa fortune, il donne avec largesse;
» Tout le monde connaît ses actes généreux;
» Donner est le penchant qui l'entraîne sans cesse;
» Qu'il vive de longs ans et soit toujours heureux! »

MESSIEURS,

En fait de nouveautés, je n'ai rien à vous offrir que cet apologue; mais je suis en mesure de suppléer à cette insuffisance par deux vieilles chansons revues, corrigées et considérablement augmentées en style populaire, du genre de celles que l'Académie m'a déjà permis de lire en séance publique. Assurément, de tels refrains, qu'on appelle vulgairement *Pont-Neuf*, sont loin d'équivaloir à des morceaux académiques, et pourtant ils ne sont pas à dédaigner, lorsqu'ils ont un peu de cette allure gauloise comme ceux dont nous ont laissé des modèles : les Désaugiers, les Béranger et notre compatriote Francis d'Alarde. Ceux que je vous apporte n'ont sans doute pas ce cachet par excellence; mais ce qui me fait espérer que vous ne leur serez pas défavorables, c'est que, maintes fois, les ayant chantés en sociétés particulières, nombre de mes auditeurs m'en ont demandé copie, et qu'à moins d'être pourvu d'une presse autographique, il me serait impossible de répondre à toutes ces requêtes. Je serai moins empêché d'y satisfaire par un tirage à part, si vous accueillez mon tribut avec cette bienveillance de confraternité dont j'ai reçu de vous tant de précieux témoignages.

LES ANNONCES

OU LA PRÉFÉRENCE D'UN CÉLIBATAIRE BLASÉ SUR LA LECTURE DES JOURNAUX.

(Air : *Mon père était pot.....*)

Moi, c' qui m'amus' dans les journaux,
C' n'est pas la politique,
Ni les affaires d' tribunaux,
Ni l' bagout romantique;
C' nest pas un succès
Au Théâtr' Français;
Maint'nant d' tout ça je m' fiche;
Mais c' qui m' divertit,
En grand comme en p'tit,
C'est l'annonce ou l'affiche.

Vraiment c'est fort plaisant à voir
Que tout' cett' ribambelle
D'avertiss'ments qui font valoir
Chos' de pus belle en pus belle,
En caractèr's longs,
Fluets, larges, ronds,
Blanchis en découpure,
Ornés, pointillés,
Penchés, tortillés :
Jamais tell' bigarure.

Auteurs, inventeurs, charlatans,
D' mill' façons analogues,
Là prôn'nt leurs travaux éclatants,
Leurs trouvaill's et leurs drogues.
Parfois tout ça fait
Un si drôl' d'effet,
Un tel mélang' d'enseignes,
Qu' certain livre enflé
De style enmêlé
S' trouv' près d'un marchand d' peignes.

Souvent dans ma barbe j'ai ri
De voir sur la même page :
Veuve à pourvoir d'un s'cond mari,
Vent' d'un vieil équipage,
Boutique à céder,
Place à marchander,
Industrie à répandre,
Logis d' dégraisseur,
Cours de professeur,
Et plus bas : Ane à vendre.

Gloire aux nombreux réparateurs
Des fautes d' la nature,
Du ravag' des ans destructeurs
Ou d'un' triste aventure !
Boiteux et cagneux,
Galeux et teigneux,
V'nez, v'nez tous à la ronde ;
On vous guérira,
On vous r'dressera ;
Dans c' siècle, on r'fait tout l' monde.

Voici l' fameux Paraguay-roux
Pour tout' machoir' malade,
V'là, pour teindre en noir les ch'veux roux,
Un' merveilleus' pommade ;
Gens estropiés
Par les cors aux pieds,
Voici drogu' sans pareille ;
Vous qui n'êt's discrets
Que sur vos maux s'crets,
V'là l' sirop d' sals'pareille.

Et's-vous tourmentés dans vos lits
Non moins qu' dans des fournaises ?
Par ces insectes si maudits
Qu'on appell' des punaises ?
Prenez moi d' cette eau
D' cet onguent nouveau

Pour détruir' cette engeance;
Vous n'en trouv'rez d'main
Pas pus qu' su' ma main :
L' troisièm' jour on r'commence.

Jamais, pour vous rendr' la santé,
On n'a fait tant d' boulettes;
Jamais n' fut si bien complété
L'attirail des toilettes.
Mais combien d' gascons
Ne mett'nt qu'en flacons
Qu'en pastill's le scrupule!
L' pus industrieux
Est c'lui qui sait l' mieux
Vous dorer la pilule.

Rien n'effarouch'ra les amours
Pour peu que l'on y tâche :
La graiss' du chameau dans quinz' jours
Donn' chev'lure et moustache.
Fard, corsets, toupets,
Fauss's dents, faux mollets,
Que vous rendez d' services!
En vous quels trésors,
Si d' lâme comm' du corps
Vous corrigiez les vices!

Voyez cett' bell' qui dès l'matin
Porte un' mis' qui la flatte :
Elle a qué'qu'chos', j'en suis certain,
D' trop sur une omoplate.
S'il n'y paraît pas,
C'est que d' ses appas
On a soigné la boîte;
Mais, à son insu,
J' ris comme un bossu
En la voyant si droite.

Et's-vous sujet, comm' bien des gens,
Aux douleurs si tenaces
D' ces rhumatismes affligeants
Qui font fair' tant d' grimaces?
Il est un moyen
D' les réduire à rien
Pour peu qu'il vous en tarde :
Avant chaqu' repas,
N' vous épargnez pas
La grain' de blanch' moutarde.

De restaurer un corps chétif
On vous dit la manière :
Rien d' pus puissant, rien d' pus actif
Que la revalescière.
Quand vous en prendrez,
Bientôt vous d'viendrez
Aussi dodu qu'un moine ;
Vous vous f'rez du lard
Autant que l' grognard
Compagnon d' saint Antoine.

Avez-vous peur du choléra
Dont la m'nace est affreuse?
Raspail vous en préservera
D' façon la plus heureuse.
Bardez, poudrez-vous
D' camphre à tous les bouts,
Des pieds jusqu'à la tête.
Ainsi l'on en met
Dans l' poil ou l' duvet
Pour garder un' peau d'bête.

Tous les jours on met su' l' réchaud
Des pâtes d' toute espèce :
La pât' pectoral' de Régnaud,
La pât' d' lait d'ânesse,
La pâte d' Nafé,
En guis' de café

Faut qu' tout' coqu'luche en tâte.
Heureux qui trouv'ra,
Quand i' s' mariera,
Un sujet fait d' bonn' pâte !

Pour moi j'aim' mieux rester garçon
D' peur d'un' fâcheus' méprise.
Afin d' vivr' gaîment d' cett' façon,
Je m' pommade et je m' frise.
Requinqué d' mon mieux.
Quand j' fais les doux yeux,
J'ai parfois d' bonn's réponses,
Et comm' ça j'irai
Tant loin que j' pourrai
En r'lisant les annonces.

LE PROGRÈS.

(Air : *V'là c' que c'est qu' d'aller au bois.*)

Cadet Buteux disait un jour
A Latulipe, ancien tambour :
« J'entends parler d' progrès sans cesse,
» J' vois qu' tout l' mond' s'empresse
» D' chanter qu'on progresse.
» J' n'y comprends rien : est-c' qu' tu pourrais
» M' dir' c' que c'est que le progrès ?

» — Tudieu ! j' crois ben que j' te l' dirai :
» L' progrès c'est l' pas accéléré ;
» C'est l' siècle qui marche et nous pousse,
» C'est c' peupl' qui s' trémousse,
» Qui va d' s'cousse en s'cousse,
» Puis r'cul', pour mieux sauter après :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» L'ancien régime est enfoncé ;
» L' nouveau d' pus en pus avancé ;
» C' nouveau s'ra vieux dans peu d'années,
» P't-êtr' dans que'qu's journées,
» C'est nos destinées,
» A moins d'-mettre l' siècle aux arrêts :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Des gens d'esprit jadis ont fait
» Maint ouvrag' qu'on croyait parfait :
» Aujourd'hui tout' cett' pretintaille
» N'est pus rien qui vaille ;
» Ben mieux on travaille ;
» C'est au-d'ssus d' tout c' que j' ten dirais :
» V'là ce qu' c'est que le progrès.

» J' pleurions au théâtr' comm' des veaux ;
» C'est ben autr' chose aux dram's nouveaux :
» On grinc' les dents, ça donn' la rage ;
» Les femm's sont en nage,
» Mais ell's prenn' courage ;
» Pour les styler c'est fait esq'près :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Les journaux d' pus en pus nombreux
» Sont aussi grands qu' des schals boiteux ;
» On y racont' tant d' coups perfides,
» Tant d' vols intrépides,
» D' meurtres, d' suicides,
» Qu'on n' frémit pus d' ces vilains traits :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» C'est peu qu' la press' rende immortels
» Tous les pus fameux criminels :
» Des lithograph's s' mett' en posture
» Et d'après nature
» Leur croqu' la figure ;
» On tir' par milliers leurs portraits :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» J' somm' dev'nus vieux, sans rien savoir;
» Mais nos gamins, dam', faudra voir :
» I' sauront tous la reintorique,
» Le mathieumatique,
» La métalphysique,
» La chimique et ben d'autres s'crets :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Mais pour les papas et mamans
» N'y a pus d' respect' ni d' sentiments;
» Notr' savante et libre jeunesse.
» Ben loin d' cett' faiblesse,
» Taill', tranche en maîtresse,
» Et trait' ses parents d' vieux benets :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» L'homm' finit avec son printemps ;
» On gouverne l' monde à vingt ans ;
» On est déjà perruque à trente,
» Ganache à quarante,
» Momie à cinquante,
» Ensuit' fossile..... et rien après :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Jamais on n'a tant machiné,
» Zinventé. perfexillonné ;
» Pus d' travail qui nous bris' l'échine,
» Tout va par machine,
» Rien qu'on n'imagine
» Pour tout fair' sans bras ni jarrets :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» A Paris s' font pour les badauds
» Tout' sorte d' vins, tout' sorte d'eaux ;
» On fait du sucre avec d' la gu'nille ;
» P't-êtr' que la vanille
» Nous vient d' qué'qu' chenille ;
» Point d' faux produits qui n' semblent vrais :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» On fabriqu' d' la poudre à canon
» Avec l' moindre chiffon d' coton;
» L' bonnet blanc que tu mets quand tu t' couches,
  » La drille où tu t' mouches
  » S' transforme en cartouches
» Ou ben en gargouss' à boulets :
  » V'là c' que c'est que le progrès.

» Canons et boulets étaient ronds;
» Maintenant c'est comm' des tir'bouchons,
» Et ça peut cracher à distance
  » Si tell'ment immense
  » Qu'on crèv'rait la panse
» Aux Anglais, en tirant d' Calais :
  » V'là c' que c'est que le progrès.

» Nos vieux fusils fort embêtants
» Ne pouvaient s' charger qu'en douz' temps :
» L' chass'pot c'est ben une autre flute ;
  » Douz' coups par minute,
  » Douz' fois un' culbute,
» Et tout ça presqu' sans apprêts :
  » V'là c' que c'est que le progrès.

» On vient d' créer des intruments
» A tuer d'un coup des régiments ;
» C'est c' qu'on appell' des mitrailleuses,
  » Machin' merveilleuses,
  » Déjà très glorieuses;
» Un' manivelle en fait l' succès :
  » V'là c' que c'est que le progrès.

» Puisqu'il se trouv' tant d'inventeurs
» D'engins d' pus en pus destructeurs,
» Il se peut qu' pour la République
  » Bentôt l'on fabrique,
  » A la mécanique,
» Des conscrits aux combats tout prêts :
  » V'là c' que c'est que le progrès.

» Comben souvent l' feu nous manquait
» Quand nous n' savions qu' battre briquet !
» Maint'nant sans peine i' s' communique
» Par la seul' pratique
» D' l'allumett' chimique
» Aux foyers comme aux calumets :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Les fumeurs, qu'ils soient rich's ou gueux,
» Jamais n'ont été si nombreux :
» Magistrats, ouvriers, gens d' plume,
» Maint'nant tout l' mond' fume,
» Et l' tabac s'allume
» Mêm' chez les porteus' de corsets :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Les télégraph' d'un autre temps
» Allaient comm' pantins gigotants.
» Souvent du brouillard v'nait l'ombrage
» En suspendr' l'usage ;
» Point d' semblabl' chomage
» Dans c' qui les remplac' désormais :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Au moyen d'un autre appareil
» Qui n'a jamais eu son pareil,
» D' nuit comme de jour, par tout' la terre,
» Vit' comm' le tonnerre
» Cour' tous les bruits de guerre,
» Et d' tous accidents faux ou vrais :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Pour avoir son portrait, maint' fois
» Il fallait attendre des mois ;
» Maint'nant, pour peu qu'on s'y confie,
» La photographie
» Vous broch' votr' copie
» Aussitôt que s' pond un œuf frais :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Au temps où l'huil' nous éclairait,
» Du gaz on n' savait pas l' secret :
» Maint'nant nous vienn' par dessous terre,
» Tu sais d' quell' manière,
» Des torrents d' lumière ;
» Ça vaut l' soleil, à peu d' chos' près :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Mieux encor' on saura bentôt
» Supplanter l' grand quinquet d' là-haut.
» Une immens' lanterne magique
» D' lumière électrique
» Va lui fair' la nique ;
» On en cit' déjà des essais :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Sur les ch'mins de fer, sans avoir peur,
» On court la poste à la vapeur ;
» Avec ça, lancés comm' d'un' fronde,
» En qué'qu's heures de ronde,
» Nous f'rons l' tour du monde,
» Sans enrichir les cabarets :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Supposons qu' ça saute en éclats
» Et qu' l'accident l' fracasse un bras,
» Un' jambe, un' cuisse, une omoplate,
» Vient l'horméopathe
» Qui t' casse une autr' patte,
» Pour te rendr' mieux portant qu' jamais :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» On sait qu' la lune a des ang's gris
» Portant longu's ailes d' chauv' souris ;
» Un malin za fait un' lorgnette
» Grand' diable d' lunette,
» Si large et si nette,
» Qu'on y voit ça comm' de tout près :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Prendre la lune avec les dents,
» C'est zun' paill', car nous irons d'dans;
» Bentôt s' verra c' nouveau prodige;
» Le ballon s' corrige,
» Afin qu'on dirige
» Tout là-haut qué'qu' savant congrès :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Déjà grand nombre d' gens subtils
» Autrement y vont sans périls;
» I' font, pour hâter leur fortune,
» Des trous à la lune;
» Çà d'vient chos' commune ;
» Vain'ment en jas' les indiscrets :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» C'est que l' progrès l' pus diligent
» C'est c'lui qui l' mieux attrapp' d' l'argent;
» Pour fair' son ch'min faut vite êtr' riche,
» Sans quoi d' vous l'on s' fiche
» Comm' d'un chien caniche;
» C'est à vous fair' taper de r'grets :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» Aussi, quand on n' peut parvenir,
» On s' défait d' soi, pour en finir.
» L'un s' flanqu' du plomb dans la calotte,
» L'autr' se serr' la glotte,
» C'lui-ci s' porte un' botte,
» C'lui-là dans l'eau va chercher l' frais :
» V'là c' que c'est que le progrès.

» C'est bêtis' d'êtr' juif ou chrétien ;
» Avec l' progrès on n' croit à rien ;
» On sait qu'au mond' tout' notre affaire
» C'est d' jouir et d' faire
» Tout c' qui peut nous plaire,
» Puis d' crever pour servir d'engrais :
» V'là c' que c'est que le progrès. »

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1874.

L'Académie, dans sa séance publique du 25 août 1874, décernera les prix suivants :

PRIX WEISS. — Médaille d'or de 300 francs. — Mémoire historique sur une famille illustre, un château, une abbaye, un chapitre, une église ou un établissement public de la Franche-Comté.

Les biographies sont exclues de ce concours.

PRIX D'ARCHÉOLOGIE. — Médaille d'or de 200 fr. — Etude et description raisonnée d'un monument ou d'un groupe de monuments franc-comtois appartenant à la période du moyen âge (églises, châteaux-forts, cloîtres, tombes, statues, objets d'orfévrerie, etc.).

L'Académie désire autant que possible l'envoi de plans et dessins de tous les objets décrits,

PRIX D'ÉLOQUENCE. — Médaille d'or de 300 fr. — Etude sur la vie et les œuvres de M. Pouillet.

PRIX DE POÉSIE. — Médaille de 200 fr. — L'Académie n'impose aucun sujet aux concurrents ; elle exige seulement que le sujet choisi se rattache par quelque côté à l'histoire ou aux traditions franc-comtoises. Elle les laisse libres d'adopter le genre et la forme qui leur conviendront le mieux.

Prix d'économie politique, industrielle et commerciale, *fondé par M. A. Veil-Picard.* — Médaille d'or de 400 francs. — Faire une étude comparée des conditions d'existence des ouvriers en France, avant 1789 et jusqu'à nos jours.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages, ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté contenant leur véritable nom et leur adresse.

Ces ouvrages seront adressés, *francs de port, au secrétaire perpétuel de l'Académie*, avant le 1er juin 1874, terme de rigueur.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours, restent dans les archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

ÉLECTIONS DU 25 AOUT 1873.

L'Académie s'étant retirée dans ses bureaux après la séance publique, pour procéder, suivant l'usage, aux élections, a nommé :

Membres du bureau :

MM.

VERNIS, A., ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées du département, *président annuel.*

PIOCHE (l'abbé), professeur au collége Saint-François-Xavier, *vice-président annuel.*

Associé résidant.

M. CHOTARD, Henry, ✻, officier de l'instruction publique, professeur à la Faculté des lettres.

Associés correspondants nés dans la province.

MM.

TOURNIER, Edouard, directeur adjoint à l'école pratique des hautes études.

BOUQUET, Jean-Claude, ✻, professeur à la Faculté des sciences à Paris.

Associé correspondant né hors de la province de Franche-Comté.

M. DE BARTHÉLEMY, Edouard, membre du Comité des travaux historiques.

LISTE ACADÉMIQUE.

(25 août 1873.)

Directeurs académiciens-nés.

Son Em. Mgr le Cardinal-Archevêque de Besançon.

MM. le Général commandant la 7me division militaire.

Le premier Président de la Cour d'appel.

Le Préfet du département du Doubs.

Académicien-né.

M. le Maire de la ville de Besançon.

Académiciens honoraires.

MM.

BEAUPRÉ, ✻, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Nancy (décembre 1853).

BIAL, O ✻, chef d'escadron sous-directeur d'artillerie (29 janvier 1865).

BIGANDET (Mgr), vicaire apostolique dans la Birmanie (janvier 1853).

BLAVETTE, ✻, ancien doyen de la Faculté des sciences de Besançon, à Metz (janvier 1868).

CONEGLIANO (le marquis DE), ✻, ancien député du Doubs au Corps législatif, à Paris (août 1865).

COQUAND, ancien professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences de Marseille (janvier 1854).

MM.

DELESSE, ✻, ingénieur en chef des mines, à Paris (janvier 1848).

DEY, directeur des Domaines, à Laon (janvier 1854).

DESROZIERS, O ✻, ancien recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1858).

FARGEAUD, ✻, ancien professeur de physique, à Saint-Léonard (Haute-Vienne) (août 1827).

GATTREZ (l'abbé), ✻, ancien recteur de l'Académie de Limoges (janvier 1828).

GAUME (Mgr), protonotaire apostolique, à Paris (août 1850).

GERANDO (le baron DE), ✻, ancien procureur général près la Cour impériale de Metz (août 1868).

GOUREAU, O ✻, ancien colonel du génie, à Paris (août 1833).

GUERRIN (Mgr), ✻, évêque de Langres (août 1850).

GUERRIN, avocat (août 1865).

GUIZOT, G C ✻, membre de l'Académie française, à Paris (décembre 1835).

KORNPROBST, O ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Limoges (août 1840).

LEFAIVRE, C ✻, ancien colonel du génie, à Paris (novembre 1836).

LANCRENON, ✻, conservateur du musée, membre correspondant de l'Institut, rue de la Bouteïlle, 9 (2 août 1835).

MAGNONCOUR (Flavien DE), ✻, anc. pair de France, anc. maire de Besançon, à Paris (décembre 1835).

MATTY DE LATOUR, ✻, ingénieur en chef en retraite, à Rennes (janvier 1867)

MM.

MIGNARD, homme de lettres, à Dijon (août 1859).

MONTY, O ✻, ancien recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1861).

MORRELET, ancien notaire, à Bourg (janvier 1861).

PARANDIER, O ✻, inspecteur général des ponts et chaussées, rue de Berry, 43, à Paris (février 1835).

PARIS, C ✻, colonel d'état-major en retraite à Emagny (août 1867).

PATIN, C ✻, secrétaire perpétuel de l'Académie française, à Paris.

PERRON, ✻, *secrétaire perpétuel honoraire*, à Paris (août 1838).

PERSON, ✻, professeur de physique, ancien doyen de la Faculté des sciences, à Paris (24 août 1845).

POUJOULAT, homme de lettres, à Passy, près Paris (décembre 1835).

SAINTE-AGATHE (Louis DE), ✻, anc. adjoint, président du conseil d'administration de la Société des forges de Franche-Comté, rue d'Anvers, 1 (août 1868).

SAINTE-CLAIRE-DEVILLE, H., ✻, membre de l'Académie des sciences, professeur de chimie à la Faculté des sciences, à Paris (août 1845).

SEGUIN, ✻, recteur de l'Académie d'Aix (29 janvier 1872).

TOURANGIN, G O ✻, ancien préfet du Doubs, à Menetou (Cher) (30 novembre 1848).

Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

Viancin, Ch., secrétaire général honoraire de la mairie, maître ès-jeux floraux, *doyen de la Compagnie*, à Fontaine-Ecu (14 août 1820).

Marnotte, architecte, membre correspondant de la commission d'antiquités de la Côte-d'Or, rue Moncey, 5 (24 août 1826).

Bretillot, Léon, ✱, ancien maire de Besançon, rue de la Préfecture, 21 (12 novembre 1835).

Jobard, O ✱, président à la Cour d'appel, rue de la Préfecture, 10 (28 janvier 1836).

Clerc, Edouard, ✱, président honoraire à la Cour d'appel, rue Sainte-Anne, 7 (28 janvier 1837).

De Vaulchier (marquis Louis), rue Moncey, 9 (24 août 1837).

Dartois (l'abbé), vicaire général, à l'archevêché (24 août 1844).

Tripard, ✱, conseiller à la Cour d'appel, rue St-Vincent, 33 (24 août 1844).

Grenier, Charles, ✱, doyen de la Faculté des sciences, à la Faculté (28 janvier 1847).

Reynaud-Ducreux, O ✱, professeur à l'école d'artillerie, rue Ronchaux, 22 (30 août 1847).

Besson (l'abbé), chanoine de l'église métropolitaine de Besançon (30 août 1847).

Blanc, C ✱, ancien procureur général près la Cour d'appel, Grande-Rue, 129 (août 1850).

Vuilleret, Just, juge au tribunal, rue Saint-Jean, (24 août 1853), *secrétaire perpétuel.*

MM.

Druhen aîné, ✻, professeur à l'école de médecine, Grande-Rue, 74 (janvier 1855).

Chiflet, Ferdinand (vicomte), propriét., rue Saint-Vincent, 51 (janvier 1855).

Laurens, Paul, membre correspondant de la Société de statistique de Marseille, rue Saint-Vincent, 22 (24 août 1855).

Alviset, H., ✻, président à la Cour d'appel, membre du conseil général de la Haute-Saône, rue du Mont-Sainte-Marie, 1 (24 août 1857).

Terrier de Loray (marquis de), membre du Conseil général du Doubs, Grande-Rue, 68 (24 août 1857).

Delacroix, Alphonse, architecte de la ville, à Montrapon, banlieue de Besançon (28 janvier 1858).

Jeannez, ✻, conseiller à la Cour d'appel, rue du Chateur, 14 (janvier 1860).

Sanderet de Valonne, ✻, directeur de l'Ecole de médecine, rue de la Préfecture, 4 (janv. 1862).

Suchet (l'abbé), supérieur du séminaire d'Ornans (Doubs) (janvier 1863).

Ordinaire, O ✻, sous-directeur d'artillerie en retraite, commissaire du gouvernement près le conseil de guerre, Grande-Rue, 49 (22 août 1863).

Castan, Auguste, ✻, bibliothécaire de la ville, rue de la Préfecture, 4 (28 janvier 1864).

Weil, ✻, professeur de littérature ancienne, doyen de la Faculté des lettres, correspondant de l'Institut, rue du Chateur, 25 (28 janvier 1864).

MM.

SAUZAY, Jules, rue de la Préfecture, 25 (28 janvier 1867).

VAULCHIER (comte DE), Charles, député du Doubs, rue Moncey, 9 (28 janvier 1867).

PIOCHE (l'abbé), Louis, professeur au collége Saint-François-Xavier, rue des Bains-du-Pontot (28 janvier 1867), *vice-président annuel.*

BAILLE, Edouard, peintre d'histoire, Grande-Rue, 67 (26 août 1867).

ESTIGNARD, conseiller à la Cour d'appel, membre du conseil général, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).

Associés résidants.

LEBON, Eugène, docteur en médecine, Grande-Rue, 116 (28 janvier 1868), *trésorier de la Compagnie.*

LABRUNE, Ch., docteur en médecine, rue des Chambrettes, 11 (24 août 1868).

SIRE, G., docteur ès-sciences, essayeur au bureau de la garantie, rue Neuve-Saint-Pierre, 16 (28 janvier 1870).

VERNIS, A., ❋, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Neuve, 26 (29 janvier 1872), *président annuel.*

GAUTHIER, Jules, archiviste du département, rue Neuve, 6 (29 janvier 1872), *secrétaire perpétuel adjoint, archiviste.*

DE JANKOVITZ, propriétaire, rue Moncey, 9 (29 janvier 1872).

MARQUISET, Léon, membre du conseil général de

MM.

la Haute-Saône, rue Neuve, 28 (29 janvier 1872).

DUCAT, Alfred, chev. de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, architecte à Besançon, rue Saint-Pierre, 3 (24 août 1872).

BERGIER (l'abbé), missionnaire de la maison d'Ecole, près Besançon (24 août 1872).

CHOTARD, Henry, ✻, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, rue du Chapitre, 9 (25 août 1873).

Associés correspondants nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).

Victor HUGO, O ✻, de l'Académie française, etc. (août 1827).

Xavier MARMIER, O ✻, membre de l'Académie française, à Paris (août 1839).

LÉLUT, O ✻, membre de l'Institut, Académie des sciences morales, à Paris (août 1839).

TISSOT, ✻, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Dijon, correspondant de l'Institut, à Dijon (août 1842).

RICHARD (l'abbé), correspondant historique du ministère de l'instruction publique, curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).

COURNOT, C ✻, ancien recteur, à Paris (août 1843).

WEY (Francis), O ✻, inspecteur général des archives départementales, à Saint-Germain, près Paris (août 1845).

---

(1) Une délibération du 30 juillet 1834 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

MM.

CIRCOURT (le comte Albert DE), homme de lettres, à Paris (janvier 1846).

RONCHAUD (Louis DE), littérateur, à Paris (novembre 1848).

REVERCHON, O ✻, avocat à la Cour de cassation, à Paris (janvier 1851).

BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD (l'abbé J.), chanoine honoraire de Reims et de Périgueux, à Pàris (janvier 1851).

VIEILLE, Jules, O ✻, recteur de l'Académie de Dijon (août 1853).

JOLIBOIS, curé de Trévoux (janvier 1855).

BERGERET, docteur en médecine, membre du conseil général du Jura, à Arbois (août 1856).

GATIN (l'abbé), correspondant du ministre de l'instruction publique, curé d'Héricourt (Haute-Saône) (août 1856).

PETIT, statuaire, rue d'Enfer, 89, à Paris (août 1857).

Edouard GRENIER, littérateur, à Baume-les-Dames (janvier 1858).

TOUBIN, professeur au collége arabe d'Alger (août 1859).

PASTEUR, O ✻, administrateur de l'école normale supérieure, membre de l'Académie des sciences, à Paris (janvier 1860).

CIRCOURT (Adolphe DE), à Paris (janvier 1861).

GIGOUX, ✻, peintre d'hist., rue Châteaubriand, 17, à Paris (août 1861).

PIERRON, ✻, ancien professeur au lycée Louis-le-

MM.

Grand, rue d'Assas, 76, à Paris (août 1862).

GÉROME, ✱, peintre d'histoire, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Paris (août 1863).

MONNIER, ✱, homme de lettres (janvier 1865).

PERRAUD, ✱, statuaire, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Paris (janvier 1865).

BRIOT, ✱, professeur suppléant à la Faculté des sciences, à Paris (août 1865).

JOBEZ (Alphonse), ancien député, à Montorge (Villers-sous-Chalamont) (août 1867).

JACQUENET (Mgr), protonotaire apostolique, membre de l'Académie de Reims (janvier 1868).

BRULTEY (l'abbé), curé de Cirey-lez-Belvaux (Haute-Saône) (août 1868).

FLEURY-BERGIER, juge de paix, à Montbozon (Haute-Saône).

MARCOU, de Salins (janvier 1870).

LEMIRE, Jules, ✱, ancien membre du conseil général du Jura, à Clairvaux (janvier 1872).

CHAMPIN, ✱, ancien sous-préfet de Baume, à Baume (janvier 1872).

MOREY (l'abbé), curé de Baudoncourt (janvier 1872).

GRÉA (l'abbé), vicaire général du diocèse de Saint-Claude (24 août 1872).

REVERCHON, ✱, ancien député du Jura, directeur de la Compagnie des forges d'Audincourt (24 août 1872).

HAUSER, ✱, professeur de mathématiques au lycée Charlemagne, à Paris (24 août 1872).

MM.

Bastide, chanoine de Sainte-Marie-Majeure, protonotaire apostolique à Rome (24 août 1872).

Tournier, Edouard, directeur adjoint à l'école pratique des hautes études, rue Servandoni, 6, à Paris (25 août 1873).

Bouquet, (Jean-Cl.), ❋, professeur à la Faculté des sciences, rue Soufflot, 22, à Paris (25 avril 1873).

Associés correspondants nés hors de la province de Franche-Comté.

Taylor (le baron), O ❋, littérateur, à Paris (août 1825).

Cailleux (de), O ❋, ancien directeur général des musées, à Paris (août 1827).

Pericaud, ancien bibliothècaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

Nadault-Buffon, O ❋, ingénieur en chef, professeur à l'Ecole des ponts et chaussées, à Paris (août 1834).

Pautet (Jules), sous-chef au ministère de l'intérieur, à Paris (août 1842).

Mallard, archéologue-dessinateur, à Selongey, près Dijon (Côte-d'Or) (août 1845).

Chénier (de), O ❋, ancien chef de bureau au ministère de la guerre, à Paris (novembre 1848).

Braun, ❋, président du consistoire supérieur et du directoire de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, ancien conseiller à la Cour d'appel de Colmar (août 1849).

MM.

QUICHERAT, ✻, professeur à l'Ecole des Chartes (août 1857).

BAUDOUIN, ✻, inspecteur général de l'enseignement primaire, à Paris (janvier 1861).

NAUDET, O ✻, membre de l'Académie des Inscriptions (janvier 1864).

JUNCA, ancien archiviste du département du Jura, à Paris (janvier 1865).

DALLOZ (Edouard), O ✻, ancien président du conseil général du Jura (août 1866).

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, archiviste du département de l'Aube (août 1867).

LECLERC (François), membre de l'Académie de Dijon (24 août 1872).

BARTHÉLEMY (Edouard DE), membre du Comité des travaux historiques, à Paris (25 août 1873).

Associés étrangers (1).

PICOT, professeur d'histoire, à Genève (mai 1807).

GAZZERA (l'abbé), secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, à Turin (mars 1841).

GACHARD, ✻, directeur général des archives de Belgique, à Bruxelles (mars 1841).

VUILLEMIN, historien, à Lausanne (mars 1841).

MATILE, historien, à New-York (Etats-Unis) (mars 1841).

GROEN VAN PRINSTERER (G.), ancien chef du cabinet

---

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

MM.

du roi de Hollande, membre du Conseil d'Etat, à La Haye (août 1843).

Ménabréa, ministre à Turin (août 1847).

Reume, major à l'état-major, à Bruxelles (août 1850).

Kohler, professeur au collége de Porrentruy (janvier 1855).

Manzoni (Alexandre), à Milan (août 1855).

Cantu (César), historien, à Milan (janvier 1864).

Le P. Theiner, bibliothécaire du Vatican (août 1867).

———

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE.

FRANCE.

AIN.

Société d'Emulation de l'Ain; Bourg.

AISNE.

Société académique de Laon.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.

ALLIER.

Société d'Emulation de l'Allier; Moulins.

AUBE.

Société académique de l'Aube; Troyes.

BOUCHES-DU-RHÔNE.

Académie d'Aix.

Académie de Marseille.

Société de statistique de Marseille.

CALVADOS.

Académie de Caen.

Société des antiquaires de Normandie à Caen.

Société d'agriculture de Caen.

Société française d'archéologie; Caen.

CHARENTE.

Société d'agriculture de Charente ; Angoulême.

CHARENTE-INFÉRIEURE.

Société historique et scientifique de St-Jean-d'Angély.
Société d'agriculture, belles-lettres et arts de Rochefort.

CÔTE-D'OR.

Société d'agriculture de la Côte-d'Or ; Dijon.
Académie de Dijon.

DOUBS.

Société d'agriculture du Doubs ; Besançon.
Société d'Emulation du Doubs ; Besançon.
Société d'Emulation de Montbéliard.
Société de médecine de Besançon.

DRÔME.

Société d'archéologie de la Drôme ; Valence.

EURE.

Société des sciences, belles-lettres et arts de l'Eure ; Evreux.

EURE-ET-LOIR.

Société d'agriculture d'Eure-et-Loir ; Chartres.

FINISTÈRE.

Société académique de Brest.

GARD.

Académie du Gard; Nîmes.

HAUTE-GARONNE.

Académie des Jeux-Floraux; Toulouse.
Académie de Toulouse.
Société d'archéologie du midi de la France; Toulouse.
Société de médecine de Toulouse.

GIRONDE.

Académie de Bordeaux.
Société philosophique de Bordeaux.

HÉRAULT.

Société archéologique de Béziers.

INDRE-ET-LOIRE.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire; Tours.
Société médicale d'Indre-et-Loire; Tours.

ISÈRE.

Académie Delphinale; Grenoble.

JURA.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
Société d'Emulation du Jura; Lons-le-Saunier.

LOIRE.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de la Loire; Saint-Etienne.

HAUTE-LOIRE.

Société académique du Puy.

LOIRE-INFÉRIEURE.

Société académique de Nantes.

LOZÈRE.

Société d'agriculture de la Lozère ; Mende.

MAINE-ET-LOIRE.

Société académique de Maine-et-Loire ; Angers.

MANCHE.

Société d'agriculture et d'archéologie de la Manche ; Saint-Lô.
Société des sciences naturelles de Cherbourg.

MARNE.

Académie de Reims.
Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne ; Châlons-sur-Marne.
Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.

MEURTHE.

Société des sciences, lettres et arts de Nancy.

MEUSE.

Société philomatique de Verdun.

NORD.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord ; Douai.

Société d'Emulation de Cambrai.
Société des sciences, arts et agriculture de Lille.

OISE.

Société académique de l'Oise; Beauvais.

PAS-DE-CALAIS.

Académie d'Arras.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.

PUY-DE-DÔME.

Académie de Clermont-Ferrand.

RHÔNE.

Académie de Lyon.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts de Lyon.
Société littéraire de Lyon.

SAÔNE-ET-LOIRE.

Académie de Mâcon.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.

SAVOIE.

Société des sciences, lettres et arts de Savoie; Chambéry.

HAUTE-SAÔNE.

Société d'agriculture et d'archéologie de la Haute-Saône; Vesoul.

SEINE.

Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France; Paris.

Comité des travaux historiques et des sociétés savantes près le ministère de l'instruction publique.

Société de médecine légale; Paris.

Société philotechnique; Paris.

SEINE-ET-MARNE.

Société archéologique de Seine-et-Marne.

SEINE-ET-OISE.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise; Versailles.

Société des sciences naturelles de médecine de Seine-et-Oise; Versailles.

SEINE-INFÉRIEURE.

Académie de Rouen.

Société hâvraise d'Etudes diverses.

Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.

SOMME.

Académie d'Amiens.

Société des antiquaires de Picardie; Amiens.

Société Linnéenne du nord de la France; Amiens.

TARN.

Société littéraire et scientifique de Castres.

TARN-ET-GARONNE.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne; Montauban.

VAR.

Société des sciences, belles-lettres et arts du Var; Toulon.

VAUCLUSE.

Société littéraire et scientifique d'Apt.

VOSGES.

Société d'Emulation des Vosges; Epinal.

ALSACE-LORRAINE.

Académie de Metz.
Société d'histoire naturelle de Metz.

BELGIQUE.

Académie royale de Bruxelles.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Académie américaine des sciences et arts; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Commission sanitaire des Etats-Unis; New-York.
Institut smithsonien; Washington.

SUÈDE.

Université de Christiana.
Université de Lund.

SUISSE.

Société jurassienne d'Emulation de Porrentruy, canton de Berne.

TABLE DES MATIÈRES

Séance du 25 août 1873.

Discours de M. Ed. Clerc, président. (Philibert de Chalon.). 1

Discours de réception de M. Vernis.................... 84

Réponse de M. le Président.............................. 104

Discours de réception de M. l'abbé Bergier. (Tableau historique de l'agriculture en Séquanie à l'époque de César.). 106

Réponse de M. le Président.............................. 138

Rapport sur le Concours de poésie, par M. l'abbé Pioche... 139

Liste des lauréats du Concours de poésie................ 151

Pièces de vers par M. Viancin........................... 153

Programme des prix à décerner en 1874................... 167

Elections... 169

Liste académique.. 170

Besançon. — Imprimerie Dodivers, Grande-Rue 87.

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SÉANCE DU 27 JANVIER 1874.

Président annuel, M. VERNIS.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

L'honneur de présider votre Compagnie m'impose une tâche difficile, celle d'ouvrir votre séance publique d'une manière digne de votre auditoire et digne de vous.

Initiés à l'étude des manuscrits, des chartes et des mémoires qui touchent à la Franche-Comté, beaucoup d'entre vous ont retracé avec une vérité saisissante les faits marquants de notre histoire pendant les derniers siècles ; leur plume habile et féconde a ranimé les personnages illustres qui ont été l'honneur de notre pays.

Je comprends l'amour avec lequel ils caressent les souvenirs d'un autre âge, rattachés au temps présent par les noms de nos plus anciennes familles ; je ressens, je l'avoue, une secrète envie pour ces heureux de la science que l'étude trans-

porte, comme par magie, dans un monde disparu, qu'elle fait vivre par l'imagination, par l'esprit et par le cœur, avec les grandes figures de l'histoire.

Mais je ne puis, hélas ! les suivre sur ces hauteurs, où l'on ne s'élève que par le commerce en quelque sorte immatériel des lettres.

Humble ouvrier de la société moderne, si positive, si ardente pour les satisfactions matérielles, j'ai vécu courbé vers la terre, cherchant à y laisser, au prix de mille efforts, une trace fugitive. C'est vers elle que je vais essayer de retenir un instant vos esprits.

Un des caractères économiques les plus saillants des temps modernes est l'immense et rapide développement de la richesse publique ; une des conséquences les plus singulières de cet accroissement de la richesse est la haine sociale qui dévore toutes les nations de la vieille Europe, et, parmi les formes diverses qu'affectent les manifestations de cette haine, la plus surprenante est sans contredit la guerre déclarée par le travail au capital et à toute espèce de supériorité intellectuelle.

C'est pourtant à l'alliance étroite du capital, de l'intelligence et du travail, que sont dues toutes les créations de l'industrie : les machines qui affranchissent l'homme des travaux les plus durs, leurs produits qui, grâce au bas prix de la fabrication, pénètrent dans les plus pauvres demeures. C'est à la sécurité du capital, c'est au libre développement des découvertes de l'intelligence que la Société doit

ses progrès les plus marqués dans l'ordre matériel, ainsi que l'élévation progressive et continue du bien-être pour le plus grand nombre.

C'est donc par une erreur économique des plus manifestes que l'on a inoculé, comme un poison mortel, au cœur des travailleurs la haine du capital et de toute supériorité.

Ce sont là des vérités tellement évidentes qu'on ne peut reconnaître sans honte et sans une profonde douleur que leur démonstration est devenue nécessaire, grâce à l'aveuglement dont les peuples modernes ont été frappés, sous l'empire des haines sociales.

Le capital, l'intelligence et le travail sont les termes essentiels, solidaires et indissolubles de la prospérité des nations modernes; aucun de ces trois éléments ne peut entrer en lutte avec les deux autres sans que le néant succède à la vie, la pauvreté à la richesse.

Il n'est pas une industrie dont l'étude ne confirme ces principes : il en est peu qui n'étendent au plus grand nombre les bienfaits de leurs créations, car c'est encore une des conditions essentielles de l'industrie qu'elle ne vit, qu'elle ne prospère que par la multiplicité du besoin qu'elle satisfait.

Il est surtout une branche de l'industrie, une des plus modernes, qui affecte ce caractère au plus haut degré, c'est celle des chemins de fer.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt, malgré la banalité du sujet, de retracer rapidement, comme

application des principes que je posais tout à l'heure, la naissance et les développements de cette industrie, son influence sur la richesse publique et son rôle économique dans l'Etat.

Les premières tentatives pour employer la vapeur aux transports par terre sont antérieures à l'application de cette force merveilleuse à la navigation. Après des essais multipliés auxquels le nom d'une famille franc-comtoise fut mêlé d'une manière honorable, le premier bateau à vapeur pour service régulier fut lancé à New-York en 1807 et en Europe en 1812.

Mais dès 1759, l'Américain Robinson, puis, en 1772, Olivier Evans, et en 1784, James Wast proposèrent d'employer les voitures à vapeur sur les routes ordinaires.

Toutefois, leur idée ne fut appliquée pour la première fois qu'en 1804 par Richard Trevetick, l'inventeur des machines à haute pression.

De 1804 à 1831, un grand nombre d'hommes dont quelques-uns, comme Georges Stephenson, se sont fait un nom célèbre dans les arts mécaniques, poursuivirent avec un médiocre succès l'invention des voitures à vapeur.

Les dispositions les plus bizarres furent imaginées; la voiture de Brunton, par exemple, était pourvue de jambes manœuvrées par des bras articulés, mus eux-mêmes par la vapeur. Ces jambes jouaient, à la montée, à peu près le même rôle que le bâton sur lequel le voyageur s'appuie pour gravir une rampe escarpée.

De nos jours, de nouvelles tentatives pour remettre en honneur les voitures à vapeur, destinées aux routes ordinaires, n'ont eu jusqu'ici qu'un résultat à peu près négatif, au point de vue pratique et économique.

Il faut reconnaître cependant que les essais infructueux tentés de 1804 à 1831, en Angleterre, ont aidé puissamment à l'invention des chemins de fer tels qu'ils existent aujourd'hui.

Le premier chemin de fer vraiment digne de ce nom fut celui de Manchester à Liverpool, repoussé le 1er juin 1825 par le parlement anglais, et adopté, non sans peine, le 16 août 1826, par un bill de la Chambre des communes.

Lorsqu'il fallut choisir le mode d'exploitation, la Compagnie fut assaillie des offres les plus singulières. De toutes les parties du monde on vint lui proposer des machines au gaz hydrogène, à vapeur, à colonne d'eau ou de mercure; d'autres, sans feu ni vapeur, devaient réaliser le mouvement perpétuel.

Elle hésitait entre les chevaux, les machines fixes et les locomotives à peine connues.

C'est à Georges Stephenson que revient l'honneur d'avoir fait entrer la Compagnie dont il était l'ingénieur, dans la voie des progrès merveilleux si rapidement réalisés.

Le 25 avril 1829, un concours fut ouvert pour la construction d'une locomotive, dont le poids ne devait pas dépasser six mille kilogrammes, qui devait remorquer sur une ligne de niveau un train de

vingt tonnes avec une vitesse de dix milles anglais, ou vingt kilomètres à l'heure, et dont le prix ne pouvait être supérieur à cinq cent cinquante livres sterling, un peu moins de quatorze mille francs.

Georges Stephenson fut l'habile et heureux vainqueur de cette lutte pacifique.

Les progrès que l'industrie des chemins de fer a faits depuis cette époque seront mis en lumière par un simple énoncé de la puissance des machines les plus nouvelles.

Aujourd'hui, des machines à six roues motrices remorquent, sur des pentes faibles, huit cent quarante tonnes en parcourant quinze kilomètres en une heure ; des machines à dix roues motrices pesant soixante mille kilogrammes, gravissent des rampes de trente millimètres avec un train de cent cinquante tonnes et avec une vitesse de vingt kilomètres.

Quel que soit le chemin parcouru depuis 1829, il faut néanmoins reconnaître que la Compagnie de Manchester à Liverpool a fait preuve d'une intelligence remarquable dans cette question si difficile et si nouvelle.

C'est de la même époque que date le développement des chemins de fer en Amérique. La Compagnie de la ligne de la Caroline du sud, entre Charlestown et la rivière Savannah, fut autorisée par un acte de la législature du 12 janvier 1828 (1).

(1) 1830. Albany au lac Erié et Baltimore à l'Ohio. — 1830 à 1840. New-York à Philadelphie, Baltimore à Washington. — 1841. Boston à Albany. — 1842. Albany à Buffalo et Philadelphie à Reading.

En France, les locomotives firent leur apparition sur le chemin de fer de Saint-Etienne à la Loire, en juillet 1832. C'était le premier chemin de fer français; il avait été concédé le 26 février 1823.

A partir de 1830, l'Europe et l'Amérique s'engagent dans l'étude des chemins de fer avec une ardeur justifiée par la grandeur des résultats. Les maîtres de la science consacrent leurs veilles à la recherche des lois qui régissent les forces produites par la vapeur et leur application aux moteurs inanimés. Les industriels (1) les plus renommés pour leur intelligence et la prospérité de leurs maisons, s'appliquent à l'invention et à la construction de l'outillage immense et multiple qu'exige le nouveau mode de locomotion.

Les plus grands capitalistes apportent leurs concours à l'œuvre moderne, et entraînent par leur exemple l'association féconde des produits de l'épargne et le développement du crédit.

L'art des constructions fait des progrès inconnus, surtout au point de vue de la puissance des moyens et de la rapidité de l'exécution.

L'Europe songe à l'avenir; son œuvre, sagement conçue, surement conduite, porte le cachet de la solidité et de la durée.

L'Amérique pense au présent; elle est pressée de jouir; le temps vaut de l'or. La patrie est si grande

(2) Stephenson de New-Castle, Sharps et Roberts de Manchester, Murray de Leeds, Turner, Ewans de Newton, Morris de Philadelphie, Cockeril de Seraing, Kœcklin de Mulhouse, Gouin de Paris, Schneider du Creuzot.

qu'on ne peut la connaître, beaucoup n'y sont pas nés et n'y voudraient pas mourir ; on n'a pas encore la vanité des monuments, mais on a la fièvre de la fortune ; on ébauche à la hâte ; le temps fera le reste.

A ces deux points de vue différents, en harmonie avec leur état social et économique, les deux mondes font des prodiges, et, des deux côtés de l'Atlantique, des armées d'ouvriers préparent la route à ces machines puissantes plus semblables à des monstres fantastiques qu'à des créations dociles et paisibles du génie de l'homme.

Au 1er janvier 1868 (1), on comptait en Europe plus de quatre-vingt mille kilomètres de chemins de fer en exploitation.

Il y en avait, à la même époque, soixante-six mille en Amérique.

Aujourd'hui, le réseau de l'Europe dépasse cent mille kilomètres, et celui du nouveau monde n'est pas moins étendu.

La longueur totale des chemins de fer établis à la surface de la terre équivaut donc au moins au quintuple de la circonférence du globe.

Le capital, l'intelligence et le travail, unis dans une œuvre commune, ont surmonté tous les obstacles, vaincu toutes les difficultés.

---

(1) La France possédait, au 31 décembre 1872, 20,000 kilomètres en exploitation, produisant brut 800 millions ; à la même époque, les lignes décrétées ou concédées formaient une longueur de 26,458 kilomètres.

Sur l'ancien comme sur le nouveau continent, les plus grands fleuves sont franchis sur des ouvrages magnifiques, et quelque jour, bientôt peut-être, un pont de trente kilomètres formé d'arches gigantesques, unira l'Angleterre à la France à travers le détroit de la Manche.

D'immenses viaducs comblent la vallée, le fer et le feu ouvrent un passage au flanc des montagnes, et les Alpes elles-mêmes, traversées par un tunnel de douze kilomètres, semblent se déclarer vaincues par le courage, l'intelligence et la patience de l'homme. A côté de ces œuvres d'une incontestable grandeur, on ne peut refuser un tribut d'admiration légitime à ces routes hardies sur lesquelles, grâce aux progrès merveilleux de la science mécanique, les locomotives franchissent des hauteurs à peine accessibles autrefois aux routes ordinaires, et dont la nomenclature ne manquerait pas d'un certain intérêt de curiosité.

Mais le temps me presse, et je me contente de rappeler en passant (1) que, depuis le Jura français sur lequel les chemins de fer s'élèvent à 940 mètres au-dessus de la mer, jusqu'aux Cordillères, où les ingénieurs du Pérou n'ont pas craint

---

(1) Le Pacifique franchit la Sierra-Newada à 2,147^{m}, les Montagnes-Rocheuses à 2.440^{m}, le lac Salé (pays des Mormons) à 1,294^{m}; le Brenner (Alpes Noriques) est traversé à 1,367^{m}; le point culminant du tunnel du Mont-Cenis est à 1,295^{m}; celui du Liora (montagne d'Auvergne) à 1,152^{m}; le Jura, entre la Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, à 1,048^{m}; le faîte de la Bastide (Cévennes), entre Alais et Brioude, à 1,029^{m}.

Du reste, un ingénieur américain, Rœbling, prétendait que les ponts suspendus de son invention pouvaient atteindre sans danger 900 mètres de longueur d'une seule volée.

Il est superflu de dire que les ponts suspendus américains diffèrent sensiblement des nôtres ; ils participent à la fois des ponts suspendus ordinaires et des ponts fixes en métal, dont l'alliance est obtenue au moyen de combinaisons aussi ingénieuses qu'économiques.

Si jamais le grand pont sur la Manche devient une réalité, c'est probablement le système des ponts mixtes américains ou quelque chose d'analogue qui fournira la solution de ce grand problème.

On comprend qu'en présence de difficultés aussi colossales l'Amérique ait adopté la plupart du temps des expédients plus ou moins heureux, et construit aussi rapidement un immense réseau de voies ferrées, plus ou moins imparfaites à l'origine.

C'est ainsi que la découverte de l'or en Californie, donnant chaque jour une plus grande importance aux rives orientales de l'Océan Pacifique, une ligne de trois mille quatre-vingts kilomètres, reliant Sa-

---

placée à 58^{m} au-dessus du fleuve. Le pont de la rivière de l'Est a trois travées suspendues, deux de 287^{m} et une de 493^{m}; sa longueur totale est de 1,788^{m}; il porte deux voies pour chemins de fer, quatre pour train-ways et un passage de 3^{m} pour les piétons. Il était destiné à livrer passage à 40 millions de voyageurs, et on pensait que sa construction en porterait le nombre à 80 millions par an.

cramento au Missouri, put être construite en quatre ans à travers la Sierra Newada et les Montagnes-Rocheuses, malgré des difficultés immenses, à plus de deux mille mètres au-dessus du niveau de la mer, dans un pays absolument stérile et habité seulement par des Indiens hostiles à toutes les œuvres de la civilisation (1).

Il ne faut pas croire que ces entreprises aventureuses attirent les capitaux par l'appât de grands bénéfices directs et immédiats. En Amérique, il n'est pas d'usage de donner des dividendes aux actionnaires ; les chemins de fer sont pour les capitalistes Yankees des outils créés en vue d'autres spéculations colossales : des mines d'or et d'argent, de charbon ou de pétrole, des spéculations sur des concessions de terrains grands comme la France entière, et sur lesquels il faut amener les colons attirés par l'espoir d'une fortune rapide, de toutes les parties du monde.

Le plus clair des produits passe en frais d'exploitation (2) ; le reste sert à rembourser l'Etat de ses

---

(1) Sur 1,800 kilomètres, le Pacifique se tient à une altitude moyenne de 1,800 mètres ; sur 450 kilomètres la ligne, exposée aux attaques incessantes des Indiens, est gardée par des troupes logées sous la tente.

Sur 76 kilomètres, le Pacifique est abrité sous des hangars en bois contre les tempêtes de neige.

(2) En 1870, le Pacifique, auquel on avait employé alors 515 millions, rapportait 72 millions de produits bruts ; l'exploitation coûtait 46 millions ; l'Etat en prélevait 14 pour le remboursement de ses avances ; le reste, 12 millions, servait à la reconstruction partielle de la voie.

avances, à construire d'une manière à peu près sûre quelques ouvrages par trop provisoires, ou à payer, à dire d'experts, les morts et les blessés.

On tue généralement en Amérique, sur les chemins de fer, trois cents fois plus de voyageurs qu'en France, eu égard à leur nombre et à la longueur moyenne des voyages. Aussi, pour éviter les exagérations du jury dans les dommages-intérêts, on a proposé officieusement de tarifer les morts et les blessures, suivant la place occupée par les victimes. Un gentlemen de première classe serait coté deux fois plus cher qu'un voyageur de seconde, et trois fois autant qu'un pauvre hère des troisièmes.

Je ne puis croire que la démocratie américaine, si jalouse de l'égalité, ait commis de gaîté de cœur une telle erreur de principe que d'estimer la vie des hommes en raison du prix des places qu'ils occupent en chemin de fer; j'aime mieux croire que, par un tendre intérêt pour les compagnies, on voulait attirer les voyageurs aux places de luxe par le séduisant appât de se voir estimer plus haut..... après leur mort.

Cette œuvre colossale des chemins de fer a produit pour une part considérable, surtout en Europe, des effets auxquels on doit applaudir au point de vue purement matériel, mais qu'il est difficile de glorifier au point de vue moral.

Les chemins de fer, procédant d'industries élémentaires multiples, leur ont imprimé une im-

mense activité, en développant le travail et en élevant les salaires.

Comme moyen de transport rapide économisant le temps, ils ont accru, dans une proportion notable, la puissance productive du capital et l'action créatrice de l'homme.

Les développements industriels qu'ils ont accompagnés ou produits, ont pour ainsi dire créé la fortune mobilière, si restreinte il y a moins d'un demi-siècle.

Nul ne peut nier que les avantages matériels sortis de ce nouvel état économique n'aient profité surtout à la puissance financière de l'Etat et au bien-être de la grande majorité de la nation.

Le travail, en particulier, y a gagné en Europe plus de trente milliards de salaires disséminés en main-d'œuvre ; chaque année, l'exploitation répand parmi les ouvriers près de deux milliards. En France seulement, les compagnies occupent directement trente mille employés, et leur nombre dans toute l'Europe doit s'élever à près de cent cinquante mille, sans compter le nombre immense des bras absorbés par les industries qui concourent à l'établissement des chemins de fer, et parmi lesquelles les plus considérables sont les mines, la métallurgie et la construction des machines.

Quels services enfin la création des chemins de fer n'a-t-elle pas rendus aux prolétaires en abaissant le prix du transport de tous les objets de consommation et surtout des blés, en accélérant leur

égale distribution sur tous les points menacés de disette ou de famine, en offrant à l'ouvrier un moyen commode et économique d'aller au loin chercher le travail ?

Où seraient ces immenses résultats si les hautes intelligences qui ont créé l'industrie moderne n'avaient trouvé dans le capital le moyen de poursuivre et d'appliquer leurs découvertes ?

Et qui pourra dire jamais les labeurs, les souffrances et les misères du génie, cherchant sans trêve à pénétrer les mystères de la science ? Qui comptera jamais les capitaux perdus dans de généreuses et folles tentatives qui ont cependant préparé les merveilles accomplies de nos jours par l'union puissante, irrésistible de l'intelligence, du capital et du travail ?

Je ne veux pas, Messieurs, vous laisser croire que je suis un panégyriste aveugle des progrès matériels; il y a des ombres au tableau, et le peintre qui les oublie supprime en même temps la lumière.

Les chemins de fer ont affaibli le culte du foyer, les liens de la famille, l'amour du sol qui nous a vus naître et le sentiment national, en créant cette facilité de locomotion dont tant d'esprits rêveurs ont vainement espéré la fraternité universelle.

Ils ont aidé dans le monde entier à l'entente des passions mauvaises armées pour le mal, sans fortifier l'accord des hommes de bonne volonté pour le bien.

Le spectacle des fortunes rapides dues souvent

au travail opiniâtre, honnête, intelligent, souvent aussi à la spéculation et au hasard, a détaché l'homme de la vie de lutte, d'abnégation et de devoir.

Les progrès de l'industrie et l'appât de la richesse ont détourné des études purement spéculatives des lettres et des arts, une foule de bons et de nobles esprits qui les auraient honorés.

Dans ces constructions hâtives, dont la grandeur est d'ordinaire le caractère original, qui n'expriment qu'un besoin matériel et non une idée ou une espérance, qui se prêtent mal d'ailleurs aux proportions classiques, le sentiment de l'art s'est affaibli ou perdu pour jamais.

Enfin, au milieu de cette agitation fiévreuse et mercantile, l'homme oublie ses véritables destinées, et ses yeux, cessant de s'élever vers le Créateur, ne quittent plus l'horizon borné de la vie terrestre.

Je termine cette lecture déjà trop longue et pourtant si incomplète, en jetant un coup d'œil rapide sur les événements qui sont venus affliger ou réjouir notre Compagnie depuis qu'elle m'a décerné l'honneur de la présider.

MESSIEURS,

Notre Compagnie, comme toutes les choses de ce monde, subit l'empreinte du temps. Toujours l'année qui s'achève emporte quelque chose de nos affections, toujours celle qui commence nous ré-

serve ou des consolations ou quelque douleur nouvelle.

C'est un devoir à la fois de convenance et de cœur de donner ici hautement un souvenir affectueux aux membres de l'Académie dont le sort nous a séparés, et d'offrir nos souhaits de bienvenue à ceux que d'heureux destins nous envoient, pour combler les vides ouverts dans nos rangs.

Je laisse à une voix éloquente, qui a le don d'émouvoir et l'habitude des triomphes, le soin de payer à la mémoire de votre ancien secrétaire perpétuel, M. Pérennès, le tribut des regrets que la mort imprévue a laissés dans nos cœurs.

Il y a quelques jours à peine, nous pouvions espérer qùe votre réunion n'aurait pas d'autre deuil à porter. Le poète qui, depuis cinquante-quatre ans, était la gaîté et la grâce de vos fêtes, le maître ès-jeux floraux, M. Viancin, se préparait à vous offrir encore une œuvre nouvelle. Dieu n'a pas permis qu'il vînt s'asseoir encore une fois parmi nous. La mort l'a frappé tout à coup. Nous l'avons accompagné tout à l'heure à sa demeure dernière; nous avons offert de votre part à sa mémoire l'hommage respectueux et attendri que méritait une si longue et si honorable vie.

Plus tard nous lui rendrons ici la justice due à son talent et à son caractère; aujourd'hui nous ne pouvons songer qu'à la douleur de sa perte.

Permettez-moi d'envoyer aussi pour vous un témoignage d'affection et d'estime à vos anciens di-

recteurs, que leurs importantes fonctions ont éloignés de vous : le général Picard, si loyal et si bienvenant, M. le baron de Sandrans, qui a présidé pendant deux ans à l'administration de notre département avec une intelligence des intérêts du pays, un zèle, un dévouement qui lui assurent la reconnaissance publique.

Son successeur, livré depuis sa jeunesse aux études sérieuses, exercé à manier la parole et la plume, est le bienvenu parmi nous et pour son amour des lettres et comme représentant des principes d'ordre et d'autorité.

Enfin, Messieurs, n'oublions pas que l'année 1873 sera marquée pour notre Compagnie par un des événements les plus heureux que nos annales aient enregistrés : Monseigneur le duc d'Aumale, appelé au commandement des forces militaires de l'ancienne province de Franche-Comté, a bien voulu prendre place parmi nous.

L'Académie se réjouit et s'enorgueillit de cet honneur, pour elle-même et pour le pays.

Elle est fière de compter au nombre de ses membres l'écrivain distingué qui s'est ouvert si noblement les portes de l'Académie française par son *histoire des princes de Condé,* par ses études sur la *Conquête des Gaules* sur *l'Organisation militaire de la France,* le général qui s'est initié aux principes de l'art militaire, non-seulement par la pratique des armes, mais encore par l'étude profonde de l'histoire.

Elle est heureuse de voir un prince de cette famille illustre avec laquelle la France a connu si longtemps la gloire et la puissance, venir garder, en face de l'ennemi, cette nouvelle frontière que nos malheurs ont tracée au cœur même de la patrie.

Monseigneur,

L'accueil sympathique que la population franc-comtoise vous fait chaque jour, montre bien comment elle comprend et comment elle apprécie votre présence parmi nous.

Elle pense que le digne chef de l'Etat ne pouvait confier à des mains plus habiles et plus sûres la défense d'un pays qui est aujourd'hui un des remparts de la France.

Vous serez pour nous comme une personnification de la patrie dont le symbole est encore obscurci par le souvenir honteux de la guerre civile.

Nous espérons qu'autour de vous, s'inspirant de votre amour du pays, toutes les volontés, tous les courages s'uniront pour concourir au dedans à la régénération de la France, et pour lui rendre au dehors, dans l'estime et le respect du monde, le rang qu'elle a perdu par nos fautes et dont notre concorde et notre dévouement peuvent seuls encore la rendre digne.

PONTARLIER EN 1639

Par M. l'abbé SUCHET.

MESSIEURS,

Le 1er février 1871, l'armée françaisc, poursuivie par des forces supérieures, quittait la ville de Pontarlier et gagnait le territoire helvétique. Clinchant avait proclamé que, dans cet instant suprême, il ne voulait livrer à la Prusse ni un homme, ni un canon. Il tint parole, et ses soldats montrèrent, au combat de la Cluse, que si la fortune avait trahi nos armes, un courage héroïque pouvait ramener un instant la victoire sous nos drapeaux. Une résistance énergique assura la retraite de l'armée française.

Mais tandis que nos troupes recevaient en Suisse une fraternelle hospitalité, l'armée ennemie, refoulée au pied du fort de Joux, venait occuper militairement Pontarlier. Alors commença pour cette ville la longue série de tribulations par lesquelles les Allemands lui firent payer leur échec de la Cluse.

Cette histoire lamentable a été racontée par des témoins oculaires (1). On y retrouve le tableau des violences et des excès dont les Allemands s'étaient fait partout un instrument de guerre, et que, pen-

---

(1) Voir, en particulier, *La retraite de l'armée de l'Est*, par M. Patel, membre du conseil général du Doubs.

dant trois longs mois, ils exercèrent sur cette ville infortunée.

Et pourtant cette page de l'histoire de Pontarlier n'est pas la plus lugubre de ses annales. Il en est une plus triste encore, qui porte la date de 1639. « Cette année, dit Girardot de Beauchemin, fut la plus funeste et la plus tragique ; car elle a été toute dans le feu, le sang et la peste, et sans secours d'aucune part. »

On a publié déjà plusieurs relations contemporaines de la ruine de Pontarlier en 1639. Je voudrais ajouter à ces récits quelques détails intéressants, tirés d'un mémoire encore inédit. Ce mémoire a été rédigé par une religieuse Annonciade, Claudine-Françoise Barillet de Bannans. Elle a assisté à tous les événements qu'elle raconte. Elle se propose surtout de retracer les épreuves de son monastère, « et les grandes aides et protections signalées que les Annonciades ont reçues, de la main de Dieu, pendant que le duc Weimar Bernard de Saxe a détenu la ville. » Mais en même temps elle peint, avec une vérité naïve, la physionomie de ces barbares civilisés, qui opprimaient savamment leurs ennemis, selon l'expression de la Bible (1). Durant six mois,

---

(1) « Venite, sapienter opprimamus eum » (*Exode* I, 10). — Notre manuscrit est intitulé : *Histoire de l'établissement et des progrès du premier monastère des religieuses Annonciades céle tes de la ville de Pontarlier, et le second de tout l'ordre, fondé par quatorze demoiselles de la même ville, commencé le 16 septembre 1612.* — Il existe plusieurs copies de ce mémoire ; celle que nous possédons s'étend jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. Le chapitre

Pontarlier fut livré à toutes les fureurs d'une invasion qui était déjà une invasion allemande. Car, malgré le nom de Suédois qu'on donne généralement aux soldats de Weimar, ils sortaient presque tous de l'Allemagne, et les ravageurs de 1639 étaient les ancêtres de ceux de 1871.

Après la prise de Vieux-Brisach (1), l'armée de Bernard de Weimar se jeta dans les montagnes de Franche-Comté, dévasta le vallon de Morteau, et parut aux portes de Pontarlier le 20 janvier 1639. A l'approche de l'ennemi, un grand nombre d'habitants se réfugièrent en Suisse. Les Annonciades racontent qu'elles étaient elles-mêmes fort incertaines de ce qu'elles devaient faire en un si étrange événement. Cependant, comme elles avaient beaucoup de confiance en Dieu, elles attendirent tout de sa divine providence (2).

« Là-dessus, dit notre chronique, dans la matinée du même jour, le faubourg de Saint-Pierre souffrit un grand embrasement qui le réduisit presque tout

---

qui contient la relation spéciale de la guerre de 1639 est tout entier de la rédaction de la sœur Barillet. L'histoire du monastère a été publiée dans le *Courrier de la Montagne* en 1844.

(1) Ancienne capitale du Brisgaw. Elle appartenait à la maison d'Autriche, depuis 1330, et fut prise par Weimar, le 8 août 1638, après un long siége. « De là, dit notre relation, Weimar vint à Pontarlier si à l'improviste que la plupart du monde ne pouvait croire que ce fût lui. Même les nouvelles arrivaient que c'étaient nos propres gens et les soldats des Pays-Bas. Néanmoins plusieurs personnes de la ville prirent la fuite. »

(2) La supérieure des Annonciades était alors la mère Marie-Christine Boissard.

en cendres. La chapelle de Saint-Pierre, avec l'hôpital et le couvent des Capucins (1), furent aussi brûlés. Après cela, chacun se mit en devoir de défense par toutes les voies de la bonne conscience.

» Une nuit du 23 janvier, le faubourg Saint-Etienne fut tout embrasé, que c'était une chose effroyable de le voir..... Cependant l'on ne dit pas mot par la ville. Tout le monde se trouva à son quartier sur les murailles, en bel ordre et en grand silence.... Le couvent des Augustins fut réduit en cendres.... Tout le faubourg fut brûlé, à l'exception de l'église Saint-Etienne et de deux maisons. »

La place, incapable d'une longue résistance, était défendue par le commandant de Saint-Moris. Elle soutint cependant le siége avec courage pendant cinq jours, et se rendit le 24 janvier. La capitulation était honorable pour les défenseurs. Mais Weimar devait bientôt la violer et n'en tenir aucun compte. Il fit occuper Pontarlier par trois mille hommes, et, comme on y avait assemblé de grandes provisions, il fit d'abord saisir, pour ses soldats, « toutes les munitions de gueule dont la ville abondait (2). » C'était le commencement des exactions qui allaient se prolonger pendant six mois. Quelques jours

---

(1) Le gardien des Capucins était alors le P. Bonaventure.

(2) GIRARDOT DE BEAUCHEMIN, *Histoire de dix ans, etc.*, pag 226. Pour plus de détails sur le siége et la capitulation de Pontarlier, voir DROZ, *Mémoires sur Pontarlier*, ch. XIV ; — DEMESMAY, *Traductions populaires*, p. 384, et l'*Annuaire du Doubs de* 1847, p. 198 et suivantes.

après, les Suédois s'emparaient du fort de Joux, qui leur était abandonné par la lâcheté ou la trahison.

Un des articles de la capitulation laissait entièrement libre l'exercice du culte catholique, en interdisant toutefois l'usage des cloches. « Ce fut, dit notre relation, un sujet qui, parmi les nuages d'une si grande affliction, donna encore quelque répit et consolation...... Weimar ayant puis après fait son entrée en la ville, vint prendre son logement, avec son état-major, en la maison de M. Favrot, qui était vis-à-vis notre monastère. Là se faisait, tous les dimanches et jeudis, le prêche (1), au grand mécontentement de ceux qui ont du cœur pour Dieu, et pour ce qui est de la pureté de la foi. Par après, tous ses mignons officiers et principaux seigneurs eurent leurs quartiers aux autres maisons voisines ; en sorte que nous voilà au milieu d'une armée suédoise, avec tranquillité, bien qu'avec grandes souffrances d'esprit. »

Dans les premiers jours de l'occupation, les envahisseurs montrèrent une modération relative. Notre chronique dit même que, « dans les commencements, les Suédois filaient encore doux. » Les Annonciades furent d'abord l'objet de quelques

(1) Quelque temps après la capitulation, les Annonciades se remirent à faire sonner leur cloche pour l'office. « Bien souvent, dit notre relation, l'heure de sonner notre messe arrivait à même temps qu'à son de trompette il donnait signe pour le prêche qui se faisait à la cour du duc Weimar. »

prévenances de la part de Weimar, et obtinrent de lui une sauvegarde (1). Mais les événements de-

(1) Voici quelques-unes des circonstances à la suite desquelles une sauvegarde fut accordée aux Annonciades, d'après la relation de la sœur de Bannans : — 1° Le commissaire Quesnoy, « homme hérétique et rude, » molestait souvent ces religieuses, en prétendant qu'elles cachaient des personnes dans leur monastère, et qu'elles y retiraient divers objets appartenant aux habitants. Il voulait y pénétrer, malgré la clôture, pour y faire une enquête. — 2° Le prévôt des prisons, accompagné de nombreux soldats, vint, par deux fois, visiter le logement extérieur du monastère, en exprimant l'intention d'y loger des prisonniers. — 3° Le 13 mars, « de jeunes seigneurs élevés dans l'hérésie, » savoir : le duc de Witemberg, le marquis de Bade et le marquis de Torlaque, vinrent, avec leur suite, dans l'intention d'enfoncer la porte extérieure du monastère, si on ne la leur ouvrait de bonne grâce. On fut obligé de céder, et ils se contentèrent de voir partout, sans cependant oser pénétrer dans la clôture, où, avec toute l'honnêteté possible, on refusa de les admettre. — 4° Un jour, un officier accompagné de plusieurs soldats, arrive au monastère, tenant à la main un flambeau ardent ; il parcourt tous les logements de devant, pour voir s'il n'y a point de grain ou autres choses cachées. — 5° Une autre fois, trois soldats, avec le syndic de la ville, viennent se présenter au monastère, « avec leurs épées évaginées, » sous prétexte de chercher une femme qui s'était échappée de leurs mains. — 6° Enfin, quatre Suédois, portant des barres de fer pointues, parcourent l'église du monastère, « tâtant de côté et d'autre aux portes, sur le pavé, pour voir s'il y avait quelque chose qui sonnât le vide. » — A la suite de ces importunités dangereuses, les Annonciades, par l'intermédiaire du comte de Guébriant, obtinrent de Weimar le mandement de sauve-garde, dont la teneur suit : — « Nous, Weimar, par la grâce de Dieu, duc de Saxe, etc., voulons que les dames religieuses du monastère de l'Annonciade de Pontarlier jouissent des privilèges dont ci-devant elles jouissaient sous l'autorité de leur roi, en même paix et tranquillité que de tout temps, prohibant à tous nos officiers, généraux, colonels, lieutenants, capitaines, alphères de cavalerie, infanterie, ou quel qu'il soit, de prendre quartier, troubler ou importuner les dames religieuses Annonciades, ni moins les personnes qui sont à leur service ; les exemptant de logement et contributions, et défendant

vaient, à la fin, égaler toutes les conditions dans les mêmes malheurs.

Dès le 25 janvier, Weimar avait fait publier un édit pour ordonner à chaque habitant de rentrer dans sa propre demeure, et pour défendre à personne de sortir de la ville sans avoir donné caution. Sœur Claudine-Françoise Barillet raconte que sa mère, qui avait d'abord cherché un refuge au monastère des Annonciades, fut obligée de retourner dans son domicile. Elle y tomba malade, et, pendant sa maladie, des soldats ennemis pénétrèrent chez elle par le haut de la maison. « Ils y enlevèrent, dit-elle, tout le peu qu'elle y avait laissé, non-seulement l'argent, mais encore jusqu'aux linceuls qui étaient sous elle, en menaçant de lui couper le cou avec une hache, si elle criait pour faire bruit....... Peu de jours après, la mort l'affranchit des souffrances auxquelles cette guerre avait réduit tout le monde (1). »

à tous nos officiers et autres dépendants de notre service, de tirer aucun meuble d'icelui, comme sont chevaux, bétail, ustensiles ou autres choses que ce soit servant à leurs usages, sous quelque prétexte que l'on puisse excogiter ; les maintenant pour le présent dans les mêmes immunités et priviléges et autorité dont elles ont joui ci-devant pour n'être aucunement molestées en tout ce qui leur appartient, et ce, sous peine et préjudice de la vie à tout contrevenant. — Signé sous notre grand sceau et donné à Joux, ce 20 de mai 1639. — BERNARD WEIMAR DE SAXE. »

(1) Sœur Claudine-Françoise ajoute ce détail : « Mon frère de Bannans, l'aîné, conduisit à ma mère le chirurgien du duc de Weimar, et le pria d'y demeurer la nuit pour la tenir en repos et empêcher l'importunité des autres soldats. Ce qu'il fit avec tant

Des scènes semblables se répétaient chez un grand nombre de citoyens. Par ordre de Weimar, on visita toutes les maisons pour faire le recensement des vivres. Des soldats allemands allèrent fouiller le logement extérieur des Annonciades, et même leur église, pour s'assurer s'il y avait quelque cachette. Sous le moindre prétexte, on soumettait à une inspection minutieuse le domicile des habitants. « Une fois, à l'occasion de trois pauvres auxquels les pères de la compagnie de Jésus avaient fait la charité, M. le commissaire Quesnoy les manda tous auprès de lui, pour les interroger sur ce fait, avec un discours piquant. Il faisait semblant de soupçonner que ces pauvres étaient des espions, et que ces pères les avaient retirés en leur maison, laquelle il faisait visiter en même temps. »

Le pillage, sans être ordonné, n'était pas défendu. Nous voyons, par le récit de la sœur de Bannans, que les soldats enlevaient des tapis, des tableaux, des vases précieux, et allaient même les offrir aux Annonciades, qui les refusaient « pour bonne raison. » On ne dit pas si les soldats allemands enlevaient déjà des pendules.

Les habitants de Pontarlier ne pouvaient aller moudre du grain au moulin de la ville qu'en payant dix sous par hémine. Quand on portait du linge aux lavoirs, il fallait, pour obtenir le passage, en aban-

---

de bonne volonté que non-seulement il lui voulait apporter les cures de son art, mais encore lui fit une exhortation pour bien mourir, aussi bien faite que si ç'eût été un religieux. »

donner une partie à la rapacité des soldats de garde. Les incendies furent fréquents pendant ces six mois d'occupation, et c'étaient toujours les Suédois qui mettaient le feu aux maisons, par imprudence et souvent par malice. Mais laissons la parole à la sœur Claudine-Françoise.

« Tous les bourgeois, encore qu'ils fournissent gros pour la nourriture des soldats, étaient dans si grande gêne, qu'ils n'avaient plus la liberté dans leurs propres maisons, et la clef de leurs caves et greniers était entre les mains de leurs soldats. Ceux-ci étaient quelquefois bien si difficiles que, s'il leur manquait une chose, ils la faisaient trouver avec beaucoup de menaces (1). La défiance était telle que deux bourgeois n'osaient plus aller ni parler ensemble. Mon frère, qui se tenait sur ses gardes, ne put échapper. Son valet, qui le suivait, ayant regardé en passant les armes du duc Weimar, fut incontinent pris, et son maître ayant voulu savoir la cause, ils furent faits prisonniers l'un et l'autre. »

La prison, avec les fers aux pieds, était un châ-

(1) Au milieu des tracasseries continuelles des habitants, les Annonciades étaient moins tourmentées que les autres, grâce à la sauvegarde accordée par Weimar. Elles voulurent s'abriter sous sa protection par un moyen qui parait assez peu patriotique, mais qu'on excuse chez de pauvres femmes tremblant sans cesse de voir leur communauté à la merci d'un ennemi brutal : « Notre révérende mère, dit la relation, mit ordre à ce que les armes de Son Altesse fussent effigiées au frontispice de notre monastère, avec le nom de ce prince, pour manifester à tous que nous étions sous sa protection. »

timent infligé tous les jours sur le moindre soupçon. C'était, de plus, pour ces soldats cupides, un moyen de battre monnaie, en forçant les prisonniers à se racheter moyennant rançon. Les lieux de détention étaient pleins, dit la relation, « de toutes sortes de gens, et de condition. » Mais les plus à plaindre furent les huit bourgeois qui servirent d'otages pour la ville.

En effet, Weimar avait imposé à Pontarlier une contribution de soixante mille écus, avec ordre de les payer dans huit jours. Il fut impossible de réunir cette somme. « Alors les officiers du duc mirent en arrêt huit messieurs du magistrat, pour leur faire donner la somme d'argent qu'ils demandaient, et, en cas de refus, de les faire passer par les mains du maître, deux jours de suite, et puis leur donner la mort, s'ils ne satisfaisaient pas le jour suivant. Comme la somme était exorbitante pour une si petite ville, ils se voyaient dans des détresses si terribles qu'ils ne savaient plus de quel bois faire flèche pour échapper d'un si grand péril. »

Malgré toutes les recherches, la ville ne put fournir d'abord que dix mille écus, même en ayant recours aux citoyens réfugiés en Suisse. Aussi les huit malheureux bourgeois furent gardés comme otages, traités fort durement, et, en dernier lieu, conduits à Brisach, où il leur fallut, outre la rançon de la ville, payer encore trois mille livres, chacun, pour obtenir leur liberté. Les Allemands de 1639 avaient une méthode fort simple. Les menaces d'in-

cendie, de pillage ou de mort, accompagnaient régulièrement les réquisitions qu'ils faisaient, et ce qu'ils demandaient, il fallait le leur accorder *tout de suite*. C'est la même formule que nous avons entendu répéter tant de fois en 1871.

Plusieurs officiers français, qui faisaient partie de l'armée de Weimar, semblaient prendre part à regret à ces dévastations, commandées surtout en haine de l'Espagne. Bien des fois ils firent aux Annonciades offre de leurs services, en cas de danger pour elles. « Ils voulaient protester par divers signes que, s'ils allaient à la guerre, ce n'était point contre la religion. »

Cependant, une nuit du 11 juin, l'enclos des religieuses fut envahi par des soldats du quartier français. Ils avaient fait une brèche au mur d'enceinte et pénétré « sourdement » dans le rez-de-chaussée et les caves du monastère, emportant toutes les provisions et « choses mangeatives. » Dès lors, les pauvres Annonciades se remirent à veiller, comme elles l'avaient fait auparavant, et à faire la ronde deux à deux, « pour prendre garde, disaient-elles, aux surprises et aux entrées secrètes et escalades que les soldats faisaient de fois à autres aux maisons bourgeoises pendant la nuit. »

Il s'était écoulé déjà plus de cinq mois depuis que Weimar avait pris ses quartiers d'hiver à Pontarlier. Les provisions étaient épuisées; la ville avait payé jusqu'à son dernier sou; les campagnes voisines avaient horriblement souffert des courses

et pilleries de l'ennemi ; aussi les documents contemporains désignent cette époque sous le nom d'*année néfaste*.

Weimar, n'ayant plus rien à prendre, songea à s'éloigner, en signalant toutefois son départ de la façon la plus cruelle. Nous avons déjà plusieurs récits de l'incendie de Pontarlier. Ecoutons encore celui de la mère Claudine-Françoise Barillet d'autant moins suspect d'exagération qu'elle se montre souvent, dans sa chronique, d'un patriotisme trop indulgent pour le prince (1).

« Cette armée allait mesurant et disposant sa sortie et son retirement, bien que personne n'en savait la cause. Car pas un n'osait s'informer de rien. De quoi s'aperçurent les messieurs de la ville qui étaient encore détenus prisonniers. Ils s'avisèrent de procurer leur délivrance auprès du duc Weimar, et, à cet effet, employèrent le seigneur Erval. Ce que n'ayant pu obtenir que moyennant une partie de la somme qui leur restait à donner, les Suédois se portèrent à faire des recherches auprès de ceux qui n'avaient donné entièrement leurs contributions........ Là-dessus Son Altesse Weimar, Mgr le comte de Guébriant, la cour et toute cette armée prend sa sortie de la ville, le 2 juillet, et se va arrêter au val du Sauget, en l'abbaye de Mont-

(1) Weimar et Guébriant, en protégeant les Annonciades, suivaient les désirs de la reine Anne d'Autriche. « On apprit, dit notre manuscrit, que la reine de France avait fait recommander les maisons religieuses, et particulièrement notre couvent. »

benoît, ne laissant en la ville que quelques officiers et une garnison de trois cents soldats (1). »

Les notables de Pontarlier qui étaient prisonniers de guerre, furent liés sur un chariot et conduits au camp ennemi, pour être ensuite emmenés jusqu'à Brisach. Le peu de gens de qualité qui restaient en ville étaient impuissants à empêcher le pillage. On répandait les bruits les plus sinistres. Au départ de la garnison, la ville, disait-on, serait incendiée, les citoyens massacrés, les personnes des religieuses exposées aux derniers outrages. Ces rumeurs n'étaient pas sans fondement, et les Suédois laissaient assez voir leurs mauvais desseins.

Les Annonciades songèrent à envoyer en Suisse celles de leurs religieuses qui pourraient faire, à pied, une heure de chemin. Le capitaine de Flambermont, qui commandait les Français, leur promit une escorte pour les accompagner jusqu'à la frontière. En attendant, il leur donna une garde de deux soldats d'élite, qui se postèrent dans le logement extérieur du monastère, en surveillant nuit et jour le mousquet sur l'épaule.

Guébriant était alors à Montbenoît, au camp de Weimar. Les Annonciades lui écrivirent pour réclamer sa protection dans cette extrémité. Le 5 juillet, au matin, il leur envoya une sauvegarde (2), et le

(1) Les autres relations disent 600, ce qui paraît plus probable, c'est-à-dire 300 Français et 300 Allemands. Les Français étaient commandés par le capitaine de Flambermont.

(2) Lettre de Guébriant à la supérieure des Annonciades : « Ma-

même jour; à dix heures du soir, il les fit avertir qu'il voulait aller, en propre personne, les tirer de tels dangers, et que le lendemain, 6 juillet, il serait auprès d'elles. Ecoutons le récit de ce triste départ.

« M. le comte de Guébriant se trouva à Pontarlier à l'heure destinée, le 6 juillet, et s'en vint dire à notre révérende mère qu'il nous fallait toutes sortir, vieilles, jeunes, saines et malades, sans que pas une y reste; ou qu'autrement il s'en déchargeait la conscience. Il lui déclara qu'il avait dessein de nous conduire au château de Joux, pour y être quelques jours, et passer de là en Suisse avec assurance. Il donna ordre à M. le capitaine de Flambermont d'aller trouver vingt mousquetaires choisis et des plus actifs pour nous faire escorte.

» Et, ainsi, nous partîmes donc au nombre de trente-sept. Nous marchâmes en procession tout le

---

dame, avec la sauvegarde que vous avez de Son Altesse, je ne crois pas que vous ayez rien à craindre. Je vous en envoie encore une de moi, qui vous servira vers les Français. Je voudrais pouvoir davantage pour votre service : je le ferais d'aussi bon cœur que je suis, Madame, votre très humble serviteur. GUÉBRIANT.

» Au camp de Montbenoît, le 5 juillet 1639. »

Teneur de la sauvegarde : « ..... Défendons à tous ceux sur qui notre pouvoir s'étend, à peine de la vie, prions tous autres de ne faire ni souffrir être fait aucune violence aux personnes, ni à la maison des dames religieuses de l'Annonciade de Pontarlier, ains au contraire toute sorte d'assistance, si besoin en ont, promettant, en cas pareil, la semblable..... » — Ces mesures ne parurent pas suffisantes à Guébriant pour protéger les Annonciades contre ce qui devait arriver le lendemain à Pontarlier, et il se crut obligé, « en conscience, » de venir les sauver lui-même de l'embrasement projeté.

long de la ville, le crucifix devant, toutes à pied, accompagnées de notre révérend père confesseur (1), de Mgr le comte de Guébriant, et de sa garde qui ne l'abandonnait point. Une grande foule de monde s'était jetée devant notre maison pour sortir de la ville en assurance avec nous. Mais Mgr le comte ne le voulut jamais permettre....... Ce pauvre peuple pleurait et se lamentait, voyant bien que notre sortie présageait quelque grand malheur. Il persistait et s'efforçait toujours de sortir et de se jeter parmi nous. Mgr le comte usa de grande violence, voire à coup de bastonnade, pour les empêcher. « Non, disait-il, je perdrai plutôt le nom de chrétien, que de permettre que qui que ce soit sorte, que ces religieuses. On vous fera sortir puis après, » leur disait-il.

» Mon frère aîné s'efforçait aussi de prendre son départ avec nous, et fut repoussé de la même façon. Et puis, divers capitaines et seigneurs accoururent aux portes de la ville, pour ne laisser passer autre que nous.... Je fus saisie de grandes appréhensions et étonnement de voir un tel spectacle... Cependant nous passons outre, et Mgr le comte s'employa entièrement à ce qui était de notre conduite..... Il allait continuellement, tournant et virant autour de nous, se mettant tantôt le premier, et d'autres fois

---

(1) M. Foureaux, « homme d'une rare prudence et d'une égale douceur, » qui avait, pendant l'occupation, rendu de grands services aux Annonciades, et avait reçu même des *coups de bâton* des Suédois, pour avoir réclamé en faveur de ces religieuses.

le dernier. Jamais il n'eut tant de peine à conduire son armée qu'il en eut à nous mettre en lieu de sûreté.

» Etant arrivés au village de la Cluse, où était le régiment de M. Elme, colonel major des Allemands, il nous fallait passer au milieu de cette compagnie, laquelle avait déjà fait des pillages peu auparavant... On voyait autour de nous des soldats en furie qui se disaient l'un à l'autre, de manière à pouvoir les entendre : — Si M. le comte n'accompagnait pas ces religieuses, elles ne passeraient pas comme cela....

» M. le comte de Guébriant nous compta, pour voir si tout le monde était là, pendant que, d'autre côté, il envoya au château de Joux porter la nouvelle de notre arrivée... M. le commandant de Grün n'y étant pas, on y apporta quelques difficultés...... Enfin nous y allâmes, montées sur des chariots, pendant que les soldats de ce régiment vont grondelant et disant : — Si le comte n'y était pas en personne, elles ne passeraient pas comme cela. »

Tandis que les Annonciades trouvaient un asile au fort de Joux, la ville de Pontarlier était livrée aux horreurs d'une destruction sans merci. Le départ des religieuses, protégées par une recommandation spéciale de la reine de France, avait été bien réellement, comme elles le disaient, le présage d'un grand malheur.

Girardot de Beauchemin raconte que, cette année-là, Weimar mit le feu à toute la montagne, depuis Pontarlier à Salins. « Mais, ajoute cet historien,

l'action la plus cruelle fut l'horrible incendie de la ville de Pontarlier. »

« En effet, dit notre annaliste, incontinent après que les portes de la ville furent refermées après nous, la confusion et tous les malheurs y allèrent fondre tout à coup. Car elle fut mise à feu et à sac, et toute réduite en cendres, ainsi que notre monastère.

» Tous les habitants furent mis en telle déroute que les uns prirent la fuite et se sauvèrent comme ils purent à l'écart ; les autres furent emmenés prisonniers, liés et garrottés ; plusieurs desquels, tant religieux, prêtres qu'autres de qualité, vinrent aboutir au château de Joux, pendant que nous y étions, lesquels étaient seulement logés à la basse cour, à l'enseigne de la Lune.

» Plusieurs autres demeurèrent dans l'incendie et dans la défaite de la ville, entre autres deux pères Augustins y furent tués et d'autres blessés ; un frère de la compagnie de Jésus fut fort tourmenté.

» Mon propre frère y demeura, et y fut tué avec tant de violence et de tourment que, si je n'avais de grandes assurances de son salut, je ne sais ce qui pourrait m'adoucir cette mort..... Il mourut si généreusement à la dernière défaite générale du sac de la ville, qu'au rapport de ceux qui le virent, il en mit par terre, avec son épée en main, jusques à quatre, et en blessa plusieurs autres, plutôt que de demander ni accepter les offres qui lui avaient été faites de la part de l'ennemi. Il resta fidèle à son

prince et à sa patrie, et, voyant qu'il fallait mourir, ayant été atteint d'un coup de pistolet, environné d'une troupe qui le lièrent, démembrèrent, percèrent les bras, et finalement lui coupèrent la tête à moitié, après lui avoir tout meurtri le corps, il expira ainsi sur les carreaux, dans de grands sentiments d'un homme qui ne fait point d'état de soi-même, et qui est disposé à la mort. Je laisse couler mes larmes; aussi bien, le cœur ne les saurait empêcher. »

La mort de M. Barillet n'était qu'un épisode dans cette épouvantable tragédie, à laquelle présida Weimar, accouru de son camp de Montbenoît. D'après les relations contemporaines, il y eut plus de cinq cents bourgeois immolés, ce jour-là, par la fureur des soldats allemands; et ceux qui échappèrent furent, la plupart, tués plus loin, ou du moins meurtris et mutilés. Le feu n'épargna pas une seule maison; car, tandis qu'une partie des ennemis gardaient les portes pour empêcher les bourgeois de sortir, les autres pillaient les habitations et y allumaient ensuite l'incendie, surtout aux quartiers d'où la flamme pouvait se répandre dans le reste de la ville. La ruine fut tellement complète que, d'après un mémoire du temps, la ville tout entière de Pontarlier ne valait pas une seule des maisons opulentes qu'on y voyait auparavant.

Pendant les années qui suivirent, un grand nombre des malheureux citoyens, échappés à la mort, errèrent dans les provinces voisines. Ce n'est qu'après 1642 qu'ils osèrent revenir à Pontarlier, avec un

peu d'assurance, pour essayer de se faire un abri au milieu des ruines de cette ville désolée. La peste et la famine, qui s'étaient jointes aux maux de la guerre, avaient fait périr le reste.

Suivons encore un instant les Annonciades dans leur exil. Elles ne séjournèrent que trois jours au château de Joux. Le commandant du fort les fit conduire en Suisse, avec une escorte de quinze mousquetaires. A Mouthier-Travers, une d'entre elles, Marie-Agathe Bichet, mourut de la peste sur le chariot qui la conduisait, et son corps fut transporté, à travers le lac de Neuchâtel, jusqu'à Font, près d'Estavayer, première paroisse catholique qu'elles rencontrèrent, et où la défunte fut charitablement inhumée.

Les logements du village de Font étaient déjà tous occupés par les Bourguignons réfugiés. Les pauvres Annonciades furent obligées de se caser, comme elles purent, dans deux chambres que leur abandonna le curé de la paroisse. Mais la peste vint bientôt les y visiter et augmenter leur détresse. Cinq d'entre elles furent atteintes.

« Il fallut, dit la relation, que notre communauté sortît, et nous aller rendre dans un verger, où nous faisions nos exercices.... La nuit, nous allions nous reposer sur un peu de paille, en une grange de la cure, où nous étions entassées comme des gerbes de blé. »

Quatorze d'entre elles allèrent du côté de Romont s'installer dans une grange, « pour fuir le mauvais

air. » Les autres ne trouvèrent pour se loger qu'un grenier du château de Font, « qui était assez semblable au château du bon saint Antoine. » Une de leurs pestiférées vint à mourir. C'était la sœur Marie-Anne Saulget, « qui s'était dépouillée de tous ses biens pour se retirer en religion. Elle fut réduite en un tel point de pauvreté qu'elle mourut en un cellier, et n'y eut moyen de trouver sur les lieux des planches pour lui faire un cercueil, ni personne pour la porter en terre. Après que deux filles qui l'avaient servie l'eurent accommodée sur deux bois en forme de brancard, quatre de nos sœurs adjutrices la tirèrent de loin avec une corde, pour aller l'inhumer au cimetière de Font. Je ne vis jamais plus pitoyable spectacle. »

Telles étaient les souffrances de ces pauvres femmes, chassées de leur patrie par une guerre impitoyable. Après un séjour de plusieurs semaines en Suisse, elles regagnèrent péniblement Besançon, et y attendirent le moment où elles pourraient rentrer dans leur monastère de Pontarlier.

L'année suivante, elles y revinrent au nombre de neuf, pour essayer de reformer leur communauté. Nous pouvons juger, par leur récit, du misérable état de la ville l'année après son incendie. « Nos sœurs, dit la relation, appréhendaient beaucoup ce retour, à cause que la ville était pour lors inhabitable, et notre monastère réduit en cendres, n'y restant personne pour la conduite de la ville, qui était seulement peuplée de quelques ouvriers qui

faisaient leur résidence dans des caves. Nous fûmes réduites à nous loger dans un coin de maison, où nous participions beaucoup aux incommodités de ceux qui étaient dans des caves. Et même on ne pouvait trouver de place commode pour dresser un autel propre à célébrer la sainte messe. Et, quand il pleuvait, on était contraint de porter sur ledit autel divers ustensiles pour recevoir la pluie. Encore étions-nous bien obligées à ceux qui nous faisaient la charité de nous accommoder de ce logement. »

A ce moment, les Suédois infestaient encore la montagne. Ils occupaient toujours le fort de Joux, et venaient souvent attrister de leur présence les ruines de Pontarlier. C'était encore l'état de guerre. De plus, la faim se faisait sentir à cette population malheureuse. Qu'on en juge par ce que raconte la sœur de Bannans.

« La nécessité nous contraignit de peser le pain, et de n'en donner à chacune que quatre ou cinq onces. Notre pauvreté était telle que nous n'avions pas le moyen d'avoir de la lumière pour lire le martyrologe le soir, pendant le souper. Nous étions contraintes de lire à la lueur du feu. Le matin, à cause du manque de lumière, nous faisions la méditation en attendant la pointe du jour pour réciter l'office divin. »

Cet état de misère extrême dura plusieurs mois encore. Les Annonciades reçurent enfin des secours du dehors, et leur monastère se releva peu à peu de ses ruines. Mais la ville se reconstruisait bien lente-

ment. Les habitants se faisaient comme ils pouvaient des abris au milieu des décombres. La destruction avait été si affreuse que, vingt-huit ans plus tard, un voyageur suisse qui traversa Pontarlier en 1667, nous a laissé le tableau suivant de la désolation de cette ville :

« Nous arrivâmes à Pontarlier. C'était la première ville de Bourgogne qui s'offrait à nous. Il faisait un temps magnifique. Le lendemain était le premier jour de mai. Tout piquait ou favorisait notre curiosité. Mais hélas ! nos yeux se mouillèrent de larmes à la vue de tant de maisons ruinées, tristes restes de la guerre, entremêlés de quelques bâtiments neufs, qui semblaient pleurer sur leurs ruines (1). »

Tristes restes de la guerre ! dirai-je en finissant avec le voyageur suisse. Plusieurs fois le pied de l'Allemand a foulé notre belle province. On dit même que ce peuple a rêvé de la conquérir à son profit. C'était la pensée de Weimar, qui, pendant son séjour à Pontarlier, s'intitulait comte de Bourgogne, et faisait ainsi, dit Girardot de Beauchemin, « la première marche de sa future royauté dans le Jura. »

Cette idée de conquête est entrée, plusieurs fois encore, depuis le XVIIe siècle, dans les calculs de l'ambition germanique. Mais le souvenir des maux que

---

(1) Relation, en latin, d'un voyage à Cîteaux, en 1667, par Joseph Méglinger, imprimé dans les *Vetera analecta* de Mabillon, t. IV, p. 20 ; et dans la *Patrologie* de Migne, t. 185, à la suite des Œuvres de saint Bernard.

l'invasion étrangère a causés à notre patrie doit nous la rendre encore plus chère. Pour aimer davantage notre Franche-Comté, il nous suffira de nous rappeler les soldats de Weimar, et alors nous redirons avec le poète :

> Plus je vis l'étranger, plus j'aimai ma patrie.

LE PARLEMENT DE FRANCHE-COMTÉ

L'EXIL DE 1759

Par M. ESTIGNARD.

MESSIEURS,

Le fragment que j'ai l'honneur de vous soumettre appartient à une étude sur le parlement de Franche-Comté. Il traite de l'exil de 1759, nous fait assister aux premières luttes entre cette compagnie et la royauté, et nous montre la magistrature en proie tout à la fois et à des divisions intestines et aux rigueurs du pouvoir.

Jusqu'à cette époque, malgré les réclamations des parlementaires, la bonne harmonie s'était toujours maintenue entre eux et la couronne. Il n'en sera plus ainsi durant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Tantôt les fautes de la cour, tantôt les exigences des magistrats seront pour le parlement une source d'incidents et de péripéties. Il semble que l'institution soit arrivée au moment où, après avoir accompli tout le bien qu'elle pouvait produire, son existence devient un embarras dans le milieu transformé où elle doit se mouvoir; sa puissance fait sa faiblesse, elle n'est plus un appui, mais un obstacle, et, méconnaissant ses origines et son passé, la compagnie prépare de ses propres mains une révolution

dont elle ne pressent ni la marche ni la portée et dont elle doit être la première victime.

Au premier président Boisot avait succédé M. de Quinsonas. Etranger au pays, ce qui, pour les Comtois, était un défaut capital, il sut pourtant, grâce à son goût pour les lettres et à sa générosité, imprimer à la province un mouvement intellectuel remarquable, et répandre parmi les hautes classes un goût d'élégance qui devait influer sur les habitudes comme sur la langue, et à ce point de vue nous rapprocher de la France.

Sous d'autres rapports, la Franche-Comté n'avait pas eu à s'applaudir de sa réunion au royaume. Sous Louis XIV, il lui avait fallu suivre le sort d'une monarchie, dont elle subit les revers sans avoir été associée à sa fortune. De nombreux impôts pesaient sur elle, atteignant lourdement les classes laborieuse. Le règne de Louis XV n'avait point amélioré la situation de la province, et les nécessités, les embarras financiers de cette époque en avaient aggravé les charges qui se multipliaient sous une grande variété de dénominations. En tête figurait la corvée, puis venaient la taille (impôt direct), l'impôt des aides (impôt indirect), la gabelle qui portait le prix du sel à douze fois sa valeur et dont le pays était exempt avant la conquête, la capitation qui était censée frapper proportionnellement le revenu de chaque citoyen, l'impôt du vingtième créé temporairement par Louis XIV pour fournir aux besoins de la guerre, devenu permanent, puis doublé et

triplé. A toutes ces causes de gêne s'ajoutaient des levées d'hommes incessantes, malgré les clauses formelles de la capitulation et appauvrissant de plus en plus une population, qui regrettait souvent la domination espagnole, plus douce parce qu'elle était plus éloignée et qu'elle ne pouvait s'appuyer que sur l'affection du peuple.

Interprète des plaintes des habitants, le parlement ne cessait de protester; ses doléances n'étaient guère écoutées, mais son ardeur à défendre les intérêts du pays restait la même, et à toutes charges nouvelles, à chaque abus d'autorité, il essayait de s'interposer entre la couronne et ses fautes, et sous des formes respectueuses n'en laissait pas moins percer son mécontentement. Blessé de cet état de choses, le gouvernement résolut de briser cet esprit de résistance, en plaçant à la tête de la compagnie un homme d'un dévouement absolu aux volontés royales. M. de Boynes était, en 1758, à la mort de M. de Quinsonas, intendant de la province; d'un caractère énergique, absolu dans ses idées, il n'admettait point que les magistrats pussent prétendre à une part quelconque des pouvoirs publics, et il était tout disposé à ne point tolérer une telle hardiesse et à la réprimer comme une rébellion. C'est à lui que le ministère confia la dignité de premier président.

Rien n'était plus malhabile qu'une telle mesure, et les parlementaires en furent souverainement bles-

sés. Cette nomination avait ce grave inconvénient de réunir dans les mêmes mains l'autorité administrative et l'autorité judiciaire, en sorte que le même homme établissait l'impôt et faisait procéder à sa perception. La confusion si grande déjà entre les pouvoirs se trouvait ainsi aggravée. Soumis au souverain en qualité d'intendant, le premier président perdait toute indépendance et toute autorité sur ses collègues. Représentant du pouvoir royal, il devait soutenir des mesures que, chef de la magistrature et partageant les sentiments des parlementaires, il eût dû repousser. De là une irritation qui, déguisée d'abord, dégénéra bientôt en opposition ouverte. M. de Grammont, chevalier d'honneur, s'étant mis à la tête du parti hostile, fut exilé, et cette rigueur décupla sa popularité. La magistrature se plaignit et demanda le retour de l'exilé s'il est innocent, ou le droit de le juger s'il est coupable; un incident d'audience mit le comble à l'irritation des esprits et détermina la crise.

Le 7 décembre 1758, les chambres s'étant assemblées présentèrent des remontrances au sujet de l'entretien des chemins, de la capitation et de la diminution des plantations de tabac, et invitèrent en même temps le procureur général à donner son réquisitoire sur ces divers points.

Mais, le 15 de ce même mois, ce magistrat, invoquant un ordre royal, se refusa à toute explication. Le premier président déclara, de son côté, que

les mêmes instructions lui avaient été transmises, et qu'une lettre de M. le chancelier interdisait toute délibération ; puis il mit aux voix la question de savoir s'il ne convenait pas de répondre immédiatement au ministre. La majorité repoussa cette proposition, et plusieurs magistrats estimèrent que l'on devait se conformer aux arrêtés du 7 décembre et délibérer sans tenir compte des ordres du roi.

Huit de Messieurs venaient d'émettre leurs opinions, et il restait à recueillir 45 suffrages, lorsque le premier président, pour éviter un échec, leva la séance et se retira suivi d'un petit nombre de conseillers. Mais trente de Messieurs formant la pluralité de la compagnie restèrent à leur place, soutenant que les chambres demeuraient assemblées et que le délibéré devait se continuer. Voilà donc le parlement divisé en deux camps, et la guerre déclarée entre une portion de la compagnie et son chef. Celui-ci voulut faire tête à l'orage et continuer à siéger comme si aucune dissidence ne s'était produite ; le 16 décembre, il se rendit à la grand'chambre avec les président et conseillers de service ; mais le doyen ayant commencé le rapport d'une enquête, trois de Messieurs déclarèrent que les chambres avaient été antérieurement réunies, qu'ils ne pouvaient juger aucune autre affaire. Tous trois sortirent malgré les observations du premier président. En même temps, plusieurs conseillers entrèrent successivement dans cette même grand'chambre, à l'effet de continuer la délibération du 7 décembre.

Ils vinrent s'asseoir en silence et attendirent. Le premier président manifesta son étonnement; ils répondirent que les chambres étaient restées assemblées, que la délibération avait été ouverte et devait se continuer; une vive discussion s'engagea, M. de Boynes, accompagné de onze conseillers, dut se retirer dans la salle de l'audience publique. Du 16 au 23 décembre, quelques arrêts furent prononcés. Mais, le 23, les mêmes conseillers qui persistaient à demander la continuation de la délibération des 7 et 15 décembre se rendirent de nouveau à la grand'-chambre, et là ils décidèrent que « les chambres » ayant toujours été assemblées, il n'y avait eu » dans l'intérieur de la compagnie aucun autre tri- » bunal que celui desdites chambres; qu'on n'avait » dû prendre aucun arrêté ni faire aucune procé- » dure sans blesser l'autorité du parlement, qu'en » conséquence tous les arrêts, arrêtés ou précédures » étaient frappés de nullité. »

La situation s'aggravait; non-seulement les intérêts des justiciables s'accommodaient peu de ces divisions, mais cette lutte entre parlementaires préoccupait l'opinion. Les ministres voulurent essayer des moyens d'intimidation. Le 28 décembre 1758, les aides-majors de la place signifièrent à MM. de Rans, Alviset, Petitcuenot, Boudret, de Bouligney, Renard, d'Olivet et Bourgon, l'ordre de se rendre sans délai auprès du roi. Le 6 janvier, le chancelier de Lamoignon écrivit au président Chifflet la lettre suivante : « Désirant terminer les divisions

qui règnent dans le parlement de Besançon, le roi a résolu de vous consulter sur les moyens de parvenir à une conciliation qui sera infiniment avantageuse pour le bien de la justice et l'honneur de la magistrature ; à cet effet, Sa Majesté souhaite que vous vous rendiez incessamment auprès de sa personne pour profiter de vos lumières ; Sa Majesté ne pouvait faire un meilleur choix, et je serai fort aise d'en profiter pour connaître par moi-même un magistrat dont la réputation m'invite depuis longtemps à faire avec lui une connaissance particulière. »

La conciliation n'était point facile ; ce que voulaient en réalité les magistrats, c'était le renvoi de M. de Boynes. Puis, l'esprit de résistance s'était emparé du parlement. Du 8 au 19 janvier, les vingt-deux conseillers se réunirent chaque jour à la grand'-chambre pour demander la continuation de la délibération des 7 et 15 décembre, inébranlables dans leur volonté. Les huit autres conseillers mandés à Versailles ne paraissaient point se soucier de céder devant les exigences du premier président. Le roi s'irrita à son tour, et résolut de procéder sans ménagement. Le 21 janvier 1759, vingt-deux conseillers furent envoyés en exil ; le 24, les huit qui étaient à Versailles eurent le même sort. Tous acceptèrent leur disgrâce avec un noble courage et une stoïque résignation, et l'Alsace et la Lorraine, ces provinces alors françaises qui, nous ne pouvons le rappeler sans émotion, n'appartiennent plus à la France que

par le cœur, recueillirent la plupart de ces magistrats (1).

Ce coup d'autorité eut un retentissement immense non-seulement en Franche-Comté, mais dans tout le royaume : tous les parlements de France prirent spontanément parti pour les exilés. On pouvait, en effet, trouver étrange que l'usage du droit reconnu de remontrances eût été frappé d'une peine, et que la défense des priviléges de la province, la proclamation de ses besoins ou de ses vœux fût transformée

(1) Les lettres de cachet des 21 et 24 janvier déterminaient les lieux d'exil de la manière suivante ;

Talbert de Nancray, à Rodemarker.
Frère de Villefrancon, à Lauterbourg.
Hugon, à Bouchain.
Arnoux, à Sarrelouis.
Petitbenoit de Chaffois, à Sirck.
Marrelier de Verchamps, à Philippeville.
Demongenet de Jasney, à Montmédy.
Domet, à Landau.
Caboud de Saint-Marc, à Falsbourg.
Pusel de Servigney, à Maubeuge.
Richard de Prantigny, à Bitche.
Maudinet de Chevroz, à Avesne.
Matherot de Preigney, à Marsal.
Quegain de Falletans, à Huningue.
Willeret, à Neuf-Brisach.
Coquelin de Morey, à Wissembourg.
Mareschal de Longeville, à Schlestadt.
Faure, à Marienbourg.
Varin, à Givet.
Oiselet de Legnia, à Barcelonette.
Maire, à Haguenau.
Riboux, à Longwy.

Les huit autres magistrats qui étaient à Versailles quittèrent Besançon, mais restèrent en Franche-Comté.

en crime et réprimée. Enfin les agissements du premier président, qui avait levé la séance pour empêcher un vote, quand la majorité prétendait continuer à siéger, souleva partout de vives réclamations.

On peut placer à cette date la première explosion violente de l'opinion contre un acte du pouvoir souverain à l'égard du parlement. La passion saisit toutes les classes, et, chose singulière, le clergé régulier lui-même s'y laissa entraîner. Des carmes, des jésuites, de nombreux bénédictins, furent frappés pour avoir pris part à la guerre engagée contre ceux qu'on nommait par dérision les filleuls de M. de Boynes. Un chanoine du chapitre de Saint-Jean, et dont le père, conseiller au parlement, avait été exilé, Talbert, prit sa plume de pamphlétaire et, dans des vers qui rappellent l'*Enéide* travesti et la manière de Scarron, déversa le ridicule sur le président de Boynes et ceux qui le soutenaient.

De leur côté, les parlements de Paris, de Bordeaux, de Rouen, de Dijon, de Toulouse, etc., manifestaient leur mécontentement et formulaient leurs réclamations dans de nombreuses remontrances; ils déclaraient nettement que de tels actes d'autorité compromettaient l'honneur de la magistrature, lui enlevaient son indépendance en détruisant la liberté de ses appréciations et de ses votes et ne pouvaient que porter atteinte à l'ordre public. La plupart insistaient sur la situation malheureuse

faite aux exilés, sur l'impossibilité de rendre la justice dans une compagnie dont la majorité ne pouvait participer à ses délibérations; néanmoins ils ne protestaient point contre l'attitude du premier président. Mais les parlements de Paris et de Rouen ne craignirent point de le frapper de leur blâme et formulèrent avec la plus grande énergie leurs protestations. « Les magistrats de Besançon, écrivait ce
» dernier parlement, n'ont fait autre chose que de
» maintenir l'exécution des délibérations formées,
» qu'exiger la consommation de celles qui étaient
» commencées, que faire respecter la discipline uni-
» verselle de toutes les compagnies sur la liberté
» des suffrages, sur le droit d'opiner, sur la loi qui
» ne permet au chef d'une compagnie ni d'inter-
» rompre à son gré les délibérations et les assem-
» blées, ni de se rendre le seul arbitre du cours des
» opinions. C'était un devoir pour eux d'être iné-
» branlable sur la conservation de ces règles et de
» maintenir ainsi le fond même des lois. Et le par-
» lement de Rouen ajoutait : Voilà, Sire, ce qu'on
» s'est bien gardé d'exposer à vos yeux. »

Ces premières remontrances restant sans résultat, les parlements n'hésitèrent pas à les reproduire dans tout le cours de l'année 1760. Le 4 juillet, le parlement de Rouen allait jusqu'à prétendre « que
» si on avait sollicité la disgrâce des trente exilés,
» c'est que l'erreur ne les avait point séduits et
» n'avait point usurpé à leurs yeux les droits de la
» vérité, c'est qu'ils avaient montré assez de cou-

» rage pour briser l'iniquité, etc. » Des remontrances se présentant sous une forme aussi acerbe indiquaient à quel degré l'irritation était arrivée. De son côté, la partie du parlement ralliée à M. de Boynes et siégeant à Besançon, s'émut d'attaques aussi vives et aussi directes. Tous ses membres jugèrent leur honneur compromis. A la lecture des remontrances de Rouen, M. de Boynes dit que s'il était coupable des imputations personnelles qui lui étaient faites, la compagnie était coupable elle-même de le souffrir dans son sein (séance du 28 juillet 1760). A ces mots, il changea de couleur, d'après le témoignage d'un de ses collègues, et ne put retenir ses larmes. Il fut décidé que l'on demanderait au roi justice des calomnies contenues dans les remontrances de Rouen. Puis, comme l'opinion se prononçait de plus en plus en faveur des exilés, et que leur retour pouvait seul calmer l'irritation des esprits, on résolut, à l'instigation du premier président lui-même, de solliciter le retour des trente conseillers. Le président Michotey fut chargé de cette double mission et, le 10 août 1760, se fit à Versailles l'interprète de ses collègues.

Malgré cette tentative de conciliation, l'exil des parlementaires n'en devait pas moins se continuer. Le roi fit une réponse polie mais évasive; il blâma les déclarations de la magistrature de Rouen et ne rappela point les exilés. Le cours de la justice continua à être suspendu, et il y eut là pour la province comme le prélude du parlement Maupeou.

L'année 1761 vit seulement le retour des magistrats. Le 19 octobre, après avoir réuni à Belfort les trente exilés, le roi leur enjoignit de se rendre à Besançon pour se trouver à l'assemblée des chambres de son parlement.

Toutefois, la véritable cause des troubles avait été antérieurement écartée. M. de Boynes avait reconnu que sa présence dans cette ville était un obstacle à la conciliation, qu'il ne pouvait lutter contre les préventions de ses collègues, et il avait jugé à propos de donner sa démission (1).

Le retour des exilés à Besançon fut pour eux un triomphe; ce n'était pas de la joie, mais du délire. Toutes les misères furent oubliées, comme si la main du parlement reconstitué eût pu répandre sur la province des prospérités sans nombre et y ramener l'âge d'or. La réception fut magnifique; toutes les classes de la population prirent part à des fêtes

---

(1) Le 24 avril 1761, il écrivait de Paris aux magistrats de Besançon, « qu'il avait eu le malheur d'être méconnu par certains » membres de sa compagnie, qui n'avaient voulu rendre justice » ni à la droiture de ses vues ni à la pureté de ses intentions. Il » ajoutait qu'il ne voulait pas servir de prétexte à une division » contraire au bien public comme à l'honneur de la compagnie » et qu'il remettait au roi sa démission. » Les parlementaires de Besançon insistèrent auprès du roi pour que M. de Boynes, qu'ils dépeignaient comme le modèle des magistrats, leur fût rendu mais M. de Boynes ne pouvait que persister dans sa détermination. M. de Neuilly fut en conséquence désigné pour le remplacer; son état de santé ne lui permettant pas d'accepter, M. Perrenet de Grosbois fut nommé à la première présidence. Il se rendit à Belfort, porteur des ordres royaux du 19 octobre, y passa une journée, et fut installé dans ses nouvelles fonctions le 16 novembre

qui se prolongèrent longtemps et auxquelles la religion ajouta ses pompes : enthousiasme singulier et qui montre combien était troublée déjà cette société tranquille à la surface, et quelle part les masses commençaient à prendre aux choses qui, dans le passé, n'eussent point appelé leur attention.

Mais si la population tout entière prit parti pour les exilés, il est une classe de citoyens qui eut une part active dans cette lutte et qui fut elle-même victime des procédés de M. de Boynes, ce fut l'ordre des avocats. Pour eux, le premier président n'avait pu dissoudre l'assemblée des chambres, et les quelques magistrats qui avaient fait cause commune avec lui ne constituaient point le vrai parlement. Aussi lorsque, le 18 décembre 1758, le premier président tint l'audience habituelle, un seul avocat parut, non point pour plaider, mais pour demander acte d'un désistement. Le lendemain et les jours suivants, ni avocat ni procureur ne se présentèrent; c'est vainement que le premier président voulut user de rigueur et frapper de condamnations à l'amende plusieurs d'entre eux. Les 2 et 3 janvier 1759, les membres du barreau, à juste titre blessés de ce que l'on essayait de porter atteinte à la dignité de leur profession, déposèrent au greffe leurs démissions, en protestant contre les condamnations dont quelques-uns étaient l'objet.

En même temps, le doyen, M. Guye, adressait au chancelier une lettre dans laquelle il montrait que, « flétris dans leur honneur par plusieurs arrêts,

» persécutés au moment présent, effrayés pour l'a-
» venir, les avocats avaient préféré perdre leur état
» à la honte de l'exercer sans honneur et sans
» liberté, » et le doyen d'âge ajoutait : « Ce n'est pas
» aux avocats à décider entre le parlement et le par-
» lement. »

Pendant deux années, les avocats se résignèrent au silence, donnant ainsi un témoignage éclatant de fidélité et de dévouement à la vraie magistrature; aussi le parlement ne fut pas plus tôt réuni qu'il rendit, toutes chambres réunies, un arrêt frappant de nullité tous les réquisitoires et condamnations qui leur avaient été infligés (1).

---

(1) Cet arrêt, en date du 12 décembre 1761, est ainsi conçu :

« La cour, toutes les chambres assemblées, informée des déclarations faites en son greffe par les avocats, le 2 janvier 1759 et jours suivants, portant renonciation à leur ministère dans le ressort de la cour, en ce que les référés, réquisitoires et jugements des 18, 19, 20, 22, 29 décembre 1758, 2 et 18 janvier 1759, consignés dans les registres d'audiences, d'instructions, de relevés et des délibérations intérieures de la grand'chambre, leur auraient paru blesser l'honneur et la liberté de leur état, ce qui les aurait mis dans la nécessité indispensable de cesser leurs fonctions. A quoi étant important de pourvoir, après avoir ouï le rapport de M. Nicolas Tinseau de Gennes, conseiller, commissaire rapporteur, et tout considéré,

« La cour, désirant donner de plus en plus au roi des témoignages de son empressement et de son zèle, en rendant au cours de la justice toute son activité et aux parties tous les secours dont elles ont besoin pour l'éclaircissement de leurs droits, et qu'elles puisent toujours abondamment dans les lumières et la sagesse des avocats, a déclaré et déclare lesdits référés, réquisitoires et jugements nuls et comme non avenus, sans qu'ils puissent en aucun temps être opposés soit à l'ordre en général, soit aux particuliers y dénommés; déclare, en outre, que les avocats pourront

Telle fut, en résumé, l'histoire de cette lutte, qui s'est terminée par ce que l'on a appelé le grand exil, en raison de la peine qui atteignit trente magistrats, lutte malheureuse surtout pour le pouvoir qui l'avait imprudemment provoquée. Pour avoir voulu soutenir un acte regrettable, l'autorité royale se trouva en hostilité, non avec un seul parlement, mais avec tous ceux du royaume, leur donnant l'occasion de constituer un faisceau redoutable et d'invoquer une solidarité qu'elle fut plus tard impuissante à combattre. Les parlements apprirent en cette occasion à connaître leurs forces ; ils virent que, dans leur opposition au pouvoir, la victoire était assurée à leur persévérance ; ils s'habituèrent à chercher un appui, non plus dans l'autorité du souverain, mais dans la faveur populaire qui les enivra, et sur laquelle ils crurent pouvoir compter, erreur fatale à la royauté comme à eux-mêmes. Peut-être auraient-ils dû ne pas oublier que, pour les assemblées souveraines comme pour les individus, la popularité ne s'acquiert que par le sacrifice de l'indépendance et par la soumission aux entraînements de la multitude, et que celle-ci brise elle-même rapidement les idoles élevées par son caprice ;

---

retirer ou faire retirer du greffe les déclarations qu'ils y ont remises, pour être ensuite par eux procédé, dans une assemblée générale, convoquée à la manière accoutumée, à l'élection de leurs officiers et à la formation du tableau, dont le double sera remis au greffe ; ordonne qu'expédition, etc.

» Fait en parlement à Besançon, toutes les chambres assemblées, le 12 décembre 1761. Signé : POURCHERESSE. »

mais cette sagesse était difficile à pratiquer devant les démonstrations d'affection et de dévouement de toute une population, qui croyait idolâtrer l'institution, quand elle n'aimait en réalité que sa résistance à la royauté absolue.

Et maintenant, Messieurs, veuillez me pardonner cette trop longue lecture. Mon excuse est dans le désir de consigner des incidents et des faits dont la main du temps effacera de plus en plus le souvenir en faisant disparaître des documents originaux déjà si rares : je n'ai pu résister à l'attrait qui m'entraîne vers l'histoire de notre province. C'est à ce double titre que je me permets de solliciter votre indulgence habituelle.

LES PEINTURES

DE LA

CHAPELLE DU COLLÉGE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

A BESANÇON,

Par M. le Vte CHIFLET.

Messieurs,

Dans un temps où l'on parle beaucoup de prophéties et où nombre de prophètes n'ont point vu se justifier leur inspiration, c'est quelque chose que d'avoir prophétisé juste et surtout d'être bon prophète dans son pays; or, c'est ce qui m'est arrivé à moi-même, vous allez pouvoir en juger.

Dès 1866, je prophétisài et publiai dans un recueil trop vite disparu, les *Annales franc-comtoises*, qu'un jour viendrait où un musée historique comtois serait fondé dans notre ville, et que tous les grands faits de notre histoire provinciale y seraient retracés par des artistes du pays, pour y parler aux yeux de nos populations trop malheureusement *déprovincialisées* (que l'Académie veuille bien me passer cette expression) et leur donner, permanente, la meilleure de toutes les leçons d'histoire.

Eh bien, Messieurs, un artiste est venu qui s'est choisi sa part dans cette grande œuvre et, retraçant quelques faits de nos annales religieuses sur les murs de deux de nos églises, a commencé l'accomplissement de mes prophétiques prévisions. D'autres

viendront qui retraceront sur les murs de notre Granvelle restauré, dans les salles de notre vieil hôtel de ville, les faits de notre histoire civile et guerrière; aujourd'hui c'est la Séquanie chrétienne qui va passer sous nos yeux.

L'auteur de cette œuvre, Messieurs, a son siége parmi vous; mais, je le vois, cette excessive modestie que vous lui connaissez l'a retenu à l'écart, il a craint l'éloge comme d'autres redoutent la critique, il a fui l'applaudissement comme d'ordinaire l'on cherche à se soustraire au blâme. S'il est caché dans cette foule, que ma voix, que vos bravos aillent l'y chercher; s'il s'est réfugié au dehors, que ce soit encore en vain; il faut ici que le laurier se pose sur celui qui l'a mérité.

Disons-le donc, les grandes pages que notre artiste vient d'écrire avec son pinceau et, plus encore avec son âme et sa foi, sont vraiment belles, vraiment dignes du but élevé qu'il avait à atteindre.

Mais avant de visiter la chapelle de Saint-François-Xavier, entrons un instant dans la curieuse église des Capucins, hors des murs; car, là aussi, une toile historique du même maître doit attirer notre attention.

Ne fait pas qui veut, Messieurs (vérité banale), ne fait pas qui veut de la peinture religieuse. Pour faire de la peinture religieuse, il faut mettre de la foi sur sa toile, et, pour l'y mettre, il faut l'avoir. Or, disons-le et disons-le à grand regret, ils sont, hélas! bien clairsemés de nos jours les artistes croyants.

L'auteur des pages que j'entreprends d'étudier, Messieurs, est l'un de ces rares élus; aussi voyez ce qu'il a su déposer de céleste extase sur cette tête charmante de sainte Colette que nous admirons à la chapelle des Capucins. Elle rappelle, mais en la dépassant, celle de sa sainte Philomène déjà si pure. Cette tête ravissante de sainte Colette, cette défaillance extatique qui envahit tout son être, fixent invinciblement les yeux et l'âme du spectateur; à la voir, l'incroyant se sent devenir chrétien, le libre penseur se surprend à croire qu'il y a un ciel et que cette femme le voit.

L'entourage de la sainte est groupé avec talent, le coloris en est doux et harmonieux; mais tout disparaît devant l'extatique; on ne voit qu'elle, on ne pense qu'à elle, et cela devait être ainsi, et si nous eussions été de ces bonnes gens, de ces braves vignerons de Neublans ou de Poligny qui, le hoyau sur l'épaule, rencontrèrent en un jour béni la sainte nonne cheminant sur son humble monture, tout à l'instant n'eut-il pas disparu pour nous? Voilà précisément ce que l'artiste (et c'est son triomphe) a su nous faire ressentir ici.

Venons maintenant au collége Saint-François-Xavier.

Sa riche chapelle devait, en toute justice, trouver son jour d'éloge parmi vous, car elle semble vraiment, Messieurs, appartenir à votre Compagnie : due au remarquable talent de l'un d'entre vous, M. l'architecte Ducat, c'est sous l'habile direction

de trois de vos membres les plus éminents, MM. Besson, Suchet et Pioche, qu'elle s'est complétée et que nous l'avons vue se remplir de nombreux et studieux jeunes gens ; elle appartient aujourd'hui à de savants religieux, qui retrouveront un jour parmi nous, j'imagine, la place qu'au siècle dernier y occupait maint docte bénédictin ; c'est l'un d'entre nous qui la couvre des richesses de son pinceau ; c'est encore de vos rangs que part l'éloge de ce monument.

Cette chapelle qui, vous le voyez, a tant de droits à nous occuper, outre la grande œuvre que nous avons à analyser, contient trois petites toiles dont notre artiste avait précédemment orné l'autel de Sainte-Anne ; je n'en parlerai pas, un juge d'art des plus compétents et l'un de vos collègues encore, M. de Jankovitz, leur a accordé déjà ces éloges qui ont tant de prix dans sa bouche. Mais ces peintures de petite dimension, aussi bien que la sainte Colette, n'étaient pour ainsi dire que des essais. La scène s'est agrandie ; nous avons aujourd'hui quatre toiles de huit mètres de hauteur, collées au mur et qui, peintes à la cire, présentent ce mat si beau que donne la fresque. Cette grande œuvre complète admirablement l'ornementation déjà si riche de la chapelle.

L'ordre chronologique n'y a point été gardé : en le prenant pour règle, saint Lin appelant la foudre sur les faux dieux de *Vesontio*, vers l'an 50 du Christ, eût été le premier. Après lui fût venue la

translation des corps de nos protomartyrs Ferréol et Ferjeux; les reliques de saint Etienne retirées du *Dubis*, et enfin le miracle de Faverney eussent conservé leurs places actuelles. Ceci ne veut pas être une critique bien sérieuse; à mon point de vue historique cependant, elle n'est pas dépourvue d'une certaine importance. Cela dit, abordons l'œuvre.

Quand le rideau qui la recouvrait fut enlevé, la première toile nous causa la plus heureuse impression. Il nous sembla voir une splendide tapisserie, effet produit surtout par la partie supérieure du tableau, remplie avec un art et un bonheur parfaits d'un décor de rochers et de branchages au travers desquels filtrent les rayons d'une vraie lumière. Dans cette lumière, deux anges charmants, deux amours d'anges descendent, et leurs petites mains pleines de fleurs cueillies aux parterres célestes, les laissent tomber sur les saints.

La plupart des visiteurs dont j'ai interrogé les impressions m'ont paru accorder leur meilleur éloge à cette partie de l'œuvre. Je ne suis point de cet avis, et, tout charmé que je suis de ce rocher et de ces feuillages si beaux et si vrais, j'attache surtout mes yeux et ma prédilection sur les deux corps saints couchés sur leur lit de parade. Ces corps à la teinte livide, ces visages couverts de majesté et de paix, ces têtes projetant leur nymbe miraculeux, me semblent le chef-d'œuvre de cette toile. Et, comme dans le tableau de sainte Colette, la figure de la sainte est tout; ici, ces deux têtes lumineuses sont

tout et doivent être tout. Le cortége, la foule, ne sont point, selon nous, à la même hauteur, non qu'il ne s'y trouve de vraies beautés; la tête de l'évêque, par exemple, est fort belle; le drapé des vêtements dénonce une main rompue à cette sorte d'étude. Mais nous eussions préféré une grande ombre courageusement jetée sur la scène et en éteignant les effets partiels : les chefs des deux saints en fussent ressortis plus beaux, plus lumineux, plus importants encore.

Les artistes, le public attendaient avec avidité et peut-être avec une sorte de défi muet l'apparition des autres toiles. La première est bien belle, disait-on ; mais un premier vers, quelque sublime qu'il soit, ne constitue point un poëme; il lui faut la rime et les vers qui suivront pour devenir un chef-d'œuvre : attendons la rime.

La rime est venue, Messieurs; elle se trouve, selon moi, au dernier vers de ce quatrain colossal. Ce quatrain se compose, à mon sens, de deux vers féminins et de deux vers masculins. Je ne sais si je me fais bien comprendre.... Les premier et quatrième sont plus gracieux que ceux du centre : l'un avec ses verts feuillages et ses anges charmants, l'autre avec la pourpre de ses vitraux et ses brillants costumes du XVIIe siècle, me semblent comme rimer ensemble; les deuxième et troisième, au contraire, sont frères par leur mâle sévérité et plus dépourvus de charme pour es yeux; mais le charme pour

l'âme, hâtons-nous de le dire, est loin de manquer à leur nudité antique.

Voici saint Lin, notre premier évêque qui succéda à Pierre, qui succéda au Christ. Lin est monté au Cœlius au moment où l'encens fumait au pied des colonnes des dieux ; cette foule aveuglée, ces victimaires, ces prêtres, ces augures, l'évêque implore un prodige pour dessiller leurs yeux ; soudain la foudre lui répond, l'idole brisée roule aux pieds de l'apôtre; les prêtres, le peuple affolés, frappés de terreur, s'écartent et fuient. L'effet est bien rendu : au passage de la foudre, sous le vent de l'orage divin, un vieil arbre frissonne; sur un ciel blafard, les colonnes de marbre rouge avec leurs dieux sombres se détachent magistralement; les constructions romaines, sobres et massives, forment un fond vraiment antique; la foule est bien vivante, bien houleuse; saint Lin est beau de jeunesse, de puissance et de foi; il dispose de la force d'en haut; c'est le monde nouveau qui triomphe du vieux monde : les miracles ne manquent jamais à Dieu quand il veut guérir et sauver les nations.

Sur la troisième toile, l'artiste a représenté l'épisode miraculeux du bras de saint Etienne retrouvé dans les eaux du *Dubis*. Cette insigne relique avait, vous le savez, Messieurs, été donnée à notre Eglise par l'empereur Théodose. Or, une nuit, des voleurs l'avaient enlevée et, l'ayant dépouillée des pierreries qui la recouvraient, l'avaient jetée dans le fleuve. Mais des bateliers ont aperçu comme une lueur au

fond des eaux; l'évêque averti vient avec ses prêtres recueillir les saints ossements. La lueur indicatrice, désormais inutile, remonte aux cieux, portée par les anges. Tout cela est bien rendu; il y a là un groupe de bruns bateliers qui atteste chez le peintre une profonde science du nud; au fond, nous reconnaissons nos grandes roches de Malpas aux arêtes bizarrement échancrées : tout cet ensemble, comme couleur, comme composition, comme style, correspond bien au précédent tableau.

Enfin, dans le quatrième, les hosties miraculeuses de Faverney fournissent l'occasion de détails plus remarquables peut-être encore.

Dans la nuit du 26 mai 1608, en l'abbaye des Bénédictins de Faverney, le feu prit à un autel de bois sur lequel étaient exposées les saintes espèces; le tabernacle, à pinacle élevé au sommet duquel était placé l'ostensoir, s'est effondré dans le feu; le dais de damas rouge qui le couronnait est en partie dévoré par les flammes, ses lambeaux pendent déchiquetés; mais les hosties sont demeurées suspendues dans le vide..... Ici, une heureuse inspiration a été rendue par l'artiste, nous allions dire par le poète et nous ne nous serions pas trompés; si ces deux arts divins se rapprochent et se confondent, c'est à coup sûr, c'est surtout quand ils sont inspirés par la foi : deux esprits célestes sont entrevus sous les voûtes soutenant de leurs mains presque invisibles l'ostensoir préservé. Vrai rêve, vraie vision, apparition diaphane et charmante, idée rendue sans

matière et sans corps. Le groupe des moines qui adorent Dieu dans son miracle forme, par ses robes sombres, noires et brunes, un puissant repoussoir en même temps qu'un heureux contraste avec le flot brillant des dames et des jeunes seigneurs vêtus de velours et de soie, accouru au bruit du prodige. Il y a là quelques figures très remarquables, un moine entre autres, les mains levées, semble nous dire et des yeux et du geste : Mais voyez donc là-haut, ces hosties ! Miracle ! miracle !

Le feu, la fumée, sont d'une grande vérité et d'une grande beauté ; ces voûtes, ces ogives sorties de la palette de l'artiste semblent, tant elles sont vraies, faire partie de la chapelle elle-même et ouvrir un vide devant vous.

Quelques traits généraux pour finir. J'eusse désiré plus de sévérité de couleur, un choix de tons plus sérieux dans ces foules qui remplissent la moitié inférieure de ces quatre grandes compositions ; mais le temps, cet ami véritable, si souvent méconnu, viendra et y passera cette patine merveilleuse dont seul il a le secret. Croyez-vous que les voûtes et les parois des palais de Venise et de Gênes, que les fresques de Milan, de Florence et de Rome, fussent aussi belles toutes fraîches sorties du pinceau des grands maîtres qu'elles le sont devenues sous les glacis du temps ?...... J'ai entendu souhaiter aussi plus de réalisme dans les détails des premiers plans ; mais le grand artiste doit-il chercher de vulgaires trompe-l'œil dans ses œuvres ? Nous ne le croyons

pas. La grande peinture dédaigne ces triomphes inférieurs ; comme une reine ou comme un ange qui ne posent point leurs pieds sur nos fanges terrestres, elle craint de descendre à la matière et, tout en respectant le vrai, elle se maintient chaste dans les hautes et pures régions du style et de la pensée. Enfin, Messieurs, malgré quelques ombres résultant de la prodigieuse rapidité d'exécution, tous s'accordent à dire que ces quatre toiles sont une grande œuvre, que de grandes difficultés y ont été vaincues, de grandes surfaces heureusement et savamment couvertes, de grands effets obtenus, et, à l'étranger s'informant de ce qu'il y a à voir en fait d'art dans notre ville, il sera certainement répondu : Il vous faut voir les Bronzins, le Titien, les Moro et les Gigoux du musée, la *Pietà* de Breton à Saint-Pierre, le Fra Bartolomeo et le Van Loo de Saint-Jean, les Chazerand de Sainte-Madeleine et des Sœurs de la Charité ; mais vous n'aurez garde d'oublier les peintures de Baille aux Capucins et au collége Saint-François-Xavier.

Ai-je fini, Messieurs ? Non. Il me reste à considérer cette belle et grande œuvre sous un autre aspect encore.

Ici, je touche à un point d'une délicatesse extrême ; je mets le pied sur un terrain où je ne m'aventure qu'en tremblant. Ici bien plus que par les critiques que je me suis permises, je risque de blesser notre digne et cher collègue. Et je dois pourtant parler.

L'artiste, Messieurs, qui vient d'enrichir l'un de

nos sanctuaires d'une œuvre sans précédent et sans égale parmi nous, qui y a imprimé le cachet de son talent, de son âme et de sa foi, y a déposé autre chose encore, la preuve ineffaçable de la rare générosité d'un grand cœur...... Je crois l'entendre me supplier de me taire ; non, je ne me tairai point ; il faut tout dire, il faut pour l'honneur de notre temps apporter ici la preuve que de grandes actions, exhumées, semblerait-il, des anciens âges, peuvent encore se produire parmi nous. Eh bien ! cette œuvre qui, payée à son prix, vaudrait une fortune, grand et magnifique comme un prince, l'artiste, l'artiste membre de notre Compagnie, l'artiste comtois, l'artiste bisontin, l'a DONNÉE !.... l'a donnée non pour de l'or, non pour la gloire, pas même pour la gloire ! ce prix, cette ambition des grandes âmes pourtant était encore au-dessous de son cœur ; il l'a donnée, cette œuvre, pour l'amour seul du Dieu dont il était heureux d'orner la demeure.

Aussi les pures figures de ces saints qui, dans les âges écoulés, comme lui peignaient pour le ciel, j'ai cru les sentir descendre près de moi tandis que j'écrivais ces lignes, et il me semblait entrevoir la douce silhouette de Fra Angelico se penchant vers notre artiste et lui souriant comme à un frère.

ÉLOGE DE M. PÉRENNÈS

Par M. l'abbé BESSON.

MESSIEURS,

L'éloge des gens de bien est pour ceux qui leur survivent un besoin, une leçon, un honneur. Ce besoin, la reconnaissance l'impose aux cœurs bien nés; cette leçon est plus nécessaire que jamais au siècle qui s'achève, pour lui faire voir sous quels auspices et avec quels hommes il avait commencé sa brillante carrière; enfin, comme votre Compagnie met son honneur à se recruter dans l'élite d'une grande province, elle le retrouve encore tout entier après chaque décès en saluant ses morts avec les accents émus de l'estime publique. Payons hautement ce noble tribut à la mémoire de M. Pérennès. Je ne saurais dire à qui cet homme de bien a été le plus utile, ni qui de nous lui doit plus de larmes, tant nous avons de noms, de témoignages, d'autorités à invoquer ici : l'Académie, dont il a été à deux reprises le secrétaire perpétuel, l'Université qu'il a fidèlement servie pendant cinquante ans, la ville de Besançon qui l'a placé parmi les administrateurs de sa fortune et les gardiens de ses intérêts, toute notre province où ses élèves se comptent par milliers, l'Eglise enfin qui l'a toujours compté lui-même parmi ses enfants et ses serviteurs. M. Péren-

nès exerça les charges les plus diverses, mais il eut la même manière de les remplir. Il fit partout son devoir. Ici ce devoir était de bien penser et de bien dire, en parlant des ouvrages de ses confrères avec cette bienveillance qui sied à l'éloge académique sans blesser la justice ni taire la vérité. Essayons de le louer comme il a tant de fois loué les autres et comme il a si bien mérité de l'être.

Jean-Baptiste Pérennès était né à Pleubian, en Bretagne, le 1er février 1800. Il vit commencer, croître et fleurir son siècle, et sa vie s'acheva dans ce déclin des grandes choses qui marque, ce semble, la dernière période de ce siècle tourmenté. La Bretagne, sa terre natale, qui était demeurée si fidèle à son Dieu et à ses rois, lui donna, avec toutes les traditions et toutes les joies d'une famille patriarcale, un père d'un esprit cultivé, une mère que l'Ecriture eût appelée la femme forte, des sœurs et des frères à aimer et, dans cette maison nombreuse, un frère qu'il éleva lui-même pour l'honneur de la religion et des belles-lettres. Son enfance fut bercée au récit des exploits de Moreau, son compatriote et son parent; mais la vie des champs, les charmes de la nature, l'aspect de nos côtes si découpées et si pittoresques, l'immensité des mers, firent presque autant que les conversations et les livres pour développer en lui le goût du vrai, du beau et du grand. Quand l'âge de l'étude fut arrivé, son père venait d'être mis à la tête du collége de Lannion. Cette ville est assise au fond du délicieux vallon du Leguer,

tapissé de prairies, de jardins et de vergers ; ses faubourgs s'étendent en amphithéâtre sur des coteaux boisés qui encadrent le paysage; et la mer que l'on devine au loin plutôt qu'on ne la découvre, ajoute encore aux agréments de ce charmant séjour en l'enveloppant d'une atmosphère favorable à la santé publique et à la longévité des familles. Ce fut là que M. Pérennès acheva de fortifier son corps et d'élever son âme. A seize ans il avait fini sa rhétorique, et son père lui avait confié la direction d'une classe. Mais le jeune Breton rêvait de plus hautes destinées. Il se prépare à l'école normale, y entre du premier coup, conquiert d'emblée les palmes de la licence, et après trois ans passés au pied des chaires les plus illustres, l'élève souvent remarqué de Cousin, de Guizot et de Villemain, l'émule souvent heureux d'Hachette et de Quicherat, fut envoyé, à l'âge de vingt-deux ans, au collége royal de Besançon en qualité de professeur de rhétorique. Ce brillant début fixa sa carrière et sa vie. Il trouva en Franche-Comté une autre Bretagne. Besançon l'adopta, et comme il mit autant d'ambition à y rester que d'autres en déploient pour en sortir, sa modestie y trouva comme récompense tout ce que l'homme public et l'homme privé peuvent souhaiter de plus heureux : au dedans les douceurs du foyer domestique, au dehors la considération, l'éclat et l'influence d'une grande chaire.

Le collége royal fut son premier théâtre, il y professa huit ans la rhétorique, mais presque au début

la Faculté des lettres réclama son concours pour remplacer M. l'abbé de Laboissière. Il lui fallut, dès 1824, joindre aux labeurs du collége les méditations de l'enseignement supérieur. Sa merveilleuse facilité suffisait à toutes les leçons, son zèle conciliait tous les devoirs. Après avoir passé les épreuves de l'agrégation et soutenu les thèses de docteur avec autant de solidité que d'éclat (1), il devint en 1830 titulaire de la chaire de littérature française, et se donna tout entier à ce jeune et brillant auditoire qui se pressait deux fois la semaine autour de lui. Deux fois la semaine, ce n'était pas trop pour notre empressement, et l'on peut regretter d'avoir vu le nombre des leçons réduit à une seule. Plus l'élève est libre, plus son assiduité fait l'éloge du maître. Ce n'étaient plus des écoliers à gouverner moitié par la raison, moitié par la crainte, mais des disciples bénévoles à attirer, à retenir, à garder trois ou quatre ans, à force de les instruire et de leur plaire. L'auditoire de nos Facultés veut une parole claire qui l'attache, une parole émue et colorée qui l'élève. L'autorité que le maître y exerce ne tient plus de la règle, mais de la confiance. Comment s'y perpétuer avec un égal ascendant sur toutes ces générations qui s'y succèdent ? Comment se concilier pendant cinquante ans les sympathies et les suffrages d'une jeunesse qui se renouvelle

(1) Sa thèse latine a pour objet la *Spiritualité de l'âme*; sa thèse française, l'*Exposition des principes du sublime et du beau*.

chaque année, et qui apporte dans la même salle les passions de son âge, avec les idées en vogue et les préjugés dominants du jour? Le professeur aura la tentation de faire un peu de politique. Lui défendrez-vous de donner à son cours l'intérêt, la variété et l'agrément par de fines allusions? L'analyse passionnée d'un roman lui vaudrait un redoublement d'attention et de popularité. Faut-il se l'interdire, surtout quand ce roman est d'un grand maître? Ce fut le mérite de M. Pérennès d'avoir résisté à ces tentations, malgré l'exemple que lui donnaient les chaires les plus fameuses. Il s'était dit, avec le sentiment profond de son devoir, que la politique a plus de dangers que d'attraits, et que les romans des grands maîtres ne sont pas toujours des modèles de morale. Scrupuleusement enfermé dans les limites de son programme, il eut l'art de se faire écouter, en appréciant les hommes et les livres des trois derniers siècles avec les règles de la vieille critique. Un goût sûr, une mémoire heureuse, un style correct, abondant, plein d'harmonie, des jugements pleins d'équité et de mesure, n'auraient pas suffi à assurer son succès. Il savait donner à son cours une physionomie particulière, et marquer d'un accent personnel l'expression de sa pensée. Souvenirs, citations, anecdotes, tout s'enchâssait à merveille dans son texte. Il excellait à abréger, à résumer, à éclaircir. Le vers heureusement amené s'encadrait dans sa prose; le jugement final se gravait facilement dans l'esprit. Poètes, philosophes,

historiens, orateurs, tous les hommes illustres de notre littérature, dans quelque genre qu'ils se soient exercés, ont été présentés dans ses tableaux sous leur véritable jour, mis à leur place, signalés avec leurs mérites, leurs torts, leur influence sur leur siècle. En les étudiant plus tard, on se rappelait comment M. Pérennès les avait caractérisés, et les premières impressions que ce cours de littérature nous avait laissées n'ont cessé d'être renouvelées et confirmées par la réflexion. Les livres les plus légers étaient déjà notés dans notre mémoire avec un mot sévère, les plus graves avec un mot technique, les plus émouvants et les plus sublimes avec le souvenir d'une larme. Nous relisons, en pensant au maître, ces fables, ces scènes dramatiques, ces morceaux oratoires dont il nous a donné le premier le sens, le ton et l'accent. Nous retrouvons dans les textes la note savante dont il s'est servi pour les expliquer. Mais sa physionomie aussi bien que son style n'était qu'à lui. Parlée ou écrite, sa pensée empruntait au jeu de ses traits ou au tour de sa phrase quelque chose d'agréable, de fin ou d'émouvant qui la faisait valoir. Il demeurait original, même avec l'érudition des autres. Prenons-y garde, de telles qualités commencent à devenir rares. C'est le vieil esprit français avec la promptitude qui saisit, la pénétration qui devine, la mémoire qui rappelle. Ajoutez-y cette exquise politesse de la langue, du ton et des manières, encore plus oubliée que tout le reste, vous saurez à quel

prix on peut, pendant cinquante ans, occuper la même chaire, faire le même cours, répéter les mêmes choses, sans cesser d'être agréable et utile.

Pourquoi ne le dirais-je pas? M. Pérennès semblait fait, par son caractère, ses allures, son enseignement, pour demeurer le même et pour se perpétuer. Il n'y avait pas jusqu'à son nom qui ne fût pour l'écolier comme une image de sa chaire. On l'abordait à dix-huit ans pour la première fois avec un respect mêlé de crainte, en venant lui demander un diplôme de bachelier. Sa chevelure blanche et sa tête majestueuse imposaient par avance, mais le candidat se rassurait dès la première question, tant elle était simple, facile et presque prévenante. Le bon doyen excellait à tirer d'un jeune homme ce qu'il savait, à lui faire deviner ce qu'il ne savait pas, à lui offrir la réponse jusque dans l'interrogation. Socrate en fit autant, et l'antiquité l'a célébré pour cet art merveilleux qu'il avait de faire accoucher les esprits. Aurait-on eu sans lui Gorgias, Platon, Alcibiade, Thémistocle et toute l'élite de la Grèce? Nous ne sommes pas à Athènes, et j'imagine qu'avec des esprits solides, mais peu précoces, des caractères timides, des langues embarrassées tels que notre Comté les produit, Socrate eût montré plus de patience encore et déployé plus d'art et de souplesse. Ce n'est pas là, dit-on, la tradition de Paris. Nous ne cesserons de dire que celle d'Athènes valait mieux, et que M. Pérennès a bien mérité de toute la province pour l'avoir obstinément suivie.

Le jeune bachelier qui avait fait connaissance avec M. Pérennès, dans les épreuves d'un premier examen, revenait volontiers l'année suivante s'asseoir parmi ses auditeurs. Heureux attrait qui lui donnait le vrai maître et les bonnes leçons à cet âge critique où le regard hésite entre les deux chemins, et où le pied glisse si facilement sur la pente du mal! Je n'ai guère vu que des figures honnêtes dans ce cours de morale chrétienne autant que de littérature. Là, on s'initiait à la connaissance et à l'application du bien autant que du beau, en écoutant les leçons, consciencieusement préparées, qui servaient d'introduction à l'histoire de nos grands siècles. On apprenait à distinguer le vrai modèle de ce qui n'est que le bel esprit, la grâce de l'afféterie, l'élégance naturelle de la recherche, et surtout à ne jamais pardonner à l'erreur ni au vice par égard pour le génie qui les patronne. N'était-ce pas pour cette province un vrai privilége que d'avoir une école où les bienséances littéraires furent toujours étroitement gardées, et où la foi n'a reçu que de sincères et fervents hommages? Jamais M. Pérennès n'a transigé avec les principes, ni en littérature, ni en morale, ni en politique, ni en religion. Jamais le crime heureux n'a obtenu de lui ni une amnistie, ni même une trêve. Sous le nom de crime il entendait le théâtre qui amollit, le livre qui déprave, toutes les débauches de l'esprit pervers. Son excellent jugement nous découvrait l'intime correspondance qui associe la décadence des lettres à l'altération des mœurs. Il

nous communiquait sa vieille admiration pour Corneille, Racine et Bossuet, ses défiances contre Fontenelle, sa répugnance pour le mauvais esprit de Voltaire, son dégoût invincible pour les sophismes de Rousseau, cette source empoisonnée de l'incrédulité moderne. Il élevait ainsi dans l'esprit de la jeunesse une digue contre les préjugés du siècle et les entraînements de la mode. On sortait de ses cours meilleur qu'on y était venu, et le cœur se sentait doucement remué par cette voix qui nous disait un jour : « Soyez sages, vous doublerez par là les forces de votre esprit. La gloire de bien penser et de bien faire donne seul un véritable prix à l'art de bien dire. »

Voilà l'école où se formèrent quatre générations d'honnêtes gens qui saluent encore M. Pérennès du titre de maître et qui garderont pour sa mémoire le culte d'honneur dont ils entouraient sa personne. Ses élèves sont partout. L'université, le clergé, la magistrature, le barreau, les grandes maisons du commerce et de l'industrie, n'ont guère dans notre province d'hommes distingués qui ne lui doivent quelque chose, les uns un grade, les autres une recommandation ou un conseil, presque tous le souvenir d'une salutaire leçon. Il n'était pas rare qu'un de ses anciens élèves vînt se mêler aux nouveaux à l'heure du cours public. Rien n'était changé dans cette salle connue de toute la province. Le mobilier en est simple et on n'en rafraîchit guère les couleurs ; mais les lettres sont modestes et ne

demandent que le nécessaire. On retrouvait aisément sa place et jusqu'à la chaise où l'on s'était assis il y a trente ans. Cette salle était toujours pleine, et l'auditoire conservait le même aspect. Des dames à l'air sérieux, des étudiants à l'air timide, un certain nombre d'ecclésiastiques le crayon à la main, quelques vétérans de la presse, de l'enseignement et de l'armée, voilà le mélange invariable dont l'assemblée se compose. M. Pérennès variait encore moins que son auditoire. On le revoyait tel qu'on l'avait vu et entendu, avec son invincible respect pour les maximes du bon goût et son aptitude à reproduire les procédés, les tournures, le style de nos grands écrivains. Sa voix se cassait un peu, mais le jeu de sa physionomie était aussi animé qu'au début de son enseignement; son regard s'allumait encore, et l'émotion dont il était possédé à la lecture d'un morceau sublime, se communiquait, en dépit de l'âge, à cette assemblée qu'un demi-siècle séparait de lui.

Le doyen de la Faculté des lettres a chaque année un rapport à faire dans la séance de rentrée, et cette tâche rappelle un peu le travail de Pénélope, avec cette différence qu'il faut broder un autre ouvrage sur le même canevas. Mais les ouvrages de nos doyens ne sauraient périr, on les rapproche, on les compare et on les juge. M. Pérennès fit pendant trente-cinq ans ce compte-rendu des travaux et des examens. Ses rapports se succédèrent sans se ressembler et sans se nuire. On venait les entendre avec

l'assurance que le goût, l'oreille, l'esprit, le cœur, en seraient flattés. Jamais l'attente publique ne fut déçue. Plus le sujet était ingrat, plus l'auditoire était satisfait. On ne pouvait encourager en de meilleurs termes les candidats ajournés aux épreuves du baccalauréat. Une année que les échecs avaient été plus nombreux que de coutume, il en parla avec la plus gracieuse figure, déclarant aux candidats malheureux qu'il leur restait à cultiver l'espérance, cette vertu dont les anciens avaient fait une dixième muse.

Ne vous semble-t-il pas l'entendre encore dans les séances publiques de cette Compagnie? Il était ici, comme à la Faculté des lettres, le modèle des rapporteurs. La première fois que son nom fut prononcé dans cette enceinte, ce fut pour lui adjuger le prix d'éloquence. Après avoir obtenu vos couronnes, il brigua vos suffrages et se félicita d'avoir été admis dans vos rangs à l'unanimité. Deux fois élu secrétaire perpétuel, le vide qu'il laissa en quittant cette charge en 1842 ne put être comblé que par lui-même, et vos voix unanimes le reportèrent, en 1852, à la place qui lui convenait si bien. L'année que je vous cite l'avait vu au fauteuil de la présidence. Il y suppléa M. Weiss avec autant d'autorité que de talent, et présida aux fêtes séculaires de l'Académie. C'était notre gloire d'être représenté, à défaut du patriarche de la littérature franc-comtoise, par ce professeur d'un goût si sûr, d'une correction si soutenue, d'une politesse si parfaite, d'un

commerce si agréable, en qui l'homme de lettres et l'homme du monde se retrouvaient à la fois, sans jamais rien ôter à l'homme du devoir. Le secrétaire perpétuel d'une Académie en est la règle vivante. C'est au nom de la Compagnie qu'il parle, qu'il écrit, qu'il administre. On dirait qu'il a charge d'âmes, et l'opinion en fait, bon gré malgré, l'éditeur responsable de nos fautes. M. Pérennès ne s'effraya pas trop de cette responsabilité, et il en porta dignement le fardeau. Lisez ses rapports sur les concours ou ses comptes-rendus des travaux de la Compagnie : quelque divers que soit le sujet, il en parle toujours avec compétence; quelque aride que soit la matière, il la traite avec intérêt. Sa critique porte, mais elle ne blesse jamais. Ses conseils touchent, bien loin d'irriter. Il était plus mesuré encore dans l'éloge que dans le blâme, mais l'éloge était sincère; et le blâme lui-même n'était qu'une forme de sa bienveillance inépuisable, car l'espoir d'un meilleur succès y tempérait toujours les regrets et les réserves.

Tel fut M. Pérennès à l'Académie, tel on le vit au conseil municipal. Là encore on en fit un secrétaire et un rapporteur, tant il était né pour ce rôle difficile. C'était le temps où les lettres et les arts, la magistrature et le barreau, le commerce et l'industrie, la bourgeoisie et la noblesse, toutes les classes en un mot, aussi bien que tous les intérêts, étaient représentés et réunis dans les conseils des cités. On choisissait alors les plus instruits parmi les plus

dignes. M. Pérennès brigua cette charge, la remplit près de vingt ans et y joignit par surcroît les fonctions d'adjoint au maire de la ville de Besançon. Ses talents, son zèle, son obligeance, furent mis à l'épreuve des affaires les plus obscures. Il s'acquitta du rôle utile avec autant de dévouement qu'il remplissait ailleurs le rôle brillant et envié, donnant son temps aux petites choses, étudiant les questions de détail, éclairant une discussion vulgaire par sa parole, mettant au service des plus minces sujets une plume encore toute trempée des pleurs que Racine lui faisait verser et toute frémissante d'enthousiasme et de gloire pour avoir tant écrit sur le merveilleux et le sublime. Mais rien n'est petit pour celui qui aime sa patrie et qui la sert. Souhaitons à la ville de Besançon d'avoir toujours de tels hommes dans ses conseils.

J'ai dit ce qu'avait été le professeur, l'académicien, l'administrateur municipal; il me reste à dire ce qu'était l'homme du monde, l'écrivain, le père de famille, le catholique.

Le monde auquel il avait appartenu par ses traditions et ses habitudes semble séparé du nôtre par un abîme. Il avait appris à causer, c'est-à-dire à écouter, à répondre, à se rendre ou à jouir modestement de sa victoire. Aujourd'hui on discute, on éclate, on se condamne les uns les autres, mais l'art de la conversation semble à jamais perdu. M. Pérennès le regrettait plus que personne, et il en avait le droit, car il était fait pour en goûter les

charmes et pour les faire goûter aux autres. Sa parole publique avait quelque chose de solennel et d'apprêté, mais il s'en dépouillait, comme de sa robe, dans l'intimité des relations sociales. Causeur brillant, on se plaisait à le recevoir et on se souvenait longtemps de l'avoir reçu. Il avait des mots heureux, des railleries douces, de fines plaisanteries, de charmants souvenirs, une foule d'anecdotes heureusement retenues et discrètement contées. Avec de telles ressources, on peut se créer d'agréables loisirs et devenir cher aux salons d'une grande ville. Mais les plus grandes villes ont-elles encore des salons? Les causeurs d'un autre âge, s'il en reste, n'auront bientôt plus d'autres ressources que de s'enfermer dans leur cabinet pour s'entretenir avec les anciens.

M. Pérennès avait, non loin de la salle où il faisait ses leçons, un cabinet d'étude singulièrement agréable à sa vieillesse. Là on trouvait l'écrivain parmi des volumes entassés et des papiers épars. Ne lui demandez ni un livre ni une note, cette note est justement celle qu'il vient de perdre, ce livre ne se retrouve pas précisément parce qu'on en a besoin. Vous l'avez troublé peut-être au milieu d'un vers qu'il retourne pour la dixième fois ou d'une page de critique destinée à ses portraits littéraires. Il aime les vers; il s'est exercé dans tous les genres. Lisez l'*Epître à ses sœurs*, dans laquelle il raconte les souvenirs de sa chère Bretagne : les larmes semblent couler de sa plume aussi facile-

ment que les vers, et une douce chaleur anime tout l'ouvrage. Son *Ode sur la vapeur* est encore la meilleure que ce grand sujet ait inspiré. Son élégie sur *Abélard* respire une mélancolie profonde. Il varie ses couleurs avec un art infini et il demeure toujours clair, noble, harmonieux. Un des exercices les plus chers à sa plume fut la traduction de l'*Art poétique d'Horace*. Rousseau avait désespéré de traduire Tacite, le déclarant un trop rude joûteur. Mais Horace est bien plus désespérant encore, surtout quand on entreprend de rendre, presque vers pour vers, l'énergique concision de cet inimitable original. M. Pérennès mit vingt fois sa traduction sur le métier, et ne lui laissa voir le jour que longtemps après les neuf ans de silence que le poète latin demande aux amants des muses. Que de vers heureusement traduits ! Quelquefois il serre le latin si près qu'on peut compter les mots et les syllabes, comme dans ce passage :

Denique sit quodvis simplex duntaxat unum.
Que toute œuvre soit simple, en un mot, et soit une.

Il ajoute quelquefois, mais sans trop affaiblir. Il dit que le poète maître de son sujet

.... à la facilité
D'un ordre harmonieux unira la clarté.

Vous reconnaissez le vers fameux :

Nec facundia deseret hunc nec lucidus ordo.

Ainsi, on peut mettre en regard les deux textes, le traducteur est digne de l'original. C'est une excellente gravure qui reproduit un tableau de maître. Il

n'y manque guère que le coloris. M. Pérennès n'a pas désespéré de traduire Horace, il désespérera longtemps ceux qui tenteront la même entreprise.

Ce que l'on gagne de précision, de souplesse, d'élégance à un tel exercice est incroyable. Quand le démon de la poésie nous quitte, il nous laisse entre les mains un outil précieux. Nous possédons notre langue et nous la manions avec dextérité. Si notre confrère fut si habile, si brillant, si prêt à parler, si prompt à écrire, il devait ces dons heureux à son commerce assidu et discret avec les muses. Sa prose élevée, noble, sonore, est un écho de ces entretiens mystérieux. Le collége royal de Besançon en entendit les premiers essais. Dans une de nos solennités scolaires, passant en revue les ouvrages dont on se sert pour enseigner la jeunesse, il disait de Lhomond, ce livre presque mis au rebut : « Le premier livre confié aux mains de l'enfance, c'est l'histoire sainte. Elle seule peut nous expliquer le mystère de notre destinée et donner à toutes nos connaissances un fondement certain, car sans les lumières religieuses l'homme est pour lui-même une impénétrable énigme, et l'histoire des peuples, séparée de la Bible, n'est plus qu'un obscur labyrinthe. Les facultés naissantes du jeune élève trouvent dans ce livre des aliments salutaires qui les fortifient. Son esprit y puise la vérité, son cœur y apprend à aimer le bien, son imagination charmée s'y repose sur les plus riches tableaux. Avec quel plaisir ne contemple-t-il pas ce riant Eden, séjour

d'innocence et de bonheur, délicieux berceau de nos premiers pères! Que de scènes imposantes ou gracieuses lui présentent tour à tour ces augustes annales de l'antiquité sacrée! Les brillantes destinées promises au pasteur de Jéthro, le sublime caractère du législateur hébreu recevant les lois de la main même du Très-Haut sur la montagne fumante du Sinaï, les chants prophétiques de ce monarque inspiré, qui devait compter un Dieu parmi ses descendants, excitent en lui une religieuse admiration, et son jeune cœur s'attendrit aux touchantes histoires du fils de Sara, du jeune berger de Sichem et du vertueux Tobie (1). »

Cette prose, où la pureté du style le dispute à l'élévation des sentiments, se trouve, avec un accent plus ferme encore, dans les *Principes de littérature mis en harmonie avec la morale chrétienne*. L'ouvrage fut publié en 1837, et le congrès scientifique tenu à Besançon en 1840 lui décerna la première médaille du concours. Irai-je trop loin en le comparant aux livres des grands maîtres? Tout ce que je dois dire, c'est que je ne connais rien de plus complet ni de plus sûr pour former le goût, régler l'imagination, élever et soutenir l'âme d'un jeune homme au début de ses lectures et de ses études. Tout ce que je souhaite, c'est que ce livre reprenne faveur et qu'on lui donne une place dans toutes les

(1) Discours prononcé le 31 août 1825 à la distribution des prix du collége royal de Besançon.

bibliothèques sérieuses. Peut-on trop répéter qu'il faut des lois à la littérature aussi bien qu'à la société, qu'on ne parvient à édifier et à bâtir qu'à force de conserver, et que l'expérience seule fait le progrès? De là les principes immuables qui s'élèvent dans la littérature au-dessus de tous les systèmes. C'est au critique de les reconnaître, à l'orateur et au poète de les suivre. N'accusez pas M. Pérennès de s'immobiliser dans une tradition étroite, personne plus que lui n'a contribué dans cette province au mouvement qui nous a entraînés, avec tout le reste de la France, loin de la philosophie incrédule et de la littérature mythologique. Il signale, il accélère cet heureux mouvement, saluant la poésie qui était rentrée en France en 1814 avec les Bourbons, la liberté, la religion et les lois, citant parmi ses auteurs favoris Lamartine, Villemain, Chateaubriand, louant Lacordaire pour avoir parlé du haut de la chaire de Notre-Dame la langue de ses contemporains, et venant s'asseoir assidûment, dans notre église métropolitaine, au pied de cette autre chaire où le P. de Ravignan a prêché, avec tant de grandeur, d'austérité et d'éclat, un Avent cher encore à tous ceux qui se souviennent de quelque chose. L'étranger qui venait à Besançon recherchait notre cher doyen presqu'à l'égal de M. Weiss, son vieil ami. On voyait en lui le maître chéri de la province et l'interprète de l'Académie accrédité auprès de toute la France. M. Guizot lui témoigna son estime, M. de Montalembert son amitié, M. Berryer

ses sympathies, M. Patin ses sentiments de touchante confraternité littéraire. Je cite des noms un peu passés de mode auprès de la génération nouvelle. Rassurons-nous, la génération nouvelle passera, mais les œuvres auxquelles ces grands noms se rattachent ne passeront jamais.

Dans le littérateur dont j'achève le portrait, l'homme privé valait encore mieux que l'écrivain, tant il y avait de sûreté dans son commerce et de charme dans sa conversation. On ne pouvait se défendre de l'aimer, de lui ouvrir son cœur, de lui confier ses secrets. Il a eu ses épreuves, quel est l'homme de bien qui n'en a pas? Mais il les a supportées avec cette douceur, cette discrétion, cette charité, qui n'appartiennent qu'aux vrais chrétiens. On les devinait à peine, il n'en parlait jamais, et il en gardait devant Dieu tout le mérite et tout l'honneur. Nous l'avons vu dans cette famille qu'il avait fondée, et où le deuil avait succédé à la joie des premières années. Son fils le quitta d'abord pour fournir au loin une périlleuse carrière; sa femme le suivit de près, mais sa carrière mortelle était achevée, elle sortit de la maison pour entrer dans son éternelle demeure. De ses trois filles, il n'en restait plus qu'une auprès de lui. La plus jeune était tombée sous les coups du sort, à cet âge où elle donnait tout ce qu'avait promis sa généreuse enfance. L'autre, devenue épouse, devenue mère, a dû s'éloigner du foyer, pour accomplir tous les devoirs qu'elle a appris à connaître et à aimer dans

l'école domestique. Il avait un frère dont il fut le guide, et qui avait passé à Besançon une partie de sa vie ; c'était pour nous un des lauréats les plus distingués de vos concours, l'auteur de l'*éloge* couronné *de Suard* et *de Nodier;* ce fut pour l'Eglise l'auteur de la *Vie de saint François de Sales* et d'une belle étude sur l'*Observation du dimanche*, qui l'a fait classer parmi les apologistes modernes. Eh bien ! François Pérennès précéda son frère dans la tombe, et après la peine de l'avoir élevé il lui laissa celle de pleurer sur sa mort. La consolation de cet homme de bien, tant de fois éprouvé, fut de s'occuper de son petit-fils, et de l'appeler auprès de lui pour réparer l'irréparable vide que la destinée y avait fait. Le grand-père recommença, à soixante et dix ans, l'œuvre d'une éducation. Il avait cité bien souvent Bossuet faisant le catéchisme, et Gerson enseignant dans sa vieillesse les enfants de son village. C'était sa propre destinée qu'il peignait par avance. Les cruelles exigences de sa retraite l'avaient séparé, mais non détaché, de ses fonctions, de son cabinet, de ses livres, de ses habitudes. Sa vie était d'enseigner comme celle du magistrat est de juger. Plus heureux que le magistrat, le vieux professeur peut enseigner toujours, même après qu'il est descendu d'une chaire entourée de disciples. M. Pérennès mit son petit-fils sur ses genoux, et lui parla de Dieu et de la famille comme il nous en avait parlé pendant un demi-siècle. Puis, le prenant par la main, il le menait à travers les rues de

la ville, et le faisait jouer dans le square Saint-Amour, non sans attacher sur lui des regards satisfaits et attendris. De retour à la maison, il reprenait l'alphabet, donnait encore une leçon de lecture, et jouissait des progrès d'un enfant de quatre ans, mieux qu'il n'avait joui de ses triomphes oratoires et de tous ses succès littéraires.

Mais ce n'étaient là que ses récréations et ses loisirs, sa pensée principale était ailleurs. Avec cette foi profonde qu'il avait apportée de la Bretagne et que les révolutions, les épreuves, les peines de tout genre n'avaient cessé d'éclairer encore, il se donna à Dieu chaque jour davantage à mesure que le monde se détachait de lui. On eût dit un homme sortant peu à peu des ombres du temps et s'élevant par la méditation et par la prière à ces hauteurs sereines où règne la lumière d'en haut, pendant que les tempêtes se déchaînent au pied de la montagne. On l'avait vu toute sa vie fidèle aux devoirs essentiels de sa religion. Malgré la timidité naturelle à son caractère, il n'avait pas laissé un seul doute ni sur ses convictions ni sur ses pratiques. Dans les temps où l'Eglise était le moins populaire, il lui donna des gages éclatants de sa fidélité, observant ses lois, fréquentant ses temples, suivant ses offices un livre à la main. Il craignait les hommes parce qu'il connaissait leur méchanceté, mais l'amour est plus fort que la crainte; il aima Dieu et le servit avec une générosité constante. Longtemps avant de quitter ses fonctions, il re-

doubla d'assiduité auprès des autels. Les jours de sa retraite furent des jours de ferveur. La dernière fois qu'il revêtit la toque et l'hermine, ce fut pour venir, du fond de sa campagne, reprendre son rang dans la procession générale et faire hommage de ses cheveux blancs, de ses services, de ses honneurs, au Dieu de l'Eucharistie. Un avis inattendu le rappela à Besançon deux mois après. Il fallait sortir de son appartement. N'était-ce pas lui ordonner de sortir de la vie ? Encore une épreuve ! encore un trait de l'ingratitude humaine ! Il se hâta, et sans récrimination, sans plainte, il quitta cette ville où il ne devait plus revenir, pour aller se coucher à Paris dans un lit d'où il ne devait plus se relever. Là, du moins, deux filles pieuses entourèrent ses derniers jours de leurs soins délicats et affectueux. Son déclin était visible, mais l'esprit demeurait debout sur un corps en ruine. Tant qu'il put lire, ses yeux se reposèrent sur la *Vie de saint François de Sales*, écrite par son frère, et dont il préparait une édition nouvelle. Un jour la nature épuisée s'affaissa sur elle-même dans une légère cholérine. Est-ce la mort qui s'annonce ? Le médecin n'en doute plus. Non, c'est la vie nouvelle qui commence, notre brave chrétien en doute moins encore. Le curé des Quinze-Vingt, qui lui administre les derniers sacrements de l'Eglise, est profondément ému de sa résignation et de sa piété. Il sort en déclarant qu'il vient de voir un modèle de foi comme on n'en trouve guère à Paris, et qu'il a ap-

pris lui-même à mourir comme on meurt en Bretagne et en Franche-Comté. Cette mort arriva le 15 octobre 1873. Deux jours après, une modeste voiture suivie de quelques personnes conduisait le défunt à sa dernière demeure. Parmi ses vieux amis, un seul avait pu être averti à temps, mais cet ami valait une foule. Il représentait l'école normale, l'université, les lettres, notre Académie elle-même. M. Patin, secrétaire perpétuel de l'Académie française, mena le deuil de M. Pérennès, secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon. Ce fut, sur cette terre étrangère, le dernier honneur et le dernier adieu.

Un de nos confrères, qui fut longtemps le collègue de M. Pérennès à la Faculté des lettres, et qui en est devenu le doyen (1), termine ainsi, à la louange de son prédécesseur, son rapport annuel dans la séance de rentrée des Facultés : « M. Pérennès poursuivait depuis de longues années un ouvrage de critique littéraire, qu'il ne cessait de revoir et de perfectionner. Il allait consacrer les loisirs de la retraite à y mettre la dernière main, quand la mort vint l'interrompre au milieu de ses projets et de ses travaux. Si nous déplorons qu'il n'ait pas été permis à l'auteur d'achever une œuvre déjà avancée, n'oublions pas qu'il n'est pas donné à l'homme de rien achever, et que les ouvrages même que nous croyons avoir terminés ne sont

(1) M. Weil.

qu'essais et fragments. Heureux celui qui a cherché, travaillé, espéré toute sa vie, et qui jusqu'au dernier jour s'est proposé un noble but à atteindre, une belle tâche à remplir ! »

On ne saurait mieux dire que M. Weil. C'est là en effet l'unique bonheur de la vie présente, et M. Pérennès est heureux de l'avoir compris. Il faut donc une seconde vie pour expliquer la première. Là l'homme ne cherche pas, il a trouvé; il ne travaille plus, il se repose ; il cesse d'espérer, car il a obtenu. L'animal termine sa tâche ici-bas, et c'est pourquoi il meurt content de son sort, après avoir suivi les lois de l'instinct qui le guide. L'homme au contraire n'achève rien, parce qu'il a devant lui les siècles qui ne finissent plus. Ce qu'il appelle des chefs-d'œuvre ne sont que les essais du poème divin et les fragments du temple éternel. M. Pérennès le croyait fermement. Il me semble que du seuil de ce monde où il vient d'entrer, il s'est retourné encore une fois vers cette salle de l'académie, pour écouter ce qu'un autre avait dit à sa place, et qu'il a terminé la séance en disant à ses collègues, à ses amis, à ses élèves, avec le regard et le geste du chrétien :

La vie est un combat dont la palme est aux cieux.

SUR LA MORT DE M. VIANCIN.

ÉLÉGIE

Par M. l'abbé PIOCHE.

Il faut jeter encor des fleurs sur un cercueil,
Il faut encor pleurer et par un chant de deuil
Rendre votre joie imparfaite ;
Celui qui dans vos rangs a siégé tant de fois,
Le poète si cher à tous les cœurs comtois
Aujourd'hui manque à votre fête !

Il n'est point parmi vous et chacun l'attendra ;
Mais c'est attendre en vain ! personne ne viendra
Remplir sa place accoutumée.
Le poète a subi la rigueur du destin :
Hier, la mort l'a touché ; la tombe, ce matin
Sur lui pour jamais s'est fermée !

Il avait préludé pour embellir ce jour
A des accords pieux qu'inspirait son amour
Et qui semblent vibrer encore ;
C'était le chant du Cygne : eh ! qui donc eût pensé
Qu'il n'achèverait pas le rhythme commencé
Et que sa bouche allait se clore ?

Il aima votre gloire ; à tous vos intérêts
Fidèle, il s'attacha, comme dans les forêts
Le lierre aux chênes se marie ;
Depuis un demi-siècle il mêle à vos travaux
Son printemps toujours vert, ses chants toujours nouveaux
Comme une guirlande fleurie.

7

Oui, vos recueils sont pleins des jeux de son esprit ;
Tantôt il est railleur et le vrai qu'il décrit
Passe par cent métamorphoses,
Des fables aux chansons qui voltigent en chœurs,
Essaim de farfadets et de sylphes moqueurs
Qui vous piquent avec des roses.

Tantôt il fait sonner la harpe d'Israël :
Il en tire des chants dignes des chœurs du ciel
Qu'il offre au pontife de Rome ;
Emule de Corneille, il en a les transports :
Ses doigts mélodieux ont prêté des accords
Au plus beau livre qu'ait fait l'homme.

Père et guide éclairé du poète nouveau,
Il l'excite et le force à contempler le beau
Dans le vrai, sa source première ;
Toujours vers l'idéal il redresse son vol
Pour le faire planer loin des fanges du sol
Et des ombres de la matière.

Isaure, dont Toulouse a le brillant trésor,
Viens suspendre à ce luth la gerbe de fleurs d'or
Que notre poète a cueillie !
Il est pour le chrétien de plus riches festons,
Nulle rouille n'en peut dévorer les boutons ;
Leur beauté n'est jamais vieillie.

Sa lyre est encor là, pendue à son chevet ;
Les chants interrompus que sa muse rêvait
Sont près de sa couche déserte ;
Ah ! qu'il me soit permis d'exhaler mes regrets
Et d'orner des rameaux de l'if et du cyprès
Sa fosse à peine recouverte.

Hier, il s'est endormi dans la paix du Seigneur ;
Le vieux barde est allé vers un séjour meilleur
Dont celui-ci n'est que l'emblème ;

Il voit, loin des vapeurs de ce monde malsain,
Le Christ dont il pressait l'image sur son sein,
Le Christ, Vie et Beauté suprême !

Vous le voyez ce Christ, ô poète chrétien,
Ce type non créé du Vrai, du Beau, du Bien,
Dans une splendeur immortelle !
Et l'énigme du monde où brillent ses reflets,
Le miroir décevant où nous cherchons ses traits
Ne peut plus égarer votre aile.

Oh ! que sont les beautés de la création,
Que sont les vains objets de notre illusion
Auprès de cet Hôte céleste ?
Roi des siècles, le Christ est la seule Beauté,
Tout s'efface aux rayons de son Humanité,
Par qui Dieu nous est manifeste.

Vous le voyez sans voile et vous en jouissez !
Souvenez-vous de ceux que vous avez laissés
Dans ce lieu sombre et solitaire !
Quel Roi plus magnifique ? il comble de faveurs
Tous ceux qui n'ont point fui sa croix et ses labeurs
Et qui l'ont aimé sur la terre.

ÉLECTIONS DU 27 JANVIER 1874.

L'Académie s'étant retirée dans ses bureaux après la séance publique, pour procéder aux élections, a nommé :

MEMBRES HONORAIRES.

MM. Cardon de Sandrans (le baron), préfet de la Loire, à Saint-Etienne.

Dreyss, Charles, recteur de l'Académie universitaire, à Besançon.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS HORS DE LA PROVINCE DE FRANCHE-COMTÉ.

MM. Beaune, Henri, avocat général à la Cour d'appel de Dijon.

Pigeotte, Léon, avocat à Troyes (Aube).

Cochet (l'abbé), directeur du musée des antiquités, à Rouen.

De Meaux (le vicomte), député de la Loire, à Versailles.

ASSOCIÉ ÉTRANGER.

M. Quetelet, Jacques, directeur de l'Observatoire à Bruxelles (Belgique).

TABLE DES MATIÈRES

Séance du 27 janvier 1874.

Discours de M. Vernis, Président.................... 1
Discours de M. l'abbé Suchet, sur les événements de Pontarlier en 1639............................ 21
Discours de M. le conseiller Estignard, sur l'exil du Parlement de Franche-Comté en 1759............. 45
Rapport de M. le vicomte Chiflet, sur les peintures de M. Baille au collége Saint-François-Xavier......... 61
Eloge de M. Pérennès, par M. l'abbé Besson......... 73
Elégie de M. l'abbé Pioche, sur la mort de M. Viancin. 97
Elections.. 101

Besançon, imp. Dodivers et Ce, Grande-Rue, 87.

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT 1872



BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87.

1872

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

Séance publique du 25 août 1874.



BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87.

1874

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SÉANCE DU 25 AOUT 1874.

Président annuel, M. VERNIS.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Un nouveau deuil vient encore attrister l'Académie ; il y a quelques jours, M. Lancrenon s'éteignait doucement au milieu de sa famille, dans cette belle vallée où il était né et où il a voulu mourir.

L'Académie perd en lui un de ses membres les plus distingués par son talent, les plus honorables par son caractère, les plus estimés pour la noblesse des sentiments et les vertus d'une longue vie.

M. Lancrenon était né à Lods le 16 mars 1794 ; il est mort le 4 août de cette année, âgé de plus de quatre-vingts ans. En 1816, à l'âge de vingt-deux ans, il remportait le second grand prix au concours de peinture à Paris.

En 1824, il exposait *le Fleuve Scamandre* et, l'année suivante, *Alphée et Aréthuse*, œuvres capi-

tales dont le succès fut considérable et qui font aujourd'hui l'honneur du musée d'Amiens.

Dessinateur habile autant que peintre distingué, M. Lancrenon était devenu conservateur du musée et directeur de l'école de dessin de Besançon.

Vous savez tous avec quel dévouement, quelle intelligence et quel talent il se consacrait à cette double tâche, au milieu des marques d'estime et de respect que lui prodiguaient ses concitoyens.

Président de la Société d'Emulation du Doubs en 1860, et de l'Académie de Besançon en 1870, M. Lancrenon, aussi modeste que fidèle à l'amitié, ne trouva pas de sujet plus cher pour le discours de sa présidence que l'éloge des peintres distingués qui avaient été ses contemporains ou ses amis.

Vous regretterez avec moi, messieurs, que l'Académie n'ait pas connu à temps la mort de M. Lancrenon, et n'ait pu, ainsi, charger quelques-uns de ses membres de porter sur la tombe de notre honorable confrère le tribut de son affection et de ses regrets.

Heureusement qu'un membre de cette Compagnie, à un autre titre sans doute, accompagnait M. Lancrenon à sa dernière demeure et lui a rendu publiquement l'hommage qui lui était dû.

L'Académie, qui comptait M. Lancrenon parmi les siens depuis quarante-six ans, n'aura qu'à rappeler ses souvenirs pour répéter avec M. Castan terminant l'éloge du peintre distingué que notre pays a perdu :

» Il n'a aimé que le vrai, cherché que le beau,
» voulu que le bien. »

Je devais, messieurs, au nom de l'Académie, ce souvenir à M. Lancrenon, mais plus tard quelqu'un d'entre vous, autorisé par son goût éclairé pour les arts, vous dira sans doute, d'une façon plus digne d'elles, ce que furent les œuvres et la vie du peintre franc-comtois. D'autres devoirs m'appellent, et ce sont encore, hélas ! des souvenirs et des regrets que ma voix indigne doit vous faire entendre.

Vous n'avez pas oublié que le jour de votre dernière séance publique, le 27 janvier, nous rendions les derniers honneurs à l'un de vos poètes, M. Viancin ; le même jour, il recevait ici l'hommage le plus digne de lui, et vous vous rappelez encore ces vers dictés par une si noble et si pieuse inspiration :

Il n'est point parmi vous et chacun l'attendra ;
Mais c'est attendre en vain, personne ne viendra
Remplir sa place accoutumée.
Le poète a subi la rigueur du destin :
Hier la mort l'a touché ; la tombe ce matin
Sur lui pour jamais s'est fermée.

Il avait préludé, pour embellir ce jour,
A des accords pieux qu'inspirait son amour
Et qui semblent vibrer encore,
C'était le chant du cygne : eh ! qui donc eût pensé
Qu'il n'achèverait pas ce rhythme commencé
Et que sa bouche allait se clore ?

Deux membres de cette Académie ont retracé plus tard, dans une notice nécrologique que la presse locale a reproduite, les traits principaux de la vie de M. Viancin et les caractères de son talent.

Mais la place considérable qu'il a occupée si longtemps dans votre Compagnie mérite une mention spéciale dans une de vos séances solennelles, et je vais essayer de faire revivre un instant pour vous le plus fidèle et le plus fécond de vos poètes.

Les auteurs des notices nécrologiques que j'ai citées plus haut voudront bien me permettre d'y puiser les renseignements biographiques dont je ferai précéder l'appréciation de ses œuvres.

Charles Viancin est né le 7 décembre 1788, à Semur-en-Auxois, où son père était receveur des douanes. Il est mort le 26 janvier 1874, dans sa quatre-vingt-sixième année.

Et la veille encore il nous lisait un long poème, empreint des plus purs souvenirs de son enfance et des sentiments les plus chrétiens, mais auquel Dieu ne permit pas qu'il mît la dernière main.

Sa famille était originaire de Mouthier, dans la vallée de la Loue.

Elevé à l'école centrale de Besançon, il suivit ensuite, à Dijon, les cours de la Faculté de droit, sous la direction du savant Proudhon, dont le souvenir est si cher à la jeunesse et si glorieux pour notre pays.

M. Viancin, licencié en droit, se fit inscrire à Besançon sur le tableau des avocats, mais il quitta bientôt la robe pour suivre, de 1814 à 1816, la carrière administrative, comme secrétaire du préfet du Jura, qu'il accompagna dans le département de la Haute-Loire.

Associé en 1816 aux travaux de son père, secrétaire général de la mairie de Besançon, il lui succéda en 1817 et, pendant plus d'un demi-siècle, il a rempli ces fonctions modestes avec une bienveillance inaltérable et un dévouement sans bornes.

Rien n'était assurément plus contraire aux inspirations poétiques que ce labeur ingrat imposé au poète par les dures nécessités de la vie.

Sa muse effarouchée fuyait le matin à la vue des dossiers poudreux, mais, le soir, elle attendait le poète à la porte de la ville, chassait de son aile légère les souvenirs prosaïques de la journée, lui montrait au loin, dans sa modeste demeure, sous des ombrages riants, la compagne aimée, la jeune famille guettant le retour de l'heureux père ou les amitiés fidèles et illustres qui ont été le charme et l'honneur de sa vie.

Ami de Nodier, de Weis, de Lancrenon, dont il était aussi le compatriote d'origine, M. Viancin a lutté, pour l'honneur de notre Compagnie, avec tous les poètes dont les noms vous sont chers : Trémolières, Demesmay, Saint-Juan, Dusillet, Richard-Baudin, Pérennès, qui ont si longtemps honoré vos séances publiques et enrichi vos recueils de leurs œuvres charmantes.

Dans un milieu si favorable aux arts, aux lettres et à la poésie, la verve de M. Viancin, excitée par une émulation généreuse, enfantait des merveilles.

Membre de votre Compagnie depuis le 14 août 1820, il n'a cessé, pendant cinquante-trois ans, de

contribuer au charme de vos séances, et de mériter les applaudissements du public, aussi sympathique à son talent qu'à son caractère.

Vos recueils ne contiennent pas moins de cent soixante-dix pièces de poésies sorties de son imagination féconde, qui s'est exercée dans tous les genres.

M. Viancin abordait tour à tour l'ode, l'élégie, l'épître, la satire, le conte, la fable et la chanson; il y a même de lui quelques pièces de théâtre qui ne sont pas sans mérite, au moins sous le rapport du style et du caractère des personnages.

Ici, messieurs, au moment d'entrer dans le domaine de la poésie, je suis saisi d'un scrupule tardif et d'une crainte salutaire.

Est-ce bien à moi qu'il appartient de juger un poète ? son ombre ne va-t-elle pas murmurer à mon oreille avec Horace :

Odi profanum vulgus et arceo.

Si je lui décerne de maladroites louanges, ne pourrez-vous pas dire avec Lafontaine :

Rien n'est plus dangereux qu'un ignorant ami;
Mieux vaudrait un sage ennemi.

Bien loin que le critique protége ici l'auteur, c'est l'auteur qui va protéger le critique téméraire et le couvrir de son honorable popularité.

C'est par ses fables et par ses chansons que M. Viancin a conquis surtout la faveur du public. Et cependant la fable est, sans contredit, le genre

le plus difficile. Elle exige à la fois l'esprit le plus fin, le plus ingénieux, le style le plus *simple* et le plus élégant, l'élévation et le naturel, c'est-à-dire l'ensemble des qualités les plus diverses et les plus rares, qu'Esope et Lafontaine ont seule complétement possédées; après eux, Phèdre et Florian occupent parmi les fabulistes une place très honorable et qu'il est difficile d'atteindre.

M. Viancin, en marchant sur leurs traces, n'a pu les égaler; ses fables sont, à mon avis, la partie la plus faible de son œuvre. Elles pèchent en général par une excessive longueur, la pensée s'y dégage par fois avec peine, le trait est souvent forcé et quelquefois d'un goût douteux. La naïveté voulue et cherchée sent le travail et l'effort et perd tout son charme. Quelques-unes cependant se recommandent par une certaine distinction et par un tour ingénieux.

Il savait d'ailleurs leur donner, par un débit varié avec art, un charme particulier. Permettez-moi de vous en citer une qui figurait au programme de votre séance solennelle du 24 août 1861.

24 août 1861.

LES DEUX CERISIERS.

Par la nature égaux, dans leur beauté première,
Deux jeunes cerisiers greffés différemment,
L'un pour l'utilité, l'autre pour l'agrément,
Près l'un de l'autre ornaient la saison printanière.
Le mieux paré, tout fier de ses bouquets nombreux
A fleurs doubles, ravi d'étaler sur ses branches
Tant de larges rosettes blanches,

Prit avec son confrère un ton fort dédaigneux.
— Voisin, lui cria-t-il, tes fleurs sont bien mesquines;
Au printemps si c'est là tout ce que tu destines,
Mieux que toi je lui fais honneur,
Et tu dois envier ma gloire et mon bonheur.
— Oh ! ne crois pas que j'en murmure,
Paisiblement lui répondit
L'arbre à la modeste parure,
D'un stérile ornement ton orgueil s'applaudit.
Rien n'éclora de tes fleurs effacées
Quand le souffle des vents les aura dispersées.
Tu brilles plus que moi, je t'accorde ce point;
Mais je promets des fruits et tu n'en donnes point.

Que de sujets d'humaine espèce,
Infatués de leur richesse,
Brillants d'un luxe vain, restent sans nul produit,
Et, parmi les porteurs de rosettes nombreuses,
Combien a de pareils l'arbre aux fleurs orgueilleuses,
D'où ne sort jamais aucun fruit !

Les chansons de M. Viancin étaient à peu près toutes une satire des ridicules politiques et sociaux comme ses fables. Elles avaient en général l'allure vive et leste et le mot heureux.

Le *Civet*, qui date de 1866, renferme ces deux couplets qui donnent une idée très complète de la pièce entière.

R..., 23 août 1866.

LE CIVET. — (Chanson.)

Ce qu'on nomme ouvrage d'esprit
Sans esprit ne saurait éclore;
Voilà pourquoi plus d'un écrit
Est insipide et pire encore.
Si d'une chèvre on veut du lait,
On n'en a pas sans une chèvre,

— —

Et pour mettre un lièvre en civet,
Il faut d'abord avoir un lièvre.

A tous les travaux des humains
Ce juste proverbe s'applique :
C'est faute de républicains
Qu'on a raté la république.
Plus d'un faux citoyen l'avait
Bien moins au cœur que sur la lèvre.
Or, pour mettre un lièvre en civet,
Il faut d'abord avoir un lièvre.

Les *Carillons franc-comtois,* publiés en 1840, en contiennent de fort jolies, parmi lesquelles on peut citer :

Le *Baptême d'une cloche bisontine en 1829;*

Le *Conseil municipal;*

Le *Marchand d'allumettes;*

Le *Chiffonnier et le progrès.*

A mon avis, les chansons de M. Viancin sont supérieures à ses fables.

Dans ses contes, notre poète avait su choisir ce ton de bonhomie familière qui n'exclut ni la vivacité ni l'esprit.

Un de ses plus jolis, intitulé : *Ma cousine Hélène*, commençait ainsi :

28 janvier 1836.

MA COUSINE HÉLÈNE.

J'ai soupçonné qu'enfin ton répertoire
S'était grossi de ce qu'elle inventait.
Tantôt, prenant une voix lamentable,
Elle disait comment, pendant la nuit,
Un revenant, d'abord sans un grand bruit,
Avait frappé trois coups sur une table

Pour obtenir quelque *De profundis*
Qui l'envoyât plus vite en paradis ;
Puis, dans l'excès de ses horribles peines,
Jusque près d'elle avait traîné des chaînes,
Et, secouant de funèbres lambeaux,
Roulé des yeux pareils à deux flambeaux.
Tantôt c'étaient les cent espiègleries
D'un autre esprit lutin des plus subtils,
Qui lui faisait d'étranges diableries,
De ses fuseaux emmêlait tous les fils,
L'étourdissait de vapeurs narcotiques,
Entre ses draps lui glissait des chardons,
Lui suggérait des songes fantastiques,
Dans son sommeil nouait tous ses cordons,
Quelquefois même allait traire sa vache,
Introduisait un chat dans son saloir,
Puis sous la poêle allait prendre du noir
Pour revenir lui faire une moustache
Qu'elle gardait jusqu'au lendemain soir;
Ce qui donnait la preuve assez complète
Que la cousine, en faisant sa toilette,
Ne consultait pas toujours son miroir.

A côté des œuvres badines de M. Viancin, on découvre, en parcourant vos annales, un bien plus grand nombre d'œuvres sérieuses qui, à mon sens, feront plus pour sa réputation de poète que les fables et les chansons.

Ses odes, toujours empreintes d'un vif sentiment du bien et du beau, ou de l'idée religieuse, suivant la nature du sujet, sont harmonieuses, bien rhythmées et d'une facture élégante, sans que la forme fasse oublier la pensée.

Voici quelques strophes de l'ode à un poète et de l'ode sur les croyances religieuses, qui datent, la première de 1829, et la seconde de 1833.

24 août 1829.

ODE A UN POÈTE.

Laisse un chantre vulgaire, en ses froides alarmes,
Soupirer sans amour et gémir sans douleurs.
Que tes vers soient trempés de véritables larmes,
Si tu veux qu'à mon tour je les mouille de pleurs.

. . . .

Un jour, si dans ton vol tu portes le tonnerre,
Fais éclater ses feux sur les crimes des grands.
Aux oppresseurs du monde ose livrer la guerre.
Les poètes sont nés ennemis des tyrans.

. . . .

Célèbre les héros aimés de la patrie,
Les éloquents tribuns, gardiens de son bonheur,
De tes traits acérés poursuis l'âme flétrie
Qui sacrifie à l'or son pays et l'honneur.

. . . .

Peins les nobles transports, les dévouements sublimes,
Les élans généreux de la sainte amitié,
Les glorieux travaux, les trépas magnanimes
Et les touchants bienfaits qu'inspire la pitié.

24 août 1833.

ODE

SUR LES AVANTAGES DES CROYANCES RELIGIEUSES.

Heureux qui reste sourd à cette voix du monde,
Et qui, sans s'écarter du chemin le plus sûr,
Conserve de la foi la semence féconde
        Dans un cœur simple et pur,

Que ses jours fugitifs soient troublés ou prospères,
Son plus riant espoir ne l'abandonne pas;
Il se confie au Dieu qu'ont adoré ses pères
        De l'enfance au trépas.

M. Viancin a fait un grand nombre d'élégies pleines de sentiment et d'harmonie, que de grands poètes ne désavoueraient pas.

De ce nombre sont :

Les *Feuilles d'automne*, de 1824;

L'*Origine de la harpe*, de 1829.

Je vous demande la permission de vous lire quelques passages de ces deux morceaux.

Le second fait partie d'une série de pièces intitulées : *Mélodies irlandaises*, et imitées de Thomas Moore.

28 janvier 1824.

FEUILLES D'AUTOMNE.

Des roses du printemps si la terre embellie
Rajeunit la pensée et sourit aux amours,
Le charme inspirateur de la mélancolie
Reprend son doux empire au déclin des beaux jours.

Hier, au pied d'un arbre antique et solitaire,
J'abandonnais mon âme aux tendres souvenirs;
Mon regard incertain se pencha vers la terre;
Dans un air calme et pur j'exhalais mes soupirs.

Un triste et doux murmure arrive à mon oreille:
D'où naît la faible voix qui se plaint en ces lieux?
Est-çe un jeu du zéphir ou l'aile d'une abeille,
Ou du sylphe léger le vol mystérieux?

Hélas ! c'est une feuille à demi desséchée
Et qui, du vieux sommet de l'arbre jaunissant
Par la brise du soir, doucement détachée,
Sur le gazon flétri se glisse en gémissant.

Je la vois... mon œil suit sa trace fugitive,
C'est l'image de l'homme entraîné vers la mort;
Peut-être comme lui cette feuille plaintive
Accuse en ce moment la nature et le sort.

MÉLODIES IRLANDAISES.

L'ORIGINE DE LA HARPE.

Cette harpe qui nous entraîne
Et semble charmer les échos,
Etait jadis une sirène
Qui chantait sous l'azur des flots.
Et qui souvent jusqu'au rivage
Se glissait, au déclin du jour,
Pour séduire un jeune sauvage
Qu'elle cherchait avec amour.

Mais vainement il vit ses charmes,
Le cruel la laissa pleurer.
Elle allait mourir dans les larmes;
Sa voix était près d'expirer,
Quand, touché d'une ardeur si vive,
Le Dieu qui créa l'univers,
En harpe sonore et plaintive
Transforma la vierge des mers.

Son beau sein tout à coup s'efface
Comme épuisé de vains soupirs,
Et son corps se courbe avec grâce
Consumé de brûlants désirs.
Ses longs cheveux qui, sur les ondes
Naguère se jouaient encor
Laissent tomber leurs boucles blondes
Et deviennent des cordes d'or.

De là vient qu'en sa mélodie
Ma harpe exhale tour à-tour
L'accent de la mélancolie
Et les accords du tendre amour.
Par les regrets ou l'espérance
La fibre émue entre mes doigts
N'est que douleur en ton absence
Et tout amour quand je te vois.

Entre l'élégie et l'épître, l'éloge le plus remarquable qui soit sorti de la plume de notre poète est l'éloge de Florian, son modèle; cette pièce remarquable, couronnée en 1832 par l'Académie du Gard, a été insérée dans vos recueils en 1833. Vous jugerez par les deux strophes suivantes du mérite de l'œuvre.

28 janvier 1833.

ÉLOGE DE FLORIAN.

. . . .

Qui mieux que lui dans ses tableaux révère
Les lois, les arts, le bon goût, la pudeur?
Du grave au doux, du plaisant au sévère,
Quel autre passe avec plus de bonheur?
Au vrai toujours fidèle en ses images,
Comme il sait bien, dans ses moindres ouvrages,
Saisir le cœur, l'émouvoir, le charmer!
Ses bergers seuls font connaître son âme:
C'est la vertu qui l'inspire et l'enflamme
Et ses plaisirs sont de la faire aimer.

. . . .

Aux traits des sots quel talent n'est en butte?
Quel doux lapin ne craint le hérisson?
Plus d'un baudet croit jouer de la flûte
Quand, par hasard, il en obtient un son.
Vous qui montrez la lanterne magique,
Que l'on n'admire et qu'on n'entend pas bien,
Essaims nombreux de beaux esprits modernes,
Daignez, de grâce, éclairer vos lanternes,
Eclairez donc, car nous n'y voyons rien.

M. Viancin a fait un très grand nombre d'épîtres

dans lesquelles il a célébré son pays, l'amitié, l'amour et les lettres. Vous trouverez tout cela dans une pièce de 1835, intitulée *le Vallon d'Ornans*, où l'hommage rendu au peintre Lancrenon ajoute, pour nous, au mérite général de l'œuvre un prix tout particulier.

26 août 1835.

LE VALLON D'ORNANS.

Que j'aime à revoir ce rivage,
Ces coteaux, ces rochers, ces bois,
Où m'ont égaré tant de fois
Les doux rêves de mon jeune âge !
Scène de mes premiers beaux jours,
A jamais tu seras chérie.
Notre véritable patrie
Est le berceau de nos amours.

. . . .

Au loin déjà s'offre à ma vue,
Sur le penchant du roc altier
Qui s'élève devant Mouthier,
Du moine la blanche statue.
Plus haut se cache un vieux chalet
Où, digne d'un sort plus prospère
Est né celui qui fut mon père
Et qui pour son fils s'immolait.

J'entrevois les hauteurs sublimes
Des rochers noirs et caverneux,
Où la Loue en bonds écumeux,
Roule et gronde entre deux abîmes.
Là, pour amollir les métaux
Sous l'effort de ses eaux puissantes,
Dans les forges retentissantes
On entend tomber les marteaux.

. . . .

Là j'ai vu le char des vendanges
Succéder au char des moissons;
J'ai mêlé ma voix aux chansons
Que m'ont apprises des voix d'anges.
Oh ! combien les rayons du jour
Sont doux aux enfants de la terre,
Quand les alarmes de la guerre
Ont fait place aux transports d'amour !

. . . .

Alors, sur tous les dons célestes
On aime à porter ses regards;
Plus heureux, au champ des beaux arts
Grandissent les talents modestes.
Tu les formes dignes des dieux
Les nymphes que tu sais nous rendre,
Toi, d'Arethuse et de Scamandre
Peintre suave et gracieux.

Dans ce vallon qui t'a vu naître,
Que de sujets pour tes pinceaux !
Viens, de ses abondants ruisseaux
Les naïades vont t'apparaître
Des fables de l'antiquité
Tu peux embellir ces rivages,
Et nos grottes les plus sauvages
Ont pour toi leur divinité.

. . . .

Hélas ! dès leur brillante aurore
Combien de cœurs se sont éteints !
Mais parmi ceux dont les destins
Sont de battre et d'aimer encore,
Il en est un dont j'ai la foi,
Près de qui rajeunit mon âme
Et s'accroît une chaste flamme,
Rayon du ciel, tombé sur moi.

Viens, toi dont l'image touchante
Plane sur tous mes souvenirs;
Tu manques seule à mes désirs
Dans le spectacle qui m'enchante.
Viens, qu'ici l'azur de tes yeux
Me montre ton âme candide;
Comme cette onde si limpide
Reflèchit la beauté des cieux !

On peut citer encore une épître à M. Weiss, de 1837, et une épître à Molière, de 1844, qui renferment des passages très remarquables dans un genre très différent.

Voici quelques vers de l'épître à M. Weiss :

28 janvier 1837.

ÉPITRE A M. WEISS.

Si j'aperçois la loge où rit Polichinelle,
Laisse-moi l'aborder, m'arrêter devant elle.
Tu connais de Nodier la prédilection ;
Elle est la mienne aussi ; j'aime avec passion
La voix et le babil, le rire et les sornettes
De ce fameux bossu, roi des marionnettes ;
Il me rend mon enfance, et si, pour mon loisir,
Il m'était accordé chaque jour de choisir
Entre un de ces chefs-d'œuvre où Paris court en foule
Pour voir des enragés qui lui font chair de poule,
Et les propos bouffons et les joyeux ébats
Du vrai Polichinelle, ami, n'en doute pas,
Dussé-je au plus grand nom faire une irrévérence,
Souvent Polichinelle aurait la préférence.

C'est dans cette pièce que l'on trouve ce nouvel hommage à M. Lancrenon :

. . . .

Je devins malgré moi le rival de Scamandre,
Quand j'aperçus la nymphe à l'œil pudique et tendre,
A la forme si pure et si digne d'amour,
Qu'un pinceau franc-comtois venait de mettre au jour.

On peut dire, à l'honneur de M. Viancin, qu'il a rarement subi le joug de la mode, du mauvais goût ou des passions politiques. Je n'ai trouvé dans ses œuvres qu'un morceau satirique qui semble inspiré par l'école romantique et qui en rappelle malheureusement la manière : c'est la pièce intitulée *Héliogabale*, que nous passerons sous silence comme une erreur de son inspiration.

J'ai dit que M. Viancin avait aussi touché au genre dramatique, et je croirais avoir mutilé son œuvre si je ne mettais sous vos yeux quelques vers puisés dans l'une de ses comédies.

Je ne prétends pas que notre poète possédât à un haut degré le don de nouer une intrigue et d'échafauder sur la pointe d'une aiguille une situation dramatique ; mais on trouve dans son dialogue des idées généreuses, rendues dans un style élégant et correct, parfois avec une chaleur communicative qui fait souvent sortir d'un beau poème une bonne action. Telle est, dans le *Miroir du Diable*, représenté à Besançon le 14 février 1865, la scène écrite contre le duel, que je vous demande encore la permission de vous lire :

24 août 1864.

MIROIR DU DIABLE,

Comédie en trois actes,

Représenté à Besançon le 14 février 1865.

ROBERT.

Vous devenez cruelle,
Madame, et je ne sais quelle incroyable ardeur
Vous pousse à vous targuer d'adresse et de valeur.
Je me sens indigné. — Quelle bizarre envie
D'un innocent oiseau vous fait trancher la vie?
Que vous a-t-il donc fait? — Il passait d'heureux jours,
Il avait son abri, ses paisibles amours,
Il respirait joyeux, caraissant et fidèle.
Regardez comme il souffre. — Il ouvre encor son aile,
Déchiré, tout meurtri, luttant contre la mort,
Et comme s'il voulait, par un suprême effort,
Aller se plaindre au ciel de ce que sur la terre
On fait couler le sang d'une main si légère.
Mais le voilà qui meurt. -- Il est sans mouvement,
Il a cessé d'aimer, par qui? pourquoi? comment?
Hélas! c'est qu'une femme, ou lionne ou tigresse,
L'a choisi, l'a frappé, pour prouver son adresse.
La tourterelle échappe aux serres du vautour,
Et perd sous votre griffe et la vie et l'amour.

CÉLESTE.

Ah! vous me reprochez d'avoir l'âme cruelle
Parce que... j'ai tiré sur une touterelle :
D'une larme sa mort semble humecter vos yeux,
Et sans vous émouvoir, à la face des cieux,
Résolu d'assouvir votre soif de vengeance,
Vous verserez le sang d'un compagnon d'enfance!
Vous regrettez de voir que ma main, sans retour,
Eteint dans un oiseau la flamme de l'amour,
Et vous ne songez pas à quel sort peut la vôtre
Livrer un cœur humain que Dieu fit pour un autre!

Vous m'osez demander ce que m'a fait à moi
Ce pauvre petit être.... et votre ami.... de quoi,
De quoi, sachons-le bien, s'est-il rendu coupable,
Pour allumer en vous ce courroux indomptable?
Avez-vous pu l'entendre ou le voir outrager
Une mère, une sœur, une épouse à venger?
Non, rien, rien d'honorable à la nature humaine
En ce qui vous conduit sur cette horrible scène.
Quel crime à vos fureurs vous a donc excité?
Un petit coup d'épingle à votre vanité.
Pour être homme de cœur, faut-il que l'on immole
Celui qui s'est permi un geste, un mot frivole!
L'honneur consiste-t-il en défis périlleux,
Enfants d'un amour-propre à l'excès chatouilleux?
Quel est l'homme de cœur? — Celui qui s'évertue
A servir ses amis, non celui qui les tue;
Celui qui, faisant face à des rangs ennemis,
Ou triomphe, ou répand son sang pour son pays,
Non celui qui, sans gloire, où son orgueil le guide,
Meurt de la main d'un frère ou devient fratricide,
Si, par votre combat, demain s'ouvre un tombeau,
Ou vous serez victime, ou vous serez bourreau.
Je ne vous parle plus de mon deuil, de l'abîme
Où tombera mon cœur si vous êtes victime:
Qu'importe qu'une femme arrose de ses pleurs
La cendre d'un époux qui causa ses douleurs?
Qu'importe qu'elle expire en perdant ce qu'elle aime?

ROBERT.

Céleste!

CÉLESTE.

Oubliez-la, — mais songez à vous-même,
Meurtrier, — dans vos nuits devant vous surgira
Un cadavre, un mourant qui vous regardera,
Triste, sanglant, livide... — Oui, dans son agonie,
Vous le rendra sans cesse au rêve, à l'insomnie.
Ce n'est plus cet oiseau dont vous plaignez le sort,
Dont je regrette aussi d'avoir causé la mort,

C'est un homme, un ami, — c'est une ombre implacable
Qui d'un remords vengeur vous poursuit, vous accable.
Ah ! plutôt que d'avoir ce serpent dans ton sein,
Au nom du ciel, Robert, renonce à ton dessein.

Je termine, messieurs, par une citation de quelques strophes du poème qui a valu à M. Viancin son premier triomphe au concours des Jeux floraux. Couronné trois fois par l'Académie de Clémence Isaure, en 1841, pour son ode intitulée *l'An 1840;* en 1846 pour son Epître à un journaliste, et en 1848 pour une autre Epître à Jasmin; puis, investi du titre de maître ès-jeux floraux en 1851, M. Viancin a dignement soutenu, dans l'arène de la poésie, l'honneur de notre chère Franche-Comté.

De toutes ses pièces couronnées, la plus remarquable, à mon avis, est la première :

L'An 1840, dont voici quelques extraits qui peuvent aussi bien s'appliquer au temps où nous sommes, tant l'humanité est immuable dans ses perpétuels changements :

Du flambeau de la foi la lueur consolante,
Sous des vents ennemis demeure vacillante.
Rêveurs au vague espoir, hardis réformateurs
Vont semant à l'envi de vaines utopies,
Leurs songes décevants, leurs doctrines impies,
Leurs systèmes blasphémateurs.

Au forum, au sénat, à la double tribune,
Babel renaît, Babel est notre œuvre commune,
L'interminable tour, le honteux monument,
Où, toujours confondant langues, travaux, matières,
Vieux et jeunes maçons posent pierres sur pierres,
Et jamais durable ciment.

Nommera-t-on toujours honneur de la patrie
L'homicide fléau né de la barbarie,
Cette aveugle fureur du meurtre sans remords,
Cette soif des combats, des sanglantes conquêtes,
La guerre, enfin, la guerre et ses horribles fêtes,
Et ses champs tout couverts de morts?

. . . .

Mais quel enseignement est profitable aux hommes?
Quel passé nous corrige, orgueilleux que nous sommes,
Chantant sur nos débris notre hymne le plus fier;
Nation toujours vaine, inconstante, frivole,
Relevant aujourd'hui, demain brisant l'idole
Qu'elle foulait aux pieds hier?

Et pourquoi t'épargner, puissance populaire?
Malheur à qui te flatte, honneur à qui t'éclaire!
Tu n'as déjà que trop de louangeurs adroits
Qui te proclament grande, illustre orgueil des braves,
Mais qui sauraient de toi faire un troupeau d'esclaves
S'ils pouvaient usurper tes droits.

Si pareil au phénix renaissait le despote,
On te verrait bientôt prosterné sous sa botte,
Peuple né courtisan, qu'on nomme souverain.
Oui, jusque-là ton front pourrait encor descendre.
Que cherches-tu, courbé sous ton César de cendre?
Un autre maître, un joug d'airain?

Tu l'auras. — Oui, j'en crois tes incessants vertiges,
Tes transports délirants pour tous les vains prestiges,
Tes étranges clameurs, ton désordre exalté;
Car tu ne connais pas de sage indépendance,
Et ta bruyante fougue, habile à la licence,
Ne comprend pas la liberté.

. . . .

L'homme est-il plus heureux? — Non, l'an qui fuit [nous laisse
Agités dans le cercle où nous tournons sans cesse;

Le temps a fait un pas, mais non l'humanité ;
Et la main qui troubla Balthasar dans sa joie
Semble ici bas tracer toujours sur notre voie :
Erreur, démence, vanité.

Seigneur !... que ta parole en prodiges féconde,
Achève la conquête et le salut du monde !
L'univers sans ta loi n'est qu'un luth sans accord.
C'est de ton front voilé que nous vient la lumière ;
C'est vers toi qu'à jamais doit monter la prière ;
Toi seul est grand, toi seul est fort.

Vous le voyez, messieurs, l'œuvre de M. Viancin est considérable ; elle est empreinte tour à tour de bonhomie spirituelle, d'élévation de foi chrétienne et toujours de cette probité morale, aussi nécessaire au poète qu'à l'orateur.

La mort de notre poète est donc pour l'Académie une perte à jamais regrettable ; heureusement, une autre voix toujours inspirée, mais trop craintive et trop discrète, conservera parmi nous le culte de la poésie. Dieu veuille que, jaloux de suivre ses traces, de jeunes poètes naissent autour de nous et viennent, comme vous l'avez vu tant de fois, combattre glorieusement pour emporter vos couronnes.

Cette année, la lice que vous avez ouverte à la poésie est restée déserte, ou du moins, trahis par leur faiblesse, les concurrents n'ont pu gravir la colline sacrée, et leurs vains efforts resteront sans récompense.

L'éloquence et l'archéologie, l'histoire elle-même, qui n'est pas à la merci d'une inspiration trop souvent rebelle, ont été délaissées comme la poésie.

Un seul mémoire a été présenté à vos suffrages, mais son insuffisance ne vous permet de lui donner aucun prix.

Heureusement, messieurs, l'un des membres les plus distingués de cette Compagnie lui ménageait une consolation glorieuse. M. Jules Sauzay a remporté à l'Institut de France, le 10 de ce mois, *ex æquo*, avec M. Bossert, professeur à la Faculté de Douai, le prix Bordin, pour l'encouragement de la haute littérature.

L'ouvrage de M. Sauzay, couronné par l'Académie française, est l'*Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs, de 1789 à 1801*, d'après les documents originaux inédits, en 10 vol. in-12.

Félicitons publiquement notre honorable confrère d'un succès aussi éclatant, félicitons aussi l'Académie de l'honneur qui rejaillit sur elle.

Espérons qu'un si bel exemple portera ses fruits, et que, dans un an, historiens et poètes ceuilleront à l'envi les palmes offertes à leur généreuse ardeur.

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. Jules GAUTHIER.

ÉTUDE SUR LES MONUMENTS DU MOYEN AGE EN FRANCHE-COMTÉ.

Messieurs,

Il y a bientôt trois ans, votre haute bienveillance, plutôt que de faibles titres trop favorablement jugés, m'ouvraient l'entrée de votre Compagnie. J'ai mieux compris l'honneur que vous m'avez fait et que je tiens surtout de vos sympathies, en retrouvant dans vos rangs des maîtres auxquels je dois pour le passé une profonde gratitude, et des amis dont je m'honore de partager les aspirations et les croyances.

Ma reconnaissance vous appartient une fois de plus, car je n'ai pas oublié que les couronnes de vos concours ont été naguère mon premier orgueil. Peu exercé dans l'art de bien dire, je ne pouvais, en vous remerciant publiquement, vous parler d'autre chose que des études de prédilection auxquelles se sont appliqués dès longtemps ma pensée, mes voyages et mes travaux. Le culte que vous professez pour l'histoire de notre patrie, me servira d'excuse si j'aborde un sujet plus archéologique que littéraire, en vous lisant les premières pages d'une

étude sur les monuments que le moyen âge a laissés en Franche-Comté.

Malgré l'attrait profond qu'elles inspirent à de rares initiés, les études historiques ont un côté monotone et froid qui en éloigne une foule d'esprits distingués, aimant et cherchant avant tout dans la science la variété et le mouvement. Pour corriger cet aspect sévère et terne qu'une tradition suivie a longtemps conservé à l'histoire, il est un moyen bien facile, c'est de joindre à l'étude abstraite des événements passés, celle bien plus attrayante des œuvres artistiques que nous ont légués les divers âges. Grâce à cette heureuse association, l'histoire, aidée de nouvelles lumières, donnera à ses récits de la chaleur et de la vie ; en tirant de l'oubli nos vieux monuments, elle pourra, sans crainte de lasser l'attention, rappeler le souvenir de ceux dont ils portent l'image ou l'empreinte ; en intéressant tout à la fois les yeux et l'esprit, elle aura quelque chance de faire entendre et accepter d'un plus grand nombre des enseignements et des conseils. Ses personnages replacés dans le milieu où ils ont vécu, retrouveront une physionomie distincte de celle de leurs successeurs ou de leurs devanciers ; l'individualité des époques comme celle des personnes s'accentuera, chacune d'elles, au lieu d'être un simple nom ou une simple date perdus dans les colonnes d'un nécrologe, prendra un corps en devenant une réalité presque vivante que l'imagination, aidée de la critique, pourra facilement évoquer.

Ce résultat, si précieux pour la perfection de l'histoire, appartient tout entier à une science nouvelle que notre siècle a presque créée en en donnant la méthode et en en trouvant la formule; il est l'œuvre de l'archéologie qui, malgré son nom barbare, est une science toute française et restera l'honneur d'une école historique dont votre société, messieurs, peut s'enorgueillir de compter quelques maîtres dans ses rangs.

L'archéologie ne néglige les monuments d'aucune époque, elle les interroge tous pour préciser leur caractère et leur date et éclairer de leurs révélations les horizons de l'histoire; mais s'il lui est permis d'avoir des préférences, elles les porte tout entières sur le moyen âge et sur l'infinie variété des œuvres artistiques qu'il a produites. Cette préférence s'explique, car cette période nous apparaît dominée par l'influence de notre génie national sur les hommes comme sur les choses; si jamais la littérature et les arts reconnurent une patrie, pendant tout le moyen âge cette patrie a été la France, et c'est en partie à ses œuvres que nous devons de conserver encore quelque chose de ce glorieux héritage.

En même temps que la France devenait une grande nation politique, elle eut l'heureuse fortune de donner naissance à un art merveilleux, qui, s'inspirant vaguement au profit des églises chrétiennes, des traditions retrouvées dans les ruines des monuments païens, sut donner à ses conceptions une origina-

lité, une hardiesse et une élégance inconnues de l'antiquité. En quelques siècles une école d'architecture éminemment nationale, dont les pays étrangers acceptèrent les plans et les doctrines, couvrit de ses créations splendides toutes les régions de l'ancienne Gaule ; mais dans ce courant presque général, notre province fut moins favorisée que ses voisines.

Race de guerriers et de laboureurs plutôt que de commerçants, nos ancêtres étaient pauvres ; la pierre de leurs montagnes, dure comme leur caractère, se prêtait difficilement aux finesses du ciseau ; leur génie, rude comme leur climat, ne se pliait point aisément aux formes souples et gracieuses que l'art sait donner à tout ce qu'il touche.

Pourtant, quand après l'an 1000, suivant l'expression heureuse d'un chroniqueur bourguignon, la terre se couvrit d'une blanche robe d'églises et les montagnes d'une noire ceinture de châteaux forts, la Franche-Comté, pour être moins prompte à le suivre, ne resta pas indifférente au mouvement artistique qui se manifesta partout. Pendant plusieurs siècles des architectes, empruntés à la Bourgogne ou aux bords du Rhin, peuplèrent ses rochers et ses plaines de constructions moins imposantes à cause de leurs proportions plus modestes, mais aussi originales que celles des contrées d'alentour. Aujourd'hui, nos châteaux-forts, ruinés par les guerres, ne sont plus qu'un élément pittoresque de nos plus gracieux paysages, une partie de nos plus belles

églises ont disparu dans des temps d'indifférence en matière d'art, ou de folie en matière politique ; mais, dans les monuments qui ont survécu et dans les débris dispersés de ceux qui ont péri, il reste heureusement de quoi charmer l'imagination et exercer la patiente critique des rares archéologues comtois. S'ils cherchent des œuvres de l'ère romane, ils trouveront encore debout les nefs de notre cathédrale de Saint-Jean, les églises à coupole de Saint-Lupicin, de Saint-Hymethier et de Lieu-Dieu, Courtefontaine avec son curieux portail et son clocher, moins haut mais plus élégant que la tour à arcatures germaniques du plateau voisin de Boussières. Les cryptes de Saint-Lothain et de Saint-Désiré de Lons-le-Saunier, Beaujeu, Saint-Maur et Baume-les-Messieurs, dont les voûtes d'arête sont supportées par de massifs piliers, voilà plus qu'il n'en faut pour définir les caractères propres de l'art roman, transporté par les colonies de Cluny dans ce pays que le moyen âge appelait la Haute-Bourgogne.

Un fait dont l'évidence apparaît dès lors, mais qui jusqu'ici a été peu observé, c'est l'intervalle de près de cent ans qui sépare l'éclosion des divers styles architectoniques de leur introduction dans notre pays ; il est indispensable de tenir compte de cet intervalle pour dater chez nous les produits de chaque époque. C'est ainsi qu'éloignée du centre où se prépara et s'accomplit la transition du roman au gothique, la Franche-Comté fut plus lente que les autres provinces à adopter cette forme nouvelle de l'architec-

ture, devenue le style définitif de nos contrées. Il faut atteindre le milieu du XIIIe siècle pour en retrouver la trace à Saint-Anatoile de Salins, à Saint-Pierre de Luxeuil, à Saint-Just d'Arbois, à Grandecourt, à Faverney et surtout à Chissey, autant de types complets et curieux importés de Bourgogne et de Champagne par des constructeurs nomades. L'ordre de Citeaux, qui étendait dens notre sol de puissantes racines, contribua beaucoup à répandre chez nous les formes élégantes et sveltes du style nouveau, qui, prédominant partout, produisait partout des merveilles. Leurs collégiales de Rosières, Cherlieu, Mont-Sainte-Marie, Bellevaux, chefs-d'œuvre de bon goût et de magnificence, ont été exploitées comme des carrières, et nous n'en conservons que les plans; mais les restes imposants de l'abbaye d'Acey suffisent à attester la correction de dessin et la perfection d'exécution que donnaient à leurs édifices les disciples de saint Bernard.

Au XIVe siècle, les Augustins de Besançon ajoutent au chœur et au clocher roman de Saint-Paul toute une église à trois nefs que nous verrons bientôt, il faut l'espérer, rendue au culte et à l'art; ceux de Montbenoît remplacent leur première chapelle par un édifice plus vaste, encore en partie conservé. Pesmes avec son clocher porté sur le carré du transept, la nef de Chaux-les-Châtillon, le chœur de Fondremand, les absides de Cour-les-Baume et de Charcenne, le portail de Dompierre, sont autant de précieux échantillons des formes qu'affectaient

dans nos campagnes les églises de cette époque. Les paroisses rurales, moins favorisées que les monastères et les collégiales de nos villes, n'étaient dotées jusqu'alors que d'un clocher qui abritait seulement le chœur et l'autel. C'est ce qui explique comment dans beaucoup de nos villages, à Clairvaux, à Marnay, à Leugney, à Byans, à Maisières, à Sornay, de vieilles tours romanes ou gothiques servent de vestibules à des nefs ajoutées à plusieurs siècles d'intervalle.

Au xve siècle, les édifices se multiplient, car, à mesure que le commerce s'étend et que la richesse se développe, la part accordée aux arts devient plus large, en même temps que les libéralités faites aux établissements religieux sont plus abondantes. Dans les villes, les riches, comme Jean Chousat à Poligny, dotent et bâtissent à leurs frais toute une collégiale; imitant la noblesse qui dans chaque église paroissiale aura désormais son oratoire et ses tombeaux, les communautés d'artisans et les confréries de bourgeois sèment les flancs de nos églises d'innombrables chapelles. Ces petits édicules conçus dans le style fleuri qui distingue chez nous le règne des derniers grands ducs, se comptent encore par centaines; ils ont, dans des dimensions plus restreintes, la même physionomie et les mêmes détails d'ouvertures, de voûtes et de piliers que l'on retrouve dans les grandes nefs de La Rivière, Bouverans, Nozeroy, Miéges, Sirod et Notre-Dame de Leffond, comme aux Cordeliers de Lons-le-Saunier et aux Grands-Carmes de Besançon.

Après les guerres du duc Charles, de Louis XI et de Maximilien, la Comté de Bourgogne eut à réparer bien des ruines, soit dans ses châteaux et ses villes ravagés par l'invasion, soit dans ses édifices religieux pillés, dévastés ou brûlés. Presque en même temps Notre-Dame de Gray et Notre-Dame de Dole se relèvent de leurs décombres comme un dernier effort de l'art gothique à son déclin, tel qu'il apparaît dans le chœur de Montbenoît bâti par les Carondelet, dans l'église canoniale de Saint-Hippolyte, à Fraroz, à Chaux-les-Clerval, à Saint-Pierre de Mouthier.

La sève de l'architecture gothique était épuisée, et la Renaissance ne fit que hâter sa mort en imposant aux arts, par le culte enthousiaste de l'antiquité, le retour aux formes correctes, mais froides et peu sympathiques au sentiment religieux, des monuments de Rome ou d'Athènes. Ce mouvement, apporté chez nous par les Jésuites dans leurs colléges de Dole et de Besançon, se répandit dans toute la province par les couvents de capucins, de minimes et de carmes. Une folle passion pour cet art à la mode pénétra jusqu'au moindre village et fit déshonorer, quand elle ne les renversa pas, tous nos vieux monuments. De massifs retables fermèrent les fenêtres à meneaux des absides et des chapelles; on enleva aux clochers leurs pyramides élégantes que presque seuls Baume-les-Messieurs, Fertans et Moutier-Vieillard ont conservées ; leurs toits en bâtière semblables à celui d'Alaincourt, leurs char-

pentes originales épargnées pourtant à Nozeroy, Arbois et Poligny. Presque partout à ces flèches élancées qui animaient si bien le paysage, on substitua ces dômes grotesques dont la cathédrale de Besançon donna le malheureux modèle trop universellement copié. Vainement un luxe bourgeoisement correct de boiseries et de dorures essayait de couvrir les mutilations faites au nom de de l'art pseudo-païen, l'architecture religieuse était sacrifiée et les saines traditions de l'art chrétien perdues, jusqu'à ce que notre époque cherchât à en préparer le retour et le triomphe.

Dans ce rapide et cependant déjà long aperçu de nos richesses monumentales, nous n'avons entrevu ni la décoration que le moyen âge a laissée dans nos églises, ni le mobilier précieux dont il les avait remplies. Je n'ai cité ni le vaste cloître de Luxeuil, dont les faisceaux de colonnettes et les belles arcatures accusent nettement l'époque de Philippe le Hardi, ni celui de Montbenoît dont les chapiteaux ont été semés par les imagiers du xv[e] siècle de tous les produits de la flore et de la faune des montagnes. Il ne faudrait pas omettre les stalles finement ouvrées de Clairvaux et de Luxeuil, les personnages grimaçants et les animaux fantastiques qui grimpent sur les miséricordes et les formes de Saint-Claude, de Nozeroy et de Montbozon, les délicieuses arabesques et les ravissantes figures écloses sur les stalles de Montbenoît, sous le ciseau d'artistes florentins qui n'ont signé leur œuvre que

d'initiales inexpliquées. Après avoir épuisé, en décrivant les chaires, les autels, les baptistères et les tabernacles, la série des meubles de pierre ou de bois qui appellent l'attention dans tous les recoins de nos temples, il faudrait encore frapper à la porte des sacristies pour y chercher les restes de notre vieille orfèvrerie échappés à la fiscalité des grands règnes ou au pillage des grandes révolutions. Nous recueillerions ainsi à Ornans une croix et un reliquaire du cardinal de Granvelle, à Mailley un splendide ostensoir de la Renaissance, à Rougemont une croix processionnelle d'argent ciselé, donnée par un de nos plus célèbres archevêques à la paroisse voisine de son berceau ; ailleurs des calices, des bénitiers, des encensoirs, qui sont des bijoux plus par la perfection du travail que par le prix de la matière. Ce qu'il faudrait sauver de la destruction, ce seraient les nombreuses croix monumentales qui marquent la limite des territoires et l'emplacement des cimetières. La Haute-Saône et le Jura, plus encore que le Doubs, en possèdent de charmantes, aussi intéressantes par leur date que par le fini de leurs sculptures. Ce seraient encore ces dalles tumulaires où nous apparaissent, pieusement recueillis dans le repos de la mort, les chevaliers avec leurs armures, les prélats et les prêtres avec leurs ornements d'apparat, les artisans avec les emblèmes de leur métier, les magistrats avec les insignes de leur judicature. Toute cette galerie pittoresque, naïvement et quelquefois artistement gravée et sculptée par les divers siècles

dans les vastes nécropoles de Bellevaux, de Theuley, de Baume-les-Messieurs ou dans les plus obscurs de nos villages, prendrait place dans nos musées et nos collections lapidaires. Nous aurions ainsi les portraits des grandes figures de notre histoire, des Chalon, des Montbéliard, des Vaudrey, des La Roche et des Rougemont, et de cent autres familles féodales ; à côté d'elles nous aurions aussi les images moins illustres, mais non moins précieuses, des gens du peuple et de la bourgeoisie, qui représentent encore mieux notre passé, parce qu'ils ont travaillé davantage à préparer notre avenir.

Après les tombeaux, ce qui a de préférence exercé l'habileté des sculpteurs et appelle surtout l'investigation des archéologues, ce sont les statues du Christ et des saints, dont les niches des façades ou les retables des grandes églises, comme ceux des moindres oratoires, sont peuplés à l'infini. Les scènes de la Passion, sculptées en groupes ou en bas-reliefs, les crucifix de tous les styles et de toutes les époques, ne sont dépassés en nombre que par les représentations de la Vierge. Tantôt assise, tenant l'enfant Jésus sur ses génoux, suivant la tradition de l'art des premiers siècles, tantôt debout, portant son fils dans ses bras d'après la formule gothique, Notre-Dame de Franche-Comté apparaît quelquefois supportée sur les rameaux vivants de l'arbre de Jessé, à Sornay par exemple, et dans l'église paroissiale de Gray.

Le moyen âge avait ses saints de prédilection qu'il

représentait toujours au moment le plus caractéristique de leurs légendes, facilement reconnaissables dans les attitudes les plus variées, par les attributs singuliers dont il ne les séparait jamais. On peut être certain de rencontrer partout les douze apôtres, saint Nicolas ou saint Denis ressuscitant les morts, saint Roch montrant ses plaies, saint Antoine agitant sa clochette pour écarter les épidémies, saint Sébastien percé de flèches ou saint Etienne portant sur la tête les pierres de son martyre. Les deux saints Jean, saint Pierre, saint Hubert, saint Claude, sainte Marguerite ne sont pas moins populaires, mais il est d'autres saints dont la représentation est plus rare et qu'il faut aller chercher dans des lieux privilégiés. Besançon fournira saint Ferréol et saint Ferjeux portant leurs têtes; Etrabonne, les rois mages si célèbres dans les légendes et les chansons comtoises; Froidefontaine, les sept dormants et leurs bourreaux; Sornay, saint Genès et son violon, Cernay, saint Christophe traversant une rivière, et saint Henri tenant d'une main l'épée, de l'autre l'image d'une cathédrale.

Toutes ces figures taillées dans la pierre ou le bois et fréquemment polychromées, seraient faciles à classer par époques, soit d'après le style des têtes et des draperies, soit au moyen des armoiries du donateur peintes souvent sur leur piédestal. Leur ensemble, réuni à quelques peintures sur bois des vieux maîtres, à quelques fresques à demi-effacées, aux rares dyptiques à volets qui survivent çà et là,

donnerait ample matière à l'un des plus curieux chapitres de notre histoire artistique.

L'art religieux du moyen âge a exercé sur les constructions civiles une influence qui ressort de tous leurs détails et de tous leurs aspects. Cette action s'étend même sur l'architecture militaire, dont les formes massives empruntent quelque chose aux dispositions principales plus qu'à l'ornementation de nos églises. On aperçoit cette empreinte même dans les remparts imposants de nos vieux donjons qui ont résisté aux attaques des hommes et et du temps. Le XIIIe siècle a vu bâtir la tour d'Etrabonne, les siècles suivants Balançon et Fondremand, Cordiron, Corcondray, Venères, Châtelot, Belvoir, autant de forteresses fameuses dans les récits de nos guerres. Quand l'époque des demeures féodales est passée, on voit paraître les résidences plus somptueuses du XVIe siècle, plus conformes au sens moderne du mot château. Elles n'ont, pour rappeler la physionomie militaire, que des tourelles inoffensives conduisant à des appartements aussi vastes et aussi soignés dans leur décoration que les hôtels bâtis en même temps par les anoblis de Luxeuil, de Besançon ou de Dole. C'est le moment où l'architecture civile multiplie partout ses créations de tout genre et de toute allure; l'énumération ou la description de ce qu'elle a laissé dans les vieilles ruelles de nos cités ou dans les plus écartés de nos villages, serait presque infinie. Pour ne pas dépasser les limites d'une simple introduction à l'étude de tout

cet ensemble, nous nous contenterons d'avoir indiqué son importance, et signalé l'utile parti que les études historiques en doivent tirer.

Si notre pays n'a pas conservé ou plutôt n'a pas produit une seule de ces œuvres gigantesques et magnifiques si multipliées dans les régions du nord et du centre, et dont une seule suffirait à la gloire des artistes du moyen âge, je crois avoir prouvé que dans sa pauvreté relative il peut montrer encore une série nombreuse d'œuvres intéressantes quoique secondaires, suffisantes à contenter l'amour-propre de notre patriotisme local.

Il est plus que temps de dresser l'inventaire de richesses si exposées à disparaître ; cette utile entreprise vous revient de droit, messieurs ; son succès, qu'une action individuelle ne pourrait atteindre, dépend de votre travail collectif dont vous pouvez à volonté faire un puissant levier. La description des monuments qui subsistent, la restitution de ceux qui ont péri, la collection de leurs dessins, les plans de leur restauration, peuvent devenir l'objet de vos concours et trouver place dans vos Mémoires. Enfin la haute influence que l'ancienneté de ses traditions et la valeur de ses membres donnent à votre Compagnie, obtiendra facilement de l'Etat, et des conseils électifs des départements et des communes, l'appui et les ressources indispensables à la conservation de ces précieux et éloquents témoins du passé.

Vous justifierez ainsi, messieurs, le double but inscrit sur la devise de votre Académie. En contri-

buant puissamment à rétablir dans les arts et dans l'architecture en particulier les règles absolues du style et du bon goût dont nous recueillerez les modèles, vous amasserez une ample moisson de matériaux pour notre histoire franc-comtoise, dont vous faites tant d'estime et à qui vous rendez de si grands services.

———

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

MONSIEUR,

La bienveillance de l'Académie vous était acquise, mais vous l'aviez méritée par vos travaux et par vos succès. Elève d'une école qui inspire le goût des études sérieuses, qui forme tant d'historiens et d'archéologues distingués, vous aviez donné la mesure de votre valeur dans plusieurs mémoires historiques sur la Franche-Comté, qui ont mérité d'être couronnés par cette Compagnie.

En appréciant votre travail sur la maison d'Oiselay, le rapporteur disait de vous : « L'auteur n'a rien omis pour que cette histoire fût aussi complète que possible, et l'on sent que, par amour pour son pays, il se plaît à recueillir tous les traits qui peuvent en relever la gloire. »

Votre discours de réception est encore consacré à signaler et à glorifier les monuments de l'art franc-comtois.

C'est ainsi un acte de piété filiale que vous accomplissez à l'honneur de la Franche-Comté. Chaque fois que vous parlerez d'elle, vous trouverez ici un auditoire sympathique et vous ne pouvez mieux remercier l'Académie qu'en consacrant vos études à la gloire de notre chère province.

UN CHAPITRE
DE LA VIE DE CHARLES WEISS.

Il y a quelques années, la Franche-Comté, la ville de Besançon, l'Académie perdaient l'une des plus hautes intelligences de ce pays, un homme d'une vaste érudition, d'un esprit fin et pénétrant, d'une grande rectitude de jugement, d'une bienveillance exquise, accessible à tous, sans distinction d'opinion ni de classe, et qui, par son dévouement sans limites à sa province, à ses intérêts, à son avenir, à tout ce qui pouvait l'honorer, l'illustrer, la défendre, avait mérité d'être proclamé le dernier Franc-Comtois, singulier éloge qu'il répudiait lui-même, mais dont il était digne. J'ai nommé Charles Weiss.

Sa mort fut un deuil public pour cette ville, en même temps qu'une perte vivement ressentie dans le monde des lettres. Avec lui s'éteignait une de nos gloires ; il emportait dans sa tombe des trésors d'érudition dont il s'était malheureusement réservé les secrets. Les amis de Weiss, ceux-là qui en si grand nombre avaient pu apprécier toute la bonté de son cœur, ceux même qui, étrangers au pays, ne le connaissaient que par son nom ou par ses travaux, tous comprirent qu'avec lui était brisé le lien le plus étroit qui rattachait la Franche-Comté à son origine, à son histoire, à ses illustrations, à son passé

tout entier. Comment, en effet, à une époque où le sentiment du patriotisme va s'affaiblissant chaque jour, comment retrouver un homme rivé pour ainsi dire à son pays natal, Franc-Comtois partout et toujours, depuis les premières années de son enfance jusqu'à sa dernière heure? Estimé de tous, entouré des plus vives affections, au milieu d'amis sincères et dévoués, il avait conservé avec toute la fraîcheur de son esprit les plus heureux dons de la jeunesse, et ceux qui pleuraient autour de sa tombe semblaient avoir oublié qu'il était déjà arrivé au terme que la Providence a fixé à la vie.

La dette que ma reconnaissance vient aujourd'hui payer à sa mémoire, a déja été acquittée par d'autres plus autorisés que je ne saurais l'être. Le nom de Weiss a été honoré par d'éloquents regrets et des hommages bien dus à ce vétéran des lettres comtoises. Vous n'avez pas oublié l'éloge que lui a consacré devant vous, avec les accents émus de l'amitié, notre digne secrétaire perpétuel si regretté lui-même, M. Perennès. Un magistrat éminent, modèle d'indépendance et de fermeté, lui a consacré une notice dont le souvenir n'est point effacé. Une autre société littéraire a entendu le récit de sa vie, à la fois si modeste et si pleine, de la bouche de cet autre érudit qui, formé à son école, l'a remplacé dignement. Enfin, le panégyriste par excellence, l'écho si heureusement inspiré de nos gloires comme de nos malheurs, a retracé avec cette puissance qui lui est propre, l'existence de Charles Weiss.

Aussi ce n'est pas sans une certaine témérité, je me hâte de le reconnaître, que je viens à mon tour vous parler de lui ; mais si tout a été dit ou écrit de main de maître sur l'ensemble de cette vie, si les juges les plus compétents ont apprécié le caractère de l'homme et les travaux du savant, il m'a paru qu'il restait encore quelques coins inexplorés dans la longue existence de notre éminent compatriote, et que l'auteur de tant de biographies ne pouvait avoir lui-même une biographie trop complète. Mes souvenirs personnels et l'étude de sa correspondance m'ont révélé des détails qui ne sont pas encore connus ; j'ai pensé qu'il ne serait pas sans utilité de les mettre en lumière, comme des documents précieux sur son caractère, ses amitiés, ses œuvres et sur l'influence qu'il a exercée dans notre pays.

Cette correspondance qui me guidera dans ce récit, Charles Weiss m'a laissé en mourant la mission de la classer, me donnant ainsi un témoignage d'estime et d'affection que je ne saurais oublier; il m'a paru que, pour me conformer à ses volontés dernières, il était de mon devoir d'en extraire ce qui pourrait présenter quelque intérêt et de le faire en quelque sorte revivre par elle.

I.

Charles Weiss est né à Besançon le 15 janvier 1779; il fut l'artisan de sa fortune et le fils de ses œuvres : Weiss, qui avait toutes les qualités des

natures heureuses, une distinction native, un bon sens aimable, le charme et la grâce, qui savait tout dire avec esprit et mesure, était un enfant du peuple. Son père, ouvrier bonnetier, vivait, satisfait de son état, du produit de son industrie. Les premiers regards de l'enfant se fixèrent ainsi sur un intérieur de paix et de travail; il se ressentit de cette existence difficile, fit ainsi un utile apprentissage de la vie, et ne songea ni à rougir ni à s'enorgueillir de sa modeste origine.

A peu près à la même époque et dans cette même ville, le 29 avril 1780, venait au monde un homme dont l'esprit devait toucher à tous les genres avec une audace heureuse, et auquel était réservée dans notre littérature une place exceptionnelle et toujours élevee. Bien que différents de caractère, Weiss et Charles Nodier devaient former de bonne heure une de ces amitiés étroites que ni le temps ni la distance ni les événements ne purent altérer. Les deux familles se connaissaient peu. Avocat distingué, aux habitudes laborieuses, ancien professeur à l'Oratoire, le père de Nodier cultivait les lettres avec ardeur. Les deux enfants se rencontrèrent cependant à l'école dès l'âge de huit ans, puis au collège de Besançon, où, grâce à la gratuité de l'enseignement, Weiss continua son éducation littéraire. Leur liaison fut immédiate, et ils vécurent comme deux frères jusqu'à l'âge de seize ans.

Dans le calme où s'écoulent les premières années de Weiss, nous pouvons deviner ce qu'il sera toute

sa vie, un esprit sage et modéré. C'était le temps où les idées philosophiques ou révolutionnaires prenaient chaque jour un nouvel essor ; déjà on sentait l'approche des tempêtes qui n'allaient pas tarder à se déchaîner sur la France. L'enfance de Weiss garde sa sérénité au milieu de cette tourmente, et au moment où la révolution éclate, il est assez heureux pour échapper aux fureurs des partis. Nodier est élu en 1792 membre d'une des plus fougueuses sociétés populaires, celle des Amis de la Constitution, où il joue un rôle actif. Il a douze ans à peine lorsqu'il prononce un discours de réception dont le style ciselé avec art indique une précoce entente de la période. Weiss se contente d'être un enfant modeste, auquel suffit l'horizon restreint de ses devoirs et de ses études ; il demeure attaché à ses occupations habituelles, non sans s'effrayer et s'attrister des violences dont il est le témoin. Quand les écoles sont fermées et les professeurs dispersés par les orages politiques, l'enfant rentre dans l'atelier de son père et le seconde dans son travail. Plus tard, lorsque la France encore déchirée par les partis a chassé l'ennemi et se dispose à recouvrer son rang parmi les nations, Weiss fréquente les cours de l'école centrale, écoute Droz professer les belles-lettres, et apprend en même temps le droit public, à la grande surprise de Nodier, qui n'apprécie que les études littéraires. Nodier continue à se mêler aux luttes politiques, sa jeunesse est troublée et tout entière au combat, il quitte sa ville natale pour se fixer à

à Paris ; Weiss ne songe point à l'imiter ; il y a déjà en lui cet amour de la Franche-Comté qui sera le côté le plus saillant et le plus original de son caractère, la préoccupation constante de sa vie. Un jour cependant il est arrêté dans la promenade Granvelle pour avoir pris part à une conspiration royaliste ; mais il est aussitôt mis en liberté. S'il porte quelques années plus tard la tunique des philadelphes, c'est surtout par condescendance pour Nodier ; il rit tout le premier du costume et des statuts adoptés par la société, et il ne montre jamais d'enthousiasme pour la forme républicaine, qui n'est à ses yeux ni conforme à nos traditions ni favorable à la vraie liberté.

La municipalité de Besançon remarque en lui de l'intelligence et des habitudes laborieuses ; elle l'appelle aux fonctions de secrétaire de la mairie ; il lui en coûte peu de renoncer à ses travaux manuels ; son goût pour les livres ne tarde pas à se révéler, et c'est pour eux et par eux qu'il vivra désormais.

Il y avait alors à Besançon des bibliothèques curieuses et de nombreux amateurs d'ouvrages anciens, MM. de Roussillon, de Billy, le libraire Deis, l'ami de Charles Weiss et de Nodier. C'était le temps où les livres se vendaient à des prix élevés : point d'Elzevirs à moins d'un louis ; certains, comme le Regnier, trois à quatre louis ; d'autres comme l'*Imitation*, huit à dix louis. Tous les *Princeps* passaient cent francs. Chardin avait alors pour cent mille écus de livres en quinze ou dix-huit cents volumes.

Weiss, lui aussi, se créa sa bibliothèque; il collectionna surtout les Elzevirs indiqués dans les bibliographies; c'est, disait-il naïvement, la seule folie de ce genre qu'il se permettra jamais; c'est moins le nombre que le bon, le beau, le rare et le précieux qu'il recherche. Il était déjà, à cette époque, aimable, spirituel, de relations faciles, il avait la plume élégante, et il se trouva bientôt en rapport avec des personnes intelligentes et honorables du pays. Il lut beaucoup, et commença ainsi fort jeune à se composer un riche trésor d'érudition et de science. Son amitié avec Nodier devait, sous ce rapport, lui être profitable. Nodier avait les mêmes goûts que Weiss, il employait son temps à Paris à fouiller dans les bibliothèques privées comme chez les libraires. Il encourageait Weiss dans ses recherches. Tous deux se consultaient, s'éclairaient mutuellement et échangeaient de temps à autres quelques volumes.

C'est une chose digne de remarque que cet amour de l'étude, ce besoin d'apprendre qui s'empare à ce moment de ces deux hommes, et que toutes les difficultés ne font que rendre plus vif et plus ardent. Remise à peine de ses ébranlements, saignant encore de ses blessures, la France semblait, au commencement de ce siècle, avoir perdu l'amour des travaux de l'esprit ; les anciennes écoles avaient été fermées, les nouvelles n'étaient que timidement et incomplètement ouvertes ; et voilà qu'abandonné à lui-même, mais poussé par une vocation irrésistible, Weiss se confine dans ses livres, il travaille

sans guide mais sans trêve, suivant ses inspirations et ses goûts : les hommes à forte sève viennent seuls et n'ont pas besoin d'autre guide qu'eux-mêmes.

Dans les premières années de l'empire, et lorsque la littérature impériale officielle prescrivait à tout jeune auteur, désireux de renommée, d'écrire quelques poèmes d'un genre classique et méthodique, Weiss se borne à composer des poésies légères ; il conservera toute sa vie ce goût pour la poésie, et se distinguera par une grande facilité de versification. Il étudie les poètes satiriques, apprécie tout spécialement Perse et Juvenal, et forme le projet de suivre l'exemple de Taillade d'Hervilliers et de traduire Perse en vers français, entreprise difficile qui demande une connaissance non ordinaire de la langue latine et une habitude non moins grande à manier la langue française, puis il renonce à cette idée pour étudier la vie et les œuvres de Perse ; il recherche les causes de l'obscurité de son style, et, à l'imitation du poète latin, tout imprégné de son modèle, il compose, lui aussi, en 1809 une satire contre la paresse, qu'il soumet à l'appréciation de l'Académie de Besançon.

Son œuvre fut accueillie avec faveur. Nul plus que lui n'avait le droit de recommander le travail, et, en attaquant la paresse, on ne pouvait pas dire qu'il censurait ses propres penchants. Weiss s'élève contre cette disposition de notre nature qui nous porte à vivre dans une douce quiétude d'esprit, dans cet état qui fut cher à Horace, à Montaigne, à Cha-

pelle, à Lafontaine, etc. La pièce est habilement faite, le vers de douze syllabes coule de source, parfois avec un peu d'emphase et de pompe. La coupe du vers de huit syllabes, moins cadencée, moins solennelle et plus rapide, convenait mieux à la muse de Weiss et aurait permis de reproduire plus fidèlement la poésie concise et nerveuse de l'auteur latin. Le vers satirique exige une énergie d'expression à laquelle notre langue prolixe et redondante n'est guère propre ; mieux vaudrait une rudesse virile que les périphrases et les figures, quand il s'agit de satire et surtout de Perse le satirique. Nous ne citerons que ce court passage :

Tu diras que me fait une gloire importune,
A mes faciles vœux suffira ma fortune ;
Les services rendus par les miens à l'Etat
Sur mon nom trop fameux répandent trop d'éclat.
Il est vrai, jusqu'ici sans nulle défiance
J'ai goûté les plaisirs que permet l'opulence ;
Mais je suis jeune encore et quand viendra le temps
Doucement m'avertir de la marche des ans,
Quittant sans nul regret le plaisir pour l'étude,
J'irai me renfermer dans quelque solitude ; etc.

Weiss songe aussi à faire l'éloge de Malesherbes et communique le plan de son travail à Nodier ; il avait cru devoir diviser son sujet, mais, d'après Nodier, un tel éloge devait être empreint de mouvement et de vie comme celui de Richardson, par Diderot, comme celui d'Elisa Drayer, par Raynal, et ne pouvait ressembler à un récit froidement symétrique. Weiss se demande ce qu'il dira de la mort

de Louis XVI, de l'attitude de Malesherbes plaidant la cause du roi détrôné, l'assistant dans sa prison, le suivant à l'échafaud. « Malesherbes, lui répon-
» dait Nodier, est un héros de courage et de dévoue-
» ment, qui obtiendra de toutes les nations civilisées
» le même tribut d'hommages ; malheur au républi-
» cain farouche qui méprisera sa cendre, et ne se
» prosternera pas au souvenir de ses vertus. Ecris,
» ajoutait Nodier, tu as du goût, de l'esprit, de la
» sensibilité, il n'en faut pas davantage. »

Malgré son peu d'ambition, Weiss ne s'accommodait guère de ses fonctions de commis de bureau; la fortune ne l'avait point traité favorablement; il s'était habitué à ses rigueurs et se résignait; il vivait avec la plus grande économie. « Je me propose
» d'aller à Dolé, écrivait-il à un de ses amis le 13
» janvier 1807, mais je vous avouerai que mes res-
» sources actuelles ne me permettent pas de m'y
» rendre en voiture, et je dois attendre que le temps
» soit beau pour me mettre en route. » Des hommes de cœur lui cherchèrent une position meilleure. Nodier la lui promettait et voulait partager avec lui sa fortune. « Quand j'aurai assez, lui disait-il, tu auras trop. » Mais Nodier n'était point riche, ne pouvait jamais avoir assez et courait lui-même après la fortune. Dans ses généreuses illusions de jeunesse, il rêvait, pour celui qu'il avait laissé en province pauvre et obscur, des fonctions de nature à donner honneur et argent. Weiss ajoutait peu de foi à ses promesses et lui répondait : « Il fut un temps où

» tout l'argent que tu espères pour moi, aurait bien » pu m'éblouir et me faire tourner la tête, mais j'ai » la tête meilleure que dans le temps dont je parle. » Je puis cependant apprécier les choses et les esti- » mer à leur valeur. » Le maréchal Moncey, MM. Daclin, maire de Besançon, Seguin et Bouvier, essayaient mais vainement de le faire nommer inspecteur de la librairie. Le préfet Jean de Bry, de concert avec M. Daclin, devait donner à Weiss un concours plus efficace. La bibliothèque était, en 1811, confiée aux soins de M. Coste, l'ancien bibliothécaire de l'Ecole centrale, et qui était en même temps receveur des hospices. Sa mort laissant vacantes ces deux places, M. de Bry, qui se distinguait non-seulement comme administrateur, mais comme écrivain, ainsi que le prouvent ses nombreuses lectures à l'Académie, qui connaissait bien les hommes et avait pu apprécier Weiss, comprit de suite tous les services qu'avec ses aptitudes spéciales, son érudition, ses habitudes laborieuses, il pourrait rendre dans une bibliothèque publique, et en juin 1811 le secrétaire de la mairie devenait bibliothécaire de cette même ville de Besançon.

Rien ne pouvait être plus heureux pour Weiss et pour la ville, rien de plus habile de la part du préfet qu'une telle détermination. Elle honore M. de Bry et lui mérite la reconnaissance de notre pays. Que serait devenu Weiss dans ses modestes fonctions administratives ou dans toute autre carrière ? La place de bibliothécaire convenait admirablement

à sa nature. Weiss est désormais dans sa vocation, il pourra augmenter son érudition, appliquer sa science dans le milieu spécial qui lui convient et la faire servir au bien de tous. Cette bibliothèque, il va non-seulement la classer, mais l'augmenter, l'enrichir chaque jour. Elle devait être la préoccupation constante de ses pensées, et, grâce à son zèle et à sa persévérance, devenir l'une des plus remarquables collections de la province. Weiss restera dès lors courbé sur ses livres, extrayant, annotant, méditant, écrivant par amour de l'étude et par dévouement à son pays (1).

II.

La bibliothèque de Besançon, au moment de la nomination de Weiss, ne contenait que cinquante

---

Weiss ne songea point à faire connaître de suite à Nodier sa nomination de bibliothécaire. Nodier, surpris de son silence, le lui reprocha avec cette originalité de style qui distingue son talent :

« J'ai un autre grief contre toi, c'est de ne pas me faire part » des choses qui te sont agréables et avantageuses. On m'écrit » que tu es bibliothécaire, et le diable m'emporte si je m'en » doutais. On ajoute que tu attends une place très supérieure, » et que Dieu me damne si j'en savais quelque chose. As-tu » peur, dans le premier cas, d'être obligé de me prêter les *Insectes* » d'Olivier, et dans le second de te trouver engagé à me ménager » la place de bibliothécaire quand tu seras porté à une autre? » Tu en feras ce que tu voudras, mais tu me devais de m'instruire » de tes prospérités, ou tu ne me regardes plus comme ton ami : » tire-toi de ce dilemne. Au reste, je suis bon diable et je me » félicite de ton bonheur, comme si tu avais daigné m'appeler à » y prendre part. Il me semble qu'avec la possibilité de cumuler » tes deux places et un joli logement par là-dessus, tu es presque

mille volumes, elle en renfermait à sa mort plus de cent trente mille. Ses démarches pour en accroître le nombre sont incessantes, et il n'épargne ni sa peine, ni son temps, ni son pécule. Un ouvrage vient-il d'être publié, il le reçoit presque immédiatement, tant sa notoriété est grande dans le monde des lettres. Le plus souvent l'auteur sollicite son avis, et l'un d'eux lui écrit : « Vous qui avez tout » lu, vous lirez peut-être mon livre; je serais très » flatté si j'obtenais votre suffrage. » Rencontre-t-il un ouvrage incomplet, il s'efforce aussitôt de le reconstituer. Ses amis échangent en outre avec lui de nombreux volumes qui vont garnir la bibliothèque publique au détriment de la sienne propre. La recherche des livres anciens est l'une de ses constantes préoccupations, et cette passion que nous constatons en lui dès sa jeunesse, ne fait que grandir avec l'âge. Elle inspire à un poète comtois ces vers, gracieuse et fidèle expression de la vérité :

Weiss orne avec idolâtrie
Son palais de livres nombreux,
Trésor public de la patrie,
Accru de ses dons généreux.
Là, toute œuvre l'éclaire,
Tout savoir lui sourit,
Hormis le savoir-faire
Dont il n'a pas l'esprit, etc.

» aussi heureux qu'il soit possible de l'être. Garo les refroidisse-
» ments de cœur ! Ne m'en suis-je déjà pas aperçu? O mon
» ami, tâche de ne pas devenir sec, en devenant un peu riche. Tu
» aurais trop perdu au change, si tu avais vendu la sensibilité à
» ce prix. »

Comme Weiss est persuadé qu'en matière de livres les trouvailles sont faciles à Paris, la plupart de ses lettres à Nodier contiennent des demandes de volumes. « Sais-tu que tu n'es pas dégoûté, lui » répondait Nodier, de demander de beaux manus» crits à bon marché pour la bibliothèque de Besan» çon ? Un beau manuscrit est une chose fort rare » à Paris, au moins dans le commerce, et quant au » bon marché, il n'y en a plus. Le seul moyen de » s'enrichir de beaux manuscrits à bon marché, c'est » de frapper aux portes des vieilles bibliothèques » provinciales, où il pourrait s'en trouver encore, » car c'est de là qu'ils nous viennent quand il en » vient. » Weiss ne l'ignore point, et c'est là qu'il frappe le plus souvent avec succès.

Mais tout en déclarant qu'on ne trouve plus rien à Paris, Nodier envoie de temps à autre à Besançon quelques rares exemplaires dont il ne se sépare d'ailleurs qu'à regret, et en priant son ami d'indiquer par une note le nom du donateur. Weiss non-seulement accède à sa demande, mais l'éclaire sur la valeur de nombreux volumes, lui facilite ses recherches bibliographiques. Tous deux ont la même passion, mais sans se faire concurrence ; Weiss recherche surtout les manuscrits anciens, les romans de chevalerie, les œuvres théologiques ou philosophiques amassées autrefois à Besançon dans les abbayes de Saint-Vincent et de Saint-Paul. Nodier estime les petits livres bien conservés, choisis, splendides d'or et de maroquinerie, les reliures de

Derosne, de Deseuille ou de Pasdeloup, qui se vendaient déjà à des prix excessifs.

D'autres Comtois n'oublient point la bibliothèque de Besançon; mais ce n'est que plus tard et sous la monarchie de Juillet qu'elle devait s'augmenter dans de notables proportions. A cette époque, Jouffroy, Clément, Cuvier, Pouillet, lui enverront des ouvrages de philosophie, d'histoire, de critique littéraire, et obtiendront du ministère de fréquents envois de livres. MM. Dugas-Montbel, Peignot, Jolyet, de Dijon, etc., se feront acheter par Weiss et achèteront pour lui de nombreux volumes.

Lorsque Courvoisier, qui a pour lui estime et affection, devient ministre, Weiss ne songe point à solliciter des fonctions plus élevées ou plus lucratives, il demande des livres, et comme il ne réussit point dans ses démarches, il écrit au garde des sceaux cette lettre, mélange de familiarité et de respect :

« Monseigneur,

» Avant de quitter Besançon, j'eus l'honneur de
» vous prévenir qu'en venant à Paris, je n'avais
» d'autre but que de vous demander des livres et des
» médaillons pour notre bibliothèque. Vous avez eu
» la bonté de m'encourager à faire ce voyage.

» Quelle n'a pas été ma surprise de vous entendre
» dire ce matin que pour obtenir des livres du mi-
» nistre de l'intérieur et des médaillons de M. de La

» Bouillerie, il fallait une demande de M. le maire !
» Dans ce cas, il était bien inutile que je vinsse à
» Paris. J'aurais du moins gagné les frais du voyage.

» Cependant il ne m'est pas encore arrivé de
» m'en retourner les mains vides; il serait par trop
» piquant que je n'obtinsse pas pour notre ville, d'un
» ministre franc-comtois, ce que j'ai obtenu sans dif-
» ficultés de M. de Corbières, que je n'ai jamais vu,
» pas même pour le remercier. Vous me le répéte-
» riez, monseigneur, que je ne pourrais le croire.

» Pour me faire accorder tout ce que je demande,
» il suffit que vous ayez la bonté de faire écrire un
» mot à M. de Montbel pour lui demander de donner
» à la ville de Besançon un exemplaire des ouvrages
» existant au dépôt de l'intérieur; un autre mot à
» M. de La Bouillerie pour les médailles du règne de
» Charles X.

» Veuillez avoir la bonté d'expédier promptement
» ces petites affaires afin que je puisse m'en retourner
» promptement.

» Je suis, etc.

» Paris, 30 novembre 1829 (1). »

Augmenter le dépôt confié à ses soins, était assurément fort louable, mais telle n'est point la seule

(1) C'est dans ce voyage de novembre 1829 que Weiss perdit sa malle, ce qui ne lui permettait pas de se présenter au ministère. Le secrétaire de M. Courvoisier, M. Guichard, lui écrivait à ce sujet le 5 novembre : « Eh bien ! mon cher compatriote, avez-vous retrouvé vos culottes ? Il paraît que non, puisqu'on

préoccupation de Weiss, il veut en classer, en coordonner tous les nombreux volumes. En 1821 ce classement n'était qu'à peine ébauché; Weiss, avec cet esprit de méthode et de classification qui le caractérise, organise les archives, les vieilles chartes, et, grâce à un travail continu, qui est la joie de sa vie, il met de l'ordre dans cette masse confuse de volumes. Son rêve est d'établir un catalogue raisonné, avec notes, appréciations, commentaires; ce catalogue indiquera le degré de rareté des ouvrages, renverra à Brunet pour les livres très rares dont la description exacte peut être utile aux bibliothèques et aux amateurs, mentionnera lui-même avec détails ceux que Brunet aura omis ou imparfaitement décrits, signalera l'origine de tout livre provenant d'une bibliothèque célèbre, fera mention de toute signature ou annotation ajoutant à la valeur d'un exemplaire. Enfin une notice sera consacrée aux donateurs ainsi qu'aux auteurs comtois. C'est là assurément un plan des plus vastes qui exige une volonté forte et obstinée que rien ne décourage, une intelligence attentive et qui ne laisse rien de côté, une passion pour le travail qui brave toutes les difficultés. Weiss

---

n'a pas encore eu le plaisir de vous voir à la chancellerie. J'ai fait part de votre embarras à Sa Grandeur qui, tenant fort peu, comme vous le savez, à l'étiquette, a ri de vous voir retenu chez vous par un tel contretemps. Elle eût certainement préféré vous voir plus tôt avec vos habits de voyage que plus tard dans vos plus beaux atours. Cependant, la plus parfaite liberté vous est laissée, comme de juste, etc. »

espérera longtemps mener à fin cette œuvre gigantesque, mais le temps et la collaboration d'hommes jeunes et actifs lui manqueront. Pour une telle œuvre, il lui eût fallu laisser à d'autres le soin de cataloguer, et ne se réserver que les notes inédites, le côté littéraire, critique et savant. Or Weiss en était réduit à ses propres forces. Le premier volume qui parut et qui contenait le catalogue de théologie, resta inachevé; deux volumes suivirent, le premier comprenant la partie historique, le second, publié en 1846, contenant le catalogue de littérature. Tous trois ont assurément leur valeur et sont d'un haut intérêt, et cependant nous devons regretter qu'ils ne soient pas plus complets. Un catalogue fait par Weiss ne pouvait en effet ressembler à un catalogue de libraire, et devait contenir des faits littéraires peu connus. Le catalogue de Crevenna lui-même, qui n'était ni littérateur ni écrivain, a beaucoup d'utilité et d'attrait; qu'eût donc été l'œuvre de Weiss s'il lui eût été donné de l'exécuter comme il l'avait conçue tout d'abord?

Tout en recherchant le livre, Weiss n'était point exclusif dans ses affections; il estimait tout ce qui pouvait avoir dans le présent et dans l'avenir quelque avantage pour la science; autographes, médailles anciennes, portraits curieux, gravures rares, il collectionnait tout avec bonheur, heureux d'augmenter le dépôt confié à ses soins. C'est ainsi que nous le voyons, en 1817, essayer de réunir les portraits de tous les hommes célèbres que la Franche-

Comté a produits. Désireux de faire admirer son pays, il demande à ses amis de dessiner les sites pittoresques de la province. Dusillet doit fournir les vues et les monuments de Dole; Martin, de Gray, des souvenirs de la ville de Gray; un dessinateur habile, M. Richard, de Lons-le-Saunier, des paysages du Jura. A cet ensemble s'ajouteront des notices historiques sur les différentes villes et les châteaux de la Comté. Weiss essaie, à la même époque, de recueillir des autographes comtois, des monnaies anciennes; il est secondé par l'abbé Richard, un érudit qui se faisait couronner par l'Académie de Besançon, en attendant qu'il prît place dans cette Compagnie.

En 1836, David d'Angers envoie à Weiss les médaillons des hommes illustres ses compatriotes, en lui disant qu'il était fier et heureux de lui offrir l'expression de sa profonde estime. Weis lui adresse en réponse une lettre qui donne à la fois l'idée de son désintéressement et de sa manière d'écrire. Veuillez, à ce double titre, me permettre de la placer sous vos yeux :

« Je savais depuis longtemps, dit-il, que vous » étiez le premier de nos artistes; je vois que vous » en êtes aussi le plus aimable et le plus gracieux. » Le présent inestimable que vous me faites des » médaillons de nos illustres compatriotes perdrait » de sa valeur à mes yeux si vous ne me permettiez » d'en faire, en votre nom, hommage à la ville, » qui vous en témoignera sa reconnaissance. Elle

» vient, comme vous le savez sans doute, d'acquérir le plâtre de votre admirable statue de Cuvier pour décorer la grande salle de la bibliothèque, dont cette statue sera désormais le plus bel ornement. Dans une des parties de cet édifice est une salle plus petite, où nous avons déjà réuni les bustes de quelques Bisontins illustres, tel que celui de l'auteur de la *Sophonisbe*. C'est en face que je me propose de placer celui de Victor (1), que vous avez la bonté de me promettre. Je rangerai tout autour de cette salle les médaillons dans des cadres simples, mais de bon goût. Cette salle prendra votre nom, et si je ne craignais, dans mes remerciements, d'avoir l'air de vous faire une nouvelle demande, je vous dirais qu'il n'y manque que votre portrait pour compléter la décoration.

» Les personnes qui vous ont parlé de moi l'ont fait dans des termes bien exagérés; mais je ne puis leur en vouloir puisque je leur suis redevable des affectueuses lettres que vous avez eu la bonté de m'écrire et qui m'ont fait un si grand plaisir; c'est à moi qu'il convient d'être fier d'appartenir à une compagnie dont vous faites la gloire; aussi veuillez me considérer comme un de vos fervents admirateurs et croire que je serai toujours pénétré d'estime pour le talent quand il est comme en

(1) Victor Hugo.

» vous uni aux qualités de l'esprit et à l'élévation
» du caractère.

» Veuillez agréer, etc. »

L'affection de sa mère et l'intimité de quelques amis suffisaient à Weiss au milieu de ses opiniâtres travaux ; il avait un culte pour sa mère et il ne cessa jamais de lui prodiguer mille soins et mille tendresses. Dieu permit qu'elle lui fût longtemps conservée et elle vécut respectée et aimée de tous, sous la protection de ce fils dont elle pouvait être fière. Nodier eut pour elle un véritable et constant attachement, et, en 1836, écrivait à Weiss : « Je me
» flatte que ta mère se porte toujours bien ; je me
» flatte de l'idée que c'est elle qui nous pleurera. »
Il appréciait la rectitude de son bon sens et tenait beaucoup à son estime. « Ta bonne mère, que j'em-
» brasse, écrivait-il en 1833, ne pensait guère, quand
» nous étions petits, qu'on parlerait tant de moi, et
» je te jure qu'il y a bien peu de gens au monde
» auprès desquels je me trouvasse plus content de
» passer pour quelque chose. » Les amis intimes étaient Viancin, que distinguaient déjà l'élégance de style, le sentiment de l'harmonie, la finesse d'esprit, don Grappin, que les intimes appelaient Nestor Grappin, un savant parmi les savants, devenu avec l'âge doux, modeste, paisible, qui avait vécu une grande partie de ses longues années dans le XVIIIe siècle et qui donnait à Weiss, sur cette grande époque, les plus curieux détails. Puis venaient le professeur Genisset, le baron Daclin, protecteur de

Weiss à ses débuts, et qui, d'après l'expression de ce dernier, joignait à une fermeté de caractère peu commune une bonté de cœur et une bienveillance qui lui gagnaient l'affection de tous.

Parfois, Weiss quitte ses livres pour se rendre à Paris; ses voyages ont le plus souvent un but utile; ils lui permettent de consulter un grand nombre de livres dans les bibliothèques publiques et d'accroître ses relations dans le monde des lettres. Nodier allait à sa rencontre, afin, disait-il, de ne point le laisser tomber dans les mains trop empressées de ses innombrables amis; il l'installait chez lui; là, Weiss était choyé, fêté comme un frère; il apportait habituellement des curiosités bibliographiques dignes de l'écrin de son ami; celui-ci, de son côté, lui montrait des bijoux qu'il n'étalait pas aux yeux du vulgaire : c'était alors jour de fête chez Nodier; on y réunissait à des dîners tout séquanais tous les amis. Chacun se disputait le plaisir de le recevoir; les amis de Nodier devenaient les siens, à ce point que ce dernier s'en plaignait parfois, et déclarait qu'il ne profitait point suffisamment du séjour de Weiss: « Tu as, lui disait-il, l'heureuse facilité d'aimer » beaucoup, facilité dont je jouissais dans ma jeu- » nesse, mais que le temps m'a fait perdre. » Pouillet lui adressait les mêmes reproches : « Vous me déso- » lez, mon cher ami, avec vos courses et vos visites, » lui écrivait-il, et quand vous êtes à Paris, il n'y a » ni moyen de vous voir, ni moyen de vous trouver; » vous allez partir dans deux jours et je ne vous aurai

» pas vu deux minutes. » Il retrouvait là d'autres Comtois, Félix de Sainte-Croix, le baron d'Allarde, un de ses amis d'enfance, doué d'intelligence et d'esprit, plus connu sous le nom de Francis, et que la fortune avait comblé de ses dons; Rouget de Lisle, qui vivait dans la pauvreté et qui fut constamment malheureux. Tous essayaient de le retenir auprès d'eux; on lui offrait une position honorable à la bibliothèque royale, avec la promesse d'y remplacer l'illustre conservateur Van Praet; plus tard on lui proposait les fonctions de bibliothécaire au palais de Saint-Cloud; mais, aussi peu soucieux de sa gloire littéraire que de sa fortune, Weiss refusait tout et ne voulait être bibliothécaire que dans sa ville natale, inébranlable dans son dévouement à son pays, estimant qu'il devait vivre où il pouvait faire le plus de bien, assez sage pour préférer à de brillantes situations sociales une vie calme et heureuse au milieu de ses amis, et une position modeste qui tirait de sa personne tout son lustre. C'est là une philosophie qui n'est pas à l'usage de tous et à laquelle nous le verrons rester fidèle dans tous le cours de sa carrière.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE

De 1874

Par M. Léon MARQUISET.

ÉTUDE COMPARÉE

Des conditions d'existence des ouvriers en France avant 1789 et jusqu'à nos jours.

MESSIEURS,

C'est une bonne fortune pour le rapporteur de votre commission d'économie politique d'avoir à vous rendre compte du concours de 1874. Un seul concurrent, il est vrai, a répondu à votre appel. Mais un mémoire tel que celui qui vous a été adressé, suffit pour justifier le choix du sujet proposé aux concurrents : *l'Etude comparée des conditions d'existence des ouvriers en France avant 1789 et jusqu'à nos jours.*

Dans un savant travail de plus de quatre cents pages in-folio, l'auteur examine les diverses phases de l'histoire des classes ouvrières en France. Il la divise en trois grandes périodes : l'antiquité, le moyen âge et les temps modernes. Je fais observer que souvent le concurrent comprend dans le moyen

âge tous les siècles qui se sont écoulés depuis la chute de l'empire romain jusqu'en 1789, et je prie mes auditeurs, pour l'intelligence de ce rapport, de ne point perdre de vue cette remarque. C'est bien, en effet, la division la plus rationnelle, car chacune de ces époques a son caractère bien tranché : l'antiquité par la servitude personnelle, le moyen âge par la servitude de la terre et du métier, les temps modernes par la liberté.

Dans la première partie de son mémoire, l'auteur s'attache à montrer l'esclave devenu le seul agent laborieux de la société antique. Le travail est considéré comme indigne d'un homme libre. Les sages, les philosophes lui prodiguent leurs mépris et leurs injures. Xénophon enseigne que Jupiter ôte aux esclaves une partie de leur esprit ; Platon édicte une peine contre le citoyen qui exerce un métier ; Aristote refuse le droit de cité au travailleur ; Cicéron se demande ce qu'il peut sortir d'honnête d'une boutique. Ainsi le travail est une honte, bien plus, il est un crime.

Une société basée sur de pareilles doctrines, arriva forcément à la misère. Malgré la savante organisation de l'oisiveté citoyenne chez les peuples de l'antiquité, beaucoup d'hommes durent recourir au labeur quotidien pour vivre. Fidèle en cela aux principes de la philosophie antique, la loi se chargea de les dégrader, et les colléges d'ouvriers vinrent, par leurs règlements tyranniques, rapprocher la condition du travailleur libre, de celle de l'esclave.

L'ouvrier appartint alors pour toute sa vie à sa profession et entraîna dans cet esclavage sa famille entière. La législation ouvrière est calquée sur la législation servile.

Cette partie du mémoire est étudiée avec beaucoup de soins, les documents qu'elle renferme sont habilement coordonnés et du plus haut intérêt.

Au début de la seconde période, l'esclavage disparaît avec le monde païen. Mais l'éducation chrétienne des nations va durer quatorze siècles. La servitude de la terre et du métier remplacera la servitude de la personne. Cependant les principes de liberté, d'égalité et de charité, contenus dans l'Evangile, commencèrent peu à peu à produire leurs fruits. Dès le XIIe siècle, la commune apparaît pour affranchir la cité; la corporation pour affranchir le métier. En présence de la tyrannie universelle, l'ouvrier s'était groupé dans une organisation nouvelle dont le collége romain était certainement l'origine. La corporation fut dans son principe une splendide organisation de la mutualité du travailleur. Elle assurait son existence, sa sécurité et la continuité de ses progrès. Elle le relevait à ses propres yeux par l'indépendance et la dignité de ses charges relatives. Elle le secourait dans sa maladie, protégeait sa veuve et soutenait ses enfants orphelins. Le pouvoir central s'appuya sur elle comme sur la commune pour lutter contre la féodalité. Celle-ci qui avait valu au siècle de son triomphe, le nom de *Siècle de fer*, se réfugia dans les cam-

pagnes, où elle continua l'oppression du travail rural jusqu'aux derniers jours de l'ancien régime.

Rendues par la corporation à une vie relativement heureuse, les classes ouvrières prennent un nouvel essor, et nous assistons, pendant le XIII[e] siècle, au brillant développement des arts et métiers. L'auteur fait à ce sujet une longue et consciencieuse étude des établissements de saint Louis, la charte ouvrière du moyen âge. Malgré toutes ses imperfections, malgré son esprit de réglementation exagérée, l'œuvre d'Etienne Boileau constitua un immense progrès. Malheureusement ce beau jour n'eut point de lendemain. César devient l'idéal de tous les princes de l'Europe. Dès le XV[e] siècle, la féodalité, attaquée par les municipalités affaiblies par ses propres luttes, n'est plus un danger pour les souverains qui l'avaient combattue, et ils se servent de cette ennemie de la veille pour opprimer la commune et la corporation.

L'auteur du mémoire porte alors son examen sur cette marche lente et sûre du pouvoir central, dans son travail d'asservissement. Il ne craint pas de juger ces temps que l'on a trop souvent appelés glorieux. En étudiant l'œuvre commerciale de Colbert, il en fait la critique sévère, et signale les violences de ce siècle qui ne saurait justifier sur ce point son surnom de grand.

Les sages idées de réforme de Turgot et de Necker sont louées sans réserve. L'auteur fait ressortir avec énergie le degré de discrédit dans lequel étaient

tombées les corporations. Grâce à l'ingérence du pouvoir central, à ses folies de fiscalité, elles avaient tourné contre l'ouvrier pour lequel elles étaient faites, et étaient devenues odieuses à toutes les classes de la société.

La dernière partie du mémoire est de beaucoup la plus considérable. Elle dénote chez l'auteur une connaissance approfondie de son sujet. La réorganisation sociale par le consulat; les idées centralisatrices du premier empire; le maintien du principe de liberté du travail par la Restauration, malgré les efforts des partis extrêmes pour retourner aux traditions de l'ancien régime; les débuts du grand développement industriel auquel nous assistons en ce moment, la création des chemins de fer sous le gouvernement parlementaire de Juillet; les généreuses tentatives de ce gouvernement pour combattre, par l'instruction et l'extension du bien-être chez les classes ouvrières, l'envahissement des doctrines socialistes; la grande modification apportée par la révolution de 1848 et le second empire, à l'état social du travailleur en l'appelant à la vie politique par le suffrage universel : tous ces faits sont examinés avec un soin remarquable. L'auteur traite selon l'importance qu'elle mérite la question des sociétés ouvrières. Selon lui, c'est dans le principe d'association que les classes laborieuses ont leur avenir. Ce sera leur perte ou leur salut : d'une part la révolution avec l'Internationale et la Commune de Paris; de l'autre les institutions aussi

pratiques que fructueuses, qui ont leurs modèles à Mulhouse notamment et dans tous les grands centres manufacturiers. Au reste, le caractère général de notre époque est la liberté du travail et du commerce. Le producteur et le consommateur trouveront dans cette liberté même la garantie des transactions, le continuel développement des besoins matériels et la nécessité du progrès.

Sur toutes ces questions, des citations nombreuses, l'indication des documents les plus variés, le groupement des faits les plus concluants, viennent justifier, suivant le concurrent, ce mot d'un homme d'Etat anglais qui a appelé notre temps *le siècle des ouvriers*.

Permettez-moi maintenant, messieurs, après vous avoir rapidement esquissé le plan de ce travail, de vous dire le sentiment de votre commission. Elle aurait désiré, si l'on peut ainsi parler, moins de détails matériels dans le corps de l'ouvrage. L'auteur aurait pu reporter avec avantage dans les pièces justificatives de longues énumérations de prix de journées, de denrées ou de tarifs qui viennent trop souvent, par l'aridité de leur nomenclature, interrompre les réflexions du lecteur. Je vais plus loin, et je dirai même qu'elles semblent absorber l'auteur et le distraire des jugements qu'on voudrait lui voir porter.

En traitant la seconde partie de son sujet, le concurrent oublie le rôle important que le droit païen joua dans la législation du moyen âge. Il ne

constate pas assez ce fait : que les théories du droit et de la philosophie antiques avaient envahi les meilleurs esprits de cette époque. Il néglige de nous dire que le servage, avant 1789, était du droit des gens comme la servitude dans l'antiquité. Bossuet, comme Gaius, enseignait que la servitude ne peut être condamnée parce qu'elle tient son origine d'une juste guerre dans laquelle le vainqueur, ayant tout droit sur le vaincu jusqu'à lui ôter la vie, la lui avait conservée; Rollin, comme Lycurgue, ne donnait à la propriété d'autre base que la loi; toute l'organisation législative et sociale du moyen âge, comme Xénophon, Platon et Aristote, déclarait le travail une honte et un délit. Le seigneur, l'homme noble, celui auquel était réservés les honneurs, les priviléges, les fonctions publiques, ne devait rien faire s'il voulait conserver son rang dans l'Etat. S'il travaillait, il était déchu de sa noblesse.

Ces doctrines qui avaient fait, par la main-morte, de tous les laboureurs des serfs, et par la corporation asservie, des neuf dixièmes des ouvriers des prolétaires, maintinrent avec toute la férocité antique l'esclavage colonial. Sur ce point encore, votre commission signale dans le mémoire une lacune regrettable. Il y avait là cependant une question qui méritait au plus haut degré l'attention du concurrent. Il y avait lieu de se demander comment une pareille monstruosité avait pu subsister dans notre pays jusqu'à une époque récente, et comment les gouvernements éclairés qui se sont succédé depuis

1789, proclamant la liberté du travail dans la métropole, avaient hésité à proscrire la servitude personnelle ; il y avait surtout à tirer de ce fait un magnifique argument en faveur des doctrines libérales. Non-seulement l'abolition de l'esclavage n'a point compromis le sort de nos colonies, mais elle n'a jeté aucun trouble dans l'économie commerciale de la France. Bien plus, elle est du nombre de ces réformes tellement impérieuses et justes, qu'aucune voix aujourd'hui n'oserait en contester la légalité. Il y avait lieu de montrer enfin combien peu sont prospères les nations qui, malgré les efforts du monde civilisé, maintiennent dans leurs lois cette criminelle violation de la liberté humaine.

Tout en appréciant l'œuvre de Colbert, l'auteur du mémoire aurait dû, suivant nous, faire ressortir encore davantage tout ce qu'elle avait de contraire aux vrais principes économiques. Ces réglementations despotiques concernant la durée de l'apprentissage, les outils de l'ouvrier, les heures de son travail et jusqu'aux plus menus détails de son métier, voire même la largeur et la couleur des étoffes, édictées sous un luxe de pénalités, d'amende, de confiscation, au besoin de galères, tout cela méritait une étude plus détaillée. Nous aurions voulu que sur ce point l'auteur, fidèle à sa manière, fût moins sobre de citations.

Dans la partie de son mémoire relative aux temps modernes, l'auteur aurait pu mettre plus d'ordre en traitant les questions et les lois qui concernent

les classes ouvrières. Après avoir tracé, ainsi qu'il l'a fait, l'histoire de ce siècle, il aurait dû étudier séparément tous les sujets sur lesquels il nous fournit du reste les documents les plus complets, tels que : *Instruction et salaire de l'ouvrier*, *associations mutuelles*, *sociétés de prévoyance*, *emploi des enfants dans les manufactures*. Cette partie de son mémoire aurait gagné, pour le lecteur, en clarté. Elle est trop compliquée pour que l'auteur ait négligé ainsi de la diviser. La question du libre échange, très dèlicate il est vrai, devait aussi occuper une plus large place dans les recherches du concurrent. Enfin nous aurions voulu le voir ètudier, avec les nombreux documents qu'il sait si bien trouver et utiliser, les rèsultats ètonnants que l'affranchissement du sol a produits depuis 1789 dans le travail agricole. On aurait vu dans quelle mesure considérable la production a augmenté depuis que la terre appartient à celui qui la cultive.

Voilà, messieurs, la part de la critique; je l'ai faite large afin de pouvoir être plus libre dans les éloges que je veux, au nom de votre commission, adresser à l'auteur de ce remarquable mémoire. C'est une œuvre d'une haute valeur qui mérite à tous égards vos suffrages. C'est le travail d'un esprit élevé, préparé par de fortes études à porter sur les hommes et les choses des jugements pleins de modération et d'équité. En présence d'un ouvrage aussi considérable, aussi complet, aussi savant, votre commission n'hésite pas un instant à vous

proposer de décerner le prix d'économie politique à son auteur.

C'est, messieurs, pour l'Académie une bonne fortune, je le répète, d'avoir, par son initiative, donné à la science économique un aussi important document. Constatons-le avec satisfaction, des travaux de cette valeur nous prouvent que cette science prend de plus en plus de place dans les méditations des esprits distingués de notre province.

Profitons, messieurs, de cette solennelle circonstance pour remercier publiquement, au nom de la Compagnie, le concitoyen intelligent qui nous a mis à même de créer ce nouveau concours. S'il facilite, par ses généreuses offrandes, tous les embellissements de notre cité, il ne néglige pas de favoriser aussi les œuvres de charité et de bienfaisance, et d'encourager toutes les institutions vraiment utiles au pays.

En un temps comme le nôtre, où chaque jour amène dans la vie des peuples des modifications profondes, ne nous étonnons pas trop qu'on délaisse pour un temps les œuvres de pure imagination ou de simple érudition, et qu'elles ne soient plus la seule occupation des intelligences d'élite ; en un mot que les sciences économiques deviennent en honneur. Mais si les enthousiasmes des anciennes écoles disparaissent, si l'histoire perd de sa poésie, cette science n'a-t-elle pas gagné en exactitude et en vérité, parce qu'on ne cherche plus dans le passé que l'explication du présent ou la règle de l'avenir?

Si la philosophie est devenue moins spéculative, ne peut-on pas dire aussi qu'elle est plus sûre, plus utile même, parce qu'on l'étudie davantage au point de vue de la solution des problèmes sociaux ?

De toutes les grandes questions économiques, la plus importante comme philosophie et comme histoire, est certainement celle du travail. Il n'en saurait être autrement, aujourd'hui que l'égalité civile a appelé à la vie publique la masse des travailleurs, qui n'avaient, dans l'antiquité et au moyen âge, d'autre histoire que la servitude, d'autre philosophie que la résignation. C'est ainsi que s'explique ce changement profond qui s'est opéré dans nos institutions depuis quatre-vingts ans. De grands esprits du XIIIe siècle l'avaient entrevue, et elle se serait peut être réalisée par leur initiative généreuse, si le souffle chrétien qui les animait n'avait point été étouffé deux cents ans plus tard par la renaissance du droit césarien.

Dieu a créé l'homme libre dans son âme comme dans son corps. Aux jours de sa primitive innocence, dégagée des passions, l'âme était sans cesse dans l'état de sa pureté native. Le corps, par son action seule, pouvait satisfaire tous ses appétits physiques. La chute de l'homme l'a affaibli, mais ne lui a point enlevé cette liberté divine. Aujourd'hui la grandeur de l'âme est amoindrie par les passions, la force du corps par la dureté de la terre. Mais la liberté de l'âme lui reste pour lutter contre ses mauvaises tendances et en triompher. Le travail reste au corps

pour adoucir les amertumes de la vie matérielle. La liberté de l'âme est au-dessus de toutes les lois. Elle est l'enseignement de la religion et de la raison, elle seule permet à l'âme humaine d'être le reflet de la divinité. La liberté du corps dans son travail est l'accomplissement de l'ordre de Dieu en ce monde ; elle seule permet à l'homme, par le labeur quotidien, d'assurer la vie du corps et l'entier développement de sa puissance. Aucune société ne pourra nier la liberté de l'âme sans être en révolte contre Dieu, et sans jeter au milieu de ses membres le trouble le plus profond ; aucune société ne pourra nier le libre devoir du travail sans ressentir les désastreux effets de cette violation de la loi éternelle et sans subir de suite, si l'on peut ainsi parler, la peine du talion. On se souvient des distributions de vivres que les gouvernements d'Athènes et de Rome étaient obligés de faire à ces nations de fainéants affamés ; on se souvient des horribles disettes qui signalèrent les plus belles périodes du moyen âge.

Et qu'on le remarque bien, le principe de liberté, dans sa plus large application, pourra seul lutter contre les tendances anti-sociales des classes ouvrières, parce que le corollaire *du droit au travail* sera forcément *le devoir*. Aussi nous rencontrons dans les théories du radicalisme les mêmes principes que dans les théories des temps passés : despotisme et révolution seront toujours synonymes. La réglementation forcée du travail, la spécialisation

exclusive du métier, l'absorption de l'individu par le corps d'ouvriers, la liberté du travailleur, en un mot, confisquée, tout cela se trouve, sauf des différences de forme, mais avec une égale énergie, dans les lois de l'antiquité, du moyen âge et de l'Internationale.

Je ne me dissimule pas, messieurs, ce que ces idées peuvent avoir d'étrange au premier abord pour ceux qui ne sont point familiarisés avec les problèmes économiques; mais elles trouvent une singulière confirmation dans le remarquable ouvrage dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte.

Peut-être l'auteur aurait-il pu écrire sa conclusion avec une plus grande hauteur de vues; mais tout esprit sérieux saura bien, en présence d'une histoire des travailleurs si savamment déduite, comprendre le haut enseignement philosophique qu'elle renferme.

Certes, nous ne sommes pas plus que l'auteur du mémoire des utopistes attendant l'âge d'or; mais nous croyons qu'il est utile d'étudier les temps anciens avec les procédés de critique moderne, pour nous dégager complètement de cette école facile des *laudatores temporis acti*, qui n'envisage son siècle que pour en désespérer et se dispenser du devoir, du travail et de la loi du sacrifice. Nous jugeons mieux de l'immensité des progrès qui nous restent à faire quand nous connaissons le chemin parcouru; nous voyons mieux enfin les deux grands courants économiques qui se sont partagé l'histoire des classes ouvrières. D'un côté les législations inspirées

par le despotisme du trône ou de la rue, qui violent la liberté de l'âme par les religions officielles, comme elles violent la liberté du corps en déclarant le travail un mal ; de l'autre, celles qui ne veulent contester à l'homme aucune de ses légitimes aspirations : celles-là conduisant l'homme à la tyrannie, à l'esclavage, au servage, à la misère matérielle et morale, et comme couronnement de cet édifice de haines et de douleurs, à la révolution ; celles-ci proclamant le travail un devoir, et comme corollaire de ce devoir, respectant dans l'âme et dans le corps de l'homme cette noble faculté qui en prouve la divine création, la liberté !

MESSIEURS,

Conformément au rapport de votre commission, l'Académie, dans sa séance du 24 août, a décidé que le prix d'économie politique serait décerné à l'auteur de l'*Etude comparée de l'existence des classes ouvrières avant 1789 et jusqu'à nos jours.*

A la suite de ce rapport, M. le président ayant ouvert le billet cacheté joint au mémoire couronné, fait connaître que l'auteur de cet ouvrage est M. Bernard Prost, archiviste du Jura, ancien élève de l'Ecole des Chartes, auquel sera remise une médaille d'or de 600 francs (1).

(1) Exceptionnellement, à raison du mérite de l'ouvrage couronné, M. A. Veil-Picard, fondateur du prix d'économie politique, a ajouté une somme de 200 fr. à celle de 400 qui accompagne d'ordinaire cette récompense.

PIÈCE

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

HISTOIRE

DES ÉTATS GÉNÉRAUX

ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

EN FRANCHE-COMTÉ

PAR

M. le Président CLERC.

Idée de cet ouvrage. — Difficulté du sujet des Etats.

> Le naturel de notre nation est de vivre dans un air de légitime liberté.
>
> (*Remontrances du Parlement à la reine*, 1673.)

La Franche-Comté était un pays libre; son nom le disait déjà, il y a plus de 400 ans, et le rappelle encore aujourd'hui. C'est une étude curieuse que celle de ses vieilles franchises, de leur première institution, de leur développement, de leur progrès, de leur déclin, de leur ruine. Chères à la nation, elles étaient placées sous la sauvegarde des Etats, dont l'histoire se lie étroitement à celle de ces libertés; leurs annales sont communes, et toutes deux éclairent l'histoire générale du pays, dont elles reçoivent elles-mêmes la lumière. C'est en

effet dans les assemblées de notre représentation nationale que se reflètent constamment les grands événements contemporains. Par elles on connaît le jeu de nos institutions politiques et les ressorts qui, pendant trois siècles, ont dirigé le gouvernement du pays.

Dans son ouvrage sur le tiers-état, M. Augustin Thierry émettait le vœu de voir publier les titres des Etats particuliers de chacune des provinces de France (1).

Des esprits sérieux ont en effet et dès longtemps compris que c'était là une des branches importantes de notre histoire; et, dans notre pays, les premières recherches sur nos assemblées provinciales remontent à plus de deux siècles.

Jules Chiflet, abbé de Balerne, tenta, le premier, au XVIIe, de réunir dans deux volumes demeurés manuscrits leurs délibérations dispersées (2). Au siècle suivant, le président de Courbouzon (3), secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon, fit du sujet des Etats l'objet de deux lectures devant cette société littéraire. L'Académie elle-même mit au concours, en 1765, la question *des Etats, de leur origine, de leur forme, de leurs pouvoirs*. De ce concours sortirent deux dissertations presque d'égale valeur; Perreciot

---

(1) *Histoire du tiers-état*, p. 370.

(2) Ces manuscrits en deux volumes, intitulés *Recès des Etats*, sont à la bibliothèque publique de Besançon.

(3) *Ouvrages des académiciens*, manuscrit à la même bibliothèque.

et don Sornet partagèrent la couronne. De notre temps, M. Detroye, jeune historien, a réuni en quatre beaux volumes (1847), ce qu'il a recueilli des *recès* ou procès-verbaux des Etats de la Franche-Comté. En 1864, le savant auteur de l'*Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude* publiait, dans le recueil périodique des *Annales franc-comtoises*, cinquante pages sur cette question capitale; et l'Académie a bien voulu, en imprimant, comme elle le fait en ce moment, le mémoire de Perreciot, me confier l'honneur de revoir et d'annoter ce mémoire.

Ce travail, auquel je me suis immédiatement livré, m'a entraîné bien plus loin que je ne le pensais. Plus je l'ai approfondi, plus j'en ai compris l'importance. J'ai cru apercevoir dans ce sujet un vaste champ d'étude, riche et incomplètement exploré. Tout d'abord, ce qui m'a le plus surpris, c'est qu'aucun de ceux qui, jusqu'à présent, ont écrit sur cette matière, n'a eu sous les yeux les papiers des Etats, ni pénétré dans leurs vieilles archives, déposées jadis à la chambre des comptes de Dole, et aujourd'hui à la préfecture du Doubs. Perreciot lui-même laisse apercevoir, dans son mémoire couronné, que la moitié ou les deux tiers des sessions ont échappé à ses recherches (1).

(1) D. Sornet n'a eu entre les mains, comme il le dit lui-même dans sa dissertation couronnée, que l'inventaire et non les titres des Etats.

M. de Courbouzon parle ainsi des seuls papiers des Etats qu'il ait eus à sa disposition : « M. de Balay en avoit une copie qu'il a bien voulu me communiquer. Elle contient les recès de

Je vais en montrer la cause et faire connaître en même temps ce qui, aujourd'hui encore, rend cette étude si difficile.

Nos pères, si jaloux de leurs vieilles libertés et de leur représentation nationale, ont, chose étrange, oublié, pendant cent soixante ans, d'en recueillir les délibérations et les titres. Un *recès* de 1624 nous apprend même que, avant l'établissement du cabinet des Etats, remontant alors à quatre-vingts ou cent ans, les papiers de ces assemblées étaient entre les mains des commis à l'également, qui n'ayant pas de lieu de dépôt, les gardaient dans leurs maisons et les mêlaient à leurs papiers (1). Ce n'est qu'en 1585 que l'on songea à réunir ces précieux monuments du passé pour les sauver d'une destruction certaine, et pouvoir, dans le besoin, les consulter. Il fut décidé alors que, dès cette époque, les procès-verbaux des réunions seraient conservés et rassemblés en un recueil dont il serait fait trois exemplaires ou volumes, destinés aux trois ordres de l'Etat, le clergé, la noblesse et les villes (2).

1556, 1561, 1568, 1579, 1585, 1598, 1606, 1614. — J'avois d'autres copies de ceux de 1617, 1621, 1625, 1629, 1633, 1666 ; et j'ai recueilli dans un ancien manuscrit qui m'appartient, ceux de 1484, 1494, 1498, 1507. Ce sera sur ces différentes pièces que je rédigerai ma dissertation. » (*Ouvrages des académiciens*, Manuscrit à la bibliothèque publique de Besonçon, I, p. 227.)

Perreciot avoue que les derniers recès des Etats qu'il a vus sont ceux de 1624, 1625, 1629. (Dissertation de 1765 dans les *Documents inédits* publiés par l'Académie, VII, p. 130.)

(1) Etats de 1624. (Detroye, *Recès des Etats*, II, p. 357.)

(2) Il y est dit que beaucoup de temps se perd à chercher et même à délibérer de nouveau sur des résolutions déjà prises.

Etienne Colard, homme intelligent, était alors, et depuis trente ans, secrétaire de ces assemblées ; les minutes de leurs procès-verbaux étaient heureusement restées dans ses mains. C'est lui qui avait, l'année précédente, accompagné Gollut dans sa députation d'Espagne (1). Colard, obéissant à l'ordre qui lui était donné, mit immédiatement la main à l'œuvre, et réunissant tous les recès depuis l'année 1556, composa le recueil que nous possédons encore aujourd'hui.

Cette collection que sa mort, arrivée en 1586, n'a pas interrompue, fut, de règne en règne, continuée par ses successeurs jusqu'à la conquête de Louis XIV, sans que les secrétaires des XVI[e] et XVII[e] siècles aient retrouvé les délibérations antérieures, qu'ils ont considérées comme définitivement perdues.

Voilà dans quel état de lacune se présentent ces monuments si importants de nos assemblées nationales. Ce que ces fonctionnaires n'ont pas osé ou n'ont pas voulu faire, il faut, avec beaucoup plus de difficultés, mais par la patience et le travail, le tenter aujourd'hui.

La tâche est ardue. Cependant c'est le premier

---

que, « pour plus sûrement procéder cy après, seront par le greffier des dits Etats faist, dans la tenue des prochains, trois volumes de registres, où seront descrits les recès des Estats depuis trente ans en ca, et en sera porté un en chascune des chambres. » (*Recès* de 1585, *ibid.*, p. 198.)

(1) Voyez, dans le Recueil de l'Académie de Besançon, notre *Mémoire sur Louis Gollut*, août 1872.

soin auquel j'ai dû m'attacher, persuadé que la reconstitution de ces anciennes assemblées est l'une des bases essentielles d'un mémoire sur les Etats-généraux de notre Bourgogne. Il ne m'a pas été possible de recueillir, à six ou huit exceptions près, le texte original des premières délibérations; mais j'ai l'espoir d'avoir pu, sur une durée de cent soixante ans, déterminer le nombre, la date et l'objet de toutes celles qui ont suivi.

Quant aux sessions postérieures à 1556, on pourrait croire en avoir la collection complète dans les quatre volumes publiés par M. Detroye. Mais le jeune historien, mort depuis, n'est jamais entré, pas plus que Perreciot, aux archives des Etats. Son travail s'est borné à copier, à la Bibliothèque nationale de Paris, le Recueil de Fontette et de Droz, secrétaire perpétuel de notre ancienne Académie. Or, ces recueils, par leurs lacunes, ne répondent point à l'idée qu'on pourrait s'en faire. Il y manque des sessions entières qui, cependant, sont aujourd'hui parfaitement connues. On n'y trouve point celles des années 1633, 1654, 1662; l'intervalle rempli par la guerre de trente ans y est presque entièrement effacé. C'est pis encore pour celui qui s'écoule entre les deux conquêtes de Louis XIV, où les événements sont si nombreux et si dramatiques (1). Aussi l'on peut dire avec vérité que qui

(1) Les délibérations des députés des Etats existent de 1663 à 1674; mais M. Detroye n'a pas connu ces délibérations, et pour y suppléer, il s'est borné à ouvrir les Mémoires de Jules Chifflet.

voudrait réunir toutes les pièces officielles du XVIIe siècle, relatives aux Etats à partir de 1629, trouverait aisément les éléments d'un cinquième volume.

On voit, par ce simple aperçu, quel travail de restitution reste à faire dans les premiers comme dans le dernier siècle de ces assemblées.

Il est un autre point de vue qui, jusqu'à présent et bien à tort, n'a pas fixé l'attention des historiens.

Sous les formes placides et officielles des *recès* ou procès-verbaux des délibérations, on soupçonnerait difficilement tout ce qui se cache souvent d'agitations, de luttes ardentes et de passions politiques. Des yeux inattentifs n'aperçoivent pas à quel point le gouverneur, le parlement, la noblesse, le tiers-état, sont aux prises pour la prépondérance du pouvoir. Il faut, à l'aide des documents contemporains, pénétrer dans cette lutte des ordres entre eux, dans ces révolutions intérieures, conditions générales de la vie d'un peuple libre, mais qui faisaient considérer par le cardinal de Granvelle, si attentif aux événements de notre Bourgogne, nos assemblées provinciales comme un foyer de troubles pour le pays et de périls pour la royauté.

---

où il a copié trois des pièces qui y sont imprimées, mêlant même, sans le dire, et peut-être sans le savoir, le texte et le récit de l'historien au texte officiel des Etats.

Sources et plan de ce mémoire.

Avant d'aller plus loin, je dois indiquer 1° quelles sont les sources, c'est-à-dire les textes originaux et presque tous contemporains auxquels j'ai emprunté les éléments de ce travail; 2° le plan que je me propose de suivre dans son exécution.

Ces sources, les voici :

D'abord, les papiers des Etats, collection précieuse malgré son insuffisante classification, et les pertes qu'elle a dès longtemps subies. On y trouve, outre des documents indispensables à consulter, le texte authentique de tous les *recès* postérieurs à 1556, et les instructions données aux députés chargés de porter les cahiers en Flandre et en Espagne (1);

Les archives de la Côte-d'Or, dépôt historique inestimable, absolument nécessaire pour l'étude de nos assemblées, sous nos grands ducs de la maison de France et jusqu'au traité de Senlis en 1493;

Les archives municipales de la ville de Dijon, dont le fond, intitulé *Trésor des Chartes*, offre parfois les plus utiles renseignements sur les Etats du xv° siècle;

Les délibérations du chapitre métropolitain de Besançon, qui députait ordinairement deux ou trois de ses membres à chaque session des Etats (2);

---

(1) Ces instructions sont celles de 1574, 1579, 1598, 1605, 1606, 1614, 1621, 1624. 1629, 1633, 1654, 1665. Elles sont sous la *lettre C*, 235, *nouvelle classific.*

(2) Cependant il faut reconnaître que bien des sessions y sont omises.

Les titres de la maison de Chalon, dont les princes, tous de la branche cadette de Bourgogne, occupaient aux Etats le premier rang;

Les archives de Besançon, ville impériale, où ils se sont plusieurs fois assemblés, celles de Dole, capitale de la Franche-Comté, théâtre ordinaire de leurs réunions, les délibérations municipales et autres titres d'Arbois, de Vesoul, d'Auxonne et de Salins;

Les Mémoires de Jules Chiflet, et ses manuscrits intitulés *Recès des Etats*;

Ceux de la Bibliothèque nationale de Paris;

Les Lettres et Mémoires du cardinal de Granvelle, où se rencontrent les plus curieuses révélations sur ce qui se passait aux Etats de Franche-Comté dans la seconde moitié du XVIe siècle. C'est là qu'on trouve les vues de ce grand ministre sur les hommes et sur les choses, sur l'esprit de ces assemblées souvent si agitées, les craintes qu'elles lui inspiraient et la manière dont elles étaient jugées dans les conseils secrets de la Flandre et de l'Espagne.

Nous diviserons cette étude en deux parties. Dans la première, nous montrerons quelles furent les libertés de notre Bourgogne et leur véritable nature. Dans la seconde, entrant dans un détail plus complet, nous rechercherons ce qu'elles ont été selon l'ordre des temps. Nous en suivrons le développement sous chacun de nos princes, montrant ce que leur règne a apporté d'avantages ou de ruines au trésor de ces libertés, et y rattachant,

session par session, le tableau de toutes nos assemblées.

Par ce travail d'ensemble, il sera facile de reconnaître l'erreur des historiens qui ont écrit sur les Etats de Franche-Comté. Au lieu de distinguer dans leurs mémoires la marche des événements, ils ont envisagé le pouvoir de ces assemblées comme ayant été le même aux XIV[e], XV[e], XVI[e] et XVII[e] siècles. Ils n'ont point aperçu les changements successifs qui se sont opérés dans leur esprit comme dans leurs attributions. Nous verrons au contraire comment ils commencent, grandissent, se constituent définitivement au XIV[e] siècle, arrivent à leur apogée au XVI[e], sous Charles-Quint et Philippe II ; puis déclinent sous leurs successeurs, et succombent enfin à la conquête de Louis XIV, offrant cette particularité singulière qu'ils naissent et finissent sous un prince français.

PREMIÈRE PARTIE.

DES LIBERTÉS PUBLIQUES.

La liberté dans laquelle nous sommes résolus de vivre et de mourir.
(Lettre du Parlement au roi, 10 avril 1655.)

CHAPITRE Ier.

Opinion du cardinal de Granvelle et de Boyvin sur les libertés du comté de Bourgogne.

Je passe au marquis d'Hyenne d'avoir écrit dans son apologie que les libertés de la Franche-Comté étaient inconnues de l'Europe.

Mais je m'étonne que des hommes éminents, des Bourguignons tendrement attachés à leur pays, aient pu nier ces libertés. Aux yeux du cardinal de Granvelle, il n'en existait qu'une seule, le libre consentement de l'impôt; toutes les autres lui semblaient des chimères. « Je vouldroye, disait-il en
» parlant des Etats, je vouldroye que ces seigneurs
» qui, à chaque pas, allèguent les libertés du pays
» et ses priviléges, montrassent ces priviléges,... je
» confesse le pays estre franc, et pour ce s'appelle
» la Franche-Comté, et l'on n'y doit imposer con-
» tribution, si non de leur pure volonté,... mais en
» tant d'aultres choses où ils allèguent ceste libertey,

» je ne sais imaginer sur quoy ils se fondent, si » non pour parler gros (1). »

Boyvin, imbu des mêmes idées, croyait que le roi d'Espagne avait, dans notre Bourgogne autant que dans ses autres Etats, un pouvoir absolu (2).

Et dire qu'avec de semblables erreurs ces deux hommes connaissaient la Franche-Comté, l'aimaient du fond de leur âme, que tous deux lui en ont donné des preuves éclatantes, la servant avec le plus absolu dévouement, et Boyvin jusqu'à l'héroïsme!

Mais, si ces libertés n'existaient pas, pourquoi notre Bourgogne, seule entre tant d'autres pays, portait-elle le nom de *Franche-Comté ?* Etait-ce des chimères qu'invoquaient nos Etats, lorsqu'à la plus légère atteinte, à l'apparence même d'une infraction à ces libertés si chères, ils ne cessaient, dans les recès des Etats, de rappeler avec de si vives protestations leurs immunités et leurs franchises? Si c'étaient des illusions, pourquoi, à son avénement, le premier serment de chaque prince était-il de les respecter et de les maintenir ?

Non, et nous allons en donner la preuve certaine, ces franchises de nos pères étaient des vérités. Leurs princes, fussent-ils rois ou empereurs, ne les ont jamais contestées. Les plus puissants, Charles-Quint et Philippe II, sont ceux qui les ont respectées

(1) Lettre du cardinal à Jean de Broissia, 4 mars 1583. (*Recueil* de la Société d'Emulation du Jura, 1864, p. 92.)

(2) Voy. cette opinion de Boyvin dans les *Recès* de J. Chifflet.

davantage ; aussi la force de cette constitution était dans l'accord parfait du peuple et du souverain. Tous nos monuments témoignent de ce prodigieux attachement de la nation pour l'Espagne. « Le roi, « disait Girardot de Beauchemin, ne nous com- « mande pas comme un maître à des esclaves, et la » Bourgogne est amoureuse de son roi (1). » Ce » langage était répété au sein des Etats : « Si les » autres peuples aiment et vénèrent leurs princes, » la Bourgogne, par-dessus tout, en est tendre- » ment amoureuse (2)... Nous expérimentons la dou- » ceur d'un suave empire... sous lequel furent de » pair deux choses imcompatibles sous les mauvais » princes, la principauté et la liberté (3). »

CHAPITRE II.

Caractère du pays et nature de sa constitution.

La constitution de notre Bourgogne n'était pas écrite, et c'est ce qui explique l'erreur de ceux qui en ont nié l'existence. Les libertés de la nation se composaient de vieux usages, pratiqués de siècle en siècle, transmis de père en fils au milieu du respect des générations, et tellement enracinés dans les mœurs, qu'aux yeux de nos ancêtres leur origine

---

(1) Girardot de Beauchemin, *Guerre de dix ans*, p. 47 et 252.
(2) *Recès de* 1621, Detroye, II, p. 277.
(3) Detroye, IV, p. 333.

mystérieuse se perdait dans la nuit de la plus haute antiquité (1).

A la différence de nos constitutions modernes, si mobiles et si changeantes, ces usages ne changeaient pas ; à la moindre atteinte qu'ils croyaient y apercevoir, une émotion électrique éclatait d'un bout à l'autre du pays, le pouvoir était énergiquement averti d'avoir à faire justice ; et pendant très longtemps il ne le refusa jamais. Ces franchises séculaires étaient leur honneur, leur patrimoine, leur sécurité ; et pour les défendre, ils eussent donné mille fois leur vie (2).

Nos pères étaient fiers de leur pays, de son nom, de ses libertés, de la beauté de ses plaines charmantes et fertiles, des grands aspects de ses hauteurs alpestres qui ont fait appeler cette région une seconde Suisse. Ils se distinguaient par des qualités éminentes, la religion, la bravoure à l'épreuve, la fidélité inébranlable (3). Leurs corps étaient robustes (4), leur nature belliqueuse et fortement trempée. Eloignés de leur souverain et réduits sou-

(1) C'est l'affirmation d'un recès de nos villes en 1673. (DETROYE, *Recès*, tom. IV, p. 401.)

(2) « La conservation des franchises et privilèges leur est aussi chère que la vie. » (*Recès de* 1601, DETROYE, II, 466 ; — Jules CHIFLET, *Mémoires*, I, 333.

(3) « Leur loyauté en laquelle ils ne sont par aultre nation surpassés. » (*Etats de* 1574, DETROYE, I, 111.) — « Nation si orgueilleuse pour sa fidélité. » (*Mém.* de J. CHIFLET, I, 253.)

(4) GOLLUT, dans ses *Mémoires*, pag. 93 de l'ancienne édit., en cite d'étonnants exemples.

vent à leurs seules forces, ils avaient appris à ne compter que sur eux-mêmes. Nos ducs avaient voulu que la nation fût toujours armée (1). « Gens de » gaillarde fierté, dit Gollut, et de furieuse résolu- » tion (2). » Aussi leurs mœurs avaient quelque chose de rude, que Jules Chiflet appelle même *farouche* (3). Deux fois contre la France ils se sont fait extermi- ner sans reculer et sans se rendre; race d'hommes dont Monglat a dit : « On n'en est maître qu'en tuant jusqu'au dernier. »

Notre vieil historien a dépeint avec une grande vérité la nation et le pays : « Notre Bourgongne, » dit-il, est admirablement fornie de difficultés » propres à sa défense, elle a ses places très fortes » et bien munies, elle est entrecoupée et comme » retranchée de rivières et forests, armée de rochers » et montagnes, asseurée de destroits ou mares- » cages, fornie très populeusement d'hommes bons » à la guerre, opiniastres au combat, résolus à la » mort, et qui, por cy devant tousjours ont faict » profession et preuve que, pour leur religion, pour » le service de leurs princes, et pour la deffense de » leur pays, femmes, enfants, biens et tombeaux de » leurs pères, ils ne craignent pas de combattre, et, » en combattant, de mourir (4). »

(1) GIRARDOT DE BEAUCHEMIN, *Guerre de dix ans* p. 12 et 27.
(2) *Mémoires*, anc. édit., p. 125.
(3) « Le naturel est assez farouche par deça. » (*Mém.* de J. CHIFLET, I, 399.)
(4) *Mémoires* de GOLLUT, anc. édit., p. 83.

Résolus sur les champs de bataille, ils ne le furent pas moins dans leurs assemblées d'Etats. Les temps de Louis XI montrèrent ce qu'ils avaient acquis de résolution et de vigueur sous nos ducs, comme l'attitude de la Bourgogne aux Etats de Tours fit voir l'étonnante hardiesse de ses tendances politiques. Sous la monarchie d'Espagne, ils furent plus indépendants encore, et, à la vue de cette nation se gouvernant par elle même (1), le président de Thomassin, parlant au nom du roi, pouvait dire, en pleine assemblée des Etats, sans étonner personne, que *c'était une forme de république, ayant nom monarchie, préférable à toutes les autres* (2).

CHAPITRE III.

Les principales libertés du comté de Bourgogne datent du règne de Philippe le Bon.

Perreciot, dom Coudret, le président de Courbouzon, ni les autres historiens qui ont écrit sur les Etats, n'ont aperçu ce point capital de notre histoire.

Il me semble cependant justifié par des textes incontestables, tous du XVe siècle.

Par la conquête de Louis XI (1479-80), les Franc-

(1) « Sa Majesté ne demande d'elle (de la Franche-Comté) si » non qu'elle se conserve et maintienne d'elle mesme. » Disc. du président de Thomassin, commiss. du roi devant les Etats de 1629. (DETROYE, II, 462.)

(2) Discours du même aux Etats de 1606. (DETROYE, I, 415.)

Comtois avaient été réduits à la plus odieuse servitude. Du sein de sa misère, ce peuple anéanti s'adresse au roi, auteur de tous ses maux; et quel est le vœu qu'il exprime par la voix des Etats, comme résumant tous les autres? celui *d'être entretenus en telz droits, libertés et franchises qu'ils estoient au temps du bon duc Philippe* (1).

Le vainqueur inexorable est sourd à leur demande. Mais, après sa mort, les Etats la renouvèlent dans les mêmes termes et avec non moins d'instance devant Charles VIII, son successeur. Cette requête est enfin accueillie, et, au mois de juin 1484, les Etats réunis à Salins annoncent à la province que, par le mandement du roi, *tout le pays est rétabli en telz droits, statuts, libertés et ordonnances qu'il estoit au temps et du vivant de feu M. le duc Philippe* (2).

Neuf ans après, Maximilien rentre, au nom de son fils, héritier de Marie de Bourgogne, dans la possession de la Franche-Comté. Mais, tout d'abord, il renverse la constitution du pays; alarmés d'un despotisme si inattendu, les Etats lui envoyent des députés qui trouvent l'empereur en Allemagne et lui présentent la prière instante de la nation. Dans sa requête, elle redemande ses anciennes libertés, celles qui, sous Philippe le Bon, ont fait son honneur et sa vie. Maximilien se rend à leur

(1) Voy. plus loin le texte de la session du 24 avril 1480.
(2) Voy. session de juin 1484.

demande et, par son ordonnance de 1494, ordonne que le comté de Bourgogne sera *remis au mesme estat qu'il estoit et se conduisoit sous les ducs Philippe et Charles de Bourgongne.*

Voilà donc le type auquel nous ramènent invariablement les actes de la fin du XVe siècle. C'est là ce que nos monuments appellent les *anciennes libertés.* A ce type primitif il sera fait des additions dans le cours du XVIe siècle, mais ces additions compléteront seulement cette constitution du pays sans l'altérer; et il sera toujours vrai de dire que le prince qui a rendu le pays libre est Philippe le Bon, le même qui donna à son comté de Bourgogne le beau nom de *Franche-Comté.*

Quelles sont donc ces anciennes libertés? c'est ce qu'il faut examiner maintenant.

Quelles étaient, au temps de Philippe le Bon, les libertés publiques de la Franche-Comté?

Une induction rigoureuse nous amènera facilement à connaître ces libertés telles qu'elles étaient dans ce temps déjà si loin de nous.

Je les trouve à l'état non seulement d'indications mais d'action dans le recès des trois ordres de l'année 1507, postérieur seulement de quarante ans à la mort de Philippe le Bon, et l'un des plus curieux monuments de nos Etats au commencement du XVIe siècle.

Ce recès n'est séparé que par un intervalle de

treize ans de l'ordonnance de 1494, par laquelle Maximilien rétablit la Franche-Comté dans ses franchises *du temps de Philippe le Bon*. Et comme, dans cet intervalle, rien ne les a modifiées, ce sont rigoureusement celles de cette époque.

Or voici ce qui ressort du recès de 1507 (1) :

On y voit les trois ordres des Etats assemblés à Salins ; les commissaires de l'empereur y paraissent au nom du prince tuteur ou maimbourg de Charles-Quint, et demandent aux Etats un don *libéral* et *gratuit*.

Ce don est voté par le libre consentement des Etats représentant le pays.

A cette concession volontaire ils mettent des conditions; eux-mêmes fixent les termes du paiement. Ce sont eux qui choisissent dans leur sein les commissaires chargés de la répartition du subside, et les députés qui devront porter le recès au souverain.

Un serment mutuel est prêté, l'un par les Etats à l'empereur, l'autre par les commissaires de l'empereur à la nation.

On trouve dans le recès l'ancienne formule de ce double serment, notamment celui du prince, qui s'engage à maintenir les franchises et libertés du pays.

Partout, dans ce qui se fait, on invoque l'antique

(1) Ce *recès* a été récemment publié par M. Thiboudet dans les *Mémoires* de la Société d'Emulation du Jura.

usage suivi sous le règne des précédents comtes.

On remarque aussi la grande place que tient dans l'organisation du pays le Parlement, dont la continuation comme *cour souveraine* est demandée par les Etats.

En réponse à la concession du don gratuit, le souverain reconnaît, par ses ambassadeurs, que ce don, complètement volontaire, n'engage en rien les libertés de la nation, et s'oblige à envoyer, comme par le passé, des lettres de non-préjudice.

Enfin, en dehors du don gratuit et par un vote à part, le pays s'impose en toute liberté pour ses propres besoins, et ce subside ou *surjet*, il n'en doit aucun compte au souverain.

Voilà les vieux usages déjà suivis au xve siècle; voilà les libertés déjà reconnues sous Philippe le Bon et destinées à grandir plus tard; cette vérité ressortira mieux encore de l'examen particulier que nous allons faire de chacune d'elles.

CHAPITRE IV.

Examen particulier de chacune des libertés publiques du comté de Bourgogne.

I.

LE NOM DE ERANCHE-COMTÉ.

En parlant de leur pays, les Franc-Comtois disaient : « La Franche-Comté porte au front le nom » glorieux de la franchise (1). »

(1) *Recès* de 1625, Detroye, II, 391.

Ce nom, qui semblait résumer toutes les libertés du pays, date du temps de Philippe le Bon. Ce prince le lui avait donné pour montrer que cette partie de ses Etats ne dépendait pas plus de l'empire que de la France, malgré les inutiles provocations de l'empereur.

En 1435, le héraut de Philippe le Bon, qui accompagnait le roi d'armes (*Toison d'or*), lorsque, au péril de leur vie, ils notifièrent le traité d'Arras aux Anglais, s'appelait FRANCHE-COMTÉ.

Ce fait est attesté par Monstrelet (1), dont les chroniques retracent avec tant de soin l'histoire de Philippe le Bon; et de vieux manuscrits d'Olivier de la Marche, cités par Gollut (2), affirment que c'était bien là, dès cette époque, le nom de notre pays, ce héraut d'armes étant celui qui, à la table du duc, lui présentait dans une coupe les meilleurs vins de la Franche-Comté (3).

Nos monuments de cette époque confirment pleinement le récit du maître d'hôtel du duc Philippe. Dans le testament d'un des comtes de la Roche, en 1456, cette province est appelée la FRANCHE-COMTÉ DE BOURGONGNE (4).

L'origine de ce nom s'est perdue avec le temps, et nos Etats l'attribuaient à la grande franchise de

---

(1, 2, 3) *Chroniq.* de MONSTRELET, liv. II, ch. CXCI; — OLIVIER DE LA MARCHE, *manuscrit* cité par GOLLUT, anc. édit., p. 817.

(4) *Testament de François de la Palud,* 1456, dans le *Recueil* de PÉRARD, p. 599.

leur pays (1). Aussi, dans leurs recès, eussent-ils voulu éterniser ce nom, symbole de leurs libertés, *le plus beau, avec celui de France*, dit leur vieil historien, *que région aucune ait porté*, et ils suppliaient l'Espagne, qu'il demeurât *inviolablement* attaché à leur pays (2). L'Espagne a répondu à leur vœu : le nom subsiste toujours, et le temps qui change tout ne l'a pas changé.

II.

SERMENT MUTUEL DU PRINCE ET DES SUJETS. L'ANNEAU D'OR.

L'usage du serment mutuel, dans les deux Bourgognes, est bien antérieur au règne de Philippe le Bon; et, je l'ai déjà remarqué plus haut, il date du temps de Philippe le Hardi, son aïeul, petit-fils du roi Jean.

En Aragon, lorsque le roi, devant les Etats assemblés, prêtait serment entre les mains de *justice*, celui-ci disait tout haut, s'étant assis et couvert : « Nous, qui valons autant que toi, nous t'acceptons pour roi, à condition du maintien de tous nos droits, lois et prérogatives, sinon, non (3). »

---

(1) « Entre les priviléges de la province est celuy qu'elle ne peut et ne doibt estre imposée que par elle mesme et pour elle et pour cela elle a mérité le tiltre de Franche-Comté. » Lettre des XVIII députés des Etats à la reine, 1671. (*Papiers des Etats* t. 40.)

(2) « Supplient les Estats leur garder inviolablement le nom de Franche-Comté. » (*Recès* de 1606, DETROYE, I. 405.)

(3) *Mémoires* du duc de Saint-Simon.

Nos pères avaient un langage moins altier. Mais, dans leurs usages, le serment de respecter les libertés du pays devait invariablement être prêté par le prince à son avénement, et les Etats étaient attentifs à le requérir, non comme une grâce, mais comme un droit. Ce serment était la condition du leur. Les nouveaux souverains en prêtaient même deux, l'un aux villes affranchies de leur domaine (1), lorsqu'ils y faisaient leur première entrée, l'autre à la nation tout entière représentée par les Etats (2).

Philippe le Hardi est l'auteur d'un usage très curieux, qui s'est maintenu sous tous nos ducs de la maison de France. A la première entrée à Dijon, les ducs, en signe de leur alliance avec le duché de Bourgogne, recevaient au doigt l'anneau d'or dans l'église de Saint-Bénigne, et voici de quelle manière un document du temps de Philippe le Bon décrit cette cérémonie :

Lorsque le prince approchait de la ville, le mayeur et les échevins, à cheval et à grande pompe, allaient au-devant de lui, et, avant qu'il franchît l'enceinte des murs, lui demandaient la promesse que, lorsqu'il serait arrivé à Saint-Bénigne, il confirmerait

---

(1) On en trouve la formule dans le recès des Etats de 1507, formule très ancienne. *Le serment*, dit le recès de cette année, *que les comtes de Bourgogne, prédécesseurs de nos dits souverains*, ONT ACCOUSTUMÉ *prester à leurs vassaux, féaux et subjects*.

(2) On lit dans une charte des archives d'Ornans, du 21 juin 1422, que, lorsque le comte de Bourgogne *vient nouveau sire au pays*, il est tenu de jurer et promettre de tenir les privilèges de cette ville. — (Voy. aussi BÉCHET, *Rech. sur Salins*, II, 79.)

par serment leurs priviléges, *ainsy comme messieurs ses prédécesseurs ont accoustumé faire en pareil cas.*

Cette promesse reçue, le prince continuait sa marche, et, en approchant, trouvait sur le chemin les processions avec le clergé revêtu de chapes et porteur des saintes reliques. Il franchissait, toujours à cheval, la porte de la ville, précédé du bailli de Dijon, jusqu'à celle du couvent de Saint-Bénigne, où il descendait. A l'entrée, l'abbé, en grand costume de chœur, le recevait à la tête de ses religieux et le conduisait à l'autel, où le Saint-Sacrement était placé, le prince s'agenouillait; au côté droit étaient le mayeur et les échevins à genoux, qui, pour première parole, le suppliaient de confirmer au pays les priviléges, libertés et franchises octroyées par les ducs.

Le document contemporain ajoute :

« Lors *mesdits seigneurs les ducs ont accoustumé de répondre qu'ils conferment et conffermeront par leurs lettres patentes les dits priviléges, libertés et franchises, si en tant comme l'on en aura deuement usé,* et ainsy le jurent, présent le corps de Nostre Seigneur et les sainctes reliques, en ordonnant a leurs secrétaires de faire les lettres patentes.

» Après, le chancelier de mesdits seigneurs les ducs, ou celluy à qui il leur plaist ordonner en son absence, dit aux mayeur et eschevins, et à tous ceulx qui sont là présents et mandés de toutes les bonnes villes du duchié, les paroles qui s'ensuivent : *Levez les mains aux saincts;* et ils les lèvent, et, après,

leur dit : *Vous promettez et jurez pour vous et les autres des bonnes villes qui vous ont cy envoyez, estre bons et loyaulx subjiez, obéissans à monseigneur le duc cy présent, et lui garder ses droits.*

» Et tous, la main levée, ils répondent à haulte voix : *Nous le promettons et jurons ainsy.*

» Après, le dit abbé de Saint-Bénigne, qui tient en sa main l'anel, que feu de bonne mémoire monseigneur le duc Philippe, ayeul de mon dit seigneur achepta, dit les paroles suivantes : *Mon très redoubté seigneur, monseigneur le duc Philippe vostre ayeul, cui Dieu perdoint, ordonna cest anel pour le bailler par celuy qui seroit abbé de céans, au temps qu'il y viendroit nouvel duc pour prendre possession de son duchié, et le luy mettre au doit, en signe de ce qu'il prend et épouse nouvellement sa seigneurie, et pour ce en suyvant sa bonne et notable ordonnance : en iceluy signe, je vous le mets au doit en bonheur et en bonne estraine, que Dieu vous donne, et monseigneur Saint-Bénigne, de vostre pays de Bourgongne, qu'il vous doint si bien gouverner à vostre bonheur et au bien de vostre peuple, que vous en acqueriez la joye du paradis.* »

Cette prise de possession, avec ses curieuses formules, s'est pratiquée à Dijon, sous les quatre ducs de la maison de France et jusqu'à l'occupation du duché par Louis XI. En 1474, à son entrée magnifique dans cette capitale, le duc Charles le Témé-

raire reçut, comme ses prédécesseurs, cet anneau d'alliance à l'autel de Saint-Bénigne (1).

III.

LES ÉTATS.

La maxime qui dominait dans l'esprit des trois ordres, c'est que, *en pays franc, l'Estat ne peut estre assujeti, si ce n'est par résolution prinse en l'assemblée d'iceluy* (2).

C'était la base des libertés dont cette représentation du pays a été la première origine et la dernière sauvegarde.

Cette origine date du XIV[e] siècle : en effet, non seulement nos Etats existaient du temps de Philippe le Bon, mais, comme on le verra plus loin, leur création est due à Philippe le Hardi, son grand-père, par qui y fut appelé le tiers-état.

Nos pères les croyaient bien plus anciens, et l'opinion publique des XVI[e] et XVII[e] siècles les faisait, sans hésitation, remonter au temps des Romains, ou au moins à 1,200 ans (3). Ils semblaient nés avec la

---

(1) Voyez-en le récit dans les Preuves du tom. IV de D. PLANCHER. (*Histoire de Bourgogne.*)

Cette cérémonie de l'anneau d'or a été supprimée; mais la prestation du serment mutuel du prince et de la nation n'a point été interrompue, comme l'attestent tous nos monuments.

(2) *Recès des Etats de* 1614.

(3) GOLLUT fait remonter aux Romains l'institution de nos Etats (*Mémoires*, anc. édit., p. 140); en 1673, les députés des villes leur donnaient une antiquité de douze siècles. (*Recès*, DETROYE, IV, p. 372.)

nation elle-même : antiquité qui les lui rendait à la fois plus chers et plus respectables. Cette grande institution lui a rendu d'importants services. Le pays lui doit en effet une partie des ordonnances qui l'ont régi, la rédaction de ses coutumes, la première pensée des traités de neutralité avec la France, de la ligue héréditaire avec la Suisse, le maintien de l'impôt volontaire, et l'inflexible vigilance dont les Etats ont toujours fait preuve à la garde des libertés publiques.

Etats et libertés du pays semblaient à nos pères une même chose. Cette vérité les frappa davantage encore, quand, en 1674, ils perdirent leur représentation nationale, pour passer sous la domination d'un roi, dont Saint-Simon a dit que le nom seul de privilége lui était insupportable.

A la différence des Etats de France, qui abandonnèrent avec tant de légèreté, sous Charles VII, le libre vote de l'impôt (1), ceux de Bourgogne le maintinrent toujours avec la dernière rigueur : ils étaient entrés bien avant dans les mœurs de notre pays, où leurs assemblées ont été aussi fréquentes qu'en France elles ont été rares.

Cependant, il faut le dire, aux yeux de la nation, la convocation des Etats présentait deux aspects inverses : d'un côté la perspective de subsides trop souvent ruineux pour un peuple épuisé, d'autre part l'appui d'un intermédiaire nécessaire et puissant pour la défense de ses intérêts.

(1) Picot, *Etats généraux*, I, 338.

Ce double aspect se traduit, selon les temps, par des faits opposés.

Tantôt le pays demande la convocation des Etats comme un indispensable remède à ses maux (1).

Tantôt il la redoute et l'éloigne avec effroi comme une menace suspendue sur sa tête (2). Les récompenses pécuniaires décernées par les Etats, et destinées à reconnaître les services rendus à la chose publique, dégénérèrent trop souvent en calculs intéressés, en répartitions de faveur (3), et toujours en surcharge pour la nation (4). Le cardinal de Granvelle aurait voulu qu'on les supprimât entièrement (5), comme créées sans le consentement du

---

(1) « Il importe au service de S. M. de commander promptement la convocation des Etats généraux, afin qu'elle connaisse par la déclaration publique de tout le pays, l'état misérable où il est réduit. » (*Remontrances des villes au roi*, 1673, DETROYE, IV, p. 399.)

(2) « La convocation des Etats me semble désaisonée pour la pourté du pays. » (Lettre de Bonvalot, janvier 1551 ; *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*, III, 67.) A réitérées fois les Etats ont demandé de n'être convoqués que sur leur demande et à des intervalles éloignés. — En 1662, les chambres de l'église et des villes demandent, au nom de la province accablée par des dettes de plus de trois millions, que les guerres lui ont fait contracter, ainsi qu'aux particuliers, que, comme les fréquentes assemblées des Etats entrainent de grands frais, il soit sursis à toute convocation jusqu'à l'acquittement de ces dettes écrasantes.

(3) « Au surjet, pour les récompenses, l'excès est si grand qu'il n'est pas comportable, et s'en plaint l'universel du pays. » (Lettre du cardinal de Granvelle à Jean de Broissia, 4 mars 1583, *Recueil cité*, p. 91.) — « L'assemblée des Etats, que tant l'on désire, ne se solliciteroit tant, si S. M. défendoit le surjet et les récompenses, qui se donnent par brigue et faveur plus que par mérites. » Le même, 13 mars 1583, p. 98.)

(4, 5) Lettres du cardinal à Jean de Broissia, 15 déc. 158[illegible] (*Recueil de la Société d'Emulation du Jura*, 1864, p. 43.)

roi, *contre Dieu pour l'oppression qu'en souffre le peuple* (1).

J'écris sur mon pays avec une pleine indépendance. Comme dans l'histoire de toutes les institutions humaines, je trouve dans celle des Etats de Franche-Comté un mélange de bons et de mauvais jours, l'envie et la cupidité mêlées aux plus nobles instincts, les ambitions privées aux prises avec l'intérêt public. Toutefois, dans son ensemble, le spectacle de leurs assemblées a de la dignité et de la grandeur. Jamais leur courage n'a faibli dans les plus extrêmes périls. C'est à ces époques solennelles qu'on rencontre invariablement la résolution et la vigueur, rien qui ressemble à la bassesse ou à la servitude ; jamais d'abdication des véritables intérêts du pays ; jamais de traîtres dans leurs rangs. Ils sont l'âme d'une nation fière et généreuse ; et, plus d'une fois, cette noblesse de cœur s'est élevée jusqu'à l'héroïsme.

IV.

OBLIGATION POUR LE SOUVERAIN DE CONVOQUER LES MEMBRES DES ÉTATS PAR LETTRES INDIVIDUELLES SIGNÉES DE SA MAIN.

Les Franc-Comtois avaient la prétention et la fierté de ne s'assembler en corps d'Etats que sur lettres signées de la main du souverain, individuel-

(1) Lettre du même au même, 14 décembre 1582, *ibid.*, p. 33.

lement adressées à chacun des membres des trois ordres.

Des hommes qui pensaient que le prince ne pouvait qu'avec leur concours faire des lois et ordonnances pour la Franche-Comté, auraient cru déroger, en s'assemblant, sur la lettre d'un premier ministre.

Ce privilége ne date pas du règne de Philippe le Bon. En ce temps et jusqu'à celui de Charles-Quint, les convocations pouvaient se faire par mandement du président des parlements, du gouverneur du pays ou du maréchal de Bourgogne (1).

Charles-Quint, qui a tant aimé la Franche-Comté, introduisit le premier l'usage des lettres individuelles signées de sa main : une fois établi, nos pères le défendirent avec autant de fermeté que de persévérance. En 1658 et 1661 (2), à défaut de lettres signées du roi, les Etats levèrent la séance et se séparèrent, comme s'il n'y avait eu aucune convocation. En 1666, malgré leurs réclamations réitérées, les ministres flamands ou espagnols cherchèrent, par un détour, à éluder ce privilége. La lettre de convocation était, à la vérité, signée de la reine d'Espagne; mais elle portait ces mots : *Nous vous ordonnons de vous assembler, si déjà vous ne l'avez*

(1) Antoine de Toulongeon reçut même du duc Philippe le Bon, en 1427, permission d'assembler les Etats en tels lieux que bon lui semblerait.

(2) Instructions données en 1658 par les Etats au prieur Bonverot et au baron de Thoraise. (*Papiers des Etats*, E, I; voy. aussi O, 36; voy. DEYROYE, III, 268 et suiv.)

fait à la semonce de nostre gouverneur, lieutenant général de nos pays de par deça (1).

Cette formule inquiéta vivement les Etats, et ils en demandèrent la radiation. Ils montrèrent par le tableau des convocations passées, combien le privilége introduit par Charles-Quint avait été respecté sous chaque règne, rappelant même que, sur cet article, le tout-puissant empereur avait poussé si loin la déférence que, ne pouvant signer lui-même les lettres de convocation adressées à chacun des membres des Etats, il avait fait sur les lettres écrire cette mention par son secrétaire : *Par ordonnance expresse de Sa Majesté, n'ayant pu signer pour être travaillée de la goutte.*

Ce privilége d'honneur fut l'un des des derniers qui succomba, lorsque, vers la fin de la domination espagnole, les ministres flamands regardaient si peu à en enfreindre tant d'autres.

V.

LE PARLEMENT.

Les Franc-Comtois considéraient l'institution du Parlement comme une des libertés du pays, et ils y attachaient un tel prix que, de ces libertés, il leur arriva quelquefois de l'appeler la première (2).

Comme corps judiciaire, le Parlement est fort

(1) *Recès* de 1661, Detroye, III, 277.
(2) Dans les *Mém.* de J. Chiflet, II, 594, et I, 433.

ancien : dès le temps de Philippe le Hardi, il avait cessé d'être ambulatoire (1). Composé d'un président et de plusieurs conseillers, il siégeait alternativement, dans le cours de l'année, à Dole, à Beaune et à Dijon (2). Dès son avènement, Philippe le Bon le considéra comme devant tenir un rang fort élevé dans l'organisation des deux Bourgognes, et appropria pour lui des salles de réunions dans le château de Dole bâti par l'empereur Frédéric Barberousse (3). Cependant, quoi qu'en ait dit notre vieil historien (4), ce n'est pas alors mais au commencement du XVIe siècle, que le Parlement reçut quelques-uns des attributs de la souveraineté. Mais dès le XVe, nos ducs de la maison de France, voulant que ses membres fussent placés au premier rang parmi les dignitaires de la Bourgogne, Charles le Téméraire s'en déclara le chef et le premier magistrat (5); et c'est probablement dès cette époque que le président a porté, avec le chaperon doublé d'hermine, le chapeau de comte et le diadème d'or (6).

---

(1) J'en ai la preuve par des arrêts du Parlement de la fin du XIVe siècle, tous rendus à Dole.

(2) « Les conseillers ne s'assembloient pas tous les jours, comme » ceux de nostre magistrature, et pendant cinq heures entières, » mais à certains temps, choisis et propres. » (GOLLUT, p. 146.) Le même personnel de magistrats servait pour les deux Bourgognes.

(3) *Mém.* de GOLLUT, anc. édit., p. 709.

(4) *Mém.* de GOLLUT, anc. édit., p. 145.

(5) Voy. *infra*, lettres patentes de Charles le Téméraire, 1474, à l'article de ce prince ; voy. aussi GOLLUT, anc. édit., p. 143.

(6) Le costume du Parlement tout entier avait une remarquable splendeur : « Les membres de la cour, disait la cour elle-même

En Franche-Comté, le Parlement n'usurpa point les droits politiques ; il en fut investi par la volonté expresse du souverain. On sait que, en 1517, l'archiduchesse Marguerite l'associa à l'administration du pays, qu'il devait partager avec le gouverneur. Mais ce qui est moins connu, c'est que cette haute attribution, antérieure de quelques années, est l'œuvre de Maximilien, le premier de nos princes de la maison d'Autriche.

Un tel mandat donne au Parlement de Franche-Comté un rang éminent et à part.

Sorti de la bourgeoisie (1), il se déclara de bonne heure et demeura le défenseur des intérêts popu-

---

» ont le droit d'assister dans les audiences publiques, revêtus de » robbe d'écarlate, ce qui se pratique en peu d'aultres parle- » ments (si ce n'est aux entrées solennelles et extraordinaires) ; » le président a en tête le mortier ou chapeau de comte avec le » diadème d'or, et le manteau avec le chapperon doublé d'hermine; » les chevaliers avec le manteau de mesme couleur et fourrure » avec le grand chapperon et bourlet de velours cramoisy, en tout » conforme à ceux dont usènt les chevaliers de la Toison d'or. » (Instructions du Parlement, 1614. Colrbouzon. *Histoire msse. du Parlement.*) Le Parlement ajoutait : « Ceux qui ont droit de juger » et opiner ont leurs places assignées dans la chambre du dit » Parlement sur quatre bancs, au premier des quels sied le pré- » sident et les chevaliers d'honneur, au second les maîtres aux » requestes avec les conseillers ecclésiastiques et le vice-prési- » dent... Le gouverneur de la province sied au premier banc, au- » dessous du président et devant les chevaliers, au bas des quels » se placent les seigneurs principaux honorés du titre de bons « personnages, et qui ont droit d'entrer au Parlement avec l'épée, « quand ils y sont appelés. » (*Ibid.*)

(1) Augustin Thierry a dit de même que le Parlement de Paris, si puissant en France, se recruta pendant des siècles dans l'élite des classes roturières. (*Hist. du tiers-état*, p. 159.)

laires (1). Dans son apologie, le marquis d'Hyenne disait, non sans irritation, que le Parlement ménageait le peuple avec tendresse. Le cardinal de Granvelle, plus explicite encore, allait jusqu'à prétendre que, sans le Parlement, *les grands mangeraient les petits* (2).

On s'en aperçut, quand, après la première conquête de Louis XIV, cette cour fut supprimée ou suspendue par l'Espagne. Jules Chiflet raconte combien alors la noblesse faisait payer cher aux paysans leur ancienne indépendance et l'impuissance de leurs protecteurs.

Le Parlement eut presque toujours des adversaires, le gouverneur du comté et la noblesse de race : le premier, toujours pris parmi les plus grands seigneurs du pays, et qu'irritait un partage d'autorité avec des gens de robe; la noblesse qui ne pardonnait pas aux bourgeois de l'avoir supplantée dans son ancienne puissance.

En effet, le Parlement, c'était la bourgeoisie élevée par la sciences, la justice et les lois. « La noblesse, » dit Girardot de Beauchemin, avait abandonné les » lettres et laissé le gouvernement de la justice et

(1) « Le Parlement (de Paris) avait tout ce qu'il fallait pour attirer les sympathies et la confiance du tiers-état... Cette puissance » effective et permanente... paraissait, pour la cause des faibles » et des opprimés, une protection plus solide que les prérogatives incertaines et temporaires des Etats généraux. » (*Ibid.*, p. 159.)

(2) *Mémoires* de J. Chiflet, I, p. 51.

» d'une partie de l'Etat aux bourgeois lettrés (1). »

Dans ses lettres du 25 novembre 1576, Philippe II exprimait la volonté que le Parlement fût honoré comme sa propre personne (2).

Quand, dans leur haine contre ce corps de justice, les ministres flamands, loin de rétablir le Parlement suspendu et de se rendre au vœu du pays, menaçaient d'ôter à cette cour l'écarlate de sa robe de palais et jusqu'à son nom, les XVIII de l'Etat disaient hautement : « Le Parlement, c'est un pri-
» vilége que nos peuples tiennent en si grande
» estime que, s'ils perdoient le titre honorifique de
» Parlement, ils croiroient avoir tout perdu. »

Puis, ajoutant à leurs supplications une sorte de menace, les députés déclaraient au gouvernement de Flandres ne voter le don gratuit qu'à la condition que le Parlement serait rendu au pays.

VII.

PRÉSENCE D'UN MAGISTRAT FRANC-COMTOIS AU CONSEIL PRIVÉ DES PAYS-BAS.

Depuis le règne de Charles-Quint, il y eut presque toujours un magistrat franc-comtois au conseil privé des Pays-Bas. C'était une grande garantie pour la nation. Charles-Quint l'avait ainsi réglé par des lettres patentes spéciales. Connaissant les usages,

---

(1) *Guerre de dix ans*, p. 72.
(2) Dubois de Jancigny, *Recueil de chartes*, p. 87.

les priviléges et les intérêts de la Franche-Comté, ce magistrat, ainsi placé au siége même du gouvernement, pouvait beàucoup mieux qu'un étranger les soutenir et les défendre.

Nos Etats attachaient beaucoup de prix à cette institution. Le titulaire était nommé par le souverain; et, quand ce poste devenait vacant, les assemblées ne cessaient de réclamer, souvent dans les termes les plus pressants, une nomination nouvelle. Nuls recès ne sont plus précis que ceux de 1598, (art. 16), et de 1614. « Il a plu à vos altesses séré-
» nissimes, disent les Etats dans cette dernière cir-
» constance, d'appeler devers elles, à leur réquisi-
» tion, un conseiller de Bourgongne, afin qu'elles
» fussent mieux informées des coustumes, droits,
» usages et affaires particulières de leurs pays, et
» qu'en iceulx rien ne fut faict sans sa participation,
» selon l'ordre qu'auroit esté donné par l'invictis-
» sime empereur Charles cinquième (1). »

Grandjean, sieur de Romain, oncle de Gollut, le conseiller Belin, Jean de Grivel, historien et jurisconsulte célèbre, Jean de Broissia, depuis président du Parlement, correspondant intime du cardinal de Granvelle, Boyvin, dont le nom est si grand dans notre histoire, ont été membres du conseil privé des Pays-Bas, où ils ont rendu à leur pays les plus utiles services.

Le cardinal de Granvelle, à qui aucune affaire de

(1) DETROYE, *Recès*, tom. I, p. 274, et II, p. 42, 43.

la Bourgogne n'échappait dans son ministère, veilla lui-même, avec Viglius son ami, aux intérêts de la Franche-Comté tant qu'il fut dans les Pays-Bas. Quand il les quitta pour n'y plus revenir (1564), il dut se reposer de ce soin sur le membre du conseil privé, et l'on voit par ses lettres à Jean de Broissia avec quelle sollicitude il s'en acquittait (1). Il connaissait l'indifférence des Flamands et le mépris des Espagnols pour tout ce qui n'était pas de leur nation; il ne voulut jamais laisser en leurs mains les intérêts des Francs-Comtois.

Ce privilége a subsisté intact tant que les libertés de notre Bourgogne ont été respectées. Il a décliné au commencement du XVII[e] siècle, quand ce pays a eu contre lui les antipathies des ministres flamands. Tantôt on a cessé de nommer à cet emploi, malgré la réclamation des Etats, tantôt on a cherché par des suspicions calculées à écarter des délibérations un surveillant incommode (2).

L'avantage d'avoir un représentant bourguignon au conseil des Pays-Bas ne constituait pas, il faut le dire, un droit absolu. Nos Etats ne cessaient, il est vrai, de répéter que, dans son ordonnance, Charles-Quint avait voulu constituer, dans l'intérêt de la Bourgogne, un défenseur de ses libertés (3).

---

(1) Il écrivait notamment à Jean de Broissia en 1583 : « Vous retournez au conseil privé pour y tenir soin des affaires de Bourgongne spécialement... »

(2) *Recès* de 1614, DETROYE, II, 43.

(3) Voir notamment *Recès* de 1598, DETROYE, I, 274.

Mais l'ordonnance ne le dit pas; et pour qui en pèse les termes, l'empereur a plutôt eu en vue la défense de ses hauteurs et prérogatives en Franche-Comté (1), que l'intérêt de la nation franc-comtoise.

VI.

PRIVILÉGE DES HABITANTS DU COMTÉ DE BOURGOGNE DE NE POUVOIR ÊTRE APPELÉS EN CAUSE HORS DE LEUR PAYS.

Cette immunité, des plus importantes, et sans laquelle le pauvre, jeté au loin par des évocations ruineuses, n'eût pu se défendre contre le riche et le puissant, date du XV[e] siècle, et, selon toute apparence, du règne de Philippe le Bon. Les Franc-Comtois la perdirent, avec toutes leurs libertés, à la conquête de Louis XI; mais ils en obtinrent de son fils la restitution (2).

---

(1) Voici les termes de l'ordonnance, rapportée par COURBOUZON dans son *Histoire du Parlement* :

« Et pour ce que nostre comté de Bourgongne a esté longtemps » conduict et administré séparément des pays de par deça et sans » connoissance du dit conseil privé, sous la charge et adminis- » tration de nostre feue tante et son conseil, et qu'il échet parti- » culière considération, tant ès choses concornant nos hauteurs » et domaines et aussy graces civiles et criminelles qu'aultres » provisions et depesches ayant égard à l'état d'icelluy et aussy » à la situation et pour la forme et voisinage avec les aultres non » estant de nostre patrimoine et obéyssance, et dont de toutes » parts, comme dessus, il est environné..., voulons qu'il inter- » vienne toujours de nos conseillers du dit conté habituez et » expérimentez ès dites affaires, afin de les depescher mûrement, » comme il conviendra de nos hauteurs, droictures, et bien public » et seurté de nos dits pays. »

(2) *Mém. de* GOLLUT, anc. édit., p. 937.

Dans son ordonnance du 1er mars 1531, Charles-Quint sanctionna ce privilége comme un droit ancien du pays, et le protégea par des peines sévères, *désirant*, dit-il, *les subjects et habitans estre entretenus en leurs priviléges et libertés, et renouvelant icelles interdictions et défenses* (1).

Cette immunité, si ancienne et si longtemps respectée, commença à être ébranlée dans les premières années du XVIIe siècle par la haine des ministres flamands, si antipathiques à toutes nos libertés. L'apostille des archiducs en réponse aux justes réclamations du pays, fut qu'en cette matière *ils ne peuvent avoir les mains liées* (2).

QUE LES GRANDES DIGNITÉS DU PAYS DEVAIENT ÊTRE AFFECTÉES AUX FRANC-COMTOIS.

» L'éstat de nostre Bourgongne, disait Girardot
» de Beauchemin (3), est (comme estoit Rome) com-

---

(1) Voici le texte de l'ordonnance : *Charles, par la divine clémence, empereur des Romains....., que par cy devant nos prédécesseurs, comtes de Bourgongne....., désirant les subjects habitans au dit conté estre entretenus en leurs priviléges et libertés, et les garder d'indehues molestations, avoient par édit perpétuel et par leurs lettres patentes..... interdit et deffendu à tous faire convenir et appeler en cause aulcungs de nos dits subjects hors iceluy conté, pareillement pour faire exécuter bulles et provisions apostoliques sans nos congés, licence et placets....., faisons savoir que désirant nos dits subjects estre entretenus en leurs dits priviléges, avons icelle deffense renouvelé et renouvelons.....*

(Edits collectionnés par Delesmes ; Lyon, MDLXXX, p. 5.

(2) *Recès de* 1598, Detroye, I, p. 407.

(3) *Guerre de dix ans*, p. 11.

» posé de trois espèces d'Estats, savoir : monar-
» chique en son roy, aristocratique en son parle-
» ment, et démocratique au point que toutes sortes
» de personnes, avec la seule vertu, peuvent parve-
» nir à tous les offices. »

Une des idées dominantes en Franche-Comté, c'est qu'elle se gouvernait par elle-même : d'où la conséquence que tous les emplois, surtout la dignité de gouverneur et les fonctions du parlement, devaient y être exclusivement réservées aux Bourguignons indigènes.

Ce fut même une question longtemps débattue aux Etats de 1614, si le prince avait pu choisir, pour le représenter devant eux, un président et deux conseillers de Flandres, nommés en même temps que le gouverneur Clériadus de Vergy et le président Thomassin. Ces étrangers ne furent admis qu'avec peine, le souverain ayant toujours, selon l'expression des Etats, choisi pour ses commissaires des Franc-Comtois pris parmi *les principaux des ministres du pays* (1).

Toutes les traditions de la Franche-Comté étaient que le gouverneur devait être un Franc-Comtois (2). Le règne agité et tragique de Charles le Téméraire interrompit, il est vrai, ces traditions, comme tant d'autres. Mais Philippe le Bon, son père, dont le gouvernement est le type auquel il faut toujours

(1) *Recès de* 1614, DETROYE, II, p. 29 et 30.
(2) *Mém. de* J. CHIFLET, I, p. 343.

revenir, s'y conforma. Si, à côté de Jean de Côtebrune, de Jean et d'Antoine de Toulongeon, de Thibaut de Neufchatel, maréchaux de Bourgogne, tous Franc-Comtois, il éleva à cette dignité Jean, comte de Neufchatel et de Fribourg, il ne faut pas oublier que ce seigneur était du sang de Vergy par sa mère. Jean de Vergy, son grand-père, avait été maréchal de Bourgogne; son grand-oncle, Antoine de Vergy, l'un des premiers chevaliers de la Toison d'or, avait gouverné le duché et le comté. Lui-même, comme les membres de cette famille, admis à la faveur la plus intime du duc Jean-sans-Peur, était à ses côtés avec deux seigneurs de Vergy, quand il fut assassiné sur le pont de Montereau.

Sous la domination de la France, c'est-à-dire sous Louis XI et Charles VIII, on trouve des gouverneurs français nommés par eux pour gouverner la Franche-Comté; mais cela passa rapidement et leur gouvernement ne fut qu'une sorte d'interrègne.

L'Espagne maintint l'ancienne règle. Si, après les Chalon, éteints en 1530, il y eut deux Nassau gouverneurs du pays, c'est qu'ils avaient, comme héritiers, relevé les armes de cette branche cadette de Bourgogne, qu'ils en possédaient les terres, et étaient, à ce titre, les plus grands seigneurs de la province.

Cette nécessité d'une naissance franc-comtoise s'appliquait de même au parlement, dont les membres, tous pris dans la province, ne se recru-

taient que sur une liste de trois sujets bourguignons présentés au choix du roi d'Espagne (1).

Tel était l'heureux privilége de la Franche-Comté, appelée à se régir elle-même, privilége respecté par le pouvoir, sans cesse affirmé par elle dans les recès de ses Etats (2). « De nos anciennes immunités, » porte celui de 1606, le principal est que *les offices » et charges de Franche-Comté soient donnés aux » hommes du pays* (3), »

Déjà les libertés publiques expiraient à la fin de la domination espagnole, que nos villes mettaient encore comme condition absolue du don gratuit, que le gouverneur nommé par l'Espagne serait un Franc-Comtois.

Dans ce grand déclin, l'antique usage fut méconnu; les derniers gouverneurs, d'Aremberg, Quinonès, d'Alveyda, étaient des étrangers. Leur règne acheva la ruine de la nation et de ses libertés; et, dans le danger, le dernier ne sut que se sauver honteusement, au lieu de la défendre.

Contre cet anéantissement de leur antique indépendance, les Franc-Comtois n'avaient cessé de protester, invoquant leur histoire et déclarant que rien

---

(1) « L'on avoit accoustumé *en tout temps*..... à s'arrester à la » nomination que le parlement faisoit de trois personnages..... » coustume créée *avec l'institution du parlement.* » (*Recès de* 1629. Dethoye, II, 472. Voy. surtout les instructions des Etats en 1657, *ibid.*, III, 156.)

(2) Voy. les *Recès* de 1606, 1614, 1621, 1633.

(3) *Recès* de 1621, *ibid.*, II, 284.

de pareil ne s'était vu en leur pays (1). Quand, entre les deux conquêtes, d'Aremberg y fut envoyé, sa nomination froissa tellement le sentiment public et l'honneur national; elle suscita une telle clameur, que le nouveau gouverneur voulut être Bourguignon, et, déjà marié à une Franc-Comtoise, se fit naturaliser tel (2).

PARTICIPATION DES ÉTATS AU POUVOIR LÉGISLATIF.

Quelle était la part faite aux Etats de Franche-Comté dans le pouvoir législatif?

Cette question de premier ordre ne fut point posée au XVe siècle, et elle eût été alors certainement résolue contre les Etats.

Mais elle se posa d'elle-même, et à raison de circonstances inattendues, dans la seconde moitié du XVIe siècle. Les Etats avaient pris, vis-à-vis de l'Espagne, une autorité tellement prépondérante qu'ils n'hésitaient pas à croire que lois ni ordonnances ne pouvaient être faites sans eux pour la Franche-Comté (3).

De bons esprits dans la province le pensaient comme eux (4).

(1) *Mém.* de J. Chiflet, II, 253.

(2) *Ibid.*, tom. I, 330, 334, et tom. II, 104.

(3) « Ceux du parlement prétendent (et prenant en ce ayde de » la noblesse du pays *et des Etats*) que S. M. n'eust l'autorité de » faire les ordonnances sans eulx. » (Lettre du cardinal à Jean de Broissia, 23 février 1583, p. 80.)

(4) « Je ne sais comme gens de si bon esprit se forcomptent » tant de se rendre sur ce fondement. » (Lettre du même au même,

Dans leurs relations officielles avec l'Espagne, les Etats ne s'attribuaient ce pouvoir qu'avec une certaine réserve et sous les formes les plus respectueuses (1). Mais cette doctrine avait pleinement cours dans l'intérieur des assemblées et dans le parlement de Dole.

De graves précédents avaient amené cet ordre de chose, qui ne tendait à rien moins qu'à constituer vis-à-vis de la royauté la pleine indépendance du pays.

On voit ces précédents s'accentuer de plus en plus en suivant l'ordre des temps.

En 1459, Philippe le Bon avait publié les coutumes du comté de Bourgogne, mais elles avaient été rédigées à leur demande et avec leur concours.

En 1517, au temps du président Gatinara, les Etats, mécontents des ordonnances de l'archiduchesse Marguerite, rédigées par ce grand magistrat, avaient eux-mêmes et d'autorité nommé les

---

7 juin 1583.) Ils se prévalaient des ordonnances faites sous Marguerite, dont les Etats de Dole, en 1517, avaient obtenu la révision à faire par leurs députés.

(1) « Les Estats ont reconnu et remarqué, dès les temps de » Philippe le Hardi, nos souverains princes et seigneurs, avoir » tant defféré et eu tant de respect aux sieurs des trois Estats, » aux bons et anciens personnaiges du pays et à leur cour de » parlement et aultres officiers du comté, que à quantes fois, sur » remonstrances du pays ou aultrement, iceulx nos dits souve- » rains princes avoient voulu faire ou introduire édits ou ordon- » nances, y auroient pourvu après l'avis et participation du pays » » (*Recès de* 1574, Detroye. I, p. 95. — Voy. aussi *Remontrances du parlement en* 1575, *ibid.*, p. 233.)

commissaires chargés de les *revoir*, semblant ainsi se placer au-dessus de la princesse, et sans qu'elle s'y opposât.

En 1531, même déférence de la part de Charles-Quint, comte de Bourgogne, roi d'Espagne. Il était alors en Flandre; comme les députés, que lui avaient envoyés les Etats, repartaient pour la Franche-Comté, il leur remit les ordonnances qu'il avait faites et publiées pour les Pays-Bas; mais, craignant qu'elles ne s'adaptassent pas aux mœurs et aux usages de notre Bourgogne, il voulut qu'elles fussent revues par les commissaires des Etats et les bons personnages du pays, chargés de lui adresser leurs observations écrites (1).

En 1538, ces commissaires exposent devant les Etats que *de leur avis ont été conçues et dressées nouvelles ordonnances*; mais ils ajoutent qu'avant de les publier, l'empereur demande qu'elles soient revues, dans un but d'éclaircissement ou de correction, par neuf commissaires nommés par cette assemblée.

En 1573, le président du parlement, Pierre de Broissia, homme intelligent, laborieux et résolu, entreprit de réformer la justice, et rédigea dans ce but une ordonnance composée de nombreux articles. Il l'avait faite seule, sans avoir consulté ni la cour ni les Etats. Il ne la soumit point à la sanction du roi d'Espagne, et la publia en plein parlement,

---

(1) Voy. Dethoye, *Recés de* 1531, I, p. 7.

après l'avoir fait seulement approuver par le duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas.

Un acte d'autorité aussi hardi du chef de la magistrature souleva de violentes tempêtes. Les Etats y virent un attentat contre toute autorité; lui-même fut presque regardé comme un ennemi public. Je raconterai, sous l'année 1574, la révolution qui éclata alors aux Etats assemblés à Dole. Le cardinal de Granvelle jugeait l'œuvre du président excellente. Elle n'en fut pas moins, article par article, dans le recès des trois ordres, l'objet de la critique la plus amère. Sous le coup de la plus vive émotion, des députés furent nommés et chargés par les Etats de porter en Espagne et en Flandre leurs énergiques protestations. Philippe II, alarmé d'une agitation si violente, céda, et les ordonnances furent révoquées.

Ces faits donnaient une grande force à la prétention des Etats, d'être les législateurs du pays, concurremment avec le roi.

Mais le cardinal de Granvelle, nourri dans l'exercice du pouvoir, était l'adversaire déclaré de ces prétentions qu'il jugeait excessives et dangereuses. Il n'aimait point les Etats, et les considérait comme un foyer d'agitations et de troubles.

L'assemblée de 1574 lui laissait encore, dix ans après, une impression ineffaçable. Sa conviction était que cette révocation des ordonnances, imposée par les Etats au roi d'Espagne, avait porté un coup funeste à la royauté. Répondant à leurs objections

les plus fortes, c'est-à-dire à la révision des ordonnances de Marguerite et à la révocation de celles du président de Broissia, il considérait la première comme un malentendu (1), et la seconde comme une surprise faite au roi par la connivence d'Hopperus (2). Il ne reconnaissait aux Etats de Franche-Comté que le droit d'être consultés sans que leur avis liât le prince, sauf à la nation, quand la loi ou l'ordonnance était publiée, la faculté d'intervenir en rectification, si elle le jugeait utile, mais seulement par humble requête (3).

Aussi le cardinal, lorqu'en 1583 il s'agissait de faire un recueil définitif des ordonnances pour la

---

(1) « Au regard des ordonnancea, j'ay veu la copie de l'extraict » du livre rouge, que ne peut faire icy (pour établir le pouvoir » législatif des Etats), et oyres qu'il fut autentique, l'on n'y peut » à mon advis fonder ce qu'on a voulu prétendre; car il est ques- » tion des ordonnances que feit faire Madame Marguerite, com- » tesse de Bourgongne, ausquelles il y avoit changement de cous- » tume et pour n'estre le feu chancelier (Mercurin de Gatinara) » pour lors si bien formé en la langue françoise comme depuis fut » avoir besoin d'aide; et toutelfoys le dit escript ne dit que, en la » compilation les Estats ai la cour de parlement ayent autorité, » mais que la publication se fit en leur présence, ...permettant » aux Estats et à la court de parlement de les revoir après la pu- » blication faite, pour remonstrer ce que sembleroit devoir y être » changé. » (Lettre du cardinal à Jean de Broissia, 7 juin 1583, p. 168.)

(2) « Hopperus et de Nuctières firent une grande playe au » public, ne sçay si en leur bourse. » (*Ibid.*, p. 169.)

(3) « S. M. peut donner la loi et ses ordonnances à ses ministres » de justice quelle il luy plaist, sans advis ni consentement ny de » la cour de parlement ni des Estats, synon où il seroit question » de changer les coustumes ou les priviléges du pays. » (Lettre à » Jean de Broissia, 13 mars 1583. *Recueil de la Soc. du Jura*, p. 95.)

réformation de la justice en Franche-Comté, entendait qu'on se passât le plus possible des Etats et du parlement, dont le rôle se bornerait à de simples avis. Il voulait que cela fût bien compris, soit dans les Etats, soit dans les conseils du roi, et que la royauté statuant de sa pleine puissance, après ces avis reçus et examinés, recouvrât le terrain qu'elle avait perdu en 1574. Lui-même s'apprêtait à recevoir, avec la dernière vigueur, les députations qui seraient envoyées en Espagne par les Etats, et qui tenteraient de recommencer les mutineries précédentes. Il y a là-dessus des détails fort intéressants et bien peu connus dans les lettres du cardinal à Jean de Broissia, à qui il écrivait alors avec toute ouverture de cœur (1). Ses conseils furent suivis par le roi, qui, après avoir reçu les avis de Bourgogne, statua de sa pleine autorité (2), sans se laisser gagner de vitesse par les Etats (3).

---

(1) Voy. *passim* les lettres snr ce sujet dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura,* 1864.

(2) En 1586, dans la publication des ordonnances dont nous venons de parler, Philippe II, tout en adhérant aux avis reçus de Bourgogne, tint à faire acte de puissance. Le préambule est significatif : « Nous avons..... *ordonné et statué de nostre souveraine* » *puissance et suprême autorité. ... soubs expresse déclaration de,* » *à toutes fois qu'il nous plaira, y ajouster, diminuer, changer,* » *révoquer.....,* comme nous jugerons mieux convenir. »

(3) Dès 1581, ils avaient cherché à devancer le roi, et nommé des commissaires pour la rédaction du volume des ordonnances. J'en trouve la preuve dans une lettre du prince de Parmes au parlement. On y voit qu'ils avoient *donné à neuf personnages, nobles et des villes, commission pour revoir un volume dès longtemps imprimé, contenant les ordonnances et style de justice avec les edits*

En droit strict, le ministre de Philippe II pouvait avoir raison ; aucun monument du passé ne justifiait ce pouvoir absolu des Etats en matière législative. Mais, dans la pratique, ce droit rigoureux n'était pas suivi, et plus nos souverains ont été puissants, moins ils en ont fait usage. Ainsi agirent Charles-Quint et Philippe II. Non-seulement la nation, c'est-à-dire les Etats et le parlement, étaient consultés pour toutes les lois et ordonnances à faire, mais le prince déférait toujours à leur vœu. Le sentiment qui, vis-à-vis notre Bourgogne, dominait dans les conseils du roi et qui faisait la force des Etats, c'était la crainte de leur déplaire et d'aliéner le cœur d'une nation aimée et fidèle, défendue par son affection seule contre les convoitises ardentes de la France, à qui convenait si bien cette admirable frontière. Cette affection et cette fidélité, l'Espagne savait qu'il fallait les conserver à tout prix ; et la préoccupation de ne pas faire assez allait, c'est l'expression du cardinal lui-même, jusqu'à une sorte d'effroi (1).

Ajoutons que c'est par suite de cette liberté qu'en

---

sur la police du pays, pour le rédiger en meilleure forme, estant tellement confus qu'il donne grande peine, voire à ceux qui sont bien exercés au train de justice.

Le prince requiert le parlement d'*avoir à expliquer comment et par quelle voie se fera ce redressement.* (Lettre du 8 mars 1581. Registre des lettres du parlement au roi. *Archiv, de la préfecture du Doubs.* — Voy. aussi DETROYE, I, 148.)

(1) « Nous avons peur, disait-il en parlant des Etats, là où il » n'y a aucun sujet de peur. *Timemus timore, ubi non est timor.* » (Lettre du cardinal à Jean de Broissia, 15 mai 1583.)

divers temps le parlement de Dole a fait nombre d'ordonnances; il les publiait au nom du roi, et souvent ce n'était pas de simples règlements de procédure, mais elles appartenaient réellement au domaine législatif.

VII.

DON GRATUIT.

Jamais, disaient nos historiens du XVII[e] siècle notre Bourgogne n'a ouï parler de taxes ni de tailles (1).

De tous leurs privilèges, le libre consentement de l'impôt était le plus ancien et le plus cher aux Franc-Comtois, celui dont ils disaient : *plutôt perdre la vie que de le perdre* (2). Les Etats le maintenaient en toute circonstance avec une sollicitude sans bornes, au besoin avec la plus énergique résolution, et c'est le dernier qui succomba.

Ce privilége, qu'ils appelaient fondamental (3), je le trouve en vigueur, non-seulement au temps de Philippe le Bon, mais dès le règne de Philippe le Hardi, qui, en nombre d'occasions, appelle le don gratuit un *don libéralement accordé*, et, dès 1384, par lettres de non-préjudice, scellées de son sceau, reconnaît cette complète liberté de la Bourgogne.

---

(1) Girardot de Beauchemin, *Guerre de dix ans*, p. 47.
(2) *Mémoires* de J. Chiflet, I, 493.
(3) *Ibid.*, II, 167, 181.

Ainsi ce privilége remonte à l'origine même de nos Etats, il leur est même antérieur, puisque avant leur création et dans leurs besoins les plus pressants, nos comtes n'avaient le droit de lever d'autorité ni tailles ni subsides. Leurs officiers parcouraient le pays, s'adressant aux bonnes villes et aux maisons religieuses pour obtenir des secours pécuniaires; et ce qui leur était accordé, ils le recevaient, non comme un droit, mais à titre de prêts ou de dons, et déclaraient déjà alors par lettres de non-préjudice que cette liberté volontaire n'engageait pas l'avenir.

A la différence de la France, qui, sous le règne de Charles VII, abandonna avec tant d'imprévoyance un droit si précieux, le libre consentement de l'impôt était le droit le plus enraciné dans les mœurs de la nation.

Aussi, dans les plus mauvais jours, sous le poids de nécessités pressantes, le pouvoir le viola quelquefois, mais ne le nia jamais.

Toujours, chez nos aïeux, à l'exemple de ce qui se passait sous nos ducs, ces libres octrois du pays étaient invariablement suivis de lettres de non-préjudice, signées de la main du souverain.

En 1581, Philippe II reconnut, par un acte formel, que la Franche-Comté s'imposait librement elle-même, et que, sous aucun prétexte, nul, sous peine de forfaiture, ne pouvait y lever tailles ni subsides. De graves atteintes avaient été portées à cette immunité à l'occasion des passages de gens

de guerre allant combattre dans les Pays-Bas. Le roi, dans son édit, réprime cet abus avec la dernière rigueur : « Compète, dit-il, au pays le droit de » n'estre taillé, imposé ni collecté si non par les » députés des Estats à l'également des deniers, » quand aulcunes fois ils nous accordent un don » gratuit...... deffendons et interdisons à tous, de » quelque qualité et condition qu'ils soient, tailler, » cotiser et imposer le dit pays, soit en général ou » en particulier, pour les levées, séjour, entretien » et passaiges des gens de guerre, à peine de, » comme infracteurs de nos édits et priviléges du » dit pays, estre chatiez arbitrairement (1). »

La Franche-Comté arriva graduellement à la liberté complète du don gratuit, et cette liberté fut telle que non seulement il était voté avec une pleine indépendance par les Etats, mais encore levé par les agents de leur choix, et dépensé uniquement dans l'intérêt de la nation (2).

Cette admirable liberté date du règne de Charles-Quint. Elle est un des bienfaits qui ont immortalisé le nom de ce prince parmi ce peuple auquel il était si tendrement attaché (3). Auparavant, le souverain

(1) Voy. la Charte dans le *Recueil* de M. Dubois de Jancigny, 1869, p. 90.

(2) En 1579, dans leurs instructions à leurs députés chargés de présenter le recès au souverain, les Etats reconnaissent que le roi « *n'a oncques voulu tirer aulcune chose des dons gratuits, ains à l'imitation de messeigneurs ses prédécesseurs, les a destinez et employez de tout temps aux affaires du comté.* » (*Papiers des Etats*, original sans numéro d'ordre.)

(3) Voy. ses instructions à son fils, où il lui recommande avec tant de sollicitude le comté de Bourgogne. (*Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*, III, 294.)

qui obtenait le don gratuit en faisait tel usage qu'il trouvait convenir, même dans un intérêt personnel, pour ses besoins, ses guerres, ses constructions, ses acquisitions de domaines. Charles-Quint déclara le premier que ce subside resterait dans le pays, uniquement employé à ses intérêts, à ses besoins, aux fortifications et à la défense de ses villes, tellement qu'en accordant le don au prince, la Franche-Comté se l'accordait réellement à elle-même. « *Ce don doit » subvenir à ses nécessités,* disaient les Etats de 1598, » ET LUI DEMEURER COMME SIEN. »

De ce principe du libre consentement de l'impôt résultait :

1° Que les Etats avaient le droit de le refuser (1), droit qu'ils affirmaient nettement dans leurs recès (2), et qu'ils exerçaient, j'en ai la preuve, dès le temps de Philippe le Bon ;

2° Celui de mettre à leur don volontaire telles conditions ou tels termes de paiement qu'ils jugeaient utiles (3) ;

3° Que le prix du sel à livrer chaque année à la nation sur les salines, principal trésor du prince en

---

(1) Ce droit, ils l'ont exercé. (Voy. dans les *Mémoires du cardinal de Granvelle* la correspondance de MORILLON, tom. II, p. 180. Ce refus s'est produit *plusieurs fois sans encourir l'indignation du prince,* dit formellement le recès de 1633 ; et les commissaires du roi le reconnaissaient en son nom. (*Recès de* 1629 et 1654. Voy. DETROYE, II, 467.)

(2) Voy. DETROYE, *Recès,* I, p. 262.

(3) Voy. *Recès* de 1598, DETROYE, II, 282-83.

Franche-Comté, ne pouvait être surhaussé sans le consentement des Etats (1).

La noblesse, devant au prince l'impôt du sang et le service militaire pour les fiefs, était exempte du don gratuit (2). Cependant ce principe, dont je trouve la preuve dès le temps de Philippe le Hardi, fut plus d'une fois contesté; il le fut plus encore pour les anoblis.

En tout, le tiers-état portait pour les quatre cinquièmes la charge du don gratuit (3). Quant à la manière dont il se répartissait entre les trois bailliages d'Amont, d'Aval et de Dole, question que je ne vois résolue par aucun historien, j'en trouve la solution dans les papiers des Etats (4). Le bailliage de Dole payait un sixième et un tiers de sixième de la somme totale. Le reste se levait par moitié sur les deux autres bailliages, qui étaient de plus grande étendue.

LES LIBERTÉS PUBLIQUES ÉTAIENT-ELLES LES MÊMES DANS LES DEUX BOURGOGNES ?

Quand on voit, dans le cours du XVe siècle, les Etats du duché et du comté convoqués dans les

---

(1) Le cardinal de Granvelle le reconnaît sans hésiter dans ses Lettres de 1583 à Jean de Broissia, p. 167.

(2) « La noblesse, dit Bonvalot, beau-frère du cardinal de Granvelle, ne contribue à dons gratuits ni à autre chose quelconque. » (Lettre de 1551, dans les *Papiers d'Etat* du cardinal, III, 617. — Voy. aussi *Recès* de 1598, DETROYE, I, 274.)

(3) *Recès* de 1666, DETROYE, III, 289.

(4) Voy. *Papiers des Etats,* lettre T, n° 60.

mêmes circonstances, délibérer, quoique séparément, sur les mêmes demandes, partager les mêmes périls, les mêmes hésitations, les mêmes résistances, on croirait voir, à cette époque de leur histoire, les deux pays en possession des mêmes libertés.

Les Etats du duché sont plus anciens que ceux du comté; et, sous ce rapport, on supposerait qu'ils ont eu une plus grande autorité.

Ce serait cependant une grave erreur. Le duché, fief de France, détaché du royaume par le roi Jean au profit de son fils Philippe le Hardi (1364), suivait souvent les destinées de la France, et, par ce motif, était plus assujetti que le comté de Bourgogne, qui n'avait pas à répondre à deux souverainetés. On voit dans le duché les réquisitions des rois de France (1) : des subsides y sont levés pour leurs besoins, pour la rançon du roi Jean, pour le passage armé de Charles VI en Angleterre. Ce sont les commissaires royaux qui nomment le receveur général de ces aides toutes françaises.

Libres au contraire de sujétion vis-à-vis de la France, nos Bourguignons regardaient d'un œil de supériorité le sort de leur pays. Lorsqu'ils le comparaient, non sans pitié, à celui de leurs voisins, ce sentiment de commisération se traduisait dans un langage plein de fierté : « *Au delà du chemin romain,*

(1) Voy. *infrà*, p. 138, à l'article de Philippe le Hardi, sous l'année 1370, une déclaration de ce prince, qui s'engage, pour la durée de deux ans, à garantir ses sujets du duché contre les subsides qui seraient jetes sur eux par les rois de France.

» disaient-ils dans un texte de 1427 que j'ai le pre-
» mier exhumé de l'oubli, *au delà du chemin ro-*
» *main, qui va de Besançon à Langres, sont les*
» *gabelles, impôts et servitudes royales; en deçà les*
» *nobles libertés de la franche-terre de Bourgogne* (1). »

Combien cet orgueil s'augmentait encore, quand nos Bourguignons entendaient Charles le Téméraire, peut-être dans un accès de dépit et de colère, comparer entre elles les deux Bourgognes, et appeler le duché une *dague de plomb,* et le comté *le jardin de l'honneur* (2) *!!*

Je termine ici cette première partie de mon travail, et je vais parcourir, dans la seconde partie, les règnes de chacun de nos princes, depuis 1384 jusqu'à la conquête de Louis XIV. J'indiquerai sommairement ce qu'ils ont été au point de vue des libertés publiques, retraçant en articles séparés, et sur une durée de trois ceuts ans, les diverses sessions des Etats assemblés sous ces princes.

---

(1) Mon *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, II, p. 220.

(2) Jules Chiflet, dans ses Mémoires manuscrits sur la Franche-Comté, raconte comment ce propos, recueilli dans le temps, s'est transmis par un seigneur de la maison de Grammont.

DEUXIÈME PARTIE.

SESSIONS DES ÉTATS.

Philippe le Hardi.

1384-1404.

Philippe le Hardi, fils du roi Jean et premier pair de France, commença la haute fortune de nos ducs de la maison de Valois. « Par son mariage, dit » Mézeray, il devint le plus puissant prince de l'Eu» rope sans titre de roi, possédant ensemble les » duché et comté de Bourgogne, la Flandre et le pays d'Artois (1). » Oncle et régent de Charles VI en démence, il tenait une cour somptueuse à Paris, et battait monnaie d'or dans ses Etats. A l'exemple des rois de France (2), il s'attribua le droit de faire des bourgeois, même dans les terres des seigneurs, et soumit la justice de ses barons franc-comtois à celle de son parlement de Dole. Dans sa toute-puissance, il n'épargna ni le clergé ni la noblesse, assiégea à main armée l'archevêque de Besançon, qui lui contestait le droit de frapper monnaie, et abattit les

(1) MÉZERAY, *Hist. de France*, tom. Ier, p. 518.
(2) Aug. THIERRY, *Hist. du tiers-état*, p. 30.

forteresses et les châteaux d'un prince de la branche cadette de Bourgogne, qui avait tué l'un de ses sergents.

En 1364, devenu duc de Bourgogne par le don de son père, il trouva dans son duché l'institution des Etats complètement et dès longtemps en vigueur (1). Mais vingt ans plus tard, en 1384, quand,

(1) Ç'a été une tentation commune aux historiens des deux Bourgognes d'attribuer aux Etats de ces pays une antiquité exagérée. COURTÉPÉE (dans son abrégé de l'*Histoire du duché de Bourgogne*, p. 447), reporte au XIe siècle l'origine des Etats, mais il ne se fonde que sur le témoignage de Gollut et de Saint-Julien de Baleure. Mes recherches dans les archives du duché n'ont rencontré, comme premier document certain, qu'une déclaration du duc Philippe le Hardi en 1370. C'est un acte de non-préjudice donné aux Etats du duché qui lui avaient accordé la gabelle sur le sel et l'impôt de douze deniers par livre. Mais les termes de cet acte suppose une institution des Etats et des libertés plus anciennes.

« Philippe, fils de..., roy de France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront salut. Comme *de commun consentement, bonne volonté et accord des gens d'églises, nobles, bourgeois et autres habitans de nostre duché de Bourgongne nous ayent octroyé, accordé et donné en pur don l'imposition de douze deniers pour livre et aussi la gabelle du sel*, sous la forme et manière contenues en certaines instructions sur ce faictes, escriptes et comprinses en un role de parchemin scellé de nostre seel aux causes de nostre chancellerie de Bourgongne, à courir au dit pays dès le huitième jour du mois de juin lors prochain venant jusqu'à deux ans après avenir et continuellement ensuisvant..... Le prince veut par ces lettres que ce don ne leur tourne à aucun préjudice, ny que pour ce ny occasion des choses dessus dites aulcune nouvelleté ou interruption de leurs privilèges, libertés et franchises s'en prinssent ou doivent ensuivre. Et durant le temps dessus dit, aucuns autres aydes subsides, subvencions et impositions quelconques ne courront ou seront levées en nostre dit pays pour quelque cause que ce soit, mais leur en promettons

par la mort de son beau-père, il devint comte de Bourgogne, elle n'existait pas encore dans le comté; il se hâta de l'y établir. Nous verrons qu'aucune pensée généreuse ne présida à cette importation toute française. Elle n'en fut pas moins de la plus haute importance. Elle marque en effet, dans ce comté, l'avénement du tiers-état, prenant place à côté du clergé et de la noblesse. Elle fit sortir la bourgeoisie de son infériorité pour l'élever à la vie politique, déjà commencée pour elle depuis plus d'un siècle par la renaissance des libertés municipales. Il l'appela dans ses conseils, l'honora par la faveur et par les dignités, comme par les anoblissements dont il fut le premier auteur (1).

Avant lui, je trouve, dans les deux Bourgognes, deux systèmes différents et même opposés pour la constitution de l'impôt.

Dans le duché, dès 1370 et même auparavant, il dépend déjà uniquement, et sans contestation, du libre consentement des Etats (2), appelés seuls à le voter à titre de don purement gratuit.

---

garantir et deffendre à tout nostre povoir envers Monsieur le roy. Et le dit terme fini, nous volons et leur ouctroions que eulx et tout le dit pays demeuront quittes des charges des dites impositions et gabelles. »

(*Arch. de la ville de Dijon.* Trésor des Chartes, liasse 1. c. 4.)

(1) Je trouve la preuve des anoblissements dans les Bourgognes dès 1386. (Instructions pour la levée de l'ayde de 40,000 fr. en cette année, dans D. PLANCHER, *Hist. de Bourgogne*, III, pr., p. LXXXVIII.) Dunod s'est donc trompé quand il n'en aperçoit la première origine qu'au XV[e] siècle. (*Nobiliaire*, p. 22.)

(2) Le duc Philippe le Hardi, dans un grand nombre d'actes, reconnaît que l'ayde lui a été LIBÉRALEMENT OUCTROYÉ par les Etats.

Dans le comté, au contraire, où les Etats n'existent pas encore, le subside ne s'obtient qu'à titre de prêts et par prières. On voit des commissaires parcourir la province au nom du comte, s'adressant gracieusement aux bonnes villes et aux maisons religieuses (1), et c'est par des dons individuels, volontaires, sujets même à des refus, que s'alimente, non sans difficulté, le trésor du souverain.

Nos Etats furent donc fondés par Philippe le Hardi ; et on remarque, à l'origine, qu'en les instituant le prince s'est réservé de grands droits. C'est lui qui, par des ordres directs ou par mandements de ses officiers, les convoque à volonté, soit les trois ensemble, soit seulement le clergé et la bourgeoisie. Quand le subside est voté, c'est lui qui nomme les élus (2) chargés de le percevoir et de le verser dans les mains de son receveur général de l'aide ; lui seul donne des instructions pour le lever (3), fixe les termes de paiement, en exempte (4) qui il lui plaît, dispose en maître absolu du subside, parfois

---

(1) Je trouve la preuve de ce fait dans nombre de pièces de la chambre des comptes, notamment B. 545, 555, 720, 721, 723, 724.
(*Archives départementales du Doubs.*)

(2) Mars 1386 (*n. s.*). Lettres de Marguerite, duchesse de Bourgogne, ayant le gouvernement en l'absence de son mari, par lesquelles elle nomme les élus chargés de lever un ayde de 40,000 fr. accordés par les Etats le 13 mars de cette année.
(*Arch. de la Côte-d'Or*, Etats provinciaux, B. 289.)

(3) Voy. ces instructions (1386), dans D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, III, pr., p. LXXXVIII.

(4) *Ibid.*

fort lourd (1), dont il règle, selon son bon plaisir, la destination.

Deux ans après la première convocation des Etats, il publie des ordonnances que notre histoire a conservées comme un monument important de la législation du temps. Il les fit *de l'avis des sages du pays, clercs, nobles et coustumiers*, et les soumit à l'examen des gens de son grand conseil (2). Mais il ne consulta point les Etats, agissant comme un maître qui demande à la nation de l'argent et non des conseils.

Toutefois, assez promptement, et probablement sous le poids de ses dettes qui l'obligent à recourir fréquemment aux Etats, il abandonne une partie de ses prérogatives dont il semblait si jaloux, il laisse les Etats nommer dans leur sein ceux qui lèveront et répartiront le subside. Il y a plus : on le voit accepter une condition dure et presque humiliante. Sur 40,000 votés en 1391 par le duché de Bourgogne, les Etats décident que le prince n'en touchera que 10,000, et que tout le surplus sera directement employé à payer les dettes qu'il a contractées dans le duché.

Sous le règne même de ce prince, en réalité si

(1) Dans le duché, il obtient 80,000 fr. des Etats en deux ans (1385-1386). (*Arch. de la Côte-d'Or*. Etats provinciaux, B, 289.)

(2) On en trouve les articles, ainsi que les corrections présentées par le parlement de Dole, le 5 mai 1388, et les réponses du duc à la date du 17 août 1390, dans les *Manuscrits* du P. Dunand, t. IV, à la bibliothèque de Besançon.

épris du pouvoir absolu, commence à se manifester dans les Etats une puissance avec laquelle il faut compter, qui, sous les règnes suivants, ne fera que grandir et se développer davantage.

Session de 1384.

Les archives des deux Bourgognes me semblent pleinement d'accord pour fixer à l'année 1384 la première assemblée de nos Etats.

D'abord, c'est l'année même de l'avénement du duc Philippe. Ils existaient dans le duché, et il était naturel que, sous ce rapport, il soumît les deux pays à des institutions uniformes.

Aussi, en 1384, à la suite d'un vote des Etats du duché, qui venaient de lui accorder un subside de 40,000, le duc Philippè envoie l'un de ses commissaires dans le comté de Bourgogne. C'est Pierre Paris, doyen de Chalon et maître des requêtes. Il le charge de demander un présent à l'occasion de son avénement comme souverain du comté; et un compte d'Arros Arnaud, receveur du duché, nous apprend que le commissaire avait mission de s'adresser, dans cette demande, soit à l'église, soit au tiers-état.

Cette demande n'était point une prière, comme par le passé; car je trouve à la même époque, dans les archives de Salins, la mention d'un mandement du gouverneur de Bourgogne, portant ordre de CONTRAINDRE toutes gens ayant terres et revenus

au Bourg-Dessous, et non estant de fied et riere fied ou de patrimoine d'église, de payer leur part et portion de ce que leur seroit jetés *des dons octroyés à Mr le duc* (1).

Voilà un grand changement de langage dans notre Bourgogne ; des *dons octroyés* qui se lèvent *par contrainte* ne peuvent être qu'un subside voté par les Etats (2).

Leur existence est donc dès lors constatée.

Il n'y a du reste aucune illusion à se faire sur la pensée qui présida à leur création dans le comté de Bourgogne. Je l'ai déjà dit : aucune pensée généreuse ne l'inspira. Le temps même n'était pas aux concessions libérales. La bataille de Rosebèque avait été livrée deux années auparavant. Le duc y assistait avec ses Bourguignons à côté du roi de France. Cette victoire avait terrassé les communes de Flandres révoltées ; Paris, allié à cette révolte, avait perdu toutes ses libertés municipales et subi, avec le rétablissement des impôts, de dures extorsions, dont le duc avait eu sa part. De plus, en 1384,

---

(1) 1386, 31 juillet. Mandement du gouverneur de Bourgogne pour contraindre toutes gens ayant terres, cens et revenus au Bourg-Dessous, et non estant de fied et riere-fied ou de patrimoine d'église, de payer leurs part et porcion que leur seroient *gestées* des dons et OUCTROIS OUCTROYÉS A Mr LE DUC.

Arch. de Salins, Registre des délibér. municip., p. 45.)

(2) Je trouve dans les archives du duché des exemples de ces contraintes. 1er février 1385 (*n. s.*), ordre de Jean aîné, fils du duc Philippe, pour contraindre le clergé de Dijon à payer sa part de l'aide de 40,000 fr., naguère octroyée par les Etats.

(*Arch. de la Côte-d'Or*. Etats provinciaux, B. 289.)

la mort de son beau-père Louis de Mâle lui laissait à soutenir une guerre longue et dangereuse contre les Gantois soulevés. Ce n'est pas dans de pareils jours que ce prince, d'ailleurs politique habile, sachant couvrir ses intérêts et ses actes du nom de bien public, pouvait penser à proclamer des libertés nouvelles. Dans la création des Etats, il n'eut que deux choses en vue, se faire des créatures dans la bourgeoisie, et s'assurer des subsides dont son faste, sa prodigalité sans bornes, sa cour semblable à celle des rois, lui faisaient une nécessité.

Session du mois d'août 1386.

L'expédition d'Angleterre, annoncée avec un éclat inouï, et aussi célèbre par l'immensité des préparatifs que par la nullité des résultats, retentit non seulement en France, mais dans les deux Bourgognes. L'enthousiasme y était général ; car on se souvenait de ce que leur avait coûté, vingt-six ans auparavant, les invasions anglaises. Cette entreprise, qui semblait devoir inévitablement aboutir à la conquête de l'Angleterre, fut pour le duc de Bourgogne l'occasion de déployer un luxe ruineux. « Son navire » était tout peint au dehors en or et en azur. On y » voyait cinq grandes bannières aux armes du duché » de Bourgogne, du comté de Flandres, du comté » d'Artois, du comté de Rhétel et de la comté de » Bourgogne ; quatre pavillons de mer, à fond » d'azur et à queue blanche ; trois mille étendards

» avec la devise du duc..... On l'avait aussi brodée
» en or sur les voiles, avec des marguerites tout à
» l'entour (1).

Cette magnificence coûta cher au peuple ; les seigneurs bourguignons s'y ruinèrent à l'exemple de leur prince. Convoqués au mois d'août (2), et cédant à l'impulsion générale, les Etats du comté votèrent près de 12,000 fr., dont 8,509 fr. furent payés par le bailliage d'Aval, et 3,027 fr. par celui d'Amont.

Session de mars 1389 (3).

L'existence de cette assemblée n'est contestée par aucun de nos historiens. Dans le mois de mars 1389, les trois ordres de la comté de Bourgogne, sollicités par Thiébaud de Rye, chevalier, Jean, seigneur de Ville-sur-Arce, bailli du duc dans le comté, et Perrenin de Plaine, tous conseillers du prince dans le comté, lui accordèrent un subside dont on ne connaît pas la valeur. Mais Jean de Plaine, qui en fit la recette au bailliage d'Aval, fait mention d'une somme de 4,671 fr. qu'il avait reçue, et l'on trouve dans un autre compte celle de 1,876 fr. levée sur les habitants du bailliage d'Amont pour paiement du subside accordé au duc ; il y a apparence qu'elle n'était qu'une portion de la somme à percevoir dans ce bailliage (4).

---

(1) De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, tom. I, p. 165.
(2) La lettre du duc à ce sujet est datée de Paris, 9 août 1386.
(3) D. Plancher, III, p. 121.
(4) *Ibid.*

Session de 1392 (1).

En 1392, les Etats du duché de Bourgogne venaient de se réunir et d'accorder au prince un don gratuit. Le comté de Bourgogne, convoqué pour le même objet, eut aussi ses Etats, composés des deux ordres du clergé et des habitants des villes. Ils accordèrent, pour les deux bailliages d'Amont et d'Aval, une somme de 12,594 fr. Le bourg de Salins donna en outre au prince 2,000 fr., et les habitants de la châtellenie de Faucogney 200 fr. Les élus, nommés pour la perception de ce subside, le furent pour la duchesse : c'était Thiébaud, sire de Rye, chevalier, et Jean de Ville-sur-Arce, aussi chevalier, conseiller ou chambellan du duc, et son bailli d'Amont au comté. Comme les Etats n'étaient composés que de deux ordres, on ne nomma que deux élus (2).

Session de 1402 (3).

Cette année, nos Etats votèrent, en faveur du duc de Bourgogne, une somme de 10,000 fr. Ses commissaires étaient Jean de Vergy, seigneur de Fouvans, maréchal de Bourgogne, Girard du Fourg, chevalier, bailli d'Amont, et Bon Guichard, bailli d'Aval.

(1) D. Plancher, III, 133.
(2) *Ibid.*
(3) D. Plancher, III, p. 195.

Des remises furent faites aux habitants de certaines localités, tels que Rochefort qui avait eu ses blés dévastés par un orage, Poligny détruit en partie par un incendie, Pontarlier qui avait à achever des ouvrages commencés (1).

On le voit, dans ces premières assemblées, sur lesquelles il nous reste de si faibles documents, tous tirés des archives du duché de Bourgogne, la pensée du prince qui les a créées se révèle tout entière; il n'a nulle volonté de consulter la nation pour connaître ses intérêts ou ses besoins; il demande un vote de subsides, rien de plus.

Jean sans Peur.

1404-1419.

Son funeste règne de quinze années est parfaitement connu. Etroitement allié par deux mariages au trône de Charles VI, le duc Jean fut plus d'une fois le régent et le maître du roi; il bouleversa la France, fit tuer le duc d'Orléans (1407), et devint l'âme de tous les complots, tantôt au faîte de la puissance et l'idole du peuple, tantôt obligé de fuir Paris, qu'il gouvernait par les bouchers. Ce prince meurtrier fut lui-même assassiné sur le pont de Montereau.

(1) D. Plancher, III, p. 195.

Son règne fut moins fatal aux Bourgognes qu'à la France. Ses embarras financiers, qui égalèrent ou depassèrent ceux d'un père mort insolvable, et son système de gouvernement, qui l'avait fait l'allié des bourgeois et le défenseur des intérêts populaires (1), l'amenèrent à ménager les Etats, quelquefois jusqu'à la timidité. Il sentait en effet le besoin de leur concours pour le vote des subsides. On le vit même appeler ce corps puissant à sanctionner ses traités (2).

D'autres fois, la même détresse pécuniaire le jeta dans une voie opposée. Il imposa d'autorité et sans le consentement des Etats les tailles dont il avait un urgent besoin ; c'est ce que je trouve du moins pour la ville de Salins, où un aide de 235 fr. fut imposée, avec ordre de la faire acquitter, au besoin, par cinquante des plus notables bourgeois (3) ; système odieux d'emprunts forcés qui n'est qu'une véritable confiscation (4) et qui ne fut que trop imité par Philippe le Bon son fils.

---

(1) Aug. Thierry, *Hist. du tiers-état*, p. 54.

(2) Les Etats du duché de Bourgogne scellèrent le traité d'Arras de 1414.

(3) 12 septembre 1411. Mandement de la duchesse Marguerite, par le quel elle escript à plusieurs des habitans du Bourg-Dessoubs, que Monsieur avoit de grans affaires, pour quoy elle requéroit d'eulx avoir 235 fr. Et pour ce, en cas que ceulx aux quels elle demandoit la dite somme soient trop chargez de la payer, elle mande que la dite somme soit relevée sur cinquante des plus notables du dit bourg. (*Délib. municip. de Salins*, f° 48 v°. *Arch. de cette ville.*)

(4) Picot, *Etats généraux*, I, p. 129, 135.

1404-1405. — Don de joyeux avénement.

Ce n'est point ici une session des Etats, mais une commission donnée par le prince, suivant les anciens usages du comté.

Le duc Jean, se souvenant de ce qu'avait fait son père à son avénement comme comte de Bourgogne, suivit son exemple et envoya dans les bonnes villes et près des maisons religieuses solliciter officieusement une aide, et ce secours pécuniaire lui fut accordé.

Sur ce subside, le dernier de cette nature dont notre histoire ait recueilli la trace, il est un document contemporain dont Jules Chiflet, dans ses Manuscrits sur les Etats, nous a conservé le texte.

C'est une lettre des commissaires du duc Jean envoyés dans le comté de Bourgogne :

« Jacques de Courjaux de Commercinus, chevalier, chambellan; Augustin Chuffain, bailly de Dijon; Oudart Doyeux, maistre de la chambre des comptes, conseiller de M. le duc de Bourgoingne, et *commissaires d'iceluy seigneur, pour recueillir et demander aux habitans du comté de Bourgoingne, tant gens d'église comme aultres, ayde pour son joyeux avénement et nouvelle seigneurie du comté de Bourgoingne,* à tous ceux qui ces présentes lettres verront salut;

» Savoir faisons que le S^r maistre du Saint Esprit de Besançon nous a libéralement accordé pour les

causes susdites la somme de cent francs, à payer à qui sera ordonné de la part de nostre dit seigneur pour recevoir les aydes à trois termes. Au quel maistre nous avons donné et donnons par ces présentes pouvoir et autorité de jeter et égaler la dite somme sur ses hommes, tant taillables que censables et imposer à chascun sa portion, et voulons que chascun des imposés, comme dict est, soit contrainct à payer au receveur qui sera ordonné de la part du dit maistre la somme à quoy il sera imposé pour en faire paiement, au terme, ou receveur de mon dit seigneur. Sy donnons en mandement au baillif du dit comté et à tous aultres justiciers, officiers et sergents de nostre dit seigneur, et à chascun d'eux qui sur ce sera requis, contraindre, par toutes manières dues et accoustumées à faire pour les propres deniers de nostre dict seigneur, toutes appellations cessant, les délayans et refusans de payer ce que du dict ayde raisonnablement imposé sera par le dit maistre ou ses eslus dessus dits, et que du dit ayde ne contribuent aultre part. Donné sous nos seels, le XVIII janvier MCCCCV. Signé par Messieurs les commissaires de nosdits. *Marchand* (1). »

Session de juin 1410. — Dole.

Dans le cours de l'année 1410, le duc était à Paris, gouvernant la France sous le nom du roi et au

(1) Manuscrit de Jules Chiflet intitulé : *Recès des Etats*, tom. Ier. p. 228.

milieu de désordres sans nombre. Il avait vainement appelé les principaux bourgeois du royaume à lui fournir de l'argent. Ses embarras augmentaient chaque jour. Dans cette situation pressante, il avait écrit à la duchesse, qui, en son absence, gouvernait les deux Bourgognes, de rassembler immédiatement les Etats, soit à Dijon, soit à Dole. Les gens du duché votèrent 20,000 fr., ceux du comté 8,000 fr.; mais ils avaient fixé des termes éloignés de paiement, et le duc ne pouvait attendre. Il écrit alors à la duchesse de hâter l'envoi du subside. Sa lettre respire une sorte d'inquiétude et de crainte en face d'un corps qu'il redoute. « Il faut, dit-il, les requé-
» rir *que ainsi le veuillent consentir, si bonnement*
» *faire se peut, sans trop de charge pour eux*, de
» anticiper les termes de paiement, le premier à
» Noël prochain, qui est le terme qae nos autres
» bonnes gens de nostre comté de Bourgongne ont
» *accordé* de nous payer la moitié de l'ayde, qu'ils
» nous ont semblablement faict et octroyé à nos
» dites affaires, *qui sont telz et si grands que povez*
» *savoir* (1). »

Ce langage si remarquable s'explique, quand on on sait que, pour la levée et l'entretien des gens d'armes que de toutes ses provinces il faisait venir à Paris, il avait fait de grands emprunts, qu'il n'avait obtenus qu'en engageant bonne partie de ses joyaux et de son argenterie. En même temps, cher-

(1) *Arch. de la Côte-d'Or*. Etats provinciaux, B. 289.

chant un autre moyen de faire face à l'extrême nécessité, il ordonnait la confection d'un rôle indiquant tout ce que possédaient ses officiers, afin d'en tirer emprunts sous peine de suspension. Lui qui avait tant flatté le peuple de l'abolition des impôts, il levait une pareille capitation : les moins imposés payèrent six écus d'or par famille, et ces taxes forcées étaient exigées avec la dernière rigueur. Quel contraste dans sa conduite si timide en face des Etats de Bourgogne !!

Session du 5 juillet 1413. — Arbois.

La puissance du duc, des bouchers et des cabochiens baissait sensiblement dans Paris. Le dauphin et le roi allaient sortir de la servitude où ce prince les avait réduits. Dans cette ruine de son parti, le duc, profitant d'une partie de chasse, voulut, le 22 août, enlever le roi et ne put y réussir. Il ne restait qu'un parti à prendre : il s'enfuit brusquement de Paris et partit pour la Flandre, au milieu des malédictions des Parisiens. Et pendant qu'il écrivait aux villes de France qu'il allait rentrer dans la capitale, il y laissait les Armagnacs maîtres de la personne du roi et du gouvernement de la France.

On voit, dit D. Plancher, par les mandements de la duchesse de Bourgogne, qu'elle avait, dès le commencement de juin, sollicité les trois Etats du duché d'accorder un subside pour l'entretien des hommes de guerre, mais qu'elle rencontrait de la

résistance. Le 10 juin, elle en écrivait au duc. Sur sa réponse, elle convoqua, le 16 du même mois, ceux du comté à Arbois pour le 6 juillet (elle devait s'y rencontrer); et ceux du duché une seconde fois à Dijon pour le 15. Etant tombée malade, elle remit l'assemblée au 22. Les Etats se réunirent au jour et au lieu indiqué. Ceux du comté accordèrent 6,000 fr. qu'elle demandait, ceux du duché 15,000 fr., le tout afin d'assurer l'entretien des troupes en diverses places pour la sûreté des deux Bourgognes. Tandis que le prince annonçait hautement son retour prochain à Paris, il écrivait secrètement à la duchesse de lui envoyer en hâte des seigneurs bourguignons pour l'accompagner dans sa fuite.

Un peu après, furieux d'avoir perdu la possession de la personne du roi et la domination du royaume, il reprend les armes et, à la tête d'une armée, marche sur Paris. Cette campagne se termine en 1414 sous les murs d'Arras, par un traité où l'on voit intervenir les trois Etats de Flandres, soit pour préparer la paix, soit pour la sceller (1).

Partout accroissement de la puissance des Etats.

Session du 9 mai 1417.

Les folies de Louis de Chalon, son projet avoué au prince d'Orange d'assassiner le duc, enfin l'acte insensé qui l'avait conduit dans l'hôtel du prince pour

(1) MONSTRELET, liv. I, ch. CXXXIII.

y enlever Jeanne de Perellos, avaient entraîné le bannissement de ce prince de la branche cadette de Bourgogne et la ruine de la maison de Chalon-Auxerre. De ses terres confisquées, le duc avait donné au comte de Charolais, son fils, celles d'Orgelet et de Châtelbelin. Cette dernière était une seigneurie princière et de premier ordre ; il s'agissait, en 1417, de réunir d'anciennes dépendances aliénées à réachat. Dans ce but, la duchesse, qui avait le gouvernement des deux Bourgognes, assembla les Etats du comté qui, pour cette acquisition, lui accordèrent une somme de 5,500 livres.

On voit quelle était alors la législation des Etats : le prince ne craignait pas de demander, selon les règles de la loi féodale, un subside à ses sujets pour une acquisition purement privée. Ces principes, nous le dirons plus tard, furent attaqués sous Philippe le Bon et abandonnés par Charles-Quint.

Perreciot, dans son Mèmoire sur les Etats, croit que, vers cette année 1417, l'immunité de toutes impositions forcées fut véritablement reconnue appartenir à notre Bourgogne. Mais il ne fonde son opinion sur aucune raison solide; et je crois avoir démontré que ce droit est de beaucoup antérieur : il existait dès le temps de Philippe le Hardi. Nous retracerons plus loin les atteintes qu'il reçut sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire, et que Perreciot a ignorées ; mais ces illégalités passagères et toujours contredites par les Etats, n'ont jamais détruit la règle.

(*A continuer.*)

NOTICE

SUR

LA VIEILLE CHAIRE

DE LA CATHÉDRALE DE BESANÇON

Par M. Jules GAUTHIER

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL ADJOINT.

Ce n'est qu'au XVe siècle que l'usage des chaires à prêcher se répandit dans les églises de France et du centre de l'Europe. Il était général dès le XIe dans les cathédrales d'Italie, qui conservent encore de merveilleux spécimens de ces constructions élégantes dues aux plus habiles architectes, sculpteurs et mosaïstes de cette période du moyen âge (1). Les prédications moins multipliées alors, et séparées complètement de l'office divin qu'elles n'interrompaient pas comme aujourd'hui, se faisaient d'ordinaire entendre dans les cloîtres ou sur le péristyle des églises et des monastères ; là, des tribunes provisoires, quelquefois même un balcon saillant porté en encorbellement sur quelque mur (2), contenaient le prédicateur dont l'auditoire se groupait dans un

(1) Parmi les plus curieux et les plus anciens monuments de ce genre que possède l'Italie, on peut citer la chaire du baptistère de Pise, celles des cathédrales de Ravenne, de Sienne, etc.

(2) Des chaires de cette sorte, assez peu communes en France, existent à la cathédrale Saint-Etienne de Vienne (Autriche) et à l'église Saint-Etienne de Bologne.

pittoresque désordre sur les tombes du cimetière qui précédait toujours et envahissait souvent l'entrée du lieu saint.

Les Frères prêcheurs et les Franciscains transportèrent les premiers dans la nef de leurs églises de France, ce meuble nouveau fort usité déjà par delà les Alpes et de l'autre côté du Rhin; Besançon et Strasbourg (1) en dotèrent leurs cathédrales, et l'emploi de la chaire se généralisa promptement partout avec le XVIe siècle.

Voici dans quelle circonstance cette innovation pénétra en Franche-Comté.

Depuis le 10 décembre 1464, le chapitre métropolitain de Besançon comptait dans ses stalles l'enfant d'une des plus riches et des plus vieilles familles de la cité (2). Pierre Grenier, entré de bonne heure dans les ordres après avoir fait ses études de droit, était déjà chapelain de l'église Saint-Pierre, sa paroisse, quand le crédit de son père grand échanson de l'archevêque, de son oncle Jacques de Clerval évêque d'Hébron (3), et de son ami le doyen Hugolin Folain, lui obtint, par élection, le titre de

---

(1) La chaire de la cathédrale de Strasbourg date seulement de 1486.

(2) ...*Ceste famille fort ancienne et fort noble dans la cité de Besançon et honorée de plusieurs charges publiques tant en l'insigne chapitre de la Cité qu'au gouvernement de la Cité.* Collectanea Chifflet, t. III, f° 125. — Généalogie des Grenier, t. LV même collection. — (Manuscrits de la bibliothèque de Besançon.

(3) Cette parenté est indiquée dans le volume des délibérations du chapitre de l'année 1482 (23 janvier), f° 180 r°. — Archives du Doubs.

chanoine *in herbis*, c'est-à-dire sans revenus (1). Peu de temps après, le nouvel élu devenait curé de Saint-Jean-Baptiste, garde des sceaux de la cour de Besançon (2), et la concession d'une large prébende le faisait monter d'un degré dans la hiérarchie en le rendant chanoine titulaire ou, d'après l'expression plaisante du vieux droit canon, chanoine *in fructibus et floribus*. Un de ses confrères, Marc de Vaudrey, qui, d'ailleurs, n'avait guère figuré que dans les distributions du chapitre et non point dans ses séances, lui proposa un jour l'échange de deux gros bénéfices dont il jouissait dans l'église Saint-Pierre et dans un château voisin de Besançon, contre la distinction plus honorifique que profitable d'archidiacre de Luxeuil. Pierre Grenier accepta avec empressement ces propositions, et le 8 septembre 1467 le chapitre le conduisit processionnellement dans les hautes formes des stalles de Saint-Etienne, réservées aux seuls dignitaires des deux cathédrales (3).

Il était d'usage, lors d'une installation de ce genre, que l'élu, outre certains droits qu'il payait à ses collègues, fît, selon sa fortune personnelle, quelque cadeau à l'une des métropoles. C'est ainsi que les trésors de Saint-Jean et de Saint-Etienne pouvaient

(1) Délibérations du grand chapitre, année 1464, f° 124. — Archives du Doubs.

(2) Pierre Grenier était, dès le 12 janvier 1465, au moins garde des sceaux de l'officialité de Besançon *(sigillifer curie bisuntine)*; il dut conserver cette fonction jusqu'à sa mort. Son successeur dans cette fonction fut Guillaume Verlet (1482).

(3) 8 novembre 1467. Délibérations du grand chapitre, f° 137. — Archives du Doubs.

montrer avec orgueil de riches ornements, de précieux reliquaires, des vases sacrés et des croix d'or et de vermeil ; c'est ainsi que leurs nefs et leurs cloîtres étalaient aux regards des fresques et des tableaux, des statues et des verrières exécutés en semblable occasion (1).

L'archidiacre de Luxeuil voulut se distinguer entre tous, et commanda, pour la circonstance, une chaire en pierre polie, qu'un maître sculpteur de la ville se chargea de fouiller à jour suivant les dessins les plus capricieux du style gothique à son déclin.

Les grandes lignes de ce petit monument étaient fort simples : un gros pilier de pierre dure à base contournée et surchargée de moulures, passant successivement du cercle au carré et à l'octogone, lui servait de support. Un escalier tournant de dix marches fort simples y conduisait. La chaire elle-même, conçue sur un plan hexagone, ne comptait pourtant que quatre panneaux à jour, séparés par de petits contreforts à double étage décorés eux-mêmes d'arcatures et de meneaux. Des dessins variés de roses et de figures géométriques combinés avec une élégante fantaisie et découpés comme de fines dentelles, remplissaient chacun des panneaux; des guirlandes de plantes grimpantes, des écussons

(1) La collection précieuse des délibérations du grand chapitre, qui remonte au commencement du xv[e] siècle, fournit de nombreux détails sur ces donations et permettrait de reconstituer l'inventaire de ces richesses, perdues la plupart.

où l'on devait sculpter ou peindre les armes des Grenier (1), garnissaient l'appui de la chaire aussi bien que la partie supérieure de l'encorbellement supportant les contreforts. Un petit dais à huit côtés, surmonté d'une pyramide finement ajourée et élancée comme une flèche, complétait l'ensemble de l'œuvre et servait de piédestal à une charmante statuette du Christ nimbé, bénissant d'une main et tenant de l'autre la boule, emblème de l'empire du monde (2).

Le monument conçu par la pensée et exécuté par les soins de Pierre Grenier, ne fut achevé que le 15 septembre 1469; ce fut du moins à cette date que le chapitre accepta avec reconnaissance l'hommage qu'il lui en fit à ce jour, et qu'il vota avec enthousiasme des remerciements au généreux donateur (3). La chaire fut transportée à Saint-Jean et placée à deux travées de distance de l'entrée du chœur (4),

---

(1) Les Grenier de Besançon portaient *d'argent à* 3 *chapeaux d'Albanais ou casques de sable posés* 2 *et* 1. Cette famille s'éteignit dans la maison des Daniels au commencement du XVIe siècle.

(2) Voici les dimensions de la chaire de Saint-Jean dans le sens de la hauteur : support et pilier, 1m96; corps de la chaire, 1m30; dais et flèche, 1m40.

(3) *Capitulum acceptat cathedram lapidis polite fieri procuratam per venerabilem virum magistrum Petrum Grenerii archidiaconum Luxoviensem, canonicum Bisuntinum in prebenda Sancti Johannis Baptiste Bisuntini, reponendam in ecclesia Bisuntina Santi Johannis pro predicationibus que inibi fieri sunt solite. Et quam quidem cathedram idem venerabilis Deo et ecclesie Bisuntine gratis obtulit et sponte. Cui propterea regratum extitit (capitulum).* Délibérations du chapitre métropolitain, vendredi 15 septembre 1469, fo 249, reg. 1465-1470. — Archives du Doubs, série G.

(4) Le chœur ayant été diminué de deux travées, la chaire se trouve aujourd'hui à quatre travées de distance du sanctuaire.

contre un pilier du côté gauche de la grande nef, non loin des grandes orgues que sept ans auparavant l'archevêque Quentin Ménard avait réparées et agrandies (1). On dut, pour lui faire place, supprimer une des trois colonnettes dont les architectes du XIIIe siècle avaient orné les vieux piliers romans de la basilique, et plus tard on ajouta, pour favoriser l'acoustique, un abat-voix dont les traces sont encore visibles contre la paroi du pilier.

Le succès des sermons que l'on vint désormais entendre à Saint-Jean, tant à cause des prédicateurs qu'à cause de l'appareil nouveau dans lequel on se réjouissait de les voir monter, engagea l'archidiacre, devenu vicaire général de l'archevêque Charles de Neuchâtel (2), à faire un semblable cadeau à l'église Saint-Etienne, où il avait choisi sa sépulture. Le malheur des temps le retarda dans ses desseins, la mort le prévint, mais son testament du moins laissa l'exécution de ses projets à ses héritiers (2). Par les soins de son neveu Nicolas Grenier, une chaire de pierre du même style, mais non de la même élégance que celle de Saint-Jean, fut construite à Saint-Etienne, en même temps que devant la chapelle des trois Rois on y gravait sur la modeste tombe de l'archidiacre de Luxeuil la courte épitaphe que voici :

---

(1) La date ignorée de ce don fait par l'archevêque Quentin Ménard, est du 4 mai 1462. — Délibérations du grand chapitre. f° 56 v°. — Archives du Doubs.

(2) L'abbé Richard, *Histoire du diocèse de Besançon*, t. II, p. 1[illegible] (année 1471).

HIC JACET VENERABILIS VIR MAGISTER PETRVS GRENERII PRESBYTER CIVIS ET CANONICVS BISVNTINVS ARCHIDIACONVSQVE DE LVXOVIO IN ECCLESIA BISVNTINA QVI OBIIT XIX[a] MAII ANNO DOMINI M°CCCC°LXXX°II°. ORATE PRO EO (2).

Son tombeau, moins splendide que celui qu'on éleva la même année à son oncle l'évêque d'Hébron, frappé par la mort six mois plus tôt, ne portait d'autre insigne que l'écusson de ses armes; mais de pieuses libéralités avaient laissé partout des traces dans le trésor des deux cathédrales et fait inscrire douze fois son nom dans le livre des anniversaires de l'église de Besançon, qui conserva et respecta longtemps sa mémoire en jouissant de ses bienfaits (3). Sa tombe a disparu en 1674 avec

(2) Cette épitaphe a été conservée par Jules Chifflet, abbé de Balerne. *Collectanea Chiffletiana*, t. I, f° 131 r°, *mss. de la bibliothèque de Besançon. ....Obiit die* XVI (lisez XIX) *maii anno domini* M°CCCC°LXXXII. *Jacet inter duo pilaria prope capellam ad honorem trium regum fundatam.* Livre des anniversaires du grand chapitre de Besançon, f° 9 v°. — Archives du Doubs.

(3) Lectum fuit testamentum quondam venerabilis viri magistri Petri Grenerii archidiaconi de Luxovio et canonici Bisuntini per Matheum Monieti publicatorem testamentorum in curia Bisuntina. Cujus lecture tenore fundat anniversarium suum spatio duodecim dierum celebrandum quatuor temporibus et in quolibet quarto tempore anni spatio trium dierum. Et pro fundatione hujusmodi legat XXXVI libras stephaniensium annui census prout latius in eodem testamento. Ordinat insuper celebrari II millia missas in ecclesia Bisuntina deductis missis funeralium. Legat insuper fabricis ecclesie Bisuntine X libras. Item capse sanctorum Ferreoli et Ferrucii X libras. Ad cujus capse opus ordinat reddi ea que scripta sunt ejus manu in quodam papiro existente in quodam scrinello. Item in reparationem brachii sancti Stephani legat

les derniers vestiges de l'église Saint-Etienne, mais heureusement pour l'art et pour le souvenir de son donateur, la chaire de Saint-Jean a survécu.

Il est resté attaché à cette chaire, où depuis le XV[e] siècle ont passé bien des figures intéressantes pour les annales de notre pays, une tradition presque légendaire d'un passage et d'une prédication de saint François de Sales. Cette venue du saint évêque à Besançon ayant été mise en doute par plusieurs de nos historiens, malgré les termes assez précis d'un vieux processionnal de Sainte-Madeleine (1), j'ai tenu à vérifier la tradition et j'ai été assez heureux pour la confirmer par plusieurs documents curieux, même par le texte initial d'un sermon qu'il

---

decem scuta. Insuper vult et ordinat cathedram componi in ecclesia Bisuntina sancti Stephani de lapidibus quorum quedam pars jam aptata est existens in ejus domo canonicali.

Heredem suum nominat et facit Nicolaum Grenerii ejus nepotem, executores vero venerabiles et honorabiles viros magistros Jo. Bonivaleti archidiaconum de Faverneyo, Stephanum Vincentii canonicos Bisuntinos, Guillelmum de Firmitate et Petrum Grenerii cives Bisuntinos qui prestiterunt juramenta de fideliter exequendo in quantum bona deffuncti ad eorum manus deveniant. (Délibérations du chapitre, lundi 3 juin 1482, f° 199 v°.)

(1) Statio fit in burgo ante domum quondam D. Claudii Valle nunc D. Prost ubi hospitatus est S. Franciscus Salesius anno 1609 dum Vesuntione ageret. (Jour de la Fête-Dieu, *Processionnal de la Madeleine, par l'abbé Fleury*, p. 17.)

Cette maison du chanoine Valle était située dans le bourg, c'est-à-dire dans la partie de la paroisse Sainte-Madeleine séparée de l'église par le Doubs et comprenant la Grande-Rue jusqu'au puits du Marché et à la rue de la Bouteille, la rue Poitune, un côté de la rue du Loup, la place Labourée, la rue de Glères et les quais de toute la partie basse de la ville dans les limites indiquées. Il y a tout lieu de penser, d'après la tradition, qu'elle se trouvait comprise entre les n°s 1 et 14 de la Grande-Rue.

prononça dans la vieille chaire de Pierre Grenier, le 8 novembre 1609.

« *Le dimanche 8 de novembre fut montré le Saint-Suaire à monseigneur l'illustre évêque de Genève qui preschat au midi à Saint-Jean sur le texte de l'Evangile :* SI TETIGERO FIMBRIAM VESTIMENTI SALVA ERO, *l'expliquant 1° de l'humanité du fils de Dieu, 2° de la robe matérielle et du Saint-Suaire, 3° de la gloire (divine).*

Icelui fut aussi salué par messieurs et eut présent de vin blanc et cleret environ six septiers (1). »

Un autre document que nous renvoyons aux notes (2) est une délibération prise le 16 novembre 1609 par les chanoines de Besançon, pour constater le passage de l'évêque de Genève, et l'envoi qui lui fut fait d'une députation chargée de lui offrir le pain et le vin d'honneur et de le saluer au nom du chapitre, auquel il promit tous ses bons offices.

L'animosité qu'en certaines circonstances l'arche-

---

(1) *Chronique de Pierre Despotots, co-gouverneur de Besançon.* Cette chronique, rédigée au XVIIe siècle, sera publiée bientôt *in extenso* dans le VIIe volume des Documents inédits de l'Académie de Besançon.

(2) *Reverendus (archidiaconus de) Luxeu retulit cum D. (Antonio) Despouloz salutasse nomine capituli Reverendissimum D. Episcopum Gebennensem et illi obtulisse panem et vinum more solito; qui omnem suam operam et auxilium promisit capitulo in omni occasione. Præterea dictus R. Luxeu retulit præfatum episcopum obtinuisse a summo pontifice privilegium pro suis canonicis ad tenendum parochiales, et bonum esse prosequendi similem gratiam auxilio prefati episcopi ultra se offerentis : quod negotium ad proximum capitulum generale remissum est.* — (Délib. du grand chapitre, 18 novembre 1609, f° 340 v°. — Archives du Doubs, série G.)

vêque Ferdinand de Ryc montra envers son confrère de Genève (1), et la mésentente qui s'était produite dans une question de limites entre le saint personnage et les gouverneurs de Besançon (2), expliquent tout naturellement le peu de retentissement donné à son passage, et l'oubli relatif dans lequel en était tombé le souvenir. Grâce aux documents que nous publions, ce qui n'était qu'une vague tradition appartiendra désormais à l'histoire.

On pourrait écrire un intéressant chapitre sur les prédicateurs et les prédications qu'on est venu, depuis saint François de Sales, entendre au pied de la vieille chaire de notre cathédrale. L'objet de cette notice étant simplement de préciser la date, les circonstances et l'auteur de l'érection d'un monument aussi curieux pour la monographie particulière de Saint-Jean, qu'il l'est d'une façon plus générale par les études archéologiques, nous n'y ajouterons plus qu'un mot.

La chaire de Pierre Grenier, respectée quand Saint-Jean devint le *Temple de la Raison*, ne le fut pas quand le cardinal de Rohan fit de maladroites restaurations à sa cathédrale; démolie en partie, elle fut reléguée dans les caves de l'archevêché.

---

(1) V. l'abbé Richard, *Histoire du diocèse de Besançon*, t. II. p. 297, aux notes.

(2) Il semble y avoir contradiction entre le dernier paragraphe de la citation faite plus haut de la *Chronique de Pierre Despotots* et le silence absolu gardé sur le passage de saint François de Sales, par les registres de délibérations de la ville de Besançon, complets pourtant pour l'an 1609. Le mot *messieurs* devra peut-être s'appliquer aux chanoines, et non pas aux gouverneurs.

Mais, en l'année 1860, S. Em. Mgr le cardinal Mathieu la fit soigneusement restaurer (1) et replacer dans la métropole, où elle reste, vis à vis d'une chaire plus moderne, un des types les plus curieux et des échantillons les plus anciens des chaires connues dans l'histoire des monuments français (2).

---

(1) On pourrait peut-être compléter cette restauration en modifiant l'allure peu gothique d'un ange ajouté sur le support de la chaire pour soutenir une inscription, et en faisant peindre en argent et couleurs les armoiries de Pierre Grenier et son chiffre sur les écussons restés vides autour du monument.

(2) Il existe dans un recoin ignoré des montagnes du Doubs un autre spécimen très caractéristique des chaires de pierre des xve-xvie siècles, dans la très curieuse église de Chaux-les-Châtillon, qui mérite, pour toutes ses richesses archéologiques, une monographie à part.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1875 ET EN 1876.

L'Académie, dans sa séance publique du 25 août 1875, décernera les prix suivants :

PRIX WEISS. — Médaille d'or de 300 francs. — *Mémoire historique sur une famille illustre, un château, une abbaye, un chapitre, une église ou un établissement public de la Franche-Comté.*

Les biographies sont exclues de ce concours.

PRIX D'ARCHÉOLOGIE. — Médaille d'or de 200 fr. — *Etude et description raisonnée d'un monument ou d'un groupe de monuments franc-comtois appartenant à la période du moyen âge (églises, châteaux-forts, cloîtres, tombes, statues, objets d'orfèvrerie, etc.)*

L'Académie désire autant que possible l'envoi des plans et dessins de tous les objets décrits.

PRIX D'ÉLOQUENCE. — Médaille d'or de 300 fr. — *Etude littéraire sur l'œuvre de Montalembert.*

PRIX DE POÉSIE. — Médaille de 200 francs. — L'Académie n'impose aucun sujet aux concurrents; elle exige seulement que le sujet choisi se rattache par quelque côté à l'histoire ou aux traditions franc-comtoises. Elle les laisse libres d'adopter le genre et la forme qui leur conviendront le mieux.

L'Académie, dans sa séance publique du 25 août 1876, décernera le prix suivant :

PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE, INDUSTRIELLE ET

COMMERCIALE, *fondé par M. Veil-Picard.* — Médaille d'or de 400 francs. — *Rechercher et déterminer quelles peuvent être les conséquences du développement préconisé de nos jours de la mécanique agricole, sur l'état de l'agriculture comme sur la condition des ouvriers ruraux.*

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages, ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté contenant leur véritable nom et leur adresse.

Ces ouvrages seront adressés, *francs de port, au secrétaire perpétuel de l'Académie,* avant le 1er juin 1875, terme de rigueur; ce délai est prolongé jusqu'au 1er juin 1876 pour les mémoires envoyés au concours d'économie politique.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours, restent dans les archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

PENSION SUARD. — L'Académie, dans sa séance du 25 août 1875, procédera à l'élection du pensionnaire Suard; les concurrents devront adresser leurs demande, titres et certificats, à M. le secrétaire perpétuel, avant le 1er juin 1875, terme de rigueur.

Le Secrétaire perpétuel,

JUST VUILLERET,

Rue Saint-Jean, 11.

ÉLECTIONS DU 25 AOUT 1874.

L'Académie s'étant retirée dans ses bureaux après la séance publique, pour procéder, suivant l'usage, aux élections, a nommé :

Membres du bureau :

MM. CHIFLET (le vicomte), *president annuel.*
SUCHET (le chanoine), curé de la métropole, *vice-président annuel.*

Associé résidant.

M. GÉRARD (Jules-Francisque), professeur chargé de cours à la Faculté des lettres.

Associé correspondant né hors de la province.

M. LEBRUN DALBANNE, président de la Société académique de Troyes.

Associé étranger.

M. LIAGRE, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique.

LISTE ACADÉMIQUE.

(25 août 1874.)

Directeurs académiciens-nés.

Son Em. Mgr le Cardinal-Archevêque de Besançon.
MM. le Général commandant le 7me corps d'armée.
Le premier Président de la Cour d'appel.
Le Préfet du département du Doubs.

Académicien-né.

M. le Maire de la ville de Besançon.

Académiciens honoraires.

MM.

BIAL, O ✻, chef d'escadron sous-directeur d'artillerie (29 janvier 1865).

BIGANDET (Mgr), vicaire apostolique dans la Birmanie (janvier 1853).

BLAVETTE, ✻, ancien doyen de la Faculté des sciences de Besançon, à Metz (janvier 1868).

BONAPARTE (le prince Louis-Lucien), (janvier 1863).

CONEGLIANO (le marquis DE), ✻, ancien député du Doubs au Corps législatif, rue de Ponthieu, 62, Paris.(août 1865).

COQUAND, ancien professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences de Marseille (janvier 1854).

MM.

Delesse, ✻, ingénieur en chef des mines, professeur à l'Ecole normale et à l'Ecole des mines, rue Madame, 37, à Paris (janvier 1848).

Dey, directeur des Domaines, à Laon (janvier 1854).

Desroziers, O ✻, ancien recteur de l'Académie de Besançon, à Poitiers (janvier 1858).

Desserteaux, ✻, conseiller à la Cour d'appel, à Dijon (janvier 1862).

Gattrez (l'abbé), ✻, ancien recteur de l'Académie de Limoges (janvier 1828).

Gerando (le baron de), ✻, ancien procureur général, boulevard St-Michel, 113, à Paris (août 1868).

Guerrin (Mgr), ✻, évêque de Langres (août 1850).

Guerrin, avocat, rue de la Préfecture, 20, Besançon (août 1865).

Kornprobst, O ✻, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Limoges (août 1840).

Lefaivre, C ✻, ancien colonel du génie, à Paris (novembre 1836).

Magnoncour (Flavien de), ✻, anc. pair de France, anc. maire de Besançon, à Paris (décembre 1835).

Matty de Latour, ✻, ingénieur en chef en retraite, à Rennes (janvier 1867).

Mignard, homme de lettres, à Dijon (août 1859).

Monty, O ✻, ancien recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1861).

Morrelet, ancien notaire, à Bourg (janvier 1861).

Parandier, O ✻, inspecteur général des ponts et chaussées, rue de Berry, 43, à Paris (février 1835).

MM.

Paris, C ✻, colonel d'état-major en retraite, à Emagny (août 1867).

Patin, G O ✻, secrétaire perpétuel de l'Académie française, quai Conti, 21-23, à Paris.

Perron, ✻, *secrétaire perpétuel honoraire*, à Paris (août 1838).

Person, ✻, professeur de physique, ancien doyen de la Faculté des sciences, à Paris (24 août 1845).

Poujoulat, homme de lettres, à Passy, près Paris (décembre 1835).

Sainte-Agathe (Louis de), ✻, anc. adjoint, président du conseil d'administration de la Société des forges de Franche-Comté, rue d'Anvers, 1 (août 1868).

Sainte-Claire-Deville, H., ✻, membre de l'Académie des sciences, inspecteur général des établissements météorologiques, rue du Vieux-Colombier, 8, à Paris (août 1845).

Seguin, ✻, recteur de l'Académie de Bordeaux (29 janvier 1872).

Tourangin, G O ✻, ancien préfet du Doubs, à Menetou (Cher) (30 novembre 1848).

Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

Marnotte, architecte, membre correspondant de la commission d'antiquités de la Côte-d'Or, doyen de la Compagnie, rue Moncey, 5 (24 août 1826).

Bretillot, Léon, ✻, ancien maire de Besançon,

MM.

rue de la Préfecture, 21 (12 novembre 1835).

JOBARD, O ✻, président honoraire à la Cour d'appel, rue de la Préfecture, 10 (28 janvier 1836).

CLERC, Edouard, ✻, président honoraire à la Cour d'appel, rue Sainte-Anne, 7 (28 janvier 1837).

VAULCHIER (marquis Louis DE), rue Moncey, 9 (24 août 1837).

DARTOIS (l'abbé), vicaire général, à l'archevêché (24 août 1844).

TRIPARD, ✻, conseiller à la Cour d'appel, rue St-Vincent, 33 (24 août 1844).

GRENIER, Charles, ✻, professeur honoraire et ancien doyen de la Faculté des sciences, à la Faculté (28 janvier 1847).

REYNAUD-DUCREUX, O ✻, professeur à l'école d'artillerie, rue Ronchaux, 22 (30 août 1847).

BESSON (l'abbé), chanoine de l'église métropolitaine de Besançon (30 août 1847).

BLANC, C ✻, ancien procureur général près la Cour d'appel, Grande-Rue, 129 (août 1850).

VUILLERET, Just, juge au tribunal, rue St-Jean, 11, (24 août 1853), *secrétaire perpétuel.*

DRUHEN aîné, ✻, professeur à l'école de médecine, Grande-Rue, 74 (janvier 1855).

CHIFLET, Ferdinand (vicomte), propriétaire, rue Saint-Vincent, 51 (janvier 1855), *président annuel.*

LAURENS, Paul, membre correspondant de la Société de statistique de Marseille, rue Saint-Vincent, 22 (24 août 1855).

MM.

Alviset, H., ❋, président à la Cour d'appel, membre du Conseil général de la Haute-Saône, rue du Mont-Sainte-Marie, 1 (24 août 1857).

Terrier de Loray (marquis de), membre du Conseil général du Doubs, Grande-Rue, 68 (24 août 1857).

Delacroix, Alphonse, architecte de la ville, à Montrapon, banlieue de Besançon (28 janvier 1858).

Jeannez, ❋, conseiller à la Cour d'appel, rue du Chateur, 14 (janvier 1860).

Sanderet de Valonne, ❋, directeur de l'Ecole de médecine, rue de la Préfecture, 4 (janv. 1862).

Suchet (le chanoine), curé de la paroisse Saint-Jean, rue du Clos, 21 (janv, 1863), *vice-président annuel.*

Ordinaire, O ❋, sous-directeur d'artillerie en retraite, commissaire du gouvernement près le conseil de guerre, Grande-Rue, 49 (22 août 1863).

Castan, Auguste, ❋, bibliothécaire de la ville, rue de la Préfecture, 4 (28 janvier 1864).

Weil, ❋, professeur de littérature ancienne, doyen de la Faculté des lettres, correspondant de l'Institut, rue du Chateur, 25 (28 janvier 1864).

Sauzay, Jules rue de la Préfecture, 25 (28 janvier 1867).

Vaulchier (comte de), Charles, député du Doubs, rue Moncey, 9 (28 janvier 1867).

Pioche (l'abbé), Louis, professeur au collége Saint-François-Xavier, rue des Bains-du-Pontot (28 janvier 1867).

MM.

BAILLE, Edouard, peintre d'histoire, Grande-Rue, 67 (26 août 1867).

ESTIGNARD, conseiller à la Cour d'appel, membre du Conseil général du Doubs, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).

LEBON, Eugène, docteur en médecine, Grande-Rue, 116 (28 janvier 1868), *trésorier de la Compagnie.*

Associés résidants.

LABRUNE, Ch., docteur en médecine, rue des Chambrettes, 11 (24 août 1868).

SIRE, G., docteur ès-sciences, essayeur au bureau de la garantie, rue Neuve-Saint-Pierre, 16 (28 janvier 1870).

VERNIS, A., ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Neuve, 26 (29 janvier 1872).

GAUTHIER, Jules, archiviste du département, rue Neuve, 6 (29 janvier 1872), *secrétaire perpétuel adjoint, archiviste.*

DE JANKOVITZ, propriétaire, rue Moncey, 9 (29 janvier 1872).

MARQUISET, Léon, membre du Conseil général de la Haute-Saône, rue Neuve, 28 (29 janvier 1872).

DUCAT, Alfred, chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, architecte à Besancon, rue St-Pierre, 3 (24 août 1872).

BERGIER (l'abbé), missionnaire de la maison d'Ecole, près Besançon (24 août 1872).

MM.

CHOTARD, Henri, ✻, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, rue du Chapitre, 9 (25 août 1873).

GÉRARD, Jules-Francisque, professeur chargé de cours à la Faculté des lettres, rue Neuve, 5 (25 août 1874).

Associés correspondants nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).

MM.

HUGO (Victor), O ✻, de l'Académie française, etc., rue La Rochefoucauld, 66, à Paris (août 1827).

MARMIER (Xavier), O ✻, membre de l'Académie française, rue Saint-Thomas-d'Aquin, 1, à Paris (août 1839).

LÉLUT, O ✻, membre de l'Institut (Académie des sciences morales) et de l'Académie de médecine, rue Vanneau, 15, à Paris (août 1839).

TISSOT, ✻, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Dijon, correspondant de l'Institut, à Dijon (août 1842).

RICHARD (l'abbé), correspondant historique du ministère de l'instruction publique, curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).

COURNOT, C ✻, anc. recteur, carrefour de l'Odéon, 10, à Paris (août 1843).

---

(1) Une délibération du 30 juillet 1834 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

MM.

WEY (Francis), O ✻, inspecteur général des archives départementales, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) (août 1845).

CIRCOURT (le comte Albert DE), conseiller d'Etat, rue de Milan, 17, à Paris (janvier 1846).

RONCHAUD (Louis DE), littérateur, à Paris (novembre 1848).

REVERCHON, O ✻, avocat général à la Cour de cassation, rue de Poitiers, 9, à Paris (janvier 1851).

BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD (l'abbé J.), chanoine honoraire de Reims et de Périgueux, à Paris (janvier 1851).

VIEILLE, Jules, O ✻, recteur de l'Académie de Dijon (août 1853).

JOLIBOIS, curé de Trévoux (janvier 1855).

BERGERET, docteur en médecine, membre du Conseil général du Jura, à Arbois (août 1856).

GATIN (l'abbé), correspondant du ministre de l'instruction publique, curé d'Héricourt (Haute-Saône) (août 1856).

PETIT, J., statuaire, rue d'Enfer, 89, Paris (août 1857).

GRENIER (Edouard), littérateur, à Baume-les-Dames (janvier 1858).

TOUBIN, professeur au collége arabe d'Alger (août 1859).

PASTEUR, C ✻, administrateur de l'Ecole normale supérieure, membre de l'Académie des sciences, rue d'Ulm, 45, à Paris (janvier 1860).

CIRCOURT (Adolphe DE), à Paris (janvier 1861).

MM.

GIGOUX, ✻, peintre d'histoire, rue Châteaubriand, 17, à Paris (août 1861).

PIERRON, ✻, ancien professeur au lycée Louis-le-Grand, rue d'Assas, 76, à Paris (août 1862).

GÉROME, ✻, peintre d'histoire, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), rue de Bruxelles, 6, à Paris (août 1853).

MONNIER, ✻, homme de lettres (janvier 1865).

PERRAUD, ✻, statuaire, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), boulevard Montparnasse, 81, à Paris (janvier 1865).

BRIOT, ✻, professeur suppléant à la Faculté des sciences, boulevard Saint-Michel, 46, à Paris (août 1865).

JOBEZ (Alphonse), ancien député, à Montorge (Villers-sous-Chalamont) (août 1867).

JACQUENET (Mgr), protonotaire apostolique, membre de l'Académie de Reims (janvier 1868).

BRULTEY (l'abbé), curé de Cirey-les-Belvaux (Haute-Saône) (août 1868).

FLEURY-BERGIER, juge de paix, à Montbozon (Haute-Saône).

MARCOU, de Salins (janvier 1870).

LEMIRE, Jules, ✻, ancien membre du Conseil général du Jura, à Clairvaux (janvier 1872).

CHAMPIN, ✻, ancien sous-préfet de Baume, à Baume (janvier 1872).

MOREY (l'abbé), curé de Baudoncourt (janvier 1872.)

MM.

GRÉA (l'abbé). vicaire général du diocèse de Saint-Claude (24 août 1872).

REVERCHON, ✻, ancien député du Jura, directeur de la Compagnie des forges d'Audincourt (24 août 1872).

HAUSER, ✻, professeur de mathématiques au lycée Charlemagne, rue du Faubourg-St-Honoré, 168, à Paris (24 août 1872).

BASTIDE, chanoine de Sainte-Marie-Majeure, protonotaire apostolique à Rome (24 août 1872).

TOURNIER, Edouard, directeur adjoint à l'école pratique des hautes études, rue Servandoni, 6, à Paris (25 août 1873).

BOUQUET (Jean-Claude), ✻, professeur à la Faculté des sciences, rue Soufflot, 22, à Paris (25 août 1873).

Associés correspondants nés hors de la province de Franche-Comté.

MM.

TAYLOR (le baron), G ✻, littérateur, membre de l'Institut, rue de Bondy, 68, à Paris (août 1825).

PAUTET (Jules), sous-chef au ministère de l'intérieur, à Paris (août 1842).

MALLARD, archéologue-dessinateur, à Saint-Germain-du-Bois (Saône-et-Loire) (août 1845).

CHÉNIER (DE), O ✻, ancien chef de bureau au ministère de la guerre, à Paris (novembre 1848).

BRAUN, O ✻, ancien président du consistoire supérieur et du directoire de l'Eglise de la Confession

MM.

d'Augsbourg, en France, ancien conseiller à la Cour d'appel de Colmar, à Montbéliard (août 1849).

QUICHERAT, ✻, directeur de l'Ecole nationale des Chartes, rue Casimir-Delavigne, 9, à Paris (août 1857).

BAUDOUIN, ✻, inspecteur général de l'enseignement primaire, à Paris (janvier 1861).

NAUDET, O ✻, membre de l'Académie des Inscriptions (janvier 1864).

JUNCA, ancien archiviste du département du Jura, à Paris (janvier 1865).

DALLOZ (Edouard), O ✻, ancien président du Conseil général du Jura, rue Vaneau, 18, à Paris (août 1866).

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, ✻, archiviste du département de l'Aube, à Troyes (août 1867).

LECLERC (François), membre de l'Académie de Dijon, à Seurre (Côte-d'Or) (24 août 1872).

BARTHÉLEMY (Edouard DE), membre du Comité des travaux historiques, rue de l'Université, 80, à Paris (25 août 1873).

BEAUNE, Henri, avocat général à la Cour d'appel de Dijon (27 janvier 1874).

PIGEOTTE, Léon, avocat à Troyes (Aube), (23 janv. 1874).

COCHET (l'abbé), directeur du musée des antiquités, à Rouen (23 janvier 1874).

DE MEAUX (le vicomte), député de la Loire, à Versailles (23 janvier 1874).

LE BRUN DALBANNE, président de la Société académique de Troyes (Aube) (25 août 1874).

Associés étrangers (1).

MM.

GACHARD, ✱, directeur général des archives de Belgique, à Bruxelles (mars 1841).

VUILLEMIE, historien, à Lausanne (mars 1841).

MATILE, historien, à New-York (Etats-Unis) (mars 1841).

GROEN VAN PRINSTERER (G.), ancien chef du cabinet du roi de Hollande, membre du Conseil d'Etat, à la Haye (août 1843).

MÉNABRÉA, ministre à Turin (août 1874).

REUME, major à l'état-major, à Bruxelles (août 1850).

KOHLER, professeur au collége de Porrentruy (janvier 1855).

CANTU (César), historien, à Milan (janvier 1864).

QUETELET, Jacques, directeur de l'Observatoire, à Bruxelles (Belgique) (janvier 1874).

LIAGRE, (Jean-Baptiste-Joseph), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique à Bruxelles (25 août 1874).

Aux élections du 27 janvier 1874, ont été nommés membres honoraires :

MM. CARDON DE SANDRANS (le baron), préfet de la Loire, à Saint-Etienne.

DREYSS, Charles, recteur de l'Académie universitaire, à Besançon.

---

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE.

FRANCE.

AIN.

Société d'Emulation de l'Ain; Bourg.

AISNE.

Société académique de Laon.
Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.

ALLIER.

Société d'Emulation de l'Allier; Moulins.

AUBE.

Société académique de l'Aube; Troyes.

BOUCHES-DU-RHÔNE.

Académie d'Aix.
Académie de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

CALVADOS.

Académie de Caen.
Société des antiquaires de Normandie à Caen.
Société d'agriculture de Caen.
Société française d'archéologie; Caen.

CHARENTE.

Société d'agriculture de Charente ; Angoulême.

CHARENTE-INFÉRIEURE.

Société historique et scientifique de St-Jean-d'Angély.

Société d'agriculture, belles-lettres et arts de Rochefort.

CÔTE-D'OR.

Société d'agriculture de la Côte-d'Or ; Dijon.

Académie de Dijon.

DOUBS.

Société d'agriculture du Doubs ; Besançon.

Société d'Emulation du Doubs ; Besançon.

Société d'Emulation de Montbéliard.

Société de médecine de Besançon.

DRÔME.

Société d'archéologie de la Drôme ; Valence.

EURE.

Société des sciences, belles-lettres et arts de l'Eure ; Evreux.

EURE-ET-LOIR.

Société d'agriculture d'Eure-et-Loir ; Chartres.

FINISTÈRE.

Société académique de Brest.

GARD.

Académie du Gard ; Nîmes.

HAUTE-GARONNE.

Académie des Jeux-Floraux ; Toulouse.
Académie de Toulouse.
Société d'archéologie du midi de la France ; Toulouse.
Société de médecine de Toulouse.

GIRONDE.

Académie de Bordeaux.
Société philomatique de Bordeaux.

HÉRAULT.

Société archéologique de Béziers.

INDRE-ET-LOIRE.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire ; Tours.
Société médicale d'Indre-et-Loire ; Tours.

ISÈRE.

Académie Delphinale ; Grenoble.

JURA.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
Société d'Emulation du Jura ; Lons-le-Saunier.

LOIRE.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de la Loire ; Saint-Etienne.

HAUTE-LOIRE.

Société académique du Puy.

LOIRE-INFÉRIEURE.

Société académique de Nantes.

LOT.

Société des études littéraires du Lot ; Cahors.

LOZÈRE.

Société d'agriculture de la Lozère ; Mende.

MAINE-ET-LOIRE.

Société académique de Maine-et-Loire ; Angers.

MANCHE.

Société d'agriculture et d'archéologie de la Manche ; Saint-Lô.

Société des sciences naturelles de Cherbourg.

MARNE.

Académie de Reims.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne ; Châlons-sur-Marne.

Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.

MEURTHE.

Société des sciences, lettres et arts de Nancy.

Académie de Stanislas ; Nancy.

MEUSE.

Société philomatique de Verdun.

NORD.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord; Douai.
Société d'Emulation de Cambrai.
Société des sciences, arts et agriculture de Lille.

OISE.

Société académique de l'Oise; Beauvais.

PAS-DE-CALAIS.

Académie d'Arras.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.

PUY-DE-DÔME.

Académie de Clermont-Ferrand.

RHÔNE.

Académie de Lyon.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts de Lyon.
Société littéraire de Lyon.

SAÔNE-ET-LOIRE.

Académie de Mâcon.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.

SAVOIE.

Société des sciences, lettres et arts de Savoie; Chambéry.

HAUTE-SAÔNE.

Société d'agriculture et d'archéologie de la Haute-Saône ; Vesoul.

SEINE.

Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France ; Paris.
Comité des travaux historiques et des sociétés savantes près le ministère de l'instruction publique.
Société de médecine légale ; Paris.
Société philotechnique ; Paris.

SEINE-ET-MARNE.

Société archéologique de Seine-et-Marne.

SEINE-ET-OISE.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise ; Versailles.
Société des sciences naturelles de médecine de Seine-et-Oise ; Versailles.

SEINE-INFÉRIEURE.

Académie de Rouen.
Société hâvraise d'Etudes diverses.
Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.

SOMME.

Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie ; Amiens.
Société Linnéenne du nord de la France ; Amiens.

TARN.

Société littéraire et scientifique de Castres.

TARN-ET-GARONNE.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne ; Montauban.

VAR.

Société des sciences, belles-lettres et arts du Var ; Toulon.

VAUCLUSE.

Société littéraire et scientifique d'Apt.

VOSGES.

Société d'Emulation des Vosges ; Epinal.

ALSACE-LORRAINE.

Académie de Metz.
Société d'histoire naturelle de Metz.

BELGIQUE.

Académie royale de Bruxelles.
Société météorologique de Belgique, à Bruxelles.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Académie américaine des sciences et arts ; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.

Commission sanitaire des Etats-Unis; New-York.
Institut smithsonien; Washington.

SUÈDE.

Université de Christiana.
Université de Lund.

SUISSE.

Société jurassienne d'Emulation de Porrentruy, canton de Berne.

TABLE DES MATIÈRES.

Séance du 25 août 1874.

Discours de M. Vernis, président, sur M. Viancin et ses œuvres.. 1
Les monuments du moyen âge en Franche-Comté (discours de réception de M. Jules Gauthier)...................... 25
Réponse de M. le président.............................. 40
Un chapitre de la vie de Charles Weiss, par M. Estignard. 41
Rapport sur le concours d'économie politique de 1874, par M. Léon Marquiset................................... 65

Pièces dont l'Académie a voté l'impression :

Histoire des Etats généraux et des libertés publiques en Franche-Comté, par M. le président Clerc.............. 81
Notice sur la vieille chaire de la cathédrale de Besançon, par M. Jules Gauthier................................ 155
Programme des prix à décerner en 1875 et en 1876........ 167
Elections.. 169
Liste académique... 171

Besançon. — Imprimerie Dodivers, Grande-Rue 87.

